UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HFC
B2756

BIBLIOTHÈQUE
DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

TOME IX

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

DE CLÉRY

DE M. LE DUC

DE MONTPENSIER

DE RIOUFFE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1864

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoires09stauoft

AVANT-PROPOS.

Captivité ! On pourrait écrire ce mot en tête du volume qu'on va lire. La liberté est le premier des biens dont jouit l'homme : l'enfermer dans un donjon, lui mesurer l'espace, l'air, la lumière; le séparer de ses semblables; lui dire, « Tu n'entendras plus leur voix, tu n'intéresseras plus leurs regards, tu n'y liras plus la pitié; la nuit, la solitude, l'oubli, le silence, t'enseveliront dans leur ombre funeste, » c'est le frapper d'un coup lentement mortel. La prison ! Quel supplice, s'il est coupable! Et qu'est-ce donc quand le captif est innocent, quand le sort des armes trahissant son courage, quand des haines puissantes, quand l'implacable ardeur des discordes civiles ferment sur lui les inflexibles portes d'un cachot?

Chez les anciens, et surtout chez les Romains, la victoire était sans pitié pour les captifs. Persée, le roi de Macédoine, suivit la pompe triomphale de Paul Émile. Jugurtha, vaincu ou trahi, et conduit à Rome, y mourut de faim dans une prison : odieuse et lâche cruauté ! Mais Zénobie, la reine de Palmyre, acheva paisiblement ses jours aux environs de Rome, à Tibur, délicieux séjour si souvent loué par Horace, et dont il a dit :

Ille terrarum mihi, præter omnes,
Angulus ridet, ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro :

Ver ubi longum tepidasque præbet
Jupiter brumas, et amicus Aulon
Fertili Baccho minimum Falernis
Invidet uvis.

« Non, l'univers n'est rien pour moi auprès de ce petit coin « de terre, où le miel ne le cède point à l'Hymette, où l'olive

« le dispute au Vénafre verdâtre ; où Jupiter adoucit les hi-
« vers et prolonge le printemps ; où l'Aulon bienveillant,
« que Bacchus favorise, ne porte point envie aux grappes
« de Falerne. » Dans ce riant séjour, Zénobie eût goûté le bonheur, s'il en était encore pour des souverains détrônés!

Une femme avait adouci le fier ressentiment des Romains. Mais qu'est-ce que l'orgueil national, auprès des haines de parti? De quels excès, de quelles sanglantes proscriptions ne furent point marquées, chez les Romains mêmes, les discordes civiles? Qui n'a présents à la mémoire et les cruautés des Gibelins et des Guelfes, et le nom d'Ugolin, et la tour affamée de Pise? Plus terrible encore est la lutte quand elle a lieu dans la même nation, de peuple à roi. Malheur au souverain qui n'en sort point vainqueur! Le peuple succombe-t-il, on le charge d'impôts et de fers ; on dresse même des échafauds : mais on ne tue pas tout un peuple. Quelle merci peut attendre, au contraire, le souverain vaincu, le souverain captif, de ses sujets irrités? L'injure qu'il a soufferte est trop grande pour qu'ils en espèrent le pardon et l'oubli. Les moins audacieux même ne trouvent plus de garantie que dans le comble de l'audace ; on l'assassine, ou, ce qui est pire encore, on le juge ; car la forme judiciaire et le nombre des juges, ou légitiment l'arrêt aux yeux des hommes égarés, ou lient par la responsabilité les hommes craintifs. La mort du souverain ne satisfait point, ne rassure point assez leur vengeance : le fanatisme républicain, ou la peur d'une restauration possible, voudraient, comme on le verra dans ce volume, trancher jusqu'aux moindres racines de l'arbre monarchique dont ils ont abattu le faîte.

Charles I^er^ chez les Anglais, et chez nous Louis XVI, en ont fait la funeste épreuve. Sans entrer dans des détails qui appartiennent, pour l'un, à l'histoire d'un autre pays, et qu'on va trouver, pour l'autre, dans les Mémoires de Cléry et de

MADAME, je dois dire que le calice des humiliations et des angoisses fut mille fois plus amer pour le prince français que pour Charles I^er^. Après la faute énorme que fit ce prince en se livrant aux Écossais, qui le vendirent, comme autrefois le fut le Christ, à ses ennemis, on l'entoura du moins encore des égards, des respects dus au trône. Dans les différents châteaux qu'il parcourt, on voit moins le captif que le souverain. Ces châteaux étaient alors ou sont encore, en Angleterre, au nombre des plus belles résidences. Le château d'Holdensby, qu'il habita d'abord, avait été bâti par le lord chancelier Hatton, qui le regardait comme le dernier et le *plus grand monument de sa jeunesse*. Quand le roi y demande Herbert, un des commissaires du parlement [1], pour le charger d'un message, Herbert *se met à genoux devant lui*, en le priant de lui donner ses ordres : même déférence ou même apparence à New-Market, où le roi soupait en public, et donnait sa main à baiser; à Moor-Park, qui était un lieu charmant; ou plus tard dans l'Hampton-court, magnifique palais élevé, enrichi par le luxe du cardinal de Wolsey.

Il est vrai que la scène change quand, porteur d'un ordre qu'il ne montre pas, un officier le conduit au château de Hurst. « Ce château, ou plutôt ce fort, est bâti sur un assez vaste terrain qui s'avance beaucoup dans la mer, et qui n'est joint à la terre ferme que par une langue de sable étroite, couverte de cailloux, et battue des deux côtés par la mer. Ce château a des murailles fort épaisses, et deux plates-formes régulières : toutes deux sont garnies de coulevrines et de fauconneaux montés sur leurs affûts, et dont les boulets menacent au moins, s'ils ne peuvent les atteindre, les vaisseaux qui traversent ce détroit peu large et peu fréquenté. Le commandant de cette triste place lui convenait à tous

[1] Celui qui resta près de lui comme valet de chambre, et dont les Mémoires commencent l'intéressante collection publiée par M. Guizot.

égards : au débarquement de sa majesté, il se tint prêt à le recevoir, mais sans aucune marque de respect; il avait le regard sombre, la chevelure et la barbe noires et épaisses, portant à la main une pertuisane, et au côté une large épée à garde, comme les Suisses. Difficilement eût-on pu trouver un homme d'un aspect plus repoussant, et ses manières étaient aussi rudes que sa figure [1]. »

Le roi put avoir dès lors, plus que jamais, le pressentiment de son sort. Cette prison, ce geôlier justifiaient ces paroles qui souvent échappaient au malheureux prince : « A qui « pousse la hardiesse jusqu'à s'attaquer à son souverain, on « ne doit supposer ni timidité ni modération, quand il s'a- « git d'avancer dans l'exécution de ses desseins. » Cependant le pouvoir malfaisant et caché qui l'attirait insensiblement à Londres semble se relâcher de ses rigueurs, plus il en approche. A Windsor, Charles Ier trouve prête la chambre qu'il y occupait en des jours plus heureux; il avait à Windsor, pour promenade, la longue terrasse qui regarde le beau collége d'Éton. « Les soldats, quand ils étaient de ser- « vice, dit Herbert, ne se permettaient, soit dans leurs ac- « tions, soit dans leurs discours, rien qui pût blesser *sa ma- « jesté.* » A Londres même, à St.-James, au moment où s'instruisait son procès, le service de sa table était fait avec le cérémonial ordinaire. Ses gentilshommes remplissaient leurs charges dans le salon d'audience, où l'on avait *dressé un dais;* et sir Fulk Grevile, échanson, présentait *le verre à genoux*. Cromwell n'était pas homme à chicaner le roi sur ces minuties, au moment de lui demander sa tête.

Toutes ces formes d'une respectueuse étiquette furent supprimées, il est vrai, quand l'époque du jugement approcha. Dans la nuit du jour où fut prononcée la sentence, deux mousquetaires avaient été placés dans la chambre à cou-

[1] Mémoires de sir Thomas Herbert

cher du roi ; mais l'évêque de Londres et sir Thomas Herbert, l'auteur des Mémoires, obtinrent, à force d'instances, que cet ordre fût révoqué. Le roi put prier sans contrainte ; et, quelques heures avant de marcher au supplice, il disposa librement des objets auxquels, par souvenir, tendresse ou prévoyance, il attachait du prix. On lui rendit enfin les honneurs funèbres ; et six chevaux drapés de noir, et que suivaient douze gentilshommes dans quatre voitures, traînèrent son cercueil jusqu'à Windsor ; il y fut déposé près du tombeau de Henri VIII.

Je ne me suis pas sans intention arrêté à ces détails. Charles Ier fut, comme on le voit, sinon obéi, du moins respecté jusqu'au dernier moment. Que le sort de Louis XVI fut différent, depuis l'époque où ce prince se laissa ramener captif de Versailles à Paris, au 6 octobre ; depuis l'époque où, vaincu au 10 août, sans avoir mis de son côté les chances du combat, il n'eut que la responsabilité de la défaite ! Que d'humiliations, que d'outrages dans la prison du Temple ! On va voir quels odieux progrès, depuis la mort de Charles Ier, la commune de Paris fit faire à l'art d'abaisser les rois.

L'article consacré à Louis XVI, dans la *Biographie universelle*, est de M. de Bonald. Il ne justifie guère la réputation du grand écrivain monarchique. Point de chaleur, pas un moment de sensibilité, pas un cri sorti du cœur pour de pareilles souffrances, pas un mot éloquent sur de si rudes infortunes : l'écrivain reste sec et froid ; son esprit analytique démêle seulement avec sagacité le but des outrages qu'on fait subir au captif. « La reine, ses enfants, madame Élisabeth, partageaient la prison du monarque, et en augmentaient l'amertume par leurs souffrances. Jamais la rage de tourmenter le malheur n'avait été si féconde en inventions barbares ; jamais autant d'outrages, autant de douleurs n'avaient pesé sur l'innocence et la vertu, et ne leur avaient fait souffrir

une plus longue, une plus cruelle agonie : c'étaient toutes les *indignités*, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, toutes les bassesses de la société, qui en foulaient sous leurs pieds toutes les grandeurs. Il semblait à ces misérables qu'en s'acharnant sur l'homme ils atteindraient le roi, et qu'ils arriveraient à cet être invisible et mystérieux qui avait été si longtemps l'objet du respect de la société, et qui était encore l'objet de leurs terreurs. »

Oh! que nous voilà loin des égards dont on entourait Charles I^er^, et qui le trompaient encore sur son sort, ou qui du moins l'adoucissaient! On va lire les récits sincères d'un serviteur fidèle. Quel insolent triomphe! quelle vile joie! quelles insultes faites à l'abaissement d'un captif, à la faiblesse de deux femmes et de deux enfants! et quel plaisir de démon à changer en supplice les courts instants accordés à leur promenade au pied des tours! Où était sir Fulk Grevile, échanson, *présentant à genoux le verre à Charles I^er^?* Qui songeait, bon Dieu ! à rien de semblable dans la cour du Temple, quand, subissant sans plainte le dernier dénûment, Louis XVI était forcé de se mettre au lit, pour que sa sœur et la reine raccommodassent, de leurs mains, son habit, qui tombait en lambeaux. Un dernier trait : On leur avait retiré leurs ciseaux ; elles coupaient le fil avec leurs dents!... Que reste-t-il du roi?

Je ne rappellerai point son procès, l'iniquité de l'arrêt, l'éloquence, le courage et l'inutilité de la défense. Je ne citerai point trois noms immortalisés par le plus noble dévouement : qui ne les prononce avec respect? Louis XVI voulait, autant qu'il était en lui, récompenser le zèle de MM. Tronchet et Desèze: « Comment reconnaître un tel service, dit-il à M. de Malesherbes? Je n'ai plus rien ; et quand je leur ferais un legs, on ne l'acquitterait pas. — Sire, leur conscience et la postérité se chargeront de leur récompense : vous pouvez déjà

leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les ! » Et le lendemain Louis XVI les pressa tous deux sur son cœur . noble récompense en effet, et la plus noble dont puisse s'honorer le barreau français en s'honorant des deux hommes qui la reçurent. Je ne rappellerai point la lente, la courageuse agonie de Louis XVI, quand on le conduit au supplice ; M. Edgeworth en va raconter les détails : mais comme, au contraire, les circonstances de son inhumation sont peu connues, j'en donnerai le procès-verbal tel qu'il existe aux archives de la ville, écrit tout entier de la main de M. de Chabrol [1].

La famille que Louis XVI laissait captive au Temple avait, s'il est possible encore, plus à souffrir que lui. Dirai-je le sort de la reine? On s'explique en quelque sorte le fanatisme ardent des juges de Louis XVI : dans le roi, comme le remarque M. de Bonald, ils poursuivaient et croyaient frapper la royauté. Mais la reine, quel ombrage pouvait-elle porter à la république ? Par quelle persévérance odieuse la calomnie avait-elle donné contre elle, à la haine, l'ardeur implacable de la vengeance? Qu'elle a dû souffrir dans ce qu'ont de plus cher, je ne dirai pas une reine, mais une femme, une épouse, une mère, une amie! Quelles renaissantes et poignantes attaques ! Ce que des sauvages du nouveau monde, entourant un ennemi vaincu, mettent d'ingénieuse cruauté à briser lentement les plus sensibles fibres de son corps, il semble qu'on l'ait mis à torturer tous les sentiments de son cœur. Rassemblez tous vos souvenirs, aidez-les de l'imagination, vous n'arriverez point à concevoir de plus grandes, de plus vives douleurs. La reine cependant les supporte avec un inaltérable courage ; et quand les bourreaux, épuisés par sa cons-

[1] Cette copie existe seule aux archives. L'original passa probablement, des mains de M. Dambray, qui l'avait demandé, dans celles de S. M. Louis XVIII. Voyez à la suite de cet avant-propos.

tance, portent un dernier coup à sa pudeur de mère, la nature indignée échappe à l'outrage par un mot de la plus sublime éloquence!

Après la mort du roi et de la reine, et quand cet ange de vertu qu'on nommait madame Élisabeth eut été enlevé à la terre, le Temple ne renferma plus qu'un pauvre enfant, dont on éteignit l'intelligence et la vie dans la terreur des mauvais traitements et la jeune princesse qui, née pour parer un trône, vivait seule au monde avec les souvenirs et les regrets dans sa prison. Le récit tracé par elle-même de ses souffrances est un des plus intéressants monuments de l'histoire : avec la simplicité de la jeune fille, elle a la dignité du sang royal, et la prudence que donne le malheur. Il semble qu'elle écrive sous les yeux de ses farouches geôliers; elle a peine à parler : on dirait que l'indignation ou la crainte collent encore sa langue à son palais. Elle ne veut ni se plaindre ni s'attendrir. L'excès de ses maux en retient l'expression : ce style si simple et si bref étonne et touche bien plus que ne le ferait l'épanchement. On sent qu'elle ne peut pas pleurer; et, dans ce qu'elle dit de ses souffrances, on devine, on entend ce qu'elle ne dit pas; l'habitude de la contrainte et l'élévation du caractère ajoutent à la réserve du sexe et de l'âge. Mais sous ces dehors calmes on reconnaît la fermeté d'une âme que la fortune peut éprouver sans l'abattre. Malheureuse et noble princesse! Qui jamais eût pu croire que *l'Orpheline du Temple* n'avait pas alors épuisé toutes les rigueurs du sort?

D'un tout autre caractère sont les Mémoires d'un jeune prince de son sang, M. le duc de Montpensier, qu'à travers d'autres principes une autre voie avait amené comme elle à la captivité : car alors la persécution, la prison, l'échafaud, réunissaient les opinions les plus différentes et les hommes les plus opposés. Des jeunes princes de la maison d'Orléans,

que semblaient devoir protéger la conduite et le nom de leur père, l'aîné s'était dérobé à ses persécuteurs, et les deux autres étaient renfermés, avec leur père même, à Marseille, au fort Saint-Jean.

Notre intention n'est point de porter un jugement sur le prince qu'il faut bien désigner sous le nom de Louis-Philippe *Égalité*. L'histoire se chargera de tracer son portrait. Les traits s'en trouveront épars dans cette *Bibliothèque*, et ces traits ne sont point favorables. Dès le début de la révolution cédait-il aux mouvements d'un patriotisme sincère, ou bien nourrissait-il, en secret, les projets d'un factieux? Malheureusement la cour de Louis XVI comptait plusieurs princes de son sang, et chacun de ces princes avait près de lui des courtisans avides d'intrigues, jaloux, envieux, ardents à répandre le blâme et la calomnie sur les hauts personnages qui pouvaient avoir des droits, des convictions opposés à leurs vues, à leurs intérêts. Que de fois ces brigues, ces rivalités, contenues sous les rois fermes, et puissantes sous les rois faibles, n'avaient-elles pas troublé, déchiré la monarchie, comme sous Charles VI, et comme il arriva sous Louis XVI ! Il est possible que M. le duc d'Orléans, fort injustement accusé au sujet du combat d'Ouessant, et très-véritable adepte des institutions anglaises, mais éclairé plus tard sur les dangers qui mettaient en péril, non plus les libertés, mais le trône, ait voulu s'en rapprocher pour lui prêter appui : tout dispose à le croire. L'écrivain à qui l'on doit, dans la *Biographie universelle*, les articles relatifs aux hommes de la révolution, M. Beaulieu, ne leur est pas généralement favorable. Cependant le morceau qui concerne M. le duc d'Orléans contient ce curieux passage : « Il parut s'arrêter un moment sur les « bords de l'abîme qui allait l'engloutir. Le vice-amiral, « Thévenard, momentanément ministre de la marine, es- « pérant sans doute le ramener dans le parti du roi, l'avait

« fait nommer amiral. Bertrand-Molleville, successeur du « vice-amiral, annonça au duc cette nomination. Celui-ci alla « sur-le-champ lui rendre visite, et l'assura qu'il attachait « le plus grand prix à la faveur que le roi venait de lui ac- « corder, parce qu'elle lui donnait les moyens de faire con- « naître à sa majesté à quel point ses intentions avaient été « calomniées.

« Il témoigna au ministre, avec les expressions de la sin- « cérité et de la franchise, l'horreur que lui inspiraient les « crimes dont il était accusé. Alors Bertrand-Molleville lui « proposa de le présenter au roi, pour exposer lui-même à « sa majesté les sentiments dont il était pénétré. Le duc ac- « cueillit avec empressement la proposition du ministre, qui « rendit sur-le-champ compte à Louis XVI de cette conver- « sation. Le prince fut reçu le lendemain. Le monarque en « fut on ne peut plus satisfait, et dit à Bertrand-Molleville : « *Je suis de votre opinion : il revient à nous sincèrement,* « *et il fera tout ce qui dépendra de lui pour réparer le mal* « *fait en son nom, et auquel il est possible qu'il n'ait pas eu* « *autant de part que nous l'avions cru.* »

Bertrand-Molleville ajoute que le duc vint, le dimanche suivant, au lever du roi. « Les courtisans, qui ignoraient ce qui s'é- « tait passé, lui firent essuyer des mortifications si insultantes, « qu'il fut obligé de se retirer sans avoir vu la famille royale. « On le poursuivit en l'injuriant jusqu'au bas de l'escalier : « il s'éloigna, la rage et l'indignation dans le cœur, se per- « suadant que la reine et le roi étaient les provocateurs de « ces outrages, qu'ils ignoraient, et dont ils furent très-affli- « gés lorsqu'ils en furent instruits. »

Hélas! ils ignoraient tout et ne prévoyaient rien! Dès ce moment, on le conçoit, le prince ne respira plus que la vengeance. Mais pouvait-elle donc l'entraîner jusqu'au vote fatal et cruel qui seul aurait suffi à flétrir sa mémoire? Qui put

le lui arracher? Le ressentiment, la crainte, ou l'ambition. Précisément à l'occasion des Mémoires de M. le duc de Montpensier, j'avais eu, sous la restauration, l'honneur de passer quelques heures à Neuilly. C'était par une belle et brûlante soirée d'été : du milieu des parterres s'élevaient les plus odorants parfums; les fraîches brises qui traversaient la Seine tempéraient la chaleur; et, tout en foulant aux pieds les plus doux tapis de verdure, on rappelait, avec la vivacité des souvenirs les plus attachants, les jours de l'exil ou de la captivité. J'appris alors qu'avant le jugement qui suivit le 21 janvier, un jeune prince quitta précipitamment l'armée de Dumouriez, accourut à Paris, se jeta aux genoux du duc d'Orléans, parla, pria, pressa, et, triomphant ou de l'incertitude ou des engagements pris, obtint, à force d'instances, que *le représentant* voterait comme le voulaient la justice, son nom, son rang, et l'humanité. Heureux de cette promesse, le jeune prince repartit à l'instant pour la frontière du Nord. Hélas! quelle ne dut pas être sa douloureuse surprise quand le Moniteur y apporta la certitude d'un vote impie!

Ce vote ne dut point causer moins de regrets au duc de Montpensier: ses Mémoires, fort intéressants, sont écrits, quoique au fond d'un cachot et dans les jours les plus sanglants, avec ce sentiment de force, d'espoir, et presque de gaieté, que conserve, au milieu des plus grands périls, l'heureuse jeunesse. Comment l'apologie qu'ils renferment en peu de mots, de M. le duc d'Orléans, ne serait-elle pas respectable et touchante? C'est un fils qui défend la mémoire de son père, et de son père mort avec courage sur l'échafaud!

Celui que la terreur tenait en permanence à Paris suffisait à peine aux jugements du tribunal révolutionnaire. Les prisons étaient encombrées de *détenus* qui attendaient, désiraient, provoquaient et souvent devançaient ses jugements. Les princes n'avaient pas seuls alors le triste privilége de la capti-

vité et du supplice. Sous l'ancien régime, Paris comptait cinq prisons : la terreur, peu de temps avant le 9 thermidor, en avait porté le nombre à *trente-deux*. Cette révolution du 9 thermidor eut lieu le 27 juillet 1794, et, le 1^er^ juillet, les prisons de Paris renfermaient onze mille quatre cents détenus! et, le 7 juillet, ce même fer avait frappé, sur l'échafaud, *soixante et dix-huit victimes!* A quelles angoisses ne devaient pas être en proie les captifs que le même sort attendait, et quels tableaux offraient les prisons!

Quoiqu'un demi-siècle nous sépare aujourd'hui de cette époque, un drame si pathétique ne peut jamais perdre l'intérêt qu'il porte en lui. Pour donner une idée de ces jours malheureux, et des lieux qui renfermaient tant de souffrance, nous avions à choisir entre bien des récits différents. Le premier rang entre ceux que distinguent la chaleur du style et le talent appartenait, sans contredit, aux mémoires de Riouffe. La notice qui les précède est écrite par une main qu'il pressa souvent dans la sienne. Le soin de faire connaître son esprit et son caractère appartenait à l'amitié. Nul ne fut plus sensible que Riouffe au malheur des hommes: il se fût réjoui d'avoir pour biographe, comme il l'avait eu pour ami, le médecin dont l'humanité courageuse sut adoucir les maux d'un fléau destructeur, et qui honora deux fois en Espagne son nom, son art, et son pays.

F^s^. Barrière.

NOTE.

PROCES-VERBAL D'INHUMATION DE LOUIS XVI.

A S, Exc. monseigneur le marquis Dambray, chancelier de France.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le procès-verbal qui fut dressé lors de l'inhumation des restes précieux de S. M. Louis XVI. Je n'ai pu retrouver encore celui qui, sans doute, a été dressé lors de l'inhumation de la reine; mais je vais continuer mes recherches, dans lesquelles j'ai porté toute la réserve et la discrétion que vous me recommandez. Je désire que cette pièce remplisse le but que Votre Excellence s'est proposé.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc., etc.

Signé CHABROL, préfet de la Seine.

18 mai 1814.

COPIE.

Procès-verbal de l'inhumation de Louis Capet.

Le 21 janvier 1793, l'an II de la république française, nous soussignés, administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoirs par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la république française, nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Ricaves, curé de Sainte-Madeleine; lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département, pour l'inhumation de Louis Capet: il nous a répondu qu'il avait exécuté de point en point ce qui lui avait été ordonné par le conseil exécutif et par le département, et que tout était à l'instant préparé. De là, accompagnés des citoyens Renard et Damoreau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madeleine, chargés par le citoyen curé de procéder à l'inhumation de Louis Capet, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue

d'Anjou Saint-Honoré, où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous en avions reçue du conseil général du département.

Peu après, a été déposé dans ledit cimetière, en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habits, et sans souliers. Du reste, il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris, et d'une paire de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été placé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse, qui a été recouverte à l'instant. Et le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la république française; et avons signé avec les citoyens Ricaves, Renard et Damoreau, curé et vicaires de Sainte-Madeleine.

LEBLANC, administrateur du département;
DUBOIS, administrateur du département;
DAMOREAU, RICAVES, RENARD.

Pour copie conforme à l'original transmis à S. Exc. monseigneur le marquis Dambray, chancelier de France,

Le préfet de la Seine,

Signé CHABROL.

Le 18 mai 1814.

MÉMOIRES
DE CLÉRY.

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

J'ai servi pendant cinq mois le roi et son auguste famille dans la tour du Temple; et malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étaient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événements qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires : je n'en ai ni le talent ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitements injurieux qu'on a fait souffrir au roi et à sa famille, je puis seul les écrire et en attester l'exacte vérité. Je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Quoique attaché depuis l'année 1782 à la famille royale, et témoin, par la nature de mon service, des événements les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce serait sortir de mon sujet que de les décrire : ils sont pour la plupart recueillis dans différents ouvrages. Je commencerai donc ce journal à l'époque du 10 août 1792, jour affreux, où quelques hommes ren-

versèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs.

J'étais de service auprès de M. le Dauphin à l'époque du 10 août. Dès le matin du 9, l'agitation des esprits était extrême; des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Tuileries le plan des conjurés. Le tocsin devait sonner à minuit dans toute la ville; et les Marseillais, réunis aux habitants du faubourg Saint-Antoine, devaient aussitôt marcher pour assiéger le château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur; je ne rendrai compte que des événements dont j'ai été témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le palais [1].

Le 9 au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de M. le Dauphin, je sortis des Tuileries, pour chercher à connaître l'opinion publique. Les cours du château étaient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes sections, disposés à défendre le roi. J'allai au Palais-Royal, dont je trouvai presque toutes les issues fermées : des gardes nationaux y étaient sous les armes, prêts à marcher aux Tuileries pour soutenir les bataillons qui les avaient précédés; mais une populace agitée par les factieux remplissait les rues voisines, et ses clameurs retentissaient de toutes parts.

Je rentrai au château vers onze heures, par les appartements du roi. Les personnes de sa cour et celles de son service s'y rassemblaient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de M. le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin, avec madame de Saint-Brice, femme de chambre du jeune prince. A six heures, le roi descendit dans les cours du château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses, qui jurèrent de le défendre. La reine et ses enfants suivaient le roi. On entendit dans les

[1] On peut rapprocher de ce récit celui que fait M. Iluë dans son ouvrage intitulé *Dernières années de Louis XVI*. On y trouvera de nouveaux détails, et des faits curieux. (Éclaircissements, A.) Fs. B.

rangs quelques voix séditieuses ; elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de *Vive le roi ! vive la nation!*

L'attaque des Tuileries ne paraissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais jusqu'au Pont-Neuf. Je rencontrai partout des rassemblements de gens armés, dont les mauvaises intentions n'étaient pas douteuses ; ils portaient des piques, des fourches, des haches, des croissants. Le bataillon des Marseillais marchait dans le plus grand ordre, avec ses canons, mèche allumée : il invitait le peuple à le suivre, *pour l'aider*, disait-il, *à faire déloger le tyran, et proclamer sa déchéance à l'assemblée nationale.* Trop certain de ce qui allait se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Tuileries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortait en désordre par la porte du jardin vis-à-vis le Pont-Royal. La douleur était peinte sur le visage de la plupart d'entre eux. Plusieurs disaient : « Nous avons juré ce matin de défendre le roi, et, au moment où il court le plus grand danger, nous l'abandonnons ! » Les autres, du parti des conspirateurs, injuriaient, menaçaient leurs camarades, et les forçaient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux ; et cette faiblesse coupable, qui jusque-là avait produit tous les maux de la révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le palais, je fus reconnu par le suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur-le-champ à l'appartement du roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire sa majesté de tout ce que j'avais vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent, par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnaient successivement les Tuileries. Ceux des gardes nationaux qui restaient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents, montrèrent autant de fidélité que de courage ; ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du palais, aux différents escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avaient passé la nuit sans prendre aucune nourriture : je m'empressai, avec d'autres serviteurs du roi, de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne

point abandonner la famille royale. Ce fut alors que le roi donna le commandement de l'intérieur de son palais à MM. le maréchal de Mailly, le duc du Châtelet, le comte de Puysegur, le baron de Vioménil, le comte d'Hervilly, le marquis du Pujet, etc. Les personnes de la cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'assemblée législative tenait ses séances dans le bâtiment du Manége donnant sur le jardin des Tuileries : le roi lui avait adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvait, et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils. L'assemblée, quoique l'attaque du château se préparât sous ses yeux, n'avait fait aucune réponse.

Quelques instants après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête Rœderer, alors procureur général syndic. Rœderer, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement sa majesté à se rendre avec sa famille à l'assemblée : il assura que le roi ne pouvait plus compter sur la garde nationale, et que, s'il restait dans son palais, ni le département, ni la municipalité de Paris, ne répondaient plus de sa sûreté. Le roi l'écouta sans émotion ; il rentra dans sa chambre avec la reine, les ministres, et un petit nombre de personnes ; et bientôt après il en sortit, pour se rendre avec sa famille à l'assemblée. Il était entouré d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux. De toutes les personnes du service, madame la princesse de Lamballe et madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France, eurent seules la permission de suivre la famille royale. Madame de Tourzel, pour ne pas quitter le jeune prince, fut obligée de laisser aux Tuileries mademoiselle sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il était alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartements, j'attendais avec terreur la suite de la démarche du roi : j'étais aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avait déjà une demi-heure que la famille royale était à l'assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillants

quatre têtes placées sur des piques, que l'on portait du côté du lieu des séances du corps législatif. Ce fut là, je crois, le signal de l'attaque du château ; car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets criblaient le palais. Le roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étaient fermées, et une mort certaine nous attendait. Je cours de toutes parts : déjà les appartements et les escaliers étaient jonchés de morts ; je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la reine. Je traverse rapidement le parterre, pour gagner le pont tournant. Un gros de Suisses, qui m'avait précédé, se ralliait sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai ; le feu continuel qui partait du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de M. le Dauphin ; là, des Marseillais qui venaient de massacrer plusieurs Suisses, les dépouillaient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : « Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes ? Prends cette épée, aide-nous à tuer. » Un autre Marseillais s'en empara. J'étais en effet sans armes, et vêtu d'un simple frac. Si quelque chose eût indiqué que j'étais de service au château, je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis se réfugièrent dans une écurie peu distante de là ; moi-même je m'y cachai : ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris de ces malheureuses victimes, le maître de la maison, M. Ledreux, accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui ; et, sans me connaître, M. Ledreux et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avais dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du prince royal, et une carte d'entrée aux Tuileries, sur laquelle étaient écrits mon nom et la nature de mon service ; ces papiers auraient pu me faire reconnaître : j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison, pour s'assurer si des Suisses n'y étaient point cachés ; M. Ledreux me dit de faire semblant de travailler à des dessins placés sur une grande table. Après une recherche inutile,

ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter froidement leurs assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se commirent sur la place de Louis XV. Des hommes assassinaient, d'autres coupaient la tête des cadavres; des femmes, oubliant toute pudeur, les mutilaient, en arrachaient des lambeaux, et les portaient en triomphe.

Pendant cet intervalle, madame de Rambaut, femme de chambre de M. le Dauphin, qui n'avait échappé qu'avec peine au massacre des Tuileries, vint aussi se réfugier dans cette maison; quelques signes que nous nous fîmes nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui dans ce moment arrivèrent de l'assemblée nationale, nous apprirent que le roi, *suspendu de ses fonctions*, était gardé à vue avec la famille royale dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il était impossible d'approcher de sa personne [1].

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfants dans une maison de campagne, à cinq lieues de Paris, que j'habitais depuis plus de deux ans; mais les barrières étaient fermées, et je ne devais pas abandonner madame de Rambaut. Nous convînmes de prendre la route de Versailles, où elle demeurait; les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traversâmes le pont de Louis XVI, couvert de cadavres nus, déjà putréfiés par la grande chaleur; et, après bien des dangers, nous sortîmes de Paris par une brèche qui n'était point gardée.

Dans la plaine de Grenelle, nous fûmes rencontrés par des paysans à cheval qui crièrent de loin, en nous menaçant de leurs armes : « Arrête, ou la mort! » L'un d'eux, me prenant pour un garde du roi, me coucha en joue et allait tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la municipalité de Vaugirard. « Il y en a déjà une vingtaine, disait-il; l'abatis sera plus grand. » Arrivés à la municipalité, nos hôtes furent reconnus : le maire m'interrogea. « Pourquoi, dans le danger de la patrie, n'es-tu pas à ton poste? Pourquoi quittes-tu Paris? Cela annonce

[1] Voyez les Éclaircissements (B) sur le danger que courut, dans la même occasion, M. Hué. Nous avons également extrait de son ouvrage ce qu'il a dit sur le séjour momentané de la famille royale aux Feuillants. Fs. B.

de mauvaises intentions. — Oui, oui, cria la populace, en prison les aristocrates! en prison! — C'est précisément, répondis-je, parce que je voulais me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur la route de Versailles, où je demeure; c'est là qu'est mon poste, comme c'est ici le vôtre. » On interrogea aussi madame de Rambaut : nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard : on venait d'y enfermer vingt-deux gardes du roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le 2 septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier nos passe-ports. Je conduisis madame de Rambaut chez ses parents, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avais faite en sautant par une fenêtre des Tuileries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorables événements qui venaient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très-forte. Je gardai le lit pendant trois jours; mais, impatient de savoir le sort du roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le 13 au soir, j'appris à mon arrivée que la famille royale, après avoir été retenue depuis le 10 aux Feuillants, venait d'être conduite au Temple; que le roi avait fait choix pour son service de M. de Chamilly, son premier valet de chambre, et que M. Huë, huissier de la chambre du roi, et destiné à la place de premier valet de chambre de M. le Dauphin, devait servir ce jeune prince [1]. Madame la princesse de Lamballe, madame la marquise de Tourzel et mademoiselle Pauline de Tourzel avaient accompagné la reine. Les dames Thibaut, Bazire, Navarre et Saint-Brice, femmes de chambre, avaient suivi les trois princesses et le jeune prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de M. le Dauphin, et j'allais retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du roi, je fus informé que l'on

[1] M. Huë raconte avec intérêt les premiers moments de ce séjour au Temple. Voyez les Éclaircissements (C). Fs. B.

avait enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étaient dans la tour auprès de la famille royale, et qu'apres les avoir interrogées au conseil de la commune de Paris, on les avait conduites à la prison de la Force, excepté M. Huë, qui fut ramené au Temple pour servir le roi [1]. On chargea Pétion, alors maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions, je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune prince. Je me présentai chez Pétion : il me dit que, faisant partie de la maison du roi, je n'obtiendrais pas l'agrément du conseil général de la commune. Je citai M. Hue, qui venait d'être envoyé par ce même conseil pour servir le roi; il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis; mais j'observai qu'il était nécessaire, avant tout, qu'il fît part au roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à sa majesté en ces termes :

« Sire,

« Le valet de chambre attaché au prince royal depuis son en-« fance demande à continuer son service auprès de lui. Comme « je crois que cette proposition vous sera agréable. j'ai accédé « à son vœu, etc. »

Sa majesté répondit par écrit qu'elle m'agréait pour le service de son fils : en conséquence, je fus mené au Temple. On me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendait que je devais me conduire ; et le même jour 26 août, à huit heures du soir, j'entrai dans la tour.

Il me serait difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse famille. Ce fut la reine qui m'adressa la parole; et après des expressions pleines de bonté, « Vous servirez mon fils, ajouta-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Huë pour ce qui nous regarde. » J'étais tellement oppressé, qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la reine et les princesses, qui depuis huit jours étaient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais

[1] Voyez dans les Éclaircissements (D) le récit de la première arrestation de M. Huë. Fs. B.

peigner leurs cheveux : je répondis que je ferais tout ce qui leur serait agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. Huë était seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la famille royale ; je la servais indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du roi se bornait à le coiffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'aperçus que j'étais sans cesse observé par les officiers municipaux ; un rien leur donnait de l'ombrage[1] : je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelque imprudence qui m'aurait infailliblement perdu.

Le 2 septembre, il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le roi et sa famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un officier municipal qui suivait le roi dit à un de ses collègues : « Nous avons mal fait de consentir à les promener cet après-dîner. » J'avais remarqué dès le matin l'inquiétude des commissaires : ils firent rentrer la famille royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la reine, que deux officiers municipaux qui n'étaient point de service à la tour entrèrent ; et l'un d'eux, nommé Mathieu, ex-capucin, dit au roi : « Vous ignorez, monsieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand

[1] Le fidèle Turgy, dont il sera question dans ces Mémoires, donne, en ces mots, une idée des précautions tyranniques que prenaient les officiers municipaux :

« Après le souper, on annonça au roi que, pour sa sûreté et celle de sa famille, ils occuperaient la tour pendant la nuit. On y avait posé une sentinelle à tous les étages. Les Marseillais ne cessèrent de chanter, au moment du passage de la reine, et pendant toute la nuit :

Madame monte à sa tour ;
Ne sait quand descendra.

« Dès que le roi fut entré au Temple, on prescrivit les précautions les plus minutieuses. Voici de quelle manière se faisait le service qui me concernait : S'agissait-il du dîner ou d'un autre repas, on allait au conseil demander deux municipaux.

« Ils se rendaient à l'office ; on dressait les plats, on les goûtait devant eux, pour leur faire voir qu'il n'y avait rien de caché ni de suspect. On remplissait en leur présence les carafes et les cafetières. Pour couvrir les carafes de lait d'amande, on déchirait, à leur volonté, un morceau de papier, dans telle feuille et telle main qu'ils indiquaient. Arrivés avec eux à la salle à manger, on ne mettait la table qu'après l'avoir montrée dessus et dessous aux municipaux : on dépliait devant eux les nappes et les serviettes ; ils fendaient les pains par moitié, et sondaient la mie avec une fourchette, ou même avec leurs doigts. » (*Fragments historiques sur le Temple.*)

Fs. B.

danger; l'ennemi est entré en Champagne; le roi de Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes, nos enfants, périront; mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous: Cependant il en est temps encore, et vous pouvez... — J'ai tout fait pour le peuple, répondit le roi; je n'ai rien à me reprocher. » Ce même Mathieu dit à M. Huë : « Le conseil de la commune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation. — Qui? demanda le roi. — C'est votre valet de chambre. » Le roi voulut savoir de quel crime on l'accusait, mais il ne put rien apprendre; ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux officiers municipaux. On mit les scellés en présence de M. Huë sur le petit cabinet qu'il occupait, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple [1]. En sortant, Mathieu me dit : « Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez; il vous en arriverait autant. »

Le roi m'appela un instant après : il me remit des papiers que M. Huë lui avait rendus, et qui contenaient des notes de dépense. L'air inquiet des municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la tour, agitaient cruellement son cœur. Après son coucher, le roi me dit de passer la nuit près de lui. Je plaçai un lit à côté de celui de sa majesté.

Le 3 septembre, en habillant le roi, sa majesté me demanda si j'avais appris des nouvelles de M. Huë, et si je savais quelque chose des mouvements de Paris. Je répondis que, pendant la nuit, j'avais entendu dire par un municipal que le peuple se portait aux prisons; que j'allais chercher à me procurer d'autres renseignements. « Prenez garde de vous compromettre, me dit le roi; car alors nous resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers. »

A onze heures du matin, le roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la reine, un municipal me dit de monter dans celle du roi, où je trouvai Manuel et quelques membres de

[1] M. Huë a raconté lui-même cette seconde arrestation, d'une manière très-intéressante et très-dramatique; nous placons ce récit dans les Éclaircissements (E).

Fs. B.

la commune. Manuel me demanda ce que disait le roi de l'enlèvement de M. Huë : je lui répondis que sa majesté en était inquiète. « Il ne lui arrivera rien, me dit-il ; mais je suis chargé d'informer le roi qu'il ne reviendra plus, et que le conseil le remplacera : vous pouvez l'en prévenir. » Je le priai de m'en dispenser, et j'ajoutai que le roi désirait le voir relativement à plusieurs objets dont la famille royale avait le plus grand besoin. Manuel se détermina avec peine à descendre dans la chambre où était sa majesté : il lui fit part de l'arrêté du conseil de la commune qui concernait M. Huë, et la prévint qu'on enverrait une autre personne. « Je vous remercie, répondit le roi. Je me servirai du valet de chambre de mon fils ; et si le conseil s'y refuse, je me servirai moi-même ; j'y suis résolu. » Le roi lui parla ensuite des besoins de sa famille, qui manquait de linge et d'autres vêtements. Manuel dit qu'il allait en rendre compte au conseil, et se retira. Je lui demandai, en le reconduisant, si la fermentation continuait : il me fit craindre, par ses réponses, que le peuple ne se portât au Temple. « Vous vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-t-il ; je vous exhorte au courage. »

A une heure, le roi et sa famille témoignèrent le désir de se promener ; on s'y refusa. Pendant le dîner on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La famille royale sortit de table avec inquiétude, et se réunit dans la chambre de la reine. Je descendis, pour dîner, avec Tison et sa femme, employés au service de la tour.

Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de Tison jeta un grand cri ; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que sa majesté était encore à table, ils avaient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards : c'était la tête de madame la princesse de Lamballe ; quoique sanglante, elle n'était point défigurée ; ses cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la reine s'en aperçut ; il était important de lui en cacher la cause : je voulais seulement avertir le roi ou ma-

dame Élisabeth ; mais les deux municipaux étaient présents. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner? me dit la reine. — Madame, lui répondis-je, je suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le roi leur demanda si sa famille était en sûreté. « On fait courir le bruit, répondirent-ils, que vous et votre famille n'êtes plus dans la tour ; on demande que vous paraissiez à la croisée, mais nous ne le souffrirons point : le peuple doit montrer plus de confiance à ses magistrats. »

Cependant les cris du dehors augmentaient : on entendit très-distinctement des injures adressées à la reine. Un autre municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple pour s'assurer si la famille royale était dans la tour. L'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre : les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la reine, du ton le plus grossier : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe, que l'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans. Je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. » A cette menace, la reine tomba évanouie : je volai à son secours ; madame Élisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil : ses enfants fondaient en larmes, et cherchaient, par leurs caresses, à la ranimer. Cet homme ne s'éloignait point ; le roi lui dit avec fermeté : « Nous nous attendons à tout, monsieur ; mais vous auriez pu vous dispenser d'apprendre à la reine ce malheur affreux. » Il sortit alors avec ses camarades : leur but était rempli.

La reine, revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfants, et passa avec la famille royale dans la chambre de madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai un instant dans la chambre de la reine ; et regardant par la fenêtre, à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de madame la princesse de Lamballe. Celui qui la portait était monté sur les décombres des maisons que l'on abattait pour isoler la tour ; un autre, à côté de lui, tenait au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette infortunée princesse. Ils voulurent forcer la porte de la tour : un municipal nommé Daujon les harangua,

et j'entendis très-distinctement qu'il leur disait : « La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les départements y ont des droits ; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des commissaires me dit que la populace avait tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la tour le corps nu et sanglant de la princesse de Lamballe, qui avait été traîné depuis la prison de la Force jusqu'au Temple ; que des municipaux, après avoir lutté contre cette populace, lui avaient opposé pour barrière un ruban tricolore attaché en travers de la principale porte d'entrée ; qu'ils avaient inutilement réclamé du secours de la commune de Paris, du général Santerre et de l'assemblée nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimulait pas ; et que pendant six heures il avait été incertain si la famille royale ne serait pas massacrée. En effet, la faction n'était pas encore toute-puissante : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étaient pas sur les moyens de l'exécuter ; et l'assemblée désirait peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit le municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avait coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures du soir tout était calme aux environs de la tour ; mais la même tranquillité était loin de régner dans Paris, où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le roi, de lui faire part des mouvements que j'avais vus et des détails que j'avais appris. Il me demanda quels étaient ceux des municipaux qui avaient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille : je lui citai Daujon, qui avait arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fût rien moins que porté pour sa majesté. Ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après : le roi, se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la famille royale continua le genre de vie

uniforme qu'elle avait adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite tour où le roi était alors renfermé.

Elle était adossée à la grande tour, sans communication intérieure, et formait un carré long, flanqué de deux tourelles ; dans une de ces tourelles était un petit escalier qui partait du premier étage, et conduisait à une galerie sur la plate-forme ; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

Le second étage était divisé à peu près de la même manière. La plus grande pièce servait de chambre à coucher à la reine et à M. le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par madame Royale et madame Élisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle ; et ce cabinet, qui servait de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, était commun à la famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le roi demeurait au troisième étage, et couchait dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine séparée de la chambre du roi par une petite pièce obscure, qu'avaient habitée MM. de Chamilly et Huë, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée des cuisines, dont on ne fit aucun usage.

Le roi se levait ordinairement à six heures du matin [1]; il se

[1] M. Huë a tracé aussi le précis rapide de son service près de la famille royale. Voici comme il s'exprime :

Le dîner fini [*], le roi passait ordinairement dans le cabinet des livres du garde des archives de l'ordre de Malte, qui, précédemment, occupait le logement de la tour. La bibliothèque était restée en place, et sa majesté venait y choisir des livres. Un jour que j'étais avec le roi dans ce cabinet, il me montra du doigt les œuvres de Rousseau et de Voltaire. « Ces deux hommes, me dit-il à voix basse, ont perdu la France. » Dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue latine, et de pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières leçons à M. le Dauphin,

[*] Le roi dînait à deux heures, et soupait à neuf.

rasait lui-même; je le coiffais et l'habillais. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le municipal restait dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le roi. Sa majesté priait à genoux pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendais chez la reine : elle n'ouvrait sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisais les cheveux du jeune prince, j'arrangeais la toilette de la reine, et j'allais pour le même service dans la chambre de madame Royale et de madame Élisabeth. Ce moment de la toilette était un de ceux où je pouvais instruire la reine et les princesses de ce que j'avais appris. Un signe indiquait que j'avais quelque chose à leur dire ; et l'une d'elles, causant avec l'officier municipal, détournait son attention.

A neuf heures, la reine, ses enfants et madame Élisabeth montaient dans la chambre du roi pour le déjeuner : après les avoir servis, je faisais les chambres de la reine et des princesses. Tison et sa femme ne m'aidaient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'était pas pour le service seulement qu'on les avait placés dans la tour : un rôle plus important leur avait été confié ; c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entraient aussi sans doute dans le plan de

le roi traduisait les odes d'Horace, et quelquefois Cicéron. Pour le distraire de sa lecture et de son travail, qu'il était toujours pressé de reprendre, la reine et madame Élisabeth faisaient avec lui après le dîner une partie tantôt de piquet, tantôt de trictrac ; et, le soir, l'une ou l'autre princesse lisait, à haute voix, une pièce de théâtre.

« A huit heures, je dressais, dans la chambre de madame Élisabeth, le souper de M. le Dauphin : la reine venait y présider. Ensuite, lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre, sa majesté faisait réciter à son fils la prière suivante :

Dieu tout-puissant, qui m'avez créé « et racheté, je vous adore. Conservez « les jours du roi mon père, et ceux « de ma famille ! Protégez-nous contre « nos ennemis ! Donnez à madame de « Tourzel les forces dont elle a besoin « pour supporter ce qu'elle endure à « cause de nous ! »

« Après cette prière, je couchais M. le Dauphin ; la reine et madame Élisabeth restaient alternativement auprès de lui. Le souper servi, je portais à manger à celle des deux princesses que ce soin retenait. Le roi, en sortant de table, allait aussitôt auprès de son fils. Après quelques moments, il prenait, à la dérobée, la main de la reine et celle de madame Élisabeth, recevait les caresses de madame Royale, et remontait dans sa chambre. Passant ensuite dans la petite tour, sa majesté n'en sortait plus qu'à onze heures, pour venir se coucher. »

ceux qui les avaient choisis ; car la femme Tison, qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est fait ensuite connaître par une infâme dénonciation contre la reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie ; et Tison, ancien commis aux barrières, était un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil.

A dix heures, le roi descendait avec sa famille dans la chambre de la reine, et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine; lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à lever des cartes. L'intelligence prématurée du jeune prince répondait parfaitement aux tendres soins du roi. Sa mémoire était si heureuse, que, sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquait les départements, les districts, les villes, et le cours des rivières : c'était la nouvelle géographie de la France que le roi lui montrait. La reine, de son côté, s'occupait de l'éducation de sa fille ; et ces différentes leçons duraient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passait à coudre, à tricoter, ou travailler à de la tapisserie. A midi, les trois princesses se rendaient dans la chambre de madame Élisabeth pour quitter leur robe du matin; aucun municipal n'entrait avec elles.

A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin; quatre officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnaient. Comme il y avait quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnait pour promenade qu'une partie de l'allée des marronniers ; il m'était aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisais jouer le jeune prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontait dans la tour, où je servais le dîner; et tous les jours, à la même heure, Santerre, brasseur de bière, commandant général de la garde nationale de Paris, venait au Temple, accompagné de deux aides de camp. Il visitait

exactement les différentes pièces. Quelquefois le roi lui adressait la parole ; la reine, jamais. Après le repas, la famille royale se rendait dans la chambre de la reine : leurs majestés faisaient assez ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'était pendant ce temps que je dînais.

A quatre heures, le roi prenait quelques instants de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnait pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste !... son épouse, ses enfants, sa sœur, contemplant avec respect ses traits augustes, dont le malheur semblait encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvait lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui !... Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir !

Au réveil du roi, on reprenait la conversation ; ce prince me faisait asseoir auprès de lui. Je donnais sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils ; et, d'après ses indications, je copiais des exemples dans les OEuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisais le jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth, où je le faisais jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la famille royale se plaçait autour d'une table ; la reine faisait à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfants, mais dans lesquels des rapprochements imprévus avec sa situation se présentaient souvent, et donnaient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Élisabeth lisait à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Je servais ensuite le souper du jeune prince dans la chambre de madame Élisabeth. La famille royale y assistait ; le roi se plaisait à y donner quelque distraction à ses enfants, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de Mercures de France qu'il avait trouvée dans la bibliothèque.

Après le souper de M. le Dauphin, je le déshabillais ; c'était la reine qui lui faisait réciter ses prières : il en faisait une particulière pour madame la princesse de Lamballe, et par une

autre il demandait à Dieu de protéger les jours de madame la marquise de Tourzel, sa gouvernante. Lorsque les municipaux étaient trop près, ce jeune prince avait de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisais passer ensuite dans le cabinet; et si j'avais quelque chose à apprendre à la reine, je saisissais cet instant. Je l'instruisais du contenu des journaux : on n'en laissait arriver aucun dans la tour; mais un crieur envoyé exprès venait tous les soirs à sept heures, s'approchait près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et criait, à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'était passé à l'assemblée nationale, à la commune, et aux armées. C'était dans le cabinet du roi que je me plaçais pour l'écouter; et là, dans le silence, il m'était facile de retenir tout ce que j'entendais.

A neuf heures, le roi soupait. La reine et madame Élisabeth restaient alternativement auprès de M. le Dauphin pendant ce repas : je leur portais ce qu'elles désiraient du souper; c'était encore un des instants où je pouvais leur parler sans témoins.

Après le souper, le roi remontait un instant dans la chambre de la reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassements de ses enfants; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit. La reine et les princesses se renfermaient chez elles. Un des municipaux restait dans la petite pièce qui séparait leurs chambres, et y passait la nuit : l'autre suivait sa majesté.

Je plaçais alors mon lit près de celui du roi; mais sa majesté attendait pour se coucher que le nouveau municipal fût monté, afin de savoir qui il était; et si elle ne l'avait pas encore vu, elle me chargeait de demander son nom. Les municipaux étaient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le temps que le roi resta dans la petite tour, jusqu'au 30 de septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le 4 septembre, le secrétaire de Pétion vint à la tour pour remettre au roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du roi une quittance. Sa majesté lui recommanda de rendre à M. Huë une somme de cinq cent vingt-six livres qu'il avait avancée pour son service; il

le lui promit [1]. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'assemblée législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de sa majesté dans la tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, madame Élisabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenant à la princesse de Lamballe, qu'elle avait laissés à la tour lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet, que j'adressai avec une lettre à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet ni la lettre ne lui étaient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des municipaux qu'on choisissait pour venir au Temple indiquait de quelle espèce d'hommes on s'était servi pour la révolution du 10 août et pour les massacres du 2 septembre.

Un municipal nommé James, maître de langue anglaise, voulut un jour suivre le roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le roi lui dit, d'un ton modéré, que ses collègues le laissaient toujours seul, que, la porte restant ouverte, il ne pouvait échapper à ses regards; mais que la pièce était trop petite pour y rester deux. James insista d'une manière dure et grossière; le roi fut forcé de céder. Il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre, où ce municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

[1] Voici exactement, d'après M. Huë, ce dont il s'agissait dans cette occasion :

« En venant au Temple, le roi n'avait qu'une très-légère somme en numéraire. Manuel, ayant fait diverses emplettes dont je lui avais donné la note, me les envoya avec le mémoire des frais, montant à cinq cent vingt-six livres. A la vue de ce mémoire, que Manuel avait signé : « Je suis hors d'état, me dit sa « majesté, d'acquitter de ma bourse une « pareille dette. » Une somme de six cents livres, qui me restait, épargna au roi l'humiliation de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire. Sa majesté voulut bien accéder à la demande que je lui fis de solder ce mémoire.

« C'est à tort qu'il a été publié par certains journaux que, dans sa détresse, le roi avait accepté un emprunt de Pétion. Ce maire, il est vrai, remit enfin une somme à sa majesté; mais c'était un à-compte de celle que lui attribuait le décret de l'assemblée nationale. Le reçu donné par le roi portait :

« Le roi reconnaît avoir reçu de M. Pé« tion la somme de deux mille cinq « cent vingt-six livres, y compris les « cinq cent vingt-six livres que mes« sieurs les commissaires de la munici« palité se sont chargés de remettre à « M. Huë, qui les avait avancées pour le « service du roi.

« A Paris, le 3 septembre 1792.

« LOUIS. »

Fs. B.

Un jour, à son lever, le roi, prenant le commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il était fâché qu'on eût oublié de le relever, ce municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du roi que par des injures : « Je viens ici, dit-il, pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne [1]. » Et s'avançant près de sa majesté, le chapeau sur la tête : « Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler. » Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelait Meunier.

Un autre commissaire, nommé Leclerc, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la reine au moment où je donnais une leçon d'écriture au jeune prince; il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il fallait donner à M. le Dauphin : il voulait substituer à ses lectures celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième était présent à une lecture que la reine faisait à ses enfants : elle lisait un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le connétable de Bourbon prit les armes contre la France; il prétendit que la reine, par cet exemple, voulait inspirer à son fils des sentiments de vengeance contre sa patrie, et il en fit une dénonciation formelle au conseil. J'en prévins la reine, qui, dans la suite, choisit ses lectures de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé Simon, cordonnier et officier municipal, était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple; mais il était le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme ne paraissait jamais devant la famille royale sans affecter la plus basse insolence; souvent il me disait, assez près du roi pour en être entendu : « Cléry, demande à Capet s'il a besoin de

[1] M. Hué atteste par quelques autres exemples la tyrannie grossière de ces surveillants :

« On eût dit qu'en entrant au Temple chaque municipal avait pour commission d'aggraver la captivité de la famille royale. « Quel quartier habitez-vous? » demandait un jour la reine à l'un de ces hommes, qui assistaient au dîner. « La patrie » répondit-il avec arrogance. « La patrie, c'est la France, » répliqua la reine. J'en ai vu s'opiniâtrer à rester jusqu'à l'heure du coucher dans la chambre de la reine, et n'en sortir qu'à force d'instance. Les mouvements, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence même de leurs majestés, était interprété méchamment. »

Fs. B.

quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois. » J'étais forcé de répondre : « Il n'a besoin de rien. » C'est ce même Simon qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune prince, j'avais fait une table de multiplication, d'après les ordres de la reine. Un municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres; et il fallut renoncer aux leçons d'arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la reine et les princesses travaillaient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la reine m'ordonna de les envoyer à madame la duchesse de Sérent; les municipaux, à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec le dehors; en conséquence, ils prirent un arrêté par lequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Quelques-uns des commissaires ne parlaient jamais du roi, du jeune prince et des princesses, sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un municipal, nommé Turlot, dit un jour devant moi : « Si le bourreau ne guillotinait pas cette s..... famille, je la guillotinerais moi-même. »

Le roi et sa famille, en sortant pour la promenade, devaient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étaient placées dans l'intérieur de la petite tour. Les factionnaires présentaient les armes aux municipaux et aux chefs de légion; mais quand le roi arrivait près d'eux, ils posaient l'arme au pied, ou la renversaient avec affectation[1].

[1] La famille royale, durant les premiers jours de sa captivité au Temple, descendit quelquefois dans le jardin pour s'y promener. Alors elle marchait conduite par Santerre, et environnée de la bande municipale. Santerre absent, la promenade n'avait pas lieu. M. le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, si nécessaires à son âge, souffrait sensiblement de cette privation. Au reste, la famille royale ne descendait au jardin que pour s'y voir exposée chaque fois à de nouvelles insultes. Au moment de son passage, les gardes du service extérieur, placés au bas de la tour, affectaient de se couvrir et de s'asseoir : à peine la famille royale était-elle passée, qu'ils se levaient aussitôt et se découvraient. (*Dernières années de Louis XVI*, par M. Hué.)

Fs. B.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du roi, et en dedans : *La guillotine est permanente, et attend le tyran Louis XVI.* Le roi lut ces paroles ; je fis un mouvement pour les effacer ; sa majesté s'y opposa.

Un des portiers de la tour, nommé Rocher [1], d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre, et une ceinture à laquelle pendait un trousseau de grosses clefs, se présentait à la porte lorsque le roi voulait sortir ; il ne l'ouvrait qu'au moment où sa majesté était près de lui, et, sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitait avec un bruit épouvantable, il faisait attendre avec affectation la famille royale, et tirait les verrous avec fracas. Il descendait ensuite précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche ; et, à chaque personne de la famille royale qui sortait, il soufflait de la fumée de tabac, surtout devant les princesses. Quelques gardes nationaux, qui s'amusaient de ces insolences, se rassemblaient près de lui, riaient aux éclats à chaque bouffée de fumée, et se permettaient les propos les plus grossiers ; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportaient des chaises du corps de garde, s'y tenaient assis, et obstruaient le passage, déjà fort étroit.

Pendant la promenade, les canonniers se rassemblaient pour danser, et chantaient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la famille royale remontait dans la tour, elle essuyait les mêmes injures ; souvent on couvrait les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisait : *Madame Veto la dansera... Nous saurons mettre le gros cochon au régime...*

[1] Rocher, de sellier qu'il était, devint officier dans l'armée des rebelles. On lui a entendu dire, en parlant des augustes captifs : « Marie-Antoinette faisait la fière, mais je l'ai forcée de s'humaniser. Sa fille et Élisabeth me font malgré elles la révérence : le guichet est si bas, que, pour passer, il faut bien qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois je flanque à cette Élisabeth une bouffée de ma pipe. Ne dit-elle pas l'autre jour à nos commissaires : « Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours? « — Apparemment que cela lui plaît, « répondirent-ils. » (*Dernières années de Louis XVI.*)

Fs. B.

A bas le cordon rouge !... Il faut étrangler les petits louveteaux, etc. On crayonnait tantôt une potence où était suspendue une figure, sous les pieds de laquelle était écrit, *Louis prenant un bain d'air;* tantôt une guillotine, avec ces mots : *Louis crachant dans le sac*, etc.

On changeait ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordait à la famille royale. Le roi et la reine auraient pu s'y dérober en restant dans la tour; mais leurs enfants, objets de leur sensibilité, avaient besoin de prendre l'air : c'était pour eux que leurs majestés supportaient chaque jour, sans se plaindre, ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarqués qu'ils étaient plus rares.

Un factionnaire montait la garde à la porte de la chambre de la reine : c'était un habitant des faubourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de paysan. J'étais seul dans la première chambre, occupé à lire; il me considérait avec attention, et paraissait très-ému; je passe devant lui, il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas sortir. — Pourquoi? — Ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous. — Vous vous trompez, lui dis-je. — Quoi ! monsieur, vous n'êtes pas le roi ? — Vous ne le connaissez donc pas ? — Jamais je ne l'ai vu, monsieur ; et je voudrais bien le voir ailleurs qu'ici. — Parlez bas : je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi ouverte, et vous verrez le roi; il est assis près de la croisée, un livre à la main. » Je fis part à la reine du désir de ce factionnaire; et le roi, qu'elle en instruisit, eut la bonté de se promener d'une chambre à l'autre, pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionnaire : « Ah ! monsieur, me dit-il, que le roi est bon ! comme il aime ses enfants ! » Il était si attendri, qu'à peine il pouvait parler. « Non, continua-t-il en se frappant la poitrine, je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal. » Je craignis que son extrême agitation ne le compromît, et je le quittai.

Un autre factionnaire, placé au bout de l'allée qui servait de

promenade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimait par ses regards le désir de donner quelques renseignements à la famille royale. Madame Élisabeth, dans un second tour de promenade, s'en approcha pour voir s'il lui parlerait: soit crainte, soit respect, il ne l'osa point; mais quelques larmes roulèrent dans ses yeux, et il fit un signe pour indiquer qu'il avait déposé près de lui un papier dans les décombres. Je me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune prince; mais les officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles. J'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offrait encore à la famille royale un genre de spectacle qui déchirait souvent sa sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitaient chaque jour de ce court instant pour voir leur reine et leur roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple; et il était impossible de se tromper sur leurs sentiments et sur leurs vœux. Je crus une fois reconnaître madame la marquise de Tourzel, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvements du jeune prince, lorsqu'il s'écartait de ses augustes parents. Je fis part de cette observation à madame Élisabeth. Au nom de madame de Tourzel, cette princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes: « Quoi ! dit-elle, elle vivrait encore ? »

Le lendemain, je trouvai moyen de prendre des renseignements; madame la marquise de Tourzel était dans une de ses terres. J'appris aussi que madame la princesse de Tarente et madame la marquise de la Roche-Aimon, qui, le 10 août, au moment de l'attaque, s'étaient trouvées dans le château des Tuileries, avaient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes, dont le dévouement s'était manifesté en tant d'occasions, donna quelques instants de consolation à la famille royale; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute cour d'Orléans avaient été massacrés, le 9 septembre, à Versailles. Le roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le duc de Brissac, qui ne l'avait pas quitté un seul jour depuis le commencement de la révolution. Sa majesté regretta beaucoup aussi M. de Les-

sart, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, le nommé Lubin, municipal, vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Ce Lubin avait une voix de Stentor. La famille royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la royauté et de l'établissement d'une république. Hébert, si connu sous le nom de père Duchesne, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient de garde auprès de la famille royale; ils étaient assis dans ce moment près de la porte, et fixaient le roi avec un sourire perfide : ce prince s'en aperçut; il tenait un livre à la main, et continua de lire : aucune altération ne parut sur son visage. La reine montra la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau. Je me mis à une fenêtre; aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI : je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçants avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au roi du besoin qu'avait son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le roi me dit d'en écrire la demande, et la signa. Je m'étais servi des mêmes expressions que j'avais employées jusqu'alors : *Le roi demande pour son fils*, etc. « Vous êtes bien osé, me dit Destournelles, de vous servir d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre! » Je lui observai que j'avais entendu une proclamation, mais que je n'en savais pas l'objet. « C'est, me dit-il, l'abolition de la royauté; et vous pouvez dire à *monsieur*, en me montrant le roi, de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnaît plus. — Je ne puis, lui répondis-je, changer ce billet, qui est déjà signé; le roi m'en demanderait la cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre. — Vous ferez ce que vous voudrez, me répliqua-t-il; mais je ne certifierai pas votre demande. » Le lendemain, madame

Élisabeth m'ordonna d'écrire à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante : *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI... de Marie-Antoinette... de Louis-Charles... de Marie-Thérèse... de Marie-Élisabeth*, etc.

Jusqu'alors j'avais été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avaient le roi et la reine leur avait été prêté par des personnes de la cour [1], pendant le temps qu'ils étaient restés aux Feuillants. On n'avait pu s'en procurer du château des Tuileries, où, dans la journée du 10 août, tout avait été livré au pillage. La famille royale manquait surtout de vêtements : les princesses les raccommodaient chaque jour; et souvent madame Élisabeth, pour recoudre ceux du roi, était obligée d'attendre qu'il fût couché. J'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fît un peu de linge neuf; mais les ouvrières l'ayant marqué de lettres couronnées, les municipaux exigèrent que les princesses ôtassent les couronnes : il fallut obéir.

Le 26 septembre, j'appris, par un municipal, qu'on se proposait de séparer le roi de sa famille, et que l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour serait bientôt prêt. Ce ne fut pas sans beaucoup de précautions que j'annonçai au roi cette nouvelle tyrannie; je lui témoignai combien il m'en avait coûté pour l'affliger. « Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, me dit sa majesté; j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout. Tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation, et de m'en instruire. »

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la reine, où était la famille royale. L'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au roi d'un arrêté du conseil de la commune, qui ordonnait « d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la tour. Et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il. Cléry

[1] La comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la reine du linge et d'autres effets pour le jeune prince. La reine m'ordonna dans la suite de renvoyer à lady Sutherland les effets qui lui appartenaient, et de lui écrire de sa part pour la remercier. (La reine, à cette époque, était privée de papier et d'encre.) Les municipaux s'opposerent à cet envoi, et garderent le linge et les effets.

descendra, et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du conseil. » Le roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je sus alors, par un municipal de la députation, que le soir même le roi serait transféré dans la grande tour; je trouvai le moyen d'en faire avertir sa majesté par madame Élisabeth.

En effet, après le souper, comme le roi quittait la chambre de la reine pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux, qui le matin avaient enlevé les papiers, entrèrent, et firent lecture au roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique instruit de cet événement, le roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des commissaires jusqu'où devaient s'étendre leurs projets. Ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le roi reçut ses adieux; et cette séparation, qui annonçait déjà tant d'autres malheurs, fut un des moments les plus cruels que leurs majestés eussent encore passé au Temple. Je suivis le roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du roi dans la grande tour n'était point achevé, il n'y avait qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travaillaient encore, ce qui causait une odeur insupportable, et je craignis que sa majesté n'en fût incommodée. On me destinait pour logement une chambre très-éloignée de celle du roi; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de sa majesté; le lendemain, le roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de sa majesté, je voulus me rendre dans la petite tour, pour habiller le jeune prince : les municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux, nommé Véron, me dit : « Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, votre maître non plus; il ne doit pas même revoir ses enfants. »

A neuf heures, le roi demanda qu'on le conduisît vers sa famille. « Nous n'avons point d'ordres pour cela, » dirent les commissaires. Sa majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux municipaux entrèrent, suivis d'un garçon servant qui apportait au roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeuner. Le roi leur témoigna le désir de dîner avec sa famille : ils répondirent qu'ils prendraient les ordres de la commune. « Mais, ajouta le roi, mon valet de chambre peut descendre ; c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir. — Cela ne dépend pas de nous, » dirent les commissaires; et ils se retirèrent.

J'étais alors dans un coin de la chambre, accablé de douleur, et livré aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste famille. D'un côté, je voyais les souffrances de mon maître; de l'autre, je me représentais le jeune prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avait déjà parlé de le séparer de leurs majestés; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causerait-il pas à la reine?

J'étais occupé de ces affligeantes idées, lorsque le roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avait apporté ; il m'en présenta la moitié, et me dit : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner; prenez ceci, j'ai assez du reste. » Je refusai, mais il insista. Je ne pus retenir mes larmes ; le roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers, pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces municipaux dit au roi qu'il venait d'assister au déjeuner de sa famille, et qu'elle était en bonne santé. « Je vous remercie, répondit le roi ; je vous prie de lui donner de mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrais-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la reine ? Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire.» Sa majesté indiqua les livres qu'elle désirait : ce municipal consentit à la demande du roi; mais, ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce mo-

ment de consolation. Le roi me chargea de quelques ordres; ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la reine dans sa chambre, entourée de ses enfants et de madame Élisabeth : ils pleuraient tous, et leur douleur augmenta à ma vue; ils me firent mille questions sur le roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La reine, s'adressant aux municipaux qui m'avaient accompagné, renouvela vivement la demande d'être avec le roi au moins pendant quelques instants du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étaient plus des plaintes, ni des larmes; c'étaient des cris de douleur... « Eh bien! ils dîneront ensemble aujourd'hui, dit un officier municipal; mais comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira. » Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se retrouver encore avec le roi, un sentiment, qui tenait presque de la joie, vint soulager cette malheureuse famille. La reine tenant ses enfants dans ses bras, madame Élisabeth les mains élevées vers le ciel, remerciaient Dieu de ce bonheur inattendu, et offraient le spectacle le plus touchant. Quelques municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur ai vu répandre dans cet affreux séjour.) L'un d'eux, le cordonnier Simon, dit assez haut : « Je crois que ces b..... de femmes me feraient pleurer; » et s'adressant ensuite à la reine : « Lorsque vous assassiniez le peuple le 10 août, vous ne pleuriez point. — Le peuple est bien trompé sur nos sentiments, répondit la reine. »

Je pris ensuite les livres que le roi m'avait demandés, et les lui portai : les municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à sa majesté qu'elle verrait sa famille. Je dis à ces commissaires que je pouvais sans doute continuer de servir le jeune prince et les princesses : ils y consentirent. J'eus ainsi occasion d'apprendre à la reine ce qui s'était passé, et tout ce qu'avait souffert le roi depuis qu'il l'avait quittée.

On servit le dîner chez le roi, où sa famille se rendit; et par les sentiments qu'elle fit éclater on peut juger des craintes qui l'avaient agitée. On n'entendit plus parler de l'arrêté de la commune, et la famille royale continua de se réunir aux heures des repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la reine l'appartement qu'on lui préparait au-dessus de celui du roi; elle sollicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service tant auprès de leurs majestés qu'auprès du jeune prince et des princesses: leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les soins que le roi donnait à l'éducation de son fils n'éprouvèrent aucune interruption; mais ce séjour de la famille royale dans deux tours séparées, en rendant la surveillance des municipaux plus difficile, la rendait aussi plus inquiète. Le nombre de commissaires était augmenté, et leur défiance me laissait bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passait au dehors. Voici ceux dont je fis usage :

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vînt au Temple une fois la semaine; elle était toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passait pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la famille royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée on me faisait descendre dans la chambre du conseil, mais je ne pouvais leur parler qu'en présence des municipaux; nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi : c'était le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des officiers municipaux suivaient la famille royale ; il n'en restait qu'un dans la chambre du conseil, et lorsque c'était un homme honnête, il nous laissait un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandais des nouvelles des personnes à qui la famille royale prenait intérêt, et je m'informais de ce qui se passait à la convention. C'était ma femme qui avait engagé le crieur dont j'ai déjà parlé à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux.

Je joignais à ces notions ce que je pouvais apprendre de quelques municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle, nommé

Turgy, garçon servant de la bouche du roi, et qui, par attachement pour sa majesté, avait trouvé le moyen de se faire employer au Temple avec deux de ses camarades, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la famille royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; ils étaient en outre chargés des commissions d'approvisionnements; et Turgy, qui partageait avec eux cet emploi, sortant du Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvait s'informer de ce qui se passait. La difficulté était de m'instruire de ce qu'il avait appris : on lui avait défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la famille royale, mais toujours en présence des municipaux: lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différents prétextes. Tantôt je le priais de me coiffer. Madame Élisabeth, qui connaissait mes relations avec Turgy, causait alors avec les municipaux; j'avais ainsi le temps nécessaire pour nos conversations. Tantôt je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre : il saisissait ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avait à me remettre.

Lorsque le roi ou la reine désiraient quelques éclaircissements du dehors, et que le jour où ma femme devait venir était éloigné, j'en chargeais encore Turgy : si ce n'était pas son jour de sortie, je feignais d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la famille royale. « Ce sera pour un autre jour, me disait-il. — Eh bien! lui répondais-je d'un air indifférent, le roi attendra. » Je voulais, en parlant ainsi, engager les municipaux à lui donner l'ordre de sortir; souvent il le recevait, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnait les détails que je désirais. Nous étions convenus de cette manière de nous entendre, mais il fallait prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens devant les mêmes commissaires.

De nouveaux obstacles se présentaient pour rendre compte au roi de ce que j'avais appris. Le soir, je ne pouvais parler à sa majesté qu'au moment où l'on relevait les municipaux, et à son coucher. Quelquefois je pouvais lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étaient pas encore en état de paraître à son lever; j'affectais de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur

faisant sentir que sa majesté m'attendait. Me permettaient-ils d'entrer, je tirais aussitôt les rideaux du lit du roi, et, pendant que je le chaussais, je lui parlais sans être vu ni entendu. Le plus souvent mes espérances étaient trompées, et les municipaux me forçaient d'attendre la fin de leur toilette pour m'accompagner chez sa majesté. Plusieurs d'entre eux me traitaient même avec dureté: les uns m'ordonnaient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir me forçaient de les replacer; les autres me tenaient sans cesse des propos insultants : mais cette conduite me fournissait de nouveaux moyens d'être utile à leurs majestés. N'opposant aux commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivais presque malgré eux; je leur inspirais de la confiance sans qu'ils s'en aperçussent, et je parvenais souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulais apprendre.

Tel était le plan que je suivais avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi bizarre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la famille royale.

Un soir, vers les six heures (c'était le 5 octobre), après avoir accompagné la reine dans son appartement, je remontais chez le roi avec deux officiers municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portais, et me dit, avec un air de mystère, qu'elle voudrait bien m'entretenir. « Monsieur, lui répondis-je, parlez haut; il ne m'est pas permis de parler bas à personne. — On m'a assuré, répliqua le factionnaire, qu'on avait mis le roi au cachot depuis quelques jours, et que vous étiez avec lui. — Vous voyez bien le contraire, » lui dis-je; et je le quittai. Dans ce moment un des municipaux marchait devant moi, et l'autre me suivait; le premier s'arrêta, et nous entendit.

Le lendemain matin, deux commissaires m'attendaient à la porte de l'appartement de la reine : ils me conduisirent à la chambre du conseil, et les municipaux qui s'y étaient rassemblés m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avait eu lieu : celui des municipaux qui nous avait entendus confirma mon récit; l'autre soutint que la sentinelle m'avait remis un

papier dont il avait entendu le froissement, et que c'était une lettre pour le roi. Je niai le fait, en invitant les municipaux à me fouiller et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du conseil; je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyais cette affaire terminée, lorsque, le 26 octobre, pendant le dîner de la famille royale, un municipal entra, suivi de six gendarmes le sabre à la main, d'un greffier et d'un huissier, tous deux en costume. Je crus qu'on venait chercher le roi, et je fus saisi de terreur. La famille royale se leva; le roi demanda ce qu'on lui voulait : mais le municipal, sans répondre, m'appela dans une autre chambre; les gendarmes le suivirent; et, le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le roi; on me répondit que dès ce moment il ne m'était plus permis de lui parler. « Prenez seulement une chemise, ajouta le municipal; cela ne sera pas long. » Je crus l'entendre, et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du roi et de sa famille, qui étaient debout, et consternés de la manière dont on m'enlevait. La populace rassemblée dans la cour du Temple m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un officier de la garde nationale dit qu'il était nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étais seul dépositaire; et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au palais de justice, qu'on me mit au secret : j'y restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvaient être les motifs de mon arrestation. Je me rappelai seulement que, dans la matinée du 10 août, pendant l'attaque du château des Tuileries, quelques personnes qui s'y trouvaient enfermées, et qui cherchaient à en sortir, m'avaient prié de cacher dans une commode qui m'appartenait plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auraient pu les faire reconnaître; je crus que ces papiers avaient été saisis, et que peut-être ils allaient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étaient inconnus. C'était un tribunal révolutionnaire établi le 17 août, pour

faire un choix entre ceux qui avaient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement lorsque j'aperçus sur le fauteuil des accusés ce même jeune homme soupçonné de m'avoir remis une lettre trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus dans mon accusateur cet officier municipal qui m'avait dénoncé au conseil du Temple! On m'interrogea; des témoins furent entendus. Le municipal renouvela son accusation : je lui répliquai qu'il n'était pas digne d'être magistrat du peuple; que, puisqu'il avait entendu le froissement d'un papier, et cru voir qu'on me remettait une lettre, il aurait dû me fouiller sur-le-champ, au lieu d'attendre dix-huit heures pour me dénoncer au conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fûmes acquittés. Le président chargea quatre municipaux présents à mon jugement de me reconduire au Temple : il était minuit. J'arrivai au moment où le roi venait de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La famille royale avait pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyait déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la reine vint habiter l'appartement qu'on lui avait préparé dans la grande tour; mais ce jour-là même, si vivement désiré, et qui semblait promettre à leurs majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des officiers municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyaient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans sa reconnaissance et dans ses caresses; ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune prince ayant été remis au roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils!

Les événements dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connaître la nouvelle habitation de leurs majestés.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par

un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages, destinés à la famille royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planche. Le rez-de-chaussée était à l'usage des municipaux; le premier étage servait de corps de garde : le roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était une antichambre, où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour M. le Dauphin; la mienne se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi; un grand poêle placé dans l'antichambre chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée, mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour qui empêchaient l'air de circuler; les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait par chaque étage à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux; on y avait placé des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier on entrait dans chaque étage en franchissant deux portes : la première était en bois de chêne fort épais, et garnie de clous; la seconde, en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi, et y formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage; on y déposait aussi, pendant le jour, les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de sa majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond en toile; les cloisons étaient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché en très-gros caractères

la *Déclaration des droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une table, une glace sur la cheminée, et un lit de damas vert, composaient tout l'ameublement : ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois[1].

La reine logeait au troisième étage : la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du roi. La chambre à coucher de la reine et de madame Royale était au-dessus de celle du roi ; la tourelle leur servait de cabinet. Madame Élisabeth occupait la chambre au-dessus de la mienne ; la pièce d'entrée servait d'antichambre : les municipaux s'y tenaient le jour, et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi.

Le quatrième étage n'était point occupé ; une galerie régnait dans l'intérieur des créneaux, et servait quelquefois de promenade. On avait placé des jalousies entre les créneaux, pour empêcher la famille royale de voir et d'être vue.

Depuis cette réunion de leurs majestés dans la grande tour, il y eut peu de changements dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les moments que le roi et la reine avaient jusque-là consacrés à l'éducation de leurs enfants. Après son lever, le roi lisait l'office des chevaliers du Saint-Esprit ; et comme on avait refusé de laisser dire la messe au Temple même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce prince était véritablement religieux ; mais sa religion, pure et éclairée, ne l'avait jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de Montesquieu, celles du comte de Buffon, le Spectacle de la Nature de Pluche, l'Histoire d'Angleterre de Hume

[1] Monseigneur le duc d'Angoulême, en sa qualité de grand prieur de France, était propriétaire du palais du Temple. Monseigneur le comte d'Artois l'avait fait meubler : c'était sa résidence lorsqu'il venait à Paris. La grande tour, éloignée du palais de deux cents pas, et située au milieu du jardin, était le dépôt des archives de l'ordre de Malte.

en anglais, l'Imitation de Jésus-Christ en langue latine, le Tasse en langue italienne, nos différents théâtres, étaient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacrait quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

Madame Élisabeth et la reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du roi, sa majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu madame Élisabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur!

A neuf heures, on venait chercher le roi et son fils pour le déjeuner; je les accompagnais. J'arrangeais ensuite les cheveux des trois princesses; et, par les ordres de la reine, je montrais à coiffer à madame Royale. Pendant ce temps, le roi jouait aux dames ou aux échecs, tantôt avec la reine, tantôt avec madame Élisabeth [1].

Après le dîner, le jeune prince et sa sœur jouaient dans l'antichambre au volant, au siam, ou à d'autres jeux; madame Élisabeth était toujours présente, et s'asseyait près d'une table, un livre à la main. Je restais dans cette pièce, et quelquefois je lisais; je m'asseyais alors, pour obéir aux ordres de cette princesse. La famille royale ainsi dispersée inquiétait souvent les deux municipaux de garde, qui, ne voulant pas laisser le roi et la reine seuls, voulaient encore moins se séparer, tant ils se méfiaient l'un de l'autre. C'était ce moment que saisissait madame Élisabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutais et lui répondais, sans détourner les yeux du livre que je tenais à la main, pour ne pas être surpris par les municipaux. M. le Dauphin et madame Royale, d'accord avec leur tante, facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyants, et souvent l'avertissaient par quelques signes de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Je devais surtout me méfier de Tison, suspect même aux commissaires, qu'il avait dénoncés plusieurs fois; c'était en vain que le roi et la reine le traitaient avec bonté, rien ne pouvait vaincre sa méchanceté naturelle.

[1] La collection très-intéressante des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre, publiée par M. Guizot, nous fournira plus d'un trait de rapprochement. Voyez, dans les éclaircissements (F), les détails que donne Herbert, valet de chambre de Charles Ier, sur la captivité de ce malheureux prince. Fs. B.

Le soir, à l'heure du coucher, les municipaux plaçaient leurs lits dans l'antichambre, de manière à barrer la pièce que sa majesté occupait. Ils fermaient encore une des portes de ma chambre par laquelle j'aurais pu entrer dans celle du roi, et en emportaient la clef ; il me fallait donc passer par l'antichambre lorsque sa majesté m'appelait pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le 7 octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du conseil, où je trouvai une vingtaine de municipaux assemblés, présidés par Manuel, qui, de procureur de la commune, était devenu membre de la convention nationale : sa présence me surprit, et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au roi, dès le soir même, les *ordres* dont il était encore décoré, tels que ceux de *Saint-Louis* et de la *Toison d'or*. Sa majesté ne portait plus l'ordre du *Saint-Esprit*, qui avait été supprimé par la première assemblée.

Je représentai que je ne pouvais obéir, et que ce n'était point à moi à faire connaître au roi les arrêtés du conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir sa majesté, et je m'aperçus d'ailleurs, à l'embarras des municipaux, qu'ils agissaient dans ce moment sans y être autorisés par aucun arrêté, ni de la convention, ni de la commune. Les commissaires refusèrent de monter chez le roi; Manuel les y décida, en offrant de les accompagner. Le roi était assis, et occupé à lire : ce fut Manuel qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de Manuel que par le calme et la modération du roi.

« Comment vous trouvez-vous? lui dit Manuel. Avez-vous ce qui vous est nécessaire? — Je me contente de ce que j'ai, répondit sa majesté.— Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoie? — J'en ai entendu parler il y a quelques jours par un de ces messieurs, qui lisait le Journal du soir. — Comment! n'avez-vous donc pas les journaux, qui deviennent si intéressants? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, messieurs, dit Manuel en s'adressant aux municipaux, donner tous les

journaux à monsieur (en montrant le roi); il est bon qu'il soit instruit de nos succès. » Puis, s'adressant de nouveau à sa majesté : « Les principes démocratiques se propagent ; vous savez que le peuple a aboli la royauté et adopté le gouvernement républicain. — Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer. — Vous savez aussi que l'assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie ; on aurait dû vous dire d'en quitter les décorations : rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même. Au reste, demandez tout ce qui vous est nécessaire, on s'empressera de vous le procurer. — Je vous remercie, dit le roi ; je n'ai besoin de rien. » Aussitôt il reprit sa lecture. Manuel avait cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience; il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira : l'un des municipaux me dit de le suivre à la chambre du conseil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au roi ses décorations. Manuel ajouta : « Vous ferez bien d'envoyer à la convention les croix et les rubans. Je dois aussi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI pourra durer longtemps, et que, si votre intention n'était pas de rester ici, vous feriez bien de le dire en ce moment. On a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la tour : si vous restez auprès du ci-devant roi, vous serez donc absolument seul, et votre service en deviendra plus pénible : on vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine, mais ce sera vous qui nettoierez l'appartement, et ferez les autres ouvrages. » Je lui répondis que, déterminé à ne jamais quitter le roi, je me soumettais à tout. On me reconduisit dans la chambre de sa majesté, qui me dit : « Vous avez entendu ces messieurs ; vous ôterez ce soir mes *ordres* de dessus mes habits. »

Le lendemain, en habillant le roi, je lui dis que j'avais enfermé les croix et les cordons, quoique Manuel m'eût fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la convention. « Vous avez bien fait, » me répondit sa majesté.

On a répandu le bruit que Manuel était venu au Temple dans

le courant du mois de septembre, pour engager sa majesté à écrire au roi de Prusse à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que Manuel n'a paru dans la tour que deux fois pendant le temps que j'y suis resté, le 3 septembre et le 7 octobre; que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux, et qu'il ne parla point au roi en particulier.

Le 9 octobre, on apporta au roi le journal des débats de la convention; mais, quelques jours après, un municipal, nommé Michel, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisait de nouveau l'entrée des papiers publics dans la tour : il m'appela à la chambre du conseil, et me demanda par quel ordre je faisais venir des journaux à mon adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportait tous les jours quatre journaux, avec cette adresse imprimée : *Au valet de chambre de Louis XVI, à la tour du Temple.* J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore, le nom des personnes qui en payaient l'abonnement. Ce Michel voulut me forcer de les lui indiquer; il me fit écrire aux rédacteurs des journaux, pour avoir des éclaircissements; mais leurs réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la tour avait pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissaient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermaient-ils des expressions injurieuses contre le roi ou la reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes, certains municipaux avaient la méchanceté réfléchie de les placer sur la cheminée ou sur la commode de la chambre de sa majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandait « la tête du tyran Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi. » Un autre de ces journaux, en parlant de madame Élisabeth, et en voulant détruire l'admiration qu'inspirait au public son dévouement au roi et à la reine, cherchait à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un troisième disait qu'il fallait étouffer les deux petits louveteaux qui étaient dans la tour, désignant par là M. le Dauphin et madame Royale.

Le roi n'était affecté de ces articles que par rapport au peuple. « Les Français, disait-il, sont bien malheureux de se laisser

ainsi tromper. » J'avais soin de soustraire ces journaux aux regards de sa majesté, quand j'étais le premier à les apercevoir; mais souvent on les plaçait quand mon service me retenait hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la famille royale, soit pour provoquer au régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le roi. Ceux qui connaissent les insolents écrits qui furent publiés dans ce temps-là peuvent seuls se faire une idée de ce genre inouï de supplice.

L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des officiers municipaux, qui, jusque-là, ne s'étaient pas encore montrés ni si durs ni si méfiants.

Un jour, après dîner, je venais d'écrire un mémoire de dépenses dans la chambre du conseil, et je l'avais renfermé dans un pupitre dont on m'avait donné la clef. A peine fus-je sorti, que Marino, officier municipal, dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il fallait ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenait, et vérifier si je n'avais pas quelque correspondance avec les ennemis du peuple. « Je le connais bien, ajouta-t-il; et je sais qu'il reçoit des lettres pour le roi. » Puis, accusant ses collègues de ménagements, il les accabla d'injures, les menaça, comme complices, de les dénoncer tous au conseil de la commune; et il sortit pour exécuter ce dessein. On dressa aussitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenait mon pupitre, on l'envoya à la commune, où Marino avait déjà fait sa dénonciation.

Ce même municipal prétendit un autre jour qu'un damier qu'on me rapportait, et dont j'avais fait raccommoder les cases, du consentement de ses collègues, renfermait une correspondance; il le défit en entier, et, ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme et son amie étant venues au Temple comme de coutume, je leur parlais dans la chambre du conseil. La famille royale, qui était à la promenade, nous aperçut, et la reine et madame Élisabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple intérêt fut remarqué de Marino; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fît arrêter ma femme et son amie,

au moment où elles sortirent de la chambre du conseil. On les interrogea séparément : on demanda à ma femme qui était la dame qui l'accompagnait ; elle répondit : « C'est ma sœur. » Interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal, et aux soupçons les plus graves. Marino prétendit que cette dame était un page de la reine, déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple ; mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenais souvent, dans ces courtes entrevues, à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avait échappé aux recherches des municipaux, et que je cachais avec soin : ces notes étaient relatives à quelques informations demandées par leurs majestés. Heureusement que, ce jour-là, je n'en avais remis aucune : si l'on avait trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres municipaux se faisaient remarquer par les traits les plus bizarres. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon destinée à la barbe du roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, madame Élisabeth me donnait à nettoyer un petit couteau à lame d'or : souvent les commissaires me l'arrachaient des mains, pour examiner si je n'avais pas glissé quelque papier au fond de la gaîne.

Madame Élisabeth m'avait ordonné de renvoyer à madame la duchesse de Sérent un livre de piété ; les municipaux en coupèrent les marges, dans la crainte qu'on y eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la reine pour la coiffer : il fallut que sa majesté vînt dans l'appartement du roi, et qu'elle apportât elle-même tout ce qui était nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre quand, selon son usage, elle entrait à midi dans la chambre de madame Élisabeth, pour quitter sa robe du matin. Je lui représentai l'indécence de ce procédé; il insista; sa majesté sortit de la chambre, et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevais le linge du blanchissage, les municipaux me le faisaient déployer pièce par pièce, et l'examinaient au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe, étaient présentés au feu, pour s'assurer qu'il n'y avait aucune écriture secrète. Le linge que quittaient le roi et les princesses était aussi examiné.

Quelques municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues; mais la plupart, devenus suspects au comité de salut public, sont morts victimes de leur humanité; ceux qui existent encore ont gémi longtemps dans les prisons.

Un jeune homme, nommé Toulan, que je croyais, à ses propos, un des plus grands ennemis de la famille royale, vint un jour près de moi; et me serrant la main : « Je ne peux, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la reine, à cause de mes camarades: prévenez-la que la commission dont elle m'a chargé est faite; que dans quelques jours je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse. » Étonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piége, « Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez en vous adressant à moi pour de pareilles commissions. — Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il en me serrant la main avec plus de force; et il se retira. » Je rendis compte à la reine de cette conversation. « Vous pouvez vous fier à Toulan, » me dit-elle. Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette princesse avec neuf autres officiers municipaux, accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la reine quand elle était encore au Temple. Toulan périt du dernier supplice [1].

Leurs majestés, renfermées dans la tour depuis trois mois, n'avaient encore vu que des officiers municipaux, lorsque, le 1^er^ novembre, on leur annonça une députation de la con-

[1] Voyez sur Toulan, sur les preuves de dévouement qu'il s'empressa de donner à la reine, et sur la manière dont il périt, l'intéressante relation publiée par M. de Goguelat dans la collection des Mémoires. Fs. B.

vention nationale. Elle était composée de Drouet, maître de poste de Varennes ; de Chabot, ex-capucin ; de Dubois-Crancé, de Duprat, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La famille royale et surtout la reine frémirent d'horreur à la vue de Drouet : ce député s'assit insolemment près d'elle; à son exemple, Chabot prit un siége. La députation demanda au roi comment il était traité, et si on lui donnait les choses nécessaires. « Je ne me plains de rien, répondit sa majesté; je demande seulement que la commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au conseil, une somme de deux mille livres pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements, dont nous avons le plus grand besoin. » Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

Quelques jours après, le roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fît appeler M. Dubois, dentiste de sa majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fièvre survint ; on permit alors à sa majesté de consulter M. le Monnier, son premier médecin. Il serait difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La reine et ses enfants ne quittaient presque point le roi pendant le jour, le servaient avec moi, et m'aidaient souvent à faire son lit : je passais les nuits seul auprès de sa majesté. M. le Monnier venait deux fois le jour, accompagné d'un grand nombre de municipaux ; on le fouillait, et il ne lui était permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le roi prit médecine, M. le Monnier demanda à rester quelques heures : comme il se tenait debout, pendant que plusieurs municipaux étaient assis le chapeau sur la tête, sa majesté l'engagea à prendre un siége, ce qu'il refusa par respect ; les commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du roi dura six jours.

Peu de jours après, le jeune prince, qui couchait dans la chambre de sa majesté, et que les municipaux n'avaient pas voulu faire transférer dans celle de la reine, eut de la fièvre. La reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils.

Elle lui prodigua les plus tendres soins pendant les instants qu'il lui était permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la reine, à madame Royale, et à madame Élisabeth. M. le Monnier obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitais était une pièce humide, et sans cheminée; l'abat-jour de la croisée interceptait encore le peu d'air qu'on y respirait. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique, avec une forte douleur au côté, qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le roi; mais sa majesté voyant mon état refusa mes soins, et m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, M. le Dauphin ne me quitta presque point : cet auguste enfant m'apportait à boire; le soir, le roi profita d'un moment où il paraissait moins surveillé, pour entrer dans ma chambre; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit, avec une bonté qui me fit verser des larmes : « Je voudrais vous donner moi-même des soins; mais vous savez combien nous sommes observés; prenez courage, demain vous verrez mon médecin [1]. » A l'heure du souper, la famille royale entra chez moi; et madame Élisabeth, sans que les municipaux s'en aperçussent, me remit une petite bouteille qui contenait un looch. Cette princesse, qui était fort enrhumée, s'en privait pour moi; je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la reine déshabilla et coucha le jeune prince; et madame Élisabeth roula les cheveux du roi.

[1] Cette bonté, naturelle à Louis XVI, se manifesta aussi pour M. Hué. Voici ce qu'il raconte :

« Le roi, je n'en peux douter, prévoyait que bientôt on viendrait m'arracher de la tour; cette idée le tourmentait.

« Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchais, une donnait dans la chambre de sa majesté, l'autre sur l'escalier.

« Par cette dernière, souvent au milieu de la nuit, entraient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étais pas occupé de correspondances secrètes.

« Une nuit, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, le roi conçut pour moi des inquiétudes : dès la pointe du jour, sa majesté, pieds nus et en chemise, entr'ouvrit doucement la porte qui communiquait de sa chambre à la mienne. Aussitôt je m'éveillai : la vue du roi, l'état dans lequel il était, me saisirent. « Sire, dis-je avec émotion, « votre majesté veut-elle quelque chose? « — Non; mais cette nuit il s'est fait « du mouvement dans votre chambre; « j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. « Je voulais voir si vous étiez encore « près de moi. » Combien mon cœur fut ému! Le roi se recoucha, et dormit paisiblement. »

Fs. B.

Le lendemain matin, M. le Monnier m'ordonna une saignée ; mais il fallait le consentement de la commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la tour si j'en sortais une fois, je ne voulus plus être saigné ; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Turgy demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la famille royale venait me voir : madame Élisabeth m'apportait souvent des drogues, qu'elle demandait comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et, au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance et de l'admiration. Qui n'eût été touché de voir cette auguste famille suspendre, en quelque sorte, le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs?

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de M. le Dauphin, qui prouve jusqu'où allait la bonté de son cœur, et combien il profitait des exemples de vertu qu'il avait continuellement sous les yeux.

Un soir, après l'avoir couché, je me retirais pour faire place à la reine et aux princesses, qui venaient l'embrasser et lui donner le bonsoir dans son lit. Madame Élisabeth, que la surveillance des municipaux avait empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boîte de pastilles d'ipécacuana, en lui recommandant de me la donner lorsque je reviendrais. Les princesses remontèrent chez elles ; le roi passa dans son cabinet, et j'allai souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du roi, pour préparer le lit de sa majesté ; j'étais seul, le jeune prince m'appela à voix basse : je fus très-surpris de ne pas le trouver endormi ; et craignant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. « C'est, me dit-il, que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner : il était temps que vous vinssiez, car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois. » Les miens se rempli-

rent de larmes; il s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après il dormait profondément.

A cette sensibilité le jeune prince joignait beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de son âge. Souvent, par ses naïvetés, l'enjouement de son caractère, et ses petites espièglerie, il faisait oublier à ses augustes parents leur douloureuse situation; mais il la sentait lui-même; il se reconnaissait, quoique si jeune, dans une prison, et se voyait surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos avaient pris cette réserve que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut-être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Tuileries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui aurait pu rappeler à la reine ou au roi quelque affligeant souvenir. Voyait-il arriver un municipal plus honnête que ses collègues, il courait au-devant de la reine, s'empressait de le lui annoncer, et lui disait, avec l'expression du contentement le plus marqué: « Maman, c'est aujourd'hui monsieur un tel. »

Un jour, comme il avait les yeux fixés sur un municipal qu'il dit reconnaître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avait vu. Le jeune prince refusa constamment de répondre; puis se penchant vers la reine : « C'est, lui dit-il à voix basse, dans notre voyage de Varennes. »

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierres était occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre, pour y placer d'énormes verrous; le jeune prince, pendant que cet ouvrier déjeunait, s'amusait avec ses outils : le roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il fallait s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques moments. Le maçon, attendri de voir ainsi le roi travailler, dit à sa majesté : « Quand vous sortirez de cette tour, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah! répondit le roi, quand et comment en sortirai-je? » M. le Dauphin versa des larmes : le roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et, rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grands pas [1].

[1] « L'abbé Davaux, lors du départ du roi pour Varennes, avait été quelque temps sans pouvoir donner des leçons à M. le Dauphin. Comme il les prenait un jour en présence de la reine, le jeune prince désira de commencer par la grammaire.

« Volontiers, lui dit son instituteur,

Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par une autre, sous le titre de municipalité provisoire. Beaucoup de municipaux furent réélus : je crus d'abord que cette nouvelle municipalité serait mieux composée que l'ancienne, et j'espérais quelques changements favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs; ceux-ci étaient plus grossiers, mais il m'était aisé de profiter de leur indiscrétion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils savaient. Je dus étudier les commisaires de cette nouvelle municipalité, pour distinguer leur conduite et leur caractère : les premiers étaient plus insolents, la méchanceté des seconds était bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque il n'y avait eu auprès du roi qu'un seul municipal, et un autre auprès de la reine : la nouvelle municipalité ordonna qu'il y en aurait deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au roi et aux princesses; d'un autre côté, le conseil, qui jusque-là s'était tenu dans une des salles du palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la tour au rez-de-chaussée. Les nouveaux municipaux voulaient surpasser le zèle des anciens, et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la commune, vint lire au roi un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche tant sur leurs personnes que dans leurs appartements. » Pendant cette lecture, le municipal avait la voix altérée; il était aisé de s'apercevoir de la violence qu'il se faisait à lui-même, et il a prouvé depuis, par sa conduite, qu'il n'avait consenti à être en-

« Votre dernière leçon avait eu pour « objet, s'il m'en souvient, les trois degrés de comparaison, le positif, le « comparatif, et le superlatif. Mais vous « avez tout oublié. — Vous vous trompez, répliqua M. le Dauphin. Pour « preuve, écoutez-moi. Le positif, c'est « quand je dis, Mon abbé est un bon « abbé; le comparatif, quand je dis, « Mon abbé est meilleur qu'un autre « abbé; le superlatif, continua-t-il en « fixant la reine, c'est lorsque je dis, « Maman est la plus tendre et la meilleure des mamans. » La reine prit M. le Dauphin dans ses bras, le pressa contre son cœur, et ne put retenir ses larmes. » (Hué, *Dernières années de Louis XVI.*) Fs. B.

voyé au Temple que pour chercher à être utile à la famille royale.

Le roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les municipaux firent les recherches les plus exactes dans l'appartement, prirent les rasoirs, le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instruments pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en argent. De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les municipaux montèrent ensuite chez la reine, lurent aux trois princesses le même arrêté, et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail.

Une heure après, on me fit descendre à la chambre du conseil, et l'on me demanda si je n'avais pas connaissance des objets qui étaient restés dans le nécessaire que le roi avait remis dans sa poche. « Je vous ordonne, me dit un municipal nommé Sermaize, de reprendre ce soir le nécessaire. — Ce n'est point à moi, lui répondis-je, à mettre à exécution les arrêtés de la commune, ni à fouiller dans les poches du roi. — Cléry a raison, dit un autre municipal; c'était à vous (en s'adressant à Sermaize) à faire cette recherche. »

On dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la famille royale, et on les distribua en paquets que l'on cacheta. On m'ordonna ensuite de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignait d'avertir le conseil si je trouvais sur le roi, sur les princesses, ou dans leur appartement, des instruments tranchants. Ces différentes pièces furent envoyées à la commune.

On pourrait voir, en compulsant les registres du conseil du Temple, que j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des demandes dont j'étais bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction. Je n'ai jamais rien signé, rien dit, rien fait, que d'après les ordres précis du roi ou de la reine. Un refus de ma part m'aurait éloigné de leurs majestés, auxquelles j'avais consacré mon existence : ma signature au bas de certains arrêtés n'avait d'autre objet que de faire connaître que ces pièces m'avaient été lues.

Le même Sermaize dont je viens de parler me conduisit alors

dans l'appartement de sa majesté. Le roi était assis près de la cheminée, les pincettes à la main. Sermaize lui demanda, de la part du conseil, à voir ce qui était resté dans le nécessaire ; le roi le tira de sa poche, et l'ouvrit : il y avait un tourne-vis, un tire-bourre, et un petit briquet. Sermaize se les fit remettre. « Ces pincettes que je tiens en main ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant? » lui dit le roi en lui tournant le dos. Ce municipal étant descendu, j'eus occasion de rendre compte à sa majesté de tout ce qui s'était passé au conseil relativement à cette seconde recherche.

Au moment du dîner, il s'éleva une contestation entre les commissaires. Les uns s'opposaient à ce que la famille royale se servît de fourchettes et de couteaux ; d'autres consentaient à laisser les fourchettes. Enfin il fut décidé qu'on ne ferait aucun changement, mais qu'on enlèverait les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux princesses leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différents ouvrages qui jusqu'alors avaient servi à les distraire dans les longues journées d'une prison. Un jour, madame Élisabeth cousait les habits du roi; et n'ayant point de ciseaux, elle rompait le fil avec ses dents. « Quel contraste! lui dit le roi, qui la fixait avec attendrissement; il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil. — Ah! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs? ».

Cependant chaque jour amenait de nouveaux arrêtés, dont chacun était une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des municipaux envers moi étaient plus remarquables que jamais. On venait de renouveler aux trois servants la défense de me parler, et tout me faisait craindre quelques nouveaux malheurs. La reine et madame Élisabeth, frappées du même pressentiment, me demandaient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvais leur en donner : je n'attendais ma femme que dans trois jours; mon impatience était extrême.

Enfin, le jeudi, ma femme arriva. On me fit descendre au conseil ; elle affecta de me parler à haute voix, pour éloigner les soupçons de nos nouveaux surveillants ; et pendant qu'elle me donnait

des détails sur nos affaires domestiques, « Mardi prochain, me dit son amie, on conduit le roi à la convention; le procès va commencer; sa majesté pourra prendre un conseil : tout cela est certain. »

Je ne savais comment annoncer directement au roi cette affreuse nouvelle : j'aurais voulu en instruire d'abord la reine ou madame Élisabeth; mais j'étais dans les plus vives alarmes; le temps pressait, et le roi m'avait défendu de lui rien cacher. Le soir, en le déshabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avais appris; je lui fis même pressentir qu'on avait le projet, pendant le procès, de le séparer de sa famille; et j'ajoutai qu'il n'y avait plus que quatre jours pour concerter avec la reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étais décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du municipal ne me permit pas d'en dire davantage, et empêcha sa majesté de me répondre.

Le lendemain, au lever du roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler : il monta avec son fils pour déjeuner chez les princesses; je l'y suivis. Après le déjeuner, il causa assez longtemps avec la reine, qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il était question de tout ce que j'avais dit au roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occasion d'entretenir madame Élisabeth; je lui peignis combien il m'en avait coûté d'augmenter les peines du roi, en l'instruisant du jour où l'on devait commencer son procès. Elle me rassura, en me disant que le roi était sensible à cette marque d'attachement de ma part. Ce qui l'afflige le plus, ajouta-t-elle, c'est la crainte d'être séparé de nous. Tâchez d'avoir encore quelques renseignements. »

Le soir, le roi me témoigna combien il était satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devait paraître à la convention. « Continuez, me dit-il, de chercher à découvrir quelque chose sur ce qu'ils veulent faire de moi; ne craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma famille de ne pas paraître instruit, pour ne pas vous compromettre. »

Plus le moment du procès approchait, et plus on me montrait de défiance; les municipaux ne répondaient à aucune de mes

questions. J'avais déjà employé inutilement différents prétextes pour descendre au conseil, où j'aurais pu me procurer de nouveaux détails à communiquer au roi, lorsqu'une commission chargée de vérifier les dépenses de la famille royale vint au Temple [1]. On fut obligé de me faire descendre pour donner des renseignements, et j'appris, par un municipal bien intentionné, que la séparation du roi d'avec sa famille, arrêtée seulement par la commune, n'avait point encore été prononcée par l'assemblée nationale. Le même jour, Turgy m'apporta un journal où je trouvai le décret qui ordonnait de conduire le roi à la barre de la convention; il me remit aussi un mémoire sur le procès du roi, publié par M. Necker. Je n'eus d'autre moyen, pour communiquer ce journal et ce mémoire à la famille royale, que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le roi et les princesses.

Le 11 décembre 1792, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit aurait cruellement alarmé la famille royale, si elle n'en avait pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service : ils refusèrent de répondre.

A neuf heures, le roi et M. le Dauphin montèrent pour le déjeuner dans l'appartement des princesses. Leurs majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux. Ce tourment continuel pour la famille royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devaient l'agiter, était un des raffinements les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouissances. Il fallut enfin se séparer. Le roi quitta la reine, madame Élisabeth et sa fille : leurs regards exprimaient ce qu'ils ne pouvaient pas se dire. M. le Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le roi.

[1] Nous aurons occasion, dans les Mémoires de Madame, de citer à cet égard plusieurs documents précieux; mais, dès à présent, nous croyons devoir donner dans les Éclaircissements (G) l'extrait d'une adresse présentée à la convention nationale par Verdier, commissaire du conseil du 10 août, sur les comptes du Temple. Elle est du 4 janvier 1793. On y trouvera de curieux détails.

Fs. B.

Ce jeune prince, qui engageait souvent sa majesté à faire avec lui une partie au siam, fit ce jour là tant d'instances, que le roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. M. le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au delà du nombre *seize :* « Toutes les fois que j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la partie. » Le roi ne répondit rien; mais je crus m'apercevoir que ce rapprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture à M. le Dauphin, deux municipaux entrèrent, et dirent à sa majesté qu'ils venaient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le roi voulut savoir le motif de cet enlèvement; les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du conseil de la commune. Sa majesté embrassa tendrement son fils, et me chargea de le conduire. Revenu chez le roi, je lui dis que j'avais laissé le jeune prince dans les bras de la reine; ce qui parut le tranquilliser. Un des commissaires rentra pour lui annoncer que Chambon, maire de Paris, était au conseil, et qu'il allait monter. « Que me veut-il? dit le roi. — Je l'ignore, répondit le municipal. »

Sa majesté se promena quelques moments à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet de son lit. La porte était à demi fermée, et le municipal n'osait entrer, afin, me disait-il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le commissaire fut inquiet de ne plus entendre le roi : il entra doucement, le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paraissant profondément occupé. « Que me voulez-vous? lui dit le roi d'un ton élevé. — Je craignais, répondit le municipal, que vous ne fussiez incommodé. — Je vous suis obligé, repartit le roi avec l'accent de la plus vive douleur; mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible. » Le municipal ne répondit rien, et se retira.

Le maire ne parut qu'à une heure : il était accompagné de Chaumette, procureur de la commune, de Coulombeau, secrétaire greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la garde nationale, qui avait avec lui ses

aides de camp. Le maire dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la commune allait lui faire lecture. Ce décret portait que « Louis Capet serait traduit à la barre de la convention nationale. — Capet n'est pas mon nom, dit le roi; c'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré, monsieur, ajouta-t-il, que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. « Je donnai à sa majesté sa redingote et son chapeau, et elle suivit le maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendait à la porte du Temple.

Resté seul dans la chambre avec un municipal, j'appris de lui que le roi ne reverrait plus sa famille; mais que le maire de Paris devait encore consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai à ce commissaire de me conduire auprès de M. le Dauphin, qui était chez la reine; ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à six heures du soir, au moment où le roi revint de la convention. Les municipaux instruisirent la reine du départ du roi pour l'assemblée nationale, sans vouloir entrer dans aucun détail. Les princesses et M. le Dauphin descendirent comme de coutume pour dîner dans l'appartement du roi, et remontèrent ensuite.

L'après-dînée, un seul municipal resta près de la reine. C'était un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple; il se trouvait de garde à la tour pour la première fois, et paraissait moins méfiant et moins malhonnête que la plupart de ses collègues. La reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son état, ses parents, etc. Madame Élisabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la commune avait arrêté de séparer le roi de sa famille; que je craignais que cette séparation n'eût lieu dès le soir même; qu'à la vérité la convention n'avait encore rien décidé, mais que le maire était chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendrait. « La reine et moi,

me répondit cette princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au roi. Il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avénement au trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple! La religion du roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse princesse les yeux remplis de larmes, Cléry, vous allez rester seul près de mon frère : redoublez, s'il est possible, de soins pour lui; ne négligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles; mais pour tout autre objet ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier. » J'assurai madame Élisabeth de mon dévouement au roi, et nous convînmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

Turgy était le seul que je pusse mettre dans le secret; mais je ne pouvais lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerais de garder le linge et les habits de M. le Dauphin; que tous les deux jours j'enverrais ce qui lui serait nécessaire, et que je profiterais de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passerait chez le roi. Ce plan fit naître à madame Élisabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs. « Vous le retiendrez, me dit-elle, tant que mon frère se portera bien; s'il arrivait qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu. » La manière de le ployer devait indiquer le genre de maladie.

La douleur de cette princesse en me parlant du roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignait attacher à mes faibles services auprès de sa majesté, tout m'émut profondément. « Avez-vous entendu parler de la reine, me dit-elle avec une espèce de terreur ? Hélas! que pourrait-on lui reprocher? — Non, madame; mais que peut-on reprocher au roi? — Oh! rien, non, rien. Mais peut-être regardent-ils le roi comme une victime nécessaire à leur sûreté; la reine, au contraire, et ses enfants, ne seraient pas un obstacle à leur ambition. » Je pris la liberté de lui observer que sans doute le roi ne serait condamné qu'à la déportation; que j'en avais entendu

parler; et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il était vraisemblable qu'on y conduirait le roi et sa famille. « Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, que le roi soit sauvé. »

Je crus devoir ajouter que les puissances étrangères s'occupaient des moyens de tirer le roi de sa prison [1]; que Monsieur et monseigneur le comte d'Artois rassemblaient de nouveau tous les émigrés autour d'eux, et devaient les réunir aux troupes autrichiennes et prussiennes; que l'Espagne et l'Angleterre feraient des démarches; que toute l'Europe était intéressée à prévenir la mort du roi; et qu'ainsi la convention aurait de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de sa majesté.

Cette conversation durait depuis une heure, lorsque madame Élisabeth, à qui je n'avais jamais parlé aussi longtemps, craignant l'arrivée des nouveaux municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la reine. Tison et sa femme, qui me surveillaient

[1] Herbert, dans ses Mémoires, donne l'idée des vexations qu'eut à souffrir Charles Ier dans l'île de Wight, où il était retenu, et raconte une tentative qu'il fit pour échapper à son sort :

« Personne, plus que Hammond, gouverneur de l'île, n'était en position de faire sa cour au roi en l'accompagnant, et en s'entretenant avec lui toutes les fois que, par délassement, il se promenait sur les ouvrages extérieurs de Carisbrooke-Castle. Les occasions ne lui manquaient donc pas pour se concilier la faveur de ce prince; et les officiers de l'armée le jalousaient, parce qu'on avait confié à lui seul la garde de la personne de sa majesté. Cependant il s'aliéna l'opinion du monarque, en se permettant, contre toutes les règles de l'honneur, de fouiller dans son secrétaire, et d'y chercher les prétendues pièces d'une correspondance secrète avec la reine et quelques autres personnes; en cela, du reste, il manqua son but. MM. Harrington et Herbert étaient alors à la promenade à la suite de sa majesté, qui, trouvant l'air un peu froid, ordonna à M. Herbert d'aller lui chercher son manteau. Celui-ci, en entrant dans la chambre à coucher, trouva le gouverneur qui en sortait avec une autre affaire et M. Reading, alors page des petits appartements, et qui s'était laissé persuader de les introduire dans cette pièce. M. Herbert, en retournant porter au roi son manteau, fit au page une verte réprimande; le gouverneur en fut instruit, et menaça M. Herbert de le renvoyer du château, pour oser se permettre de censurer ses actions.

« Certainement le colonel aurait tenu parole, si sa majesté, par un excès de bonté, n'eût passé sur toute cette affaire sans en faire le moindre reproche au gouverneur, et sans paraître même en être informée.

« Ce fait cependant, et quelques autres qui aggravaient son sort, inspirèrent au roi l'envie de s'échapper. On eut des chevaux, qu'on cacha dans le voisinage du château; un bâtiment fut tenu tout prêt pour la traversée; mais un caporal de la garnison, qu'on avait gagné, fit manquer le plan concerté. La Providence se manifesta dans cette affaire; car la personne de sa majesté eût couru de grands risques si elle eût exécuté cette tentative, pour laquelle dans la suite un officier fut accusé de haute trahison; il subit un jugement dans les formes légales, comme le rapporte l'histoire de ce temps. »

Fs. B.

sans cesse, observèrent que j'étais resté longtemps chez madame Élisabeth, et qu'il était à craindre que le commissaire ne s'en fût aperçu. Je leur répondis que cette princesse m'avait entretenu de son neveu, qui probablement demeurerait désormais auprès de sa mère.

Un instant après, je rentrai dans la chambre de la reine, à qui madame Élisabeth venait de faire part de sa conversation avec moi, et des moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa majesté daigna m'en témoigner sa satisfaction.

A six heures, les commissaires me firent descendre au conseil; ils me lurent un arrêté de la commune, qui m'ordonnait de ne plus avoir aucune communication avec les trois princesses ni avec le jeune prince, parce que j'étais destiné à servir le roi seul. Il fut même arrêté dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le roi au secret, que je ne coucherais point dans son appartement; je devais loger dans la petite tour, et n'être conduit chez sa majesté qu'au moment où elle aurait besoin de moi.

A six heures et demie, le roi arriva; il paraissait fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisît chez sa famille. On s'y refusa, sous prétexte qu'on n'avait point d'ordres; il insista pour qu'au moins on la prévînt de son retour, ce qu'on lui promit. Le roi m'ordonna de demander son souper pour huit heures et demie; il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre municipaux.

A huit heures et demie, j'allai prévenir sa majesté que le souper était servi: elle demanda aux commissaires si sa famille ne descendrait pas; on ne fit aucune réponse. « Mais au moins, dit le roi, mon fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici? » Même silence. Après le souper, le roi insista de nouveau sur le désir de voir sa famille; on lui répondit qu'il fallait attendre la décision de la convention. Je donnai alors ce qui était nécessaire pour le coucher du jeune prince.

Le soir, pendant que je le déshabillais, le roi me dit: « J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été

faites [1]. » Il se coucha avec beaucoup de tranquillité [2]. L'arrêté de la commune, relatif à mon éloignement pendant la nuit, n'eut pas son exécution. Il aurait été trop pénible pour les municipaux de m'aller chercher chaque fois que le roi aurait eu besoin de mon service.

Le lendemain 12, le roi n'eut pas plutôt aperçu un municipal, qu'il s'informa s'il y avait une décision sur la demande qu'il avait faite de voir sa famille. On lui répondit qu'on attendait encore les ordres. Il pria ce même municipal d'aller s'informer de la santé des princesses et de celle de M. le Dauphin, et de leur annoncer qu'il se portait bien. Le commissaire l'assura à son retour que sa famille jouissait d'une bonne santé. Le roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la reine, où ce jeune prince avait passé la nuit sur un des matelas de cette princesse.

Je priai sa majesté d'attendre la décision de la convention. « Je ne compte sur aucun égard, sur aucune justice, me répondit sa majesté; mais attendons. »

Le même jour, une députation de la convention, composée

[1] M. Hué raconte ainsi cette première scène du drame lugubre qui se préparait :

« Arrivé dans la cour des Feuillants, le roi mit pied à terre à la barre de la convention nationale, ainsi que le maire et les municipaux qui l'avaient accompagné. Je me glissai dans les corridors de la salle, ne voulant point entrer dans son enceinte, de peur d'être trahi par mon émotion. Je me plaçai de manière à ne rien perdre de ce qui serait dit.

« Barbaroux présidait l'assemblée.

« Le roi étant arrivé à la barre, le président lui adressa la parole en ces termes : « Louis, la nation française « vous accuse. La convention nationale a « décrété, le 3 décembre, que vous seriez « jugé par elle, et, le 6, que vous seriez « traduit à sa barre. On va vous lire l'acte « énonciatif des délits qui vous sont im- « putés. Vous pouvez vous asseoir. »

« L'acte d'accusation ayant été lu, le président interpella le roi sur chaque article. Après avoir répondu, sa majesté demanda copie de l'acte d'accusation, la communication des pièces, et qu'il lui fût accordé un conseil.

« La demande du roi fut mise en délibération. Sa majesté sortit avec les personnes qui l'escortaient, et attendit dans la salle des conférences la décision de l'assemblée. La délibération traîna en longueur; enfin la demande du roi lui fut accordée; il retourna au Temple vers six heures du soir; je le suivis jusqu'à la porte. » (*Dernières années de Louis XVI.*)

Fs. B.

[2] Louis XVI et Charles Ier s'attendaient également à leur sort; mais, avec des vertus différentes, tous deux ne portèrent point le même caractère de résignation devant leurs juges.

« Tandis qu'on lisait l'acte d'accusation de Charles, le prisonnier, assis dans son fauteuil, regardait quelquefois la haute cour et quelquefois la galerie; puis il se leva de nouveau, et se retourna pour regarder les gardes et les spectateurs; après quoi il se rassit avec un maintien sévère, et sans marquer la moindre émotion, jusqu'à ces mots : « Charles Stuart, tyran, traître. » Alors il se mit à rire, toujours tourné, comme il l'était, en face de la haute cour. » (*Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*)

Fs. B.

des quatre députés Thuriot, Cambacérès, Dubois-Crancé et Dupont de Bigorre, apporta le décret qui autorisait le roi à prendre un conseil. Le roi déclara qu'il choisissait M. Target, à son défaut M. Tronchet, ou tous les deux, si la convention nationale y consentait. Les députés firent signer au roi sa demande, et signèrent après lui. Le roi ajouta qu'il serait nécessaire qu'on lui fournît du papier, des plumes et de l'encre. Sa majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. Tronchet, et dit qu'elle ignorait où demeurait M. Target.

Le 13, au matin, la même députation revint au Temple, et dit au roi que M. Target avait refusé d'être son conseil ; que l'on avait envoyé chercher M. Tronchet, et que sans doute il viendrait dans la journée. Elle lui fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la convention par MM. Sourdat, Huet, Guillaume, et Lamoignon de Malesherbes, ancien premier président de la cour des aides de Paris, et depuis ministre de la maison du roi. La lettre de M. de Malesherbes était conçue en ces termes :

« Paris, le 11 décembre 1792.

« Citoyen président, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laisse le choix : dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde ; je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous aurez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis. Je suis avec respect, etc. »

« Lamoignon de Malesherbes. »

Sa majesté répondit à la députation :

« Je suis sensible aux offres que me font les personnes qui

demandent à me servir de conseil, et je vous prie de leur en témoigner ma reconnaissance. J'accepte M. de Malesherbes pour mon conseil; si M. Tronchet ne peut me prêter ses services, je me concerterai avec M. de Malesherbes pour en choisir un autre [1]. »

Le 14 décembre, M. Tronchet eut une conférence avec sa majesté, comme le permettait le décret. Le même jour, M. de Malesherbes fut introduit à la tour : le roi courut au-devant de ce respectable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras; et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître, soit qu'il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises avec le malheur. Comme le roi avait la permission de conférer avec ses conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu'il pût parler plus librement à M. de Malesherbes. Un municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir, et me défendit de la fermer à l'avenir. Je rouvris la porte; mais sa majesté était déjà dans la tourelle qui lui servait de cabinet.

Le roi et M. de Malesherbes parlèrent très-haut dans cette première conférence. Les commissaires qui étaient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation, et purent l'entendre. M. de Malesherbes étant sorti, je rendis compte à sa majesté de la défense qui m'avait été faite par le municipal, et de l'attention avec laquelle les commissaires avaient écouté la conférence; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre quand elle serait avec ses conseils, ce qu'elle fit.

Le 15, le roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portait, en substance, « que la reine et madame Élisabeth ne communiqueraient point avec le roi pendant le cours du procès; que ses enfants viendraient près de lui s'il le désirait,

[1] Auprès du beau nom de Malesherbes, consacré désormais par le respect et l'admiration des hommes, se trouve celui de M. Deséze, qui partagea son noble dévouement. D'autres jurisconsultes, moins éminents par leurs talents, briguèrent aussi l'honneur dangereux d'élever la voix pour la défense d'un souverain détrôné. L'un d'eux, M. Guillaume, nommé dans la page précédente, ne pouvant obtenir la faveur qu'il sollicitait, fit du moins imprimer un mémoire pour le roi.

mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère, ni leur tante, qu'après le dernier interrogatoire. » Aussitôt qu'il me fut possible de parler au roi en particulier, je lui demandai ses ordres. « Vous voyez, me dit le roi, la cruelle alternative où ils viennent de me placer; je ne puis me résoudre à avoir mes enfants avec moi : pour ma fille, cela est impossible; et pour mon fils, je sens tout le chagrin que la reine en éprouverait. Il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice. » Sa majesté m'ordonna une seconde fois de faire transporter le lit du jeune prince, ce que j'exécutai sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits; et tous les deux jours j'envoyais ce qui lui était nécessaire, comme j'en étais convenu avec madame Élisabeth.

Le 16, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre membres de la convention, Valazé, Cochon, Grandpré et Duprat, faisant partie de la commission des vingt et un, nommée pour examiner le procès du roi. Ils étaient accompagnés d'un secrétaire, d'un huissier, et d'un officier de la garde de la convention; ils apportaient au roi son acte d'accusation, et les pièces relatives à son procès; la plupart trouvées aux Tuileries dans une armoire secrète de l'appartement de sa majesté, nommée, par le ministre Rolland, *armoire de fer*.

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit : toutes furent lues et parafées par le roi, ainsi qu'une copie de chacune d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le roi était assis à une grande table, M. Tronchet à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, Valazé demandait au roi : « Avez-vous connaissance? etc. » Il répondait oui ou non, sans autre explication. Un autre député les lui faisait signer, ainsi que la copie qu'un troisième proposait de lui lire chaque fois, ce dont sa majesté le dispensait toujours. Le quatrième faisait l'appel des pièces par liasses et par numéros, et le secrétaire les enregistrait à mesure qu'elles étaient remises au roi.

Sa majesté interrompit la séance pour demander aux conventionnels s'ils voulaient souper; ils y consentirent : je leur fis servir une volaille froide et quelques fruits, dans la salle à manger. M. Tronchet ne voulut rien accepter, et resta seul avec le roi dans sa chambre.

Un municipal nommé Mercerant, alors tailleur de pierres et ancien président de la commune de Paris, quoique porteur de chaises à Versailles avant la révolution, se trouvait ce jour-là de garde au Temple pour la première fois. Il était vêtu de son habit de travail en lambeaux, avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peau, et une écharpe aux trois couleurs. Cet homme avait affecté de s'étendre auprès du roi dans un fauteuil, tandis que sa majesté était sur une chaise; il tutoyait, le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressaient la parole. Les membres de la convention en furent étonnés; et, pendant qu'ils soupaient, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce Mercerant, et sur la manière dont la municipalité traitait le roi. J'allais répondre, lorsqu'un autre commissaire dit à ce conventionnel de cesser ses questions; qu'il était défendu de me parler, et qu'on lui donnerait à la chambre du conseil tous les détails qu'il pourrait désirer. Le député, craignant de s'être compromis, ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentait, sa majesté aperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Varennes, lorsque MM. Tronchet, Barnave et Duport furent nommés par l'assemblée constituante pour la recevoir. Cette déclaration était signée du roi et des députés. « Vous reconnaissez cette pièce pour authentique? dit le roi à M. Tronchet; voilà votre signature. »

Quelques-unes des liasses renfermaient des projets de constitution apostillés de la main de sa majesté : plusieurs de ces notes étaient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon; on présenta aussi au roi des registres de la police, dans lesquels étaient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de sa majesté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs n'avaient feint de rendre compte de ce qui se passait chez le roi ou chez la reine, au château des Tuileries, que pour donner plus de vraisemblance à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le roi prit quelque nourriture et se coucha, sans se plaindre de la fatigue qu'il avait éprouvée. Il me demanda seulement si l'on avait retardé le souper de sa famille : sur ma réponse négative, « J'aurais craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude. » Il eut même

la bonté de me faire un reproche de ce que je n'avais pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés membres de la *commission des vingt et un* revinrent au Temple. Ils firent lecture au roi de cinquante et une nouvelles pièces, qu'il signa et parafa, comme les précédentes; ce qui faisait, en tout, cent cinquante-huit pièces, dont on lui laissa les copies.

Depuis le 14 jusqu'au 26 décembre, le roi vit régulièrement ses conseils; ils venaient à cinq heures du soir, et se retiraient à neuf. M. Desèze leur fut adjoint. Tous les matins, M. de Malesherbes apportait à sa majesté les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés relatives à son procès. Il préparait le travail de chaque soirée, et restait avec sa majesté une heure ou deux. Le roi daignait souvent me donner à lire quelques-unes de ces opinions, et me disait ensuite : « Comment trouvez-vous l'opinion d'un tel? — Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondais-je à sa majesté; mais vous, sire, comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur? — Je vois jusqu'où va la méchanceté des hommes, me disait le roi; et je ne croyais pas qu'il s'en trouvât de semblables. » Sa majesté ne se couchait jamais sans avoir lu ces différentes pièces; et, pour ne pas compromettre M. de Malesherbes, elle avait ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poêle de son cabinet.

J'avais déjà trouvé un moment favorable pour parler à Turgy, et pour le charger de faire passer à madame Élisabeth des nouvelles du roi. Turgy me prévint le lendemain que cette princesse, en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avait glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle me disait de prier le roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir, je fis part à sa majesté du désir de madame Élisabeth. Comme on lui avait donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le roi écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne contenait rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point, je suppliai sa majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain, je remis le billet à Turgy, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sous mon lit, en passant près de la porte de ma chambre. Sa majesté vit avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa famille eût réussi ; je lui observai qu'il était facile de continuer cette correspondance. Le roi me remettait les billets ; j'avais soin d'en diminuer le volume, et de les couvrir de fil de coton. Turgy les trouvait dans l'armoire où étaient les assiettes pour le service de la table, et se servait de différents moyens pour me rendre les réponses ; lorsque je les donnais au roi, il me disait toujours avec bonté : « Prenez garde, c'est trop vous exposer. »

La bougie que me faisaient remettre les commissaires était en paquets ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle en assez grande quantité, j'annonçai au roi qu'il ne tenait qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à madame Élisabeth, qui était logée au-dessus de moi, et dont la fenêtre répondait perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquait à ma chambre. La princesse, pendant la nuit, pouvait attacher ses lettres à cette ficelle, et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte, placé à chaque fenêtre, ne permettait pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin : le même moyen pouvait servir à la princesse pour recevoir des réponses. On pouvait aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre, dont les princesses étaient privées. « Voilà un bon projet, me dit sa majesté ; nous en ferons usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'aujourd'hui devient impraticable. » Effectivement le roi l'employa dans la suite. Il attendait toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance ; alors je fermais la porte de ma chambre et celle du corridor, je causais avec les commissaires de la commune, ou je les engageais à jouer, pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce temps que Marchand, garçon servant, père de famille, qui venait de recevoir ses appointements de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple : cette perte était considérable pour lui. Le roi, qui avait remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause, me dit de remettre à

Marchand la somme de deux cents livres, en lui recommandant de n'en parler à personne : surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car, ajouta-t-il, il se perdrait. Marchand fut sensible au bienfait de sa majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnaissance.

Depuis sa séparation d'avec la famille royale, le roi refusa constamment de descendre dans le jardin. Quand on lui en faisait la proposition, il répondait : « Je ne peux me résoudre à sortir seul; la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma famille. » Mais, quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissait échapper ni plaintes ni murmures : il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour, il puisait dans son cabinet de lecture les forces qui soutenaient son courage; en sortait-il, c'était pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignait me traiter comme si j'avais été plus que son serviteur; il traitait les municipaux de garde auprès de sa personne comme s'il n'avait pas eu à s'en plaindre, et causait avec eux comme autrefois avec ses sujets [1]. C'était des objets relatifs à leur état qu'il les entretenait, de leur famille, de leurs enfants, des avantages et des devoirs de leur profession. Ceux qui l'entendaient étaient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connaissances, et

[1] Hlerbert, dans ses Mémoires, rapporte une conversation de Charles Ier avec un de ses plus fougueux ennemis; on y retrouve la bonté et le courage de Louis XVI :

« Un peu avant le souper, sa majesté s'établit près du feu dans un vaste parloir boisé, et s'entretint avec la maîtresse de la maison : cette pièce était remplie d'officiers et de gens du pays, venus en foule pour jouir du bonheur de voir le roi. Il découvrit cependant à l'une des extrémités le major Harrison causant avec un autre officier, et lui fit signe de la main de s'approcher. Celui-ci obéit avec la plus grande marque de respect. Sa majesté, le prenant par le bras, le conduisit dans une embrasure de croisée, et s'entretint avec lui pendant plus d'une heure : entre autres choses elle lui parla de l'avis qu'elle avait reçu sur son compte, et qui, s'il était fondé, faisait de lui le pire ennemi qu'elle pût avoir. Le major l'assura, pour sa justification, que ce qu'on avait rapporté de lui était faux, et ajouta que ce qu'il avait dit, il pouvait le répéter: « c'était « que la loi est également obligatoire « pour les grands et les petits, que la « justice ne fait point acception de « personnes, ou autres choses dans ce « sens. »

« Le roi, trouvant dans ce discours une affectation marquée, qui ne pouvait être à bonne intention, cessa toute conversation avec le major, et alla souper. Tout le temps du repas, il se montra très-gai; et ce n'était pas pour beaucoup de gens une joie médiocre que de voir ce prince si enjoué au milieu d'une pareille compagnie, et dans une telle situation. » (*Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*)

Fs. B.

de la manière dont elles étaient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avaient pas pour but de le distraire de ses maux; sa sensibilité était vive et profonde, mais sa résignation était encore supérieure à ses malheurs.

Le mercredi 19 décembre, on apporta comme à l'ordinaire le déjeuner du roi : ne pensant pas aux Quatre-Temps, je le lui présentai : « C'est aujourd'hui jour de jeûne, » me dit ce prince. Je reportai le déjeuner dans la salle. « A l'exemple de votre maître, vous jeunerez sans doute aussi? » me dit d'un ton railleur un municipal (Dorat de Cubières). « Non, monsieur; j'ai besoin aujourd'hui de déjeuner, » lui répondis-je. Quelques jours après, sa majesté me donna à lire un journal que lui avait apporté M. de Malesherbes, et où se trouvait cette anecdote, entièrement défigurée. « Lisez, me dit le roi; vous verrez qu'on vous traite de malicieux; ils auraient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite. »

Le même jour 19, le roi me dit à son dîner, devant trois ou quatre municipaux : « Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Je compris aussitôt sa majesté. « C'était le jour où naquit ma fille, continua le roi. Aujourd'hui son jour de naissance, répéta-t-il avec attendrissement, et être privé de la voir!... » Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Madame Royale ayant désiré un almanach dans la forme du petit calendrier de la cour, le roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'*Almanach de la république*, qui avait remplacé l'*Almanach royal :* il le parcourait souvent, et en notait les noms avec un crayon.

Le roi devait bientôt paraître pour la seconde fois à la barre de la convention. Il n'avait pu se faire la barbe depuis qu'on avait enlevé ses rasoirs, et il en souffrait beaucoup, ce qui le forçait de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche[1]. Le roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir,

[1] A l'approche du jugement de Charles Ier, les précautions de tout genre se multiplièrent aussi. Cet extrait de la relation du procès en donnera une idée : « Le 17, sur le rapport fait par le colonel Hutchinson, la cour ordonna ce qui suit : « Le roi logera durant le « procès dans la maison du sir Robert « Cotton. La chambre de ladite maison, « située après le cabinet, sera la chambre

mais qu'il ne voulait pas en parler lui-même aux municipaux. Je pris la liberté de lui observer que, s'il paraissait ainsi à l'assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. « Je ne dois pas, me répondit sa majesté, chercher à intéresser sur mon sort. » Je m'adressai aux commissaires, et la commune décida le lendemain qu'on rendrait les rasoirs du roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

Les trois jours qui précédèrent Noël, le roi écrivit plus qu'à l'ordinaire; on avait alors le projet de le faire rester aux Feuillants un jour ou deux, pour le juger sans désemparer. On m'avait même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui pourrait lui être nécessaire; mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de *Noël* que sa majesté écrivit son testament; je l'ai lu et copié, à l'époque où il fut remis au conseil du Temple; il était écrit en entier de la main du roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété :

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis quatre mois renfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étaient mes sujets,

« à coucher du roi. La grande chambre « précédant cette chambre à coucher servira au roi de salle à manger. Une « garde, composée de trente officiers et « autres hommes d'élite, demeurera toujours auprès du roi, et sera placée dans « son logis. Il y en aura toujours deux « dans sa chambre à coucher. On construira dans le jardin de sir Robert Cotton, près du bord de l'eau, un corps « de garde pour deux cents fantassins. « Dix compagnies d'infanterie seront « constamment sur pied, pour garder la « maison de sir Robert Cotton. Ces compagnies seront placées dans la tour des « requêtes, la chambre peinte, et où il « sera nécessaire dans les autres lieux « environnants. On fera des travaux nécessaires à l'entrée du passage qui conduit du vieux palais dans la salle de « Westminster, et amène aussi à la barre « par le chemin d'en bas. On fera dans la « salle de West minster deux barrières qui « traverseront la salle à environ quarante pieds de distance de l'endroit où « siégera le tribunal. On élèvera le plancher dans les endroits nécessaires pour « placer des gardes. Des barrières seront « faites pour séparer le peuple des soldats; des gardes seront placées sur les « plombs, dans tous les endroits qui « pourraient avoir des fenêtres sur la « salle de Westminster, etc., etc. »

« Le 17, la chambre des communes nomma un comité chargé de dresser un inventaire exact de tous les effets et meubles du roi dans tous ses palais, ce qui ne se fait d'ordinaire qu'après la condamnation. » (*Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*)

Fs. B.

et privé de toute communication quelconque, même depuis le onze du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

« Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

« Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères, tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'Église, suivie depuis Jésus-Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincère-

ment uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrément de pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait; je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet; et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu, particulièrement, de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

« Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux: je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois: mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

« Je sais qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

« Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé: d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré: je les prie d'en recevoir tous mes remerciments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, si je parlais plus ex-

plicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

« Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Huë, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

« Je pardonne encore très-volontiers, à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent, dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser!

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, de recevoir ici tous mes remercîments, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

« Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

« Fait double, à la tour du Temple, le 25 décembre 1792. »

« Louis. »

Le 26 décembre, le roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'assemblée; j'en avais fait prévenir la reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes ne l'effrayassent pas. Sa majesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de Chambon et de Santerre. MM. de Malesherbes, Desèze et Tronchet vinrent le même soir, au moment où le roi sortait de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchissements : M. Desèze fut le seul qui accepta. Sa majesté lui témoigna sa reconnaissance

des soins qu'il s'était donnés pour prononcer son discours; ces messieurs passèrent ensuite dans son cabinet[1].

Le lendemain, sa majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. Le commissaire Vincent, entrepreneur de bâtiments, qui a rendu à la famille royale tous les services qui dépendaient de lui, se chargea d'en porter secrètement un exemplaire à la reine; il profita du moment où le roi le remerciait de ce petit service, pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu : sa majesté détacha sa cravate, et lui en fit présent. Une autre fois, elle donna ses gants à un autre municipal, qui désira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étaient sacrées.

Le 1er janvier, j'approchai du lit du roi, et lui demandai à voix basse la permission de lui présenter mes vœux les plus ardents pour la fin de ses malheurs. « Je reçois vos souhaits, » me dit-il avec affection, en me tendant une de ses mains, que je baisai et arrosai de mes larmes. Aussitôt qu'il fut levé, il pria un municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille, et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les municipaux furent émus par le ton dont ces paroles si déchirantes, relativement à la situation où était le roi, furent prononcées. « Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorsque le roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille? A présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté; c'est à la convention qu'il faudrait s'adresser. » Le municipal qui était allé chez la reine rentra, et annonça à sa majesté que sa famille la remerciait de ses vœux, et lui adressait les siens. « Quel jour de nouvelle année! » dit le roi.

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étais presque certain du consentement de la convention, si sa majesté demandait qu'il lui fût permis de voir sa famille. « Dans quelques jours, me dit le roi, ils ne me refuseront pas cette consolation; il faut attendre. »

[1] Voyez les Éclaircissements sous la lettre (H); ils sont extraits des Mémoires de M. Huë.

Plus le moment du jugement approchait (si l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisait subir au roi), plus mes craintes et mes angoisses augmentaient; je faisais mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenais ajoutait à mes terreurs. Ma femme venait me voir toutes les semaines, et me rendait un compte exact de ce qui se passait dans Paris. L'opinion publique paraissait toujours favorable au roi : elle se manifesta même avec éclat au Théâtre français et à celui du Vaudeville. On représentait au premier *l'Ami des lois;* toutes les allusions au procès de sa majesté furent saisies et applaudies avec transport. Au Vaudeville, un des personnages, dans la *Chaste Suzanne,* disait aux deux vieillards : « Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble? » Le public fit répéter plusieurs fois ce passage [1]. Je remis au roi un exemplaire de *l'Ami des lois.* Je lui disais souvent, et j'étais presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la convention, opposés les uns aux autres, ne prononceraient que la peine de la réclusion ou de la déportation. « Puissent-ils, me répondit sa majesté, avoir cette modération pour ma famille ! je n'ai de craintes que pour elle. »

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. Pariseau, rédacteur de la *Feuille du jour,* était à la disposition du roi; qu'on me priait de demander ses ordres, et que cette somme serait remise entre les mains de M. de Malesherbes, si sa majesté le désirait. J'en rendis compte au roi. « Remerciez bien ces personnes de ma part, me répondit-il : je ne peux accepter leurs offres généreuses ; ce se-

[1] Il en fut de même au procès de Charles Ier. La crainte n'étouffait pas toujours l'expression des regrets et du dévouement. Le roi venait de demander quel précédent autorisait un jugement semblable :

« Un témoin au procès de Cook déposa qu'en disant ces paroles le roi se leva, et que Bradshaw lui répondit en colère : « Monsieur, nous ne siégeons « pas ici pour répondre à vos questions : « plaidez sur l'accusation coupable ou « non coupable. Clerc, faites votre de- « voir. » Sur quoi, continue le témoin, Broughton, l'un des clercs, se leva, et demanda ce qu'il avait à dire, coupable ou non coupable; et le président Bradshaw dit que si le roi ne plaidait pas l'un ou l'autre, on enregistrerait le mépris qu'il faisait de sa cour. Sa majesté alors se tourna vers le peuple, et dit : « Rappelez-vous que le roi est con- « damné sans qu'il lui soit permis de « donner ses raisons en faveur de la « liberté du peuple. » Alors il s'éleva une grande acclamation du peuple, qui cria : « Dieu, sauve le roi! » Mais, ajoute le témoin il régnait une grande crainte qui empêchait qu'on ne s'exprimât comme je crois qu'on l'aurait fait. » (*Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*)

Fs. B.

rait les exposer. » Je le priai d'en parler au moins à M. de Malesherbes, ce qu'il me promit.

La correspondance de leurs majestés continuait toujours. Le roi, instruit que madame Royale était malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fît entrer au Temple M. Brunier, médecin des enfants de France; cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le mardi 15 janvier, veille du jugement du roi, ses conseils vinrent comme de coutume. MM. Desèze et Tronchet prévinrent sa majesté de leur absence pour le lendemain.

Le mercredi 16, M. de Malesherbes resta assez longtemps avec le roi, et dit à sa majesté, en sortant, qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal aussitôt qu'il en saurait le résultat; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le 17 au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour 16, à six heures du soir, quatre municipaux entrèrent dans la chambre, et lurent au roi un arrêté de la commune, portant en substance « qu'il serait gardé à vue jour et nuit par lesdits municipaux, et que deux d'entre eux passeraient la nuit à côté de son lit [1]. » Le roi demanda si son jugement était prononcé : l'un d'eux (du Roure) commença par s'asseoir dans le fauteuil de sa majesté, qui était restée debout : il répondit ensuite qu'il ne s'inquiétait pas de ce qui se passait à la convention; que cependant il avait entendu dire qu'on en était encore à l'appel nominal. Quelques moments après, M. de Malesherbes entra, et annonça au roi que l'appel nominal n'était pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre où logeait le porteur de bois au palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de peuple entra dans la cour. Un municipal vint, tout effrayé, dire à M. de Malesherbes de se retirer sur-le-champ. M. de Malesherbes sortit, après avoir promis au roi de revenir l'instruire de son jugement. « Quelle est la cause de votre frayeur? demandai-je à ce commissaire. — On a mis le feu au Temple, me dit-il; on l'a mis exprès pour sauver Capet dans le

[1] Charles Ier fut condamné à souffrir la même humiliation; mais il obtint, comme on l'a vu dans l'avant-propos, la révocation de cette mesure.

tumulte; mais je viens de faire environner les murs par une forte garde. » Bientôt on apprit que le feu était éteint, et que c'était un simple accident.

Le jeudi 17 janvier, M. de Malesherbes entra vers les neuf heures du matin [1]; j'allai au-devant de lui. « Tout est perdu, me dit-il; le roi est condamné. » Le roi, qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds : il était étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs moments sans pouvoir parler. Le roi le releva, et le serra contre son sein avec affection. M. de Malesherbes lui apprit le décret de condamnation à la mort; le roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion : il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. de Malesherbes rendit compte à sa majesté du résultat de l'appel nominal [2]. Dénonciateurs, parents, ennemis personnels, laïques, ecclésiastiques, députés absents, tous avaient opiné; et, malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le roi était coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de *cinq voix;* plusieurs députés n'avaient voté la mort qu'avec sursis. On avait ordonné un second appel nominal sur cette question; et il était à présumer que les voix de ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide, joints aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine capitale, formeraient la majorité. Mais, aux portes de l'assemblée, des assassins, dévoués au duc d'Orléans et à la députation de Paris, effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs poignards quiconque refuserait d'être leur complice; et, soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa ou ne voulut rien entreprendre pour sauver son roi.

M. de Malesherbes se disposait à sortir : le roi obtint de l'entretenir en particulier; il le conduisit dans son cabinet, en

[1] M. de Malesherbes raconte lui-même, d'une manière simple et touchante, cette entrevue, et les relations qu'il eut encore avec l'infortuné monarque. Nous plaçons un extrait de son journal dans les Eclaircissements (I).

Fs. B.

[2] Le roi d'Angleterre reçut sa sentence de mort dans la chambre même des communes, qui s'était constituée en haute cour de justice. Voyez quelques détails sur cette scène si dramatique, dans les Eclaircissements (J). Ils sont tirés de la collection déjà citée. Fs. B.

ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa majesté le reconduisit jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ses derniers moments. « La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému, » me dit le roi en rentrant dans sa chambre, où je l'attendais.

Depuis l'entrée de M. de Malesherbes, un tremblement universel s'était emparé de moi. Je préparai cependant tout ce qui était nécessaire pour que le roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même; debout et en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état où je me trouvais rappela au roi sa position, mais une pâleur subite parut sur son visage; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue, mes genoux se dérobèrent sous moi; le roi, qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix : « Allons, plus de courage! » Il était observé; un langage muet lui peignit toute mon affliction, il y parut sensible; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité; ensuite je l'habillai.

Sa majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupée à lire ou à se promener. Dans la soirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvait avoir besoin de mon service. « Vous avez, me dit le roi, entendu le récit de mon jugement? — Ah! sire, lui dis-je, espérez un sursis : M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse. — Je ne cherche aucun espoir, me répondit le roi; mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma mort : lisez cette liste. » Il me remit alors la liste de l'appel nominal, qu'il tenait à la main. « Le public, lui dis-je, murmure hautement : Dumouriez est à Paris; on dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on a fait à votre majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'assemblée. Enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute popu-

laire. — Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le roi ; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajouta ce prince ; mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants!... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir ? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. » Puis, après un moment de silence : « Oh ! mon Dieu, était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices ? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français ? » En prononçant ces paroles, il me serrait les mains ; pénétré d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état. Le roi attendit vainement M. de Malesherbes. Le soir, il me demanda s'il s'était présenté : j'avais fais la même question aux commissaires, tous m'avaient répondu que non.

Le vendredi 18, le roi ne reçut aucune nouvelle de M. de Malesherbes ; il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner ; j'en cherchai le mot inutilement. « Comment, vous ne le trouvez pas ? Il m'est pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il ; le mot est *sacrifice*. » Le roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque le volume de l'Histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles I^er^ : il en fit la lecture les jours suivants [1]. J'appris, à cette occasion, que sa majesté avait lu deux cent cinquante volumes, depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvait être privée de ses conseils que par un décret de la convention, et qu'elle devrait demander qu'on leur permît d'entrer dans la tour. « Attendons jusqu'à demain, me répondit le roi. »

Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal nommé

[1] Nous empruntons à la relation du procès de Charles I^er^, et nous plaçons dans les Éclaircissements (K), ce qui a rapport aux derniers moments de ce malheureux prince. Fs. B.

Gobeau entra, un papier à la main : il était accompagné du concierge de la tour, nommé Mathey, qui portait une écritoire. Le municipal dit au roi qu'il avait ordre d'inventorier les meubles et autres effets : sa majesté me laissa avec lui, et se retira dans sa tourelle. Alors, sous le prétexte d'un inventaire, le municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disait-il, qu'aucune arme ni instrument tranchant n'avaient été cachés dans la chambre de sa majesté. Il restait à fouiller un petit bureau dans lequel étaient des papiers : le roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avait trois rouleaux au fond d'un tiroir : on voulut en examiner le contenu. « C'est, dit le roi, de l'argent qui ne m'appartient pas, il est à M. de Malesherbes ; je l'avais préparé pour le lui rendre. » Les trois rouleaux contenaient trois mille livres en or ; sur chaque rouleau le roi avait « écrit, de sa main : « A M. de Malesherbes [1]. »

Pendant qu'on faisait les mêmes recherches dans la tourelle, sa majesté rentra dans sa chambre, et voulut se chauffer. Le concierge Mathey était dans ce moment devant la cheminée, tenant son habit retroussé, et tournant le dos au feu. Le roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent concierge restant toujours à la même place, sa majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. Mathey se retira ; les municipaux sortirent aussi, après avoir terminé leurs recherches.

Le soir, le roi dit aux commissaires de demander à la commune les motifs qui s'opposaient à l'entrée de ses conseils dans la tour, désirant au moins s'entretenir avec M. de Malesherbes ; ils pro-

[1] Sur les registres manuscrits de la commune, registres authentiques dont il nous a été permis de prendre communication, l'on trouve les détails suivants au sujet de la somme dont il est question dans ce passage.

Séance du 25 septembre 1793.

« Le secrétaire greffier croit devoir observer au conseil général que quatre-vingts pièces d'or, qui lui ont été remises hier, ont été déclarées par Elisabeth être un dépôt qui lui a été remis, le 10 août 1792, par la veuve Lamballe ; que les rouleaux trouvés chez Capet portaient pour étiquette *A M. de Malesherbes*. Il pense que le conseil général n'a pas eu l'intention de disposer de ces dépôts.

« Le conseil général passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les rouleaux de Capet n'ont pas été réclamés par Malesherbes, et sur le vague de l'observation d'Elisabeth, qui paraît n'être qu'un subterfuge. » (*Registre*, n° 80.)

F-B.

mirent d'en parler, mais l'un deux avoua qu'il leur avait été défendu de faire part au conseil général d'aucune demande de Louis XVI, à moins qu'elle ne fût écrite et signée de sa main. « Pourquoi, répondit le roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement? » Il écrivit alors un billet, et le remit aux municipaux : on ne le porta que le lendemain matin à la commune. Le roi demandait de voir librement ses conseils, et se plaignait de l'arrêté qui ordonnait de le garder à vue le jour comme la nuit. « On doit sentir, écrivait-il à la commune, que, dans la position où je me trouve, il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir. »

Le dimanche 20 janvier, le roi, dès son lever, s'informa des municipaux s'ils avaient fait part de sa demande au conseil de la commune : ils l'assurèrent qu'elle avait été portée sur-le-champ. Vers les dix heures j'entrai dans la chambre du roi, qui me dit aussitôt : « Je ne vois point arriver M. de Malesherbes. — Sire, lui dis-je, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois; mais l'entrée de la tour lui a toujours été refusée. — Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le roi : la commune aura sans doute prononcé sur ma lettre. » Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venaient de sonner, on ouvre tout à coup la porte; c'était le conseil exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : Garat, ministre de la justice; Lebrun, ministre des affaires étrangères; Grouvelle, secrétaire du conseil; le président et le procureur général syndic du département, le maire et le procureur de la commune, le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre, qui devançait les autres, me dit : « Annoncez le conseil exécutif. » Le roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, s'était levé, et avait fait quelques pas; mais, à la vue de ce cortége, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre, dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étais près de lui. Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole, et dit : « Louis, la convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier

ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier; le secrétaire du conseil va vous en faire lecture. » Alors Grouvelle, secrétaire, déploya le décret, et le lut d'une voix faible et tremblante.

Décrets de la convention nationale, des 15, 16, 17, 19 *et* 20 *janvier.*

ARTICLE PREMIER.

La convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

ART. II.

La convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort.

ART. III.

La convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

ART. IV.

Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste, qu'il porta sur tous ceux qui l'environnaient, leur annonça que la mort était sans terreur pour l'inno-

cence. Le roi fit un pas vers Grouvelle, secrétaire du conseil, prit le décret de ses mains, le plia, tira de sa poche son portefeuille, et l'y plaça; puis, retirant un papier du même portefeuille, il dit au ministre Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la convention nationale. » Le ministre paraissant hésiter, le roi ajouta : « Je vais vous en faire lecture. » Et il lut sans aucune altération ce qui suit :

« Je demande un délai de trois jours, pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours.

« Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma famille quand je le demanderai, et sans témoin; je désirerais bien que la convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement, où elle le jugerait à propos.

« Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin, et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointements; dans les pensionnaires il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants, qui n'avaient que cela pour vivre.

« Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1792.

« Louis. »

Garat prit la lettre du roi, et assura qu'il allait la porter à la convention. Comme il sortait, sa majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son portefeuille, et dit : « Monsieur, si la convention accorde ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse; » puis elle la remit à un municipal.

Cette adresse, d'une autre écriture que celle du roi, portait : « Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, *rue du Bac.* » Le roi fit quelques pas en arrière; le ministre et ceux qui l'accompagnaient sortirent.

Sa majesté se promena un instant dans sa chambre. J'étais resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment : le roi s'approcha de moi : « Cléry, me dit-il, demandez mon dîner. » Quelques instants après, deux municipaux m'appelèrent dans la salle à manger; ils me lurent un arrêté qui portait en substance, « que *Louis* ne se servirait point de couteau ni de fourchette à ses repas; qu'il serait confié un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux commissaires, et qu'ensuite le couteau serait retiré. » Les deux municipaux me chargèrent d'en prévenir le roi; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le roi vit le panier dans lequel était le dîner de la reine; il demanda pourquoi l'on avait fait attendre sa famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourrait l'inquiéter. Il se mit à table. « Je n'ai pas de couteau, » me dit-il. Le municipal Minier fit part alors à sa majesté de l'arrêté de la commune. « Me croit-on assez lâche, dit le roi, pour que j'attente à ma vie? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte : je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français, et pût écarter les malheurs que je prévois. » Il régna un grand silence. Le roi mangea peu, il coupa du bœuf avec sa cuillère, rompit son pain : son dîner ne dura que quelques minutes.

J'étais dans ma chambre, livré à la plus affreuse douleur, lorsque, sur les six heures du soir, Garat revint à la tour : j'allai annoncer au roi le retour du ministre de la justice. Santerre, qui le précédait, s'approcha de sa majesté, et lui dit à demi-voix, et d'un air riant : « Voici le conseil exécutif. » Le ministre, s'étant avancé, dit au roi qu'il avait porté sa lettre à la convention, et qu'elle l'avait chargé de lui notifier la réponse suivante : « Qu'il était libre à *Louis* d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoin; que la nation, toujours grande et toujours

juste, s'occuperait du sort de sa famille; qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités; que la convention nationale avait passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. »

Le roi entendit cette lecture sans faire aucune observation; il rentra dans sa chambre, et me dit : « Je croyais, à l'air de Santerre, qu'il allait m'annoncer que le sursis était accordé. » Un jeune municipal nommé Botson, voyant le roi me parler, s'approcha. « Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le roi; recevez-en mes remercîments. » Le commissaire surpris ne sut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de sa majesté; car ce municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéressante, avait dit, quelques instants auparavant : « J'ai demandé à venir au Temple pour voir la *grimace* qu'il fera demain (c'était du roi qu'il parlait). — Et moi aussi, » avait répondu Merceraut, le tailleur de pierres, dont j'ai déjà parlé : « tout le monde refusait de venir; je ne donnerais pas cette journée pour beaucoup d'argent. » Tels étaient les hommes vils et féroces que la commune affectait de nommer pour garder le roi dans ses derniers moments.

Depuis quatre jours le roi n'avait pas vu ses conseils; ceux des commissaires qui s'étaient montrés sensibles à ses malheurs évitaient de l'approcher : de tant de sujets dont il avait été le père, de tant de Français qu'il avait comblés de bienfaits, il ne lui restait qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la convention, les commissaires prirent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment le roi verrait sa famille : « En particulier, répondit Garat; c'est l'intention de la convention. » Les municipaux lui communiquèrent alors l'arrêté de la commune qui leur enjoignait de ne perdre le roi de vue ni le *jour* ni la *nuit*. Il fut convenu entre les commissaires et le ministre que pour concilier ces deux décisions, opposées l'une à l'autre, le roi recevrait sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison; mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

Le roi rappela le ministre de la justice, pour lui demander s'il avait fait prévenir M. de Firmont : Garat répondit qu'il l'avait amené dans sa voiture ; qu'il était au conseil, et qu'il allait monter. Sa majesté remit à un municipal nommé Baudrais, qui causait avec le ministre, une somme de trois mille livres en or, en le priant de la rendre à M. de Malesherbes, à qui elle appartenait. Le municipal le promit ; mais il la porta sur-le-champ au conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. de Malesherbes. M. de Firmont parut : le roi le fit passer dans la tourelle, et s'enferma avec lui. Garat étant parti : il ne resta dans l'appartement de sa majesté que trois municipaux.

A huit heures, le roi sortit de son cabinet, et dit aux commissaires de le conduire vers sa famille ; les municipaux répondirent que cela ne se pouvait point, mais qu'on allait la faire descendre, s'il le désirait. « A la bonne heure, dit le roi ; mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre? — Non, dit l'un d'eux ; nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce serait dans la salle à manger. — Vous avez entendu, répliqua sa majesté, que le décret de la convention me permet de la voir sans témoins. — Cela est vrai, dirent les municipaux ; vous serez en particulier, on fermera la porte ; mais par le vitrage nous aurons les yeux sur vous. — Faites descendre ma famille, dit le roi. »

Pendant cet intervalle, sa majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis, je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il faudrait, me dit le roi, apporter un peu d'eau et un verre. » Il y avait sur une table une carafe d'eau à la glace ; je n'apportai qu'un verre, et le plaçai près de cette carafe. « Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le roi ; car si la reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée. Vous direz, ajouta sa majesté, à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet ; je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma famille. Le commissaire qui était allé la chercher resta un quart-d'heure ; dans cet intervalle, le roi rentra dans son cabinet, venant de temps en temps à la porte d'entrée avec des marques de la plus vive émotion.

A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la reine parut la première, tenant son fils par la main; ensuite madame Royale et madame Élisabeth. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner sa majesté vers sa chambre. « Non, dit le roi; passons dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame Royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui, et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure pendant lesquels il fut impossible de rien entendre : on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures un quart le roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte; la reine tenait le roi par le bras droit. Leurs majestés donnaient chacune une main à M. le Dauphin; madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps; madame Élisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière avait saisi le bras gauche de son auguste frère. Ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les plus douloureux. « Je vous assure, leur dit le roi, que je vous verrai demain matin, à huit heures. — Vous nous le promettez? répétèrent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien! oui, à sept heures, répondit le roi : adieu... » Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi, qu'elle tenait embrassé; je la relevai, et j'aidai madame Élisabeth à la soutenir. Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras. « Adieu,... adieu,... » dit-il; et il rentra dans sa chambre.

Les princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir madame Royale; les municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et les gémissements des princesses dans l'escalier. Le roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle.

Une demi-heure après il en sortit, et je servis le souper : le roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, sa majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après, et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil : c'était pour demander des ornements et tout ce qui était nécessaire pour dire la messe le lendemain matin. M. de Firmont n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise, qui avait été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil, M. de Firmont rentra chez le roi; tous deux passèrent dans la tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demi. Alors je déshabillai le roi, et comme j'allais pour lui rouler les cheveux, il me dit : « Ce n'est pas la peine. » Puis en le couchant, comme je fermais ses rideaux : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. »

A peine fut-il couché, qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. de Firmont, que sa majesté avait engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le roi s'éveilla, et me dit, en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées? — Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. » Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, me dit ce prince; j'en avais besoin : la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont? — Sur mon lit. — Et vous, où avez vous passé la nuit? — Sur cette chaise. — J'en suis fâché, dit

le roi. — Ah ! sire, puis-je penser à moi dans ce moment? » Il me donna une de ses mains, et serra la mienne avec affection.

J'habillai le roi et le coiffai : pendant sa toilette, il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée; puis, retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où était le cachet; il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avait la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son portefeuille, sa lorgnette, sa boîte à tabac, et quelques autres effets; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée, tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, le roi me dit de prévenir M. de Firmont; j'allai l'avertir, il était déjà levé : il suivit sa majesté dans son cabinet.

Pendant ce temps je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel, pour dire la messe. On avait apporté à deux heures du matin tout ce qui était nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornements du prêtre, et lorsque tout fut disposé, j'allai prévenir le roi. Il me demanda si je pourrais servir la messe, je lui répondis qu'oui, mais que je n'en savais pas les réponses par cœur. Il tenait un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe, et me le remit; puis il prit un autre livre. Pendant ce temps, le prêtre s'habillait. J'avais placé devant l'autel un fauteuil, et mis un grand coussin à terre pour sa majesté; le roi me fit ôter le coussin; il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit, et garni en crin, dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les municipaux se retirèrent dans l'antichambre, et je fermai un des battants de la porte. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement, dans l'attitude la plus noble. Sa majesté communia : après la messe, le roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de sa majesté : elle me prit les deux mains, et me dit d'un ton attendri : « Cléry,

je suis content de vos soins. — Ah! sire, lui dis-je en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux, et conserver une vie si précieuse aux bons Français! Espérez, sire, ils n'oseront vous frapper. — La mort ne m'effraye point, j'y suis tout préparé. Mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas; je vais demander que vous restiez près de mon fils: donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent : un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah! mon maître, ah! mon roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de votre majesté, c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous. » J'étais toujours à ses pieds, tenant une de ses mains : dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein : « Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées : dites aussi à Turgy que je suis content de lui. Rentrez, ajouta le roi ; ne donnez aucun soupçon contre vous. » Puis, me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avait déposé : « Tenez, voici une lettre que Péthion m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici. » Je saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis. « Adieu, me dit-il encore, adieu!... »

Je rentrai dans ma chambre, et j'y trouvai M. de Firmont faisant sa prière à genoux devant mon lit. « Quel prince! me dit-il en se relevant; avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! Il est aussi calme, aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais, et au milieu de sa cour. — Je viens d'en recevoir, lui dis-je, les plus touchants adieux ; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette tour auprès de son fils : lorsqu'il sortira, monsieur, je vous prie de le lui rappeler; car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier.— Soyez tranquille, » me répondit M. de Firmont; et il rejoignit sa majesté.

A sept heures, le roi sortit de son cabinet, m'appela, et, me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remet-

trez ce cachet [1] à mon fils,... cet anneau [2] à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi... Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin; mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements!... » Il essuya quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux!... » Il rentra aussitôt dans son cabinet.

Les municipaux, qui s'étaient approchés, avaient entendu sa majesté, et l'avaient vue me remettre les différents objets que je tenais encore dans mes mains. Ils me dirent de les leur donner; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire, jusqu'à la décision du conseil : cet avis prévalut.

Un quart d'heure après, le roi sortit de son cabinet : « Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux ; » et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires : « Savez-vous ce qu'il en veut faire?— Je n'en sais rien. — Il faut le savoir. » Je frappai à la porte du petit cabinet, le roi sortit. Un municipal qui m'avait suivi lui dit : « Vous avez désiré des ciseaux ; mais, avant d'en faire la demande au conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire. » Sa majesté lui répondit : « C'est pour que Cléry me coupe les cheveux. » Les municipaux se retirèrent; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où, après une demi-heure de délibération, on refusa les

[1] Étant parti de Vienne pour me rendre en Angleterre, je passai à Blankembourg, dans l'intention de faire hommage au roi de mon manuscrit. Quand ce prince en fut à cet endroit de mon journal, il chercha dans son secrétaire; et, me montrant avec émotion un cachet, il me dit : « Cléry, le reconnaissez-vous? — Ah! sire, c'est le même. — Si vous en doutiez, reprit le roi, lisez ce billet. » Je le pris en tremblant... Je reconnus l'écriture de la reine, et le billet était de plus signé de M. le Dauphin, alors Louis XVII, de madame Royale et de madame Élisabeth. Qu'on juge de la vive émotion que j'éprouvai! J'étais en présence d'un prince que le sort ne se lasse pas de poursuivre. Je venais de quitter M. l'abbé de Firmont, et c'était le 21 janvier que je retrouvais dans la main de Louis XVIII ce symbole de la royauté, que Louis XVI avait voulu conserver à son fils. J'adorai les décrets de la Providence, et je demandai au roi la permission de faire graver ce précieux billet. J'assistai à la messe que le roi fit célébrer par M. l'abbé de Firmont, le jour du martyre de son frère. Les larmes que j'y ni vu répandre ne sont point étrangères à mon sujet.

(*Note de Cléry.*)

[2] Cet anneau est entre les mains de MONSIEUR; il lui fut envoyé par la reine et madame Élisabeth, avec des cheveux du roi. Un billet l'accompagnait *.

(*Note de Cléry.*)

* Le cachet, les billets, l'anneau précieux dont il est question dans ces notes, étaient parvenus entre les mains des princes, par le dévouement de M. de Jarjaye. F^s. B.

ciseaux. Le municipal remonta, et annonça au roi cette décision. « Je n'aurais pas touché aux ciseaux, dit sa majesté; j'aurais désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence. Voyez encore, monsieur; je vous prie de faire part de ma demande. » Le municipal retourna au conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il fallait me disposer à accompagner le roi pour le déshabiller sur l'échafaud : à cette annonce, je fus saisi de terreur; mais, rassemblant toutes mes forces, je me préparais à rendre ce dernier devoir à mon maître, à qui cet office fait par le bourreau répugnait, lorsqu'un autre municipal vint me dire que je ne sortirais pas, et ajouta : *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris était sous les armes depuis cinq heures du matin; on entendait battre la générale; le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçait et déplaçait sans cesse, tout retentissait dans la tour.

A neuf heures le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas; Santerre, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes, et les range sur deux lignes. A ce mouvement le roi sortit de son cabinet : « Vous venez me chercher? dit-il à Santerre. — Oui. — Je vous demande une minute; » et il rentra dans son cabinet. Sa majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivait; le roi tenait à la main son testament, et s'adressant à un municipal nommé Jacques Roux, prêtre jureur, qui se trouvait le plus en avant : « Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme. — Cela ne me regarde point, répondit ce prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. »

Sa majesté s'adressant ensuite à Gobeau, autre municipal : « Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme. Vous pouvez en prendre lecture; il y a des dispositions que je désire que la commune connaisse. »

J'étais derrière le roi, près de la cheminée; il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. « Je n'en ai pas besoin, me dit-il; donnez-moi seulement mon chapeau [1]. Je le lui remis. Sa

[1] Voici encore une parole de Charles Ier dans la même circonstance. Il disait à Herbert, son valet de chambre, qui lui rendait le triste service que Cléry rendit lui-même à Louis XVI : « Il me faut une chemise de plus que

main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. Messieurs, dit-il en s'adressant aux municipaux, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins; j'espère que la commune accueillera cette demande. » Puis regardant Santerre : « Partons. »

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier il rencontra Mathey, concierge de la tour, et lui dit : « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous; ne m'en veuillez pas. » Mathey ne répondit rien, et affecta même de se retirer lorsque le roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa majesté avait quitté la tour... Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de *vive la nation! vive la république!* se firent entendre... Le meilleur des rois n'était plus!...

de coutume; la saison est si froide, que je pourrais trembler. Quelques spectateurs l'attribueraient peut-être à la peur. Je ne veux pas qu'un pareil reproche m'atteigne. Je ne crains pas la mort, la mort n'a rien de terrible pour moi. J'y suis préparé; j'en bénis Dieu. » (*Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre.*)

Fs. B.

DERNIÈRES HEURES
DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE,

ÉCRITES PAR L'ABBÉ EDGEWORTH DE FIRMONT,
SON CONFESSEUR.

DERNIÈRES HEURES

DE LOUIS XVI[1].

Le sort du roi n'était pas encore décidé, lorsque M. de Malesherbes, dont je n'avais pas l'honneur d'être connu personnellement, ne pouvant ni me recevoir chez lui, ni se transporter chez moi, me fit demander un rendez-vous en maison tierce : ce rendez-vous eut lieu chez madame de Sénozan. Là, M. de Malesherbes me rendit un message du roi, par lequel cet infortuné monarque me proposait de l'assister à la mort : l'atrocité des hommes le réduisait à cette extrémité. Ce message était alors conçu en des termes que je me ferais un devoir de supprimer, s'ils ne peignaient au naturel l'âme du prince dont je décris les derniers moments. Il poussait la délicatesse jusqu'à nommer *grâce* le service qu'il exigeait de moi; il le réclamait comme « un dernier gage de mon attachement pour lui ; il espérait que je ne le lui refuserais pas. Ce n'était que dans le cas où je ne m'en sentirais pas le courage, qu'il me permettait de substituer un autre ecclésiastique à ma place; et il voulait bien encore m'en abandonner le choix. »

Un pareil message eût été sans doute une invitation bien pressante pour tout autre : je le regardai comme un ordre absolu, et je chargeai M. de Malesherbes de faire parvenir à sa majesté, s'il en avait encore les moyens, tout ce que me dicta alors, et dans un tel moment, une âme sensible et un cœur flétri par la douleur.

Quelques jours se passèrent; et, n'entendant plus parler de rien, je me livrais à l'espoir d'une déportation, ou tout au moins

[1] Après les Mémoires de Cléry, se placent naturellement les détails tracés par l'abbé de Firmont, qui recueillit les derniers soupirs de Louis XVI. L'auteur de l'article *Edgeworth de Firmont*, dans la Biographie, nous fournit sur ce courageux ecclésiastique des notions que nous plaçons dans les Éclaircissements (L).

F^e. B.

à un sursis, lorsque le 20 janvier, sur les quatre heures du soir, un inconnu se présenta chez moi, et me remit un billet du conseil exécutif provisoire, conçu en ces termes : « Le conseil exécutif ayant une affaire de la plus haute importance à communiquer au citoyen Edgeworth de Firmont, l'invite à passer un instant au lieu de ses séances. » L'inconnu ajouta qu'il avait ordre de m'accompagner, et qu'une voiture m'attendait dans la rue. Je descendis, et partis avec lui.

Arrivé aux Tuileries, où le conseil tenait ses séances, je trouvai tous les ministres réunis. La consternation était sur leurs visages. Dès que je parus, ils se levèrent, et vinrent m'entourer avec une sorte d'empressement. Le ministre de la justice prenant la parole : « Êtes-vous, me dit-il, le citoyen Edgeworth de Firmont? » Je lui répondis : Oui. « Louis Capet, reprit le ministre, nous ayant témoigné le désir de vous avoir près de lui dans ses derniers moments, nous vous avons mandé pour savoir si vous consentez à lui rendre le service qu'il exige de vous. » Je répondis : « Puisque le roi témoigne ce désir et me désigne par mon nom, me rendre auprès de lui est un devoir. — En ce cas, ajouta le ministre, vous allez venir avec moi au Temple, car je m'y rends de ce pas. » Il prend aussitôt une liasse de papiers sur le bureau, confère un instant à voix basse avec les autres ministres, et, sortant brusquement, me donne ordre de le suivre.

Une escorte de gardes à cheval nous attendait en bas avec la voiture du ministre; j'y montai, et il monta après moi. J'étais en habit laïque, comme l'était, à cette époque, tout le clergé catholique de Paris; mais songeant, en ce moment, à ce que je devais d'une part au roi, qui n'était pas familiarisé avec un tel costume, et de l'autre à la religion elle-même, qui recevait pour la première fois une sorte d'hommage de ce nouveau gouvernement, je crus avoir le droit de reprendre, en cette occasion, les marques extérieures de mon état, du moins d'en faire la tentative; et je regardais que c'était un devoir. J'en parlai donc au ministre avant de quitter les Tuileries; mais il rejeta ma proposition en termes qui ne me permirent plus d'insister, sans cependant y mêler rien d'offensant.

Le trajet des Tuileries au Temple se passa dans le plus morne

silence : deux ou trois fois cependant le ministre essaya de le rompre. « Grand Dieu! s'écria-t-il, après avoir levé les glaces de sa voiture, de quelle affreuse commission je me vois chargé! Quel homme! ajouta-t-il, en parlant du roi; quelle résignation! quel courage! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de forces : il y a quelque chose de surhumain. » De pareils aveux me présentèrent une occasion bien naturelle d'entrer en conversation avec lui, et de lui dire d'affreuses vérités. J'hésitai un moment sur le parti que je devais prendre; mais songeant, d'un côté, que mon premier devoir était de procurer au roi les secours de la religion, qu'il me demandait avec tant d'intérêt, et, de l'autre, qu'une conversation fortement soutenue, comme elle aurait dû l'être, pouvait m'empêcher de le remplir, je pris le parti du silence le plus absolu. Le ministre parut comprendre tout ce que ce silence lui disait, et n'ouvrit plus la bouche tout le long du chemin.

Nous arrivâmes ainsi au Temple sans presque nous être parlé, et la première porte nous fut aussitôt ouverte; mais, parvenus au bâtiment qui sépare la cour du jardin, nous fûmes arrêtés : c'était, je crois, une consigne générale; et, pour passer outre, les commissaires de la tour devaient venir faire la reconnaissance des personnes, et savoir quelles affaires les amenaient en ce lieu. Le ministre lui-même parut être assujetti, comme moi, à cette formalité. Nous attendîmes les commissaires près d'un quart d'heure, et sans nous parler; enfin ils se présentèrent. L'un d'eux était un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans; ils saluèrent le ministre d'un air de connaissance : celui-ci leur dit, en peu de mots, qui j'étais, et quelle était ma mission. Ils me firent signe de les suivre, et nous traversâmes tous ensemble le jardin qui mène à la cour.

Ici la scène devint affreuse : la porte de la tour, quoique très-petite et très-basse, s'ouvrit avec un fracas horrible, tant elle était chargée de verrous et de barres de fer. Nous passâmes, à travers une salle remplie de gardes, dans une salle plus vaste encore, et qui, à sa forme, me parut avoir été autrefois une chapelle. Là, les commissaires de la commune, chargés de la garde du roi, se trouvaient assemblés. Je ne remarquai pas, à beau-

coup près, sur leur physionomie cette consternation et cet embarras qui m'avaient frappé chez le ministre. Ils étaient à peu près douze, et costumés en jacobins pour la plupart. Leur air, leurs manières, leur sang-froid, tout annonçait des âmes atroces, que la vue du plus grand des crimes n'épouvantait pas. Je dois cependant à la vérité de dire que ce portrait ne convenait pas à tous, et que, dans ce nombre, je crus en entrevoir quelques-uns que la faiblesse seule avait conduits en ce lieu d'horreur.

Quoi qu'il en soit, le ministre les prit tous indistinctement dans un coin de la salle, et leur lut, à voix basse, les papiers qu'il avait apportés des Tuileries. Cette lecture faite, il se retourna brusquement, et me dit de le suivre. Le conseil s'y opposa avec une espèce d'émotion. Ils se réunirent une seconde fois dans un coin de la salle, délibérant quelques instants, en se parlant à l'oreille; et le résultat de la délibération fut qu'une moitié du conseil accompagnerait le ministre, tandis que l'autre moitié resterait pour me garder.

Quand la séparation fut faite, et les portes de la salle bien fermées, le plus ancien commissaire s'approcha de moi d'un air honnête, mais embarrassé : il me parla de la responsabilité terrible qui pesait sur ma tête, me demanda mille excuses de la liberté qu'il était obligé de prendre, etc., etc. Je compris que ce préambule allait aboutir à me fouiller, et je le prévins en lui disant que, la réputation de M. de Malesherbes ne l'ayant pas exempté de cette formalité, je ne m'étais pas flatté, en venant au Temple, qu'on ferait une exception pour moi ; que, du reste, je n'avais rien dans mes poches de suspect ; qu'il ne tenait qu'à lui de s'en assurer. Malgré cette déclaration, la fouille se fit avec assez de rigueur. Ma tabatière ouverte, le tabac fut éprouvé. Un petit crayon d'acier, qui se trouvait par hasard dans ma poche, fut examiné scrupuleusement, de peur qu'il ne renfermât un poignard. Quant aux papiers que j'avais sur moi, ils n'y firent aucune attention ; et tout se trouvant d'ailleurs en règle, on renouvela les excuses par où l'on avait débuté, et l'on m'invita à m'asseoir ; mais à peine l'étais-je, que deux commissaires, qui étaient montés chez le roi, descendirent pour me dire qu'il m'était enfin permis de le voir.

Ils me conduisirent par un escalier tournant, et si étroit que deux personnes avaient peine à se croiser. De distance en distance, cet escalier était coupé par des barrières, et à chacune d'elles on voyait une sentinelle en faction : ces sentinelles étaient de vrais sans-culottes, presque tous ivres ; et les cris affreux qu'ils poussaient, répétés par les voûtes du Temple, avaient quelque chose de vraiment effrayant. Parvenu à l'appartement du roi, dont toutes les portes étaient ouvertes, j'aperçus ce prince au milieu d'un groupe de huit ou dix personnes. C'était le ministre de la justice (Garat le jeune), accompagné de quelques membres de la commune, qui venaient de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement sa mort au lendemain.

Il était au milieu d'eux, calme, tranquille, gracieux même; et pas un seul de ceux qui l'entouraient n'avait l'air aussi assuré que lui. Dès que je parus, il leur fit signe de la main de se retirer ; ils obéirent en silence ; et lui-même fermant la porte sur eux, je restai seul avec lui. Jusque-là j'étais parvenu à concentrer les divers mouvements qui agitaient mon âme ; mais à la vue de ce prince autrefois si grand, et alors si malheureux, je ne fus plus maître de contenir mes larmes : elles inondèrent mon visage, et je tombai à ses pieds, sans pouvoir lui faire entendre d'autre langage que celui de ma douleur. Cette vue l'attendrit mille fois plus que le décret qu'on venait de lui lire. Il ne répondit d'abord à mes larmes que par les siennes ; mais bientôt, reprenant tout son courage : « Pardonnez, me dit-il, pardonnez ce mouvement de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. Depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux : mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur ; c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. »

En me disant ces paroles, il me releva avec bonté, et me fit passer dans son cabinet, afin de m'entretenir plus à son aise ; car de sa chambre tout était entendu. Ce cabinet était pratiqué dans une des tourelles du Temple ; il n'y avait ni tapisserie ni ornements ; un mauvais poêle de faïence lui tenait lieu de cheminée, et l'on n'y voyait, pour tout meuble, qu'une table et trois

chaises de cuir. Là, me faisant asseoir auprès de lui : « C'est donc à présent, me dit-il, monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier ! hélas ! la seule affaire importante ; car que sont toutes les autres affaires auprès de celle-là ? Mais je vous demande quelques moments de répit, car ma famille va descendre. En attendant, voici un écrit ; je suis bien aise de vous le communiquer. » Il tira en même temps de sa poche un papier cacheté, dont il brisa le sceau.

C'était son testament, qu'il avait fait dès le mois de décembre, c'est-à-dire, à une époque où il doutait si on lui permettrait d'avoir un prêtre catholique pour l'assister dans ses derniers moments et dans son dernier combat. Tous ceux qui ont lu cette pièce si intéressante, si digne d'un roi chrétien, jugeront aisément de l'impression profonde qu'elle dut faire sur moi ; mais ce qui les étonnera sans doute, c'est que ce prince eut la force de la lire lui-même, et de la lire deux fois. Sa voix était ferme, et son visage ne s'altérait que lorsqu'il prononçait des noms qui lui étaient chers. Alors toute sa tendresse se réveillait ; il était obligé de s'arrêter, et ses larmes coulaient malgré lui : mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs, il n'en paraissait pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui.

Cette lecture finie, et la famille royale ne descendant pas, il se hâta de me demander des nouvelles de son clergé, et de la situation actuelle de l'Église de France. Malgré la rigueur de sa prison, il en avait appris quelque chose ; il savait en général que les ecclésiastiques français, obligés de s'expatrier, avaient été accueillis à Londres ; mais il ignorait absolument les détails. Ceux que je me fis un devoir de lui donner firent sur lui une impression profonde ; et, en gémissant sur le sort du clergé de France, il ne se lassait pas de rendre hommage à la générosité du peuple anglais, qui travaillait à l'adoucir. Mais il ne s'en tint pas à ces questions générales ; et, venant bientôt à des détails qui m'étonnèrent moi-même, il voulut savoir ce qu'étaient devenus plusieurs ecclésiastiques, auxquels il parut prendre un intérêt plus particulier. M. le cardinal de la Rochefoucauld et M. l'évêque de Clermont parurent surtout le fixer ;

mais son attention redoubla au seul nom de M. l'archevêque de Paris.

Il me demanda où il était, ce qu'il faisait, et si j'avais des moyens de correspondre avec lui. « Marquez-lui, me dit-il, que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui. Hélas! je crains qu'il ne m'en veuille un peu de ce que je n'ai pas répondu à sa dernière lettre : j'étais encore aux Tuileries; mais, en vérité, les événements se pressaient tellement autour de moi à cette époque, que je ne m'en trouvais pas le temps. Au surplus, il me pardonnera, j'en suis bien sûr; il est si bon! » M. l'abbé de F..... eut aussi son mot. Le roi ne l'avait jamais vu, mais il connaissait tous les services que ce respectable ecclésiastique avait rendus au diocèse de Paris durant les temps les plus difficiles. Il me demanda ce qu'il était devenu; et sur ce que je lui dis qu'il avait eu le bonheur d'échapper, il m'en parla en termes qui marquaient tout le prix qu'il attachait à sa conservation, et son estime pour ses vertus.

La conversation tomba sur monseigneur le duc d'Orléans : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, me dit-il, pour qu'il me poursuive ainsi?... Mais pourquoi lui en vouloir? il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste, sans doute; mais le fût-elle encore davantage, non, très-certainement, je ne voudrais pas changer avec lui. »

Cette conversation intéressante fut interrompue par un des commissaires, qui vint annoncer au roi que sa famille était descendue, et qu'il lui était enfin permis de la voir. A ces mots, il parut très-ému, et partit comme un trait. L'entrevue eut lieu (autant que j'en pus juger, car je n'y assistai pas) dans une petite pièce qui n'était séparée que par un vitrage de celle qu'occupaient les commissaires, en sorte que ceux-ci pouvaient tout voir et tout entendre. Moi-même, quoique enfermé dans le cabinet où le roi m'avait laissé, je distinguai facilement les voix, et, malgré moi, je fus témoin de la scène la plus touchante qui ait frappé mes oreilles. Non, jamais plume ne peut rendre ce qu'elle eut de déchirant : pendant près d'une demi-heure on n'articula pas une parole; ce n'étaient ni des larmes ni des sanglots, mais

des cris assez perçants pour être entendus hors l'enceinte de la tour. Le roi, la reine, madame Élisabeth, M. le Dauphin et Madame, se lamentaient tous à la fois, et les voix semblaient se confondre. Enfin les larmes cessèrent, parce qu'on n'eut plus la force d'en répandre; on se parla à voix basse et assez tranquillement.

La conversation dura à peu près une heure, et le roi congédia sa famille, en lui donnant l'espoir de la revoir le lendemain. Il revint aussitôt à moi, mais dans un état de trouble et d'agitation qui montrait une âme profondément blessée. « Ah! monsieur, me dit-il en se jetant sur une chaise, quelle entrevue que celle que je viens d'avoir! Faut-il donc que j'aime et que je sois si tendrement aimé? — Mais c'en est fait; oublions tout le reste, pour ne penser qu'à l'unique affaire de notre salut; elle seule doit en ce moment concentrer toutes mes affections et mes pensées. »

Il continuait à me parler ainsi en termes qui marquaient sa sensibilité et son courage, lorsque Cléry vint lui proposer de souper. Le roi hésita un moment; mais, par réflexion, il accepta l'offre. Ce souper ne dura pas plus de cinq minutes; et étant rentré dans son cabinet, il me proposa d'en faire autant. Je n'en avais guère le courage; mais, pour ne pas le désobliger, je crus devoir obéir, ou tout au moins en faire le semblant.

Une pensée me roulait depuis longtemps dans l'esprit, et m'occupait plus fortement encore depuis que je voyais de plus près le roi : c'était de lui procurer, à quelque prix que ce fût, la sainte communion, dont il était depuis si longtemps privé. J'aurais pu la lui apporter en cachette, comme on était obligé de le faire alors à tous les fidèles qui étaient retenus chez eux; mais la fouille exacte qu'il fallait subir en entrant au Temple, et la profanation qui en eût été infailliblement la suite, furent des raisons plus que suffisantes pour m'arrêter. Il ne me restait donc d'autre ressource que de dire la messe dans la chambre du roi, si j'en pouvais trouver les moyens.

Je lui en fis la proposition, mais il en parut d'abord effrayé : cependant, comme il sentait tout le prix de cette grâce, qu'il la désirait même ardemment, et que toute son opposition ne venait

que de la crainte que la demande me compromît, je le suppliai de me donner carte blanche, en lui promettant que j'y mettrais prudence et discrétion. Il me le permit enfin : « Allez, monsieur, me dit-il ; mais je crains que vous ne réussissiez pas ; car je connais les hommes auxquels vous allez avoir affaire : ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent refuser. »

Muni de cette permission, je demandai à être conduit à la salle du conseil, et j'y formai ma demande au nom du roi. Cette proposition, à laquelle les commissaires de la tour n'étaient pas préparés, les déconcerta extrêmement ; ils cherchèrent divers prétextes pour l'éluder. « Où trouver un prêtre à l'heure qu'il est, me dirent-ils ? Et quand nous en trouverions, comment faire pour se procurer des ornements ? — Le prêtre est tout trouvé, leur répliquai-je, puisque me voici : et quant aux ornements, l'église la plus voisine en fournira ; il ne s'agit que de les envoyer chercher. Du reste, ma demande est juste, et ce serait aller contre vos principes que de la refuser. »

Un des commissaires prit aussitôt la parole, et (quoiqu'en termes ménagés) donna clairement à entendre que ma demande pouvait n'être qu'un piége, et que, sous prétexte de donner la communion au roi, je pourrais l'empoisonner. « L'histoire, ajouta-t-il, nous fournit assez d'exemples à cet égard, pour nous engager à être circonspects. » Je me contentai de regarder fixement cet homme, et de lui dire : « La fouille exacte à laquelle je me suis soumis en entrant ici a dû vous prouver que je ne porte pas du poison sur moi : si donc il s'en trouvait demain, c'est de vous que je l'aurais reçu, puisque tout ce que je demande doit passer par vos mains. » Il voulut répliquer, mais ses confrères lui imposèrent silence ; et, pour dernier subterfuge, ils me dirent que, le conseil n'étant pas complet, ils ne pouvaient rien prendre sur eux ; mais qu'ils allaient appeler les membres absents, et qu'ils me feraient part du résultat de la délibération.

Un quart d'heure se passa, tant à convoquer les membres absents qu'à délibérer. Au bout de ce temps, je fus introduit de nouveau, et le président, prenant la parole, me dit : « Citoyen ministre du culte, le conseil a pris en considération la demande que vous lui avez faite au nom de Louis Capet, et il a été résolu

que sa demande étant conforme aux lois qui déclarent que les cultes sont libres, elle lui sera accordée. Nous y mettrons cependant deux conditions: la première, que vous dresserez à l'instant une requête constatant votre demande, et signée de vous; la seconde, que tout exercice de votre culte sera achevé demain à sept heures au plus tard, parce que, à huit heures précises, Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution. » Ces derniers mots me furent dits, comme tout le reste, avec un sang-froid qui caractérisait une âme atroce, qui envisageait sans remords le plus grand des crimes. Je mis ma demande par écrit, et je la laissai sur le bureau.

On me reconduisit aussitôt chez le roi, qui attendait avec une sorte d'inquiétude le dénoûment de cette affaire; et le compte sommaire que je lui rendis, en supprimant toutes les circonstances, parut lui faire le plus grand plaisir.

Il était plus de dix heures. Je restai enfermé avec sa majesté jusque bien avant dans la nuit; mais le voyant fatigué, je lui proposai de prendre un peu de repos. Il y consentit avec sa bonté ordinaire, et il m'engagea à en faire autant.

Je passai, par ses ordres, dans une petite pièce qu'occupait Cléry; elle n'était séparée de la chambre du roi que par une cloison : et tandis que j'étais livré aux pensées les plus accablantes, j'entendis ce prince donner tranquillement ses ordres pour le lendemain, se coucher ensuite, et dormir d'un sommeil profond.

Dès cinq heures le roi se leva, et fit sa toilette à l'ordinaire. Peu après il m'envoya chercher, et m'entretint près d'une heure dans le cabinet où il m'avait reçu la veille. Au sortir du cabinet, je trouvai un autel dressé dans la chambre du roi. Les commissaires avaient exécuté à la lettre tout ce que j'avais exigé d'eux; ils avaient même été au delà de mes désirs, car je n'avais demandé que le simple nécessaire.

Le roi entendit la messe à genoux par terre, sans prie-Dieu ni coussin; il y communia : je le laissai ensuite quelque temps, pour qu'il achevât ses prières. Bientôt il m'envoya chercher de nouveau, et je le trouvai assis près de son poêle, et ayant peine à se réchauffer. « Mon Dieu, me dit-il, que je suis heureux d'avoir conservé mes principes! Sans eux, où en serais-je mainte-

nant? Mais, avec eux, que la mort doit me paraître douce! Oui, il existe en haut un juge incorruptible, qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. »

Le ministère que j'ai rempli auprès de ce prince ne me permet que de citer quelques traits épars des différentes conversations qu'il eut avec moi durant ses seize dernières heures; mais, au peu que j'en dis, on doit juger de tout ce que je pourrais ajouter, s'il m'était permis de tout dire.

Le jour commençait à paraître, et déjà on battait la générale dans toutes les sections de Paris. Ce mouvement extraordinaire se faisait entendre très-distinctement dans la tour, et j'avoue qu'il me glaçait le sang dans les veines; mais le roi, plus calme que moi, après y avoir un instant prêté l'oreille, me dit sans s'émouvoir : « C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler. » Peu de temps après, des détachements de cavalerie entrèrent dans la cour du Temple, et on entendit distinctement la voix des officiers et le pas des chevaux. Le roi écouta encore, et me dit avec le même sang-froid : « Il y a apparence qu'ils approchent. »

Il avait promis à la reine, en la congédiant, qu'il la reverrait encore le lendemain, et, n'écoutant que son cœur, il voulait lui tenir parole; mais je le suppliai instamment de ne pas la mettre à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir. Il s'arrêta un moment, et, avec l'expression de la douleur la plus profonde, il me dit : « Vous avez raison; ce serait lui donner le coup de la mort; il vaut mieux me priver de cette douce consolation, et la laisser vivre d'espérance quelques moments de plus. »

Depuis sept heures jusqu'à huit on vint, sous différents prétextes, frapper souvent à la porte du cabinet où j'étais renfermé avec le roi, et, à chaque fois, je tremblais que ce ne fût la dernière; mais le roi, plus ferme que moi, se levait sans émotion, allait à la porte, et répondait tranquillement aux personnes qui venaient ainsi l'interrompre. J'ignore quelles étaient ces personnes; mais, parmi elles, se trouvait certainement un des plus grands monstres que la révolution eût enfantés, car je l'entendis très-distinctement dire à ce prince, d'un ton moqueur (je ne sais à quel propos) : « Oh, oh! tout cela était bon quand vous étiez

roi ; mais vous ne l'êtes plus. » Le roi ne répliqua pas un mot; mais, revenant à moi, il se contenta de me dire, en haussant les épaules : « Voyez comme ces gens-là me traitent ! mais il faut savoir tout souffrir. »

Une autre fois, après avoir répondu à un des commissaires qui étaient venus l'interrompre, il rentra dans le cabinet, et me dit en souriant : « Ces gens-là voient partout des poignards et du poison ; ils craignent que je ne me tue. Hélas ! ils me connaissent bien mal : me tuer serait une faiblesse. Non, puisqu'il le faut, je saurai mourir. »

Enfin on frappe à la porte pour la dernière fois : c'était Santerre et sa troupe. Le roi ouvrit sa porte à l'ordinaire, et on lui annonça (je ne pus entendre en quels termes) qu'il fallait aller à la mort. « Je suis en affaire, leur dit-il avec autorité ; attendez-moi là, je serai à vous. » En disant ces paroles, il ferma la porte, et vint se jeter à mes genoux. « Tout est consommé, me dit-il, monsieur; donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Il se releva bientôt, et, sortant de son cabinet, il s'avança vers la troupe qui était au milieu de la chambre à coucher. Leurs visages n'annonçaient rien moins que l'assurance; ils avaient cependant tous leurs chapeaux sur la tête. Le roi s'en aperçut, et demanda aussitôt le sien. Tandis que Cléry, baigné de larmes, court le chercher : « Y a-t-il parmi vous quelque membre de la commune ? dit le roi. Je le charge de déposer cet écrit. »

C'était son testament, qu'un des assistants prit de la main du roi [1]. « Je recommande aussi à la commune Cléry, mon valet de chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont été déposés à la commune; je désire également qu'en récompense de l'attachement qu'il m'a témoigné, on le fasse passer au service de la reine, — de ma femme »

[1] Jacques Roux, dans son compte rendu à la commune le jour même de la mort du roi, s'est vanté de lui avoir répondu, à cette occasion : « Nous ne sommes pas venus pour prendre tes commissions, mais pour te conduire à l'échafaud. » Je n'ai pas entendu ce mot atroce, mais celui qui a osé s'en vanter a bien pu le dire.

(car le roi dit tous les deux). Personne ne répondant : « Marchons, leur dit le roi d'un ton ferme.

A ces mots, toute la troupe défila. Le roi traversa la première cour (autrefois le jardin) à pied ; il se retourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde ; et, au mouvement qu'il fit, on voyait qu'il rappelait sa force et son courage.

A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place ; deux gendarmes tenaient la portière. A l'approche du roi, l'un deux y entra le premier, et se plaça sur le devant ; le roi monta ensuite, et me plaça à côté de lui dans le fond ; l'autre gendarme y sauta le dernier, et ferma la portière. On assure qu'un de ces deux hommes était un prêtre déguisé : je souhaite, pour l'honneur du sacerdoce, que ce soit une fable. On assure également qu'ils avaient ordre d'assassiner le roi, au moindre mouvement qu'ils remarqueraient dans le peuple. J'ignore si c'était leur consigne ; mais il me semble qu'à moins d'avoir sur eux d'autres armes que celles qui paraissaient, il leur eût été bien difficile d'exécuter leur dessein ; car on ne voyait que leurs fusils, dont il leur était impossible de faire usage.

Au reste, ce mouvement qu'on appréhendait n'était rien moins qu'une chimère : un grand nombre de personnes dévouées au roi avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux, ou au moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, jeunes gens d'un nom très-connu, étaient venus m'en prévenir la veille ; et j'avoue que, sans me livrer entièrement à l'espérance, j'en conservai jusqu'au pied de l'échafaud.

J'ai appris depuis que les ordres pour cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision, que, de quatre à cinq cents personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le rendez-vous ; tous les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent pas même sortir de leurs maisons. Quoi qu'il en soit, le roi, se trouvant resserré dans une voiture où il ne pouvait ni me parler ni m'entendre sans témoins, prit le parti du silence. Je

lui présentai aussitôt mon bréviaire, le seul livre que j'eusse sur moi. Il parut l'accepter avec plaisir; il parut même désirer que je lui indiquasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation : il les récitait alternativement avec moi. Les gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissaient extasiés et confondus tout ensemble de la piété tranquille d'un monarque qu'ils n'avaient jamais vu sans doute d'aussi près.

La marche dura près de deux heures. Toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés tantôt de piques et tantôt de fusils. En outre, la voiture elle-même était entourée d'un corps de troupes imposant, et formé sans doute de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précaution, on avait placé en avant des chevaux une multitude de tambours, afin d'étouffer par ce bruit les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi. Mais comment aurait-on entendu? Personne ne paraissait ni aux portes ni aux fenêtres, et on ne voyait dans les rues que des citoyens armés qui, tout au moins par faiblesse, concouraient à un crime qu'ils détestaient peut-être dans leur cœur.

La voiture parvint ainsi, dans le plus grand silence, à la place de Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud : cet espace était bordé de canons; et au delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes.

Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna, et me dit à l'oreille : « Nous voilà arrivés, si je ne me trompe. » Mon silence lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt lui ouvrir la portière; mais le roi les arrêta, et appuyant la main sur mon genou : « Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je vous recommande monsieur que voilà : ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte; je vous charge d'y veiller. » Ces deux hommes ne répondant rien, le roi voulut reprendre d'un ton plus haut; mais l'un d'eux lui coupa la parole : « Oui, oui, lui dit-il, nous en aurons soin : laissez-nous faire. » Et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un ton qui aurait dû me glacer, si dans un moment tel que celui-là il m'eût été possible de me reployer sur moi-même.

Dès que le roi fut descendu de la voiture, trois bourreaux l'entourèrent, et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté, et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, sa chemise, et s'arrangea de ses propres mains. Les bourreaux, que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace; ils l'entourèrent de nouveau, et voulurent lui lier les mains. « Que prétendez-vous? leur dit le roi en retirant ses mains avec vivacité. — Vous lier, répondit un des bourreaux. — Me lier! repartit le roi d'un ton d'indignation : non, je n'y consentirai jamais! Faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas; renoncez à ce projet. » Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix, et semblaient vouloir appeler du secours pour le faire de vive force.

C'est ici le moment le plus affreux de cette désolante matinée : une minute de plus, et le meilleur des rois recevait, sous les yeux de ses sujets rebelles, un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence que l'on semblait y mettre. Il parut la craindre lui-même; et, se tournant vers moi, il me regarda fixement, comme pour me demander conseil. Hélas! il m'était impossible de lui en donner un; je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait à me regarder : « Sire, lui dis-je avec larmes, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va être sa récompense. »

A ces mots, il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre. « Assurément, me dit-il, il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront. » Et se retournant aussitôt vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il; je boirai le calice jusqu'à la lie. »

Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement roides à monter. Le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et, à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir. Mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis s'échapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la lar-

geur de l'échafaud, imposer silence, par un seul regard, à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et, d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au pont tournant, prononcer distinctement ces paroles à jamais mémorables : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. »

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS

ARRIVÉS AU TEMPLE.

RÉCIT

DES ÉVÉNEMENTS

ARRIVÉS AU TEMPLE

DEPUIS LE 13 AOÛT 1792 JUSQU'A LA MORT DU DAUPHIN LOUIS XVII.

Le roi, mon père, arriva au Temple le 13 août 1792, à sept heures du soir, avec sa famille. Les canonniers voulurent le conduire seul à la tour, et nous laisser au château. Manuel avait reçu en chemin un arrêté pour nous enfermer tous à la tour. Péthion calma la rage des canonniers, et nous entrâmes tous ensemble au château. Les municipaux gardaient à vue mon père. Péthion s'en alla, Manuel était resté; et mon père soupa avec nous. Mon frère se mourait d'envie de dormir. Madame de Tourzel le conduisit à onze heures à la tour qui devait décidément être notre demeure. Mon père y fut conduit avec nous à une heure du matin; il n'y avait rien de préparé. Ma tante coucha à la cuisine; et l'on prétend que Manuel parut honteux en l'y conduisant.

Voici les noms des personnes qui furent enfermées avec nous dans ce triste séjour : madame la princesse de Lamballe; madame de Tourzel et Pauline, sa fille; MM. Huë et Chamilly, qui appartenaient à mon père (ils couchaient tous deux dans une chambre en haut); madame de Navarre, femme de chambre de ma tante, et qui couchait à la cuisine avec elle, ainsi que Pauline; madame Saint-Brice, femme de chambre chez mon frère (elle couchait dans le billard avec lui et madame de Tourzel); madame Thibaut, à ma mère; et madame Basire, à moi : elles couchaient toutes deux en bas. Mon père avait trois hommes à lui, Turgy, Chrétien, et Marchant.

Le lendemain 14, mon frère vint déjeuner avec ma mère; nous allâmes ensuite voir les grandes salles de la tour, où l'on dit qu'on nous ferait des logements, parce que nous étions dans la tourelle, qui était trop petite pour tout le monde. Le lendemain, Manuel et Santerre étant venus, nous allâmes nous promener dans le jardin. On murmurait beaucoup contre les femmes qui nous avaient suivis. Dès notre arrivée, nous en avions trouvé d'autres, nommées par Péthion, pour nous servir : nous n'en voulûmes point. Le surlendemain, on apporta un arrêté de la commune qui ordonnait le départ des personnes qui étaient venues avec nous. Mon père et ma mère s'y opposèrent, ainsi que les municipaux qui étaient de garde au Temple; l'ordre fut révoqué pour le moment. Nous passions la journée ensemble. Mon père montrait la géographie à mon frère; ma mère lui enseignait l'histoire, et lui faisait apprendre des vers; ma tante lui donnait des leçons de calcul. Mon père avait heureusement trouvé une bibliothèque, qui l'occupait; ma mère faisait de la tapisserie. Les municipaux étaient très-familiers, et avaient peu de respect pour le roi; il en restait toujours un qui le gardait à vue. Mon père fit demander un homme et une femme pour faire le gros ouvrage.

La nuit du 19 au 20 août, on apporta un nouvel arrêté de la commune qui ordonnait d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient point de la famille royale. On enleva MM. Huë et Chamilly de chez mon père, qui resta seul avec un municipal. On descendit chez ma mère pour enlever madame de Lamballe. Ma mère s'y opposa fortement, en disant, ce qui était vrai, que cette princesse était de la famille royale : cependant on l'emmena. Ma tante descendit avec madame de Navarre et Pauline de Tourzel. Les municipaux assuraient que ces dames reviendraient après avoir été interrogées. On traîna mon frère dans la chambre de ma mere, pour ne pas le laisser seul. Ma mère ne pouvait pas s'arracher des bras de madame la princesse de Lamballe. Nous embrassâmes ces dames, espérant cependant encore les revoir le lendemain. Nous restâmes tous quatre sans dormir. Mon père, quoique éveillé, demeura chez lui, où les municipaux restèrent aussi. Le lendemain, à sept heures, nous ap-

prîmes que ces dames ne reviendraient pas au Temple, et qu'on les avait conduites à la Force. Nous fûmes bien étonnés, à neuf heures, en voyant entrer M. Huë, qui dit à mon père que le conseil général, l'ayant trouvé innocent, le renvoyait au Temple.

Après le dîner, Péthion envoya un homme et une femme nommés Tison, pour faire le gros ouvrage. Ma mère prit mon frère dans sa chambre, et m'envoya dans une autre avec ma tante. Nous n'étions séparées de ma mère que par une petite chambre, où étaient un municipal et une sentinelle. Mon père était en haut; et, sachant qu'on lui préparait un appartement, il ne s'en soucia pas, parce qu'il aurait été plus éloigné de nous.

Il fit venir Palloy, le maître des ouvriers, pour empêcher d'achever ce logement : mais Palloy répondit insolemment qu'il ne prenait d'ordre que de la commune. Nous montions tous les jours chez mon père pour déjeuner, et ensuite nous redescendions avec lui chez ma mère, où il passait la journée. Nous allions tous les jours nous promener dans le jardin, pour la santé de mon frère; mon père y était toujours insulté par la garde. Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta l'air *Ça ira* auprès du Temple.

Nous apprîmes le matin, par un municipal, que M. de la Fayette était sorti de France : Manuel confirma le soir cette nouvelle à mon père. Il apporta à ma tante Élisabeth une lettre de mes tantes de Rome; c'est la dernière que ma famille ait reçue du dehors. Mon père n'était plus qualifié du titre de roi; on n'avait plus aucun respect pour lui; on ne l'appelait plus ni *sire* ni *sa majesté,* mais *monsieur,* ou *Louis*. Les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et ils avaient leurs chapeaux sur la tête. Ils lui ôtèrent son épée, et fouillèrent ses poches [1]. Péthion envoya, pour servir mon père, Cléry, qui lui appartenait; il envoya aussi pour porte-clef et guichetier l'homme horrible qui força la porte de mon père le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter. Tantôt il chantait devant nous la *Carmagnole* et mille autres horreurs; tantôt, sachant que ma

[1] Voyez dans les Éclaircissements (M) un morceau où M. Huë raconte cette circonstance, et l'impression profonde qu'elle fit sur l'esprit du roi. Fs. B.

mère n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait, ainsi qu'à mon père, une bouffée, lorsqu'ils passaient. Il était toujours couché quand nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre : quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner. Il n'y eut sorte de tourments et d'injures qu'il n'inventât. Mon père souffrait tout avec douceur, pardonnant de tout son cœur à cet homme. Pour ma mère, elle supportait tout cela avec une dignité qui souvent en imposait. Le jardin était plein d'ouvriers qui injuriaient souvent mon père. Il y en eut un qui, devant lui, se vantait de vouloir abattre avec son outil la tête de la reine. Péthion cependant le fit arrêter. Les injures redoublèrent le 2 septembre : nous ignorions pourquoi. Des fenêtres, on jeta à mon père des pierres, qui, heureusement, ne tombèrent pas sur lui. Une femme, apparemment de nos amis, écrivit sur un grand carton, *Verdun est pris !* elle mit ce carton à sa fenêtre, et ma tante eut le temps de le lire. Les municipaux ne le virent pas. A peine venions-nous d'apprendre cette nouvelle, qu'il arriva un nouveau municipal, nommé Mathieu. Il était enflammé de colère, et dit à mon père de rentrer chez lui. Nous le suivîmes, craignant qu'on ne voulût nous séparer. En arrivant en haut, Mathieu trouva M. Huë, qu'il prit au collet, en disant qu'il l'arrêtait. M. Huë, pour gagner le temps de prendre les ordres de mes parents, demanda à faire un paquet de ses effets : Mathieu le lui refusa ; mais un autre municipal plus charitable y consentit. Mathieu se tourna alors vers mon père, et lui dit tout ce que la plus indigne rage peut suggérer, et, entre autres choses : *La générale a battu, le tocsin a sonné, le canon d'alarme a été tiré; les émigrés sont à Verdun : s'ils viennent, nous périrons tous; mais vous périrez les premiers.* Mon père écoutait ces injures, et mille autres pareilles, avec le calme que donne l'espérance. Mon frère fondait en larmes, et s'enfuit dans l'autre chambre. Je courus à lui, et j'eus toutes les peines du monde à le consoler : il croyait déjà voir mon père mort. M. Huë revint ; et, après que Mathieu eut encore recommencé ses injures, il sortit avec lui. M. Huë fut conduit à la mairie. Le massacre était déjà commencé à l'Abbaye. Il resta un mois en prison, en sortit, mais ne revint plus au Temple.

Les municipaux condamnaient tous la conduite violente de Mathieu ; cependant ils ne pouvaient pas mieux faire. Ils disaient à mon père qu'on était sûr que le roi de Prusse marchait, et tuait tous les Français par un ordre signé *Louis*. Il n'y avait pas de calomnies qu'ils n'inventassent, même les plus ridicules et les plus incroyables. Ma mère, qui ne put dormir, entendit battre la générale toute la nuit : nous ignorions pourquoi.

Le 3 septembre, à huit heures du matin, Manuel vint voir mon père, et l'assura que madame de Lamballe, ainsi que toutes les personnes enlevées du Temple, se portaient bien, et qu'elles étaient toutes ensemble, tranquilles, à la Force. A trois, heures nous entendîmes des cris affreux : le roi sortait de table, et jouait au trictrac avec ma mère, pour avoir une contenance, et pouvoir se dire quelques mots sans être entendus. Le municipal qui était de garde dans la chambre se conduisit bien : il ferma la porte et la fenêtre, ainsi que les rideaux, pour qu'on ne vît rien [1]. Les ouvriers du Temple et le guichetier Rocher se joignirent aux assassins, ce qui augmenta le bruit. Plusieurs officiers de garde et des municipaux arrivèrent; les premiers voulurent que mon père se montrât aux fenêtres. Les municipaux heureusement s'y opposèrent; et mon père ayant demandé ce qui se passait, un jeune officier lui dit : « Eh bien ! puisque vous voulez le savoir, c'est la tête de madame de Lamballe qu'on veut vous montrer. » Ma mère fut saisie d'horreur : c'est le seul moment où sa fermeté l'ait abandonnée. Les municipaux grondèrent l'officier; mais mon père, avec sa bonté ordinaire, l'excusa en disant que ce n'était point la faute de cet officier, mais la sienne, puisqu'il l'avait interrogé. Le bruit dura jusqu'à cinq heures. Nous sûmes que le peuple avait voulu forcer les portes ; que les municipaux l'empêchèrent, en mettant à la porte une écharpe tricolore ; qu'enfin ils avaient permis que six des assassins fissent le tour de notre prison avec la tête de madame de Lamballe, mais à condition qu'on laisserait à la porte le corps, que l'on voulait traîner. Quand cette députation entra, Rocher poussa mille cris

[1] Ce fut d'Anjou, surnommé l'Abbé de six pieds, officier municipal, qui sauva à la famille royale le spectacle de la tête de madame de Lamballe. Fs. B.

de joie en voyant la tête de madame de Lamballe, et gronda un jeune homme qui se trouva mal, tant il fut saisi d'horreur à ce spectacle. A peine le tumulte était-il fini, que Péthion, au lieu de s'occuper d'arrêter le massacre, envoya froidement son secrétaire à mon père, pour compter de l'argent. Cet homme était très-ridicule, et dit mille choses qui auraient fait rire dans un autre moment : il croyait que ma mère se tenait debout pour lui, parce que depuis cette affreuse scène elle était restée debout, immobile, ne voyant rien de ce qui se passait dans la chambre. Le municipal qui avait sacrifié son écharpe se la fit payer par mon père. Ma tante et moi nous entendîmes battre la générale toute la nuit; ma malheureuse mère n'essaya pas même de dormir; nous entendions ses sanglots. Nous ne croyions pas que le massacre durât encore : ce ne fut que quelque temps après que nous apprîmes qu'il avait duré trois jours. On ne peut rendre toutes les scènes qui eurent lieu, tant de la part des municipaux que de la garde : tout leur faisait peur, tant ils se croyaient coupables. Un jour, dans l'intérieur, un homme tira un coup de fusil pour l'essayer; ils l'interrogèrent soigneusement, et firent un procès-verbal. Une autre fois, pendant le souper, on cria aux armes; ils crurent que c'étaient les étrangers qui arrivaient : l'horrible Rocher prit un grand sabre, et dit à mon père : *S'ils arrivent, je le tue.* Ce n'était pourtant qu'un embarras de patrouilles. Une autre fois, une centaine d'ouvriers, conduits peut-être par quelqu'un de nos amis, entreprirent de forcer la grille du côté de la rotonde. Les municipaux et la garde accoururent; ces ouvriers furent dispersés, et peut-être, hélas! y eut-il des victimes. Leur sévérité augmentait tous les jours. Nous trouvâmes pourtant deux municipaux qui adoucirent les tourments de mes parents en leur montrant de la sensibilité, et en leur donnant de l'espérance. J'ai peur qu'ils ne soient morts. Il y eut aussi une sentinelle qui eut une conversation avec ma tante par le trou de la serrure. Le malheureux ne fit que pleurer tout le temps qu'il fut au Temple; j'ignore aussi ce qu'il est devenu : puisse le ciel l'avoir récompensé de son attachement pour son roi!

Lorsque je prenais des leçons et que ma mère me préparait des extraits, il fallait toujours qu'il y eût un municipal qui re-

gardât par-dessus mon épaule, croyant que c'étaient des conspirations. On nous ôta les journaux, de peur que nous ne sussions les nouvelles étrangères; cependant, un jour, on en apporta un à mon père, en lui disant qu'il y avait quelque chose d'intéressant : quelle horreur ! On y lisait qu'on ferait un boulet de canon avec sa tête. Le silence calme et méprisant de mon père trompa la joie que l'on avait montrée en apportant cet infernal écrit. Un soir, un municipal, en arrivant, dit mille injures et menaces, et répéta ce qui nous avait déjà été dit, que nous péririons tous si les ennemis approchaient. Il ajouta que mon frère seul lui faisait pitié ; mais qu'étant fils d'un tyran, il devait mourir. Voilà les scènes que ma famille avait à supporter tous les jours.

La république fut établie le 22 septembre : on nous l'apprit avec joie; on nous annonça aussi le départ des étrangers; nous ne pouvions pas y croire, mais c'était vrai. Au commencement d'octobre, on nous ôta plumes, papier, encre et crayons; on chercha partout, même avec dureté. Cela n'empêcha pas que ma mère et moi ne cachâmes nos crayons, que nous gardâmes; mon père et ma tante donnèrent les leurs. Le soir du même jour, comme mon père venait de souper, on lui dit d'attendre ; qu'il irait dans l'autre logement, et qu'il serait séparé de nous. A cette affreuse nouvelle, ma mère perdit son courage et sa fermeté ordinaires. Nous le quittâmes avec bien des larmes, espérant cependant le revoir. Le lendemain, on nous apporta à déjeuner séparément de lui : ma mère ne voulut rien prendre. Les municipaux, effrayés et troublés par sa morne douleur, nous accordèrent de voir mon père, mais aux heures des repas seulement, nous défendant de parler bas ou en langues étrangères, mais haut, *et en bon français*. Nous descendîmes pour dîner chez mon père, et avec bien de la joie de le revoir. Il y eut un municipal qui s'aperçut que ma tante avait parlé bas à mon père : il lui en fit une scène. Le soir, à souper, mon frère étant couché, ma mère ou ma tante allait avec lui, et l'autre venait souper avec moi chez mon père. Le matin, nous y restions, après déjeuner, le temps nécessaire pour que Cléry pût nous peigner, parce qu'il ne pouvait plus venir chez ma mère, et que c'était

gagner quelques moments pour rester plus longtemps avec mon père. Nous allions nous promener ensemble tous les jours à midi.

Manuel vint chez mon père ; il lui ôta avec dureté son cordon rouge, et l'assura qu'il n'y avait que madame de Lamballe qui eût péri de toutes les personnes qui avaient été au Temple. On fit prêter serment à Cléry, à Tison et à sa femme, d'être fidèles à la nation. Un municipal, un soir en arrivant, éveilla brusquement mon frère, pour voir s'il y était ; c'est le seul mouvement d'impatience que j'aie vu ma mère témoigner. Un autre municipal dit à ma mère que le projet de Péthion était de ne pas faire mourir mon père, mais de l'enfermer pour sa vie au château de Chambord, avec mon frère. J'ignore quel était le dessein de cet homme en donnant cette nouvelle ; nous ne l'avons jamais revu depuis. On fit loger mon père dans un appartement au-dessous de celui de ma mère; mon frère coucha dans sa chambre ; Cléry couchait aussi dans l'appartement avec un municipal. Les fenêtres étaient fermées avec des barreaux de fer et des abat-jour ; les cheminées fumaient beaucoup. Voici comment alors se passaient les journées de mes parents : Mon père se levait à sept heures, et priait Dieu jusqu'à huit ; ensuite il s'habillait, ainsi que mon frère, jusqu'à neuf, qu'il venait déjeuner chez ma mère. Après déjeuner, mon père donnait à mon frère quelques leçons jusqu'à onze heures ; il jouait jusqu'à midi, heure à laquelle nous allions nous promener tous ensemble, tel temps qu'il fît, parce que la garde, qui relevait à cette heure-là, voulait nous voir pour s'assurer de notre présence : la promenade durait jusqu'à deux heures, que nous dînions. Après dîner, mon père et ma mère jouaient au tric-trac ou au piquet ; ou, pour mieux dire, faisaient semblant de jouer, afin de pouvoir se dire quelques mots. A quatre heures, ma mère remontait avec nous et emmenait mon frère, parce qu'alors le roi dormait ordinairement. A six heures, mon frère descendait ; mon père le faisait apprendre et jouer jusqu'à l'heure du souper. A neuf heures, après ce repas, ma mère le déshabillait promptement, et le mettait au lit. Nous remontions ensuite, et le roi ne se couchait qu'à onze heures. Ma mère travaillait beaucoup à la tapisserie, et me

faisait étudier et souvent lire haut. Ma tante priait Dieu, et disait toujours l'office; elle lisait beaucoup de livres de piété ; souvent la reine la priait de les lire haut.

On nous rendit les journaux, pour y voir le départ des étrangers et les horreurs contre le roi, dont ils étaient pleins. On nous dit un jour : « Mesdames, je vous annonce une bonne nouvelle : beaucoup de traîtres émigrés ont été pris ; si vous êtes patriotes, vous devez vous en réjouir. » Ma mère, comme à l'ordinaire, ne dit mot, et n'eut pas même l'air d'entendre ; souvent son calme si méprisant et son maintien si digne en imposèrent : c'était rarement à elle qu'on osait adresser la parole. La convention vint, pour la première fois, voir le roi. Les membres qui composaient la députation lui demandèrent s'il n'avait pas quelques plaintes à former : il dit que non, et qu'il était content lorsqu'il était avec sa famille. Cléry se plaignit de ce qu'on ne payait pas les marchands qui fournissaient au Temple [1] ; Chabot répondit : *La nation n'est pas à un écu près* [2]. Les députés qui se présentèrent furent Chabot, Dupont, Drouet, et Lecointe-Puyraveau. Ils vinrent encore, après le dîner, faire les mêmes questions. Un jour après, Drouet revint seul, et demanda à la reine si elle n'avait pas de plaintes à former. Ma mère ne lui répondit pas. Quelque temps après, comme nous étions à dîner, des gendarmes entrèrent, se jetèrent brusquement sur Cléry, et lui ordonnèrent de les suivre au tribunal. Quelques jours avant, Cléry, descendant l'escalier avec un municipal, avait rencontré un jeune homme de sa connaissance qui était de garde; ils s'étaient dit bonjour et serré la main ; le municipal l'avait trouvé mauvais, et avait fait arrêter le jeune homme. C'était pour comparaître au tribunal avec lui qu'on venait chercher Cléry. Mon père demanda qu'il revînt, les municipaux l'assurèrent qu'il ne reviendrait pas : cependant il fut de retour à minuit. Il demanda au roi pardon de sa conduite passée, dont

[1] *Voyez* dans les Éclaircissements (N) une pièce fort intéressante sur ce sujet : l'*État des dépenses faites au Temple*, etc., par Verdier.

Fs. B.

[2] Nous joignons de suite à l'*État* de Verdier plusieurs extraits des registres de la commune, relatifs à des dépenses postérieures. *Voyez* les Éclaircissements (O). Ces différents morceaux sont également *inédits*.

Fs. B.

les manières de mon père, les exhortations de ma tante et les souffrances de mes parents le firent changer; il fut depuis très-fidele.

Un jour, nous entendîmes un grand bruit de gens qui demandaient la tête de mon père et de ma mère, ayant la cruauté de venir crier cela sous nos fenêtres.

Mon père tomba malade d'un gros rhume; on lui accorda un médecin et son apothicaire, le Monier et Robert. La commune fut inquiète, il y eut tous les jours un bulletin de sa santé; elle se rétablit cependant. Toute la famille fut incommodée de rhume; mais mon père fut le plus malade.

La commune changea le 2 décembre; les nouveaux municipaux vinrent reconnaître mon père et sa famille à dix heures du soir. Quelques jours après, il y eut un arrêté qui ordonnait de faire sortir de nos appartements Tison et Cléry, de nous ôter couteaux, ciseaux, et tous les autres instruments tranchants; il ordonnait aussi de goûter avec soin tous les plats qu'on nous servait. La visite fut faite pour les instruments tranchants : ma mère et moi nous donnâmes nos ciseaux.

Le 11 décembre, nous fûmes fort inquiets du tambour qui battait, et de la garde qui arrivait au Temple. Mon père descendit avec mon frère après le déjeuner. A onze heures, arrivèrent chez lui Cambon et Chaumette, l'un maire, et l'autre procureur général de la commune, et Colombeau, secrétaire greffier. Ils lui signifièrent le décret de la convention, qui ordonnait qu'il serait amené à la barre pour être interrogé. Ils l'engagèrent à envoyer mon frère à ma mère; mais n'ayant pas dans leurs mains le décret de la convention, ils firent attendre mon père pendant deux heures : il ne partit qu'à une heure, et monta dans la voiture du maire avec Chaumette et Colombeau; la voiture était escortée par des municipaux à pied. Mon père ayant observé que Colombeau saluait beaucoup de monde, lui demanda si c'était tous de ses amis; Colombeau dit : « Ce sont des braves citoyens du 10 août, que je ne vois jamais sans beaucoup de joie. »

Je ne parle pas de la conduite de mon père à la convention; tout le monde la connaît : sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage au milieu des assassins altérés de son sang, sont

des traits qui ne s'oublieront jamais, et que la postérité la plus reculée admirera.

Le roi revint à six heures à la tour du Temple avec le même cortége. Nous avions été dans une inquiétude qu'il est impossible d'exprimer. Ma mère avait tout tenté auprès des municipaux qui la gardaient, pour apprendre ce qui se passait; c'était la première fois qu'elle daignait les questionner. Ces hommes ne voulurent pas le dire; ce ne fut qu'à l'arrivée de mon père que nous l'apprîmes. Quand il fut rentré, elle demanda instamment à le voir; elle le fit demander même à Chambon, et n'en reçut aucune réponse. Mon frère passa la nuit chez elle; il n'avait pas de lit, elle lui donna le sien, et resta toute la nuit debout, dans une douleur si morne que nous ne voulions pas la quitter; mais elle nous força à nous coucher, ma tante et moi. Le lendemain, ma mère redemanda à voir mon père, et à lire les journaux pour connaître son procès; elle insista au moins pour que, si elle ne pouvait pas le voir, cette permission fût accordée à mon frère et à moi. On porta cette demande au conseil général; les journaux furent refusés : on nous permit à mon frère et à moi de voir mon père, mais à condition que nous serions absolument séparés de ma mère. On en fit part à mon père, qui dit que, quelque plaisir qu'il eût à voir ses enfants, la grande affaire qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait pas quitter sa mère. On fit monter le lit de mon frère dans la chambre de ma mère.

La convention vint voir mon père; il demanda des conseils, de l'encre, du papier, et des rasoirs pour se faire la barbe : tout cela lui fut accordé. MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, ses conseils, se rendirent auprès de lui; il était souvent obligé, pour leur parler, d'aller dans la tourelle, afin de n'être pas entendu. Il ne descendit plus au jardin, ainsi que nous; il ne savait de nos nouvelles, et nous des siennes, que par des municipaux, et encore bien difficilement. J'eus mal au pied; et mon père, l'ayant su, s'en affligea avec sa bonté ordinaire, et s'informa avec soin de mon état. Ma famille trouva dans cette commune quelques hommes charitables qui, par leur sensibilité, adoucirent ses

tourments; ils assuraient ma mère que mon père ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires, qui le sauveraient certainement. Hélas! ils s'abusaient eux-mêmes, ou par pitié ils cherchaient à tromper ma mère. Le 26 décembre, jour de Saint-Étienne, mon père fit son testament, parce qu'il croyait être assassiné ce jour-là en allant à la barre de la convention. Il y alla cependant avec son calme ordinaire, et laissa à M. Desèze le soin de sa défense. Il était parti à onze heures, et revint à trois. Depuis il vit tous les jours ses conseils.

Enfin, le 18 janvier, jour auquel le jugement fut porté, les municipaux entrèrent à onze heures chez le roi, en disant qu'ils avaient ordre de le garder à vue; il demanda si son sort était décidé, ils répondirent que non. Le lendemain matin, M. de Malesherbes vint lui apprendre que sa sentence était prononcée : « Mais, sire, ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendra sauver votre majesté, ou périr à ses pieds. » *Monsieur de Malesherbes*, dit mon père, *cela compromettrait beaucoup de monde, et mettrait la guerre civile dans Paris : j'aime mieux mourir. Je vous prie de leur ordonner de ma part de ne faire aucun mouvement pour me sauver; le roi ne meurt pas en France.* Après cette dernière conférence, il ne put voir ses conseils; il donna aux municipaux une note pour les demander, et se plaindre de la gêne où il était d'être gardé à vue : on n'y fit aucune attention.

Le dimanche 20 janvier, Garat, ministre de la justice, et les autres membres du pouvoir exécutif, vinrent lui notifier sa sentence de mort pour le lendemain : mon père l'écouta avec courage et religion. Il demanda un sursis de trois jours, pour savoir ce que deviendrait sa famille, et avoir un confesseur catholique. Le sursis fut refusé. Garat assura mon père qu'il n'y avait aucune charge contre sa famille, et qu'on la renverrait hors de France. Il demanda pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont, dont il donna l'adresse; Garat le lui amena. Le roi dîna comme à l'ordinaire, ce qui surprit les municipaux, qui croyaient qu'il voudrait se tuer.

Nous apprîmes la sentence rendue contre mon père le dimanche 20, par les colporteurs, qui vinrent la crier sous nos

fenêtres. A sept heures du soir, un décret de la convention nous permit de descendre chez lui; nous y courûmes, et nous le trouvâmes bien changé. Il pleura de douleur sur nous, et non de la crainte de la mort; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir; il lui répéta qu'on voulait recourir aux assemblées primaires, mais qu'il s'y opposait, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'État. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. Ma mère désirait ardemment que nous passassions la nuit auprès de mon père; il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité. Elle lui demanda au moins de venir le lendemain matin; il le lui accorda : mais quand nous fûmes partis, il dit aux gardes de ne pas nous laisser redescendre, parce que notre présence lui faisait trop de peine. Il resta ensuite avec son confesseur, se coucha à minuit, et dormit jusqu'à cinq heures, qu'il fut réveillé par le tambour. A six heures, l'abbé Edgeworth dit la messe, à laquelle mon père communia. Il partit vers neuf heures; en descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal : il lui remit aussi une somme d'argent que M. de Malesherbes lui avait apportée, et le pria de la lui faire tenir; mais les municipaux la gardèrent pour eux. Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit : *Mathieu, je suis fâché de vous avoir offensé.* Il lut les prières des agonisants pendant le chemin. Arrivé à l'échafaud, il voulut parler au peuple; mais Santerre l'en empêcha, en faisant battre le tambour : le peu de mots qu'il put prononcer ne fut entendu que de quelques personnes. Il se déshabilla alors tout seul; ses mains furent liées avec son mouchoir, et non avec une corde. Au moment où il allait mourir, l'abbé lui dit : *Fils de saint Louis, montez au ciel!*

Il reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793, à dix heures dix minutes du matin. Ainsi périt Louis XVI, roi de France, âgé de trente-neuf ans cinq mois et trois jours, après avoir régné dix-huit ans. Il avait été en prison cinq mois et huit jours.

Telle fut la vie du roi, mon père, pendant sa rigoureuse cap-

tivité : on n'y voit que piété, grandeur d'âme, bonté, douceur, courage, et patience à supporter les plus infâmes traitements, les plus horribles calomnies ; clémence pour pardonner de tout son cœur à ses assassins ; amour de Dieu, de sa famille et de son peuple, amour dont il donna des preuves jusqu'à son dernier soupir, et dont il est allé recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et miséricordieux.

Le matin de ce terrible jour, nous nous levâmes à six heures. La veille au soir, ma mère avait eu à peine la force de déshabiller et de coucher mon frère ; elle s'était jetée tout habillée sur son lit, où nous l'entendîmes toute la nuit trembler de froid et de douleur. A six heures et un quart on ouvrit notre porte, et on vint chercher un livre de prières pour la messe de mon père ; nous crûmes que nous allions descendre, et nous eûmes toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris de joie d'une populace effrénée vinrent nous apprendre que le crime était consommé. Dans l'après-dîner, ma mère demanda à voir Cléry, qui était resté avec mon père jusqu'à ses derniers moments, pensant qu'il l'avait peut-être chargé de commissions pour elle. Nous désirions cette secousse pour causer un épanchement à son morne chagrin, qui la sauvât de l'étouffement où nous la voyions. En effet, mon père avait ordonné à Cléry de rendre à ma malheureuse mère son anneau de mariage, ajoutant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie ; il lui avait aussi remis un paquet des cheveux de ma mère et des nôtres, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jusqu'à ce moment. Les municipaux nous apprirent que Cléry était dans un état affreux, et au désespoir qu'on lui refusât de nous voir. Ma mère chargea des commissaires de sa demande pour le conseil général ; elle demandait aussi des habits de deuil [1].

[1] Nous donnons ici l'arrêté de la commune relatif à ces demandes, et un second arrêté du même temps. On sait que nous copions scrupuleusement les registres sur lesquels ces arrêts sont écrits.

Extrait du registre XIV, page 10,782.

Séance du 23 janvier 1793.

Le conseil général entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple sur deux demandes faites par Antoinette.

La première, d'un habillement de deuil très-simple pour elle, sa sœur et ses enfants.

Le conseil général arrête qu'il sera fait droit à cette demande.

Cléry passa encore un mois au Temple, et fut ensuite élargi [1].

Nous eûmes un peu plus de liberté ; les gardes croyaient qu'on allait nous renvoyer. Mais rien n'était capable de calmer les angoisses de ma mère ; on ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur : il lui était devenu indifférent de vivre ou de mourir. Elle nous regardait quelquefois avec une pitié qui faisait tressaillir. Heureusement le chagrin augmenta mon mal, ce qui l'occupa. On fit venir mon médecin Brunier et le chirurgien Lacaze ; ils me guérirent en un mois.

Nous pûmes voir les personnes qui nous apportaient les habits de deuil, mais en présence des municipaux. Ma mère ne voulut plus descendre au jardin, parce qu'il fallait passer devant la porte de la chambre de mon père, et que cela lui faisait trop de peine ; mais, craignant que le défaut d'air fasse mal à mon frère et moi, elle demanda, à la fin de février, à monter sur la tour, ce qui lui fut accordé. On s'aperçut dans la chambre des municipaux que le paquet scellé, où étaient le cachet du roi, son anneau et plusieurs autres choses, avait été ouvert, le scellé cassé, et les objets emportés. Les municipaux s'en inquiétèrent ; mais ils crurent enfin qu'ils avaient été enlevés par un voleur qui savait que le cachet aux armes de France était garni d'or. La personne qui avait pris ces objets était bien intentionnée : ce n'était pas un voleur [2] ; elle l'avait fait pour le bien, parce que ma mère désirait que l'anneau et le cachet fussent conservés à son fils. Je sais quel est ce brave homme ; mais, hélas ! il est

Extrait du registre XIV, page 10,888.

Séance du 7 février 1793.

Le conseil entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple sur la demande de Marie-Antoinette pour avoir quinze chemises pour son fils.

Le conseil général accorde cette demande.

Fs. B.

[1] Arrêté plus tard, Cléry fut mis enfin en liberté, en vertu de l'arrêté ci-dessous.

Extrait du registre n° XXII, page 13,270.

Séance de la 2e décade. Brumaire.

« Le conseil, considérant qu'il n'y a pas de raison pour retenir plus longtemps en prison le citoyen Cléry, qui n'a été arrêté que par l'effet d'une mesure de sûreté générale ; considérant en outre que le citoyen Cléry n'a conservé entre ses mains aucun dépôt qui puisse le rendre suspect, et qu'il a toujours rempli ses fonctions auprès de Louis Capet avec une scrupuleuse fidélité à la république, et qu'il n'a même pas réclamé ni reçu le don que lui avait fait Capet en récompense de ses services, arrête que le comité de sûreté générale de la convention sera invité à rendre la liberté au citoyen Cléry.

Fs. B.

[2] Cet homme est Toulan, dont il a été question dans les Mémoires de Cléry. L'anneau et le cachet furent envoyés à Monsieur, depuis S. M. Louis XVIII.

Fs. B.

mort, non par suite de cette affaire, mais pour une autre bonne action. Je ne puis pas le nommer, espérant qu'il aura pu confier ces objets précieux à quelqu'un avant de périr.

Dumouriez étant sorti de France, on nous resserra plus étroitement; on construisit le mur qui sépare le jardin, on mit des jalousies au haut de la tour, et on boucha tous les trous avec soin[1]. Le 25 mars, le feu prit à la cheminée. Le soir, Chaumette, procureur de la commune, vint pour la première fois reconnaître ma mère, et lui demander si elle ne désirait rien. Ma mère demanda seulement une porte de communication avec la chambre de ma tante (les deux terribles nuits que nous avions passées chez elle, nous avions couché, ma tante et moi, sur un de ses matelas par terre). Les municipaux s'opposèrent à cette demande; mais Chaumette dit que, dans l'état de dépérissement où était ma mère, cela pourrait être nécessaire à sa santé, et qu'il en parlerait au conseil général. Le lendemain, il revint à dix heures du matin avec Pache, le maire, et cet affreux Santerre, commandant général de la garde nationale. Chaumette dit à ma mère qu'il avait parlé au conseil général de sa demande pour la porte, et qu'elle avait été refusée. Elle ne répondit rien. Pache lui demanda si elle n'avait point de plaintes à porter. Ma mère dit : « Non, » et ne fit plus attention à ce qu'il disait. Quelque temps après, il se trouva de garde des municipaux qui adoucirent un peu nos chagrins par leur sensibilité [2]. Nous connaissions de suite à qui nous avions affaire; ma mère surtout, qui nous a préservés plusieurs fois de nous livrer à de faux témoignages d'intérêt. Il y eut aussi un autre homme qui rendit des services à mes parents. Je

[1] Voici l'arrêté pris par la commune à ce sujet :

Extrait du registre n° XV, page 11,227.

Séance du 26 *mars* 1793.

« Le conseil général passe à l'ordre du jour sur la dénonciation faite par un des membres contre un de ses collègues relativement à des conversations particulières avec les détenus du Temple.

« Le conseil général, maintenant ses précédents arrêtés, déclare qu'à compter de ce soir les membres qui seront nommés pour aller au Temple se présenteront au bureau pour y passer par la censure du conseil. Arrête en outre, 1° que les guichets resteront toujours fermés; 2° que la promenade sur la plate-forme de la tour continuera d'être permise aux prisonniers; mais qu'on joindra les créneaux par des jalousies qui, en laissant libre cours à l'air, empêchent de voir et d'être vu. »

Fs. B.

[2] C'étaient Toulan, Lepitre, Beugneau, Vincent, Bruno, Miebouis, Merle.

connais tous ceux qui s'intéressèrent à nous ; je ne les nomme pas, de peur de les compromettre dans l'état où sont les choses, mais leur souvenir est gravé dans mon cœur : si je ne puis leur en marquer ma reconnaissance, Dieu les récompensera ; mais si un jour je puis les nommer, ils seront aimés et estimés de toutes les personnes vertueuses.

Les précautions redoublèrent [1] ; on empêcha Tison de voir sa fille ; il en prit de l'humeur. Un soir, un étranger apporta des effets à ma tante ; il se mit en colère de voir que cet homme entrait plutôt que ses parents ; il dit des choses qui engagèrent Pache, qui était en bas, à le faire descendre. On lui demanda pourquoi il était si mécontent. « De ne pas voir ma fille, répondit-il, et de ce que certains municipaux ne se conduisent pas bien »

[1] Les deux arrêtés suivants de la commune feront juger de ces précautions :

Extrait du registre n° 15, page 11,312 et suiv.

Séance du 1er avril 1793.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune,

Le conseil arrête :

1° Qu'aucune personne de garde au Temple ou autrement ne pourra y dessiner quoi que ce soit ; et que si quelqu'un est surpris en contravention au présent arrêté, il sera sur-le-champ mis en état d'arrestation, et amené au conseil général, faisant en cette partie les fonctions de gouverneur ;

2° Enjoint aux commissaires du conseil de service au Temple de ne tenir aucune conversation familière avec les personnes détenues, comme aussi de ne se charger d'aucune commission pour elles ;

3° Défenses sont pareillement faites auxdits commissaires de rien changer ou innover aux anciens règlements pour la police de l'intérieur du Temple ;

4° Qu'aucun employé au service du Temple ne pourra entrer dans la tour ;

5° Qu'il y aura toujours deux commissaires auprès des prisonniers ;

6° Que Tison et sa femme ne pourront sortir de la tour, ni communiquer avec qui que ce soit du dehors ;

7° Qu'aucun commissaire au Temple ne pourra envoyer de lettres, sans qu'elles aient été préalablement lues au conseil du Temple.

8° Lorsque les prisonniers se promèneront sur la plate-forme de la tour, ils seront toujours accompagnés de trois commissaires et du commandant du poste, qui les surveilleront scrupuleusement ;

9° Que, conformément aux précédents arrêtés, les membres du conseil qui seront nommés pour faire le service du Temple passeront à la censure du conseil général ; et, sur la réclamation non motivée d'un seul membre, ils ne pourront être admis ;

10° Et enfin que le département des travaux publics fera exécuter, dans le jour de demain, les travaux mentionnés dans son arrêté du 26 mars 1793, savoir, *le déblaiement du contour de l'ancienne chapelle, et la jointure des créneaux du haut de la tour.*

Sur l'observation d'un membre, qu'il a vu dans la chambre où travaillait Rocher un plan de la tour du Temple sous les scellés apposés,

Le conseil général arrête que le procureur de la commune s'entendra avec le citoyen Rocher pour savoir ce que peut être devenu ce plan, et en quel état sont les scellés apposés.

Et sur pareille dénonciation que, dans les bureaux des travaux publics, il existe un semblable plan de la tour du Temple,

Le conseil général arrête qu'il sera déposé aux archives de la municipalité.

Fs. B.

(parce qu'ils parlaient bas à ma tante et à ma mère). On lui demanda les noms; il les donna, et affirma que nous avions des correspondants au dehors [1]. Pour en fournir des preuves, il dit qu'un jour, au souper, ma mère, tirant son mouchoir, laissa tomber un crayon; qu'une autre fois, chez ma tante, il avait trouvé des pains à cacheter et une plume dans une boîte. Après cette dénonciation, qu'il signa, on fit venir sa femme, qui répéta la même chose; elle accusa plusieurs municipaux, assurant que nous avions eu une correspondance avec mon père pendant son procès, et elle dénonça mon médecin Brunier, qui me traitait pour le mal au pied, comme nous ayant appris des nouvelles : elle signa tout cela, entraînée par son mari; mais elle en eut dans la suite bien des remords. Cette dénonciation fut faite le 19 avril; elle vit sa fille le lendemain. Le 20, à dix heures et demie du soir, ma mère et moi nous venions de nous coucher, lorsque Hébert arriva avec plusieurs autres municipaux; nous nous levâmes précipitamment. Ils nous lurent un arrêté de la commune qui ordonnait de nous fouiller à discrétion, ce qu'ils firent exactement jusque sous les matelas. Mon pauvre frère dormait; ils l'arrachèrent de son lit avec dureté, pour fouiller dedans; ma mère le prit tout transi de froid. Ils ôtèrent à ma mère une adresse de marchand qu'elle avait conservée, un bâton de cire à cacheter qu'ils trouvèrent chez ma tante; et à moi ils me prirent un sacré cœur de Jésus, et une prière pour la France. Leur visite ne finit qu'à quatre heures du matin. Ils firent un procès-verbal de tout ce qu'ils avaient trouvé, et forcèrent ma mère et ma tante de le signer, en les menaçant de nous emmener, mon frère et moi, si elles s'y refusaient. Ils étaient furieux de n'avoir trouvé que des bagatelles. Trois jours après, ils revinrent, et demandèrent ma tante en particulier; alors ils l'interrogèrent sur un chapeau qu'ils avaient trouvé dans sa chambre : ils voulurent savoir d'où il lui venait, depuis quand elle le conservait, et pourquoi elle l'avait gardé [2]. Elle ré-

[1] M. Ilnë donne à ce sujet quelques détails intéressants, et qui confirment ce passage. Voyez les Éclaircissements (P). Fs. B.

[2] Voici un autre exemple de cette inquisition rigoureuse qui s'exerçait sur les moindres objets :

pondit qu'il avait appartenu à mon père dans le commencement de sa captivité au Temple, et qu'elle le lui avait demandé, afin de le conserver pour l'amour de son frère. Les municipaux dirent qu'ils allaient lui ôter ce chapeau, comme chose suspecte; ma tante insista pour le garder, mais elle ne put l'obtenir. Ils la forcèrent de signer sa réponse, et emportèrent le chapeau.

Ma mère montait tous les jours sur la tour, pour nous faire prendre l'air. Depuis quelque temps mon frère se plaignait d'un point de côté : le 6 mai, à sept heures du soir, la fièvre le prit assez fortement, avec mal à la tête, et toujours le point de côté. Dans les premiers instants il ne pouvait rester couché, parce qu'il étouffait. Ma mère s'inquiéta, et demanda un médecin aux municipaux. Ils l'assurèrent que cette maladie n'était rien, et que sa tendresse maternelle s'effrayait mal à propos : cependant ils en parlèrent au conseil, et demandèrent, de la part de ma mère, le médecin Brunier. Le conseil se moqua de la maladie de mon frère, parce que Hébert l'avait vu à cinq heures sans fièvre; on refusa absolument Brunier, que Tison avait dénoncé peu de temps avant. Cependant la fièvre devint très-forte. Ma tante eut la bonté de venir prendre ma place dans la chambre de ma mère, pour que je ne couchasse pas dans l'air de la fièvre, et aussi pour l'aider à soigner mon frère; elle prit mon lit, et moi j'allai coucher dans sa chambre. La fièvre continua plusieurs jours; les accès étaient plus forts le soir.

Quoique ma mère demandât un médecin, on fut plusieurs jours sans l'accorder. Enfin, un dimanche, arriva Thierry, médecin des prisons, nommé par la commune pour soigner mon

Séance de la commune de Paris, 30 *avril* 1793.

Le secrétaire greffier donne lecture d'un avis du conseil du Temple, par lequel il annonce que le citoyen Volf, cordonnier, s'est présenté avec six paires de souliers destinés aux prisonniers du Temple; que cette fourniture ayant paru suspecte, elle a été arrêtée.

Le conseil général nomme Canon et Simon pour se transporter au Temple pour vérifier les six paires de souliers, et savoir si dans leur contexture il n'existe rien de suspect, et arrête :

1° Que désormais lorsque les prisonniers du Temple auront besoin de quelques effets d'habillement, des commissaires *ad hoc* seront chargés d'acquérir les objets dans les magasins, et que, dans le cas où il serait nécessaire de faire travailler, l'ouvrage sera confié à des citoyens connus, qui eux-mêmes ne sauront pas pour qui ils travaillent;

2° Que les fournitures de tout genre destinées auxdits prisonniers seront toujours bornées au simple nécessaire. Extrait du registre XVI, page 11,594.

F^s. B.

frère [1]. Comme il vint le matin, il lui trouva peu de fièvre; mais ma mère lui ayant dit de revenir après le dîner, il la trouva très-forte, et désabusa les municipaux de l'idée qu'ils avaient que ma mère s'inquiétait pour rien; il leur dit au contraire que c'était plus sérieux qu'elle ne le pensait. Il eut l'honnêteté d'aller consulter Brunier sur la maladie de mon frère, et sur les remèdes qu'il fallait lui donner, parce que Brunier connaissait son tempérament (il était notre médecin dès l'enfance). Il lui donna quelques médicaments, qui lui firent du bien. Le mercredi, il lui fit prendre médecine, et le soir je revins coucher dans la chambre de ma mère. Elle avait beaucoup d'inquiétude à cause de cette médecine, parce que, la dernière fois que mon frère avait été purgé, il avait eu des convulsions affreuses; elle craignait qu'il n'en eût encore. Elle ne dormit pas de la nuit. Mon frère cependant prit sa médecine, et elle lui fit bien, sans lui causer aucun accident. Quelques jours après, il en prit une seconde qui lui fit le même bien, excepté qu'il se trouva mal, mais par l'effet de la chaleur. Il n'eut plus que quelques accès de fièvre de temps en temps, et souvent son point de côté. Sa santé commença alors à s'altérer, et elle ne s'est jamais remise depuis; le manque d'air et d'exercice lui ayant fait beaucoup de mal, ainsi que le genre de vie que menait ce pauvre enfant, qui, à l'âge de huit ans, se trouvait toujours au milieu des larmes et des secousses, des saisissements, et des terreurs continuelles.

Depuis quelque temps je couchais dans la chambre de ma mère, dans la crainte qu'elle ou mon frère ne se trouvât mal la nuit. Mais pendant sa maladie ma tante était venue prendre ma place.

[1] Nous donnons ici l'arrêté de la commune, qui prouvera cette nomination. Il est inutile de répéter ici que nous transcrivons, dans leurs grossières, dans leurs injurieuses expressions, ces documents, restés jusqu'alors inédits.

Extrait du registre XVI, page 11,718.

Séance du 9 *mai* 1793.

« Le conseil général délibérant, sur la maladie annoncée du fils de défunt Capet, et sur la demande de Marie-Antoinette, d'un médecin pour le soigner; arrête que demain il entendra, à ce sujet, les commissaires qui sont aujourd'hui de service au Temple. »

« Après avoir entendu la lecture d'une lettre des commissaires qui sont de service au Temple, et qui annoncent que le petit Capet est malade, le conseil général arrête que le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre. »

Extrait du registre XVI, page 11,730.

F°. B.

Le 31 mai, nous entendîmes battre la générale et sonner le tocsin, sans qu'on voulût nous dire pourquoi il y avait tant de bruit. On défendit de nous laisser monter sur la tour pour prendre l'air; défense qui avait toujours lieu quand Paris était en rumeur. Au commencement de juin, Chaumette vint avec Hébert un soir à six heures, et demanda à ma mère si elle ne désirait rien, et si elle n'avait point de plaintes à former. Elle répondit non, et cessa de faire attention à lui. Ma tante demanda à Hébert le chapeau de mon père, qu'il avait emporté; il dit que le conseil général n'avait pas jugé à propos de le lui rendre. Ma tante, voyant que Chaumette ne s'en allait point, et sachant combien ma mère souffrait intérieurement de sa présence, lui demanda pourquoi il était venu et pourquoi il restait : Chaumette lui dit qu'il avait fait la visite des prisons, et que toutes les prisons étant égales, il était venu au Temple. Ma tante lui répondit que non, parce qu'il y avait des personnes qu'on retenait justement, et d'autres injustement. Ils étaient ivres tous les deux. Mon frère se trouva mal la nuit; le jour suivant, Thierry étant venu avec un chirurgien nommé Soupé, et un autre nommé Jupales, cette incommodité n'eut pas de suite.

Madame Tison devint folle; elle était inquiète de la maladie de mon frère, et depuis longtemps tourmentée de remords; elle languissait, et ne voulait plus prendre l'air. Elle se mit un jour à parler toute seule. Hélas! cela me fit rire; et ma pauvre mère, ainsi que ma tante, me regardaient avec complaisance, comme si mon rire leur faisait du bien. Mais la folie de madame Tison augmentait; elle parlait tout haut de ses fautes, de ses dénonciations, de prison, d'échafaud, de la reine, de sa famille, de nos malheurs; se reconnaissant, par ses fautes, indigne d'approcher mes parents. Elle croyait que les personnes qu'elle avait dénoncées avaient péri. Tous les jours elle attendait les municipaux qu'elle avait accusés; et, ne les voyant pas, elle se couchait encore plus triste. Elle faisait des rêves affreux, qui lui faisaient pousser des cris que nous entendions. Les municipaux lui permirent de voir sa fille, qu'elle aimait. Un jour que le portier, qui ne savait pas cet ordre, lui avait refusé l'entrée, les municipaux, voyant la mère désespérée, la firent venir à dix heures du

soir. Cette heure effraya encore plus cette femme; elle eut beaucoup de peine à se résoudre à descendre, et dans l'escalier elle disait à son mari : « On va nous conduire en prison. » Elle vit sa fille, mais ne put la reconnaître; elle croyait toujours qu'on voulait l'arrêter. Elle remonta avec un municipal, et au milieu de l'escalier elle ne voulait plus ni monter ni descendre. Le municipal, effrayé, appela du monde pour la faire monter : arrivée en haut, elle ne voulut pas se coucher; elle ne fit que parler et crier, ce qui empêcha mes parents de dormir. Le lendemain, le médecin la vit, et la trouva tout à fait folle. Elle était toujours aux genoux de ma mère, lui demandant pardon. Il est impossible d'avoir plus de pitié que ma mère et ma tante pour cette femme, dont assurément elles n'avaient pas lieu de se louer [1]. Elles la soignèrent et l'encouragèrent tout le temps qu'elle resta au Temple dans cet état. Elles tâchaient de la calmer, par l'assurance véritable de leur pardon. Le lendemain, on la fit sortir de la tour, et on la mit au château; mais sa folie augmentant de plus en plus, on la transporta à l'hôtel-Dieu, et l'on mit auprès d'elle une femme chargée de l'espionner, et de recueillir ce qui pourrait lui échapper [2]. Les municipaux nous demandèrent du linge pour la femme qui en avait eu soin pendant qu'elle était au château du Temple [3].

Le 3 juillet, on nous lut un décret de la convention, qui portait que mon frère serait séparé de nous, et logé dans l'appartement le plus sûr de la tour. A peine l'eut-il entendu, qu'il se

[1] Voici un exemple des bontés de la reine : nous recueillons ce fait dans les fragments historiques de Turgy :

« La reine ayant été malade pendant la journée du lendemain, et n'ayant pris aucun aliment, me fit dire de lui apporter un bouillon. Au moment où je le lui présentai, cette princesse, apprenant que la femme Tison se trouvait indisposée, ordonna qu'on lui portât ce bouillon, ce qui fut exécuté. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la bouche, pour y aller prendre un autre bouillon; aucun d'eux ne voulut m'y accompagner, et sa majesté fut obligée de s'en passer. »

Fs. B.

[2] Voyez dans les Éclaircissements (Q), comment Turgy rend compte de cette aventure. Fs. B.

[3] Turgy nous fournit encore cet exemple de la bonté de la reine pour cette malheureuse femme :

« Les avis de l'honnête M. Follope nous rendirent encore plus réservés. Ce ne fut que le surlendemain que la reine, en me rendant la serviette, parvint à me glisser un papier sur lequel sa majesté avait écrit ces questions :

« Que crie-t-on sous nos barreaux (ici, plusieurs mots illisibles)? Ma sœur demande peut-être du lait d'amande? La commune est-elle relevée? La femme Tison est-elle aussi folle qu'on le dit? Pense-t-on à la remplacer auprès de nous? Est-elle bien soignée? » Fs. B.

jeta dans les bras de ma mère en poussant les hauts cris, et demandant à n'être pas séparé d'elle. De son côté, ma mère fut atterrée par ce cruel ordre; elle ne voulut pas livrer mon frère, et défendit contre les municipaux le lit où elle l'avait placé. Ceux-ci voulant absolument l'avoir, menaçaient d'employer la violence et de faire monter la garde. Ma mère leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer, avant de lui arracher son enfant : et une heure se passa ainsi en résistance de sa part, en injures, en menaces de la part des municipaux, en pleurs et en défenses de nous tous. Enfin, ils la menacèrent si positivement de le tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle cédât encore, par amour pour nous. Nous le levâmes ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force ; et, après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux, en le baignant de ses pleurs, prévoyant qu'à l'avenir elle ne le verrait plus. Ce pauvre petit nous embrassa toutes bien tendrement, et sortit en fondant en larmes avec les municipaux. Ma mère les chargea de demander au conseil général la permission de voir son fils, ne fût-ce qu'aux heures des repas ; ils le lui promirent. Elle se trouvait accablée par cette séparation ; mais la désolation fut au comble quand elle sut que c'était Simon, cordonnier, qu'elle avait vu municipal, que l'on avait chargé de la personne de son malheureux enfant. Elle demanda sans cesse à le voir, et ne put l'obtenir; mon frère, de son côté, pleura deux jours entiers, en ne cessant de demander à nous voir.

Les municipaux ne restèrent plus chez ma mère; nous fûmes nuit et jour enfermées sous les verrous. Ce nous était un adoucissement, d'être débarrassées de la présence de pareilles gens. Les gardes ne venaient plus que trois fois par jour, pour apporter les repas et faire la visite des fenêtres, afin de s'assurer si les barreaux n'étaient pas dérangés. Nous n'avions plus personne pour nous servir, et nous l'aimions mieux ; ma tante et moi nous faisions les lits, et nous servions ma mère. Nous montions sur la tour bien souvent, parce que mon frère y allait de son côté, et que le seul plaisir de ma mère était de le voir passer de loin par une petite fente. Elle y restait des heures entières, pour y guetter l'instant de voir cet enfant ; c'était sa seule attente, sa

seule occupation. Elle n'en savait que rarement des nouvelles, soit par les municipaux, soit par Tison, qui voyait quelquefois Simon [1]. Tison, pour réparer sa conduite passée, se conduisait mieux, et donnait quelques nouvelles à mes parents. Quant à Simon, il maltraitait mon frère au delà de tout ce qu'on peut imaginer, et d'autant plus qu'il pleurait d'être séparé de nous; enfin il l'effraya tellement, que ce pauvre enfant n'osait plus verser de larmes. Ma tante engagea Tison, et ceux qui par pitié nous en donnaient des nouvelles, à cacher toutes ces horreurs à ma mère; elle en savait ou en soupçonnait bien assez. Le bruit courut qu'on avait vu mon frère sur le boulevard : la garde, mécontente de ne pas le voir, disait qu'il n'était plus au Temple. Hélas! nous l'espérâmes un instant; mais la convention ordonna de le faire descendre au jardin, pour qu'il fût vu. Alors mon frère, qu'on n'avait pas encore eu le temps d'altérer tout à fait, se plaignit d'être séparé de ma mère, et demanda à voir la loi qui l'ordonnait; mais on le fit taire. Les membres de la convention qui étaient venus pour s'assurer de la présence de mon frère montèrent chez ma mère : elle leur porta plainte de la cruauté qu'on avait de lui ôter son fils; ils répondirent qu'on croyait nécessaire de prendre cette mesure. Un nouveau procureur général vint aussi nous voir; ses manières nous étonnèrent, malgré tout ce que nous avions appris à connaître depuis nos malheurs. Du moment que cet homme entrait, jusqu'à son départ, il ne faisait que jurer.

Le 2 août, à deux heures du matin, on vint nous éveiller pour lire à ma mère le décret de la convention qui ordonnait que,

[1] « Déjà Louis XVII, arraché des bras de la reine, avait été séquestré dans la partie de la tour que le roi avait occupée. Là, ce jeune prince, que quelques-uns des régicides appelaient le *louveteau du Temple*, était abandonné aux brutalités d'un monstre nommé Simon, autrefois cordonnier, ivrogne, joueur, débauché. L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la langueur et les larmes de l'enfant royal, rien ne pouvait attendrir ce gardien féroce. Un jour, étant ivre, peu s'en fallut qu'il n'arrachât d'un coup de serviette l'œil de ce jeune prince, que, par raffinement d'outrage, il avait contraint de le servir à table. Il le battait sans pitié.

« Un jour, dans un accès de rage, il prit un chenet, et, l'ayant levé sur lui, il le menaça de l'assommer. L'héritier de tant de rois n'entendait à chaque instant que des mots grossiers et des chansons obscènes. « Capet, lui dit un jour Simon, « si ces Vendéens te délivraient, que fe- « rais-tu? — Je vous pardonnerais, » lui répondit le jeune roi. » (Hué, *Dernières années de Louis XVI.*)

Fs. B.

sur la réquisition du procureur de la commune, elle serait conduite à la Conciergerie pour qu'on lui fît son procès. Elle entendit la lecture de ce décret sans s'émouvoir, et sans leur dire une seule parole. Ma tante et moi, nous demandâmes de suite à suivre ma mère ; mais on ne nous accorda pas cette grâce. Pendant qu'elle fit le paquet de ses vêtements, les municipaux ne la quittèrent point ; elle fut même obligée de s'habiller devant eux. Ils lui demandèrent ses poches, qu'elle donna ; ils les fouillèrent, et prirent tout ce qu'il y avait dedans, quoique cela ne fût pas du tout important. Ils en firent un paquet, qu'ils dirent qu'ils enverraient au tribunal révolutionnaire, où il serait ouvert devant elle. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon, dans la crainte qu'elle ne se trouvât mal. Ma mère, après m'avoir tendrement embrassée et recommandé de prendre courage, d'avoir bien soin de ma tante, et de lui obéir comme à une seconde mère, me renouvela les mêmes instructions que mon père ; puis, se jetant dans les bras de ma tante, elle lui recommanda ses enfants. Je ne lui répondis rien, tant j'étais effrayée de l'idée de la voir pour la dernière fois ; ma tante lui dit quelques mots bien bas. Alors ma mère partit sans jeter les yeux sur nous, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât. Elle s'arrêta encore au bas de la tour, parce que les municipaux y firent un procès-verbal pour décharger le concierge de sa personne. En sortant, elle se frappa la tête au guichet, ne pensant pas à se baisser. On lui demanda si elle s'était fait du mal : « Oh ! non, dit-elle ; rien à présent ne peut me faire du mal. » Elle monta en voiture avec un municipal et deux gendarmes. Arrivée à la Conciergerie, on la mit dans la chambre la plus sale, la plus humide et la plus malsaine de toute la maison. Elle était gardée à vue par un gendarme, qui ne la quittait ni jour ni nuit. Ma tante et moi nous étions inconsolables, et nous passâmes bien des jours et des nuits dans les larmes. On avait cependant assuré ma tante, lorsque ma mère était partie, qu'il ne lui arriverait rien.

C'était une grande consolation pour moi de n'être pas séparée de ma tante, que j'aimais tant ; mais, hélas ! tout changea encore, et je l'ai perdue aussi !

Le lendemain du départ de ma mère, ma tante demanda instamment, en son nom et au mien, d'être réunies à elle ; mais elle ne put l'obtenir, et pas même de savoir de ses nouvelles. Comme ma mère, qui n'avait jamais bu que de l'eau, ne pouvait pas supporter celle de la Seine parce qu'elle lui faisait du mal, nous priâmes les municipaux de lui faire porter de l'eau de Ville-d'Avray, qui passait tous les jours au Temple : ils y consentirent, et prirent un arrêté en conséquence ; mais il arriva un autre de leurs collègues qui s'y opposa. Peu de jours après, ma mère, pour avoir de nos nouvelles, essaya d'envoyer demander quelque chose qui lui était utile, et entre autres son tricot, parce qu'elle avait entrepris de faire une paire de bas pour mon frère. Nous le lui envoyâmes, ainsi que tout ce que nous trouvâmes de soie et de laine, car nous savions combien elle aimait à s'occuper : elle avait toujours eu autrefois l'habitude de travailler sans cesse, excepté aux heures de représentation. Aussi avait-elle fait une énorme quantité de meubles, et même un tapis et une infinité de gros tricot de laine de toutes les espèces. Nous rassemblâmes donc tout ce que nous pûmes ; mais nous apprîmes depuis qu'on ne lui avait rien remis, dans la crainte, disait-on, qu'elle ne se fît mal avec les aiguilles. Nous savions quelquefois des nouvelles de mon frère par les municipaux ; mais cela ne dura point. Nous l'entendions tous les jours chanter, avec Simon, la Carmagnole, l'air des Marseillais, et mille autres horreurs [1]. Simon lui mit le bonnet rouge et une carmagnole sur le corps ; il le faisait chanter aux fenêtres pour être entendu par la garde, et lui apprenait à prononcer des jurements affreux contre Dieu, sa famille, et les aristocrates. Ma mère, heureusement, n'a pas entendu toutes ces horreurs : oh ! mon Dieu, quel mal cela lui aurait fait ! Avant son départ, on était venu chercher les habits de mon frère ; elle avait dit qu'elle espérait qu'il ne quitterait pas

[1] L'arrêté suivant de la commune montre que ce traitement indignait ceux même qui semblaient dévoués aux opinions du moment.

Registre n° XX, suite de la page 12,798.

« Lebœuf, présent à la séance, prend la parole pour se disculper ; il dit que par état il n'aimait point à entendre des chansons indécentes, et qu'il avait témoigné son déplaisir au citoyen Simon, qui s'était souvent permis d'en répéter de semblables devant le petit Capet, auquel il aurait désiré qu'on donnât une éducation plus conforme aux bonnes mœurs. »

le deuil; mais la première chose que fit Simon fut de lui ôter son habit noir. Le changement de vie et les mauvais traitements rendirent mon frère malade vers la fin d'août. Simon le faisait manger horriblement, et boire de force beaucoup de vin, qu'il détestait. Tout cela lui donna bientôt la fièvre; il prit une médecine qui réussit mal, et sa santé se dérangea tout à fait. Il était extrêmement engraissé, sans prendre de croissance. Simon le menait cependant encore prendre l'air sur la tour.

Au commencement de septembre, j'eus une indisposition qui n'avait d'autre cause que mon inquiétude sur le sort de ma mère. Je n'entendais pas le tambour sans craindre un nouveau 2 septembre. Nous montions sur la tour tous les jours. Les municipaux faisaient exactement la visite trois fois par jour; mais leur sévérité n'empêchait pas que nous ne sussions des nouvelles du dehors, et particulièrement de ma mère, qui était ce qui nous intéressait le plus. Malgré leurs efforts, nous avons toujours trouvé quelques bonnes âmes à qui nous inspirions de l'intérêt. Nous apprîmes qu'on accusait ma mère d'avoir eu des correspondances au dehors. Aussitôt nous jetâmes nos écritures, nos crayons, et tout ce que nous conservions encore, craignant qu'on nous fît déshabiller devant la femme de Simon, et que les choses que nous avions ne compromissent ma mère; car nous avions toujours conservé de l'encre, du papier, des plumes et des crayons, malgré les fouilles les plus exactes dans nos chambres et dans nos meubles. Nous sûmes aussi que ma mère avait pu se sauver, et que la femme du concierge était sensible, et en avait un grand soin [1].

Les municipaux vinrent nous demander du linge pour ma mère, mais sans vouloir nous donner des nouvelles de sa santé. On nous ôta les morceaux de tapisserie qu'elle avait faits, et ceux auxquels nous travaillions, sous le prétexte qu'il pouvait y avoir dans ces ouvrages des caractères mystérieux et une manière particulière d'écrire.

Le 21 septembre, à une heure du matin, Hébert arriva avec plusieurs municipaux pour exécuter un arrêté de la commune,

[1] La femme Richard.

qui portait que nous serions resserrées beaucoup plus que nous ne l'avions été jusque-là; que nous n'aurions plus qu'une chambre; que Tison, qui faisait encore le gros ouvrage, serait mis en prison dans la tourelle; que nous serions réduites au simple nécessaire; que nous aurions un tour à notre porte d'entrée, par lequel on ferait passer nos aliments[1]; et qu'enfin, excepté le porteur d'eau et de bois, personne n'entrerait dans notre chambre. Le tour à la porte n'eut pas lieu; et les municipaux continuèrent d'entrer trois fois par jour pour faire soigneusement la visite des barreaux des fenêtres, des armoires et des commodes. Nous faisions nous-mêmes nos lits, et nous fûmes obligées de balayer la chambre, chose qui durait longtemps, par le peu d'habitude que nous en avions dans le commencement. Nous n'eûmes plus personne pour nous servir. Hébert dit à ma tante que, dans la république française, l'égalité était la première des lois; et que, dans les prisons, les autres détenus n'ayant personne pour les servir, il allait nous ôter Tison.

Pour nous traiter avec plus de dureté, on nous priva de tout ce qui nous était commode; par exemple, du fauteuil dont se servait ma tante, et de mille autres choses: nous ne pûmes pas même avoir ce qui était nécessaire. Quand nos repas arrivaient, on fermait brusquement la porte, pour que nous ne vissions pas ceux qui nous les apportaient. Nous ne pûmes plus savoir aucune nouvelle, si ce n'est par les colporteurs, mais indistinctement, quoique nous écoutassions bien. On nous défendit de monter sur la tour, et on nous ôta nos grands draps, de peur que, malgré les barreaux, nous ne descendissions par les fenêtres; c'était là le prétexte. On nous rendit des draps sales et gros.

[1] Turgy, dans ses fragments historiques, montre comment les augustes captives étaient traitées dans leurs repas. Voici ce qu'il raconte :

« Ce jour-là, les commissaires du Temple nous firent monter le dîner de madame Royale comme à l'ordinaire, mais ils ne voulurent pas qu'on dressât leur table. Ils donnèrent à chacune des princesses une assiette, dans laquelle ils mirent de la soupe avec un morceau de bœuf, et à côté un morceau de gros pain : ils leur remirent une cuillère d'étain, une fourchette de fer, et un couteau à manche de bois noir; puis une bouteille de vin de cabaret. Les commissaires se firent ensuite servir le dîner préparé pour les augustes prisonnières. »

Fs. B.

Je crois que c'est dans ce moment-là qu'a commencé le procès de la reine. J'ai appris, depuis sa mort, qu'on avait voulu la sauver de la Conciergerie, et que, par malheur, le projet n'avait pas réussi[1]. On m'a assuré que les gendarmes qui la gardaient, et la femme du concierge, avaient été gagnés par quelqu'un de nos amis; qu'elle avait vu plusieurs personnes bien dévouées dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui avait administré les sacrements, qu'elle avait reçus avec une grande piété. L'occasion de se sauver manqua une fois, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, et que par erreur elle parla à la première. Une autre fois elle était hors de sa chambre, et avait déjà passé le corridor, quand un gendarme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et l'obligea à rentrer chez elle, ce qui fit échouer l'entreprise. Beaucoup de monde s'intéressait à ma mère: en effet, à moins d'être de ces monstres de la plus vile espèce, comme, hélas! il s'en est trouvé, il était impossible de l'approcher et de la voir quelques instants sans être pénétré de respect, tant sa bonté tempérait ce que la dignité de son maintien avait d'imposant. Nous ne connûmes aucun de ces détails dans le temps; nous sûmes seulement que ma mère avait vu un chevalier de Saint-Louis qui lui avait donné un œillet dans lequel était un billet; mais comme nous fûmes resserrées, nous ne pûmes pas en connaître la suite[2].

Tous les jours nous étions visitées et fouillées par les municipaux; le 4 septembre, ils arrivèrent à quatre heures du matin pour faire une visite complète, et ôter l'argenterie et la porcelaine. Ils emportèrent ce qu'il en restait chez nous; et, n'ayant pu en trouver le compte, ils eurent l'indignité de nous accuser d'en avoir volé, tandis que c'étaient leurs collègues qui l'avaient cachée. Ils trouvèrent derrière les tiroirs de la commode de ma tante un rouleau de louis; ils s'en emparèrent sur-le-champ avec une avidité extraordinaire. Ils interrogèrent soigneusement ma tante, pour savoir qui lui avait donné cet or, depuis quand elle l'avait, et pour qui elle l'avait conservé. Elle répondit que c'était

[1] Nous plaçons dans les Éclaircissements (R) les détails très-intéressants que donne M. Hué sur la tentative de M. de Rougeville. Fs. B.

[2] C'était M. de Rougeville.

madame la princesse de Lamballe qui le lui avait donné après le 10 août, et que, malgré les fouilles, elle l'avait toujours conservé. Ils lui demandèrent encore qui l'avait donné à madame de Lamballe; ma tante dit qu'elle n'en savait rien. Effectivement, les femmes de madame la princesse de Lamballe avaient trouvé moyen de lui faire passer de l'argent au Temple, et elle l'avait partagé avec mes parents. Ils m'interrogèrent aussi, me demandèrent mon nom, comme s'ils ne le savaient pas, et me firent signer le procès-verbal.

Le 8 octobre à midi, comme nous étions occupées à faire nos chambres et à nous habiller, arrivèrent Pache, Chaumette et David, membres de la convention, avec plusieurs municipaux. Ma tante n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache, se tournant vers moi, me pria de descendre. Ma tante voulut me suivre, on le lui refusa. Elle demanda si je remonterais; Chaumette l'en assura, en disant : *Vous pouvez compter sur la parole d'un bon républicain; elle remontera.* J'embrassai ma tante, qui était toute tremblante, et je descendis. J'étais très-embarrassée : c'était la première fois que je me trouvais seule avec des hommes; j'ignorais ce qu'ils me voulaient; mais je me recommandai à Dieu. Chaumette, dans l'escalier, voulut me faire des politesses; je ne lui répondis pas. Arrivée chez mon frère, je l'embrassai tendrement; mais on l'arracha de mes bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette me fit asseoir; il se plaça en face de moi. Un municipal prit la plume, et Chaumette me demanda mon nom. Ce fut alors Hébert qui m'interrogea; il commença ainsi : « Dites la vérité. Cela ne regarde ni vous ni vos parents. — Cela ne regarde pas ma mère? — Non, mais des personnes qui n'ont pas fait leur devoir. Connaissez-vous les citoyens Toulan, Lepître, Breno, Brugnot, Merle, Michonis? — Non. — Comment, vous ne les connaissez pas? — Non, monsieur. — Cela est faux, surtout pour Toulan, ce petit jeune homme qui venait souvent pour le service du Temple. — Je ne le connais pas plus que les autres. — Vous souvenez-vous d'un jour où vous êtes restée seule dans la tourelle avec votre frère? — Oui. — Vos parents vous y avaient envoyés pour parler plus à leur aise avec ces gens-là. — Non, monsieur; mais pour

nous accoutumer au froid. —Que fîtes-vous dans cette tourelle? — Nous parlions, nous jouions. — Et, en sortant, vous êtes-vous aperçue de ce qu'ils portaient à vos parents? — Je ne m'en suis pas aperçue. » Chaumette m'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus atterrée par une telle horreur, et si indignée, que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré mes larmes, ils insistèrent beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises; mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation. Il m'interrogea ensuite sur Varennes, et me fit beaucoup de questions auxquelles je répondis le mieux que je pus, sans compromettre personne. J'avais toujours entendu dire à mes parents qu'il valait mieux mourir que de compromettre qui que ce soit. Enfin, mon interrogatoire finit à trois heures : il avait commencé à midi. Je demandai avec chaleur à Chaumette à être réunie à ma mère, lui disant avec vérité que je l'avais demandé plus de mille fois à ma tante. « Je n'y puis rien, me dit-il. — Quoi! monsieur, vous ne pouvez pas l'obtenir du conseil général? — Je n'y ai aucune autorité. » Il me fit ensuite reconduire chez moi par trois municipaux, en me recommandant de ne rien dire à ma tante, qu'on allait aussi faire descendre. En arrivant, je me jetai dans ses bras; mais on nous sépara, et on lui dit de descendre. On lui fit les mêmes questions qu'à moi sur les personnes qu'on m'avait nommées. Elle dit qu'elle connaissait de nom et de visage les municipaux et autres qu'on lui nommait, mais que nous n'avions eu aucun rapport avec eux. Elle nia toutes correspondances au dehors, et répondit avec encore plus de mépris aux vilaines choses sur lesquelles on l'interrogea. Elle remonta à quatre heures. Son interrogatoire n'avait duré qu'une heure, et le mien trois : c'est que les députés virent qu'ils ne pouvaient pas l'intimider, comme ils avaient espéré faire d'une personne de mon âge; mais la vie que je menais depuis quatre ans, et l'exemple de mes parents, m'avaient donné plus de force d'âme.

Chaumette nous avait assuré que cela ne regardait ni ma mère ni nous, et qu'on ne la jugerait pas. Hélas! il nous avait

trompées, car on l'interrogea et la jugea peu de temps après. Je ne connais pas bien les circonstances de son procès, que nous avions ignoré ainsi que sa mort; je dirai seulement ce que j'en ai pu découvrir depuis. Elle eut deux défenseurs, MM. Ducoudray et Chauveau-Lagarde. On fit paraître devant elle beaucoup de personnes, parmi lesquelles, hélas! il s'en trouvait plusieurs bien estimables, et d'autres qui ne l'étaient pas. Simon et Matthieu, guichetier du Temple, y comparurent. Je pense à ce qu'a dû souffrir ma mère, quand elle a vu paraître ceux qu'elle savait nous approcher. On fit venir au tribunal le médecin Brunier. On lui demanda s'il connaissait ma mère. « Oui. — Depuis quand? — Depuis 1788, que la reine m'a confié la santé de ses enfants. — Quand vous alliez au Temple, avez-vous procuré aux détenus des correspondances au dehors? — Non.» Ma mère reprit alors : *Le médecin Brunier, comme vous le savez, n'est jamais venu au Temple qu'accompagné d'un municipal, et ne nous a parlé qu'en sa présence.* Enfin, chose inouïe! l'interrogatoire de ma mère avait duré trois jours et trois nuits sans discontinuer. On lui parla de toutes les choses indignes sur lesquelles Chaumette nous avait interrogées, et dont l'idée même ne peut venir qu'à de pareilles gens. *J'en appelle à toutes les mères!* est la réponse qu'elle fit à cette infâme accusation. Le peuple en fut attendri. Les juges effrayés, craignant que sa fermeté, sa dignité et son courage n'inspirassent de l'intérêt, se hâtèrent de la condamner à mort. Ma mère entendit cette sentence avec beaucoup de calme. On lui donna un prêtre jureur pour ses derniers moments. Quelque chose qu'il lui dit, après l'avoir refusé avec douceur, elle ne l'écouta plus, et ne voulut pas se servir de son ministère. Elle se mit à genoux, pria Dieu toute seule pendant longtemps, toussa un peu, se coucha ensuite, et dormit quelques heures. Le lendemain, sachant que le curé de Sainte-Marguerite était en prison en face d'elle, elle s'approcha de sa fenêtre, regarda la sienne, et se mit à genoux. On m'a dit qu'il lui avait donné l'absolution ou sa bénédiction. Enfin, ayant fait le sacrifice de sa vie, elle alla à la mort avec courage, au milieu des jurements qu'un malheureux peuple égaré proférait contre elle. Son courage ne l'abandonna

pas sur la charrette, ni sur l'échafaud. Elle en montra autant à sa mort que pendant sa vie.

Ainsi mourut, le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe de Lorraine, fille d'un empereur et femme d'un roi de France. Elle était âgée de trente-sept ans et onze mois, et avait été vingt-trois ans en France. Elle mourut huit mois après son mari, Louis XVI [1].

Nous ignorions, ma tante et moi, la mort de ma mère, quoique nous eussions entendu crier sa condamnation par un colporteur: l'espérance, si naturelle aux malheureux, nous fit penser qu'on l'avait sauvée.

Nous nous refusions à croire à un abandon général: au reste, je ne sais pas encore comment les choses se sont passées au dehors, ni si moi-même je sortirai jamais de cette prison, quoiqu'on m'en donne l'espérance.

Il y avait des instants où, malgré notre espoir dans les puissances, nous avions de vives inquiétudes pour ma mère, en voyant la rage de ce malheureux peuple contre nous tous. Je suis restée dans ce cruel doute pendant un an et demi : alors seulement j'ai appris mon malheur, et la mort de ma respectable mère.

Nous apprîmes par les colporteurs la mort du duc d'Orléans : ce fut la seule nouvelle qui nous parvint durant l'hiver. Cependant les fouilles recommencèrent, et l'on nous traita avec beaucoup de dureté. Ma tante, qui, depuis la révolution, avait un cautère au bras, eut beaucoup de peine d'obtenir ce qui était nécessaire pour le soigner; on le lui refusa longtemps : enfin, un jour, un municipal remontra l'inhumanité de ce procédé, et envoya chercher de l'onguent. On me priva aussi des moyens de faire des jus d'herbes, que ma tante me faisait prendre le matin pour ma santé. N'ayant plus de poisson, elle demanda des œufs ou d'autres plats pour les jours maigres; on les lui refusa, en disant que, pour l'égalité, il n'y avait pas de différence dans les jours;

[1] *Récit exact des derniers moments de captivité de la reine, depuis le* 11 *septembre* 1793 *jusqu'au* 16 *octobre suivant; par la dame Bault, veuve de son dernier concierge.* Tel est le titre d'un petit écrit que fit paraître, en 1817, une femme qui, pendant le séjour de la reine à la Conciergerie, vivement touchée de ses maux, montra, pour les adoucir, autant de sensibilité que de courage. On trouvera parmi les pièces historiques (S) ces détails, qui réunissent le double mérite de l'intérêt et de la vérité. Fs B.

qu'il n'y avait plus de semaines, mais des décades. On nous apporta un nouvel almanach; nous n'y regardâmes pas. Un autre jour que ma tante demanda encore du maigre, on lui répondit: « Mais, citoyenne, tu ne sais donc pas ce qui se passe? il n'y a plus que des sots qui croient à tout cela. » Elle ne fit plus aucune demande. On continua les fouilles, particulièrement au mois de novembre. Il fut ordonné de nous fouiller tous les jours trois fois. Il y en eut une qui dura depuis quatre heures jusqu'à huit heures et demie du soir. Les quatre municipaux qui la firent étaient tout à fait ivres. On ne peut se faire une idée de leurs propos, de leurs injures, de leurs jurements, pendant quatre heures. Ils nous emportèrent des bagatelles, comme nos chapeaux, des cartes avec des rois, et des livres où il y avait des armes[1]: cependant ils laissèrent les livres de religion, après avoir proféré mille impuretés et mille sottises. Simon nous accusa de faire de faux assignats, et d'avoir des correspondances au dehors. Il prétendait que nous avions communiqué avec mon père pendant son procès. Il en fit la déclaration au nom de mon pauvre petit frère, qu'il avait forcé de signer. Le bruit qu'il disait être celui de la fausse monnaie qu'il nous accusait de faire, ma tante et moi, était celui de notre tric-trac, parce que, voulant me distraire un peu, elle eut la bonté de m'apprendre ce jeu. Nous y jouions le soir pendant l'hiver, qui se passa assez tranquillement, malgré les inquisitions, les visites, et les fouilles. On nous donna du bois, qu'on nous avait d'abord refusé.

Le 19 janvier, nous entendîmes chez mon frère un grand bruit

[1] En même temps on refusait aux princesses la consolation d'obtenir les objets même les moins importants. On en jugera par ces deux arrêtés de la commune :

Extrait du registre des délibérations du conseil général, n° XXIV, page 13,857.

Séance du 24 pluviôse an 2.

« Un administrateur de police, de service hier, dépose sur le bureau un dé d'or qui lui a été remis par Elisabeth, pour en recevoir un autre de telle nature qu'il plaise au conseil, en observant que celui qu'elle remet est percé.

« Le conseil donne acte au citoyen administrateur du dépôt qu'il a fait, et arrête qu'il sera donné un autre dé en cuivre ou en ivoire, et que le dé d'or sera vendu au profit des indigents. »

Séance du 8 germinal an 2.

« Le secrétaire greffier annonce au conseil qu'en exécution d'un de ses précédents arrêtés, il a acheté deux dés en ivoire pour les prisonniers du Temple; il ajoute que demain il portera à la Monnaie le dé d'or, pour le prix en être distribué par les ordres du conseil.

« Le conseil général donne acte au secrétaire greffier de la déclaration. »

Fs. B.

qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple ; et nous en fûmes convaincues quand, regardant par le trou de la serrure, nous vîmes emporter des paquets. Les jours d'après nous entendîmes ouvrir la porte et marcher dans la chambre, et nous restâmes toujours persuadées qu'il était parti. Nous crûmes qu'on avait mis en bas quelque personnage considérable ; mais j'ai su depuis que c'était Simon qui était parti : forcé d'opter entre la place de municipal et celle de gardien de mon frère, il avait préféré la première. J'ai su aussi qu'on avait eu la cruauté de laisser mon pauvre frère seul ; barbarie inouïe, et qui n'a sûrement jamais eu d'exemple, d'abandonner ainsi un malheureux enfant de huit ans, déjà malade, et de le tenir enfermé dans sa chambre sous clef et verrous, sans autre secours qu'une mauvaise sonnette qu'il ne tirait jamais, tant il avait frayeur des gens qu'il aurait appelés, et aimant mieux manquer de tout que de demander la moindre chose à ses persécuteurs. Il était dans un lit qu'on n'avait pas remué pendant plus de six mois, et qu'il n'avait plus la force de faire ; les puces et les punaises le couvraient, son linge et sa personne en étaient pleins. On ne l'a pas changé de chemise et de bas pendant plus d'un an ; ses ordures restaient aussi dans sa chambre ; jamais personne ne les a emportées pendant tout ce temps. Sa fenêtre, fermée au cadenas avec des barreaux, n'était jamais ouverte ; et l'on ne pouvait tenir dans sa chambre à cause de l'odeur infecte. Il est vrai que mon frère se négligeait : il aurait pu avoir un peu plus de soin de sa personne, et se laver au moins, puisqu'on lui mettait une cruche d'eau ; mais ce malheureux enfant mourait de peur : il ne demandait jamais rien, tant Simon et les autres gardiens le faisaient trembler. Il passait la journée à ne rien faire : on ne lui donnait point de lumière ; cet état faisait beaucoup de mal à son moral et à son physique. Il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant : le temps qu'il a été en bonne santé et qu'il a résisté à tant de cruautés prouve sa forte constitution.

On nous tutoya beaucoup pendant l'hiver : nous méprisions toutes les vexations ; mais ce dernier degré de grossièreté faisait toujours rougir ma tante et moi.

Elle fit son carême entier, quoique privée d'aliments maigres ;

elle ne déjeunait pas ; elle prenait à dîner une écuelle de café au lait (c'était son déjeuner qu'elle gardait), et le soir elle ne mangeait que du pain [1]. Elle m'ordonnait de manger ce qu'on m'apportait, n'ayant pas l'âge porté pour faire abstinence ; mais pour elle, rien n'était plus édifiant : depuis le temps où on lui avait refusé du maigre, elle n'avait pas pour cela interrompu les devoirs prescrits par la religion. Au commencement du printemps on nous ôta la chandelle, et nous nous couchions lorsqu'on n'y voyait plus.

Jusqu'au 9 mai, il ne se passa rien de remarquable. Ce jour-là, au moment où nous allions nous mettre au lit, on ouvrit les verrous et on vint frapper à notre porte. Ma tante dit qu'elle passait sa robe ; on lui répondit que cela ne pouvait pas être si long, et on frappa si fort qu'on pensa enfoncer la porte. Elle ouvrit quand elle fut habillée. On lui dit : « Citoyenne, veux-tu bien descendre ? — Et ma nièce ? — On s'en occupera après. » Ma tante m'embrassa, et me dit de me calmer ; qu'elle allait remonter. « Non, citoyenne, tu ne remonteras pas, lui dit-on ; prends ton bonnet, et descends. » On l'accabla alors d'injures et de grossièretés ; elle les souffrit avec patience, prit son bonnet, m'embrassa encore, et me dit d'avoir du courage et de la fermeté, d'espérer toujours en Dieu, de me servir des bons principes de religion que mes parents m'avaient donnés, et de ne point manquer aux dernières

[1] Cet arrêté de la commune achèvera de faire connaître les privations qu'on s'étudiait à imposer aux deux princesses.

Registre n° XXIII, page 13,825.

Séance du 19 pluviôse an 2.

« Le conseil du Temple fait part que le citoyen Langlois a apporté une bouteille, du contenu d'environ un demi-setier, scellée d'un cachet formé de plusieurs lettres que nous n'avons pu distinguer, et sur laquelle était une inscription portant ces mots : « Bouillon pour *Marie-Thérèse*. » Ayant interpellé ledit Langlois de dire de quel ordre il apportait ces bouillons, a dit que, depuis environ quatre à cinq mois, il avait toujours continué d'en apporter sans empêchement.

« Le conseil du Temple, considérant qu'aucun officier de santé n'ayant ordonné les bouillons mentionnés ci-dessus, et la fille Capet et sa tante jouissant d'une santé parfaite, ainsi que s'en est assuré le conseil cejourd'hui ;

« Considérant que ce ne peut être que par une espèce d'habitude, et sans aucun besoin, que l'usage de ces bouillons a été conservé, et qu'il est en même temps de l'intérêt de la république, ainsi que du devoir des magistrats, d'arrêter toute espèce d'abus à l'instant qu'ils viennent à leur connaissance ;

« Arrête qu'à compter de ce jour l'usage de tout remède par qui que ce soit cessera, jusqu'à ce qu'il en ait été référé au conseil général de la commune, pour être statué par lui définitivement ce qu'il appartiendra.

« Le conseil adopte l'arrêté du conseil du Temple dans tout son contenu. »

Fs. B.

recommandations de mon père et de ma mère. Elle sortit : arrivée en bas, on lui demanda ses poches, où il n'y avait rien; cela dura longtemps, parce que les municipaux firent un procès-verbal pour se décharger de sa personne. Enfin, après mille injures, elle partit avec l'huissier du tribunal, monta dans un fiacre, et arriva à la Conciergerie, où elle passa la nuit. Le lendemain, on lui fit trois questions : « Ton nom? — *Élisabeth de France.* — Où étais-tu le 10 août? — *Au château des Tuileries, auprès du roi mon frère.* — Qu'as-tu fait de tes diamants? — *Je ne sais pas. Au reste, toutes ces questions sont inutiles : vous voulez ma mort; j'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie, et je suis prête à mourir : heureuse d'aller rejoindre mes respectables parents, que j'ai tant aimés sur la terre!* On la condamna à mort. »

Elle se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle : elle les exhorta tous à la mort avec une présence d'esprit, une élévation et une onction qui les fortifia tous. Sur la charrette elle eut toujours le même calme, et encouragea les femmes qui étaient avec elle. Arrivée au pied de l'échafaud, on eut la cruauté de la faire périr la dernière. Toutes les femmes, en descendant de la charrette, lui demandèrent la permission de l'embrasser; ce qu'elle fit en les encourageant avec sa bonté ordinaire. Ses forces ne l'abandonnèrent pas jusqu'au dernier moment, qu'elle souffrit avec une résignation toute pleine de religion.

Son âme fut séparée de son corps, pour aller jouir du bonheur dans le sein d'un Dieu qu'elle avait beaucoup aimé.

Marie-Philippine-Élisabeth-Hélène, sœur du roi Louis XVI, mourut le 10 mai 1794, âgée de trente ans, après avoir toujours été un modèle de vertus. Depuis l'âge de quinze ans elle s'était donnée à Dieu, et ne songeait qu'à son salut. Depuis 1790, que j'ai été plus en état de l'apprécier, je n'ai vu en elle que religion, amour de Dieu, horreur du péché, douceur, piété, modestie, et grand attachement à sa famille, pour qui elle a sacrifié sa vie, n'ayant jamais voulu quitter le roi et la reine. Enfin ce fut une princesse digne du sang dont elle sortait. Je n'en puis dire assez de bien pour les bontés qu'elle a eues pour moi, et qui n'ont fini qu'avec sa vie. Elle me regarda et me soigna comme sa fille, et

moi je l'honorai comme une seconde mère, je lui en ai voué tous les sentiments. On disait que nous nous ressemblions beaucoup de figure; je sens que j'ai de son caractère: puissé-je avoir toutes ses vertus, et l'aller rejoindre un jour, ainsi que mon père et ma mère, dans le sein de Dieu, où je ne doute pas qu'ils ne jouissent du prix d'une mort qui leur a été si méritoire!

Je restai dans une grande désolation quand je me vis séparée de ma tante; je ne savais ce qu'elle était devenue, et on ne voulut pas me le dire. Je passai une bien cruelle nuit; et cependant, quoique je fusse très-inquiète sur son sort, j'étais loin de croire que j'allais la perdre dans quelques heures. Quelquefois je me persuadais qu'on la conduisait hors de France; mais quand je me rappelais la manière dont on l'avait emmenée, toutes mes craintes renaissaient. Le lendemain, je demandai aux municipaux ce qu'elle était devenue : ils me dirent qu'elle avait été prendre l'air. Je renouvelai la demande d'être réunie à ma mère, puisque j'étais séparée de ma tante; ils me répondirent qu'ils en parleraient. On vint ensuite m'apporter la clef de l'armoire où était le linge de ma tante; je demandai de le lui faire passer, parce qu'elle n'en avait point: on me dit qu'on ne le pouvait pas. Voyant que lorsque je demandais aux municipaux d'être réunie à ma mère et de savoir des nouvelles de ma tante, ils me répondaient toujours qu'ils en parleraient, et me souvenant que ma tante m'avait dit que si jamais je restais seule, mon devoir était de demander une femme, je le fis pour lui obéir, mais avec répugnance, bien sûre d'être refusée, ou de n'obtenir que quelque vilaine femme. En effet, quand je fis cette demande aux municipaux, ils me dirent que je n'en avais pas besoin. Ils redoublèrent de sévérité pour moi, et m'ôtèrent les couteaux qui m'avaient été rendus, en me disant : « Citoyenne, dis-nous donc, as-tu beaucoup de couteaux? — Non, messieurs; deux seulement. — Et dans ta toilette tu n'en as pas, ni des ciseaux? — Non, messieurs. » Une autre fois ils m'ôtèrent le briquet; ayant trouvé le poêle chaud, ils me dirent : « Peut-on savoir pourquoi tu as fait du feu? — Pour mettre mes pieds dans l'eau. — Avec quoi as-tu allumé le feu? — Avec le briquet. — Qui te l'a donné? — Je ne sais pas. — Provisoirement nous al-

lons te l'ôter; c'est pour ta santé, de peur que tu ne t'endormes et ne te brûles auprès du feu. Tu n'as pas autre chose? — Non, messieurs. » Les visites et de pareilles scènes se renouvelaient souvent; mais, excepté lorsque j'étais interrogée positivement, je ne parlais jamais, ni à ceux qui m'apportaient à manger. Il vint un jour un homme, je crois que c'était Robespierre; les municipaux avaient beaucoup de respect pour lui; Sa visite fut un secret pour les gens de la tour, qui ne surent pas qui il était, ou qui ne voulurent pas me le dire. Il me regarda insolemment, jeta les yeux sur les livres, et, après avoir cherché avec les municipaux, il s'en alla. Les gardes étaient souvent ivres; cependant ils nous laissèrent tranquilles, mon frère et moi, dans nos appartements, jusqu'au 9 thermidor.

Mon frère croupissait toujours dans la malpropreté; on n'entrait chez lui qu'aux heures des repas; on n'avait aucune pitié de ce malheureux enfant. Il ne se trouva qu'un seul garde dont les manières plus honnêtes m'engagèrent à lui recommander mon pauvre frère. Il osa parler de la dureté qu'on avait pour lui; mais il fut chassé le lendemain [1]. Pour moi, je ne demandais que le simple nécessaire; souvent on me le refusait avec dureté. Mais au moins je me tenais propre, j'avais du savon et de l'eau. Je balayais la chambre tous les jours; j'avais fini à neuf heures, que les gardes entraient pour m'apporter à déjeuner. Je n'avais pas de lumière; mais dans les grands jours je souffrais moins de cette privation. On ne voulait plus me donner de livres : je n'en avais que de piété, et des voyages que j'avais lus mille fois; j'avais aussi un tricot, qui m'ennuyait beaucoup.

Tel était notre état quand le 9 thermidor arriva; j'entendis battre la générale et sonner le tocsin; je fus très-inquiète. Les

[1] Un membre du conseil fut chassé pour avoir plaint le sort du jeune prince. Voici l'arrêté :

Extrait du registre XXIV, page 14,109.

Séance du 7 germinal an 2.

« Un membre fait des inculpations très-graves contre Cressend, de la section de la Fraternité, membre du conseil, préposé pour aller au Temple; il dit que le citoyen Cressend s'est permis de plaindre le sort du petit Capet, et faisait un relevé de la liste des membres du conseil qui étaient de garde au Temple Après discussions, et sur la proposition de plusieurs membres, le conseil arrête que le citoyen Cressend est exclu du sein du conseil, et qu'il sera renvoyé à la police sur-le-champ avec les pièces à l'appui, et que les scellés seront apposés sur ses papiers.

Fs. B.

municipaux qui étaient au Temple ne bougèrent pas. Quand on m'apporta à dîner, je n'osai demander ce qui se passait; enfin, le 10 thermidor, à six heures au matin, j'entendis un bruit affreux au Temple; la garde criait aux armes, le tambour rappelait, les portes s'ouvraient et se fermaient. Tout ce tapage était occasionné par une visite des membres de l'assemblée nationale, qui venaient s'assurer si tout était tranquille. J'entendis les verrous de la porte de mon frère qu'on ouvrait; je me jetai hors de mon lit, et j'étais habillée quand les membres de la convention arrivèrent chez moi. Barras était du nombre; ils étaient en grand costume, ce qui m'etonna, n'étant pas accoutumée à les voir ainsi, et craignant toujours quelque chose. Barras me parla, m'appela par mon nom, et fut étonné de me trouver levée; on me dit encore plusieurs choses, auxquelles je ne répondis pas. Ils partirent, et je les entendis haranguer les gardes sous les fenêtres, et leur recommander d'être fidèles à la convention nationale. Il s'éleva mille cris de *Vive la république! vive la convention!* La garde fut doublée; les trois municipaux qui étaient au Temple y restèrent huit jours. A la fin du troisième jour, à neuf heures et demie, j'étais dans mon lit, n'ayant point de lumière, et ne dormant pas, tant j'avais d'inquiétude de ce qui se passait; on frappa à ma porte pour me montrer à Laurent, commissaire de la convention, chargé de garder mon frère et moi. Je me levai; ces messieurs firent une grande visite en montrant tout à Laurent, puis ils s'en allèrent.

Le lendemain à dix heures, Laurent entra dans ma chambre; il me demanda avec politesse si je n'avais besoin de rien. Il entrait tous les jours trois fois chez moi, toujours avec honnêteté, et ne me tutoyait pas. Il ne fit jamais la visite des bureaux et commodes. La convention envoya, au bout de trois jours, une députation pour constater l'état de mon frère; elle en eut pitié, et ordonna qu'on le traitât mieux. Laurent fit descendre un lit qui était dans ma chambre, le sien était rempli de punaises; il lui fit prendre des bains, et lui ôta la vermine dont il était couvert. Cependant on le laissa encore seul dans sa chambre. Je demandai bientôt à Laurent ce qui m'intéressait si vivement, c'est-à-dire des nouvelles de mes parents, dont j'ignorais la mort,

et d'être réunie à ma mère. Il me répondit avec un air très-peiné que cela ne le regardait pas.

Le lendemain, vinrent des gens en écharpe, auxquels je fis les mêmes questions. Ils me répondirent aussi que cela ne les regardait pas, et qu'ils ne savaient pas pourquoi je demandais à n'être plus ici, parce qu'il leur paraissait que j'y étais très-bien. « Il est affreux, leur dis-je, d'être séparée de sa mère depuis plus d'un an, sans savoir de ses nouvelles, ainsi que de sa tante. — Vous n'êtes pas malade? — Non, monsieur; mais la plus cruelle maladie est celle du cœur. — Je vous dis que nous n'y pouvons rien : je vous conseille de prendre patience, et d'espérer en la justice et la bonté des Français. » Je ne répondis plus rien. Je fus exposée le lendemain par l'explosion de Grenelle, qui me fit grand'peur. Pendant tout ce temps-là, mon frère resta toujours seul. Laurent entrait chez lui trois fois par jour; mais, dans la crainte de se compromettre, il n'osait pas faire davantage, étant surveillé. Il avait plus de soin de moi; je n'ai eu qu'à me louer de ses manières pendant tout le temps qu'il a été de service. Il me demandait souvent si je n'avais besoin de rien, et me priait de lui dire ce que je voudrais, et de le sonner quand j'aurais besoin de quelque chose. Il me rendit un briquet et de la chandelle.

A la fin d'octobre, à une heure du matin, je dormais, lorsqu'on frappa à la porte; je me levai à la hâte, et j'ouvris, toute tremblante de frayeur. Je vis deux hommes du comité avec Laurent; ils me regardèrent, et sortirent sans rien dire.

Au commencement de novembre arrivèrent des commissaires civils, c'est-à-dire un homme de chaque section, qui venait passer vingt-quatre heures au Temple pour constater l'existence de mon frère. Dans les premiers jours de ce mois, il arriva un autre commissaire nommé Gomier, pour rester avec Laurent. Il eut un soin extrême de mon frère. Depuis longtemps on avait laissé ce malheureux enfant sans lumière; il mourait de peur. Gomier obtint qu'il en eût à la fin du jour; il passait même quelques heures auprès de lui, pour l'amuser. Il s'aperçut bientôt que les genoux et les poignets de mon frère étaient enflés; il crut qu'il allait se nouer : il en parla au comité, et de-

manda qu'il descendît au jardin pour faire de l'exercice. Il le fit d'abord descendre de sa chambre dans le petit salon, ce qui plaisait beaucoup à mon frère, parce qu'il aimait à changer de lieu. Il reconnut bientôt les attentions de Gomier, en fut touché, et s'attacha à lui. Ce malheureux n'était accoutumé depuis longtemps qu'aux plus mauvais traitements ; car je crois qu'il n'y a pas d'exemple de recherches d'une telle barbarie envers un enfant. Le 19 décembre, le comité général vint au Temple, à cause de sa maladie. Cette députation vint aussi chez moi, mais on ne me dit rien. L'hiver se passa assez tranquillement. J'étais satisfaite de l'honnêteté de mes gardiens ; ils voulurent faire mon feu, et me donnèrent du bois à discrétion, ce qui me fit plaisir. Ils m'apportèrent aussi les livres que je demandais ; Laurent m'en avait déjà procuré. Mon plus grand malheur était de ne pouvoir obtenir d'eux des nouvelles de ma mère et de ma tante ; je n'osais pas leur en demander de mes oncles et de mes grand'tantes, mais j'y pensais sans cesse.

Pendant l'hiver, mon frère eut quelques accès de fièvre ; il était toujours auprès du feu. Laurent et Gomier l'engageaient à monter sur la tour pour prendre l'air ; mais il y était à peine, qu'il voulait redescendre ; il ne voulait pas marcher, et encore moins monter. Sa maladie empirait, et ses genoux enflaient beaucoup.

Laurent s'en alla, et on mit à sa place Loine, brave homme, qui eut avec Gomier beaucoup de soin de mon frère [1].

Au commencement du printemps, ils m'engagèrent à monter sur la tour, ce que je fis. La maladie de mon frère empirait de jour en jour : ses forces diminuaient ; son esprit même se ressentait de la dureté qu'on avait si longtemps exercée envers lui, et s'affaiblissait insensiblement. Le comité de sûreté générale envoya pour le soigner le médecin Desault ; il entreprit de le guérir, quoiqu'il reconnût que sa maladie était bien dangereuse. Desault

[1] Harmand de la Meuse, dans une brochure réimprimée en 1820, a rendu compte d'une visite qu'il fit au Temple vers les commencements de 1795, comme commissaire nommé par le comité de sûreté générale. Ce chapitre de son ouvrage renferme les particularités les plus touchantes. Nous joignons aux Éclaircissements (T) ce morceau, qui peint si bien la douloureuse situation du jeune prince, et la noble résignation de l'auguste orpheline.

Fr. B

mourut ; on lui donna pour successeurs Dumangin et le chirurgien Pelletan. Ils ne conçurent aucune espérance. On lui fit prendre des médicaments, qu'il avala avec beaucoup de peine. Heureusement sa maladie ne le faisait pas beaucoup souffrir ; c'était plutôt un abattement et un dépérissement que des douleurs vives. Il eut plusieurs crises fâcheuses ; la fièvre le prit, ses forces diminuaient chaque jour, et il expira sans agonie.

Ainsi mourut, le 9 juin 1795, à trois heures après midi, Louis XVII, âgé de dix ans et deux mois. Les commissaires le pleurèrent amèrement, tant il s'était fait aimer d'eux par ses qualités aimables. Il avait eu beaucoup d'esprit : mais la prison et les horreurs dont il a été la victime l'avaient bien changé ; et même, s'il eût vécu, il est à craindre que son moral n'en eût été affecté.

Je ne crois pas qu'il ait été empoisonné, comme on l'a dit et comme on le dit encore : cela est faux, d'après le témoignage des médecins qui ont ouvert son corps, où ils n'ont pas trouvé le moindre vestige de poison. Les drogues qu'il avait prises dans sa dernière maladie ont été décomposées, et se sont trouvées saines. Le seul poison qui ait abrégé ses jours, c'est la malpropreté, jointe aux horribles traitements, à la cruauté et aux duretés sans exemple qu'on a exercées envers lui.

Telles ont été la vie et la fin de mes vertueux parents pendant leur séjour au Temple et dans les autres prisons.

Fait à la tour du Temple.

FIN DES MEMOIRES SUR LE TEMPLE.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES.

(A.)

L'heure fatale prescrite par les sections factieuses était passée, et le décret de la déchéance du roi n'avait pas été rendu. A minuit, le tocsin se fit entendre aux Cordeliers; en peu d'instants il sonna dans tout Paris. On battit la générale dans tous les quartiers; le bruit du canon se mêlait, par intervalles, à celui des tambours. Les séditieux se rassemblèrent dans les sections; les troupes de brigands accouraient de tous côtés. Des assassins, armés de poignards, n'attendaient que le moment de pénétrer dans la pièce qui renfermait la famille royale, et de l'exterminer. Les colonnes factieuses s'ébranlèrent, et se mirent en marche sans rencontrer d'obstacles : un officier municipal avait anéanti, de sa propre autorité, la plupart des dispositions de défense. Le Pont-Neuf, dégarni de troupes et de canons, laissait aux séditieux toute la facilité de marcher sur le château. Des pelotons de troupes, distribués dans le jardin, dans les cours et dans l'intérieur du palais, étaient alors la seule ressource; encore n'avaient-ils, pour diriger leurs mouvements, aucun chef expérimenté. Les officiers qui les commandaient, tirés de la bourgeoisie de Paris, et presque tous de professions étrangères au métier des armes, n'avaient point cette connaissance de la tactique ni cette résolution que demandaient les conjonctures.

Rentré dans sa chambre à coucher, le roi profita, pour se recueillir, des moments de calme qui lui restaient encore. En paix avec lui-même, il semblait ne rien craindre de la rage des révoltés; mais il était des précautions que le roi devait à sa dignité. Il envoya un de ses ministres inviter de sa part le corps législatif à députer près de lui quelques-uns de ses membres, afin d'aviser, de concert, aux mesures à prendre. A cette demande du roi, une discussion s'établit pour savoir si l'on enverrait une députation à sa majesté, ou si le roi serait invité à se retirer avec sa famille au sein de l'assemblée nationale. « La constitution, dit un député, laisse au roi la faculté de venir, quand il veut, au milieu des représentants du peuple. »

D'après l'observation de ce député, l'assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Cette délibération fut la seule réponse que rapporta le ministre..... Entre quatre et cinq heures du matin, la reine et madame Élisabeth étaient dans le cabinet du conseil; l'un des chefs de la légion entra [1]. « Voilà, dit-il aux deux princesses, voilà votre dernier jour : le peuple est le plus fort. Quel carnage il y aura! »

« Monsieur, répondit la reine, sauvez le roi, sauvez mes enfants! » En même temps cette mère éplorée courut à la chambre de M. le Dauphin; je la suivis. Le jeune prince s'éveilla. Ses regards et ses caresses mêlèrent quelque douceur aux sentiments douloureux de l'amour maternel. « Maman, dit le Dauphin en baisant les mains de la reine, pourquoi feraient-ils du mal à papa? Il est si bon !... »

A six heures, le roi parut sur le balcon de l'une des premières salles, et jeta un regard sur les cours. Une acclamation universelle l'invitait à y descendre. Des serviteurs aussi intrépides que fidèles accompagnèrent le roi, et formèrent une chaîne autour de lui. Aussitôt que sa majesté parut, on battit aux champs. Les cris de *vive le roi!* s'élevèrent, et se prolongèrent sous les voûtes du palais, dans les corridors, dans les cours et dans le jardin. Quelque espérance restait encore; mais lorsque, ayant traversé une partie de la cour principale, le roi se trouva vis-à-vis de la grande porte du Carrousel, des forcenés l'aperçurent, et crièrent, avec l'accent de la fureur : *vive Pétion! à bas le roi! vive la nation!* Le roi passa dans le jardin : là, se firent entendre de semblables cris et de pareilles menaces. Frappé de ces derniers mots, *vive la nation!* le roi répondit avec dignité : « Et moi aussi je dis *vive la nation!* son bonheur a toujours été le premier de mes vœux. »

Les troupes destinées à défendre le château, le roi les passa en revue : il entra dans les rangs; son maintien décelait le chagrin qui l'oppressait; mais l'air de bonté, dont son visage portait habituellement l'empreinte, n'en était point altéré... « Eh bien! disait-il, on assure qu'ils viennent : que veulent-ils? Je ne me séparerai pas des bons citoyens; ma cause est la leur. »

De toutes parts, sur le Carrousel, à la place Louis XV, sur le quai des Tuileries, les cris menaçants redoublaient, et le tumulte

[1] M. de la Chenaye. Il a été massacré le 2 septembre 1792, dans une des prisons de Paris.

augmentait. Les assaillants débouchèrent en plusieurs colonnes, traînant avec eux des canons et des munitions de guerre. La place du Carrousel se remplit de peuple. Le cri général était *Déchéance! déchéance!* Les canons furent pointés sur les portes extérieures du château.

A cet instant, le procureur général du département, qui avait suivi le roi avec deux officiers municipaux, crut devoir haranguer les troupes placées dans l'intérieur des cours. Après avoir fait lecture de la loi, il poursuivit en ces termes : « A Dieu ne plaise que nous vous demandions de tremper vos mains dans le sang de vos frères ! Ces canons sont là pour vous défendre, et non pour attaquer ; mais au nom de la loi je requiers cette défense, je la requiers pour votre conservation propre, je la requiers pour la sûreté de cette maison devant laquelle vous êtes postés. Si l'on entreprend de vous forcer dans votre poste, la loi vous autorise de vous y maintenir par la force ; mais, je le répète, votre rôle n'est point d'être assaillants, vous n'en avez point d'autre que la défensive. »

Une partie peu nombreuse de la garde nationale parut seule disposée à répondre aux réquisitions de Rœderer. Les canonniers, invités à promettre, en cas d'agression, une forte résistance, ôtèrent, pour toute réponse, la charge de leurs canons.

Dès sept heures du matin, le peuple s'était attroupé sur la place Vendôme et dans la cour des Feuillants : pour calmer son effervescence, un officier municipal harangua la multitude, et l'engagea à se retirer. Cet acte de dévouement exposa l'officier municipal au plus grand danger : la multitude l'insulta, et lui cria de descendre du tréteau sur lequel il était monté.

Théroigne de Méricourt [1] le remplaça. Cette fille, vêtue en amazone, portait l'uniforme national : un sabre pendait à sa ceinture. Ses yeux, ses gestes, ses paroles, tout en elle exprimait la fureur. Entre sept et huit heures, un officier municipal entra dans le cabinet du conseil, où la famille royale était réunie : « Que veulent les séditieux ? lui dit avec vivacité un des ministres. — *La déchéance*, répondit

[1] Théroigne de Méricourt, née dans un village des Ardennes, âgée alors d'environ trente ans, était une des nombreuses prostituées que nourrissait la capitale. Dans le premier mois de la révolution, elle tint chez elle un club où chaque jour se rendaient Barnave, Pétion, et plusieurs autres députés. Mais bientôt le désir de propager la nouvelle doctrine la conduisit en Allemagne. Arrêtée dans le cour de sa mission, elle fut enfermée dans la forteresse de Kufstein, dans le Tyrol ; l'empereur Léopold II lui rendit sa liberté ; elle revint à Paris prêcher, avec un nouvel acharnement, la révolte et le carnage.

le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, répliqua le ministre. — Mais, demanda la reine, que deviendra le roi? » L'officier municipal garda un morne silence, et se retira.

Alors parut, à la tête du directoire du département, le procureur général, revêtu de son écharpe. « Tout est perdu, » me dit, les larmes aux yeux, un membre de cette députation. Le roi s'était retiré dans sa chambre à coucher : sa famille l'entourait. Rœderer ayant à parler au roi, je l'introduisis. « Le danger, dit-il à sa majesté, est au-dessus de toute expression; la défense est impossible. Dans la garde nationale, il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter : le reste, intimidé ou corrompu, se réunira, dès le premier choc, aux assaillants. Réfugiez-vous promptement au sein du corps législatif. Les jours de votre majesté, ceux de la famille royale, ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représentants du peuple. Sortez de ce palais : il n'y a pas un instant à perdre. » Le roi différait de prononcer : la reine témoignait la plus grande répugnance à se rendre auprès de l'assemblée nationale.

Quelques instants auparavant, sa majesté avait dit à deux gentilshommes qu'elle honorait de sa confiance : « Oui, j'aimerais mieux me faire clouer aux murs du château, que de nous réfugier à l'assemblée. — Quoi, monsieur, dit la reine à Rœderer, sommes-nous totalement abandonnés? Personne n'agirait-il en notre faveur? — Madame, je le répète, la résistance est impossible. Voulez-vous donc vous rendre responsable du massacre du roi, de vos enfants, de vous-même; en un mot, des fidèles serviteurs qui vous environnent? — A Dieu ne plaise! répondit la reine. Que ne puis-je au contraire être la seule victime! »

Pressé par ces considérations, le roi, surmontant son extrême répugnance, consentit à se réfugier à l'assemblée. « Donnons, dit-il, cette dernière marque de notre amour pour le peuple. » A l'instant sa majesté ordonna que les portes du château fussent ouvertes, et qu'on s'abstint de toute hostilité. Louis XVI a donc quitté le palais des rois! il l'a quitté pour jamais! Et dans quel lieu alla-t-il chercher la sûreté? Quelques serviteurs fidèles entourèrent la famille royale.

Sa majesté se flattait encore de voir les rassemblements des sections se déclarer pour elle. A sa sortie du château, on lui rapporta que, dans la plupart, les gens qui pensaient le mieux se retiraient, pour aller garder leurs maisons et leurs familles; que partout les

jacobins avaient pris un tel ascendant, qu'ils forçaient les partisans même de la cause du roi de se joindre à eux pour le combattre.

En traversant la terrasse des Feuillants, la famille royale fut insultée par la populace : *A bas le tyran! la mort! la mort!* criait-elle avec fureur.

Le roi arriva enfin à la salle de l'assemblée. Il monta à l'estrade du président; et, debout devant lui, il dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime; et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. — Vous pouvez, sire, répondit le président (Vergniaud), compter sur la fermeté de l'assemblée nationale : ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » La reine, M. le Dauphin, madame Royale, et madame Élisabeth, parvenus avec peine à la salle des séances, avaient pris place sur le banc des ministres. Quelques moments après, le roi et sa famille furent conduits dans une loge destinée au rédacteur du journal intitulé *le Logographe*. La princesse de Lamballe et la marquise de Tourzel y entrèrent avec eux. Là, vinrent les rejoindre une partie de ceux qui n'avaient pu les suivre. Des gentilshommes, en habits de gardes nationaux, se mirent en faction à la porte du *Logographe*.

Le plus grand nombre des personnes de la cour et du service était resté au château. Après le départ de la famille royale, la princesse de Tarente, la marquise de la Roche-Aimon, dames du palais de la reine, et mademoiselle de Tourzel, se réfugièrent dans la chambre à coucher du roi; on y remarquait les dames Thibaut, Neuville, Bruuier, Navarre, Bazile, ainsi que plusieurs autres personnes dont nous n'avons pu conserver les noms. Toutes, en ce moment, faisaient preuve d'un courage proportionné à la grandeur du danger.

A neuf heures, un coup de mousquet tiré de la cour sur le château fit voler quelques éclats de pierre. Soit par une suite naturelle de la provocation du dehors, soit par le fait de gens que les factieux avaient apostés dans le palais même pour répondre à la première agression, on riposta de l'intérieur du château par plusieurs coups de fusil. Aussitôt partit, de la place du Carrousel, une décharge de canon; mais elle fut ajustée avec tant de maladresse ou de précipitation, que, malgré le peu de distance, les boulets ne frappèrent que l'extrémité des toits. Ainsi s'engagea ce combat, dont les suites furent si funestes.

Au bruit de cette décharge, que le roi pouvait croire être partie

du château, l'indignation se peignit sur son visage : « J'ai défendu de tirer! » s'écria-t-il. Cette défense, écrite de la main du roi, avait été remise à un officier suisse (le baron de Durler) : à l'instant, un second ordre fut expédié. Le roi enjoignait aux Suisses d'évacuer le château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui. Un courrier alla en toute diligence au-devant d'une division de gardes suisses qui venait de Courbevoie, et lui apporta l'ordre de rétrograder. En même temps, la reine chargea un gentilhomme de rallier quelques gardes nationaux de bonne volonté, de courir avec eux au château, et de délivrer les dames et autres personnes qui y étaient enfermées. Aucun garde national ne voulut partager l'honneur de cette périlleuse commission.

Aux premiers coups tirés du château, les assaillants effrayés se dispersèrent; ils se précipitèrent par la porte Royale dans la place du Carrousel; les canonniers abandonnèrent leurs pièces; en un moment les cours furent évacuées; le pavé fut couvert de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers, d'armes de toutes espèces. Mais les fuyards, voyant que la force armée était peu nombreuse, qu'il y avait même de la division parmi la garde nationale, et qu'on ne les poursuivait pas, reprirent bientôt courage, et revinrent à la charge. Le canon tonna à coups redoublés; le feu éclata dans les bâtiments qui fermaient et séparaient les cours du palais; de toutes parts retentissaient l'explosion de la mousqueterie et le choc des armes. Enfin la populace fondit, avec tout l'avantage de sa masse, sur les entrées du château : elle y pénétra; elle y porta le carnage. Les corridors, les appartements, les moindres réduits, furent arrosés de sang et encombrés de cadavres. La cruauté des assassins épuisa sur leurs victimes tous les genres de tortures.

La populace, toujours atroce quand elle triomphe, fit à peine grâce à quelques-uns des habitants ou employés du château.

La mort frappait de toutes parts. Un grand nombre de soldats suisses, traînés à la place de Grève, y furent égorgés : on égorgea, dans leurs loges, les suisses des portes.

La plume se refuse à décrire les outrages infâmes qu'exercèrent des hommes, et même des femmes, sur les cadavres des victimes. Les barbaries ne suffirent pas à la rage du peuple. Plusieurs logements dépendants du château furent pillés ou brûlés. La maison de M. de la Borde, ancien premier valet de chambre de Louis XV, fut réduite en cendres. Enfin, quand le fer et la flamme eurent cessé

leurs ravages, l'assemblée législative, jusqu'alors tranquille spectatrice de l'événement, sortit de son apathie; mais ce fut pour mettre le sceau à l'insurrection. Le député Vergniaud, organe de la commission extraordinaire, composée en grande partie de députés de la Gironde et de leurs partisans, monta à la tribune : « La mesure, dit-il, que je viens vous proposer est rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur qui vous pénètre pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sans délai. » Aussitôt il proposa qu'une convention nationale serait convoquée; qu'en attendant que le peuple français eût expliqué par elle sa volonté, et que le règne de la liberté et de l'égalité fût établi, le chef du pouvoir exécutif serait provisoirement suspendu; qu'un nouveau ministère serait organisé; que le payement de la liste civile serait interrompu, et qu'il y serait substitué un traitement pécuniaire provisoire; qu'enfin il serait préparé au Luxembourg un logement pour le roi. Cette motion était à peine adoptée, que l'assemblée, ayant appris que la fermentation continuait, ordonna qu'une analyse de son décret serait publiée dans tous les carrefours de la capitale. Les affiches portaient : « Le roi est suspendu; sa famille et lui restent en otage; le ministère actuel n'a plus la confiance de la nation, l'assemblée va procéder à le remplacer; la liste civile est supprimée. »

Voilà donc l'attentat de cette journée sanctionné par l'assemblée elle-même! La France n'a plus de roi! Une étroite prison va remplacer le trône de Louis! Il n'en sortira que pour aller à l'échafaud! Sa mort ne sera point vengée, ou, si le ciel lui suscite des vengeurs, quel sera leur sort!

(*Extrait des Mémoires de M. Huë.*)

(B.)

Échappé au danger [1] qui, le 10 août, avait menacé mes jours, j'appris, le lendemain de bonne heure, que la famille royale avait passé la nuit dans l'ancien couvent des Feuillants. Empressé d'y pé-

[1] Au moment où les séditieux portèrent dans le château la fureur et le carnage, plusieurs des portes se trouvèrent fermées. Le désordre fut alors à son comble; chacun courait, se poussait, et s'efforçait d'échapper à la mort. Ne sachant moi-même comment la fuir, je me précipitai, ainsi que plusieurs personnes, par une des fenêtres du palais donnant sur le jardin des Tuileries, et je le traversai sous un feu de mousqueterie qui renversait un grand nombre de Suisses. Poursuivi au delà de ce jardin, je n'eus d'autre ressource que de me jeter dans la Seine. Les forces allaient m'abandonner, quand heureusement j'atteignis un bateau : j'y entrai; le batelier me sauva.

nétrer, je traversai les cours et le jardin des Tuileries, en détournant les yeux des cadavres encore épars. Enfin, après avoir franchi tous les obstacles, j'arrivai à la chambre du roi. Il était encore dans son lit, ayant la tête couverte d'une toile grossière. Ses regards attendris se fixèrent sur moi; il me fit approcher, et, me serrant la main, il me demanda avec un vif intérêt le détail de ce qui s'était passé au château depuis son départ. Oppressé par ma douleur et mes sanglots, je pouvais à peine m'exprimer. J'appris au roi la mort de plusieurs personnes qu'il affectionnait; entre autres celle du chevalier d'Alonville, sous-gouverneur du Dauphin mort en 1789, et celle de quelques-uns des officiers de la chambre de sa majesté. « J'ai du moins, me dit le roi avec émotion, la consolation de vous voir sauvé de ce massacre. » Je trouvai auprès de sa majesté plusieurs gentilshommes et quelques personnes de la famille royale.

Le roi et sa famille occupaient dans un corridor, autrefois le dortoir des religieux, le logement de l'architecte de la salle des séances: il consistait en quatre cellules, communiquant les unes aux autres. La première formait une antichambre. Le roi couchait dans la seconde; la troisième était occupée par la reine et par madame Royale; la quatrième l'était par M. le Dauphin et par mademoiselle de Tourzel; enfin madame Élisabeth et la princesse de Lamballe avaient dans le même corridor une seule chambre.

Une garde nombreuse veillait à toutes les issues du corridor; personne ne pouvait, même pour le service, passer sans être arrêté ou questionné. L'inspecteur de la salle des séances distribuait des cartes de *laissez-passer*.

(C.)

L'âme navrée de douleur, la famille royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où l'on descendit. Il fit aux officiers municipaux un signe que dans le moment je ne pus interpréter. Depuis que j'ai connu les localités du Temple, j'ai jugé que l'objet de ce signe était de conduire dès l'instant de son arrivée le roi dans la tour. Un mouvement de tête, de la part des officiers municipaux, annonça qu'il n'était pas encore temps.

La famille royale fut introduite dans la partie des bâtiments dite le palais, demeure ordinaire de monseigneur comte d'Artois quand

il venait à Paris. Les municipaux se tenaient auprès du roi le chapeau sur la tête, et ne lui donnaient d'autre titre que celui de monsieur. Un homme à longue barbe, que j'avais pris d'abord pour un juif, affectait de répéter à tout propos cette qualification. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette circonstance, se montrèrent si atroces, parurent depuis repentants de leur conduite, et sincèrement affligés de la captivité du roi.

Le jour de l'emprisonnement de la famille royale semblait être un jour de fête pour le peuple de Paris ; il se portait en foule autour du Temple, criant avec fureur : *vive la nation!* Des lampions, placés sur les parties saillantes des murs extérieurs du Temple, éclairaient la joie barbare de cette aveugle multitude.

Dans la persuasion où était le roi que désormais le palais du Temple allait être sa demeure, il voulut en visiter les appartements. Tandis que les municipaux se faisaient un plaisir cruel de l'erreur du roi, pour mieux jouir ensuite de sa surprise, sa majesté se plaisait à faire d'avance la distribution des divers logements. Aussitôt l'intérieur du Temple fut garni de nombreux factionnaires. La consigne était si sévère, qu'on ne pouvait faire un pas sans être arrêté. Au milieu de cette foule de satellites, le roi montrait un calme qui peignait le repos de sa conscience.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du roi. Le souper fini, la famille royale rentra dans le salon. Dès cet instant, Louis XVI fut abandonné à cette commune factieuse qui l'investit de gardiens ou plutôt de geôliers, à qui elle donna le titre de commissaires. En entrant au Temple, les municipaux avaient prévenu les personnes du service que la famille royale ne coucherait pas dans le palais, qu'elle habiterait le jour seulement : ainsi nous ne fûmes pas surpris d'entendre, vers onze heures du soir, l'un des commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'il avait été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal, portant une lanterne, me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la famille royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiments que les ombres de la nuit me firent croire considérables. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. La partie antérieure du toit, qui me parut surmonté de flèches que je pris

pour des clochers, était couronnée de créneaux sur lesquels, de distance en distance, brûlaient des lampions.

Malgré la clarté qu'ils jetaient par intervalles, je ne compris pas quel pouvait être cet édifice, bâti sur un plan extraordinaire, ou du moins tout à fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux rompant le morne silence qu'il avait observé pendant toute la marche, « Ton maître, me dit-il, était accoutumé aux lambris dorés : eh bien ! il verra comme on loge les assassins du peuple ! Suis-moi. »

Je montai plusieurs marches : une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de limaçon.

Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit qui menait au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour : j'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires, et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges. « C'est là que ton maître couchera, » me dit le municipal. Chamilly m'avait rejoint; nous nous regardâmes sans dire mot : on nous jeta, comme par grâce, une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques moments.

Une alcôve, sans tenture ni rideaux, renfermait une couchette qu'une vieille claie d'osier annonçait être remplie d'insectes. Nous travaillâmes à rendre le plus propre possible et la chambre et le lit. Le roi entra; il ne témoigna ni surprise, ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes, tapissaient les murs de la chambre : il les ôta lui-même. « Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille. » Sa majesté se coucha, et dormit paisiblement. Chamilly et moi restâmes toute la nuit assis auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce calme de l'homme irréprochable luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. « Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire ne serait-il pas fait pour commander aux autres ? » Les factionnaires posés à la porte de la chambre étaient relevés d'heure en heure, et chaque jour les municipaux de garde étaient changés.

(D.)

Le roi était couché; Chamilly et moi venions de nous jeter sur le matelas qui faisait notre lit commun. Vers minuit, entrèrent deux commissaires de la municipalité. « Êtes-vous les valets de cham-

bre ? » demandèrent-ils. Sur notre réponse affirmative, ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de Chamilly et les miennes s'étant rencontrées, nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avait dit le jour même, en notre présence : « La guillotine est permanente, et frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis. » Aussi croyions-nous toucher au dernier moment de notre existence. Descendus dans l'antichambre de la reine, pièce très-étroite, où couchait la princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette princesse et madame de Tourzel, déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la reine, de ses enfants et de madame Élisabeth : elles en recevaient de tendres et déchirants adieux.

Le même ordre de départ avait été donné aux autres personnes du service. Rassemblées tous dans le même lieu, nous attendions dans un morne silence notre sort ultérieur : la porte de la tour s'ouvrit, à la lueur de quelques flambeaux. Nous traversâmes le jardin, et, gagnant la porte du palais du Temple, on nous fit monter dans des voitures de place : des officiers municipaux y entrèrent avec nous ; des gendarmes nous escortèrent. Livrés aux idées les plus sinistres, nous avançâmes sans savoir où l'on nous conduisait.

Les voitures s'arrêtèrent devant l'hôtel de ville, où nous montâmes. Jaloux de donner au peuple, toujours avide de spectacles, le plaisir de nous voir passer, et à nous l'humiliation d'être en butte à ces outrages, nos conducteurs nous firent traverser la salle des séances pour arriver à la chambre du secrétariat. Dans cette pièce, rangés sur des bancs, où les municipaux assis à nos côtés nous séparaient les uns des autres, et nous interdisaient toute conversation, nous attendîmes plus d'une heure. Enfin, notre interrogatoire commença ; chacun de nous fut introduit séparément dans le lieu où siégeait la commune. Appelé le dernier, j'espérais y retrouver mes compagnons d'infortune, et du moins, par quelques signes, apprendre d'eux ce qui s'était passé à leur égard : mais quelle fut ma surprise, lorsqu'en entrant dans la salle (il était dix heures du matin), je n'aperçus aucune des personnes qui m'y avaient précédé !

En attendant que le président, à côté duquel je fus placé, m'interrogeât, j'observais, de l'estrade où j'étais, les gens que renfermait cette enceinte ; c'étaient des membres de la commune, revêtus de rubans tricolores, des hommes du peuple, des femmes, et même des enfants ; une partie de cette assemblée bizarre était couchée sur des bancs, et sommeillait.

Lorsqu'enfin l'on m'interrogea, je fus requis de déclarer mes noms et profession. Persuadé que c'était à celui qui m'interpellait que je devais répondre, je me tournai de son côté. « Citoyen, me dit d'un ton sénatorial l'un des substituts du procureur de la commune (Billaud de Varennes), réponds au peuple souverain. » Je me retournai vers ce prétendu souverain, dont la majeure partie dormait, et ne donnait pas plus d'attention aux demandes qu'aux réponses. Ceux qui ne dormaient pas se mirent à m'interroger tous à la fois; je ne savais à qui répondre.

Pour première question, on me demanda ce qui s'était passé au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. Au seul énoncé de la question, je m'aperçus facilement que les interrogateurs étaient à cet égard beaucoup plus instruits que moi. Dans cette nuit désastreuse chefs ou agents de la sédition, que pouvaient-ils apprendre d'un homme qui n'avait été que spectateur ou victime? Je répondis de manière à ne compromettre personne. Je m'étendis sur la conduite des autorités constituées, dont plusieurs membres s'étaient alors réunis avec le ministre dans le cabinet du conseil du roi. Je racontai la manière dont j'avais échappé à la mort.

La seconde question avait pour objet une fourniture de meubles que l'on disait avoir été faits, peu de jours avant le 10 août, pour la reine et pour madame Élisabeth. Ma réponse fut que je n'en avais aucune connaissance; je l'ignore même aujourd'hui.

On m'interrogea ensuite sur le départ du roi pour Montmédy. « Je n'ai connu ce départ, répondis-je, que comme le public, quoique, dans ma qualité d'officier de la chambre, j'eusse la veille fait le coucher du roi. »

Interrogé ensuite si, le jour du départ du roi pour Montmédy, j'avais vu au château M. de la Fayette, je répondis : Non. — Quelles personnes assistaient au coucher du roi? — Celles de son service.

Mon interrogatoire fini, je me retirai à la salle du secrétariat. Aussitôt l'assemblée délibéra si je serais ou non reconduit à la tour du Temple : l'affirmative prévalut. Le président me fit appeler : il m'annonça ce résultat, et, signant en sa présence l'ordre de me réintégrer dans la tour, il le remit à un municipal, qu'il chargea de son exécution.

(E.)

A peine le roi, auprès de qui j'étais en cet instant, eut-il cessé de parler, que Mathieu reprit : « Je vous arrête. — Qui? moi! dit sa majesté. — Non, votre valet de chambre. — Qu'a-t-il fait? il m'est attaché; voilà son crime. Du moins n'attentez pas à ses jours. — De quel droit m'arrêtez-vous? dis-je alors au municipal; où prétendez-vous me conduire? — Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Mathieu; j'ai mes ordres. » Je voulus monter dans ma chambre; Mathieu me saisit par le bras. « Reste là, me dit-il; tu es sous ma garde. » Il ne me permit d'y aller qu'avec lui. Je voulais emporter avec moi quelque peu de linge, et des rasoirs. « Point de rasoirs, me dit le municipal; où je vais te mener, on te rasera : je peux même t'assurer que les barbiers ne te manqueront pas. » Je compris le vrai sens des paroles de Mathieu... Je gardai le silence, persuadé que j'allais droit à l'échafaud. J'eus à peine quitté ma chambre, que les scellés furent mis sur les deux portes, et ne furent levés qu'après la mort de Louis XVI.

Descendu dans la chambre de la reine, je rendis au roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernaient. « Homme malheureux, me dit-il le cœur navré, le peu d'argent qui vous restait, vous l'avez avancé pour moi; aujourd'hui vous partez, et vous êtes sans ressources! — Sire, je n'ai besoin de rien. » Les larmes et les sanglots me suffoquaient. Chaque personne de la famille royale m'honora de quelque témoignage de sensibilité. Cette scène attendrissante pouvant avoir de funestes effets, « Je suis prêt à vous suivre, » dis-je à mes conducteurs.

Au bas de la tour, deux gendarmes se joignirent à Mathieu. Nous montâmes dans une voiture de place, et nous partîmes. Sur le chemin que je parcourus, quel épouvantable spectacle frappa mes regards! Les passants fuyaient avec effroi; on fermait avec précipitation les portes, les fenêtres et les boutiques; chacun se réfugiait dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. J'entendais les rugissements affreux des assassins et les cris lamentables des victimes. Des monstres, couverts de sang, armés de poignards, de coutelas et de bâtons, parcouraient les rues, et montraient au peuple les trophées sanglants de leurs cruautés.

Enfin, arrivé à la place de Grève, une horreur inexprimable me saisit. La place était couverte d'un peuple immense; la plupart agi-

taient dans leurs mains des piques, des sabres, des fusils. Dans l'impossibilité d'avancer en voiture jusqu'à l'escalier de l'hôtel de ville, on me fit descendre, et passer au milieu de cette multitude. « Bon! disaient-ils, voilà du gibier de guillotine. C'est le valet de chambre du tyran. » A l'aspect de ce danger pressant, jaloux de ne pas déshonorer le sacrifice de ma vie, je demandai à Dieu de fortifier mon âme. Tout entier à cette pensée, j'entrai dans la salle de la commune : on me plaça auprès du président.

A peu de distance était Santerre : ce commandant de la milice parisienne écoutait, d'un air capable, les plans que des gens à moitié ivres lui développaient pour arrêter les armées étrangères ; d'autres proposaient de se lever en masse, et de marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du procureur de la commune, Billaud de Varennes, l'un des substituts, et Robespierre, s'agitaient, criaient, donnaient des ordres, et paraissaient très-animés. Dans cette salle et dans les pièces voisines le tumulte était extrême.

Au milieu de ce désordre, le président demanda du silence, et me fit une première question. Avant qu'il m'eût été possible de répondre, on s'écria de toutes parts : *A l'Abbaye! à la Force!* Dans ce moment on y massacrait les prisonniers. Le calme rétabli, mon interrogatoire commença. Des faits, la plupart imaginaires, me furent reprochés. « Tu as, dit l'un des municipaux, fait entrer dans la tour du Temple une malle renfermant des rubans tricolores et divers déguisements : c'était pour faire évader la famille royale. »

« J'ai entendu, s'écriait un autre, le roi lui dire, Quarante-cinq, et la reine, Cinquante-deux. » Ces deux mots lui désignaient le prince de Poix et le traître Bouillé. On me reprochait d'avoir commandé une veste et une culotte couleur savoyard, preuve certaine d'une intelligence avec le roi de Sardaigne. A la vérité, j'avais signé et fait visiter par les commissaires de garde la demande d'un vêtement pour Tison.

Enfin, on m'accusait d'avoir remis clandestinement certaines lettres au roi et à la reine, et de faire usage de caractères hiéroglyphiques pour faciliter leur correspondance. Ces caractères n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique. Tous les soirs, avant que M. le Dauphin se couchât, je posais ce livre sur son lit, afin que le jeune prince se préparât le matin à la leçon d'arithmétique que le roi lui donnait.

Un grief irrémissible était d'avoir chanté dans la tour l'air et les

paroles : *O Richard ! ô mon roi !* Je n'avais chanté ni l'air ni les paroles ; et quand je les aurais chantés, il est trop vrai que, comme Richard, le roi était abandonné ; que ses sujets les plus dévoués à sa personne et à la cause s'étaient éloignés pour le servir ; que, parmi ceux qui étaient restés auprès de lui, les uns avaient été massacrés le 10 août, les autres étaient actuellement en arrestation ou en fuite. Devais-je avoir pour les malheurs de mon maître l'insensibilité que montraient ses persécuteurs ?

Un dernier grief était l'intérêt que la famille royale affectait, selon eux, de me témoigner, tandis qu'à peine elle parlait aux commissaires municipaux.

A ce dernier reproche je restai muet : les clameurs se renouvelèrent : *A l'Abbaye ! à la Force !* Enfin la fureur contre moi fut au comble, quand Billaud de Varennes s'écria : « Ce valet, renvoyé au Temple une première fois, a trahi la confiance du peuple ; il mérite une punition exemplaire. »

Au même instant un municipal se leva : « Cet homme, dit-il, tient les fils de la trame ourdie dans la tour ; s'assurer de lui, le mettre au secret, en tirer tous les renseignements qu'il peut donner, sera plus utile et plus sage que de l'envoyer à l'Abbaye ou à la Force. » Quel que fût en ce moment le motif du municipal, son observation me sauva la vie : il fut décidé de m'enfermer dans un des cachots de l'hôtel de ville. Remis aussitôt à la garde du guichetier, il me fit descendre de la salle de la commune, me fouilla, me conduisit au lieu de réclusion qui m'était destiné, ouvrit une porte de fer, et la referma sur moi.

Quelle position que la mienne ! Seul, au milieu des ténèbres, poursuivi par l'idée des assassinats qui se commettaient dans les prisons de Paris, entendant moi-même les égorgeurs errer autour de mon cachot et demander ma tête ; laissant, hélas ! le roi et la famille royale en captivité ! Je frissonne encore au souvenir seul de ces affreuses pensées.

En entrant dans mon cachot, la lanterne du guichetier m'avait fait apercevoir un mauvais grabat : je m'y traînai à tâtons. Accablé de fatigue, je cédais à un sommeil qui me dérobait à peine l'idée de ma position, lorsque tout à coup un bruit confus me réveilla. Je prêtai l'oreille ; j'entendis clairement articuler ces paroles :

« Ma femme, les assassins ont fini dans les autres prisons ; ils accourent à celles de la commune. Jette-moi vite ce que nous avons

de meilleurs effets : descends toi-même, sauvons-nous! » A ces mots, je me précipitai de mon lit, je tombai à genoux, et, les mains levées vers le ciel, j'attendis dans cette situation le coup fatal dont j'étais menacé. Une heure après, une voix m'appela; je ne répondis pas. On appela encore, je prêtai l'oreille. « Approchez de votre fenêtre, » dit-on à voix basse. J'approchai. « Ne vous effrayez pas, continua-t-on; plusieurs personnes veillent ici sur vos jours. » Après ma sortie de prison, j'ai fait inutilement des recherches pour connaître ce généreux protecteur. Qui que vous soyez, homme sensible, quelque lieu que vous habitiez, recevez l'hommage d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie.

Trente-six heures s'écoulèrent sans que personne entrât dans mon cachot, sans que j'eusse ni nourriture, ni l'espérance d'en recevoir : je ne pouvais douter que le concierge et sa femme n'eussent pris la fuite.

Le guichetier, me disais-je, aura fui comme eux. Cette réflexion abattit le reste de mon courage; une sueur froide, un tremblement universel, et les angoisses de la mort, me saisirent : je tombai en défaillance. Revenu à moi, j'étais près d'appeler les assassins, qu'à la clarté des réverbères je voyais aller et venir dans la cour; j'allais leur demander de mettre fin à ma longue agonie, quand mes yeux découvrirent une faible lueur partant du plancher. A l'aide d'une mauvaise table et de deux bancs que je plaçai l'un sur l'autre, je parvins à m'élever assez pour atteindre à l'endroit où j'entrevoyais cette lumière.

J'y frappai plusieurs coups; une trappe s'ouvrit. « Que voulez-vous? me dit une voix douce. — Du pain ou la mort! » répondis-je avec l'accent du désespoir. La personne qui me parlait était la femme du concierge.

« Rassurez-vous, me dit-elle; j'aurai soin de vous. » A l'instant elle me donna du pain, de la viande et de l'eau. Tant que dura ma captivité dans ce lieu, cette femme compatissante daigna me nourrir. Elle me passa une bouteille garnie d'osier. Avais je besoin d'eau, je présentais ma bouteille à l'ouverture du plancher, et la concierge y versait de l'eau avec un entonnoir. Par ce moyen la porte de ma prison ne s'ouvrit que rarement, et je restai mieux caché.

Néanmoins des hommes dont les bras et les habits étaient couverts de sang s'approchaient quelquefois de la fenêtre du cachot, et cherchaient à voir quelle victime on y avait jetée; mais l'obs-

curité de mon réduit, augmentée par leur approche, trompait leur attente.

« Y a-t-il là quelqu'un à travailler? » se demandaient-ils dans leur horrible langage. Dès qu'ils étaient éloignés, je me hissais aussitôt pour observer ce qui se passait dans la cour. Les premières fois, j'y vis les assassins profaner de leurs ordures la statue renversée de Louis XIV, et jouer avec les restes ensanglantés de leurs victimes; ils se racontaient mutuellement les détails de leurs meurtres, se montraient leur salaire, et se plaignaient de n'avoir pas reçu celui qui leur avait été promis.

Quelques jours s'étant écoulés, j'eus la visite de Manuel. Je sus par lui que, de toutes les personnes sorties avec moi de la tour du Temple lors de mon premier enlèvement, une seule avait péri : c'était la princesse de Lamballe. Il me raconta la fin tragique de cette princesse, et ajouta :

« Les massacres sont finis, vous n'avez plus rien à craindre; je vous sauverai, mais il me faut du temps. » Cléry m'a dit, lorsque nous nous sommes retrouvés, que le roi et la famille royale avaient instamment prié Manuel de protéger mes jours, et qu'il l'avait promis.

Un soir le concierge entra dans mon cachot : « Savez-vous, me dit-il, que vous êtes encore l'objet de la fureur du peuple? Je crains bien... — Quoi? lui dis-je, qu'il ne me mette à mort? » Un profond soupir fut sa réponse. Je crus que les massacres allaient recommencer. Quel fut mon effroi quand, vers minuit, des cris qui perçaient l'âme se firent entendre d'un cachot peu éloigné du mien! C'étaient ceux d'une malheureuse mère de famille qui se débattait avec ses assassins. Du ton le plus lamentable, cette mère infortunée demandait la vie, non pour elle, mais pour des enfants en bas âge qui n'avaient d'autre ressource que son travail. Des gardes accoururent, et parvinrent à la sauver...

Le 14 septembre, des commissaires, choisis parmi les officiers municipaux, me firent subir un nouvel interrogatoire. Lorsqu'il fut terminé, le concierge se mit en devoir de me conduire à mon cachot. Une des personnes qui composaient la commission (M. de Boyenval), et que je voyais pour la première fois, s'avance vers moi; je crus que c'était dans l'intention de fermer la porte de la salle au moment de ma sortie. Combien je me trompais! En effet, lorsqu'il fut assez près pour n'être entendu que de moi, il me dit à la hâte : « Votre sort intéresse; cela ne sera pas long. » On peut juger de l'impres-

sion que me causa cette annonce inattendue. Manuel était de retour; il donna, comme procureur syndic de la commune, ses conclusions sur cet interrogatoire : elles tendaient à mon élargissement. Mais, d'après une nouvelle délibération de la commune, tout prisonnier devait passer par l'examen d'un jury. Cet incident, qui différa d'un jour mon jugement, servit à le rendre plus solennel. Je comparus devant ce jury; il me déchargea de toute accusation, et me fit mettre en liberté. (*Extrait des Mémoires de M. Huë.*)

(F.)

Au moment des repas, les commissaires ne manquaient jamais de se présenter devant le prince avec tout le respect qui lui était dû; il ne se trouvait là aucun de ses chapelains ordinaires, et il avait demandé qu'on les lui envoyât, par une lettre en date du 6 mars; mais les deux chambres s'étaient refusées à cette prière, sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas souscrit le *covenant*. Les deux théologiens Marshall et Caryll, venus avec les commissaires, se tenaient donc la plupart du temps, quand le roi dinait ou soupait, tout prêts à dire les grâces : mais ce monarque les récitait toujours lui-même debout, sous son dais, et quelquefois à haute voix. Il se montrait néanmoins poli pour ces deux messieurs, et paraissait en faire cas, d'après ce qu'on lui avait rapporté de leur savoir et de leur conduite privée. Il ne témoigna même de mécontentement à aucun des serviteurs alors auprès de lui, qu'il laissait libres d'aller à la chapelle, où ces deux ministres prêchaient tour à tour, le matin et l'après-midi de chaque dimanche, devant les commissaires et les autres personnes de la maison. La plupart cependant, disait-on, auraient mieux aimé entendre des prédicateurs qui eussent l'approbation du roi. Chaque dimanche, ce prince se retirait en particulier pour remplir ses devoirs de religion; chacun de tous les autres jours de la semaine, il donnait deux ou trois heures à des lectures et des exercices de piété. Dans les autres moments, il jouait aux échecs après ses repas, par délassement, et se promenait souvent, pour sa santé, dans le parc de Holmsby; tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre des commissaires : mais il n'y avait là aucun tapis de gazon bien tenu. Aussi sa majesté allait-elle quelquefois se promener à cheval, soit à Hazzowden, au château du lord Vaux, à environ neuf milles, où se trouvaient des gazons, des jardins, des promenades, et des bois enchanteurs; soit à

Althorpe, beau château à deux ou trois milles de Holmsby, appartenant au lord Spencer, aujourd'hui comte de Sunderland, et où étaient aussi des bowling-green bien entretenus. Dans une de ces promenades à Harrowden, le roi passa sur un pont, où le major Boswile, sous le costume d'un paysan, l'arrêta, et lui remit un paquet, de la part de la reine. Sa majesté dit aux commissaires que ce paquet n'avait d'autre but que d'obtenir d'elle, pour le prince de Galles, la permission d'accompagner Monsieur à l'armée française pendant cette campagne ; et l'on pardonna en conséquence à la personne déguisée.

(*Collection des Mémoires sur la révolution d'Angleterre.*)

(G.)

L'envoi subit de Louis au Temple, le 18 août 1792, établit nécessairement des troubles et de la confusion dans cette maison. Ils furent en augmentant, au point qu'à la fin de septembre l'on représenta au conseil général de la commune, 1° que les travaux commencés et délaissés par Palloy se faisaient très-mal, faute d'ordre et de payement des ouvriers, qui souvent s'ameutaient, et refusaient l'ouvrage ; 2° que les mêmes causes faisaient *qu'il ne se trouvait plus de fournisseurs pour la nourriture et les dépenses* du ci-devant roi. Pour remédier à ces désordres, le 29 septembre, le conseil général nomma deux commissions, l'une de six commissaires, pour suivre les travaux avec l'architecte et les entrepreneurs ; l'autre de deux commissaires, pour se concerter avec le C. Péthion afin de faire rentrer dans la caisse commune les 500,000 livres décrétées par l'assemblée nationale pour la subsistance de Louis.

Sur le rapport de Cambon, la convention rendit, le 4 octobre, un décret qui 1° mit les 500,000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur, pour délivrer les ordonnances de payement des fournitures arrêtées près le conseil général de la commune ; et 2° chargea le même ministre de présenter incessamment à la convention le compte des dépenses faites jusqu'à ce jour, et un aperçu des dépenses à faire, tant pour la sûreté et disposition du local, que pour la subsistance et l'entretien de Louis XVI et de sa famille.

Le 8 du même mois, nous fîmes au conseil général un rapport de l'aperçu des dépenses faites jusqu'au 30 septembre, montant à 97,281 livres, pour les dépenses des bâtiments et autres. Le conseil nous avertit qu'il serait demandé par provision, au ministre, la somme

de 30,000 livres, pour être répartie à compte entre les fournisseurs ; que les administrateurs des finances de la commune feraient les démarches nécessaires pour faire rentrer dans leur caisse la somme de 28,000 livres pour ceux déjà payés par avance pour les travaux du Temple, et que les commissaires au Temple établiraient un ordre de dépenses en chaque partie, avec un état des dépenses à faire conformément au second paragraphe du décret de la convention nationale.

L'objet le plus pressant était de déterminer les traitements des vingt-trois employés au Temple, dont un grand nombre étaient sans pain et sans vêtements. C'est aussi celui que je tâchai de déterminer le premier, d'après bien des renseignements qu'il nous fallut prendre sur la nature, l'époque et l'évaluation de leurs services. Le rapport fait sur cet objet, il s'agissait d'obtenir la parole pour faire déterminer les traitements par le conseil ; et ce ne fut qu'avec une peine extrême que je pus y attirer l'attention du conseil général, occupé de mille affaires qu'il croyait plus importantes et plus urgentes. Le 24 octobre, je parvins à faire déterminer le traitement des deux guichetiers.

Je ne pus ravoir la parole que le 2 novembre ; il fallut rester à la tribune tout le soir, pendant cinq séances, pour faire arrêter onze traitements ; et au dernier, un membre s'étant avisé de dire que sous le régime de l'égalité tous les traitements devaient être égaux, les arrêtés furent rapportés. Une nouvelle commission de quatre membres fut arrêtée pour fixer les traitements avec nous : cette commission parut deux fois au Temple sans rien faire, et tout mon travail devint inutile.

Sur ces entrefaites, il plut à la section des Arcis et quelques autres de faire une dénonciation à la commune, d'une prétendue orgie faite au Temple le 22 octobre précédent. Le conseil supprima à cette occasion toutes les commissions du Temple, et les remplaça par une autre de ses commissaires, chargés de notre besogne. La nouvelle commission travailla, et présenta un projet de règlement, mais qui n'a point été suivi. Nous n'en continuâmes pas moins nos opérations, et nous sollicitâmes la parole avec instance. Je fis un éclat pour l'obtenir, en jetant mon écharpe sur le bureau et donnant ma démission. J'obtins la parole pour le lendemain 18 novembre, sur les mémoires des fournisseurs des vêtements et linges faits immédiatement à Louis et à sa famille. Le conseil ordonnança une partie de leurs mémoires, et ordonna l'expertise des autres ; mais je n'ai pu retirer cet arrêté du secrétariat qu'à la fin du mois.

Je sollicitai la parole les jours suivants, et je fus éconduit avec scandale par le président, qui dit que je faisais le siége de la tribune *pour des comptes bleus*. Le 26, jour où on me l'avait refusée, on ordonna que toutes les commissions du Temple présenteraient leurs comptes. Je me prévalus de cet arrêté, et le 28 du même mois je présentai les comptes de la bouche. Le conseil nomma une nouvelle commission de quatre membres pour les ordonnancer, et ordonna que mon rapport serait envoyé à la convention nationale.

Je commençai à faire ordonnancer tous ces mémoires d'après les deux arrêtés précédents; mais le conseil général fut renouvelé le 2 décembre. Nous en installâmes le même jour les commissaires de service, en leur notifiant ces arrêtés, et leur déclarant que nos intentions étaient de terminer nos opérations aux mémoires fournis jusqu'au dernier novembre. Dès le lendemain, Toulan, qui se trouva de service, nous fit contre-carrer dans nos opérations, et nous fit écarter de la table du Temple, où, suivant les pouvoirs de la commune, étaient admis les commissaires des commissions avec ceux du département et de la convention nationale. Cependant le conseil du Temple favorisa nos opérations, y contribua lui-même avec nous, et nous promit de nous faire obtenir du conseil la parole pour les faire ratifier; mais en vain nous nous y présentâmes le 8 et le 9.

Le 17, Cagneux et Toulan s'avisèrent de nous dénoncer au conseil général, comme des parasites qui n'étaient au Temple que pour dîner. Cette accusation est d'autant plus plate que les dîners que nous gagnions par neuf à dix heures de travail n'étaient fixés qu'à trente sous, et que ces messieurs plus délicats les ont faits porter à cinquante; de sorte que la nation paye maintenant autant pour ces seize convives actuels, que pour vingt à vingt-quatre que nous y étions sous l'ancien conseil. Le conseil nomma quatre commissaires pour recevoir de nous notre travail et arrêter les comptes. La nouvelle commission nous manda; je me rendis auprès d'eux; je leur offris tous les renseignements nécessaires; je leur remis mon rapport sur les traitements; je m'engageai à leur remettre les papiers en ordre le vendredi 18 décembre à dix heures du matin; et, sur mon rapport, la nouvelle commission a fait déterminer les traitements, le 26 décembre, au conseil général.

(*Extrait d'une adresse présentée par Verdier à la convention nationale.*)

(II.)

Le 26 décembre, le roi fut, pour la seconde fois, conduit à la barre de la convention nationale : ce jour fut le premier où j'aperçus mon malheureux maître. Du Temple aux Tuileries, et des Tuileries au Temple, je suivis la voiture. Placé à l'une des issues de la salle, de manière à ne pouvoir être remarqué de personne, j'entendis le discours que M. Desèze prononça en faveur du roi. Il le termina par ces paroles mémorables :

« Entendez, dit l'orateur, l'histoire redire à la renommée : Louis monta sur le trône à vingt ans. A vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse, ni aucune passion corruptrice ; il s'y montra l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit ; il abolit la servitude dans ses domaines ; il fit des réformes dans la législation criminelle, pour l'adoucissement du sort des accusés. Des Français étaient privés des droits qui appartiennent aux citoyens, il les en fit jouir par ses lois. Le peuple demanda la liberté, il la lui donna. Il vint au-devant des désirs du peuple par des sacrifices sans nombre ; et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Je n'achève pas...! je m'arrête devant l'histoire. Songez quel sera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Le discours de M. Desèze achevé : « Messieurs, dit le roi, mes moyens de défense viennent de vous être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on vous a dit. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs vous ont dit la vérité.

« Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les gages multipliés que j'avais donnés, dans tous les temps, de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et devoir éloigner à jamais une pareille imputation [1]. »

[1] Après ce discours, le roi et ses trois défenseurs passèrent dans une pièce adjacente à la salle de l'assemblée. Là, prenant entre ses bras M. Desèze, le roi

(I.)

(Extrait du Journal de M. de Malesherbes.)

Dès que j'eus la permission d'entrer dans la chambre du roi, j'y courus. A peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table; il me serra dans ses bras; ses yeux devinrent humides, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie, et que vous ne sauverez pas la mienne. » Je lui représentai qu'il n'y avait pas de danger pour moi; que d'ailleurs je remplissais le devoir le plus sacré, en même temps que je me livrais au dévouement de mon cœur; et que j'espérais qu'en le défendant victorieusement, nous le sauverions. Il reprit : « J'en suis sûr, ils me feront périr; ils en ont le pouvoir et la volonté. N'importe, occupons-nous de mon procès comme si je devais le gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache. Mais quand viendront les deux avocats? » Il avait vu Tronchet à l'assemblée constituante, et ne connaissait pas Desèze. Il me fit des questions sur son compte, et parut fort satisfait des éclaircissements que je lui donnai.

Chaque jour il travaillait avec nous à l'analyse des pièces, à l'exposition des moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sécurité que ses défenseurs admiraient, ainsi que moi; ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur ouvrage. Ses conseils et moi nous nous crûmes fondés à espérer la déportation : nous lui fîmes part de cette idée, nous l'appuyâmes : elle servit à adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant quelques jours; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer. Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut : je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison; nous en fûmes touchés jusqu'aux larmes; le roi lui dit : « Il faut la supprimer, je ne veux point les attendrir. » Une autre fois, que nous étions seuls, ce prince me dit : « J'ai une grande peine : Desèze et Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent leur temps, leur travail, et peut-être leur vie. Comment reconnaître un tel service? Je n'ai plus rien; quand je leur ferais un legs, il ne serait pas acquitté : d'ailleurs, ce n'est pas la fortune qui acquitte une telle dette. — Sire, lui dis-je, leur conscience et la postérité se chargeront de leur ré-

le tint étroitement embrassé, prit ensuite une chemise, la chauffa lui-même pour M. Desèze, et lui rendit tous les soins d'un ami.

compense. Mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle? — Embrassez-les, sire. » Le lendemain, le roi les pressa contre son sein, et tous deux fondaient en larmes en se précipitant sur ses mains.

Après la séance où ses défenseurs et lui avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous voyez à présent que, dès le premier moment, je ne m'étais pas trompé, et que ma condamnation était prononcée avant que j'eusse été entendu. » Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes qui m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il me dit : « Les connaissez-vous? Retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-unes; dites-leur que je ne leur pardonnerais pas, s'il y avait une seule goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, quand peut-être il aurait conservé le trône et ma vie : je ne m'en repens pas. » Je lui annonçai le premier le décret de mort. Il était le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses deux mains. Le bruit que je fis en entrant le tira de sa méditation; il me fixa, se leva, et me dit : « Depuis deux jours je suis occupé à chercher si j'ai, dans le cours de mon règne, pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! monsieur de Malesherbes, je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. » Je revis encore une fois cet infortuné monarque; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés; il était aussi debout, et lisait. L'un d'eux me dit : « Nous n'écouterons pas. » J'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir; il m'embrassa, et me dit : « La mort ne m'effraye point : j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu

(J.)

Le lord président commande qu'on lui lise la sentence; le silence ordonné, le clerc lit la sentence rédigée dans le parlement.

« Attendu que les communes d'Angleterre, réunies en parlement, ont nommé la présente haute cour de justice pour faire le procès à

Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a été amené trois fois devant elle; que, la première fois, on lui a lu l'acte d'accusation qui le charge, au nom du peuple d'Angleterre, de haute trahison et autres crimes et méfaits, etc. (ici le clerc répète l'acte d'accusation); lequel acte d'accusation lui ayant été lu, comme on l'a dit, ledit Charles Stuart a été requis de répondre; mais, à défaut de le faire (ici sont rapportés les différents faits de son procès et ses refus de répondre); pour toutes ses trahisons et crimes, la cour prononce que ledit Charles Stuart, en qualité de tyran, de traître, de meurtrier et d'ennemi public, sera mis à mort, en séparant sa tête de son corps. » La sentence ayant été lue, le lord président dit : « La sentence qu'on vient de lire et de promulguer est l'acte, la sentence, le jugement de l'unanimité de la cour. » Alors la cour se leva, en signe d'assentiment à ce qu'avait dit le président.

LE ROI. Voulez-vous écouter une parole, monsieur?

LE LORD PRÉSIDENT. Non, monsieur; vous ne pouvez être entendu après la sentence.

LE ROI. Non, monsieur?

LE LORD PRÉSIDENT. Non, monsieur, avec votre permission, monsieur. Gardes, emmenez le prisonnier.

LE ROI. Je puis parler après la sentence; avec votre permission, monsieur, j'ai toujours le droit de parler après la sentence.

Avec votre permission..... attendez..... la sentence, monsieur..... Je dis.... monsieur, que.... On ne me permet pas de parler; pensez quelle justice peuvent attendre les autres [1].

(K.)

Ses enfants étant venus le voir, il donna d'abord sa bénédiction à la princesse Élisabeth, et lui dit de ne pas oublier de dire à son frère

[1] Le roi fut alors, à ce qu'il paraît, enlevé dans le banc avec quelque violence, et placé dans une chaise à porteurs. Un témoin au procès d'Axtell déposa qu'il l'avait vu frapper les porteurs parce qu'ils demeuraient la tête nue, apparemment tandis que le roi entrait dans la chaise, que le peuple murmurait en le voyant emmener de cette manière et avec si peu de cérémonie, et criait : « Dieu délivre votre majesté des mains de ses ennemis! » que les soldats le conduisaient à travers les rues en poussant des cris de triomphe. Un témoin déposa au procès de Garland, un des juges, qu'au bas de l'escalier il l'avait vu cracher à la figure du roi. Il nia fortement le fait, et les juges n'insistèrent point; mais il paraît certain que, soit ce jour-là, soit le jour de l'exécution, le malheureux roi eut à subir cette brutale infamie. (Voyez les Mémoires de Warwick.) Comme on l'emmenait, les soldats, sur son passage, ayant renouvelé les cris de *Justice, exécution!* « Pauvres gens, dit-il, avec une pièce de monnaie, ils en crieront autant contre leurs officiers. »

James, quand elle le verrait, que la dernière volonté de son père était qu'il ne se bornât plus à considérer Charles seulement comme son frère aîné, mais qu'il lui obéît comme à son souverain ; et qu'ils devaient s'aimer l'un l'autre, et pardonner aux ennemis de leur père. Alors le roi lui dit : « Mon cher cœur, vous oublierez cela ? — Non, dit-elle, je ne l'oublierai jamais tant que je vivrai. » Et, versant un torrent de larmes, elle lui promit de mettre par écrit les détails de leurs visites.

Ensuite le roi, prenant le duc de Glocester sur ses genoux, lui dit : « Mon cher cœur, ils vont couper la tête à ton père. » Sur cela, l'enfant se mit à le regarder fixement, d'un air très-sérieux.

« Fais attention, mon enfant, à ce que je te dis, continua le roi ; ils vont me couper la tête, et peut-être te faire roi ; mais fais attention à ce que je te dis : vous ne devez pas être roi tant que vos frères Charles et James seront en vie : car ils couperont la tête à vos frères, s'ils peuvent les attraper, et finiront par vous couper aussi la tête. Je vous ordonne de ne vous jamais laisser faire roi par eux. » A quoi l'enfant dit, en soupirant : « Je me laisserai plutôt mettre en morceaux ! » Cette repartie, si inattendue d'un enfant si jeune, donna au roi une extrême joie. Herbert et Warvick ont donné les détails des derniers moments du roi dans sa prison. Nelson en ajoute quelques autres, tirés de Kennet et de quelques autres écrits.

Le roi, lorsqu'il eut fini ses dévotions, fut conduit de Saint-James à Whitehall par un régiment d'infanterie et sa garde ordinaire. D'un côté, était près de lui l'évêque de Londres ; de l'autre, le colonel Thomlinson, chargé de sa garde, et qui l'accompagnait la tête couverte. Comme la garde marchait lentement, le roi lui dit d'aller plus vite, ajoutant qu'il allait à sa tête combattre pour une couronne éternelle. Arrivé au bout du parc, il monta l'escalier conduisant à la longue galerie de Whitehall, où il avait coutume de loger ; là, il eut un retard auquel il ne s'était pas attendu, parce que l'échafaud n'était pas prêt. Il passa la plus grande partie de ce temps en prières. Vers midi, sa majesté ayant mangé un morceau de pain et bu un verre de vin blanc, le colonel Hacker, accompagné d'autres officiers et soldats, fit traverser au roi, à l'archevêque et au colonel Thomlinson, la salle des Banquets, et les conduisit à l'échafaud. Une forte garde de plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie, placés tout autour, empêchait le peuple d'approcher, et le roi d'être entendu.

(L.)

Une auguste princesse qui, jeune encore, et entourée de tous les prestiges de la cour la plus séduisante de l'Europe, s'était élevée aux sentiments de la plus haute piété, madame Élisabeth, sœur du roi, avait choisi l'abbé de Firmont pour son directeur.

La révolution, dont les attentats multipliaient tous les jours les fureurs, était arrivée à sa dernière violence contre la famille royale: madame Élisabeth était dans la prison du Temple l'ange consolateur de son frère, qui prévoyait depuis longtemps le sort qui lui était réservé. Dans leurs communications intimes elle lui parla de l'abbé de Firmont, alors retiré à Choisy-le-Roi, et déguisé sous le nom d'Essex, depuis les massacres de septembre 1792. Longtemps avant le cruel sacrifice, on lui fit présenter la charitable mission qu'il avait à remplir auprès du roi.

Voici le passage d'une lettre que, le 21 décembre 1792, il écrivit à un de ses amis en Angleterre : « Mon malheureux maître a jeté « ses yeux sur moi pour le disposer à la mort, si l'iniquité de son « peuple va jusqu'à commettre ce parricide. Je me prépare moi- « même à mourir, car je suis convaincu que la fureur populaire ne « me laissera pas survivre une heure à cette scène horrible; mais je « suis résigné; ma vie n'est rien. Si, en la perdant, je pouvais sau- « ver celui que Dieu a placé pour la ruine et la résurrection de plu- « sieurs, j'en fais volontiers le sacrifice, et je ne serais pas mort en « vain..... »

La terreur continuant de régner sur toute la France, il passa successivement d'un asile à un autre, demeura longtemps à Bayeux, et réussit, en 1796, à passer en Angleterre. Il apprend que Monsieur, frère du roi, est en Écosse avec quelques serviteurs fidèles; il court leur remettre le dépôt des dernières pensées du roi martyr, et de sa tendre sœur Élisabeth. Après avoir pleuré, avec les princes et les sujets fidèles, les malheurs de la France et du meilleur des monarques, il quitte une seconde fois sa terre natale, et se rend à Blankenbourg, où Louis XVIII l'avait invité à se rendre. Il resta dix ans près de ce prince. A la suite des combats qui alors ensanglantaient l'Europe, quelques prisonniers français, dont un grand nombre étaient blessés, furent amenés dans la ville qu'habitait le roi: aussitôt le monarque ordonna qu'on cherchât des hommes habiles pour les soigner, et qu'on leur fournît de bons aliments; de leur côté, la

reine, les dames de sa suite, et madame la duchesse d'Angoulême, étaient occupées à préparer de la charpie pour étancher le sang des blessés français. Pendant ce temps l'abbé de Firmont se transportait auprès des malades, et leur prodiguait les secours de la religion avec la charité la plus touchante; un grand nombre furent sensibles à ses exhortations et à ses soins, et moururent en bons chrétiens.

Cependant une maladie épidémique se manifesta parmi ces infortunés; le danger que couraient ceux qui en approchaient, au lieu de ralentir le zèle du saint abbé, le rendit plus fervent. Il ne quitta plus les grabats de cette multitude de mourants, la contagion l'atteignit lui-même, et le conduisit au tombeau le 22 mai 1807, à l'âge de soixante-deux ans.

Le roi témoigna les plus douloureux regrets à la mort de ce sujet fidèle; M. le duc d'Angoulême suivit à pied le convoi funéraire, et la duchesse son épouse fut présente aux obsèques du seul ami qui eût reçu le dernier soupir de son père.

(M.)

Le 24 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du roi. Éveillé par le bruit, je me levai à la hâte. Je les vis s'approcher du lit de sa majesté. « En exécution d'un arrêté de la commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre, et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. — Je n'en ai point, » répondit le roi. Ils cherchèrent néanmoins, et n'ayant rien trouvé, « Cela suffit, reprirent-ils. En entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-la. » Contraint à tout souffrir, sa majesté m'ordonna d'apporter son épée.

L'idée de concourir, quoique involontairement, à désarmer mon roi, me révoltait. Je remis au roi son épée. « Messieurs, leur dit-il, je la dépose entre vos mains; plus ce sacrifice me coûte, plus il vous garantira mon amour pour la tranquillité publique. »

Le lendemain, à son déjeuner, le roi me témoigna combien cette insulte lui était pénible. Aucune jusqu'alors ne m'avait paru l'avoir affecté aussi vivement. Sa majesté m'ordonna d'écrire sur-le-champ au maire de Paris ce qui s'était passé la nuit précédente, et de lui demander de sa part qu'il fût enfin statué sur le mode dont on devait lui annoncer les arrêtés de la commune.

Phétion ne fit point de réponse.

Ce désarmement du roi augmenta mes inquiétudes pour ses jours. Le soir même, l'apparition d'un nouveau municipal (c'était un bonnetier) sembla justifier mes craintes. Cet homme, de haute taille, de complexion robuste, d'une figure basanée et sombre, tenant en main un bâton noueux, entra dans la chambre du roi : sa majesté venait de se mettre au lit. « Je viens faire ici, dit-il en entrant, une perquisition exacte. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que monsieur (il parlait du roi) n'a aucun moyen de s'évader. » Ce début était fait pour redoubler mes alarmes : cet homme, me disais-je, a sans doute des intentions coupables. Puis lui adressant la parole : « Vos collègues ont fait cette recherche la nuit précédente ; le roi a bien voulu la souffrir. — Il l'a bien fallu, répondit le municipal : s'il avait résisté, qui eût été le plus fort ? » A ces mots, je crus plus que jamais à la réalité de mes soupçons. Résolu de défendre jusqu'à mon dernier soupir la vie de mon maître, « Je ne me coucherai pas, dis-je à ce commissaire ; je resterai près de vous. — Fatigué comme vous l'êtes, me dit le roi, couchez-vous, je vous l'ordonne. » Sans répliquer à cet ordre, je me retirai ; mais la disposition de la porte empêchant que, de son lit, le roi ne pût apercevoir le mien, je m'y jetai tout habillé, les yeux fixés sur cet homme, et prêt, au moindre mouvement suspect, à m'élancer au secours de mon maître.

Ma frayeur n'était pas fondée : ce municipal, qui avait pris à tâche de paraître si redoutable, dormit d'un sommeil profond. Le lendemain de cette nouvelle scène, le roi me dit à son lever : « Cet homme vous a causé une vive alarme. J'ai souffert de votre inquiétude, et moi-même je ne me suis pas cru sans danger ; mais, dans l'état où ils m'ont conduit, je m'attends à tout. »

(N.)

État des dépenses faites au Temple depuis le 13 *août jusqu'au* 30 *novembre de l'an* Ier *de la république française, avec l'aperçu de celles qui pourraient être à faire par la suite ; présenté à la convention nationale d'après son décret du* 4 *octobre, par Verdier, commissaire nommé par le conseil général du* 10 *août pour la vérification des comptes de cette maison.* (Pièce inédite.)

La commission nommée, par le conseil général de la commune de Paris les 4 et 8 octobre, pour l'examen des comptes du Temple et des

économies à faire dans cette maison, a rangé les dépenses faites et à faire sous cinq classes : Les traitements des employés, les dépenses de la bouche des détenus, celles de leur entretien, celles du conseil séant au Temple, et celles des travaux. Il ne lui a pas été possible d'en faire un compte aussi juste qu'elle l'aurait désiré, à cause du désordre introduit et entretenu dans cette maison par les travaux qu'il a été nécessaire d'y faire ; par l'indépendance réciproque des petits départements qui s'y trouvent ; par la multiplicité des fournisseurs sur les mêmes objets ; par la succession continuelle des commissaires de service chargés de la surveillance générale, et par la multiplicité des commissions qu'il a fallu leur adjoindre. La plupart de ces inconvénients ayant cessé, la régie et les comptes s'y pourront faire avec plus de facilité.

1° *Traitement des personnes employées habituellement au Temple*[1].

Lorsque les commissaires des comptes sont allés au Temple, ils y ont trouvé vingt-quatre personnes employées, dont treize pour la bouche et l'office. Il ne leur a pas été possible de faire déterminer leurs traitements par l'ancien conseil général ; mais leur rapport du commencement de novembre a servi de base au nouveau conseil pour les déterminer le 28 décembre ; les employés sont les suivants :

1° Deux guichetiers employés à la tour : les commissaires avaient proposé de fixer leur traitement annuel à 1,000 écus pour chacun. Les guichetiers demandaient 5,000 livres, et le conseil général leur en a accordé 6 : le ministère de ces deux guichetiers était nécessaire dans les premiers temps que les détenus étaient dans les petits appartements qui se communiquaient, pour en ouvrir et fermer la première porte. Mais, depuis qu'ils ont été transférés dans les deux appartements séparés au second et au troisième étage de la tour, et que la commission des travaux a fait placer dans l'escalier sept guichets ou portes gardées par des sentinelles, le ministère des guichetiers est devenu inutile, et le nouveau conseil les a renvoyés en décembre.

2° Cléry, valet de chambre de Louis Capet et de son fils, est tout près d'eux pour les servir, et ne peut les quitter sans être accompa-

[1] Il ne faut point perdre de vue que les différentes fixations de traitements qu'on va lire sont faites en assignats, et qu'ils perdaient déjà beaucoup de leur valeur.

gné d'un commissaire de service. Les commissaires des comptes avaient proposé de fixer son traitement à 6,000 livres; l'ancien conseil y avait adhéré, mais on rapporta ensuite son arrêté, et ceux des suivants traitements qu'il avait déterminés.

3° Tison et son épouse sont auprès des dames pour les servir avec les mêmes conditions que le valet de chambre de Louis. Les commissaires avaient proposé son traitement à 7,000 livres, et le conseil l'avait arrêté à 6,000.

Employés au palais.

4° Mathey et Fontaine, inspecteurs de surveillance, étaient au bureau des commissaires de service, pour exécuter leurs ordres. Les commissaires des comptes, de service, ont proposé leur traitement à 3,000 livres, et l'ancien conseil l'avait fixé à 2,000. Mais leurs fonctions ayant été séparées par le nouveau conseil, lorsqu'en décembre il est entré dans l'appartement de la tour au rez-de-chaussée, elles sont devenues plus étendues et plus gênantes, et leur ont fait mériter un traitement plus fort.

Mathey a suivi le conseil dans la tour pour exécuter les ordres immédiats, faire distribuer et surveiller les cartes, etc.; et on a mis sous lui un porte-clefs.

Fontaine est demeuré dans l'ancien appartement du conseil situé dans la première tour, pour surveiller les dehors de la tour, reconnaître ceux qui entrent et sortent sans cartes, introduire à la tour ceux qui y ont besoin.

Baron, frotteur et gardien des meubles des appartements du palais, a pour fonctions de les nettoyer et conserver par des soins journaliers, de nettoyer les appartements de la tour. Les commissaires des comptes et des déménagements du Temple avaient proposé son traitement à 1,500 livres, et l'ancien conseil l'avait fixé à 1,200.

5° Mancel, Gourlet et Quesnel sont d'anciens serviteurs du Temple, réservés pour les gros ouvrages et pour faire les commissions, et Gourlet a été autorisé, le 18 octobre, à monter, au besoin, à la tour pour y soulager le valet de chambre. Les commissaires des comptes et leurs collègues avaient proposé le traitement de chacun à 800 livres, et ce conseil l'avait fixé à 1,000 livres.

6° Tiranon, scieur de bois, est chargé de couper, de distribuer les bois de chauffage dans les salles et corps de garde. Les commis-

saires des comptes et ceux de service avaient proposé son traitement à 50 sols par jour.

7° La citoyenne Rokenstrok, femme de charge au Temple, y a été continuée pour avoir soin du linge appartenant aux créanciers du ci-devant d'Artois, mais qu'on emploie actuellement pour toutes les personnes qui se trouvent au Temple. Les commissaires des comptes avaient proposé son traitement à 800 livres.

8° Il s'y trouvait encore un perruquier sans appointements; mais comme les commissaires qui l'employaient oublièrent souvent de le payer, le nouveau conseil lui a fait attribuer un traitement, pour lui rendre ses services gratuitement.

Employés pour la bouche.

9° Gasnier, ancien officier de cuisine de la cour, est chef de la cuisine de Louis, et y fait en même temps les fonctions des anciens contrôleurs, essaye les mets portés aux détenus, etc. Les commissaires des comptes et ceux de service avaient proposé son traitement à 4,000 livres.

10° Roché, sommelier et chef de l'office, a un ministère analogue à celui de chef de cuisine, pour sa partie; il est, en outre, chargé principalement de la distribution du pain, du vin et liqueurs; et les commissaires avaient jugé qu'il devait avoir un traitement à peu près égal à celui de son collègue, mais prévoyaient que son ministère pourrait être supprimé.

Ces deux chefs, qui s'étaient associé les autres officiers, pensaient qu'on devait donner 9 livres par jour au rôtisseur, au pâtissier, au garde de l'argenterie et à l'aide d'office, aussi employé à la tour auparavant; mais les commissaires avaient jugé qu'on pouvait payer chacun à raison de 100 louis.

11° Les mêmes chefs demandaient 5 livres par jour pour le garçon de cuisine et pour celui de l'office, aussi employés auparavant à la tour. Les commissaires des comptes de service ont estimé qu'on pouvait les payer à raison de 1,500 livres.

12° Les mêmes chefs ne demandaient que 3 francs par jour pour le laveur, par la raison qu'il avait des accessoires qu'on ne pouvait lui enlever. Les commissaires ont pensé qu'il pouvait être payé à raison de 800 francs.

13° Les mêmes chefs demandaient 40 sols par jour pour le tourne-broche.

14° Enfin, ils demandaient 4 livres par jour pour chacun des trois garçons servants. Les commissaires les bornèrent à 1,200 livres.

Tous ces traitements, tels qu'ils ont été proposés par les commissaires des comptes, d'accord presque sur tout avec les commissaires de service, forment une dépense annuelle de 6,000 livres pour les guichetiers; de 13,000 livres pour les trois serviteurs immédiats de la tour; 11,600 pour les employés au palais; 25,800 pour les employés pour la bouche; en tout, 50,400 livres, sans compter les traitements des guichetiers supprimés : mais, d'après les observations du chef de cuisine, on pourra supprimer cinq officiers de bouche lorsque la cuisine sera transportée dans la tour, pour servir les tables des détenus et des commissaires de service.

2° *Dépenses de la bouche des détenus, depuis le* 13 *août jusqu'au* 30 *novembre.*

L'étiquette et les formules observées pour la table de Louis, à sa cour, sont suivies au Temple; mais la dépense y a été bien légère, en comparaison de ce qu'elle était à Versailles et même aux Tuileries, puisqu'il n'y a qu'une table, fournie et servie seulement par treize officiers. (Cent trente mémoires, qui ont été présentés aux commissaires des comptes, ont été ordonnancés par une nouvelle commission qui leur a été jointe, d'après un arrêté de l'ancien conseil du 28 novembre.) Pour juger des profusions et des économies, il faut en considérer le service sous quatre époques : la première du 13 août au 2 septembre; la seconde pour le reste de septembre, et les deux autres en octobre et en novembre. Dans la première, la table était dirigée par deux contrôleurs de la bouche et du gobelet, qui ont été remerciés, et il y a eu pendant quelques jours des personnes de plus à la tour; dans la seconde, elle n'a été dirigée que par les deux chefs de la cuisine et de l'office; et dans les deux autres, les commissaires de service y ont concouru avec ces deux chefs.

Les bordereaux de la dépense de bouche, dans la première époque, se sont montés à 11,237 livres 11 sols 9 deniers; mais les mémoires ont été réduits par les commissaires à 10,400 livres pour environ vingt-cinq jours, ce qui l'aurait portée à environ 13,000 livres si le mois eût été complet.

Pendant les vingt-trois derniers jours de septembre, la dépense n'a été que de 8,818 livres, suivant les bordereaux, et de 8,102 livres, d'après la réduction des commissaires.

Celle d'octobre a été sur les bordereaux de 9,295 livres 6 sols, et a été réduite par les commissaires à 8,245 livres.

Enfin, celle de novembre, portée à 8,992 livres 4 sols 6 deniers sur les bordereaux, a été réduite par les commissaires à 8,435 livres.

Il peut y avoir quelques légers mémoires, présentés après coup, qui n'entrent point dans cet état, mais ce ne peut être que bien peu de chose. Il résulte du moins de cet exposé que les commissaires ont diminué, du consentement même de la plupart des minimes fournisseurs, 3,500 quelques livres sur les mémoires de bouche, qui, par leur nature et leur variabilité, étaient irréductibles en justice, et que leur vigilance a fait diminuer la dépense de bouche au Temple de plus de 100 louis par mois pendant qu'ils y ont séjourné, quoique leur autorité fût insuffisante pour remédier aux abus qui s'y sont introduits avec l'étiquette de la ci-devant cour royale.

Mais il a paru aux commissaires des comptes plus important de préparer les économies pour l'avenir, que de réduire les profusions faites d'accord avec la commission des travaux; ils ont cru que le moyen d'économiser était de reporter la cuisine du palais à la tour, pour qu'elle fournît à la fois la table de la famille ci-devant royale et celle des commissaires et de l'état-major. Ils ont pensé unanimement que pour cette réforme seule la première table n'en serait pas moins bien servie, et que la seconde le serait beaucoup mieux, sans qu'il en coûtât davantage; c'est-à-dire qu'on supprimerait ainsi le traiteur et le limonadier, qui coûtaient environ 3,000 livres par mois. Les lieux étaient préparés pour cette réforme par les soins des deux commissions, lorsqu'elles ont cessé au commencement de décembre; et cette réforme a été adoptée par le nouveau conseil au commencement de janvier 1793.

Mais ce changement ne suffit pas pour mettre fin aux profusions. Il est absolument nécessaire que l'administration, quelle qu'elle soit, mette fin à cette multiplicité de fournisseurs pour le même genre de denrées, dont les uns les font payer un quart et même un tiers plus cher que les autres, et qu'elle ne se serve, pour chaque genre, que d'un fournisseur, avec lequel elle conviendrait d'un prix fixe. Peut-être même pourrait-on couper court à tous ces abus, en faisant un forfait avec le chef de cuisine, sur un plan de service convenu. Les commissaires ont proposé ce projet à ce chef de cuisine, et il a paru vouloir s'y prêter. Cette forme de service préviendrait bien des embarras, en établissant des économies fixes.

3° *Fournitures faites immédiatement à la famille ci-devant royale, sur la demande de Louis Capet.*

Lorsque Louis est entré au Temple, il n'y a point trouvé les commodités qu'on s'empressait auparavant d'accumuler auprès de lui. Les effets à son usage journalier avaient été mis sous les scellés au château des Tuileries, et sa famille n'y est entrée qu'avec les vêtements qu'elle portait. Dans ce dénûment, Louis a donné des ordres pour se procurer des vêtements, du linge, et autres effets nécessaires, et les valets de chambre ont transmis les ordres aux anciens fournisseurs par les anciens commissaires. Les commissaires de la commune se sont prêtés à ses besoins et à ses désirs, et il a été fourni de tout ce qu'il a demandé. En conséquence, les serviteurs nous ont présenté quatre-vingts mémoires des fournitures qui lui ont été faites depuis le 10 août jusqu'au 30 octobre. Il ne nous a pas été difficile d'y reconnaître les mêmes abus que pour la bouche, continués par les fournisseurs de l'ancien régime royal. Non-seulement il en est qui paraissent au premier coup d'œil évidemment exagérés, mais encore la multiplicité des fournitures, pour des vêtements et du linge de même sorte; ont décelé l'avidité de quelques uns par des prix bien différents.

Les exagérations de bien des mémoires ont frappé même le ci-devant roi et la ci-devant reine, qui nous en ont parlé, en nous invitant à les réduire à leur juste valeur, et nous nous en sommes occupés avec gens connaisseurs [1].

Nous avons commencé par faire payer au C. Péthion 2,000 livres qu'il avait avancées à Louis, et à Huë, son premier valet de chambre, 526 livres; et le valet de chambre actuel a démontré l'emploi de ces deux sommes pour le ci-devant roi.

Les deux serviteurs actuels nous ont présenté les soixante-dix-huit mémoires de vêtements, linges de corps et de lit, étoffes et autres effets fournis à Louis, à son épouse, à son fils, à sa fille et à sa sœur, depuis le 10 août jusqu'à la fin d'octobre; ils forment un total de 29,505 livres 14 sols 1 denier, suivant le prix que les fournisseurs ont mis à leurs marchandises. Mais le plus grand nombre de ces mémoires et les plus considérables sont réductibles d'une diminution de plus de 1,000 écus ou 4,000 livres. Nous en avons fait

[1] Rien n'est peut-être plus digne de remarque que cette sollicitude de Louis XVI et de la reine, s'occupant de réduire eux-mêmes les dépenses qu'entraînait leur captivité.

les observations au conseil général de la commune, dans notre rapport du 18 novembre; et le conseil ordonnança le payement des fournitures les moins considérables qui ne paraissaient pas réductibles, en arrêtant que les commissaires s'adjoindraient des experts pour taxer les autres.

Différentes circonstances ont empêché la première commission des comptes de pouvoir commencer cette expertise; mais le début des experts justifie ce qu'on vient d'avancer, car sur les mémoires, montant à la somme de 3,182 livres, ils ont fait une diminution de 722 livres, en portant les fournitures et les façons au plus haut prix.

Pendant ces deux premiers mois et demi, il a été fait encore quelques légères fournitures, dont les valets de chambre ne nous ont présenté les mémoires qu'en décembre, avec ceux des fournitures de novembre. Le nouveau conseil nous a obligés de les remettre, dans l'état où on nous les avait donnés, à la nouvelle commission des comptes qu'il a nommée. Nous observerons seulement que nous les avons fait voir aux experts, et qu'ils les ont jugés susceptibles des pareilles réductions que les premiers.

Je finirai cet article en observant qu'il ne faudrait pas pressentir les dépenses à faire pour ces objets, par celles qui ont été faites. Les premiers besoins nés des circonstances ont été remplis; l'entretien doit être maintenant bien moins considérable.

4° Dépenses du conseil séant au Temple.

Les dépenses du conseil séant au Temple consistent en soins journaliers pour la nourriture des commissaires de service, pour la consommation de bois, de lumière de cire et de suif, dans les salles et corps de garde, pour l'illumination des cours, pour l'emploi des papiers, cartes d'entrée, et pour les blanchissages et autres objets par conséquent.

La table des commissaires a été fournie par un traiteur et un limonadier de l'extérieur du Temple. Sous l'ancien conseil général, le traiteur fournissait à raison de 4 livres par tête pour le déjeuner, le dîner et le souper. Le nouveau conseil a porté cette dépense à 6 francs.

Jusqu'au dernier novembre, le conseil séant au Temple recevait à sa table les huit commissaires de service, ceux des commissions qui s'y trouvaient en exercice, les quatre officiers d'état-major, les

commissaires envoyés, au besoin, par le département et par la convention nationale. Le traiteur fournissait aussi souvent, par ordre du conseil, des aliments à des ouvriers et autres personnes nécessaires alors; et il en a coûté au moins 10,000 livres pour le traiteur, et 1,500 livres pour le limonadier.

Des gens malintentionnés ont parlé d'orgies faites au Temple par les commissaires de service, par des fournisseurs et même par des membres de la convention nationale; mais les commissaires des comptes protestent que ce sont des calomnies, et qu'ils ont vu peu d'abus en cette partie.

Des commissaires du nouveau conseil provisoire ont voulu borner la table à seize personnes du conseil et de l'état-major du Temple; mais la nécessité qui les oblige d'y admettre, dans les circonstances, ceux de leurs collègues et des membres de la convention qui y sont envoyés, leur a démontré leurs faibles vues dans cette prétendue réforme, et dans l'augmentation pour les frais de leur table; elle a coûté à peu près autant en décembre que dans les mois précédents, quoique le nombre des convives y fût bien plus grand; mais, comme nous l'avons observé, il est à croire que le service des deux tables, qui a commencé en janvier d'être fait par la même cuisine, supprimera tout à fait cette dépense, si la cuisine est bien surveillée.

L'illumination des cours a fait un objet plus considérable que la table, en août et septembre; mais les commissions établies au Temple en octobre y ont mis une grande réforme économique.

Je ne puis donner un détail plus précis sur les dépenses ordonnées immédiatement par le conseil séant au Temple; c'est Roché, mon collègue, qui en a ordonnancé le payement; c'est à lui à fournir les explications nécessaires.

5° *Dépenses des travaux faits au Temple.*

Les travaux jugés nécessaires au Temple, pour la garde et la sûreté de la famille ci-devant royale, consistent en appartements construits et meublés dans la tour, pour eux et pour le conseil; en la confection d'un fossé autour de la tour et son comblement; en l'entretien de murs fort élevés et des différents corps de garde, etc.

Les travaux étaient si peu avancés au commencement d'octobre, que le conseil de la commune a nommé deux commissions pour les hâter, les surveiller et les faire payer : le Temple était alors ouvert en grande partie par le jardin, et la fin de novembre a vu finir les

travaux qu'on a crus nécessaires jusqu'à ce que la convention ait décidé sur le sort des prisonniers.

Les dépenses montent à près de 200,000 livres, et la plus grande partie a été ordonnancée et même payée; mais c'est Roché, mon collègue, qui a fait principalement ces comptes avec l'administration des travaux publics et l'architecte de la commune : c'est à lui d'en fournir l'état.

Pour faire ces travaux, Palloy, qui en a été le premier chargé, a cru devoir faire abattre des maisons voisines : les propriétaires ont réclamé de grandes indemnités, pour l'appréciation desquelles le conseil général a nommé une commission particulière. Elle n'a point communiqué avec les autres; l'administration des travaux publics n'a pu rendre de compte à la convention. Il y a encore, au Temple, un autre objet d'administration : c'est la garde, l'entretien et l'inspection des appartements de la première tour, et du grand nombre de meubles précieux qui s'y trouvent. Cet objet a été soumis à l'inspection de commissaires particuliers nommés, au mois d'août, par l'ancien conseil général, sous le titre de *commission des demenagements*.

Résumé.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé, que les plus grandes dépenses faites au Temple, depuis le 13 août jusqu'au dernier novembre, sont celles que les circonstances ont indiquées pour la garde et la sûreté des prisonniers. Les autres n'y ont pas été considérables; celles de bouche ont monté à environ 35,000 à 36,000 livres; celle de l'entretien de la famille ci-devant royale a été d'environ 31,000 à 33,000 livres; celle du conseil séant au Temple, de 20 et quelques mille livres; et les commissaires avaient évalué le traitement des employés à 50,400 livres par an. La confusion, née des circonstances, en avait encore occasionné d'inutiles, avec quelques profusions et prodigalités : l'ancien conseil de la commune y a fait mettre tout l'ordre, les économies et les réformes possibles, par les commissaires de service et des autres commissions; mais ceux-ci ont été aussi trop gênés et contrecarrés dans leurs opérations, pour avoir pu faire toutes les réformes nécessaires. Ils sont du moins parvenus à y préparer l'ordre et l'économie, par les travaux, l'apurement des comptes, et la simplification du service.

Mais, quelque simplicité et facilité qui s'y trouvent maintenant,

il n'est pas possible que des commissaires qui se succèdent au Temple toutes les quarante-huit heures, et qui y sont presque entièrement occupés de la garde des prisonniers et de la police des personnes qui se trouvent au Temple ou qui s'y introduisent, puissent bien surveiller les différentes parties; on ne peut y établir l'ordre et l'économie nécessaires, sans l'établissement d'un ou plusieurs administrateurs permanents, qui ne se contentent pas de viser des fournitures ordonnées par différentes personnes et apportées par une foule de fournisseurs, mais qui en vérifient le besoin, en ordonnent les achats, en règlent le prix et en distribuent l'emploi, mettent l'économie nécessaire dans les fonctions des employés, et surveillent toutes les opérations dans les départements.

A Paris, ce 4 janvier 1795.

(O.)

(*Pièces inédites.*)

Extrait du registre nº XXI, pages 12,970 et 12,971.

Séance du 1er octobre 1793 (*an* II *de la république.*)

Les commissaires nommés pour aller ce soir au Temple y maintenir l'ordre et la tranquillité sont Lepauvre, Crespin, Smisbourbacet, et Fleuriot Lescot. Un membre fait un récit sur la commission du Temple, qui a renvoyé quantité d'employés au service de cette prison. Il demande qu'on les paye : il ajoute qu'aucun fournisseur ne veut plus rien livrer, faute de payement; on y manque de bois et d'autres objets de première nécessité.

On lit ensuite une lettre de Mathey, concierge de la tour du Temple, qui se plaint de ce qu'on a négligé son affaire; il demande qu'on s'en occupe sérieusement. Depuis trois semaines, lui et son service souffrent. Sa santé ne lui permet plus de remplir ses fonctions; en conséquence, il déclare qu'à compter de demain il ne fait plus de service.

Un membre demande qu'on nomme un économe provisoire pour les dépenses du Temple : cette demande est ajournée à vendredi prochain.

Le conseil général autorise la commission des huit nommés par l'administration du Temple à prendre toutes les mesures pour pour-

voir aux besoins du Temple, à se faire en conséquence représenter tous les mémoires depuis le 31 juillet, époque du départ de Cailleux, jusqu'à ce jour ; à les vérifier, en faire le rapport au conseil général, qui en réglera le montant, pour être présenté de suite avec les états des salaires dus aux différents employés, au ministre de l'intérieur, et en toucher le montant.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, on ajourne à demain l'épurement des membres des comités révolutionnaires des sections, qui devaient être épurés aujourd'hui, attendu qu'il a perdu les notes qu'il s'était procurées, et qu'il espère les retrouver.

Registre nº XXI, page 13,025.

Séance du 8e jour de la 2e décade, 2e année républicaine.

Les commissaires au Temple font un rapport sur les dépenses de l'intérieur du Temple, et sur les personnes qui y sont employées.

Après une ample discussion sur ces citoyens, le conseil général arrête que Fontaine, Mansel et son épouse seront renvoyés du Temple.

Un membre demande que Simon, gardien au Temple du petit Capet, puisse se promener dans les cours du Temple. Le conseil accorde cette demande, pourvu que Simon soit accompagné d'un commissaire.

Le conseil étend la réforme jusqu'au citoyen *Mathey*, concierge du Temple, et le remplace par Coru, membre du conseil, et le nomme économe du Temple.

Le conseil arrête en outre que les membres qui iront ce soir au Temple seront chargés de faire le recensement des livres de la petite bibliothèque qui est dans la chambre du citoyen Mathey. Jérôme et Monier sont nommés gardes de la tour. Le conseil leur alloue la somme de 1,500 livres ; qu'en outre ils seront nourris.

Le conseil arrête que l'économe Coru aura 4,000 francs d'appointements, comme les avait Cailleux, ci-devant administrateur du Temple ;

Arrête que Mathey, concierge, restera consigné et surveillé jusqu'à ce que les cartes qu'il distribuait soient changées, et jusqu'à ce que le conseil du Temple ait prononcé ;

Arrête que le perruquier déjà en exercice au Temple sera conservé ;

Arrête que toutes les pièces du rapport seront mises entre les mains

de l'économe, pour poursuivre le payement des fournisseurs auprès des autorités constituées.

Le citoyen Henry est nommé pour porter le bois dans le Temple.

Extrait du registre n° XXI, pages 13,091 et 13,092.

Séance du 26e jour du 1er mois, 2e année républicaine.

Le citoyen Coru, économe du Temple, fait un rapport sur les dépenses de cette prison, d'où il résulte que les sommes exorbitantes excitent beaucoup de réclamations; et, sur la motion d'un membre,

Arrête en outre que la commission fera un nouveau rapport et plus détaillé sur les mémoires du Temple, et particulièrement sur celui de Desfontaines, l'un des concierges.

Sur l'observation du substitut du procureur de la commune, que parmi ces mémoires il y en a qui ne peuvent point être ajournés, et que les mémoires de beaucoup de fournisseurs sont réglés de manière à ne laisser aucun doute sur leur exactitude, le conseil général adopte les mémoires réglés par la commission du Temple.

Extrait du registre XXI, page 13,108.

Récapitulation générale du compte des dépenses faites pour les prisonniers du Temple, pendant les mois d'août et septembre 1793.

Cuisine.	23,237	liv.	12	s.	
Dépenses diverses.	4,723		18	s.	
Constructions.	39,148		10	s.	3 d.
Mémoires nouveaux.	6,432		2	s.	8 d.
Mémoire additionnel de Mathey. .	327		»		»
	73,869	liv.	2	s.	11 d.

(P.)

Dans une des pièces du troisième étage de la tour du Temple, se trouvait un poêle où l'on avait pratiqué des bouches de chaleur. C'était dans l'une de ces ouvertures, ou dans un panier destiné à recevoir les balayures de la chambre, que Turgy déposait à la dérobée, soit un billet d'avis, soit des annonces de journaux. De leur côté, les princesses plaçaient au même endroit leurs billets écrits, tantôt avec du jus de citron, tantôt avec un extrait de noix de galle. Un signe convenu indiquait respectivement le lieu du dépôt. Hors

de la tour, le fidèle serviteur faisait relire l'écriture, et me transmettait les choses qui me concernaient.

Quoique je ne pusse, sans un danger certain, paraître dans aucun lieu public, je n'en étais pas moins instruit de ce qui se passait. J'avais fréquemment, avec des seigneurs de la cour et même avec quelques députés, des entretiens nocturnes. Mes rendez-vous avec Turgy avaient lieu hors des murs de la ville; là, je lui remettais par écrit, soit à l'encre, soit au crayon, ce que je croyais devoir apprendre à la reine.

Dans cette correspondance journalière, je rendais compte à la famille royale de l'esprit qui régnait dans Paris, des dispositions du reste de la France, des événements militaires de la Vendée, du progrès des armées étrangères, et surtout des intrigues secrètes, des luttes et des projets ultérieurs des divers partis de la convention.

Mon extrême circonspection ne put me soustraire aux dénonciateurs : on fit chez moi une seconde visite domiciliaire. Dans la matinée du 19 juillet, je vis entrer tout à coup dans mon appartement six hommes, tous membres du comité révolutionnaire. On me fit lecture d'un ordre de l'administration de police, à laquelle j'avais été dénoncé comme entretenant une correspondance avec la veuve Capet. L'ordre portait de visiter mes papiers, mes effets; et, pour peu qu'il se trouvât le moindre indice contre moi, de me conduire au tribunal révolutionnaire. Cette recherche m'exposait d'autant plus, qu'au moment de l'apparition des commissaires j'écrivais à la reine pour lui rendre compte d'une mission dont elle m'avait honoré : à peine eus-je le temps de faire disparaître, sans qu'on s'en aperçût, la lettre que j'avais commencée. Deux de ces inquisiteurs me fouillèrent, et, n'ayant rien trouvé sur moi, ni dans mon appartement, ils rédigèrent leur procès-verbal, et se retirèrent.

(Q.)

Dans le courant de juin, la femme Tison donna des signes de dérangement d'esprit : elle était toujours triste, et poussait des soupirs comme une personne qui éprouve des remords. Quel qu'en fût le motif, elle se vit contrainte par son mari, homme brutal, de faire une dénonciation contre la reine et contre madame Élisabeth : elle les accusa d'entretenir, tous les jours, une correspondance avec moi. Pour prouver le fait, elle descendit au conseil un flambeau qu'elle avait pris dans la chambre de madame Élisabeth, et fit re-

marquer aux municipaux une goutte de cire à cacheter qui était tombée sur la bobèche. En effet, le matin cette princesse m'avait remis un billet cacheté pour M. l'abbé Edgeworth de Firmont, et je m'étais empressé de le porter chez madame la duchesse de Serent : son altesse royale ne cachetait que les billets pour ce vénérable ecclésiastique, son confesseur.

En remontant de la chambre du conseil, la femme Tison entre dans l'appartement des princesses. Elle aperçoit la reine; sa tête se trouble, elle se précipite aux pieds de la princesse, en s'écriant devant les municipaux, et sans faire attention à leur présence : « Madame, je demande pardon à votre majesté (ce fut son expression); je suis une malheureuse, je suis la cause de votre mort et de celle de madame Élisabeth. » Les princesses la relevèrent avec bonté, et tâchèrent de la calmer. Un moment après, j'entrai, avec mes deux camarades, Chrétien et Marchand, portant le dîner de la famille royale, et accompagnés des quatre commissaires surveillants. La femme Tison se jeta à genoux devant moi, en me disant : « Je vous demande pardon; je suis la cause de la mort de la reine et de la vôtre. » Madame Élisabeth, la relevant aussitôt, me dit : « Turgy, pardonnez-lui. » J'eus l'honneur de répondre à son altesse royale « que la femme Tison ne m'avait point offensé; qu'en supposant qu'elle l'eût fait, je lui pardonnais de bon cœur. » Cette femme eut ensuite des convulsions affreuses; on la transporta dans une chambre du palais, il fallut huit hommes pour la contenir. Deux jours après, on la conduisit à l'hôtel-Dieu : elle n'a plus reparu au Temple.

(R.)

D'après ces circonstances, un fidèle sujet conçut le projet d'offrir à la reine des moyens d'évasion; c'était un chevalier de Saint-Louis, nommé de Rougeville. Une femme, aimée d'un municipal, fut mise dans sa confidence, et s'engagea à seconder le projet. Elle redoubla de soins pour le municipal, et l'invita à dîner. M. de Rougeville fut du nombre des convives, et passa pour un étranger. Pendant le repas la conversation étant devenue plus intime, on la fit adroitement passer sur les événements du jour. « Ce doit être, dit M. de Rougeville, un étrange spectacle qu'une reine de France enfermée dans un des cachots de la Conciergerie ! — Ne la connaissez-vous pas ? demanda le municipal. — Non, reprit avec indifférence cet officier. — Voulez-

vous la voir? reprit le municipal ; je peux vous faire entrer dans sa prison. » M. de Rougeville ne montra aucun empressement ; les convives, qui étaient dans le secret, l'invitèrent à accepter la proposition : il y consentit ; l'heure fut prise pour le jour même. Dans l'intervalle, sous le prétexte que ce jour était la fête de la dame du logis, M. de Rougeville fit acheter un bouquet, et le lui offrit. La dame en détacha un œillet et le donna à cet officier, qui s'absenta pendant quelques instants, et plaça avec adresse dans le calice de la fleur un papier roulé, sur lequel était écrit : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » Sur le soir le municipal mena M. de Rougeville à la Conciergerie : introduit dans la chambre de la reine, cet officier s'aperçut que sa majesté le reconnaissait.

Après quelques mots indifférents, il feignit de croire que son œillet devait faire plaisir à la reine, et s'empressa de le lui offrir ; elle l'accepta. Avertie par un coup d'œil d'y chercher ce qu'il renfermait, sa majesté se retira dans un coin de la chambre, ouvrit l'œillet, y trouva le papier, et lut ce qui était écrit. Déjà la reine traçait avec une épingle sa réponse négative, lorsque l'un des gendarmes en faction à la porte du cachot entra brusquement, et saisit le papier. Grande rumeur dans la prison ; dénonciation à la commune et au comité de sûreté générale. Aussitôt la femme du concierge de la prison et son fils furent arrêtés comme complices. On les enferma au couvent des Madelonnettes, ils y furent mis au secret ; quelques jours après, ils recouvrèrent leur liberté. M. de Rougeville s'était sauvé ; sa tête fut mise à prix.

(S.)

Notice sur madame Bault.

Le petit écrit que nous nous sommes déterminé à reproduire dans la collection des Mémoires relatifs à la révolution, a été rédigé, sous la dictée et à la prière de madame Bault, par un magistrat distingué qui lui devait de la reconnaissance. Il le fut également sous les yeux de M. Huë, dont le témoignage et les souvenirs étaient ici du plus grand prix. Il serait superflu de rien ajouter aux faits. A l'égard de la personne qui parle dans cet ouvrage, nous ne pouvons rien faire de mieux que de retracer ce que le journal officiel en a dit, il y a vingt-quatre ans, dans un moment où les victimes échappées au régime de la terreur pouvaient enfin se livrer à l'effusion de leurs sentiments

pour ceux qui les avaient sauvés. Voici l'article du *Moniteur*, relatif au concierge Bault et à sa femme.

Article inséré dans le Moniteur, n° 357, *le* 27 *fructidor an VIII.*

Permettez, citoyen rédacteur, que je dépose dans votre estimable feuille les témoignages de ma reconnaissance pour la famille Bault, dont le nom réveille des impressions si douces dans le cœur de tous ceux dont elle a allégé les malheurs, et mes félicitations au préfet de police, qui vient de rendre à ses fonctions de concierge à la Force un citoyen estimable, que sa trop grande humanité envers les détenus fit destituer après le 18 fructidor.

Si l'humanité mérite un châtiment, si les actes d'une sévérité inutile pour s'assurer des détenus sont un devoir, le citoyen Bault et son épouse sont bien coupables; car, si je ne craignais de rappeler une époque que nous devons nous efforcer d'oublier, je pourrais nommer plusieurs hommes précieux à la république, que le fer des assassins eût infailliblement frappés, sans le courage et la présence d'esprit du citoyen Bault et de sa vertueuse épouse. Je ne citerai que l'amiral Latouche-Tréville, mon compagnon d'infortune, qui commande en ce moment une partie de nos flottes; persuadé qu'il me saura gré d'avoir, en son nom, payé ce tribut à la reconnaissance.

Si quelque chose égale la sensibilité profonde et éclairée de cet estimable concierge et de son épouse, c'est peut-être le désintéressement parfait dont il a donné les preuves les plus touchantes. Les citoyens Dussaulx et Dupont (de Nemours), auxquels madame Bault n'avait cessé de prodiguer ses soins et ses secours pendant leur détention, voulurent, lorsqu'ils eurent recouvré leur liberté, lui en témoigner leur gratitude. Dupont (de Nemours) insistait de la manière la plus pressante : « Ah! voulez-vous, lui dit-elle en repoussant modestement ses offres, m'enlever la jouissance entière et pure d'une bonne action? »

Vous ne trouverez sûrement pas hors de propos que je présente à vos lecteurs ces faits, qui ne peuvent être indifférents que pour les âmes insensibles; et la vôtre n'est pas de ce nombre.

La réintégration du citoyen Bault honore le magistrat qui en est l'auteur; et c'est un bienfait dont l'influence rejaillira sur les infortunés confiés à sa garde.

En rade de Brest, à bord du vaisseau *le Terrible*, le 4e jour complémentaire de la république française, une et indivisible.

LATOUCHE-TRÉVILLE, *contre-amiral, commandant l'armée navale.*

C'est avec bien de la satisfaction, ma très-chère et digne amie madame Bault, que j'ai appris la justice qui vous avait été rendue ainsi qu'à votre mari, en vous replaçant au poste que vous avez l'un et l'autre honoré par votre humanité et votre désintéressement. Je sais bien bon gré à celui qui, dans *le Moniteur*, a bien voulu être l'interprète de ma reconnaissance; elle sera aussi durable que l'existence que je vous dois.

Recevez mes vœux pour votre santé et votre bonheur, et l'assurance de mon éternelle reconnaissance et de mon inviolable et tendre attachement.

Signé LATOUCHE-TRÉVILLE.

Mille tendres amitiés à votre mari.

La bienfaisance de M. et madame Bault s'étendit également sur tous les infortunés soumis à leur surveillance, quels que fussent les principes qu'ils professaient alors. Mais les royalistes reçurent particulièrement des marques de leur intérêt. Le mari mourut peu de temps après avoir été réintégré dans sa place; sa veuve lui succéda dans ses fonctions, et garda la même conduite. Persécutée sous le régime de la terreur, persécutée sous le directoire, elle le fut encore sous le gouvernement impérial. En 1808, on essaya de l'impliquer dans une conspiration de prison à Sainte-Pélagie. On lui ôta du moins un établissement de restaurateur pour les détenus, qui faisait toute sa ressource; on le supprima alors, on l'a rétabli depuis, et il a été donné à une autre personne. Lors de la restauration, elle parla de ses services et de ses malheurs. Les événements des cent jours suspendirent ses démarches. En 1817, elle se détermina à faire imprimer le récit que l'on va lire. Madame, duchesse d'Angoulême, eut la bonté de lui faire accorder par mois une gratification de 200 francs, qui a été souvent réduite, souvent suspendue. Madame Bault se retira dès lors dans une habitation modeste qu'elle possédait à Charenton avant de s'établir à Paris. Elle y est morte le 11 décembre 1823, dans les sentiments de piété les plus édifiants, laissant une fortune très-médiocre, au milieu des larmes de sa famille et de ses amis, et

prononçant jusqu'à son dernier soupir le nom de son auguste bienfaitrice.

Nous avons peu de chose à dire sur le style de cette petite production; on a tâché seulement d'y conserver ce ton de simplicité convenable à la personne qui parle. Souvent importunée et même inquiétée par des questions insidieuses auxquelles il était également dangereux d'opposer un silence absolu, ou de ne pas répondre précisément ce qui pouvait convenir aux intérêts des personnes qui interrogeaient; choquée des erreurs et des exagérations qu'on publiait sur des particularités que personne ne connaissait mieux qu'elle-même, et craignant aussi qu'on ne supposât même des services qui auraient compromis sa délicatesse et son désintéressement, elle voulut, une fois pour toutes, déposer dans un seul acte authentique, invariable, tout ce qui pouvait servir à faire connaître *la vérité, toute la vérité,* et *rien que la vérité.* C'est ce qu'elle fit dans le petit écrit qu'on va lire, et où tous les faits, tous les mots ont été, pour ainsi dire, *pesés au poids de la conscience.* C'est un véritable testament d'honneur qu'elle avait remis spécialement à la foi de sa famille et de ses amis les plus intimes, avec recommandation expresse de n'y souffrir aucun changement, aucune altération. Les dépositaires de cet acte religieux ont toujours regardé et regarderaient encore comme une espèce de sacrilége tout ce qu'on pourrait donner à entendre, tout ce qu'on pouvait alléguer *contre* et *outre* ce qui est contenu dans le sens et dans la valeur intrinsèque des expressions que renferme cet écrit.

Récit exact des derniers moments de captivité de la reine, depuis le 11 septembre 1793 jusqu'au 16 octobre suivant; par la dame Bault, veuve de son dernier concierge.

Témoin des derniers moments de captivité de l'auguste princesse objet de ces souvenirs, j'ai lu avec empressement tout ce qu'on a écrit à cet égard. Je n'avais rien à connaître de nouveau, mais je cherchais à savoir si ce qu'on disait était toujours conforme à l'exacte vérité. J'ai reconnu quelques erreurs, produites par un excès de zèle ou de confiance. Je ne doute point, par exemple, que beaucoup de personnes n'aient voulu témoigner l'attachement le plus sincère à leur souveraine par des offrandes et des sacrifices. Mais, à très-peu d'exceptions près, que j'ai mentionnées dans le cours de ce

récit, je suis persuadée que ces tentatives ont été inutiles, d'après les motifs que j'en ai donnés. Ce qu'il était impossible de prouver était inutile à dire. La gloire de la reine n'y peut rien gagner ; au contraire, en s'efforçant d'accréditer des faits inexacts ou exagérés, il semble qu'on risque d'affaiblir le mérite de ses souffrances et la dignité de son caractère. Quant à moi, je n'ai rien dit que je ne puisse attester en honneur et en conscience. Je n'ai aucun intérêt à en imposer aux hommes, dont je n'attends point de récompense, ni au ciel, qu'on ne trompe point impunément. Je serai heureuse d'avoir pu mériter la confiance, et d'obtenir quelque estime.

Veuve Bault.

Mon mari était concierge de la maison de la Force à l'époque de la révolution. Je partageais ses travaux, et j'élevais près de lui mes enfants. Nous fûmes témoins des massacres des 2 et 3 septembre. Il eut le bonheur de faire sauver près de deux cents détenus, et s'échappa avec eux. Mais nous eûmes la douleur de ne pouvoir pas arracher à la mort la plus illustre des victimes [1] qui périrent dans ces fatales journées. Les assassins se rendirent maîtres de notre domicile, de nos meubles, de nos provisions, et nous leur abandonnâmes tout ce qui était à nous, en détournant les yeux des horreurs dont ils se souillaient en notre présence. Ils quittèrent enfin quand il ne leur resta plus rien à immoler.

Mon mari revint à son poste, et bientôt la prison se remplit de tous les sujets fidèles au monarque et à la monarchie légitimes, que leur opinion rendait suspects aux tyrans révolutionnaires. Nous résolûmes de tromper les tyrans pour adoucir le sort des infortunés, et quelquefois nos efforts ne furent pas inutiles.

A l'époque où la reine fut transférée du Temple à la Conciergerie, une dame, qui venait à la Force porter des secours à un prisonnier, sut que nous avions des liaisons avec Michonis, l'un des administrateurs de la police de ce temps-là ; elle confia à mon mari le dessein où elle était d'engager cet administrateur à introduire auprès de la reine un chevalier de Saint-Louis qui désirait lui offrir ses services. Michonis était rempli d'honneur et de zèle ; il reçut favorablement ces propositions. La dame nous donna à dîner dans sa maison de campagne, à Vaugirard. Le brave chevalier s'y trouva, et toutes les me-

[1] La princesse de Lamballe.

sures furent prises pour l'exécution. Michonis se chargea du consentement de Richard[1]. L'entrevue eut lieu, ainsi qu'on l'a dit dans le temps; je n'en répéterai point les détails, dont je n'ai pas été témoin, non plus que mon mari, et qui d'ailleurs ont été consignés dans mille autres écrits. Nous fûmes affligés du peu de succès de cet acte de dévouement et de courage. Je n'ai point revu la dame ni le chevalier de Saint-Louis, dont j'ai oublié les noms depuis vingt-quatre ans de séparation[2]. J'ai lieu de croire qu'ils n'existent plus; car il est vraisemblable qu'ils se seraient empressés de se faire connaître dans les circonstances plus heureuses que le ciel nous a enfin accordées.

Michonis fut destitué et mis en prison. Nous étions fort inquiets, mon mari et moi, des révélations qu'il pouvait faire; mais sa fidélité et sa discrétion ne se démentirent jamais, et c'est une justice que je dois rendre à sa mémoire. Quelque temps après il périt sur l'échafaud, non pas pour ce fait nommément, mais à l'occasion d'une prétendue conspiration de prison, dans laquelle on l'accusa d'avoir trempé.

La destitution de Richard ne tarda pas à être prononcée. Nous en fûmes prévenus par un autre administrateur de la police, nommé Dangers, qui nous était également attaché. Il nous ajouta qu'il était question de mettre l'horrible Simon à la place de Richard. Mon mari frémit de cette idée, et conçut à l'instant le hardi projet de se proposer lui-même pour être le concierge de la reine. Nous avions l'honneur de connaître dès lors MM. Huë et Cléry; nous leur fîmes part séparément de notre dessein. Ils nous y encouragèrent. Dangers se chargea de faire agréer notre demande, et mon mari fut installé à la Conciergerie le 11 septembre 1793.

En entrant dans la chambre de la reine, elle lui dit, avec cette bonté qui ne l'a jamais abandonnée jusqu'au dernier moment : « Ah! vous voilà, monsieur Bault! je suis charmée que ce soit vous qui veniez ici. » Mon mari n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de sa majesté. Il ne concevait point par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète. Nous regardâmes ce concours d'événements comme un ordre et comme un bienfait de la Providence. C'était un bonheur pour nous de savoir que nos soins seraient agréables; nous redoublâmes d'ardeur pour tâcher

[1] Alors concierge de la Conciergerie.

[2] Voyez la note de l'ouvrage intitulé *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale*; chez Michaud, imprimeur-libraire; page 275. M. Huë nomme ce chevalier de Saint-Louis Rougeville. Je m'en rapporte à sa mémoire.

qu'ils fussent utiles : nous ne demandions pas de plus grandes récompenses. Si d'autres avaient pu mettre un prix à leurs services, on savait bien que mon mari se dévouait par des motifs trop élevés pour obéir à des vues mercenaires.

On conçoit sans peine que les rigueurs redoublèrent d'activité depuis l'aventure de Michonis et de Richard. On signifia à mon mari qu'il fallait que l'accusée fût nourrie, comme les autres, de l'ordinaire le plus grossier de la prison. « Je n'entends pas cela, leur dit-il; c'est ma prisonnière, j'en réponds sur ma tête. On pourrait tenter de l'empoisonner : il faut que ce soit moi qui veille à ses aliments; pas une goutte d'eau n'entrera ici sans ma permission. » On trouva qu'il avait raison; et dès ce moment je fus, avec ma fille, chargée de la nourriture. Elle ne fut pas recherchée, mais du moins saine et convenable. On ne servit plus à la reine de l'eau malpropre dans un vase fétide, ainsi qu'on avait eu la brutale insolence de le faire auparavant. Nous eûmes un soin particulier de cet objet, sur lequel elle était extrêmement délicate.

Tous les cœurs n'étaient pas fermés à la pitié. Une femme de la halle vint un jour apporter à mon mari un melon pour *sa bonne reine*; une autre offrit des pêches. Tout fut remis à sa destination; mais il fallait user d'adresse pour ne pas s'exposer aux reproches. Pareils faits s'étaient déjà passés du temps de Richard, suivant le témoignage de M. Huë. (*Voyez le même ouvrage, déjà mentionné.*)

Je ne suis jamais entrée dans la chambre de la reine pendant tout le temps que mon mari l'a eue en sa garde. Pour paraître plus exact, il m'en avait donné l'exclusion, et s'en était à lui seul réservé le droit; encore était-il toujours accompagné de deux gendarmes qui veillaient sur tous ses mouvements. On avait soin de choisir les plus méchants pour cette escorte. Souvent des administrateurs de la police, l'accusateur public, ou même des membres du comité de sûreté générale, venaient eux-mêmes faire l'inspection; c'était le moment des plus odieuses recherches. Ils aperçurent un jour une vieille tapisserie que mon mari avait fait attacher le long du lit de la reine, afin de corriger l'humidité du mur; ils en témoignèrent leur mécontentement. « Ne voyez-vous pas, leur dit mon mari, que c'est afin de rompre le bruit, et d'empêcher qu'on n'entende rien dans la chambre voisine? » Ils furent émerveillés de sa pénétration. « C'est juste, lui dirent-ils; tu as bien fait. » Pour tromper ces misérables, il fallait parler dans leur sens.

L'insalubrité de la chambre était telle, que la robe noire de sa majesté, la seule qu'elle mit alternativement avec une robe blanche apportée du Temple, tombait en lambeaux. Ma fille aînée, que j'ai perdue il y a cinq ans, y mit une bordure neuve. Je recueillis les vieux morceaux, et les distribuai à plusieurs personnes qui me les demandèrent avec instance. Ma fille était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les bas, les souliers, qui s'usaient complètement. Le soin de la chambre et de l'intérieur du ménage lui était confié; elle seule pouvait y entrer pour faire ce service; elle était encore chargée d'arranger la modeste coiffure de chaque jour, et ne fut pas exempte de ce devoir au moment même du sacrifice. Je me rappelle toutes ces particularités comme si les objets étaient encore sous mes yeux. La reine n'avait que trois chemises assez fines, dont l'une était garnie d'une dentelle de Malines fort belle. On les lui donnait alternativement tous les dix jours. Ce service se faisait par le greffe du tribunal révolutionnaire. On n'aurait pas osé dépasser d'un mouchoir le compte strict de cette fourniture. La reine s'occupait à écrire sur la muraille, avec une pointe d'épingle, l'état de son linge; elle y avait tracé aussi d'autres caractères. Mais aussitôt après son départ on mit partout une couche épaisse de couleur, et tout fut effacé.

J'ai insisté sur ces détails, qui paraissent minutieux, pour démontrer combien il eût été inutile ou insensé d'entreprendre de fournir ostensiblement à la reine la moindre chose au delà de ce qui était prescrit par le régime odieux des prisons. Que des personnes courageuses et charitables, mais modestes et ignorées, aient pu réussir à lui porter en secret [1] quelque objet de première nécessité, et surtout peu apparent, je crois un tel fait comme si je l'avais vu, quoiqu'il soit antérieur à notre établissement à la Conciergerie, parce qu'indépendamment de sa vraisemblance, il est appuyé sur des témoignages irrécusables. Mais qu'on ait réussi à lui faire parvenir une grande quantité de choses de luxe ou simplement de commodité usuelle, c'est ce qu'il est impossible d'imaginer. L'envoi ne serait point arrivé à sa destination; il eût été englouti dans le greffe révolutionnaire [2]. Le

[1] Voyez, au sujet de mademoiselle Foucher, la note de l'ouvrage intitulé *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale*, etc.; chez Michaud, imprimeur-libraire, pages 267 et suivantes.

[2] Quelques jours après la restauration, dans le courant d'avril 1814, madame de Tourzel, que j'eus l'honneur de voir, me demanda s'il était vrai qu'on eût donné un trousseau à la reine. Je lui répondis sans hésiter que non-seulement cela n'était pas, mais que cela ne pouvait pas être, ainsi que je le dé-

concierge lui-même n'aurait pas pu, sans le plus grand danger, en détourner la moindre partie pour sa prisonnière. Un seul trait prouvera combien cela était hors de son pouvoir.

La reine avait désiré une couverture de coton anglaise. Mon mari se chargea d'en parler à Fouquier-Tainville. « Qu'oses-tu demander? s'écria ce monstre en écumant de colère; tu mériterais d'être envoyé à la guillotine! » Nous fûmes consternés. Nous y suppléâmes de notre mieux. Je fis faire un matelas de la meilleure laine que je pus trouver, et on l'échangea contre celui de la prison. Je ne sais point, pour trahir la vérité, m'enorgueillir de ce que je n'ai pas fait, ou plutôt de ce que je n'ai pas pu faire. J'ai vu le modèle de la résignation la plus religieuse et de la constance la plus héroïque; mais il ne faut pas le dissimuler, le ciel a voulu que la reine de France bût jusqu'à la lie le calice de la douleur; et mon regret éternel sera d'avoir fait si peu de chose pour en diminuer l'amertume. Hélas! nous ne pouvions pas sauver ses jours! nous voulions du moins que ses derniers moments fussent exempts de trouble, et la majesté de sa personne à l'abri de toute insulte.

Cependant mon mari cherchait avec la plus vive sollicitude à deviner les moindres désirs de la reine. Il multipliait, sous différents prétextes, les occasions de l'approcher. Elle lui avait confié le soin de ses cheveux; il s'en acquittait tous les matins le moins mal possible. Si l'attention la plus respectueuse eût pu tenir lieu d'adresse, la reine aurait été satisfaite. Elle eut du moins la bonté de le paraître; elle saisissait ce moment pour lui adresser quelques-uns de ces mots obligeants auxquels personne ne savait donner plus de grâce qu'elle. Un jour elle lui disait, en faisant allusion à son nom : « Je veux vous appeler *bon*, parce que vous l'êtes, et que cela vaut encore mieux que d'être *beau* (Bault). » Une autre fois, en le remerciant, elle ajoutait : « Je ne serai jamais assez heureuse pour vous récompenser de ce que vous faites pour moi. » Elle ne manquait jamais de lui demander des nouvelles de ses enfants, et de madame Élisabeth. Mon mari pouvait lui répondre quelquefois, lorsqu'il avait des informations par M. Huë, qui avait conservé des correspondances avec le Temple, et ne craignait pas de pénétrer aussi de temps en temps à la Conciergerie. Tant de bonté, de douceur, de sensibilité, uni à tant

montre en ce moment. Si cette idée est venue à quelqu'un, cela aura été une peine inutile : en tous cas, j'affirme bien positivement que jamais mon mari n'en a entendu parler.

de courage, nous pénétrait jusqu'aux larmes. Nous étions heureux lorsque nous pouvions pleurer dans la solitude de notre intérieur, car il n'eût pas été prudent de paraître attendri devant les farouches satellites de la commune qui nous obsédaient pendant toute la journée.

Au milieu des dangers qui l'environnaient, la reine était agitée de la crainte de compromettre les personnes qui paraissaient prendre intérêt à son sort. Il lui fallait composer son visage, ses paroles, et jusqu'à la moindre démarche. Un coup d'œil, un mot, un geste, auraient suffi pour éveiller le soupçon d'intelligence avec son fidèle gardien, et tout aurait été perdu. Un jour, néanmoins, elle se crut assez maîtresse de son mouvement pour glisser, sans être aperçue, dans la main de mon mari quelque chose qu'elle avait préparé en secret. Soit que l'action n'eût pas été assez prompte ou assez cachée, les deux gendarmes s'en aperçurent, et s'élancèrent sur mon mari, en criant avec fureur : « Qu'est-ce qu'on vient de te remettre? » Il fut obligé d'ouvrir sa main, et de montrer ce qu'il venait de recevoir : c'était une paire de gants et une boucle de cheveux [1], qui furent saisis à l'instant et portés au greffe de Fouquier. Nous ne doutâmes point que ces objets ne fussent destinés par la reine à ses enfants, et nous partageâmes toute la douleur de cette privation.

La reine ne se découragea point ; le cœur d'une mère est ingénieux, et le malheur double sa force. Elle imagina de tirer quelques fils de la tapisserie attachée à son lit, et d'en tresser une espèce de jarretière à l'aide de deux cure-dents, seuls instruments de travail que lui eussent laissés ses misérables persécuteurs, qui lui avaient refusé ses aiguilles à tricoter. Lorsque l'ouvrage fut achevé, elle le laissa tomber un jour à ses pieds, au moment où mon mari entrait dans sa chambre. Il devina sur-le-champ la pensée de la reine, s'avança rapidement vers elle, tira son mouchoir qui parut lui échapper, en couvrit la jarretière, et ramassa le tout ensemble. Nous conservâmes religieusement ce tissu précieux ; je le donnai à M. Huë, qui devait accompagner son altesse royale Madame à Vienne ; il le lui remit en la joignant à Huningue, ainsi qu'il a bien voulu l'attester dans

[1] Dès le 22 mars 1814, la Gazette de France avait rendu compte de ce fait, que j'avais révélé depuis longtemps au rédacteur de l'article. En 1816, la paire de gants et la boucle de cheveux ont été trouvés chez Courtois, avec la lettre de la reine. Ainsi la Providence a permis que la vérité de mes assertions fût justifiée par les événements. Ces deux objets avaient passé des mains de Fouquier dans celles de Robespierre ; et Courtois les avait trouvés chez celui-ci, ainsi que la lettre, lors de la visite de ses papiers. Courtois n'avait point parlé de cette découverte dans son rapport ; il en reservait la révélation, ainsi qu'il l'a avoué lui-même, pour une occasion plus favorable.

son ouvrage intitulé *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, page 352.

Pour obtenir que les gendarmes ne restassent plus dans la chambre de la reine, où ils passaient la journée à boire, à jouer, à fumer, séparés d'elle seulement au moyen d'un paravent qui coupait le local en deux parties, mon mari, sous prétexte de sa responsabilité, avait pris la clef dans sa poche, et les deux soldats restaient à la porte extérieure. Les jurements, les imprécations, les blasphèmes, ne blessaient plus les oreilles de l'auguste prisonnière, et n'interrompaient plus ses religieuses pensées. Elle ne pouvait pas travailler, faute de lumière et de moyen d'occupation, ainsi que je l'ai déjà dit. Elle lisait : sa lecture favorite était les Voyages du capitaine Cook, que mon mari lui avait procurés. La plus grande partie de son temps était consacrée à la prière; souvent on la vit dans ce pieux exercice, qui remplissait presque tous les moments de sa vie, surtout depuis le mémorable événement arrivé du temps de Richard [1].

Malgré la présence de deux sentinelles posées sous la fenêtre de la cour, les prisonniers qui avaient la faculté de s'y promener trouvaient le moyen, en parlant très-haut, d'instruire la reine de ce qui pouvait l'intéresser. Ce fut par ce moyen qu'elle sut à l'avance le jour où elle devait monter au tribunal [2].

Je ne dirai qu'un mot de cette horrible catastrophe. Elle fut pour mon mari une agonie mille fois plus douloureuse que celle qui, peu d'années après, devança le dernier moment de sa vie. Il savait à chaque instant tous les détails de cette procédure monstrueuse, qui était accompagnée de mille outrages, et qui fit de la condamnation elle-même une espèce de bienfait. La reine sortit du tribunal bien avant dans la nuit. Son courage n'était point abattu, sa contenance était toujours noble, mais modeste et résignée. Mon mari se trouvait à son arrivée; elle lui demanda tout ce qu'il fallait pour écrire, et fut sur-le-champ obéie. Il me dit le jour même : « Ta pauvre reine a écrit; elle m'a donné sa lettre, mais je n'ai pu la remettre à son

[1] Voyez à ce sujet ce qui concerne M. l'abbé Magnien dans la note de l'ouvrage déjà cité, pages 270 et suivantes. Je sus dès lors qu'un digne ecclésiastique, sous le nom de Charles, bravait tous les dangers pour s'introduire dans la prison, et porter aux détenus les consolations de la religion; mais je n'avais pas l'honneur de le connaître. J'ai su depuis que ce courageux apôtre de la foi était M. l'abbé Magnien, aujourd'hui curé de Saint-Germain l'Auxerrois.

[2] Cette fenêtre était, comme celles de toutes les chambres *de secret*, masquée par une espèce de hotte en planches, qui empêchait de voir, mais non pas d'entendre.

adresse; il a fallu la porter à Fouquier. » Nous ignorions, avec toute la France, ce qu'était devenu ce monument de tendresse maternelle, de piété et de courage. Le ciel nous l'a rendu, par un de ces moyens admirables qui n'appartiennent qu'à sa toute-puissance, et qui attestent son ineffable bonté.

Telles sont les principales circonstances de cette douloureuse époque qui se retracent à mon esprit. L'impression qu'elles m'ont laissée au fond de l'âme m'a empêchée jusqu'ici d'en fixer le souvenir par écrit. On m'a invitée à le faire pour suppléer à l'insuffisance, et corriger l'inexactitude de quelques autres récits qu'on s'est empressé de publier sur des traditions incertaines. J'ai obéi, uniquement dans les intérêts de la vérité : à mon âge et dans ma position on n'est point guidé par d'autres vues. Ce n'est point une relation de circonstances étrangères, c'est un témoignage rendu sur des événements qui me sont personnels; c'est un acte où je me hâte de déposer des faits dont je suis l'un des derniers témoins, pour l'acquit de ma conscience, pour l'honneur de la mémoire de mon époux, pour celui de mes enfants, et surtout pour consacrer un juste hommage à la plus haute vertu qui ait depuis longtemps honoré les grandeurs du trône, et mérité les récompenses du ciel.

(T.)

Une préoccupation, dont je n'ai pas été le maître, ne m'a pas permis de garder la date précise de notre visite au Temple; mais voici les faits :

Les affreux verrous s'ouvrent avec fracas à notre présence, et les sbires prennent les armes; déjà nous avions monté quelques marches de l'escalier de la tour à l'ouest de l'horrible prison, lorsqu'une voix lamentable, sortie par un guichet placé sur cet escalier, et qui eût plutôt annoncé la retraite d'un animal immonde que celle d'un homme, suspendit notre marche.

Précurseur effrayant de la tâche que nous avions à remplir, cette voix fit sur mes collègues et sur moi un effet que rien ne peut exprimer. Nous nous arrêtons, nous interrogeons, et nous apprenons que cette loge, que ce cachot obscur renfermait un ancien valet de chambre de Louis XVI. J'ai oublié son nom.

J'atteste ici que le fait était absolument inconnu des comités du gouvernement; le lieu faisait horreur à voir; mais y être renfermé, quelle situation!

Le prisonnier nous exposa sa plainte, il demanda sa liberté ; nous lui observâmes que nos pouvoirs ne s'étendaient pas jusque-là. Hélas ! ils étaient sans mesure pour faire le mal.

Alors il demanda à changer au moins de lieu provisoirement ; nous y consentîmes, non-seulement sans peine, mais les larmes aux yeux, et nous chargeâmes les commissaires de la commune qui nous accompagnaient de l'exécution de notre arrêté.

Cela fait, nous arrivâmes bientôt après à la porte, sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le fils innocent, le fils unique de notre roi, notre roi lui-même, dix ou douze marches peut-être au-dessus du guichet dont je viens de parler.

Le cœur me palpitait d'une force indicible, et mes collègues n'étaient pas plus tranquilles ni moins pâles que moi ; nous nous observions mutuellement, mais avec une sympathie si expressive de peines et d'intention, que rien ne peut la peindre, et que nous nous entendions sans nous expliquer.

La clef tourne avec bruit dans la serrure, et la porte ouverte nous offre une petite antichambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence qui communiquait dans la pièce voisine par une ouverture dans le mur de séparation, et que l'on ne pouvait allumer que par cette antichambre ; les commissaires nous observèrent que cette précaution avait été prise pour ne pas laisser du feu à la discrétion d'un enfant.

Cette autre pièce était la chambre du prince, et dans laquelle était son lit ; elle était fermée en dehors, il fallut encore l'ouvrir. Ce mouvement de clef et de verrous porte à l'âme un noir d'autant plus pénible, que la réflexion ne fait qu'y ajouter, au lieu de le dissiper.

Le prince était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer ; quelques-unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux ; il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, et il ne quitta pas son jeu.

Il était couvert d'un habit neuf à la matelot, d'un drap couleur ardoise ; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée.

Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux ; le coucher et le linge nous parurent beaux et bons. Ce lit était derrière la porte, à gauche en entrant ; plus loin, du même côté, était un autre bois de lit sans coucher, placé au pied du premier ; une

porte fermée entre les deux communiquait à une autre pièce que nous n'avons pas vue.

Les commissaires nous dirent que ce lit avait été celui d'un savetier, nommé Simon, que la municipalité de Paris, avant la mort de Robespierre, avait établi dans la chambre du jeune prince, pour le servir et le garder. On sait assez avec quelle barbarie ce monstre s'est acquitté de ces deux fonctions.

On sait que ce scélérat se jouait cruellement du sommeil de son prisonnier; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il l'appelait à diverses reprises la nuit, en lui criant : *Capet!... Capet!*

Le prince répondait : *Me voilà, citoyen... Approche, que je te voie,* répliquait le tigre : l'agneau approchait. La plume se refuse à tracer le reste : l'exécrable bourreau sortait sa jambe du lit, et, d'un coup de pied lancé partout où il pouvait atteindre, il étendait sa victime par terre, en lui criant : *Va te coucher, louveteau!* O ciel! et la vengeance divine se bornerait à la vie que ce monstre a perdue avec Robespierre!

Ceci a déjà été écrit; mais je le rapporte parce que les commissaires nous en firent un récit dont le souvenir me fait frissonner chaque fois qu'il se présente.

Après avoir reçu ces affreux détails préliminaires, je m'approchai du prince. Nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui; je lui dis que le gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui faisait à cet égard, ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes et de recevoir la visite d'un médecin, nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de tous ces faits, et lui renouveler nous-mêmes en son nom toutes ces propositions; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables; mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même, s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades, et à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer; et que je le priais de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais pas un mot de réponse.

Alors je repris mes propositions, comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu, et je les lui particularisai à peu près de cette manière :

« Je me suis peut-être mal expliqué, ou peut-être ne m'avez-vous pas entendu, monsieur; mais j'ai l'honneur de vous demander si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge, que nous vous présenterons avant que de les instaler près de vous. Voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin, ou monter sur les tours? désirez-vous des bonbons, des gâteaux, etc., etc.? »

J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une fixité étonnante, qui exprimait la plus grande indifférence.

Alors je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé, et j'osai lui dire : « Monsieur, tant d'opiniâtreté à votre âge est un défaut que rien ne peut excuser; elle est d'autant plus étonnante que notre visite, comme vous le voyez, a pour objet d'apporter quelque adoucissement à votre situation, des soins et des secours à votre santé. Comment voulez-vous qu'on y parvienne, si vous refusez toujours de répondre, et de dire ce qui vous convient? Est-il une autre manière de vous le proposer? Ayez la bonté de nous le dire, nous nous y conformerons. »

Toujours le même regard fixe et la même attention, mais pas un seul mot.

Je repris : « Si votre refus de parler, monsieur, ne compromettait que vous, nous attendrions, non sans peine, mais avec plus de résignation, qu'il vous plût de rompre le silence, parce que nous devons en conjecturer que votre situation vous déplaît moins sans doute que nous ne le pensions, puisque vous ne voulez pas en sortir. Mais vous ne vous appartenez pas; tous ceux qui vous entourent sont responsables de votre personne et de votre état : voulez-vous les compromettre? voulez-vous nous compromettre nous-mêmes? car quelle réponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont nous ne sommes que les organes? Ayez la bonté de me répondre, je vous en supplie, ou bien nous finirons par vous l'ordonner. »

Pas un mot, et toujours la même fixité.

J'étais au désespoir, et mes collègues aussi ; ce regard surtout avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : *Que m'importe? achevez votre victime!*

Je le répète, je n'en pouvais plus, mon cœur se gonflait, et je fus prêt à céder aux larmes de la plus amère douleur ; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent, et me confirmèrent dans l'idée d'essayer l'effet du commandement ; ce que je tentai en effet en me plaçant tout près et à la droite du prince, et en lui disant : *Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main.* Il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des *nodus;* il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas.

L'autre main, monsieur. Il la présenta aussi ; il n'y avait rien.

Permettez, monsieur, que je touche aussi vos jambes et vos genoux; il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

Placé ainsi, le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation ; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails ; le teint clair, mais sans couleurs ; les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain-clair.

Maintenant, monsieur, ayez la complaisance de marcher. Il le fit aussitôt en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Pensez-vous, monsieur, que ce soit là de l'exercice? et ne voyez-vous pas au contraire que cette apathie seule est la cause de votre mal, et des accidents dont vous êtes menacé? Ayez la bonté d'en croire notre expérience et notre zèle, vous ne pouvez espérer de rétablir votre santé qu'en déférant à nos demandes et à nos conseils : nous vous enverrons un médecin, et nous espérons que vous voudrez bien lui répondre. Faites-nous signe au moins que cela ne vous déplaira pas. »

Pas un signe, pas un mot.

« Monsieur, ayez la bonté de marcher encore, et un peu plus longtemps. »

Silence et refus ; il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la

table ; ses traits ne changèrent pas un seul instant, pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit : j'observe que mes collègues ne parlèrent pas.

Nous nous regardions d'étonnement, et nous faisions quelques pas l'un vers l'autre pour nous communiquer nos réflexions, lorsqu'on apporta le dîner du prince.

Nouvelle scène de douleur : il faut l'avoir vue et éprouvée, pour la croire.

Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles ; dans une assiette, de la même espèce, était un petit morceau de bouilli noir aussi, et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ses attributs : une seconde assiette, dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième, dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brûlées que rôties ; un couvert d'étain, point de couteau. Les commissaires nous dirent que c'était l'ordre du conseil de la commune ; et point de vin.

Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de *soixante-six rois* ; tel était le traitement fait à l'innocence.

Dans l'antichambre nous ordonnâmes que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir, et que l'on commencerait à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises, et surtout du fruit ; je voulus qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

L'ordre ayant été donné pour cela, nous rentrâmes ; il avait tout mangé. Je lui demandai s'il était content de son dîner, point de réponse ; s'il désirait du fruit, point de réponse ; s'il aimait le raisin, point de réponse. Un instant après le raisin arriva, on le plaça sur la table, et il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore ? Point de réponse.

Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part, pour en obtenir une réponse, seraient inutiles. Je lui fis part de notre détermination, et je lui dis qu'elle était d'autant plus pénible pour nous, que nous ne pouvions attribuer son silence à notre égard qu'au malheur de lui avoir déplu ; que nous proposerions en conséquence au gouvernement de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables.

Même regard, mais point de réponse. « Voulez-vous bien, monsieur, que nous nous retirions ? » Point de réponse.

Cela dit, nous sortîmes ; la première porte étant fermée, nous res-

tâmes un quart d'heure dans l'antichambre, à nous interroger mutuellement sur ce que nous venions de voir et d'entendre, et à nous communiquer nos réflexions et les observations que chacun de nous avait faites à cet égard, ainsi que sur le moral et sur le physique du jeune prince.

D'après le récit que je viens de faire, qui est exact, et dont j'ai plutôt abrégé qu'étendu les détails, tout le monde peut faire et fera sans doute les mêmes réflexions et les mêmes observations que nous; ainsi je ne les répéterai pas.

J'ai dit les motifs auxquels les commissaires attribuaient le silence opiniâtre du prince. Je leur demandai, dans l'antichambre, si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition contre la reine, sa mère: ils renouvelèrent leur assertion à cet égard, et nous protestèrent que, depuis le soir de ce jour-là, le prince n'avait pas parlé.

Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des âmes sensibles, je la livre aux observateurs de la nature. Est-il possible qu'à l'âge de neuf ans un enfant puisse former une telle détermination, et y persévérer? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique, et auxquels on peut recourir.

J'ignore si ce jeune prince a parlé à M. Desault lorsque ce médecin est allé le voir, parce que, peu de jours après notre visite au Temple, une intrigue me fit nommer par la convention commissaire aux grandes Indes. Je partis à cet effet pour Brest, où je restai plusieurs mois; et à mon retour j'appris que le malade et le médecin étaient morts, et celui-ci sans avoir laissé de notes ou de mémoires: c'est ainsi qu'on me l'a dit.

Quoi qu'il en soit, avant de sortir de l'antichambre du prince, mes collègues et moi nous convinmes que pour l'honneur de la nation, qui l'ignorait, pour celui de la convention, qui, à la vérité, l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite; pour celui de la coupable municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires, qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public, mais en comité secret, dans le comité seulement; ce qui fut fait ainsi.

MADAME ROYALE.

J'ai à terminer un récit bien plus intéressant. J'ai raconté les malheurs de l'innocence opprimée, sortant des mains de la nature ; il me reste à dire ceux de l'innocence ornée des vertus natives et acquises, et de toutes les grâces.

Ames célestes qui présidez aux destinées de la France, inspirez-moi, et communiquez à ma plume, avec la vérité, le style touchant qui convient à mon sujet.

En quittant l'antichambre du prince, nous montâmes chez Madame ; j'ai compté les marches, et, si ma mémoire est fidèle, j'en ai compté quatre-vingt-deux.

Les commissaires nous dirent que cet appartement était celui que le roi avait occupé. Je l'avais trouvé en effet très-haut lorsque j'y étais monté au mois d'octobre 1792 ; mais je ne m'y reconnus pas, on avait fait depuis quelques changements intérieurs ; et, pour priver le roi et ses augustes compagnes de la jouissance de la vue en dehors, sous le prétexte que quelques fidèles sujets montaient aux fenêtres les plus élevées des maisons voisines du Temple, pour lui témoigner, par quelques signes, ou leur douleur ou leurs espérances, on avait non-seulement fait élever les murs de clôture à une hauteur extraordinaire, mais on avait encore masqué les fenêtres de l'horrible prison par des caisses extérieures en bois, formées en hotte, et que l'on appelle, je crois, des abat-jour ; de sorte qu'il était beaucoup plus sombre ; il était même obscur. Cependant, étant arrivé dans la première pièce, vis-à-vis la porte ouverte d'une chambre voisine, je crus reconnaître, au fond de cette seconde chambre, la porte par laquelle j'avais vu sortir Cléry, valet de chambre du roi, lorsque ce prince l'appela dans une circonstance dont j'ai rendu compte.

Les commissaires nous avaient prévenus, comme je l'ai déjà dit, que Madame ne parlait pas, par la raison qu'elle ne daignait pas le faire.

Je ne sais à quelles causes attribuer les dispositions faciles d'esprit et de cœur dans lesquelles je me trouvai en arrivant là ; je n'éprouvais plus cette douleur oppressive qu'on ne peut exprimer, elle était forte, mais expansive ; et s'il m'eût été permis de parler, si j'eusse osé dire tout ce que je sentais, j'ai l'indiscrète confiance de croire qu'on me l'eût pardonné.

Une très-grande cheminée, dans laquelle était un très-petit feu,

se présentait en face de la porte d'entrée ; un lit était à gauche, au pied du lit une porte ouverte communiquant à la chambre dont je viens de parler.

Il faisait ce jour-là un froid pluvieux, et ce froid vous saisissait en entrant dans cette vaste chambre, sous un plafond antique extrêmement élevé, et le tout fermé de murs d'une épaisseur extraordinaire ; tout me parut humide et glacial, et cependant proprement tenu.

Madame était assise dans un fauteuil, sous une de ces fenêtres que j'ai décrites plus haut, fermées en outre par d'énormes grilles, et élevées de plusieurs pieds au-dessus de la tête ; c'était la seule qui éclairât cette chambre : un rayon de lumière, brisé et à moitié intercepté par la grille, descendait perpendiculairement et sans projection au bas de cette fenêtre, par le haut de la caisse en bois placée en dehors. L'effet de ce rayon de lumière était à peu près celui que produirait dans un lieu obscur un miroir présenté au soleil ; et Madame était placée sous ce disque de lumière, comme dans une auréole de gloire : c'est l'image que je me fis de cette position, vraiment digne du pinceau.

Madame était habillée d'une toile grise unie de coton, resserrée en elle-même, comme n'étant pas suffisamment vêtue et garantie du froid. Elle portait un chapeau que je ne puis décrire, mais qui me parut très-fatigué, ainsi que les souliers. Madame tricotait ; ses mains me parurent enflées par le froid, par conséquent violettes, et les doigts gros d'engelures : aussi Madame tricotait-elle avec peine, et d'un air bien sensiblement gêné.

J'observe que j'entrai seul dans l'appartement de Madame ; mes collègues restèrent sur le seuil de la porte, à portée cependant de tout voir et de tout entendre. Les commissaires de la commune s'étaient arrêtés dans un petit bureau que je vis en montant, mais que je n'ai pas assez remarqué pour le décrire.

Madame tourna un peu la tête à mon entrée, qui parut lui donner quelque inquiétude. J'étais un être bien nouveau pour son altesse royale, et mon apparition devait nécessairement la préoccuper un peu. Était-ce encore quelque événement, quelques catastrophes, quelques peines nouvelles ?

L'état dans lequel je trouvai son altesse ne me permit aucun préliminaire, et ne me laissa pas le temps de lui exposer d'abord l'objet de notre visite : mon intention et mon projet, en montant, avaient été de lui demander la permission de parler ; mais je ne pus y tenir. Voici comment je débutai, et ce début n'est pas à imiter ; je ne le

donne pas pour modèle, mais comme une preuve de mon embarras et du saisissement que j'éprouvais; toutes mes belles dispositions étaient disparues.

« Madame, pourquoi, par le froid excessif qu'il fait, êtes-vous si éloignée de votre feu? »

Son altesse me répondit : *C'est que je ne vois pas clair auprès de la cheminée.*

« Mais, madame, en faisant un plus grand feu, la chambre au moins serait échauffée, et vous éprouveriez moins de froid sous cette croisée. »

On ne me donne pas de bois.... Telle fut la réponse de Madame.

J'ai dit, et je le répète, que le feu était très-petit; il était en effet composé de trois petits morceaux de ce bois qu'on appelle communément à Paris bois de cotrets, sur un monceau de cendres.

D'après les préventions que les commissaires avaient voulu nous donner, je ne m'étais pas trop attendu à une réponse; et cependant, non-seulement j'en avais déjà obtenu deux, mais encore je remarquai que Madame suspendait un peu son travail, m'observait sans effroi et sans dédain, et même avec l'air d'une attente tranquille.

Je pris alors un peu d'assurance, et j'osai lui dire : « Madame, le gouvernement, instruit depuis hier seulement des indignes et pénibles détails que je ne vois que trop, nous a envoyés vers vous, d'abord pour nous en assurer, et ensuite pour recevoir vos ordres pour tous les changements qui vous seront agréables, et que les circonstances permettront. »

Ce langage parut nouveau à Madame depuis sa captivité; son maintien le disait, mais elle ne répondit rien.

Après ma courte harangue, je me permis de parcourir la chambre dans laquelle était Madame, et d'en examiner les meubles, ainsi que ceux de la pièce à côté; il y en avait peu, mais tous étaient beaux et bien tenus.

Dans l'angle de cette seconde pièce, du même côté que le lit de Madame, était un fort beau piano à queue. Embarrassé, et cherchant une occasion nouvelle de faire parler son altesse, et de lui prouver que ma maladresse était moins l'effet de l'ineptie que celui de ma position, je touchai le clavier du piano; et quoique je n'y connusse rien, je dis à Madame que je croyais que son piano n'était pas d'accord; et je lui demandai si elle désirait que je lui envoyasse quelqu'un pour l'accorder.

« Non, monsieur ; ce piano n'est pas à moi, c'est celui de la reine : je n'y ai pas touché, et je n'y toucherai pas. »

Qui pourrait rendre, qui pourrait exprimer tout ce que cette touchante réponse signifiait? C'est aux âmes seules qui savent sentir qu'il appartient d'en pénétrer le sens douloureux, et de s'en pénétrer elles-mêmes. Je n'y échappai pas, mes jambes s'affaissaient sous moi du poids de ma douleur.

Je rentrai dans la première pièce : il fallait passer au pied du lit, qui était très-bien fait ; mais je commis alors une imprudence qu'aucune intention, quelque bonne et adroite qu'elle fût, ne pouvait justifier. Je passai légèrement la main sur le pied du lit, pour m'assurer en effet de sa qualité ; mais je vis clairement que ce geste, dont je me suis bien repenti, quoique fait avec intention bien opposée à celle d'offenser, m'avait fait perdre, aux yeux de son altesse royale, l'appréciation favorable qu'elle paraissait avoir faite de mes autres démarches.

Mais la faute était faite ; je la sentis vivement sur-le-champ, et je cherchai à l'atténuer en faisant à Madame la question que j'aurais dû faire sans toucher le lit. Je lui demandai si elle était contente de son lit ; elle me fit l'honneur de me répondre : *Oui*.

J'ajoutai : « Et du linge, madame? » Réponse : « Il y a plusieurs semaines qu'on ne m'en a donné. »

A chaque détail de cette scène, on sent accroître sans doute son indignation et sa douleur ; mais à cette dernière réponse de son altesse royale, la peine de mes collègues et la mienne furent sans mesure ; ils l'exprimèrent fortement, et du geste et de la voix, par des imprécations contre la coupable commune.

Je continuai cependant mon audacieux inventaire dans la chambre de Madame ; il y avait des encoignures en acajou aux deux coins de la cheminée, au-dessus du manteau, et dans ces encoignures quelques livres.

J'étais au désespoir de penser qu'en sortant du Temple je ne laisserais de moi, à son altesse, que l'opinion commune à tous ceux qui l'avaient approchée jusqu'alors ; et il y avait une si grande différence entre la leur et la mienne sous tous les rapports, que, quoique je n'eusse pas l'honneur d'en être connu, j'étais indigné contre moi-même d'avoir donné à Madame la juste occasion d'observer que jusqu'à ce jour elle n'avait pas encore vu un être qui eût l'idée des convenances, ou qui sût les respecter.

Je désirais me réhabiliter ; si je n'avais pas eu des témoins, des témoins suspects, quoique non malveillants, le repentir, le respect, et tous les sentiments que je devais à Madame comme Français, m'eussent inspiré, et je sentais bien ce que j'aurais eu à dire et à faire ; mais l'occasion n'était pas favorable, et je n'avais d'ailleurs que des pouvoirs limités.

Dans cette perplexité, j'allai aux encoignures dont je viens de parler ; il n'y avait pas plus de dix à douze volumes in-8°, et in-12.

Le premier que je touchai était une *Imitation de Jésus-Christ* ; tous les autres étaient des livres d'église, de prières, etc.

Je pris la liberté d'observer à Madame que ces livres étaient bien peu propres à lui procurer les distractions et les délassements que sa situation pouvait lui faire désirer, et j'osai lui demander si elle en lirait d'autres avec plaisir.

Écoutez la réponse, et jugez... « Non, monsieur ; ces livres sont précisément les seuls qui conviennent à ma situation. »

Quelle sublime et édifiante réponse ! Dieu et le malheur, Dieu et la vertu, telles étaient, dans la plus injuste captivité, la compagnie et l'occupation de Marie-Thérèse-Charlotte de France !

Les nouvelles réflexions dans lesquelles cette réponse sublime me jeta, et la bonté que Madame avait eue de me la faire, me rendirent un peu à l'estime de moi-même ; j'apprenais d'une jeune et grande princesse qu'il est donc hors du monde, et au milieu des plus grandes peines, des consolations pour les âmes justes et fortes.

Je voulais me retirer, pour ne pas me distraire de cette grande idée, et pour la méditer ; mais je ne pouvais ni ne devais sortir sans assurer son altesse royale de l'empressement que le gouvernement apporterait, d'après notre rapport, à changer l'ordre actuel du Temple ; ce que je fis, en la priant de vouloir bien m'indiquer quels premiers soins pourraient lui être agréables ce jour-là même.

Madame demanda d'abord du bois ; puis, plus confiante sans doute, elle daigna me demander des nouvelles du jeune prince son frère.

Il ne nous était pas venu dans l'idée (et qui aurait pu la concevoir cette idée ?) que la commune poussait sa barbare surveillance jusqu'à priver ces deux jeunes et illustres victimes du plaisir de se voir.

Nous marchions donc, dans le séjour affreux du Temple, de surprise en surprise, et d'indignation en indignation.

« Madame, répondis-je, nous avons eu l'honneur de le voir avant d'entrer chez vous.

« — Pourrais-je le voir? — Oui, madame. — Où est-il? — Ici, sous votre appartement; et nous allons faire en sorte que vous puissiez le voir, et communiquer ensemble quand cela vous conviendra. »

Cela dit, nous nous retirâmes; et nous chargeâmes les commissaires d'exécuter sur-le-champ les promesses que nous venions de faire à Madame.

Cette princesse avait dîné en même temps que son frère, et sans doute de la même manière; mais il n'y paraissait plus, et tout était dans un état d'ordre et de propreté agréable à voir quand nous arrivâmes chez elle.

La crainte et la honte d'apprendre les détails de ce dîner ne me permirent pas de faire à cet égard la moindre question à Madame; il ne nous restait que la ressource de donner des ordres pour que cela n'arrivât plus, ce que nous fîmes aussi.

En descendant de cette tour, où étaient renfermés les plus illustres rejetons de la plus auguste famille de l'Europe, dans laquelle l'un d'eux périt, peu de temps après, victime des violences les plus inouïes et d'une barbarie sans exemple, et de laquelle devait sortir ensuite l'espoir et la gloire de la France, mes collègues et moi, les larmes aux yeux, après nous être communiqué franchement nos opinions et notre profonde affliction, nous convînmes de nouveau que nous demanderions au comité une séance secrète pour lui faire notre rapport. Je m'empresse d'annoncer que le gouvernement mit le plus grand zèle à acquitter les promesses que nous avions faites en son nom, et à réaliser les espérances que nous avions données : au moins cela fut arrêté le soir même.

(Extrait d'une brochure intitulée *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la révolution, par J. P. Harmand de la Meuse*; Paris, 1820.)

MÉMOIRES

DE

M. LE DUC DE MONTPENSIER,

SUR

SON ARRESTATION ET SA CAPTIVITÉ.

NOTICE

SUR

LE DUC DE MONTPENSIER.

Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon-Penthièvre, naquit le 3 juillet 1775. Il fut élevé, ainsi que ses frères, par madame de Genlis, d'après le système d'éducation tracé par J. J. Rousseau dans l'*Émile*. Il montra de bonne heure du goût pour les arts; il avait de la délicatesse dans l'esprit; il écrivait avec âme; il a cultivé la peinture avec succès.

A l'époque de la révolution, partageant les sentiments du duc de Chartres, il voulut concourir avec lui à la défense du territoire français, et entra comme sous-lieutenant dans le 14e dragons, dont son frère aîné était colonel. Lorsque le duc de Chartres fut fait officier général, le duc de Montpensier devint son aide de camp. Il était à Valmy : sa conduite dans cette journée lui mérita l'honorable témoignage que renferme cette lettre du général Kellermann :

« Du quartier général de Dampierre-sur-Auve, le 21 septembre 1792, à 9 heures du soir.

. . . . . .

« Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont « montré un grand courage, que M. de Chartres et son aide « de camp M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend « le sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus qu'on puisse « voir, extrêmement remarquable. » (*Moniteur*, 22 septembre 1792.)

Ce prince, devenu lieutenant colonel adjudant général, signala de nouveau son courage à Jemmapes. Dans le courant de l'hiver, il passa sous les ordres du général Biron, qui commandait l'armée d'Italie; mais, au mois d'avril 1793, frappé par le décret commun à toute la famille des Bourbons, il fut arrêté à Nice, et transféré à Marseille au fort Notre-Dame de la Garde, où se trouvèrent réunis le duc d'Orléans son père, le comte de Beaujolais son frère, la duchesse de Bourbon, et le prince de Conti.

Nous laissons au prince lui-même le soin de raconter sa longue captivité. On verra, dans ses Mémoires, de quelle manière le souvenir de ses souffrances se mêle au tableau des plus importants événements. Son récit, rempli d'intérêt, ajoute des traits nouveaux à la peinture de cette époque, et présente surtout, dans son effrayante vérité, l'image des excès qui tour à tour déchiraient, en sens contraire, le midi de la France.

Le duc de Montpensier languissait depuis quarante-trois mois dans les prisons de Marseille, lorsque le directoire exécutif promit de briser ses fers, ainsi que ceux du comte de Beaujolais; mais il exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné, le duc d'Orléans, s'éloignât de l'Europe.

Ce prince, depuis son départ de la France, où il avait été proscrit après la bataille de Nerwinde, en 1793, avait tour à tour, sous des noms supposés, parcouru les montagnes de la Suisse, visité ensuite une partie de l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Norwége, la Laponie, le cap Nord. Il se trouvait, en 1796, dans le duché de Holstein. C'est là que le ministre de la république française, à Brémen, lui fit remettre, après de longues recherches, une lettre de la duchesse d'Orléans, sa mère. Cette princesse, dans les termes les plus touchants, suppliait son fils, en son nom et pour l'intérêt de ses autres enfants, de quitter l'Europe, et de passer en Amérique.

Le duc d'Orléans n'hésita pas. Il partit de Hambourg pour Philadelphie; et son départ fit rendre la liberté au duc de Montpensier et au comte de Beaujolais. Ils s'embarquèrent à Marseille : leur traversée fut longue et pénible. Le vent contraire les avait retenus vingt-trois jours dans la Méditerranée. Ils n'arrivèrent en Amérique qu'en février 1797, et se réunirent au duc d'Orléans. Sous ce climat nouveau, la destinée des trois frères devint commune; après avoir été séparés si longtemps, ils sentaient le besoin de ne se plus quitter. Ils résolurent d'abord de voyager dans l'intérieur des États-Unis, et se rendirent à Baltimore; de là en Virginie. A Mount-Vernon, ils visitèrent le général Washington, qui, avant la fin de sa présidence, les avait invités à le venir voir dans sa retraite. Nous ne les suivrons pas, soit chez les Chérakis, nation sauvage au milieu de laquelle ils passèrent deux jours pour assister à leurs fêtes; soit dans le désert des Six-Nations, en Canada; soit à la célèbre chute du Niagara, dont le duc de Montpensier, qui se plaisait à recueillir sur son *album* l'image des sites les plus pittoresques, a peint une vue que l'on remarque dans la galerie du Palais-Royal, avec plusieurs tableaux de lui. Les trois frères résistèrent aux fatigues de ce long et pénible voyage à travers des régions inhabitées : ils étaient jeunes; ils étaient réunis après de longues souffrances; ils voyageaient ensemble, et sans entraves, dans un pays nouveau, et plein d'intérêt pour des Européens : quelque douceur se trouvait mêlée aux rigueurs de leur sort.

Peu après leur retour à Philadelphie, au mois de juillet 1797, la fièvre jaune se déclara dans cette ville. Les fils des plus riches héritiers de l'Europe ne purent, faute d'argent, quitter ce séjour, devenu mortel. Ce ne fut qu'au mois de septembre que, leur mère ayant été momentanément réintégrée dans ses biens, ils parvinrent à se procurer des fonds pour entreprendre un nouveau voyage. Ils se rendirent d'a-

bord à New-York, de là dans le Massachusset, le New-Hampshire et le Maine. De retour à Boston, les papiers publics leur apprirent la déportation de leur respectable mère. Ils partirent sur-le-champ pour Philadelphie ; là, informés que cette princesse avait été conduite en Espagne, les princes n'eurent plus d'autre pensée que d'aller la rejoindre; mais le dénûment auquel ils étaient encore une fois réduits, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, opposaient à leurs désirs des obstacles difficiles à surmonter. Une seule voie paraissait praticable pour eux : c'était de se rendre d'abord à la Louisiane, qui, à cette époque, formait une partie des États du roi d'Espagne, et de passer ensuite à la Havane, d'où l'on expédiait de temps à autre en Europe des bâtiments de guerre espagnols, sur lesquels les trois frères se flattaient d'obtenir un passage.

Partis de Philadelphie le 10 décembre 1797, ils descendirent, au milieu des glaces, l'Ohio et le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, dont le gouverneur et les habitants témoignèrent aux princes français les sentiments les plus flatteurs. De là, ils firent voile pour la Havane. Le gouvernement espagnol ayant donné l'ordre au capitaine général de cette île de n'y pas tolérer plus longtemps le séjour des princes, leurs regards se tournèrent du côté de la Grande-Bretagne, comme vers le seul asile encore ouvert à leur infortune. Ils montent sur un petit navire qui les transporte à New-York; de New-York, un paquebot anglais les conduit à Falmouth, et ils arrivent à Londres au commencement de l'année 1800 [1].

Twickenham devint leur séjour habituel. C'est là que M. le duc de Montpensier devait terminer ses jours. Les arts et la tendre amitié de ses frères en charmaient tous les ins-

[1] Tous ces détails sur les voyages des trois princes sont extraits d'un ouvrage en quatre volumes, attribué à M. de F...., et qui a pour titre : *Explication de l'énigme du roman intitulé* Histoire de la conjuration d'Orléans, *par Montjoie.*

tants; mais il portait déjà dans son sein le germe d'une maladie de poitrine qui l'enleva au mois de mai 1807 [1]. Il est enterré à Westminster, et voici l'épitaphe qui fut alors placée sur son tombeau :

Princeps illustrissimus et serenissimus
Antonius Philippus, dux de Montpensier,
Regibus oriundus,
Ducis Aurelianensis filius natu secundus,
A tenera juventute
In armis strenuus,
In vinculis indomitus,
In adversis rebus non fractus,
In secundis non elatus,
Artium liberalium cultor assiduus,
Urbanus, jucundus, omnibus comis;
Fratribus, propinquis, amicis, patriæ
Nunquam non deflendus,
Utcunque fortunæ vicissitudines
Expertus,
Liberali tamen Anglorum hospitalitate
Exceptus,
Hoc demum in regum asylo
Requiescit.

Nat. III *julii* M. DCC. LXXV.
Ob. XVIII *maii* M. DCCC. VII. *ætat.* XXX.
In memoriam fratris dilectissimi
Ludovicus Philippus, dux Aurelianensis,
Hoc marmor posuit.

[1] Le comte de Beaujolais était attaqué de la même maladie. Les médecins de Londres lui conseillèrent d'aller habiter un climat plus doux que celui de l'Angleterre : l'état politique de l'Europe ne laissait de choix qu'entre Malte et Madère. Le comte de Beaujolais ne voulait point entreprendre ce voyage : M. le duc d'Orléans lui promit de ne le pas quitter un moment; alors il céda. Les deux frères arrivèrent à Malte dans les premiers jours de mai 1808; mais là, les médecins ayant déclaré que l'air de cette île était pernicieux pour les malades, le duc d'Orléans écrivit au roi de Sicile Ferdinand IV, pour obtenir la permission de faire transporter son frère dans les environs du mont Etna. Avant l'arrivée de la réponse, le comte de Beaujolais avait cessé de vivre. Il était âgé de vingt-huit ans.

MÉMOIRES

DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

ANTOINE-PHILIPPE D'ORLÉANS,

DUC DE MONTPENSIER,

PRINCE DU SANG.

MA CAPTIVITÉ DE QUARANTE-TROIS MOIS.

Cette longue et pénible captivité commença dans les premiers jours d'avril 1793. Le quartier général de l'armée d'Italie était alors à Nice, et je l'avais rejoint peu de temps auparavant, en qualité d'adjudant général lieutenant colonel. L'armée était commandée par le duc de Biron, et ce brave et excellent homme me donnait chaque jour de nouvelles preuves de son ancien attachement pour notre famille, ainsi que de la droiture de ses intentions. J'allais dîner chez lui le 8 avril (jour fatal que je ne saurais oublier!) : ne le trouvant pas dans son salon, je m'avançais vers la porte de son cabinet, lorsque je l'en vis sortir précipitamment, et avec les marques d'une vive agitation. Il tressaillit en m'apercevant, et me dit ensuite à demi-voix qu'il aurait à me parler en particulier. J'entrai aussitôt dans son cabinet, et lorsqu'il en eut fermé la porte, « Vous voyez, s'écria-t-il, un homme au désespoir ; j'ai d'affreuses nouvelles à vous annoncer. » Imaginant aussitôt qu'il s'agissait de quelque malheur survenu à mon frère ou à mon père, je lui demandai avec empressement si mes craintes étaient fondées. « Non, me répondit-il ; c'est de vous seul qu'il s'agit. — Si cela est ainsi, je respire. Mais dites-moi, général, de quel malheur personnel suis-je donc menacé? — Je viens de recevoir l'ordre de vous

arrêter, et de vous faire conduire, sous bonne escorte, dans les prisons de l'Abbaye, à Paris. — Mais cet ordre ne concerne-t-il que moi? — Vous seul; on ne me parle pas du reste de votre famille; et si c'était une mesure générale, j'imagine qu'on me le manderait. Au reste, voici l'ordre : lisez-le vous-même. » Je le lus : il était signé par les membres du comité de salut public, et on n'y parlait effectivement que de moi seul. « Eh bien, général, je suis votre prisonnier! » Les larmes lui vinrent aux yeux. « Ah! rendez justice à mon attachement : il est sincère, il est sans bornes. Que puis-je faire? parlez-moi franchement, je vous le demande à genoux! N'auriez-vous pas, soit dans vos lettres, soit dans vos propos, soit enfin d'une manière quelconque, commis quelque indiscrétion qui ait indisposé contre vous les gouvernants actuels? — Non; ils ne peuvent guère ignorer les sentiments qu'ils m'inspirent, ainsi qu'à tout honnête homme; mais ils me font bien de l'honneur d'avoir peur de moi. — Mais enfin vous croyez-vous en danger? — Il est impossible de s'en croire entièrement exempt, lorsqu'on tombe en de pareilles mains. — Ma position est affreuse; j'aimerais mille fois mieux recevoir un coup de fusil dans la tête qu'une pareille commission. Enfin, dites-moi au moins si vous n'avez pas quelques papiers qui puissent vous compromettre, afin que nous nous dépêchions de les brûler avant qu'on en fasse l'inventaire et qu'on les mette sous le scellé. — Si vous voulez venir chez moi, nous en ferons ensemble la visite. — Il faut que je vous conduise chez vous, que je mette une sentinelle à votre porte; et vous partirez ensuite pour Paris quand vous voudrez. Je vous donnerai, pour vous accompagner dans ce triste voyage, une escorte de gendarmerie. — Non, je vous prie, ne me donnez pas d'escorte; car ce serait un moyen certain de me faire massacrer sur la route, en faisant croire, aux jacobins de tous les endroits par lesquels je passerai, que je suis un aristocrate et un contre-révolutionnaire. — Eh bien! vous n'aurez pas d'escorte; mais vous aurez un officier qui aura soin de se vêtir d'une redingote grise. » Après cette conversation, nous nous rendîmes chez moi; et quoique le général Biron eût quelque envie d'y être un moment seul avec moi, il ne put empêcher le commandant

de la place, nommé la Barre, d'y entrer à notre suite. Cependant, comme nous le connaissions pour un honnête homme, et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour visiter mes papiers avant que les commissaires arrivassent, je lui annonçai que j'allais prendre cette précaution, en l'invitant à m'aider dans cet examen. « Fort bien, me dit-il; il est plus qu'inutile de donner prise sur soi à ces gens-là; épluchons vos papiers, et dépêchons-nous. »

Parmi quelques lettres très-indifférentes, il s'en trouvait deux de mon frère aîné, dans lesquelles il s'exprimait avec force, avec dégoût, sur la tournure qu'avait prise la cause dans laquelle nous nous trouvions engagés, et me témoignait un désir extrême de s'en séparer. Ces lettres eussent suffi pour me convaincre d'intelligence coupable avec un contre-révolutionnaire, et par conséquent pour me perdre. La Barre les brûla avec un empressement qui véritablement me pénétra de reconnaissance, d'autant plus que je n'avais jamais eu la moindre liaison avec lui. Ce la Barre avait été lieutenant colonel avant la révolution, et se trouvait alors colonel du régiment de Lorraine, dragons, et commandant de la place de Nice. Il fut fait maréchal de camp quelque temps après, et fut tué dans une affaire contre les Espagnols. J'ai sincèrement regretté de n'avoir pu prouver à ce brave homme combien j'avais été sensible à son procédé. Enfin, pour revenir à mon récit, les municipaux, envoyés par les commissaires de la convention pour mettre les scellés sur mes papiers, arrivèrent un moment après la destruction des deux lettres : ils ne trouvèrent rien; mais, pour que leur peine ne fût pas entièrement perdue, ils mirent leurs scellés sur des lettres insignifiantes, des papiers publics, et du papier blanc. Après cet exploit et la visite de tous mes effets, ils s'en allèrent d'assez mauvaise humeur. Le malheureux Biron, qui avait assisté à cette cérémonie, s'approcha alors de moi, me serra fortement la main, et sortit précipitamment, oubliant dans ma chambre son chapeau et ses gants. Je les lui renvoyai, et je profitai de cette occasion pour lui écrire un billet dans lequel je lui renouvelais les assurances bien sincères de ma vive amitié, et je lui exprimais combien j'étais pénétré des marques d'attachement

qu'il venait de me donner. Il me fit répondre verbalement que je lui avais procuré une véritable consolation, en lui prouvant que je rendais justice à ses sentiments; mais qu'il avait le cœur navré, et qu'il avait besoin de se répéter sans cesse que mon âge (j'avais alors dix-sept ans et demi), et le peu d'intérêt qu'on aurait à me sacrifier, me mettait à l'abri du danger [1]. La personne que j'avais chargée de cette commission m'apprit que la sentinelle qui était à ma porte n'avait aucune consigne, et que, ne me connaissant vraisemblablement pas, ne sachant peut-être même pas qu'elle me gardait, il me serait fort aisé de sortir, si j'en avais envie. J'ai pensé depuis que cette circonstance, qui paraissait l'effet d'un oubli ou d'une distraction, était certainement une précaution de M. de Biron pour que je pusse m'évader; car il était alors beaucoup plus affligé et plus inquiet que moi-même. Quoi qu'il en soit, je me déterminai, après un peu de réflexion, à ne point profiter de cette facilité. J'étais bien sûr de me sauver, si je l'avais voulu; mais à quoi m'eussent servi ma liberté et même ma vie (à supposer qu'elle fût en danger, ce dont je n'étais pas sûr), si j'avais ainsi sacrifié, à des craintes peut-être frivoles, le repos et la sûreté des êtres chéris que j'aurais laissés en France, et qu'on n'eût pas manqué de tourmenter à cause de moi? Cette considération me détermina, et je renonçai à toute idée de fuite. Les circonstances dans lesquelles mon frère se trouva étaient bien différentes: ayant eu occasion de manifester ses sentiments en même temps que le général Dumouriez, il ne pouvait avoir aucun doute sur le sort

[1] « Le duc de Biron, célèbre d'abord sous le nom de duc de Lauzun par sa galanterie aventureuse, son esprit et son courage, portait à toute la famille d'Orléans le plus vif attachement. Sa liaison avec le duc d'Orléans datait de leur entrée dans le monde. Ils étaient du même âge, et une similitude de goûts, d'habitudes et d'opinions rendit cette liaison familière et intime. Traduit à la Conciergerie, il comparut, le 31 décembre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort sans désemparer. Le duc de Biron reçut son arrêt avec un calme stoïque. De retour à la prison, cette philosophie reprit le caractère de l'insouciance épicurienne qui avait accompagné ses belles années. Il demanda des huitres et du vin blanc. L'exécuteur entra pendant qu'il faisait ce dernier repas. « Mon ami, lui dit « Biron, je suis à vous; mais laissez-« moi finir mes huitres, je ne vous ferai « pas attendre longtemps. Vous devez « avoir besoin de forces au métier que « vous faites; vous allez boire un verre « de vin avec moi. » Biron remplit le verre de l'exécuteur, celui du guichetier et le sien, et se rendit sur la place de l'exécution, où il a subi la mort avec le courage qui a illustré presque toutes les victimes de cette affreuse époque. » (Extrait de la *Biographie des contemporains.*) Fs. B.

qu'on lui préparait : il partit, et fit fort bien. Quant à moi, j'ignorais entièrement ce qui se passait à l'armée de Dumouriez : mon frère m'expédia pour m'en instruire un courrier déguisé, qui, malgré une diligence extrême, n'arriva que trente heures après mon arrestation ; il me rencontra à environ quarante lieues de Nice, sous la garde d'un officier de gendarmerie. Mon valet de chambre, qui était à cheval, reconnut le courrier, qui lui demanda où j'étais. Ce courrier, apprenant qu'on me menait en prison, pria mon valet de chambre de ne parler de lui à personne, pas même à moi, et se fit passer simplement pour un porteur de dépêches adressées au général Biron [1].

Je partis de Nice vers huit heures du soir avec un officier de gendarmerie et un maréchal des logis, dans ma voiture, et mon valet de chambre à cheval. Il ne m'arriva rien de remarquable jusqu'à Aix, si ce n'est qu'en traversant la ville de Brignoles un grand nombre de jacobins, rassemblés sur la place, arrêtèrent ma voiture, et demandèrent à voir nos passe-ports. L'officier, qui était un très-brave homme, et qui, dans de semblables occasions, avait sauvé la vie à plusieurs personnes qu'il menait en prison, répondit d'un ton ferme qu'il était porteur de dépêches pour la convention, et qu'il n'y avait que des ennemis du bien public qui pussent vouloir retarder son arrivée. Ils s'écrièrent qu'ils voulaient voir les ordres, parce qu'ils nous croyaient des aristocrates déguisés. L'officier me dit tout bas : « Si je leur montre mes ordres, vous êtes perdu ; car, sachant qui vous êtes, ils vous mettront en pièces. Mais soyez tranquille, il faudra qu'ils m'arrachent la vie avant d'attenter à la vôtre. » Puis, s'adressant à eux, il leur dit qu'il ne pouvait confier ni ses papiers, ni le dépôt dont il était chargé, et qui était dans la voiture ; mais qu'ils n'avaient qu'à faire venir le maire, ou le procureur de la commune, et qu'il leur montrerait ses ordres. Ils y consentirent en murmurant ; et lorsque ces personnages furent à la portière, mon brave gardien (dont le nom était Pélissier) leur lut ses ordres, en les arrangeant à sa manière : en leur montrant ensuite les signatures des commissaires de la convention et du général en chef, il leur dit : « Vous voyez que je suis en règle, et

[1] Je ne fus instruit de tout cela qu'assez longtemps après.

que ma mission est importante : ne souffrez donc pas qu'on me retienne davantage. » Puis, ordonnant au postillon d'aller, nous partîmes, quoiqu'on ne cessât de hurler derrière nous : *Arrête ! arrête !*

Nous arrivâmes à Aix le 11 avril, à deux heures du matin. Nous comptions ne faire que traverser la ville, sans nous y arrêter, et nous acheminer le plus promptement possible vers Paris ; car mon officier de gendarmerie, qui avait déjà eu affaire avec les jacobins du Midi, m'assurait qu'il n'aurait de repos qu'après m'avoir tiré de leur pays; et que tant qu'il m'y verrait, il me croirait en grand danger [1]. Mais nous trouvâmes à la porte d'Aix une garde nombreuse qui arrêta notre voiture, l'environna, et nous conduisit à la municipalité. Là, nous subîmes une espèce d'interrogatoire. Je dis *nous,* car mon gardien, qu'on soupçonnait d'être un aristocrate déguisé, eut aussi à répondre à leurs questions. Il eut beau protester contre les retards qu'on apportait à l'exécution de ses ordres, déclarer que ceux qui se conduisaient ainsi se rendaient coupables de désobéissance aux autorités ; ces messieurs n'en tinrent compte, et, souriant finement du plaisir que leur causait une aussi bonne capture, nous ordonnèrent de passer dans une salle voisine, en attendant le résultat de leurs délibérations. Mon gardien était furieux ; mais il fallut obéir, et je ne pus m'empêcher de lui faire mon compliment sur ce que, de gardien, il était devenu prisonnier comme moi. Il prit fort bien ma plaisanterie, et me répéta que ma sûreté était le but des instances qu'il venait de faire, et du principal chagrin que lui causait leur peu de succès : « car, ajouta-t-il, je ne connais rien de plus méprisable et de plus révoltant que ces êtres qui, pour plaire à une vile canaille, sacrifient, sans balancer, les hommes les plus innocents et les plus respectables. » Comme nous étions à causer sur ce triste chapitre, tous deux seuls dans une grande salle voisine de celle où la municipalité tenait ses séances, nous entendîmes un grand bruit en dehors ; plusieurs voix criaient : « Nous entrerons! » D'autres

[1] Nous ne pouvions prévoir alors, ni lui ni moi, que je ne sortirais pas de ce Midi si redoutable, et que ce serait là ce qui me sauverait.

« Vous n'entrerez pas! » On frappait à coups redoublés contre la porte, dont les deux battants furent bientôt ouverts. Une foule de gens du peuple, en bonnets rouges, et en vrai costume de *sans-culottes*, se précipita dans la salle. Heureusement pour nous, plusieurs officiers et soldats de la garde nationale arrivèrent presque en même temps, en criant : « Citoyens, par quel ordre êtes-vous entrés ici, et avez-vous forcé la garde qu'on avait mise à la porte? » Un d'eux répondit : « Par ordre du peuple : ne sais-tu pas que le peuple est souverain? » Il n'y eut point de réponse à cet argument. « D'ailleurs, dit un autre, nous ne voulons faire de mal à personne; nous sommes venus seulement pour voir les prisonniers qu'on nous cache, et que nous voulons connaître. » Dans ce moment, entrèrent plusieurs municipaux en écharpe, qui les invitèrent à se retirer; ce qu'ils firent aussitôt.

Après cette scène, qui fut, comme on peut croire, très-inquiétante, surtout au commencement, nous attendîmes encore près de deux heures dans cette salle; et il était environ cinq heures du matin lorsque l'on nous conduisit de nouveau dans celle où nous avions été introduits d'abord. Nous y trouvâmes cette fois l'administration du district, qui s'était jointe à la municipalité pour délibérer sur notre sort. Alors le président nous notifia la détermination de l'assemblée, en nous donnant lecture d'un arrêté qui portait que nous serions détenus à Aix jusqu'à ce qu'on eût pu consulter l'administration du département, qui était à Marseille, et à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Mon officier voulut renouveler encore ses objections; mais ce fut en pure perte, et même on le fit taire. Je pris alors la parole pour parler du sommeil qui m'accablait, et demander qu'on me permît de prendre un peu de repos, dans quelque endroit que ce fût; car véritablement je dormais debout. On m'accorda ma demande, et l'on nous conduisit dans une salle, où je m'étendis tout habillé. Je ne me réveillai que vers midi : on m'apporta à déjeuner; après quoi on me signifia que le peuple d'Aix avait grande envie de me voir; qu'il ne voulait me faire aucun mal, mais qu'il fallait satisfaire sa curiosité; qu'en conséquence on allait ouvrir les portes, et que tout le monde entrerait pour m'exami-

ner. J'avoue que cette cérémonie me déplut extrêmement ; il fallut pourtant s'y soumettre, et il y aurait eu de la folie à vouloir s'y opposer. Je pris seulement un livre par contenance ; mais, bientôt fatigué de leurs regards avides, je demandai à ceux qui s'approchaient le plus s'ils pensaient que mon nez, ma bouche et mes yeux fussent à peu près à la même place que les leurs. Comme la salle était trop petite pour contenir tous les curieux, on les faisait entrer les uns après les autres ; et cette promenade dura jusqu'au soir, c'est-à-dire environ cinq ou six heures.

Le lendemain 12 avril, on m'annonça dans la matinée que deux administrateurs du département venaient d'arriver de Marseille, apportant l'ordre de me conduire dans cette ville pour m'y garder jusqu'à ce qu'on eût reçu réponse de la convention, à laquelle on venait de dépêcher un courrier. Les administrateurs entrèrent un moment après ; ils me parlèrent assez honnêtement, me firent part de leurs ordres, et me dirent que j'allais être escorté jusqu'à Marseille par une compagnie de grenadiers de la garde nationale, et que de cette manière ils répondaient de ma personne. Je les assurai que je n'avais aucune inquiétude à cet égard, et qu'ils feraient de moi tout ce qu'ils voudraient. L'officier de gendarmerie trouva un instant après le moyen de me dire tout bas : « On me sépare de vous, je le sais depuis hier au soir, ainsi que votre voyage à Marseille ; j'en ai été d'autant plus tourmenté, que la populace de cette ville est atroce ; mais on m'a assuré que les meneurs la contiendraient, et qu'on ne voulait pas vous faire de mal. » Je le remerciai vivement de l'intérêt qu'il me témoignait ; et, m'entendant appeler par les administrateurs, je sortis avec eux au milieu d'une garde nombreuse. Nous montâmes en voiture, et nous sortîmes ainsi de la ville d'Aix, dont toutes les rues étaient pleines de monde. A peine fûmes-nous hors de la ville, qu'un des administrateurs me dit que, si je l'en croyais, je descendrais de voiture, et que je ferais toute la route à pied ; que nous trouverions à Marseille une foule immense qui m'y attendait, et que, quoiqu'il n'y eût aucun danger, ils avaient résolu de faire passer ma voiture vide par les grandes rues les plus fréquentées, tandis que je m'acheminerais au milieu d'eux tous, par des

rues détournées, jusqu'au département. Je les remerciai de leurs précautions, et je profitai à l'instant de leurs avis, en descendant de voiture, et me résignant à faire à pied les huit lieues qui séparent Aix de Marseille. J'eus à essuyer pendant la route les propos les plus choquants et les plus indécents de la part de plusieurs grenadiers qui composaient mon escorte : « Ah ! disait l'un d'eux, nous avons bien coupé le tronc [1] ; mais la besogne ne serait qu'à moitié faite, si nous n'arrachions pas ensuite tous les rejetons; car, sans cela, l'arbre pourrait repousser encore. » Une risée générale accompagnait le bon mot, et prouvait qu'on en avait fait l'application. Un autre prenait alors la parole, et cherchait à mériter, dans le même genre, les applaudissements de ses camarades. Quant à moi, je tâchais de n'avoir pas l'air d'y faire attention, et je m'occupais pendant ce temps-là à faire des questions, à ceux qui étaient à côté de moi, sur le pays, sur les jardins et les maisons que nous voyions du chemin. Un d'eux, dont le ton était très-honnête, me dit à voix basse, en s'approchant de moi : « Je suis au désespoir que vous ayez entendu les infâmes propos de ces scélérats; mais ne vous affectez pas, et croyez que vous avez dans ce moment, autour de vous, des honnêtes gens qui s'intéressent vivement à votre sort. » J'exprimai ma sensibilité à ce brave homme aussi bien, aussi vite qu'il me fut possible : « Le plaisir que vous venez de me causer, lui dis-je, surpasse de beaucoup la sensation pénible que j'avais éprouvée auparavant. »

Nous dînâmes à moitié chemin, et vers six heures du soir nous arrivâmes aux faubourgs de Marseille. Je trouvai, comme on me l'avait annoncé, une multitude considérable qui attendait avec impatience l'arrivée du prisonnier d'État qu'on leur amenait. La municipalité et les administrateurs du département et du district, revêtus de leurs écharpes, étaient aussi venus au-devant de moi, afin, disaient-ils, de protéger mon entrée. Ils m'environnaient, et deux d'entre eux me prirent chacun par le bras : « Ne vous effrayez pas, me dirent-ils; tout ceci n'est que pour votre sûreté. » Je leur répondis que je n'en doutais pas,

[1] Faisant allusion à la mort du roi Louis XVI.

et que j'étais bien loin d'éprouver la moindre crainte : mais je pensais intérieurement que tout cet appareil n'était bon qu'à me faire passer aux yeux du peuple pour un grand coupable, et par là me faire massacrer. Cependant nous nous acheminâmes assez tranquillement, quoique de temps en temps nous fussions pressés violemment, et que plusieurs gens du peuple me fissent les gestes les plus menaçants. Enfin nous arrivâmes à une grande maison que je crus être le département, et nous entrâmes dans une salle, où je me reposai avec plaisir, car j'étais très-fatigué. Le président s'avança sur le balcon, et fit au peuple une assez longue harangue pour l'inviter à la tranquillité, en l'assurant que si le prisonnier était coupable, la loi en ferait justice; mais qu'ils se souvinssent que la loi seule avait ce droit. Après cela, il fit à la garde nationale beaucoup de compliments sur son zèle et sa vigilance. Il revint ensuite vers moi, et me dit, d'un ton très-amical, que je devais être bien las; mais qu'on allait me faire passer dans un endroit où je pourrais prendre du repos. « Vous n'y serez pas trop bien, ajouta-t-il; mais un militaire sait ce que c'est que de passer une mauvaise nuit, et vous pouvez compter qu'on ne vous y laissera pas longtemps. » Quelques instants après, ces messieurs me dirent de les suivre; et, après avoir traversé plusieurs corridors, nous entrâmes dans un petit passage qui donnait sur une cour très-sombre, où je remarquai qu'on fermait une grille après nous. Au bout du passage était un trou noir d'environ huit pieds carrés, d'une saleté et d'une puanteur insupportable, et qui ne recevait de lumière que par un petit soupirail grillé donnant sur la cour; en sorte qu'il y régnait une obscurité totale, quoiqu'il fît encore assez clair dehors.

J'avoue que je ne pus me figurer d'abord que c'était là le séjour qu'on me destinait, et que je fus pétrifié lorsque le président du département me dit : « Citoyen, nous regrettons de ne pas pouvoir vous mettre dans un endroit meilleur que celui-ci; mais votre sûreté l'exige : tâchez donc d'y prendre patience, jusqu'à ce que l'on vous ait préparé un logement aussi sûr et moins vilain. — Cet endroit-ci, répondis-je, n'est certainement fait que pour des criminels; et j'espère pourtant que vous ne

voulez pas me traiter comme eux. — Non ; mais, encore une fois, nous ne pouvons pas vous placer mieux maintenant ; songez que c'est pour votre sûreté. Nous vous ferons donner des matelas, des chaises, une table, tout ce dont vous aurez besoin, et vous serez *fort bien*. Bonsoir, citoyen.» Et ils s'en allèrent. Je ne répondis rien à ce compliment ; mais, après être sorti de l'espèce de stupeur dans laquelle j'avais été plongé, je vis avec plaisir qu'on ne m'enfermait pas dans le trou noir, et qu'on me laissait la facilité d'aller jusqu'à la grille qui était au bout du petit passage. J'en profitai aussitôt, en allant demander si je ne pourrais pas avoir de la lumière. Un instant après je vis paraître un petit homme en bonnet rouge, une pipe à la bouche, un trousseau de clefs à la ceinture, et ressemblant parfaitement à tous les geôliers de théâtre. Il avait une lanterne à la main, et me dit, après avoir refermé sa grille et m'avoir toisé pendant quelque temps : « La loi ne vous passe pas de chandelles, mais les prisonniers qui ont de l'argent peuvent se procurer ce qu'ils veulent : d'ailleurs, on m'a recommandé d'avoir soin de vous. » Il ne s'exprimait pas en aussi bon français ; car il ne parlait qu'un baragouin provençal, que j'avais alors beaucoup de peine à comprendre J'ai eu, depuis, le temps de m'y faire. « Vous pouvez, lui dis-je, être tranquille quant au payement. J'imagine que vous êtes le concierge d'ici. Mais, dites-moi, comment appelle-t-on ce séjour? — Est-ce que vous ne savez pas que vous êtes au palais? — Non, je l'ignorais : mais n'est-ce pas ici qu'on met les criminels? — Non, c'est plus bas ; vous êtes au civil : les criminels sont encore bien plus mal ; aussi me font-ils bien enrager ! Oh ! vous les entendrez demain : ils sont couchés maintenant, mais le jour ils font un tapage épouvantable. » Quand il eut apporté de la lumière, je voulus rentrer dans mon trou pour m'y reposer ; mais il y avait une telle humidité et une telle puanteur, que cela me fut impossible. Je m'en plaignis, et il m'offrit d'y brûler un fagot ; ce que j'acceptai avec plaisir. « Quant à la saleté, dit-il, demain au jour nous balayerons tout cela. » Il alluma le fagot, et s'en alla. Je m'assis auprès du feu, et je commençais à me livrer à mes tristes réflexions, lorsque j'entendis derrière moi une voix lugubre qui

criait : « On veut me brûler ! on veut me brûler ! » Je me retourne, et je vois un vieillard à longue barbe grise, couvert de haillons, qui remontait à grands pas un petit escalier que l'obscurité m'avait empêché d'apercevoir dans le fond de mon cachot. Je ne sus d'abord que penser de cette apparition ; mais j'imaginai ensuite que c'était quelque malheureux dont la captivité avait aliéné l'esprit : quoi qu'il en fût, son aspect me causait à la fois peine et surprise. Quand mon geôlier revint, je lui contai ce qui venait de se passer, et je l'interrogeai à ce sujet. Il se mit à rire, et s'écria : « Ah ! c'est ce vieux maire de Salon : il est logé au-dessus de vous, et sera descendu probablement pour se chauffer. Il y a deux mois qu'il est ici ; mais il a beau faire le fou, il n'échappera pas à la guillotine. » Effectivement, le malheureux y fut traîné quelque temps après, sans qu'on ait pu prouver qu'il n'était pas fou. De quel poids pouvait être une pareille circonstance aux yeux de ces monstres, lorsqu'ils avaient désigné leurs victimes?

Mon geôlier, qui était très-bavard, et qui ne savait pas bien qui j'étais, quoiqu'il en eût quelque idée, voulut s'en assurer par les questions suivantes : « On dit que vous êtes un ci-devant seigneur, et bien riche même : est-ce vrai? — Vous savez sans doute aussi bien que moi ce qui en est. — Non, ma foi ! je ne me mêle que de garder les prisonniers et d'en avoir soin, car je ne suis qu'en second ici (il n'était que guichetier) ; et jamais je ne demande si un tel se nomme Pierre ou Jacques. J'ai seulement ouï dire que vous étiez riche, et, tron de Dieu ! j'ai été fâché qu'on mît en prison un jeune homme comme vous ; car vous avez l'air bien jeune et bien bon enfant. » Je le remerciai de son compliment ; mais je ne satisfis pas sa curiosité. Voyant que je n'étais pas en humeur de goûter sa conversation, il s'en alla ; mais je le vis revenir un moment après, suivi de mon valet de chambre, dont la vue me causa une joie extrême. Il se nommait Gamache, et il était à mon service depuis mon enfance, sans m'avoir jamais quitté un instant. Il avait sollicité et obtenu la permission de me servir en prison, et même de me faire mes commissions en ville, sous la condition d'être escorté par un garde, et fouillé en entrant comme en sortant : il m'appor-

tait un petit paquet de linge, quelques livres, et de plus, la nouvelle que ma malle entrerait le lendemain, après qu'on l'aurait examinée. Son arrivée me fit un plaisir d'autant plus grand, que je désespérais d'obtenir cette consolation. Pour lui, l'aspect de mon logement l'avait glacé au point de ne pouvoir proférer une seule parole; il resta même quelques instants immobile, et ses yeux, fixés sur les murs du cachot, se remplirent de larmes; enfin il s'écria : « Eh, mon Dieu! c'est donc ici? Eh, qu'avons-nous donc fait au ciel, mon cher seigneur Dieu! » (C'était là une de ses expressions favorites.) « Allons, mon pauvre Gamache, lui dis-je, ne nous désespérons pas; car cela n'est bon à rien, qu'à se rendre plus malheureux. Tu dois avoir faim; demande si on veut nous donner à souper. » Il fit ce que je lui disais, tout en m'assurant qu'il n'avait pas le moindre appétit. Quelque temps après, on m'apporta à souper, et je mangeai un peu pour me soutenir. Quant à Gamache, après s'être fait bien prier, il consentit à manger aussi et à boire un verre de vin, ce qui lui fit grand bien; après quoi nous nous couchâmes chacun sur un matelas qu'on nous avait apporté. On vint fermer notre porte à deux ou trois verrous : c'était la première fois que j'entendais ce triste son de ferrailles, auquel j'ai eu le temps de m'accoutumer depuis, et, bientôt après, le sommeil vint éloigner les noires idées qui me tourmentaient.

En m'éveillant le lendemain matin, je trouvai que mon nouvel appartement ne gagnait pas à être vu de jour, et la sensation que j'éprouvai alors fut même plus affreuse que je ne pourrais l'exprimer. La porte étant fermée, le jour ne pénétrait que par un petit soupirail d'environ un pied carré d'ouverture, qui était encore obscurci par deux rangs de barreaux, avec un grillage; et, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce séjour, il y régnait une odeur infecte. Peu de temps après notre réveil, on vint cependant ouvrir notre porte, ce qui nous procura un peu plus de jour, mais pas beaucoup; car, comme je l'ai déjà dit, ce petit passage (dont on m'ôta bientôt après la jouissance) ne donnait que sur une cour très-sombre. Cependant le peu de clarté qui vint alors suffit pour nous faire découvrir la cause de la puanteur insupportable dont nous ne cessions de nous plaindre. J'in-

vitai le guichetier à s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite la veille, de nettoyer cet infâme lieu; et je lui demandai en même temps quels étaient les malheureux qu'on y avait mis avant moi. Il me dit froidement que c'étaient deux servantes, dont l'une *voleuse*, et l'autre *recéleuse*, qui venaient d'être condamnées comme telles à six ans de fers.

J'eus dans la journée la visite de plusieurs officiers municipaux et administrateurs, qui m'annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté qu'ils venaient de prendre, deux d'entre eux resteraient toujours auprès de moi pour me garder, et se relèveraient toutes les vingt-quatre heures. Rien ne pouvait m'être plus odieux qu'une pareille décision : car, outre le désagrément d'avoir toujours près de moi des visages nouveaux, je sentais combien je serais obligé de faire attention à ne laisser échapper aucune parole qui pût me compromettre; bien sûr qu'on ne manquerait pas d'interpréter tout ce que je dirais dans le sens le plus défavorable, et d'en faire aussitôt après le rapport à la municipalité et aux administrations. L'idée d'une pareille inquisition me consternait : la seule chose qui m'en consolât un peu, c'était l'espérance que mon logement paraîtrait fort désagréable à ces messieurs, et que leur intérêt personnel les engagerait à m'en faire donner un meilleur. Je ne me trompais pas; ils se plaignirent si amèrement de l'obligation de passer vingt-quatre heures dans un pareil endroit, que, quatre jours après, on m'en fit sortir.

J'en éprouvai d'autant plus de joie, qu'en me retirant la jouissance du petit passage on avait mis une sentinelle à ma porte, sous prétexte que plusieurs chambres de prisonniers donnaient sur ce passage, et que toute espèce de communication avec eux devait m'être interdite; aussi étais-je alors dans la gêne la plus étroite. On m'en retira, comme je viens de le dire, le quatrième jour; et ce fut pour me mettre dans une chambre qui au moins était propre et saine, mais dont la fenêtre était murée jusqu'aux trois quarts et grillée dans le reste, ce qui la rendait fort sombre. Quant à la nourriture, elle était assez bonne, ainsi que le coucher : un lit de sangle, un matelas, je ne demandais pas plus. Ce qui me gênait beaucoup, c'était la présence des municipaux

et administrateurs, qui ne me quittaient pas un moment, et m'accablaient des questions les plus sottes et des propos les plus plats. La nuit même, ils venaient au moins deux ou trois fois me mettre une lanterne sous le nez, pour voir si je dormais. Une fois, je leur en demandai vivement la raison; mais ils me répondirent qu'ils ne faisaient en cela qu'exécuter les ordres qu'on leur donnait. Enfin, il fallait bien soumettre mon caractère peu patient à tous ces petits tourments.

J'oubliais de faire mention d'une circonstance qui n'était rien en elle-même, et qui me causa cependant plus de peines et d'inquiétudes que tout le reste. Le lendemain matin de mon entrée au palais, Gamache profita de la permission qu'on lui avait accordée pour aller en ville me faire quelques emplettes, et me faire apporter ma malle : à son retour je remarquai sur son visage un air d'effroi et d'inquiétude qui me frappa. Je ne pus pas alors lui en demander la cause, parce que le guichetier était là; mais, aussitôt que nous fûmes seuls, je m'empressai de l'interroger. « Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, qu'avez-vous fait? nous sommes perdus! quelle imprudence! — Mais, Gamache, es-tu fou? Remets-toi, et tâche de me conter ce qui t'afflige tant. » Au lieu de me répondre, il continua à soupirer, à se désoler, et me demanda ensuite si je connaissais le marquis de Villeblanche. Pour le coup, je le crus réellement fou. Je n'avais jamais connu M. de Villeblanche, et j'avais seulement ouï dire qu'il était émigré; mais comment pouvait-il avoir le moindre rapport avec ma situation présente et le désespoir de Gamache, c'est ce qu'il m'était impossible de concevoir. Lorsqu'il fut un peu remis, il me conta qu'en fouillant ma malle, un des administrateurs avait trouvé dans la poche d'un de mes gilets un petit papier sur lequel était écrit : « M. le marquis de Villeblanche, capitaine de la compagnie noble, etc., dans tel endroit. » Il ne put se rappeler le nom de ce corps, ni celui du lieu où il était. « Après avoir lu ce papier tout haut, ajouta-t-il, l'administrateur le mit avec empressement dans sa poche, disant : « Diable! ceci est « intéressant; je m'en vais en faire mon rapport à l'instant. » La première pensée qui me vint dans l'esprit fut qu'on avait glissé ce maudit papier dans ma poche, afin de donner de la vraisem-

blance à quelque calomnie dont on voulait se servir pour me perdre. Cette pensée n'était pas rassurante ; aussi je passai la journée dans une inquiétude que je voulais en vain surmonter ou dissimuler, et que l'horreur du séjour où j'étais rendait encore plus pénible. Enfin, après avoir passé une partie de la nuit et de la journée suivante à me creuser l'esprit, je me rappelai qu'à l'armée de Dumouriez j'avais occupé, à Saint-Tron, la chambre où M. de Villeblanche [1] avait logé quelques jours avant; que j'avais trouvé sur la cheminée une de ses cartes de visite, et que l'ayant mise, par distraction, dans la poche d'un gilet que je portais alors, elle y était restée, parce que c'était un gilet d'hiver que je n'avais pas remis depuis. Cette découverte me fit plaisir, parce qu'elle me prouvait au moins que ce papier n'avait pas été fabriqué et glissé à dessein dans un de mes gilets; mais elle était loin de dissiper toutes mes craintes : car si (comme j'avais lieu de le croire par la manière dont on me traitait) on voulait me faire condamner à mort par un tribunal, on pouvait se servir de ce hasard pour composer quelque calomnie, dont il me deviendrait d'autant plus difficile de me justifier que l'histoire que j'avais à raconter ne paraîtrait pas vraisemblable, et que d'ailleurs je n'avais aucune preuve à donner à l'appui, ni aucun témoin à citer. Je savais très-bien que, devant un tribunal juste et raisonnable, je n'aurais rien à craindre; mais comme je savais très-bien aussi que ce ne serait pas devant un tribunal de cette espèce qu'on me traduirait, j'avoue que cette bagatelle me causa les plus vives inquiétudes ; et elles ne furent dissipées que lorsqu'étant interrogé un mois après par le tribunal criminel et révolutionnaire de Marseille, je vis, à mon grand étonnement, qu'on ne me parlait point de ce papier; et cependant je suis porté à croire, par la minutie de quelques-unes des questions qui me furent faites, que si les juges en avaient eu connaissance, ils n'auraient pas manqué d'en profiter pour allonger et compliquer mon interrogatoire. Cette circonstance me fait croire que ce papier sera tombé dans les mains de quel-

[1] M. le marquis de Villeblanche, lieutenant général des armées du roi, amiral, etc., etc., servait dans la marine, et se trouva, en 1778, au combat d'Ouessant. Il était sur le vaisseau *le Saint-Esprit*, que montait le feu duc d'Orléans.

Fs. B.

que personne bien intentionnée à mon égard, ou que, par un heureux hasard, il aura été perdu.

Revenons maintenant à ma chambre murée et grillée. Le lendemain du jour où l'on m'y transféra, j'eus pour gardien un municipal dont la figure annonçait le jacobinisme. Après avoir gardé quelque temps le silence, en me regardant d'un air sombre : « Y a-t-il longtemps, me dit-il, que vous n'avez reçu de nouvelles de votre frère aîné? — Oui, fort longtemps : la poste est maintenant assez inexacte, et cela me cause une grande privation. — Je vous conseille cependant de vous y accoutumer. — Pourquoi? Aurait-on résolu de m'ôter la consolation de recevoir des nouvelles de mes parents? — Oh! non, ce n'est pas cela; mais... Vous ne pouvez pas ignorer ce qui vient de se passer. — Je l'ignore absolument, et je vous supplie de vous expliquer. — Eh bien, puisque vous voulez le savoir, votre frère nous a trahis; il a passé à l'ennemi[1]. » En disant cela, il tira de sa poche un journal, dans lequel je vis que mon frère était sorti de France en même temps que le général Dumouriez. Je fus étourdi par cette nouvelle, que j'ignorais entièrement, malgré tous les soins que mon frère avait pris pour m'en instruire. Dans le premier moment, je crus y voir la cause ou le prétexte de mon arrestation et de ma perte, quoique depuis j'aie reconnu mon erreur à cet égard. Le municipal voyait ce qui se passait en moi, et semblait en éprouver le plaisir le plus vif. « Vous triomphez, lui dis-je en lui rendant son journal; et je veux bien compléter votre joie, en vous apprenant que vous avez mis le comble au malheur de ma situation présente. — Il me paraît, répondit-il, que vous êtes violent : au surplus, j'aime mieux cela que la dissimulation; et, comme vous m'inspirez de la confiance, je vous dirai franche-

[1] On sait comment, après la funeste bataille de Nerwinde, le duc de Chartres, frappé d'un décret d'arrestation, fut obligé de quitter l'armée et la France. Il arriva, non sans danger, à Mons, où était le quartier général du prince de Cobourg. L'archiduc Charles, qui s'y trouvait, lui fit l'accueil le plus flatteur, et lui offrit de prendre du service dans l'armée autrichienne, où il serait entré comme lieutenant général. M. le duc de Chartres n'accepta qu'un passe-port pour se rendre en Suisse. Il espérait s'y renfermer dans un paisible asile; cet espoir devait être déçu. Il ne put même obtenir un refuge à l'hospice du mont Saint-Gothard. Voyageant seul, à pied, sans argent, il fut forcé de cacher sa vie soit dans les chalets des Alpes, soit dans les murs d'un collége, où, sans le connaître, on le reçut comme professeur. Fs. B.

ment que je ne suis nullement votre ennemi personnel, mais que je ne puis m'empêcher de haïr en général les ci-devant, car ils ont toujours été et sont encore les auteurs de tous nos maux. » Je ne répondis rien à ce beau discours, et je continuai à me livrer en silence aux réflexions les plus tristes. J'eus à essuyer bien souvent pareilles scènes de la part de ces messieurs, dont quelques-uns cependant paraissaient meilleurs que les autres; aussi était-ce pour moi une véritable satisfaction lorsque le tour de ceux-là arrivait; et Gamache ne manquait pas de dire : « Oh! nous serons tranquilles ces vingt-quatre heures-ci : ce sont *des bons* qui sont de garde. » On m'accorda la permission de m'abonner chez un libraire, et d'envoyer chercher les livres que je voudrais, en exigeant seulement qu'ils fussent soigneusement examinés en entrant et en sortant: cette permission me procura un grand adoucissement, quoique bien souvent mon esprit fût trop préoccupé pour que je pusse fixer mon attention sur des objets étrangers à mon infortune. Enfin, après avoir passé douze jours au palais, tant dans le petit cachot que dans la chambre murée, on m'annonça que la convention venait de décréter l'arrestation de tous les Bourbons restés en France, et leur translation dans les forts et les châteaux de Marseille; que, de plus, on les attendait à tout moment, et qu'à leur arrivée on me réunirait à eux, pour nous mettre tous ensemble dans un fort, où, me dit-on, nous serions fort bien. On ajoutait que ma mère avait obtenu, en considération de sa santé, la permission de rester dans une de ses terres. Ces nouvelles me causèrent un mélange de joie et de peine. L'idée d'être réuni à mon père, à mon frère Beaujolais, me faisait éprouver une vive satisfaction; mais cette satisfaction était bien altérée, quand je songeais à la circonstance et au lieu de notre réunion.

Pendant la nuit qui suivit le jour où l'on m'annonça ces nouvelles, je fus réveillé en sursaut vers une heure du matin par un officier municipal, qui me dit assez brusquement de me lever et de m'habiller. Je demandai la cause de cet ordre extraordinaire; on me répondit simplement de me dépêcher de m'habiller, et que je le saurais bientôt. *J'obéis*, car c'était le seul parti à prendre. On donna des ordres pour que la garde se pré-

parât à marcher; et lorsqu'elle fut prête, on me fit sortir au milieu d'elle, entre deux officiers municipaux. Je respirai avec plaisir le grand air, quoique je n'en eusse encore été privé que douze jours; mais c'étaient les premiers jours de captivité, ils m'avaient paru bien longs. Nous étions sur le port, et nous marchions assez vite, sans que je susse où l'on me menait. Enfin, par la direction que nous prenions, je vis qu'on me conduisait au fort Notre-Dame de la Garde; et lorsque nous y fûmes entrés, on voulut bien m'apprendre que mes parents allaient y arriver, et qu'on nous avait fait marcher la nuit, afin de ne pas nous exposer au danger d'un mouvement populaire. Quelques heures après, j'eus la consolation d'embrasser mon père et mon frère Beaujolais, qui entrèrent dans la chambre où j'étais, avec ma tante [1] et M. le prince de Conti [2]. Des officiers de gendarmerie, des commissaires, des municipaux et des administrateurs, qui entrèrent en même temps, nous empêchèrent alors de nous communiquer réciproquement tout ce que nous étions si empressés d'apprendre. Ma tante et M. le prince de Conti se plaignirent de la fatigue et du sommeil qui les accablaient, et demandèrent qu'on les menât dans leurs chambres. En raison du sexe et de l'âge, ils eurent le choix, qui leur appartenait. On n'assigna qu'une très-petite chambre à mon père, et on y plaça deux lits, l'un pour lui, l'autre pour Beaujolais : la plus petite de toutes m'échut en partage. Lorsque tous ces arrangements furent faits, j'allai trouver mon père et Beaujolais dans leur chambre, et nous nous contâmes réciproquement tous les détails de notre arrestation. L'humeur égale et gaie de mon père me parut toujours la même, malgré ce qu'il venait de souffrir; et, trouvant en tout un motif de consolation, « Nous sommes au moins

[1] Ma tante, la duchesse de Bourbon, sœur de mon père *.

[2] Le prince de Conti s'était montré contraire aux changements qu'on préparait en France, dès l'année 1788. Sa présence à la cour plénière, sa motion dans l'assemblée des notables du 28 novembre 1788, son empressement à signer la protestation des princes, son émigration, furent autant d'actes qui attestaient son opposition constante aux principes nouveaux. Cependant, il ne tarda pas à rentrer en France. Arrêté avec les autres membres de sa famille en 1793, il fut conduit à Marseille, et enfermé (comme il est dit dans ces Mémoires) au fort Saint-Jean. Fs. B.

* Louise-Marie-Thérèse Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, née en 1750. Son nom, son rang, sa fortune lui destinaient, en 1793, les malheurs promis aux autres membres de sa royale famille. Mère de l'infortuné duc d'Enghien, son cœur devait plus tard subir encore la plus cruelle épreuve. Fs. B.

bien heureux, me disait-il, qu'on ne nous ait pas séparés. » Hélas! on ne nous laissa pas longtemps jouir de cette consolation; mais rien ne put ébranler la fermeté ni même la tranquillité de celui qui éprouvait un revers de fortune aussi cruel. Quant à ma tante, voyant dans tout la main de Dieu, elle se résignait dévotement à son sort; mais il n'en était pas de même de M. le prince de Conti : ses frayeurs de la moindre chose, ses plaintes continuelles sur les plus petits désagréments, enfin son costume de l'autre siècle, auraient provoqué le rire de la personne la plus disposée à respecter son rang, son âge et son malheur. Comme je ne l'avais jamais connu autrement que par des visites du jour de l'an, et les occasions assez rares où je le rencontrais à Versailles, il ne pouvait exister entre nous ni intimité ni confiance. Aussi débutai-je auprès de lui par quelques propos vagues sur le malheur de notre situation. « Ma foi, dit-il, elle n'est pas agréable, en effet, notre situation! Monsieur votre frère a retiré son épingle du jeu, et il a très-bien fait; mais il nous laisse tous dans de vilains draps : car je suis bien aise de vous dire qu'on nous a déclarés otages; et savez-vous qu'il n'est pas gai d'être otages? »

Au surplus, je me trouvais assez bien dans cette nouvelle habitation. Ma chambre, quoique extrêmement petite, était très-claire, et je regardais cela comme un fort grand avantage, en sortant du sombre palais. La promenade du fort était courte; mais on pouvait au moins y remuer les jambes, y prendre même assez d'exercice en jouant à la boule, et c'était beaucoup. Outre cela, je lisais, je dessinais, j'écrivais; enfin, j'avais la satisfaction de pouvoir passer la journée avec des êtres que je chérissais, et auxquels je pouvais communiquer toutes mes pensées : comment n'aurais-je pas trouvé une grande différence entre cette situation et celle d'où je venais de sortir? Mais cette amélioration dans mon sort fut presque un malheur pour moi; car elle fut de si courte durée, qu'elle ne servit qu'à m'en rendre la perte plus sensible.

Ce fut environ trois ou quatre jours après notre arrivée au fort Notre-Dame, que, déjeunant tranquillement avec mon père et Beaujolais, nous fûmes interrompus par la visite de trois admi-

nistrateurs, de l'officier de garde, et de deux gardes nationaux avec leurs fusils : la chambre était si petite, qu'elle pouvait à peine les contenir. « Citoyens, dit un des administrateurs, nous sommes fâchés de vous interrompre ; mais nous venons de recevoir un ordre qu'il faut que nous exécutions. Les membres de la famille Bourbon n'auront plus dorénavant la liberté de communiquer ensemble : en conséquence, il faut que l'aîné de vos deux fils se retire sur-le-champ dans sa chambre, et s'abstienne désormais de venir dans la vôtre. Quant au plus jeune, on lui permet de rester avec vous ; mais il lui sera également défendu d'aller dans la chambre de son frère. » Cette déclaration nous pétrifia, et me mit la mort dans le cœur : « Mais au moins, leur dit mon père, ne pourriez-vous m'apprendre d'où vient cet ordre rigoureux, qui nous prive de la seule consolation qu'on nous eût laissée ? — Je crois, répondit l'autre, que c'est en vertu d'un décret de la convention ; mais, je vous le répète, il faut s'y conformer à l'instant. Allons, citoyen, ajouta-t-il en s'adressant à moi, obéissez à la loi ! — Votre loi, m'écriai-je, est barbare et tyrannique : il serait bien moins cruel de nous faire fusiller ou guillotiner sur-le-champ, que de nous faire ainsi mourir à petit feu ! — Modère-toi, me dit mon père : nous obtiendrons la révocation de cet ordre ; mais tâche, en attendant, de t'y soumettre tranquillement, et crois que ton chagrin est vivement partagé par ton frère et moi. » Je leur pris la main à tous deux, et m'en allai sans rien dire, le visage baigné de larmes que je ne pouvais contenir. On mit une sentinelle à ma porte, et une autre à celle de mon père ; mais, par une inconséquence bizarre, on permit à Gamache [1] d'entrer dans nos deux chambres pour nous servir, sans songer que, par ce moyen, nous pouvions communiquer ensemble tant que nous voudrions. A l'heure du dîner, on vint me dire que j'avais la permission de manger avec mon père; mais que ce serait devant témoins, et qu'il y aurait toujours un officier présent à tous nos repas. Malgré la restriction, cette nouvelle me fit un plaisir extrême, et il fut encore augmenté par celui que je remarquai dans les yeux de mon père et de Beaujolais, lorsqu'ils

[1] On n'avait pas permis à mon père d'emmener de Paris un seul domestique.

me virent arriver. A voir notre joie réciproque, on aurait cru que nous avions été séparés pendant des années entières ; mais si nous ne l'avions pas été de fait, notre imagination nous en avait donné la crainte. Plus satisfaits, nous dînâmes, et nous nous séparâmes ensuite avec la consolation de penser que nous nous retrouverions encore le soir à souper.

Nous nous rencontrions souvent dans le fort ; mais nous ne pouvions pas nous parler, ni même rester ensemble, et souvent les administrateurs, ou les municipaux, nous ordonnaient de rentrer dans nos chambres, et de ne nous promener que les uns après les autres. On ne peut pas se faire idée du plaisir avec lequel ces messieurs exerçaient leur autorité ; aussi n'y avait-il presque pas de jour où ils ne nous fissent essuyer quelque vexation nouvelle. Tantôt ils nous empêchaient de manger ensemble, malgré la permission accordée ; tantôt ils faisaient assister à nos repas deux ou trois gardes nationaux avec leurs fusils : mais leur plus grand plaisir était de nous faire rentrer dans nos chambres à tout moment, et sans autre motif que leur caprice. Ils étaient toujours relevés toutes les vingt-quatre heures, ainsi que la garde du fort, qui était ordinairement composée d'une compagnie de garde nationale. C'était vers six heures du soir que ces messieurs arrivaient ; et lorsque ceux que nous avions étaient traitables, nous craignions toujours de perdre au change. Leur premier soin, en arrivant, était de se faire présenter par leurs prédécesseurs tous les malheureux Bourbons, les uns après les autres ; et souvent, après les avoir bien considérés, ils ne les honoraient que d'un petit coup de tête, ou, tout au plus, d'un « Bonsoir, citoyens ! »

Le 4 ou le 6 de mai, environ douze jours après notre translation au fort, nous vîmes arriver, dans la matinée, une garde nombreuse, précédée de plusieurs municipaux et administrateurs en écharpe. Nous sûmes bientôt après que c'était pour nous mener au tribunal, où nous devions être interrogés. On nous signifia qu'on ne venait chercher que ma tante et M. le prince de Conti ; que mon père serait interrogé le lendemain avec Beaujolais, et que je le serais le surlendemain. Au bout de trois ou quatre heures, on les ramena : ma tante paraissait assez gaie,

et M. le prince de Conti d'un peu plus mauvaise humeur qu'à son ordinaire. Le lendemain, mon père subit un interrogatoire assez long; et Beaujolais, qui n'avait alors que treize ans et demi, occupa aussi quelque temps la sellette [1].

Enfin mon tour vint. C'était dans une église que siégeait le tribunal. Ses membres étaient vêtus de noir, ayant sur la tête un chapeau à la Henri IV, orné de plumes noires, et autour du cou un ruban tricolore en sautoir. Ils étaient assis autour d'une table, et affectaient une extrême gravité. Ils me tinrent environ une heure et un quart sur la sellette. A chaque question, l'accusateur public, nommé G*** (qui depuis fit verser tant de sang à Marseille), se levait, et disait à haute voix, d'un ton pédant et empesé : « Je requiers le président du tribunal criminel de demander au détenu, etc. ; » et il cherchait toujours à m'embrouiller, et à me mettre en contradiction avec moi-même. Je n'étais nullement intimidé, mais impatient à l'excès. « Vous deviez, me dit-il entre autres choses, connaître les intentions liberticides de votre frère, puisque vous étiez toujours avec lui : et ne saviez-vous pas que c'était vous en rendre complice que de ne pas les dénoncer? » Je répondis que je n'avais jamais eu connaissance de son projet de quitter la France, et que je pouvais assurer que la nouvelle m'en avait causé le plus grand étonnement. « Vous ne vous séparâtes donc de votre frère que pour venir, de concert avec lui, trahir la république dans le Midi, pendant qu'il la trahissait au Nord? — Cette demande me paraît telle qu'il m'est impossible d'y faire aucune réponse. Vous me permettrez donc, citoyen, de me borner à vous faire observer que, dans le cas où j'aurais trahi ou voulu trahir la république, je ne serais certainement pas maintenant devant votre tribunal. » Je m'attendais toujours à la production du petit papier de M. de Villeblanche ; mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, il n'en fut fait aucune mention ; et, après avoir répondu à toutes les sottes questions qu'il plut à ces messieurs de me faire, et signé le procès-verbal de mon interrogatoire, je fus reconduit au fort Notre-Dame comme j'en avais été amené.

[1] Le siége de celui qu'on interroge.

Quelques jours après, nous fûmes témoins d'une scène qui n'était point de nature à nous égayer. Un des administrateurs de garde, inquiet d'une dénonciation qu'on venait de faire contre lui, ou peut-être fatigué des peines de la vie, conçut le projet d'y mettre un terme, et choisit pour son exécution le fort où nous etions détenus. Le coup de pistolet qui termina sa vie, et qui fut tiré très-près de nous, fut immédiatement suivi des cris : « A la garde, à la garde! on vient d'assassiner un administrateur! » Nous fûmes aussitôt renfermés très-brusquement [1]. Enfin, au bout d'une demi-heure, on vint nous annoncer que nous pouvions nous promener dans le fort comme auparavant, et que *le défunt administrateur s'était assassiné lui-même.*

Vers le 22 ou 23 mai, nous vîmes arriver une garde beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire, et des municipaux. Nous fûmes d'abord (selon la coutume qu'on observait toujours en pareille occasion) renfermés sur-le-champ dans nos chambres; et ce ne fut qu'environ une heure après que j'appris qu'on venait de mener mon père dans la tour du fort Saint-Jean. Beaujolais, qui (comme je l'ai déjà dit) n'avait pas été séparé de lui jusqu'alors, fit les plus grandes instances pour qu'on lui permît de l'accompagner encore; mais on s'obstina à le lui refuser. Seulement on nous déclara que nous pourrions rester ensemble pendant l'absence de mon père. Je trouvai Beaujolais tout en larmes; il me dit qu'il craignait qu'on n'eût de bien mauvaises intentions contre mon père, car on l'avait emmené avec une dureté extrême, et placé au milieu d'une garde très-nombreuse; que cependant il avait l'air presque aussi tranquille qu'à son ordinaire, et l'avait chargé de m'embrasser de sa part. Ce récit me déchira le cœur. Je partageai sincèrement les inquiétudes de Beaujolais; mais comme j'étais le plus âgé, et que par conséquent je devais être le plus raisonnable, je tâchai de le consoler. Nous restâmes huit jours ensemble, et ce fut pour nous un grand adoucissement, surtout pour moi, qui venais de passer un mois et demi tout seul.

[1] On conçoit la sensation qu'on éprouve, en se voyant renfermer au premier bruit d'un assassinat! C'est là un des mille et un accessoires du tourment principal.

Au bout de ces huit jours, on vint nous annoncer que les Bourbons (c'est-à-dire ma tante, M. le prince de Conti, Beaujolais et moi) allaient être transférés au fort Saint-Jean. En effet, vers cinq heures après midi, nous vîmes arriver, au pied du mont Notre-Dame, un bataillon d'environ cinq cents hommes, dont l'unique destination était d'escorter une femme, un vieillard, un jeune homme de dix-sept ans et un enfant de treize ans. On nous assura que c'était pour notre sûreté. On nous plaça au milieu du bataillon, chacun de nous flanqué à droite et à gauche de deux administrateurs ou municipaux, qui nous tenaient les bras et ne voulaient jamais nous lâcher un seul moment. Cette marche fut longue et pénible, tant à cause de la chaleur qui était très-forte, que de la foule énorme qui nous arrêtait à chaque pas, malgré notre nombreuse escorte, en nous saluant de temps en temps d'épithètes insultantes. Enfin nous arrivâmes, au bout de deux heures, au fort Saint-Jean. Celui qui nous aurait dit, en passant le pont-levis, que nous ne le passerions plus que trois ans et demi après, nous aurait donné une nouvelle plus affreuse que la certitude de notre arrêt de mort; et cependant il aurait dit la vérité. On aurait pu rendre la prédiction encore plus terrible, en ajoutant que, quoique je fusse destiné à repasser ce pont avant l'expiration des trois ans et demi, ce ne serait que pour y rentrer l'instant d'après, et pour y éprouver un redoublement de rigueur et de peine. Quoique je ne sois nullement partisan de l'optimisme, je maintiens que cette impossibilité de lire dans l'avenir, jointe à la consolante espérance qui ne cesse presque jamais de nous flatter, sont deux bienfaits du ciel, sans lesquels les hommes ne seraient pas en état de supporter le fardeau de la vie.

Nous entrâmes donc au fort Saint-Jean. Après avoir traversé une petite cour sombre, nous tombâmes dans l'obscurité la plus parfaite, en passant sous une longue voûte qui menait à la partie du fort où se trouvaient les logements destinés à ma tante et à M. le prince de Conti. Ces logements me parurent assez bons, quoiqu'ils fussent petits, et l'idée qu'on allait nous en donner de semblables me causa un moment de joie; mais cette joie fut de courte durée, comme on va voir. A peine ma

tante et M. le prince de Conti furent-ils entrés dans leurs logements, qu'on cria : « Maintenant, citoyens, il faut conduire les deux jeunes Orléans à la tour. » Aussitôt fait que dit. Nous voilà au pied de l'infernale tour, dans laquelle nous restâmes onze mois consécutifs ! On ouvrit une grille, et nous montâmes un petit escalier tournant, étroit, noir et infect : il n'y pouvait tenir qu'une personne dans la largeur; et les municipaux et gardes nationaux s'y précipitèrent avec tant d'empressement, que nous étions au moment d'étouffer. Lorsque nous eûmes monté une douzaine de marches, un de ceux qui étaient devant moi me poussa violemment en arrière, en criant : « C'est en bas qu'il faut mettre l'aîné? — Non, cria-t-on d'en bas, c'est en haut avec son père. — Eh ! non, vous dis-je, c'est le petit qu'on met avec son père : l'aîné doit être enfermé en bas. » Pendant cette discussion, je jouais exactement le rôle d'une balle entre deux raquettes. Je pris cependant la liberté de leur faire observer que, pour peu qu'on fît durer la discussion, on pourrait me mettre au plus bas possible, car j'étouffais. Heureusement ils étouffaient aussi ! Ils se déterminèrent donc : ceux d'en haut l'emportèrent; et, en conséquence, on me fit redescendre quelques marches; puis, après avoir ouvert deux énormes portes à triples verrous, on me fit entrer dans mon cachot. L'obscurité, la puanteur et l'horreur de ce séjour me forcèrent à m'écrier, comme Gamache au palais : « Quoi ! c'est ici ? » Au surplus, cette exclamation était si naturelle, si involontaire, que non-seulement Gamache, mais encore mon malheureux père, Beaujolais, et depuis M. le prince de Conti, exprimèrent tous, de la même manière et dans les mêmes termes, le mélange d'étonnement et d'effroi dont ils furent saisis à l'aspect de cet affreux séjour. A cette première sensation succéda en moi une sorte d'abattement ou d'étourdissement stupide, qui, sans être un évanouissement complet, m'ôta, pendant quelques minutes, la faculté de penser, et d'apercevoir ce qui se passait autour de moi. Je fus tiré de cette espèce de léthargie par le bruit des verrous qu'on fermait; aussitôt je m'écriai : « Citoyens, ouvrez-moi, de grâce, un moment ! j'aurais quelque chose à vous dire. » On eut la bonté d'entr'ouvrir la porte; un des

administrateurs me demanda ce que je voulais : « Que vous me disiez par quels ordres et pour quel crime vous me mettez dans un horrible cachot comme celui-ci. — C'est par ordre de la convention. — Et combien de temps dois-je y rester? — C'est ce que nous ignorons. Bonsoir, citoyen. » Et, pour éviter d'autres questions, il s'empressa de refermer tous les verrous. Je restai donc seul entre quatre murs noirs comme la cheminée la plus enfumée, et surmontés d'une sombre voûte, ne recevant, dans cette espèce de tombeau, que la clarté qui pouvait pénétrer à travers deux soupiraux, dont la plus grande ouverture était de deux pieds carrés sur trois d'épaisseur, et qui étaient obstrués par trois rangs de barreaux et une grille. Il était sept heures du soir, et l'obscurité de ma nouvelle demeure paraissait complète : cependant, comme il faisait encore jour au dehors, les terribles barreaux se détachaient sur un fond clair d'une manière vraiment cruelle.

Je m'assis par terre, car on ne m'avait encore donné ni chaises, ni table, ni lit (tous ces objets ne me furent apportés qu'ensuite) ; et la cruauté du traitement qu'on me faisait essuyer m'inspira une colère qui m'empêcha de me laisser accabler par l'horreur de ma position. Je restai environ une heure et demie sans bouger de place, le dos appuyé sur la muraille, quoiqu'elle fût fort humide. Au bout de ce temps, j'entendis avec quelque plaisir les grosses clefs qu'on introduisait dans les serrures, et les verrous qu'on ouvrait. Je me levai aussitôt; mais j'eus quelque temps à attendre avant de savoir ce que c'était, car il fallait six ou sept minutes pour ouvrir mes terribles portes. Enfin je vis paraître, à la clarté d'une lanterne, mon fidèle Gamache, suivi de ma malle, de deux lits de sangle, et de quelques chaises. Cette vue me causa une grande joie. Il fallut d'abord laisser un libre cours à tous les « Mon Dieu ! mon bon seigneur Dieu ! » et autres exclamations dont l'honnête Gamache était toujours prodigue en ces sortes d'occasions. Il se remit cependant peu à peu; et, passant de la douleur à l'indignation : « Il faut convenir, dit-il, que ce sont de *vilains moigneaux* (autre expression favorite) que les gens qui vous mettent ici sans que vous leur ayez jamais rien fait ! » Je convins de la justesse de sa réflexion,

et je l'assurai qu'elle m'avait déjà frappé; mais que malheureusement ces vilains *moigneaux* étant les plus forts, ils devaient avoir raison. « Ah! patience, patience, ils ne l'auront pas toujours; ils tâteront du cachot [1], et, Dieu merci, personne ne les plaindra. — Je le crois comme toi, mon pauvre Gamache. Mais dis-moi, pourquoi es-tu venu si tard? et comment as-tu obtenu la permission d'entrer ici? — Je suis venu tard, parce qu'il a fallu qu'on fouillât votre malle et tout ce qu'elle contenait, et ensuite qu'on décidât s'il me serait permis d'être encore auprès de vous. On me l'a permis; mais je crois qu'ils ne me laisseront plus sortir; c'est-à-dire que, si je sors, ils ne me laisseront plus rentrer. » Je l'assurai que j'aimais mieux être seul que de le voir s'ensevelir ainsi pour moi dans cet horrible lieu; mais il me déclara qu'il était décidé à ne me quitter qu'à la mort, et qu'il pensait que c'était en pareil cas qu'on pouvait reconnaître les bons serviteurs. C'était en effet un excellent serviteur que le bon Gamache. Il me quitta quelques mois après; mais ce fut pour accompagner mon malheureux père, lorsqu'on le conduisit à Paris; car, comme je l'ai déjà dit, on ne lui avait pas permis d'avoir un seul de ses domestiques, et je m'empressai de lui donner Gamache. Depuis lors je m'opposai moi-même formellement à ce qu'il quittât sa femme et ses enfants pour venir me rejoindre en prison.

Revenons maintenant à l'affreuse et sombre tour. Le soir, on nous apporta à souper; mais nous n'avions pas encore de table, et nous fûmes obligés de manger sur nos genoux. L'appétit, comme on peut croire, n'était pas bien brillant en pareille circonstance. Le lendemain, le peu de jour que nous recevions par nos soupiraux, à travers trois rangs de grilles, fut cependant suffisant pour nous laisser voir toute l'horreur de notre nouvelle demeure. Indépendamment de la couleur des murailles et de la voûte, qui, comme je l'ai déjà dit, était absolument noire, on distinguait çà et là dans le mur d'énormes anneaux de fer, destinés à enchaîner les criminels dont on redoutait la fureur,

[1] La prophétie du pauvre Gamache s'est vérifiée depuis; car la plupart des jacobins de Marseille ont passé par les cachots de la tour; et j'avoue que je ne pouvais guère les plaindre.

ou contre lesquels on voulait user de la plus grande rigueur. Cette vue était triste sans doute, mais bien analogue à tout le reste ; car l'obscurité extrême qui régnait perpétuellement en ce lieu, le peu d'air qui pouvait y circuler étant infecté par des latrines, dont on n'était séparé que par une petite porte très-mince, tout enfin contribuait à accabler l'esprit et le corps de la manière la plus cruelle. C'était toujours des administrateurs ou des municipaux qui venaient ouvrir la porte chaque fois qu'on m'apportait à manger. Lorsqu'ils entrèrent le matin en accompagnant mon déjeuner, je les pris à témoin de l'horreur du lieu où ils me tenaient, et de la barbarie d'un pareil traitement : « Nous n'y pouvons rien, me dirent-ils; mais faites une pétition aux corps administratifs. « J'en fis une, j'en fis dix ; mais ce fut en pure perte, et je m'en doutais d'avance. On continua, au reste, à me permettre d'avoir des livres, qui étaient pour moi une ressource bien précieuse. On me donna une table, et on me dit de plus que, quand j'aurais besoin de quelque chose, je n'aurais qu'à frapper fortement à la porte, et que la sentinelle qui était au bas de l'escalier ferait aussitôt avertir l'officier de garde et les administrateurs. Je ne profitai que le plus rarement possible de cette faveur; car j'éprouvai que lorsque la sentinelle, l'officier ou l'administrateur étaient de mauvaise humeur, ce qui arrivait presque toujours, il fallait essuyer un dur et pénible refus.

Nous étions alors au milieu de l'été, et les chaleurs de Provence étaient difficiles à supporter dans un cachot, où l'air ne pouvait jamais se renouveler. Nous passions la journée en chemise, malgré la grande humidité de notre triste demeure. Ce fut en vain que nous essayâmes d'y brûler des sarments pour la rendre plus saine : la fumée nous suffoquait tellement, qu'il fallut y renoncer. Pour remédier à l'infection des latrines, Gamache brûlait du sucre, et je me faisais apporter des fleurs que je conservais dans l'eau, et que j'avais continuellement sous le nez. Souvent, accablés par la chaleur et le besoin de respirer un peu d'air pur, nous nous élancions, chacun de notre côté, à notre soupirail : le visage collé aux barreaux, nous humions de toutes nos forces la très-petite quantité d'air qui pouvait nous parvenir. Je lisais toute la journée, et Gamache aussi; mais il

commençait ordinairement par le second volume, et m'assurait que cela lui était égal. Il me faisait souvent part de sa lecture, et m'amusait par les quiproquo qu'il faisait à tout moment. Le soir, aussitôt qu'on apportait de la lumière, nous nous mettions à jouer au piquet jusqu'au souper, c'est-à-dire pendant deux ou trois heures; après quoi nous nous couchions, et nous restions au lit aussi longtemps que nous pouvions le supporter.

Le premier jour, on m'accorda la permission d'aller voir mon père, dont la prison était au-dessus de la mienne; je ne l'avais pas vu depuis qu'on l'avait transféré du fort Notre-Dame au fort Saint-Jean. Je le trouvai changé : on l'avait laissé manquer des choses les plus nécessaires; et, d'ailleurs, la privation d'air et de mouvement était pernicieuse pour lui, qui était habitué à faire beaucoup d'exercice et à être toujours dehors. Beaujolais était avec lui depuis la veille au soir; leur cachot était moins sombre que le mien, et cependant affreux. Nous dînâmes ensemble ce jour-là, et, malgré les témoins, ce fut pour nous une grande consolation : aussi s'empressa-t-on de nous la retrancher dès le lendemain; et à dater de ce jour je passai trois mois sans voir mon père, quoique pendant ce temps je fusse immédiatement au-dessous de lui. Je ne restai pas tout à fait aussi longtemps sans voir Beaujolais, comme je le dirai dans la suite.

Les administrateurs se relevaient tous les soirs, et tous les soirs aussi ils venaient nous montrer à leurs successeurs, qui souvent ne nous faisaient pas l'honneur de nous dire un seul mot, et s'en allaient après nous avoir bien examinés.

Pour moi, occupé à ma partie de piquet avec le fidèle Gamache, je n'avais l'air de faire attention à eux que lorsqu'ils m'adressaient la parole; car je reconnus bientôt l'impossibilité d'obtenir d'eux aucune amélioration à mon sort, et je me déterminai à ne l'attendre que de quelque événement aussi heureux qu'imprévu; mais, comme je l'ai dit, indépendamment du tourment principal, il fallait à tout moment essuyer quelque nouvelle vexation, qui rendait ma situation cent fois plus affreuse. Un soir, entre autres, au moment où on m'apportait à souper, un grand nombre de gardes nationaux entrèrent en même temps, et se postèrent tout près de moi en me regardant avec cette curiosité

insultante qu'il est si difficile de supporter patiemment. Comme j'attendais qu'ils s'en allassent pour commencer à manger, ils me déclarèrent qu'ils ne s'en iraient que lorsque mon souper serait fini; qu'ainsi, si je n'avais pas faim, je n'avais qu'à le dire. Je leur observai que jusqu'alors on m'avait permis de manger seul, et au moment où cela me convenait; mais que, si on voulait me retirer cette permission, je devais me soumettre à cette nouvelle gêne, et que bien certainement leur présence ne me ferait pas perdre une seule bouchée de mon repas. Effectivement, je me mis à souper, et j'affectai de manger de bon appétit. Mon sang-froid les contraria; et, pour parvenir à m'impatienter, un d'eux me dit : « N'étais-tu pas avec le traître Dumouriez? — Comme vous n'avez aucun droit de m'interroger, vous trouverez bon que je ne vous fasse aucune réponse. — Oh! va, s'écria-t-il avec fureur, je sais bien qui tu es; je sais que tu es un traître, tonnerre de Dieu! Nous te tenons, etc., etc. » Quelques-uns de ses camarades ne lui laissèrent pas le temps d'achever ce discours, et l'emmenèrent en le blâmant de son emportement. Telles étaient les scènes qui, plus ou moins fortes, se renouvelaient à chaque instant.

Cependant, une quinzaine de jours après mon entrée dans la tour, j'appris une nouvelle qui me donna beaucoup d'espoir; mais cet espoir ne fut malheureusement pas de longue durée. Un officier de garde nationale, bavard, mais bien intentionné, ayant été chargé par les administrateurs du soin d'escorter mon déjeuner et d'ouvrir *ma porte* (car on n'en fermait plus qu'une qui avait trois énormes verrous, et certes c'était assez!), après m'avoir fait une mine très-gracieuse, trouva le moyen de rester seul un moment avec moi et Gamache, et de me dire à la hâte : « Soyez tranquille, vos maux ne dureront pas longtemps, car nous n'obéissons plus aux décrets de la convention. » Cette nouvelle me causa autant d'étonnement que de joie : je voulus lui demander quelque explication sur une chose si incompréhensible pour moi, car je n'avais aucune idée des événements du 31 mai, ni par conséquent du parti que venaient de prendre les villes de Marseille, de Toulon, Lyon, Nîmes et Bordeaux; mais il s'en alla bien vite, en me faisant signe qu'il lui était impossible

de m'en dire davantage. « Mais si vous n'obéissez plus aux décrets de la convention, disais-je en moi-même, pourquoi donc nous retenez-vous ici? Pourquoi faites-vous encore plus contre nous que ce qu'elle a ordonné dans son décret à notre sujet, puisqu'elle n'y parle que d'un fort, et que vous nous retenez au cachot? » Je résolus de leur faire cette simple question; mais j'attendis pour cela que l'officier fût relevé, afin qu'on ne lui reprochât pas sa confidence. J'attendis aussi le tour de quelque administrateur qui eût un peu meilleure mine que les autres, c'est-à-dire qui eût l'air mieux intentionné (et la nécessité me rendait assez bon physionomiste). Enfin, au bout de quelques jours, je crus pouvoir hasarder ma demande, en commençant cependant par tâter le terrain. « Citoyen, lui dis-je, vous conviendrez que ce lieu-ci n'est guère fait pour un homme qu'on ne peut accuser de rien : permettez-moi de vous demander si la convention a rendu quelque nouveau décret à notre égard? — Non, citoyen; d'ailleurs nous ne reconnaissons plus son autorité. — Mais pourquoi donc nous retenez-vous en prison? — Vous y êtes par un décret du 8 avril, et ce n'est qu'aux décrets postérieurs au 31 mai que nous avons résolu de ne plus obéir. — Mais ce décret du 8 avril porte seulement que nous serons détenus dans les châteaux de Marseille; il n'y est nullement question de cachot. — Pardonnez-moi : quelques jours après le 8 avril, la convention rendit un autre décret qui ordonnait que vous fussiez mis au secret chacun séparément, et sans qu'on vous laissât la moindre communication avec qui que ce fût. — Mais, au moins, convenez que ce décret pourrait être exécuté d'une manière plus humaine. — Je conviens que votre situation est cruelle; mais malheureusement je n'y puis rien : faites une pétition aux corps administratifs. — Ah! plus de pétitions! J'en ai fait mille, et une seule aurait suffi, si on avait eu l'intention de me rendre justice. — Faites-en encore une, ne vous lassez pas; vous n'avez rien de mieux à faire dans ce triste séjour, et ce n'est qu'à force de demander qu'on obtient. Les corps administratifs sont maintenant renouvelés, et mieux composés qu'auparavant : j'appuierai votre demande de tout mon pouvoir; mais je vous préviens que ce pouvoir est bien peu de chose, car la voix des honnêtes gens est

toujours étouffée par celle des intrigants. Il faut que je vous laisse maintenant, et je suis bien sûr qu'on me fera des reproches d'avoir causé si longtemps avec vous : au surplus, je n'ai fait que mon devoir, et je ne crains ni leurs reproches ni leurs dénonciations. Adieu, citoyen ; ne vous livrez pas au désespoir, et comptez sur mon sincère désir de vous être utile. » J'y comptai, ainsi que sur la nullité de ses efforts, et je ne me trompai point. Mais au moins de semblables propos mettaient un peu de baume dans le sang : aussi avions-nous rarement cette jouissance. « Ah ! le brave homme, disait Gamache; le bon saint homme ! Si tous étaient comme lui, vous ne resteriez pas longtemps ici, c'est bien sûr! Je voudrais bien au moins qu'il fût toujours de garde, au lieu de ces vilaines gens dont on ne peut tirer une parole, et qui ne vous regardent qu'en fronçant le sourcil. » C'était, comme disait Gamache, un bon saint homme ; mais, de même que tant d'autres gens bien intentionnés, se mourant toujours de peur d'être dénoncés; et souvent cette peur fait commettre autant de cruautés que la scélératesse. D'ailleurs, quoiqu'à la vérité les sections de Marseille se fussent prononcées contre la convention, elles étaient menées par ce qu'on appelait alors le parti brissotin ; et il y avait parmi les chefs de ce parti des hommes qui ne valaient guère mieux que les jacobins, et qui auraient probablement déployé la même scélératesse, s'ils avaient été aussi puissants : telle est au moins mon opinion. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils nous tinrent au cachot comme l'avaient fait les jacobins, et nous traitèrent, en tout point, avec la même cruauté et la même injustice.

Ce que j'avais prévu à l'égard de l'inutilité d'une nouvelle pétition ne se vérifia que trop. On ne daigna pas s'en occuper le moins du monde ; et même mon sort, au lieu de s'adoucir, ne fit qu'empirer. Ce fut à peu près vers ce temps que nous éprouvâmes un surcroît de rigueur qui, indépendamment de la gêne extrême qu'il nous occasionna, était très-propre à augmenter les tourments de l'esprit. Nous vîmes paraître un jour, à une autre heure que celle à laquelle on nous apportait ordinairement nos repas, deux administrateurs en écharpe, dont la mine n'annonçait rien de bon ; ils déclarèrent, d'un ton sinistre, qu'ils étaient chargés

d'une mission assez désagréable, mais que leur devoir les obligeait de remplir. Ce début n'était pas du tout rassurant, d'autant plus que je connaissais l'un d'eux pour un jacobin forcené. « Il faut, ajoutèrent-ils, que nous vous ôtions tous les couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et pointes, de quelque espèce que ce soit, dont vous pourriez être munis. — Mais, citoyens, leur dis-je, de pareilles précautions ne se prennent jamais qu'envers des gens dont on fait le procès, et encore quand on peut craindre de leur part des tentatives sur leur existence. Suis-je donc dans ce cas? — Si l'on faisait votre procès, vous en seriez instruit; et quant au reste, nous ne pouvons rien vous dire, nous ne connaissons que nos ordres. — Exécutez-les donc : je n'ai pas la folle prétention de m'y opposer le moins du monde. Mais, dites-moi, comment pourrai-je me raser, couper ma viande, etc., etc.? — Tout ce que nous allons prendre maintenant sera déposé dans une cassette dont vous aurez la clef, et que les administrateurs de garde auront entre leurs mains ; ils vous la remettront quand vous en aurez besoin, mais vous ne pourrez en faire usage que devant témoins. » Je dis à Gamache, qui était déjà devenu d'une pâleur mortelle, de donner mes rasoirs, couteaux, etc., etc., à ces deux citoyens. Il s'acquitta de la commission avec peu d'empressement et beaucoup de soupirs ; après quoi ces messieurs me dirent qu'il serait nécessaire, pour la forme, qu'ils fouillassent partout eux-mêmes, et jusque dans mes poches. L'idée de cette insulte me révolta : « Hé quoi! leur dis-je, ma parole de ne rien garder ne vous suffira-t-elle pas? — Oui, répondit l'un d'eux, si vous voulez nous la donner. » Je le fis, et ils s'en allèrent. Je m'attendais à une scène de lamentations de la part de mon bon Gamache, et je ne me trompais pas : elle fut même du genre le plus tragique, et en effet la chose n'était ni gaie, ni de bon augure. Mais c'est en pareil cas qu'on doit se préserver de l'abattement, si l'on ne veut pas souffrir mille fois davantage : Dieu merci, j'ai toujours eu assez de force pour cela, et la perspective de la mort n'a jamais troublé mon repos. Le pauvre Gamache aurait peut-être été de même à ma place ; mais l'impression qu'on éprouve lorsqu'on est menacé soi-même d'un danger, est bien différente de celle que cause le danger d'un être auquel on s'intéresse vive-

ment. Dans ce dernier cas, on a le cœur d'autant plus déchiré qu'on veut cacher son inquiétude à celui qui en est l'objet ; et cela seul est vraiment un martyre.

Après la sortie des administrateurs, nous fûmes pendant quelque temps sans proférer une seule parole ; je regardai Gamache, et je vis son visage se décomposer de plus en plus. « Gamache, lui dis-je alors, tu es sûrement malade ? jamais je ne t'ai vu si pâle. — En effet, je ne me sens pas trop bien ; mais je m'en vais tâcher de respirer l'air, et je serai bientôt mieux. » En disant cela, il alla s'établir devant le soupirail, la tête contre les barreaux, de manière qu'il me tournait le dos ; mais, un moment après, je m'aperçus au mouvement de ses épaules qu'il pleurait à chaudes larmes. « Pourquoi donc pleures-tu ? — Je ne pleure pas, » me répondit-il en sanglotant. Si j'avais été moins ému moi-même, cette réponse m'aurait fait rire. « Je vois que tu pleures, lui dis-je, mon bon Gamache ; et tu as tort de vouloir me cacher un chagrin qui ne me prouve que ton attachement. — Hélas ! me répondit-il, ce n'est pas l'inquiétude qui me fait pleurer ! car enfin qu'oserait-on vous faire ? Mais de vous voir traiter aussi indignement, comme un criminel, ah ! c'est trop fort ! » Et il se remit à fondre en larmes. « Mais pourquoi te désespérer, lorsque tu me vois tranquille ? Sois sûr que ce misérable enlèvement de choses qui me sont journellement nécessaires ; n'est qu'un nouveau tourment inventé tout à l'heure par ces messieurs, et il ne faut pas se désoler. » Mon discours eut tout l'effet que je pouvais désirer. Mon fidèle compagnon se remit bientôt : il essuya ses larmes ; et, selon notre coutume, dès qu'on nous eut apporté de la lumière, nous commençâmes notre partie de piquet. Elle fut interrompue par la visite journalière des administrateurs et de l'officier de garde, qui examinèrent tous les barreaux de nos grilles l'un après l'autre, en les faisant sonner avec leurs cannes, pour voir s'il n'y en avait pas de limés. Je ne pus m'empêcher de lever les épaules en voyant cette opération ; et, sans leur dire un seul mot, je continuai ma partie. Ce redoublement de précautions me faisait croire qu'ils avaient nécessairement de très-mauvaises intentions à mon égard, car on ne traite pas de la sorte un homme qu'on veut seulement priver de la liberté ; et ils n'avaient jamais rien

fait de tout cela depuis trois mois que nous étions en prison. Au surplus, j'étais déjà résigné à tout ; mais une chose qu'on m'assura être de pur hasard me fit quelques jours après une impression très-forte, et que je n'oublierai jamais. Un matin, tandis que je me livrais à des réflexions assez noires, j'entendis ouvrir un des verrous de ma porte ; ce n'était pas l'heure ordinaire des visites, et cette circonstance suffit, quand on est en prison, pour exciter un désir très-vif de savoir ce dont il s'agit. Ma curiosité fut bientôt tristement satisfaite. La porte s'ouvre, et je vois un prêtre, en longue soutane, qui dit à ceux qui lui avaient ouvert : « Vous pouvez refermer ; je resterai ici quelque temps. » J'avoue que je ne doutai pas que ce ne fût un prêtre qu'on m'envoyait pour me préparer à mes derniers moments ; et cela y ressemblait assez. « Que ma visite ne vous fasse pas de peine, me dit le prêtre en s'avançant ; je ne viens que pour tâcher de vous consoler en causant avec vous. Je suis curé de Saint-Laurent, j'ai la confiance de votre tante, et c'est à sa recommandation que je suis venu vous voir. » Il me dit de plus qu'il était autorisé à visiter toutes les prisons, et me répéta qu'il espérait que sa visite ne me déplairait pas. Je l'assurai que, comme simple visite, elle me faisait grand plaisir ; mais je lui avouai que la vue de sa soutane était un peu inquiétante pour quelqu'un qu'on tenait au cachot, et envers lequel on usait de toutes sortes de rigueurs. Il me certifia que, loin d'avoir l'intention de m'entretenir d'idées tristes, le seul but de sa démarche était de me distraire et de me consoler. En effet, pour ne me laisser aucun doute à ce sujet, il me tint plusieurs propos dont la gaieté m'étonna : ce n'était pas de la gaieté que je lui demandais ; mais je tâchai de savoir de lui la cause du redoublement de rigueur que je venais d'essuyer. Il me protesta qu'il ne savait rien du tout à cet égard, m'exhorta à la patience, me parla ensuite de choses assez indifférentes, et au bout d'une demi-heure me quitta. Je ne le revis que deux ans après : il venait de Rome, où il avait rétracté son serment de prêtre constitutionnel, et obtenu son pardon du pape. Il renouvela sa rétractation à Marseille à cette même époque, c'est-à-dire en 1796.

Mon père ayant vainement sollicité la permission de prendre l'air, ne fût-ce qu'à la porte de la tour, la demanda pour Beau-

jolais, dont la santé commençait à se ressentir de cette étroite réclusion, et dont l'âge ôtait tout prétexte à un refus. En effet il l'obtint, à condition pourtant qu'un des administrateurs ne perdrait pas de vue Beaujolais. On venait le chercher dans la journée, on lui laissait prendre l'air deux ou trois heures, et on le ramenait ensuite dans leur cachot. Il demanda plusieurs fois, avec instance, qu'on lui accordât la permission de venir me voir; mais elle lui fut toujours refusée. Comme il était enfermé au-dessus de moi, il fallait, pour sortir, qu'il passât devant ma porte; et jamais il ne manquait de me crier : « Bonjour, Montpensier; comment te portes-tu ? » On ne peut pas se faire d'idée de l'impression que me causait sa voix, et de la peine que j'éprouvais quand je passais un jour sans l'entendre : car quelquefois on lui défendait même de m'adresser ce peu de mots; on le pressait toujours tellement, qu'il avait à peine le temps d'entendre ma réponse. Un jour cependant, ayant obtenu de ne rentrer qu'au moment où l'on apportait le dîner, il se glissa à la suite du porteur de panier, et, malgré les administrateurs qui voulaient le retenir, s'élança dans ma prison, et vint m'embrasser. Il y avait six semaines que je ne l'avais vu, et six cruelles semaines! Ce moment fut bien doux, mais bien court... On vint aussitôt me l'arracher, en le menaçant de ne le plus faire sortir, si pareille chose recommençait. Conçoit-on une barbarie pareille ? car quel motif ou quel prétexte raisonnable pouvaient-ils avoir pour empêcher deux frères, dont l'un était âgé de treize ans et demi, et l'autre de dix-huit, de jouir de la consolation de rester un moment ensemble devant témoins ? On ne me permettait jamais non plus, lorsqu'on ouvrait la porte, de m'en approcher pour respirer l'air qui venait par le vilain petit escalier. Un matin seulement, après m'avoir apporté mon déjeuner, on me permit de rester un instant sur le pas de la porte. J'entendis avec émotion la voix de mon père; car c'était la première fois depuis bien longtemps. Il n'était séparé de l'escalier que par une grille ; mais il avait une sentinelle qui pouvait voir à travers tout ce qu'il faisait, et lui adresser la parole quand cela lui convenait : de plus, les officiers de garde et les administrateurs y faisaient venir leurs amis, pour satisfaire leur curiosité ; et l'avantage d'avoir un peu plus d'air

me paraissait trop payé à ce prix. On m'avait offert aussi une grille, à la place de ma grosse porte à verrous; mais je l'avais refusée; et je ne concevais pas comment mon malheureux père pouvait préférer tous les désagréments dont je viens de parler, à celui d'avoir la porte à verrous. Cela ne lui faisait rien : il tenait même beaucoup à voir du monde, quel qu'il fût, et à pouvoir adresser de temps en temps la parole à quelqu'un. Cette fois-là, j'entendis qu'il demandait à la sentinelle l'heure qu'il était; je m'empressai de lui crier : « Il est neuf heures... Bonjour, mon père; comment vous trouvez-vous? — Ah! Montpensier, me répondit-il aussitôt, que je suis aise d'entendre ta voix! Ma santé n'est pas trop bonne, mon pauvre enfant; mais si je te voyais, cela me ferait du bien. » Puis, j'entendis qu'il demandait la permission de me voir au moins un instant; mais on la lui refusa, et on ferma sur-le-champ la porte.

Ce qu'on m'avait annoncé en ôtant mes rasoirs, couteaux, etc., etc., fut exécuté de point en point. Quand j'avais besoin de me raser (ce qui m'arrivait beaucoup moins souvent qu'à Gamache, car je n'avais alors que très-peu de barbe), je priais l'administrateur de me faire apporter la cassette où étaient mes rasoirs, et deux gardes nationaux restaient toujours à côté de nous pendant que nous en faisions usage. L'attention avec laquelle ils fixaient Gamache pendant qu'il se rasait m'amusait souvent : quand il était en belle humeur, il leur demandait s'ils croyaient qu'il eût bien envie de se couper le cou, et les assurait que si personne ne le désirait plus que lui, il le garderait encore longtemps sur ses épaules; mais qu'il était réellement honteux de les voir se fatiguer ainsi pour sa toilette. Je profitais toujours de l'arrivée de la cassette pour tailler des plumes et des crayons; car j'essayais de dessiner dans les moments où j'avais assez de jour, mais cela m'était bien difficile et souvent impossible. Pour que je pusse me servir d'un couteau à dîner, il fallait aussi que deux gardes nationaux y fussent présents, et cela m'était odieux; car alors nous ne pouvions rien dire, et c'est ordinairement pendant les repas qu'il est le plus agréable de causer. Aussi, pour le souper, je me faisais couper en petits morceaux la viande rôtie qu'on m'apportait, afin de n'a-

voir pas besoin de couteaux, et de pouvoir dispenser ces messieurs d'assister à ce repas [1]. Cependant lorsque, par hasard, ceux qu'on chargeait de ce soin se trouvaient être polis et bien intentionnés, c'était beaucoup moins désagréable, et même cela procurait l'avantage d'apprendre quelque chose de ce qui se passait au dehors; car on nous laissait à cet égard dans une ignorance parfaite. Mais, comme on leur donnait toujours la consigne de ne rien dire, il fallait qu'ils eussent bien envie de parler pour oser l'enfreindre, et surtout qu'ils fussent réciproquement bien sûrs l'un de l'autre, ce qui n'était pas fréquent. Cependant cela arriva quelquefois, et ce fut de cette manière que j'appris la formation d'une armée de seize mille Marseillais pour s'opposer aux troupes de la convention, qui arrivaient sous le commandement de Carteaux [2]. Ils se promettaient des merveilles de cette armée, qui ne put pas même défendre des passages inexpugnables contre une poignée d'hommes (Carteaux n'avait que trois mille hommes); ils m'assurèrent qu'aussitôt qu'on se serait débarrassé de l'inquiétude que causaient encore les jacobins, et *l'armée des brigands qu'on allait écraser,* on s'empresserait de nous rendre notre liberté. Je les remerciai de leurs bonnes nouvelles; mais je n'y croyais point du tout; et, d'ailleurs, je ne voyais rien qui pût annoncer quelques dispositions à améliorer notre sort. Les précautions allaient toujours en augmentant; tout ce qu'on nous apportait était examiné de la manière la plus scrupuleuse : on coupait toujours le pain en quatre, pour voir si on n'avait pas glissé quelque billet dedans; les vo-

[1] Un soir, que nous avions oublié de prendre cette précaution, nous fûmes obligés de déchirer avec nos dents et nos fourchettes un morceau de bœuf qu'on nous avait apporté pour souper.

[2] Le général Carteaux avait d'abord étudié la peinture sous le célèbre Doyen, qui a peint le dôme de l'hôtel des Invalides. Mais la carrière des armes lui fit bientôt oublier ses premiers travaux. Il embrassa avec ardeur la révolution; il fut nommé aide de camp de la ville de Paris le 14 juillet 1789. Lorsque les Marseillais s'armèrent, en 1793, pour aller au secours des Lyonnais, Carteaux fut choisi pour aller les combattre. Il les défit sur les bords du Rhône, et fit son entrée à Marseille le 25 août. Au mois d'octobre de la même année, il courut à Toulon pour repousser le débarquement des Anglais. Ce fut au siége de cette ville, et sous ses ordres, que Napoléon Bonaparte fit ses premières armes. Nommé au commandement de l'armée des Alpes, le général Carteaux ne conserva pas longtemps ce poste. Arrêté à Marseille, il fut amené à Paris, renfermé à la Conciergerie en 1791, et rendu à la liberté par le 9 thermidor. Il est resté en activité de service jusqu'en 1800. Fs B.

lailles étaient aussi ouvertes en deux, et inspectées rigoureusement; enfin tout, jusqu'aux fruits, était soumis à cette ridicule cérémonie. Comme cette opération se faisait ordinairement avec le même couteau, elle donnait à tout ce qu'on mangeait l'apparence la plus sale et la plus dégoûtante. Après avoir souffert longtemps de ce nouveau tourment sans me plaindre, je perdis une fois patience : l'homme chargé de porter le dîner le mettait sur la table, lorsque l'administrateur présent à cette opération, aperçut une volaille qu'on avait oublié de couper en deux; il se précipite aussitôt vers moi avec un air d'importance et de soupçon, et me déclare qu'avant de manger de cette volaille il faut que je la coupe devant lui. « Je compte la couper pour en manger, lui répondis-je en m'efforçant d'être maître de moi; mais si vous voulez vous procurer cette satisfaction à vous-même, vous en êtes bien le maître. — Citoyen, c'est au nom de la loi que je parle, et vous devez vous y soumettre ! — Citoyen, la loi n'ordonne pas toutes les vexations dont on nous accable; mais je sais très-bien que je dois m'y soumettre puisque je suis au cachot, et que vous en avez la clef : c'est une vérité qu'il n'est nullement nécessaire de me démontrer. » Je dis à Gamache de couper le poulet, et l'administrateur s'en alla en grognant. Après une quantité de « Mon Dieu, Seigneur, les vilaines gens !... » Gamache m'exhortait à modérer mon impatience devant des personnages aussi redoutables; mais c'était souvent plus fort que moi. Ces deux premiers mois de la tour furent certainement le temps le plus affreux de ma captivité; car, quoique j'aie éprouvé dans la suite des chagrins plus violents que ceux que j'éprouvais alors, je n'ai jamais eu à souffrir, depuis cette époque, une suite aussi complète, aussi accablante de tourments et de vexations : je dis deux mois, quoique j'en aie passé *trois* dans ce cachot, *sans mettre une seule fois le pied hors du seuil de la porte;* mais c'est qu'au bout de ces deux premiers mois, ou plutôt quelques jours après leur expiration, je commençai à goûter une consolation qui contribua infiniment à adoucir mon sort. Au moment où je m'y attendais le moins, je vis ouvrir ma porte et paraître Beaujolais, auquel un homme qui le suivait demanda à quelle heure il voulait qu'on

vînt le reprendre : « Dans deux heures, si vous voulez bien, » répondit-il ; et l'homme s'en alla, en refermant la porte sur lui. Aussitôt je me jetai à son cou ; et ma joie de le revoir, et de me trouver seul avec lui, fut pendant quelques instants si vive, qu'il m'était impossible de proférer une seule parole. A la fin je lui demandai à quelle heureuse circonstance je devais ce plaisir inattendu. « Je n'en sais rien moi-même, me dit-il ; je crois que c'est seulement un heureux hasard. Celui qui vient de me faire entrer ici n'est qu'un secrétaire du département, que les administrateurs ont envoyé pour me faire prendre l'air. En descendant l'escalier, je lui ai demandé si je ne pouvais pas te voir, et, à mon grand étonnement, il m'a ouvert la porte ; mais ce qui y a mis le comble, c'est lorsqu'il m'a demandé combien de temps je voulais rester ici. Cependant je me suis bien gardé de le lui témoigner, de peur qu'il ne se ravisât ; et maintenant la seule peur que j'aie, c'est que les administrateurs ne le grondent, et ne me renvoient chercher. Mais, en attendant, jouissons du plaisir d'être ensemble, et disons-nous bien vite tout ce que nous avons à nous dire. »

Je m'empressai de lui demander des nouvelles de mon père, dont il me semblait que cette étroite réclusion devait horriblement affecter l'esprit et la santé. Il me dit qu'effectivement sa santé avait un peu souffert, mais qu'elle était assez bonne maintenant, et que quant à son humeur, elle était toujours, à l'exception de quelques petits moments d'impatience et de chagrin, aussi gaie et aussi aimable qu'à l'ordinaire. Il me donna ensuite sur la situation de Marseille, sur celle de l'armée de Carteaux et des Marseillais, beaucoup de détails intéressants qu'il avait recueillis dans la conversation des administrateurs et des gardes nationaux, lorsque ces derniers ne se méfiaient pas de lui. Puis, nous nous contâmes réciproquement les mille et une persécutions que nous avions éprouvées depuis que nous ne nous étions vus ; enfin, nous conclûmes qu'elles devaient être bien près de leur terme, et que le bonheur si inattendu dont nous jouissions en était un présage presque certain. Ce qui augmentait notre joie, c'était de voir que les administrateurs ne renvoyaient pas chercher Beaujolais ; et, ne pouvant ignorer le lieu où il était, il

fallait nécessairement qu'ils consentissent à ce que nous fussions ensemble. Au bout de ces deux heures, qui s'écoulèrent avec une rapidité extrême, on vint, comme on en était convenu, reprendre Beaujolais, et nous nous séparâmes avec l'espoir de nous revoir le lendemain. Cet espoir ne fut point trompé, et nous eûmes cette consolation pendant les trois semaines suivantes, excepté lorsqu'il se trouvait un administrateur de mauvaise humeur, qui refusait ce que les autres avaient accordé. Enfin, après ces trois semaines, c'est-à-dire le 25 août, jour de Saint-Louis, Carteaux fit son entrée à Marseille; et notre sort fut soumis à une espèce de gouvernement militaire, dont nous nous trouvâmes beaucoup mieux que de celui des municipaux[1] et des administrateurs. Deux jours avant cet événement, nous entendîmes une forte canonnade qui paraissait avoir lieu dans la ville, et qui dura assez longtemps. Nous distinguâmes même le bruit de plusieurs bombes; mais, ces deux jours-là, on ne permit pas à Beaujolais de venir me voir, et on gardait un tel silence lorsqu'on m'apportait à manger, qu'il était impossible de savoir la cause précise de ce tapage. Je savais que Carteaux n'était pas loin, et je me figurais que c'était lui contre lequel les Marseillais faisaient un dernier effort; mais je sus depuis que c'était la section n° 11 qui, s'étant déclarée pour Carteaux deux jours avant son arrivée, se battit pendant quelque temps contre les autres, et fut ensuite se joindre à l'armée conventionnelle, qui, comme je l'ai déjà dit, fit son entrée à Marseille le 25 août. La veille au soir, nous éprouvâmes une inquiétude assez vive, en voyant se passer l'heure à laquelle on entrait ordinairement le soir dans nos cachots. Plusieurs heures s'écoulèrent: nous craignions qu'on ne nous eût abandonnés, et que nous ne fussions destinés à mourir de faim. Le corps de garde de la tour était très-près de ma porte, et toujours rempli de gardes nationaux qui faisaient continuellement un train effroyable, ce qui n'était pas un

[1] En général, nous avons presque toujours eu infiniment plus à nous louer des militaires que des officiers civils. Ces derniers ne pouvaient jamais assouvir leur rage contre ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis, et ils saisissaient avec empressement toutes les occasions de déployer leur autorité en tourmentant leurs prisonniers, tandis que les autres, accoutumés à un plus noble genre de victoire, semblaient même, en pareil cas, ne s'acquitter qu'avec répugnance du devoir qui leur était imposé.

de mes moindres tourments; car leurs chants étourdissants m'empêchaient souvent de fermer l'œil pendant des nuits entières. Mais ce soir-là on n'entendait plus rien, et il paraissait que tous ces messieurs avaient déserté le poste. Nous frappions à coups redoublés, Gamache et moi : mon père et Beaujolais, aussi inquiets, criaient de leur côté. J'essayai de leur demander, au travers de ma porte, si c'était la même cause qui leur faisait faire tout ce bruit; ils m'entendirent, et me répondirent que leur sentinelle les avait abandonnés. Comme mon cachot était plus près du corps de garde, ils me demandèrent si je n'entendais rien; mais, au bout de quelque temps, je distinguai plusieurs voix, dont le bruit, augmentant à chaque instant, indiquait leur approche : nous renouvelâmes nos cris, et on nous annonça qu'on arrivait, ce qui nous tranquillisa beaucoup. En effet, nos portes s'ouvrirent peu de temps après, et nous vîmes avec joie paraître nos gardiens. Nous nous permîmes quelques questions sur ce long retard; mais on ne satisfit point notre curiosité.

Le lendemain matin, jour de l'arrivée de Carteaux, ce fut un caporal de garde nationale qui vint tout seul ouvrir ma porte pour faire entrer mon déjeuner. Je vis par là que tout était en désordre, et je voulus au moins en profiter pour aller voir mon père, que je n'avais pas aperçu depuis trois mois, quoique si près de lui pendant tout ce temps. Je m'élançai donc hors de mon affreux tombeau, malgré le caporal qui mourait de peur, et disait toujours : « Mais, citoyen, mais, citoyen, cela ne se peut pas. » Je l'assurai que cela se pouvait, et je le lui prouvai en montant quatre à quatre le vilain petit escalier qui conduisait à la prison de mon père et de Beaujolais. Leur grille était ouverte, parce qu'on venait de leur apporter à déjeuner : je me précipitai dans les bras de mon père, et ce fut un plaisir bien vif! Je voulais déjeuner avec eux; mais le caporal m'ayant prié en tremblant de n'en rien faire, et m'ayant assuré que, si on nous trouvait ensemble, il était perdu, je consentis à me séparer d'eux, et à retourner dans ma triste demeure.

Vers midi, les troupes de Carteaux vinrent prendre possession du fort; c'était un détachement du régiment de Bourgogne. L'officier qui le commandait se fit conduire dans tous les postes et

prisons par un officier de garde nationale, qui avait une peur effroyable, car il craignait, avec raison, qu'on ne le traitât en rebelle. Ils vinrent tous les deux à la tour. L'officier du régiment de Bourgogne avait de très-bonnes manières, et l'air fort honnête; je lui demandai quels étaient ses ordres à notre égard, et il me répondit qu'il n'en avait d'autres que de faire suivre provisoirement les anciennes consignes; mais que, si nous avions des réclamations à adresser au général Carteaux, ou aux représentants du peuple, il s'en chargerait avec grand plaisir. Il ajouta qu'il désirait personnellement pouvoir adoucir notre sort; mais que nous devions bien penser que cela ne dépendait nullement de lui, et qu'un militaire ne connaissait que les ordres de ses supérieurs. En disant cela, il se retira. Quelque temps après, on m'apporta mon dîner; ce fut un sergent qui ouvrit la porte : « Diable, dit-il en entrant, c'est *ben* noir ici! Bonjour, citoyen. C'est votre père et votre frère qui sont là-haut, n'est-ce pas?— Oui. — Ça vous ferait-il *ben* plaisir d'aller dîner avec eux? — Oh! beaucoup, et je vous en aurai une grande obligation. — Eh *ben!* montez; j'ai fermé la grille d'en bas. Si l'officier ou quelque autre vient, vous redescendrez *ben* vite dans votre prison, et on ne s'apercevra de rien; car je ne demanderais pas mieux que de vous mettre dehors; mais je ne me soucierais pas qu'on me mît dedans à votre place. » J'étais déjà en haut lorsque ce brave homme achevait son discours. Mon père et Beaujolais ne furent point étonnés de mon arrivée, car c'étaient eux qui avaient obtenu cette grâce du sergent; mais ils en témoignèrent une joie extrême. Nous remerciâmes tous de bon cœur celui qui nous avait procuré cette jouissance; il était réellement un très-bon homme, mais bizarre à l'excès. « C'est bon, nous dit-il; je suis content si vous l'êtes! Mais chut! (en mettant le doigt sur sa bouche) et ne vous vantez pas d'avoir été ensemble, car je serais perdu si on le savait. » Nous dînâmes beaucoup plus gaiement que nous ne l'avions fait depuis longtemps, et après dîner nous eûmes la permission de rester quelque temps ensemble. Vers l'entrée de la nuit, le sergent me fit redescendre, ainsi que mon fidèle Gamache, et on nous enferma dans notre trou. Le soir, ce fut encore lui qui vint ouvrir pour faire entrer le sou-

per. J'espérais qu'il m'accorderait la même faveur que le matin, et je la lui demandai; mais il me la refusa. Il était ivre, selon sa coutume journalière. « Non, me dit-il, ça gâterait tout, si vous alliez là-haut ce soir ; soupez ici tranquillement. » Ce qui me parut le plus clair dans cette injonction, c'est que le bon homme était beaucoup plus traitable à jeun que dans le vin. Le lendemain matin, il ne fit pas la moindre difficulté de me laisser monter chez mon père, et même il m'y laissa toute la matinée, ce qui fut pour moi un plaisir sensible; il vint seulement me renfermer un moment avant qu'on ne le relevât; et le sergent, son successeur, étant aussi un fort bon homme, nous accorda la même faveur de la meilleure grâce du monde, et sans y mettre la restriction du souper. Nous eûmes la consolation de pouvoir causer ensemble à notre aise et sans témoins, ce qui ne nous était pas arrivé depuis bien longtemps; puis nous jouâmes à toutes sortes de jeux de cartes, aux dames, aux échecs. Enfin, indépendamment du plaisir que nous procurait cet adoucissement par lui-même, l'espoir, quoique assez peu fondé, que c'était un pas vers notre liberté, nous mettait du baume dans le sang. Nous avions été si mal, si horriblement traités dans ces derniers temps, qu'il suffisait à ceux qui étaient alors chargés de nous garder d'être animés de quelques sentiments d'humanité, pour pouvoir, sans se compromettre, rendre notre sort infiniment plus doux : aussi leur dois-je la justice de dire qu'ils firent pour cela tout ce qui était en eux; quand je dis *ils*, c'est-à-dire presque tous les sergents qui vinrent commander le poste de la tour, et dont, par conséquent, nous dépendions immédiatement. Les officiers étaient en général moins bons : cependant quelques-uns se conduisaient parfaitement à notre égard. Beaujolais eut la permission de se promener dans le fort, à toute heure et tant qu'il lui plaisait; mon fidèle Gamache obtint aussi cette faveur. Ces deux demi-libertés nous firent d'autant plus de plaisir, qu'ils s'informaient de tout ce qui se passait au dehors, et venaient nous le raconter; mais, malgré toutes les réclamations que nous faisions, nous étions toujours, mon père et moi, privés du plaisir de prendre l'air, et nous en avions, comme on peut croire, un besoin extrême : mon père en souffrait encore plus que moi.

Enfin, au bout de quelques jours, nous vîmes une après-dînée l'officier de garde entrer dans notre prison, en nous disant : « Venez, citoyens, venez respirer l'air; il est trop cruel de vous étouffer de la sorte! Je le prends sur moi; on m'en punira si on le juge à propos [1]. » Nous le suivîmes avec un empressement facile à imaginer, et en l'assurant de notre reconnaissance.

On n'a pas d'idée de l'étourdissement qu'on éprouve en voyant le grand jour après en avoir été longtemps privé, et en respirant l'air pur. Je fus d'abord ébloui, au point de ne pouvoir marcher pendant quelques moments; puis, après cet étourdissement, je me trouvai dans une espèce d'ivresse qui me faisait chanceler, et j'éprouvais en même temps un bourdonnement dans les oreilles qui m'empêchait entièrement d'entendre ce qu'on me disait. Enfin, ce ne fut qu'au bout d'un peu plus d'un quart d'heure que je fus en état de jouir réellement du bien qu'on m'accordait. Nous avions pour promenade une petite terrasse adjacente à la tour où nous nous trouvions; on nous permit d'y rester une heure et demie; et comme la nuit approchait on nous fit rentrer dans nos cachots. Le lendemain et les jours suivants, on continua de nous accorder la même permission. Quelques officiers cependant, soit par méchanceté, soit par crainte de se compromettre, nous la refusèrent; mais c'était assez rare; et souvent même, dans ce cas, au moyen de quelques bouteilles de vin ou de quelques pipes de bon tabac, on obtenait des sergents qu'ils prissent sur eux de nous faire sortir un moment sur la terrasse. Enfin, comme je l'ai déjà dit, le *régime militaire* nous convenait infiniment mieux que le *régime municipal;* mais cette funeste engeance, quoique subordonnée aux militaires (la ville était en état de siége), trouva encore le moyen de nous persécuter. Un jour, que nous étions tranquillement à dîner ensemble, deux de ces messieurs, décorés de leurs écharpes, entrèrent dans notre prison, et, d'un ton insolent, nous déclarèrent ainsi leurs volontés suprêmes : « Citoyens, la municipalité et les administrateurs du département et du district, n'ayant été instruits que ce matin de votre réunion, nous ont

[1] Ce brave homme se nommait Cottin; il était lieutenant dans un bataillon de la Côte-d'Or (Dijon).

aussitôt députés vers vous pour vous séparer. En conséquence, il faut que le fils aîné descende sur-le-champ dans sa prison, où il continuera d'être enfermé comme auparavant, sans avoir de communications avec qui que ce soit. » Cette déclaration pénétra *le fils aîné* de chagrin et de colère. « Au moins, leur dis-je, vous voudrez bien permettre que j'achève ici mon dîner : il doit vous être assez indifférent qu'on m'ensevelisse une demi-heure plus tôt ou plus tard dans mon cachot. » Mon père était vivement affecté. « Mais ne sentez-vous pas, leur disait-il, la dureté, l'injustice d'un pareil traitement, et surtout son peu d'utilité? — Nous savons que cela est triste; mais nous ne connaissons que nos ordres. » Enfin, ils nous permirent d'achever notre dîner; mais ils ordonnèrent au sergent de m'enfermer aussitôt après dans mon cachot, et s'en allèrent. Nous étions plongés dans la consternation et dans le plus morne silence, lorsque le sergent, après avoir reconduit ces messieurs hors de la tour, remonta vers nous, et s'assit à quelque distance de la table. C'était, par bonheur, un excellent homme, que l'état où il nous voyait avait touché jusqu'à l'âme. « Consolez-vous, nous dit-il; quand toutes les municipalités de la terre me donneraient de semblables ordres, je me garderais bien de les exécuter. Soyez tranquilles, vous resterez ensemble, à moins que mon officier ne vienne lui-même vous séparer; mais je ne le crois pas, car c'est un brave homme. Ce soir, lorsqu'il commencera à faire nuit, je viendrai vous prendre pour vous mener sur la petite terrasse, et vous pourrez y prendre l'air à votre aise. De plus, je ne ferai aucune mention à ceux qui viendront me relever des ordres de ces gens-là, et vous continuerez à jouir des mêmes consolations. » Ce discours si inattendu nous causa non-seulement une joie inexprimable, mais un attendrissement extrême. Nous cherchions en vain les termes pour exprimer notre reconnaissance à cet être généreux que nous n'avions jamais vu jusqu'à ce moment, et auquel nous avions une aussi grande obligation; mais il vit combien nous y étions sensibles, et ce fut sa seule récompense, car il ne voulut jamais recevoir la moindre bagatelle.

Tout ce qu'il avait annoncé se réalisa : nous restâmes ensem-

ble, et nous eûmes presque tous les soirs la permission de respirer l'air, plus ou moins longtemps, sur la petite terrasse. Lorsque quelque administrateur ou officier général venait visiter la tour (ce qui était assez rare, le sergent accourait sur-le-champ, nous enfermait séparément sous tous les verrous et grilles de nos cachots; et aussitôt qu'ils étaient sortis, il venait nous ouvrir, et nous laissait communiquer ensemble comme auparavant. Un jour que j'avais été enfermé de la sorte, j'entendis, à travers ma porte, un de ces messieurs qui disait, en montant l'escalier : « C'est le ci-devant duc d'Orléans qui est en haut, et son fils aîné en bas; mais ils n'y resteront pas longtemps, *car il faut que leurs têtes pètent.* » Quoique ce propos n'ait pas été le seul de ce genre que j'aie entendu, il me fit alors une impression d'autant plus forte, que, par un effet du besoin qu'on a toujours de se livrer à l'espérance, nous regardions comme un très-heureux présage les adoucissements que nous ne devions qu'à l'humanité des sergents.

Nous passâmes de la sorte le mois de septembre et une partie du mois suivant. Ce fut dans la matinée du 15 octobre que, causant avec mon père, nous vîmes arriver précipitamment Beaujolais avec un air d'inquiétude qu'il voulait en vain déguiser. Mon père lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Il est, répondit-il, question de vous dans les papiers. — Si ce n'est que cela, mon cher enfant, cela n'est pas nouveau; car on me fait cet honneur-là assez souvent. Mais je serai bien aise de lire ce papier, si tu peux me le procurer. — C'est chez ma tante que je l'ai vu, et elle ne voulait pas même que je vous en parlasse; mais je sais que vous aimez mieux être instruit de tout. — Tu as très-fort raison; mais, dis-moi, est-ce à la convention qu'il a été question de moi? — Oui, papa; et il a été décrété que vous seriez jugé. — Tant mieux, tant mieux, mon fils; il faudra que tout ceci finisse bientôt d'une manière ou d'une autre. Et de quoi peuvent-ils m'accuser? Embrassez-moi, mes enfants; j'en suis enchanté! » J'étais loin de partager sa joie; mais en même temps sa parfaite sécurité, et le penchant qu'on a toujours à se flatter de ce qu'on désire, m'empêchèrent d'éprouver une inquiétude aussi vive que je l'eusse ressentie, si j'avais appris cette fa-

tale nouvelle en son absence. Il se fit apporter le papier public, et y lut son décret d'accusation, joint à plusieurs autres. « Il n'est, me dit-il, motivé sur rien ; il a été sollicité par de grands scélérats : mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi. » C'était ainsi que cette espèce d'optimisme si précieux, qui dominait son caractère, lui cachait le danger affreux auquel il était exposé. « Allons, mes amis, continua-t-il, ne vous attristez pas de ce que je regarde comme une bonne nouvelle, et mettons-nous à jouer. » Nous le fîmes, et il joua d'aussi bon cœur et tout aussi gaiement que s'il n'avait rien appris du tout. Il me dit ensuite qu'on me ferait venir à Paris avec lui, pour y subir un jugement. Je le pensais de même ; mais je n'en augurais pas, à beaucoup près, aussi bien. Quelques jours après, nous eûmes la visite de trois commissaires qui arrivaient de Paris pour chercher leur victime ; ils nous parlèrent du ton le plus poli, et même le plus *mielleux* (je n'ai jamais su quel avait été leur motif en cela), nous engagèrent à n'avoir pas la moindre inquiétude, et nous assurèrent que c'était moins un jugement qu'un éclaircissement qu'on désirait. Ils dirent aussi, en réponse à une question de mon père, qu'ils n'avaient aucun ordre à mon égard ; et que, quant à son départ, il devait se tenir tout prêt, parce qu'ils viendraient le chercher sous très-peu de jours. En effet, le 23 octobre, à cinq heures du matin, je fus réveillé par mon malheureux père, qui entra dans mon cachot avec les scélérats qui allaient le faire égorger. Il m'embrassa tendrement. « Je viens, mon cher Montpensier, me dit-il, pour te dire adieu, car je vais partir. » J'étais si saisi, qu'il me fut impossible de proférer une parole. Je le serrai contre mon cœur, en versant un torrent de larmes. « Je voulais, ajouta-t-il, partir sans te dire adieu ; car c'est toujours un moment pénible ; mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir encore avant mon départ. Adieu, mon enfant ; console-toi, console ton frère, et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant ! » Hélas ! ce bonheur ne nous était pas destiné !... Malheureux et excellent père ! quiconque a pu vous voir de près, et vous bien connaître, sera forcé de convenir (s'il n'est un insigne calomniateur) que vous n'aviez dans le cœur ni la moindre ambition, ni aucun dé-

sir de vengeance; que vous possédiez les qualités les plus aimables et les plus solides; mais que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion ; que, d'ailleurs, vous accordiez votre confiance avec trop de facilité, et que les scélérats avaient trouvé le moyen de s'en emparer pour vous perdre, et vous sacrifier à leurs atroces projets. Celui qui tiendra ce langage ne fera que vous rendre la justice la plus sévère ; mais vos ennemis écraseront sa voix, et malheureusement ils n'en ont que trop de moyens. Eh bien ! qu'ils consomment leur ouvrage ! qu'ils achèvent de déchirer la mémoire de cet être infortuné et sacrifié ! Mais puisse-t-il au moins être connu un jour ! puisse le monde savoir ce que je sais ! et puissé-je encore exister à cette époque ! — Revenons à mon triste sujet.

Je montai chez Beaujolais, que je trouvai en larmes, et nous passâmes toute la journée à nous entretenir de celui dont nous ne pouvions nous imaginer que nous fussions séparés pour toujours. Le lendemain, nous nous occupâmes des moyens de sortir de l'affreux séjour où nous avions déjà passé près de cinq mois, c'est-à-dire que nous adressâmes des pétitions aux autorités compétentes. Nous pensions qu'on n'aurait aucune raison de retenir dans les cachots deux jeunes gens âgés l'un de dix-huit ans, et l'autre de quatorze, qu'on ne pouvait accuser de rien ; et qu'on nous donnerait au moins des logements plus sains, plus clairs, et un peu plus de liberté. Nous étions dans l'erreur. La réponse à nos pétitions fut un arrêté portant défense de nous laisser sortir de la tour même pour un moment, permettant seulement de nous faire prendre l'air pendant le jour sur le sommet de la tour, où on placerait une sentinelle qui en refermerait la porte une heure avant le coucher du soleil. Cette nouvelle rigueur, si contraire à ce dont nous nous flattions follement, nous plongea dans la consternation, et nous causa en même temps un mélange de colère et d'indignation que nous ne pûmes cacher au porteur de cet ordre tyrannique : mais après tout nous fûmes forcés, comme à l'ordinaire, de prendre notre parti. Huit ou dix jours après le départ de mon père, nous reçûmes avec joie une lettre de lui, datée de Lyon ; elle était fort courte, et ne contenait que

quelques détails assez satisfaisants sur sa santé, et sur l'état dans lequel il se trouvait. Ce furent les dernières nouvelles que nous reçûmes de lui. On ne nous laissait pas alors lire les papiers publics, quoique nous les demandassions avec plus d'instances que jamais. Ces messieurs avaient cependant bien voulu nous faire passer, presque toujours, quelques-unes des lettres qu'on nous écrivait, et dans lesquelles on avait bien soin de ne rien mettre qui pût exciter le moindre soupçon. Les seules personnes qui nous écrivissent depuis notre emprisonnement étaient, d'une part, ma mère qui était restée à Vernon jusqu'à l'affreuse époque dont je vais parler; et, de l'autre, madame de B...., cette excellente amie de mon père et la nôtre, qui ne cessa jamais de nous donner les preuves d'attachement les plus touchantes, et qui, pour nous procurer cette consolation, ne craignit jamais de s'exposer, dans les temps les plus orageux, aux dangers qu'entraînait une correspondance avec des personnes aussi suspectes. Je ne dois pas oublier non plus de faire mention du bon Lebrun, qui avait été notre sous-gouverneur, et qui continua aussi à nous écrire de temps en temps, quoique sa position fût aussi très-critique. Ce fut même par une lettre de lui, du 8 novembre, et qui ne nous parvint que le 18, que nous commençâmes à nous douter de l'horrible malheur que nous venions d'éprouver, et dont nous n'avions aucune connaissance. Je dis que nous ne fîmes que nous en douter; car quoique cette lettre contînt quelques exhortations à la résignation, et à la soumission aux décrets de la Providence, qui n'étaient que trop intelligibles, on s'était plu à nous faire des contes si contraires à la vérité, que, malgré l'inquiétude que nous causa cette lettre, nous trouvâmes moyen de la commenter, et de nous faire illusion sur le sens qu'elle aurait dû nous présenter. « S'il était arrivé quelque malheur à mon père, disions-nous, pourquoi ne nous le manderait-on pas plus positivement? comment ne l'aurions-nous pas appris de quelque autre manière? Non, non, le bon Lebrun ne nous exhorte à la résignation que parce qu'il sait que, surtout en l'absence de mon père, nous en avons besoin dans la situation où nous sommes. »

Tout en disant cela nous étions néanmoins horriblement

agités, et nous nous cachions mutuellement nos craintes. Ne pouvant obtenir les papiers publics malgré nos vives instances, nous accablions de questions l'officier de garde, et les sergents et caporaux qui venaient nous voir de temps en temps : aucun ne voulut se charger de nous découvrir la fatale vérité. Enfin, un garde de ville (que les municipaux et administrateurs avaient placé auprès de nous, sous prétexte de veiller à ce que leurs arrêtés fussent exécutés, mais au fait pour nous espionner, et leur rendre compte de tout ce que nous faisions et disions) vint nous déclarer un soir, d'un air sinistre, que ma tante avait obtenu la permission de venir passer une heure avec nous, le lendemain. Cette nouvelle mit le comble à notre inquiétude; cependant nous parvînmes à nous abuser encore. « Ma tante, disions-nous, voit toujours en noir; elle s'est toujours figuré que mon père courait de grands dangers : elle vient, sans doute, pour nous préparer à de mauvaises nouvelles qu'elle craint, mais qu'elle n'a certainement pas pu recevoir. » Le lendemain, jour affreux! il faisait si sombre dans notre cachot, que nous fûmes obligés, ainsi que cela nous arrivait quelquefois, de garder de la lumière toute la journée. Vers midi, ma tante arriva : « Mes pauvres enfants, nous dit-elle après nous avoir regardés quelque temps avec l'air de la compassion, j'espère que vous êtes préparés à recevoir la pénible commission dont il faut que je m'acquitte envers vous? — Non, ma tante, répondîmes-nous avec empressement, nous ne sommes préparés à rien, nous ne savons rien. — Il est impossible que vous ne vous doutiez pas du terrible malheur que la religion seule peut vous aider à supporter courageusement. Il faut enfin cesser de vous abuser; lisez d'abord cette lettre que votre mère vous écrit, et qu'on vient de me remettre pour vous. » La lettre ne contenait que ces mots, en caractères très-gros et très-défigurés : « Vivez, malheureux enfants, pour votre si malheureuse mère! » Cette déchirante recommandation me bouleversa totalement. Je regardai Beaujolais, et à peine nos yeux se furent-ils rencontrés, que les larmes en sortirent aussitôt, avec d'autant plus de violence qu'elles avaient été longtemps contraintes. Cependant, ne pouvant me livrer à l'affreuse idée de la perte que nous venions de faire :

« Ma tante, m'écriai-je, de grâce, expliquez-vous ; qu'est devenu mon père ? — Vous n'en avez plus, me répondit-elle ; il a été condamné à mort et exécuté ! » Je n'eus que le temps de m'écrier : « Ah ! les exécrables monstres ! » et je perdis aussitôt connaissance. Beaujolais ne tarda pas à s'évanouir aussi. En revenant à moi, je me trouvai tout en convulsions : on voulut me porter sur un lit ; et ce lit était le même dans lequel mon malheureux père avait couché quatre mois ! Cette vue me fit une impression impossible à rendre : je criais, je hurlais, je menaçais les assassins de mon père, je leur demandais la mort. Jamais état ne fut plus violent et plus douloureux. Ma tante voulut nous faire des exhortations ; mais j'étais si peu disposé à les recevoir, qu'elle s'en alla [1].

Lorsque nous fûmes un peu plus tranquilles, et qu'il nous fut possible de nous entretenir ensemble de notre malheur, je dis à Beaujolais que je ne doutais pas que les scélérats qui venaient d'assassiner mon père ne crussent leur ouvrage incomplet tant que

[1] « Le duc d'Orléans arriva à Paris dans la nuit du 5 au 6 novembre, et fut conduit directement à la Conciergerie, où on lui annonça qu'il comparaîtrait dès le lendemain devant le tribunal. Ce ne fut qu'alors qu'on lui fit connaître l'acte d'accusation sur lequel il allait être jugé. Son étonnement fut grand, en voyant que cet acte d'accusation était précisément le même que celui qui avait été dressé contre les girondins, et sur lequel ils avaient été condamnés à mort et exécutés huit jours auparavant. On ne s'était pas même donné la peine d'en faire un autre qui pût au moins être applicable au duc d'Orléans : parmi les chefs d'accusation qu'il contenait, s'en trouvait un dirigé contre le député Carra, auquel on avait reproché, sans raison, d'avoir voulu placer le duc d'York sur le trône de France. Aussi, lorsque le duc d'Orléans entendit la lecture de cet article, il dit froidement : « Mais, en vérité, ceci a l'air d'une plaisanterie. » Interpellé par le tribunal de déclarer ce qu'il avait à répondre aux accusations portées contre lui, il se borna à faire observer « qu'elles se détruisaient d'elles-mêmes, et qu'elles « ne lui étaient pas applicables, puisqu'il était notoire qu'il avait été constamment opposé au système et aux « mesures du parti qu'on l'accusait d'avoir favorisé. » Néanmoins, le tribunal ayant passé outre, et l'ayant condamné à mort sans désemparer, il dit, sans se déconcerter, après avoir entendu sa sentence : « Puisque vous étiez décidés à « me faire périr, vous auriez dû chercher moins des prétextes plus plausibles pour y parvenir ; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit « que vous m'ayez cru coupable de tout « ce dont vous venez de me déclarer convaincu. Et vous moins que personne, vous qui me connaissez si bien, « ajouta-t-il en regardant fixement le « chef du jury (Antonelle). Au reste, « continua-t-il, puisque mon sort est « décidé, je vous demande de ne pas me « faire languir ici jusqu'à demain, et « d'ordonner que je sois conduit à la « mort sur-le-champ. » On lui accorda, sans difficulté, cette triste faveur. En traversant la place du Palais-Royal, la charrette qui le conduisait au supplice fut arrêtée quelques minutes ; et, pendant ce temps, il promena ses regards avec un grand sang-froid sur la façade de son palais. Arrivé à la place Louis XV, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut la mort le 16 brumaire an II (6 novembre 1793), à quatre heures du soir. » (*Extr. des Mém. du temps.*) Fs. B.

ses enfants existeraient, et que certainement un crime de plus ne les arrêterait pas. J'ajoutai que, d'ailleurs, la mort était ce que nous devions désirer le plus, puisque nous ne pouvions plus espérer maintenant qu'on nous rendît notre liberté. Beaujolais m'assura qu'il pensait absolument de même; et tous deux, nous affermissant dans l'idée que nos maux ne dureraient pas longtemps, nous parvînmes à les supporter avec plus de force et de calme. Quelquefois, lorsque nous nous sentions dominer par les idées noires, que nous ne pouvions pas toujours vaincre avec autant de facilité, nous nous forcions à prendre quelques verres de vin de plus qu'à l'ordinaire, puis ensuite à fumer, ce qui nous procurait une espèce d'étourdissement pendant lequel nous ne songions point à l'horreur de notre situation ; et cela était suivi d'un sommeil salutaire. Affreuse existence! le sort des animaux excitait notre envie! « Ils sont exempts du tourment de la pensée, disions-nous ; ils sont bien heureux! » Plus d'une fois nous nous souhaitâmes, en nous couchant, de ne plus nous réveiller, et ce souhait était bien sincère. En effet, le moment du réveil était peut-être le plus affreux de la journée : la vue de notre cachot, dans lequel le jour ne pénétrait à travers trois rangs de barreaux et un grillage que pour mieux en découvrir l'horreur, faisait naître en nous toutes les cruelles idées qu'un sommeil bienfaisant avait éloignées pour quelque temps. L'espérance était presque entièrement bannie de nos cœurs ; je dis *presque*, parce que, grâce à la Providence divine, elle ne peut jamais l'être entièrement. Cependant que pouvions-nous raisonnablement espérer? l'arrêté par lequel le département et la municipalité, après avoir reçu toutes nos réclamations, nous condamnait à rester enfermés dans la tour, nous prouvait qu'on avait l'intention de nous y laisser très-longtemps, ou au moins jusqu'au moment où on jugerait à propos de nous envoyer à la boucherie. D'un autre côté, les papiers publics qu'on nous laissait lire de temps en temps ne nous permettaient pas de conserver le moindre doute sur l'irrévocable proscription que les forcenés qui gouvernaient alors avaient jurée contre tous les nobles, et à plus forte raison contre notre famille et contre nous. Leur haine s'étendait même jusqu'aux enfants, qu'ils désignaient sous le nom

de *louveteaux*, et auxquels ils déclaraient qu'ils ne feraient aucun quartier. Ainsi donc nous ne pouvions pas même conserver l'espoir d'être épargnés en faveur de notre âge, ni par conséquent nous faire la moindre illusion sur le sort qui nous menaçait. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous étions parvenus à l'envisager avec un calme si parfait, qu'il approchait beaucoup de l'insouciance. Aussi nous nous trouvions l'esprit assez libre pour pouvoir goûter la lecture, et nous y livrer pendant la plus grande partie du jour ; ce qui était pour nous une ressource incalculable, et dont nous aurions été privés, si nous n'avions pas réussi à éloigner les horribles idées que notre situation faisait naître naturellement. Nous étions, ainsi que je crois l'avoir déjà dit, abonnés chez un libraire, dont on nous permettait de recevoir les livres, après qu'on leur avait fait subir l'examen par lequel passait tout ce qui devait nous être remis. Nous consacrions donc nos tristes journées à la lecture et à la très-courte promenade qui nous était accordée sur une terrasse d'environ *quatorze pieds carrés*, au sommet de la tour. J'ai oublié de dire que, par un article de l'arrêté qui nous confinait dans ce triste séjour, il nous était expressément défendu de voir qui que ce fût au dehors ; et il était enjoint à notre domestique de se constituer prisonnier dans la tour s'il voulait continuer à nous servir, ou de sortir à l'instant du fort, pour n'y plus rentrer, s'il ne se souciait pas de souscrire à cette condition. Ce domestique était un Limousin nommé Coste, qui nous apportait notre dîner de chez le traiteur, et nous l'avions pris à notre service depuis le départ de Gamache, qui avait suivi mon père. Coste aimait l'argent, et une promesse de lui donner 30 fr. (en assignats qui perdaient beaucoup), indépendamment des 45 fr. que le département lui donnait pour nous servir, le détermina à accepter la condition, et à s'enfermer avec nous. J'étais étonné qu'on pût faire un pareil sacrifice pour de l'argent, et surtout pour aussi peu d'argent. Nous avons eu lieu de penser depuis qu'il espionnait, et rendait compte de ce que nous disions à messieurs du département et de la municipalité, et même nous le surprîmes un jour écoutant à la porte, ce qui nous détermina à le congédier ; mais ce ne fut que longtemps après, car il passa six mois entiers avec nous dans la bienheu-

reuse tour. Assurément la vie qu'il y menait était aussi triste, aussi ennuyeuse qu'on peut se le figurer ; car il ne savait ni lire ni écrire, et n'avait d'autre occupation, après celle de faire nos lits et de nous servir à table, ce qui n'était pas long, que de manger et boire, ce dont il s'acquittait fort bien. Il passait le reste du temps sur la terrasse, où il avait toujours une conversation établie avec la sentinelle, lorsqu'on voulait bien la lui accorder, ce qui arrivait ordinairement : il s'enivrait régulièrement tous les soirs, et il avait, en général, ce qu'on appelle le *vin mauvais*. Aussi, dès que l'ivresse se manifestait, nous avions soin de l'envoyer coucher ; ce qu'il faisait en grognant beaucoup. Il couchait en bas, dans l'endroit où j'avais été enfermé pendant trois mois avec Gamache ; car ces messieurs avaient bien voulu nous accorder, par leur arrêté, la *jouissance* des deux cachots de la tour, ainsi que du petit escalier qui menait de l'un à l'autre et aboutissait à la terrasse, dont la porte n'était ouverte que pendant le jour. On la fermait le soir au coucher du soleil, et on allait l'ouvrir le lendemain matin. On relevait de deux heures en deux heures la sentinelle qui était en haut, et bien souvent le caporal et les soldats entraient dans notre triste séjour pour y satisfaire leur curiosité en nous regardant. Ces importunités devenaient si fréquentes et si odieuses, que nous sollicitâmes et obtînmes la permission de fermer notre porte en dedans, avec un petit crochet que nous y fîmes placer. Cette précaution ne put nous débarrasser des rondes de jour de messieurs les officiers de garde : quant à celles de nuit, nous nous dispensions d'aller leur ouvrir, et ils n'insistaient pas ordinairement. Il y en eut un cependant qui, venant nous rendre sa visite à minuit, s'obstina à frapper à la porte à coups redoublés. Je m'éveille en sursaut, et demande ce qu'on veut. On répond : « Ronde de nuit. — Citoyen, nous sommes couchés, et on veut bien ordinairement nous laisser dormir en repos. — Ouvrez la porte, il faut que j'entre. — Nous l'ouvrirons demain ; mais à présent nous sommes couchés, et nous vous prions de nous laisser dormir. — Si vous ne l'ouvrez pas sur-le-champ, je m'en vais l'enfoncer. — Faites-la donc enfoncer, citoyen, car nous ne l'ouvrirons certainement pas maintenant. » Sur cela, il s'en alla en faisant mille menaces que sa

fureur lui inspirait. Il revint à cinq heures du matin : mêmes menaces et mêmes réponses. Enfin il revint à neuf heures, pendant que nous étions à déjeuner : son extrême malhonnêteté nous avait déterminés à ne pas lui ouvrir du tout, et à attendre jusqu'à midi qu'on vînt le relever; mais, pour se procurer le plaisir qu'il poursuivait avec tant d'acharnement, il s'avisa d'un expédient : ce fut de contrefaire la voix du commandant du fort, qui était depuis très-peu de temps en place, et qui, sans pouvoir changer notre position, était venu nous voir, et nous avait témoigné beaucoup d'intérêt et de bons sentiments. Croyant que c'était lui qui venait nous rendre visite, nous nous empressâmes d'aller ouvrir; mais nous fûmes cruellement *désappointés,* en voyant entrer un homme qui nous était parfaitement inconnu, et qui se jeta sur nous le sabre à la main, avec toutes les démonstrations de la fureur. « Je vous apprendrai, s'écria-t-il, ce que c'est que de vouloir résister à un républicain. » Un sergent qui le suivait le retint en lui disant : « Mon officier, laissez ces malheureux jeunes gens; ce serait une lâcheté que de les attaquer dans l'état où ils sont. — Non, répondit-il, ce sont de f..... aristocrates, et il n'y a rien qu'ils ne méritent. — Eh bien ! misérable, lui criâmes-nous, exercez votre valeur sur deux prisonniers sans défense; votre grand sabre et vos menaces ne nous intimident nullement. — Sois tranquille, répliqua-t-il en m'adressant la parole et en me tutoyant révolutionnairement, la guillotine m'épargnera la peine de t'arranger comme tu le mérites. Rappelle-toi seulement le sort qu'ont éprouvé tes parents, et tremble, car ce sera le tien ! En attendant, le rapport que je vais faire au représentant du peuple pourra bien l'accélérer. Adieu. » Et il s'en alla. Quelques moments après, le commandant vint nous voir, et, sans que nous lui en parlassions, nous assura que, pour prévenir le mauvais effet que pourrait produire le rapport de ce misérable, il allait en faire un dans lequel il raconterait la chose comme elle s'était passée, et demanderait que le lâche qui avait insulté de la sorte, et de propos délibéré, les prisonniers qui étaient sous sa garde, fût réprimandé comme il le méritait. Nous le priâmes de renoncer à ce projet, et de se contenter simplement du récit exact du fait, ce qu'il nous promit. Nous n'entendîmes plus par-

ler de cette affaire, et nous ne revîmes jamais ce misérable. Nous apprîmes seulement, par ceux de ses camarades qui furent de garde après lui, qu'il avait été jadis ce qu'on nommait *aboyeur* à la porte des spectacles [1] ; je leur dois même la justice d'ajouter qu'ils nous en parlèrent avec un profond mépris, et nous assurèrent qu'ils étaient tous indignés de sa conduite à notre égard. Nous les remerciâmes de leur politesse, qui paraissait sincère, et qui par conséquent nous faisait plaisir ; et nous les assurâmes à notre tour que les insultes de cet *aboyeur* n'avaient produit sur nous qu'une légère impression. Le département avait, depuis notre arrivée à Marseille, et par ordre de la convention, payé tous les mémoires du traiteur qui nous fournissait à manger : il s'avisa tout d'un coup de supprimer ce payement, et de taxer notre nourriture à vingt-quatre francs en assignats, par jour, ce qui équivalait alors à huit francs en argent. Ces huit francs passaient par les mains du traiteur, qui nous nourrissait fort mal, et qui en gardait la moitié. Nous fîmes, à ce sujet, de vives représentations à *nos tuteurs,* et nous obtînmes enfin que l'argent nous serait remis, au lieu de l'être au traiteur, et que nous pourrions avoir *un pot au feu* dans notre tour, et faire faire la cuisine par notre domestique. Cet arrangement nous convenait d'autant mieux que nous n'avions pas un denier, et que, toute modique qu'était la somme qu'on nous allouait pour trois personnes (nous deux et notre domestique), nous espérions économiser assez pour payer notre blanchissage et d'autres petites dépenses nécessaires. Le département nous avait aussi fourni à chacun une capote, une veste, un pantalon de molleton et de gros souliers ; ce costume était complété par un bonnet de poil, dont la fourrure avait appartenu à des animaux domestiques. Indépendamment de tout cela, les administrateurs nous avaient donné à chacun une douzaine de chemises, dont la toile aurait été employée d'une manière beaucoup plus convenable, si on en avait fait des torchons de cuisine. Équipés de la sorte, nous aurions eu grand tort de nous plaindre ; et d'ailleurs la plainte aurait été parfaitement inutile : aussi n'en fîmes-nous aucune. Cependant on nous avait laissé parvenir, je ne sais comment, une lettre de ma mère, dans

[1] C'est-à-dire qu'il appelait les voitures.

laquelle elle nous annonçait qu'elle nous envoyait une somme de douze mille francs, que le négociant Rabaut était chargé de déposer dans les mains des autorités constituées (le département, le district et la municipalité), pour qu'elles nous la fissent remettre partiellement, et de la manière qu'elles jugeraient convenable. Cette somme nous paraissait une ressource inépuisable; mais nous doutions qu'elle pût arriver jusqu'à nous, et nos doutes n'étaient que trop fondés. Messieurs du district reçurent la somme, et jugèrent *convenable* de la confisquer sans rien dire; nous ne sûmes positivement cette circonstance que longtemps après, car toutes nos demandes à ce sujet restèrent alors sans réponse.

Nous nous décidâmes enfin à prendre notre parti sur cela comme sur tout le reste; *à mettre notre vieux bonnet sur l'oreille*, comme disent les soldats, et à tâcher de supporter patiemment la cruelle vie à laquelle nous étions condamnés, jusqu'à ce qu'on jugeât à propos de nous en débarrasser. A l'exception de quelques épisodes à peu près semblables à ceux que j'ai déjà racontés, et de quelques redoublements ou relâchements de sévérité, selon l'humeur de nos gardiens, nous n'éprouvâmes aucun changement dans notre situation pendant tout le temps de ce triste hiver, ni par conséquent rien qui mérite place dans ce récit. Je crois avoir seulement oublié de dire qu'on nous permettait de lire des papiers publics, dans lesquels nous n'avions à apprendre que la mort de quelques personnes auxquelles nous portions intérêt ou affection, ou les nouvelles menaces et injures que les scélérats ne cessaient de vomir contre ceux qu'ils avaient proscrits. Nous n'ouvrions jamais ces horribles journaux sans une répugnance qui cédait cependant à l'intérêt extrême de savoir quels étaient ceux dont nous avions à pleurer la perte, et si nos noms ne se trouvaient pas aussi sur la liste des proscriptions.

Vers le mois de mars 1794, nous apprîmes qu'il venait d'arriver à Marseille un représentant du peuple muni des pouvoirs les plus étendus, et qui avait annoncé l'intention de réparer l'injustice de ses prédécesseurs. Ce représentant était Maignet, dont le nom est devenu depuis si fameux dans le Midi, par les

cruautés atroces qu'il y a commises, mais qui alors n'était presque point connu. On espérait donc quelque soulagement de ce nouveau venu ; car il faut toujours qu'on espère. Quant à nous, sans nous livrer à l'espérance, et malgré notre dégoût pour les pétitions, nous nous déterminâmes à en risquer une bien courte, dans laquelle nous exposions au citoyen représentant • que le décret qui nous privait de notre liberté portait que nous serions détenus *dans les forts et châteaux de Marseille,* mais point du tout ensevelis dans un cachot, comme celui dans lequel nous gémissions depuis plus de neuf mois ; que nous réclamions l'exécution de ce décret, qu'on avait observé seulement à l'égard de M. le prince de Conti et de notre tante, et qu'on avait outrepassé à notre égard d'une manière si cruelle et si injuste. » Cette pétition n'eut pas un sort plus heureux que les précédentes, et on ne daigna pas y faire la moindre réponse ; mais voici la manière dont on imagina *d'y faire droit* (selon l'expression ironique que Maignet employa). Ce fut le 3 avril, environ trois semaines après l'envoi de notre pétition, que nous fûmes réveillés à cinq heures du matin par les coups redoublés qu'on frappait à notre porte. (J'ai déjà dit que nous avions obtenu la permission de fermer la porte en dedans.) « Qui frappe? nous écriâmes-nous, et que nous veut-on? — C'est moi, répondit alors une voix que nous reconnûmes sans peine pour celle de M. le prince de Conti ; c'est moi, citoyens; on vient m'enfermer avec vous. » Je crus entendre *m'emmener avec vous*, et je ne doutai pas que ce ne fût pour nous conduire ensemble au tribunal révolutionnaire. J'allai ouvrir ; et, malgré les sinistres idées dont j'étais rempli, j'eus réellement besoin de me faire violence pour contenir l'extrême envie de rire qui s'empara de moi, contre mon gré, à l'étrange apparition qui frappa mes regards. Il me serait impossible de donner une idée de la figure de M. le prince de Conti, la tête couverte de papillotes, un petit chapeau à trois cornes horizontales par-dessus, joignant à ses grimaces ordinaires celle de la circonstance, et dardant sa canne en avant, en criant : « Quoi ! malheureux, c'est ici ? » Il était suivi par son vieux et fidèle valet de chambre Jacquelin, et par un garde de ville, dont l'air insolent justifiait le choix qu'on avait fait de lui pour cette mission.

« Maintenant, dit ce dernier en s'adressant à M. le prince de Conti, il ne me reste plus qu'à faire venir ici votre lit et vos effets; et les ordres que j'ai reçus à votre égard seront alors entièrement exécutés. — On veut me faire mourir à petit feu, s'écria-t-il; eh bien! soyez tranquille, cela ne sera pas long. Je serai bientôt étouffé dans cet horrible lieu. Mais, malheureux jeunes gens (continua-t-il en s'adressant à nous), comment avez-vous pu vivre ici pendant dix mois? » Nous ne répondîmes à cette question qu'en l'assurant sincèrement du regret que nous avions de le voir, à son âge, partager notre rigoureux sort. Il se mit à pleurer, et, s'asseyant ensuite, il resta quelque temps plongé dans une profonde méditation; puis tout à coup : « Jacquelin, s'écria-t-il, quel quantième du mois est-ce aujourd'hui? — Monseigneur, c'est le 3 avril. — Vous ne savez ce que vous dites, car c'est le 10. — J'ai l'honneur d'assurer à monseigneur que c'est le 3. — Je vous dis que c'est le 10. — Monseigneur, ce n'est que le 3; » et chacun persistait dans son opinion. Cette dispute, qui, au reste, ne se passait qu'entre les dents, aurait pu durer longtemps si je n'y avais mis fin, en certifiant que l'almanach donnait gain de cause à Jacquelin, et que c'était en effet le 3 avril. Nous ne pouvions pas revenir de l'étonnement que nous avait causé l'arrivée de notre malheureux parent; mais nous n'osions lui faire aucune question à cet égard, de peur d'augmenter son chagrin. Le voyant plongé dans un accablement total et inquiétant, nous l'invitâmes à aller prendre l'air sur la terrasse au-dessus de la tour, où on nous permettait de passer quelques heures, en présence d'une sentinelle; il y consentit, et l'air parut effectivement lui faire du bien. A peine fut-il un peu remis qu'il nous prit tous deux à part, et nous dit, aussi bas qu'il put (ce qui ne l'était guère, car sa voix gémissante perçait toujours malgré lui) : « Messieurs, je ne vous cache pas que nous sommes perdus, et je dois vous dire même que nous n'avons pas vingt-quatre heures à vivre. On ne m'enferme ici avec vous que comme on enferme des bœufs et des moutons, lorsqu'on est au moment de les égorger : vous voyez ce vaisseau-là (continua-t-il en nous montrant avec sa canne un vaisseau dans le port), eh bien! ce sera le lieu de notre supplice; c'est là que l'on va nous

mettre pour nous noyer au moyen d'une soupape, aussitôt que nous serons sortis du port : c'est comme je vous le dis ; vous pouvez y compter. » Ce discours nous fit craindre que notre vieux parent n'eût l'esprit tout à fait égaré ; car, quoique nous fussions bien persuadés que notre mort était résolue depuis longtemps, aurait-on confié à une des victimes quels étaient le lieu, l'époque et le genre de supplice qu'on leur réservait? Cela n'était assurément pas probable, et il nous parut beaucoup plus naturel de croire que ce terrible projet n'avait été enfanté que par la frayeur de notre pauvre compagnon d'infortune. La suite prouva que nous avions raison.

Vers midi, on apporta les lits de M. le prince de Conti et de Jacquelin, ainsi qu'un grand fauteuil et une commode remplie d'effets. Le prince adressant la parole au secrétaire du commandant du fort, qui accompagnait ces effets : « N'est-il pas affreux, citoyen P..., de nous empiler ainsi dans cet abominable trou, comme des bêtes qu'on va mener à la boucherie, et de mettre le comble au malheur de ces jeunes gens, en leur envoyant un vieillard infirme, qui va être, malgré lui, leur fléau? » Le ton et les détails singuliers dont cette harangue fut accompagnée ne nous permirent pas de garder plus longtemps notre sérieux ; et nous éclatâmes avec d'autant plus de force que nous avions mis plus d'application à nous contenir [1]. Le prince de Conti ne s'en déconcerta pas du tout, et continua à déclamer sur le même ton, jusqu'à ce que le citoyen P... l'eût assuré d'un air mielleux et hypocrite qu'il était sincèrement touché de sa position, mais qu'il n'y pouvait malheureusement rien, et que c'était au représentant qu'il devait s'adresser. Il ajouta qu'il était chargé de lui annoncer que son valet de chambre Jacquelin ne pourrait rester auprès de lui qu'en se constituant prisonnier ; mais que son valet de chambre Courvoisier pourrait aller et venir pour ses commissions, pourvu qu'il se soumît à subir, en entrant et en sor-

[1] M. le prince de Conti nous plaçait à chaque moment, malgré nous, dans une étrange position. Son âge, ses malheurs, ses craintes, excitaient l'intérêt ; mais son langage, ses doléances, le bizarre contraste que présentaient son costume, ses manières, ses habitudes, avec l'état auquel nous étions réduits, provoquaient quelquefois la gaieté la plus involontaire : on ne pouvait guère le voir ou l'entendre sans le plaindre et sans rire.

tant, l'examen nécessaire. Jacquelin déclara qu'il n'abandonnerait jamais son maître. Celui-ci l'en remercia avec attendrissement, mais lui dit ensuite : « Vous ne savez pas, Jacquelin, jusqu'où va le sacrifice que vous me faites : apprenez qu'on commet un crime en témoignant de l'attachement à un être proscrit comme moi, et vous êtes un homme perdu ! — Hélas ! monseigneur, reprit l'autre, pourquoi vous désespérez-vous ainsi ? Votre position est affreuse, j'en conviens; mais permettez-moi de vous dire que vous en exagérez les dangers. » C'est ainsi que ce brave homme tâchait de rassurer son vieux maître, envers lequel il observait toujours des formes aussi respectueuses que si son sort et sa fortune n'eussent éprouvé aucun changement. Il n'en était pas de même de Courvoisier, qui semblait avoir renoncé à toute espèce de bienséance dans son langage et ses manières. Il rendit cependant quelques services assez importants à M. le prince de Conti ; mais au bout de quelque temps il l'abandonna, et s'en retourna à Paris.

La première nuit que le pauvre prince de Conti passa dans notre triste séjour fut employée d'un bout à l'autre par un dialogue continuel entre lui et son valet de chambre, qui cependant s'endormait de temps en temps, et ne répondait à demi qu'après deux ou trois appels. Quant à nous deux Beaujolais et moi, le bruit et la lumière nous empêchèrent de fermer l'œil, et nous ne perdions rien de leur conversation. Quelquefois nous entendions : « Jacquelin, ces messieurs dorment-ils? — Je le crois, monseigneur. — Comment peut-on dormir dans cet exécrable lieu? » Il faisait sonner sa montre; puis un moment après : « Jacquelin, j'entends du bruit; on vient sans doute nous égorger. » Enfin, nous nous étions assoupis un peu avant le jour, lorsque nous fûmes réveillés en sursaut par les cris de M. le prince de Conti. « Messieurs, levez-vous ! j'entends des gens armés qui montent le petit escalier, et Dieu sait ce qu'ils nous veulent ! » Nous le rassurâmes bientôt, en lui disant que c'était le caporal de garde qui allait, selon l'usage, ouvrir la porte de la terrasse une heure après le lever du soleil, et y poser une sentinelle. Ses inquiétudes et ses alarmes étaient si fréquentes et si vives, qu'il me paraissait impossible que sa tête y résistât long-

temps, et qu'elle tardât à s'aliéner totalement. Cependant il eut le bonheur de la conserver saine et sauve, de toutes manières, pendant les trois mois qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'à la mort de Robespierre, qui n'eut lieu qu'à la fin de juillet de cette année 1794; mais les sujets d'inquiétude ne devinrent pendant cet espace que plus fréquents et plus terribles. Il employa les premiers jours de sa réclusion dans la tour à écrire pétition sur pétition, et le tout en pure perte. Cette occupation avait cependant l'avantage d'employer une partie de sa journée, et il en passait ordinairement le reste sur la terrasse; le soir, il redescendait dans ce qu'il appelait avec raison *son tombeau*, et après le souper, qui était son principal repas, et qu'il allongeait le plus qu'il pouvait, il nous contait assez souvent des histoires de son jeune temps. Ensuite Jacquelin lui mettait ses papillotes, cérémonie qu'il ne manqua jamais d'observer une seule fois, quoique le genre de sa nouvelle demeure semblât devoir l'en dispenser.

J'ai, je crois, oublié de dire que la manière dont le représentant Maignet avait jugé à propos de *faire droit* à notre pétition avait été de rendre un arrêté portant que tous les membres de la famille Bourbon détenus dans le fort Saint-Jean seraient enfermés ensemble dans la tour dudit fort, sans aucune distinction de traitement. Ce fut en vertu de cet arrêté qu'on y amena notre malheureux parent; et ma tante allait y être conduite aussi, lorsque ses pleurs lui firent d'abord obtenir un sursis à l'exécution de l'arrêté, à condition qu'elle ne sortirait plus pour se promener dans le fort, comme elle faisait auparavant. Revenons à ce qui se passait dans notre triste tour.

Ma tante ne devant plus y venir, M. le prince de Conti s'établit avec Jacquelin dans le cachot d'en bas, et nous laissa l'entière jouissance de celui d'en haut. Nous étions cependant presque toujours ensemble, excepté la nuit et le temps qu'il employait à sa toilette, ce qui n'était jamais moins de deux ou trois heures. Un matin que Beaujolais et moi nous nous promenions sur la terrasse, nous vîmes, pour la première fois, passer sur le port la *procession de la décade*. Elle était formée par douze ou quinze polissons vêtus en Romains, qui portaient

les bustes de Brutus, Marat, et de Lepelletier, ainsi qu'une énorme *montagne* en plâtre. Tous les corps administratifs suivaient pompeusement cette ridicule mascarade; ils étaient accompagnés d'une foule de badauds qui s'égosillaient à crier : *Viva la republico et la montagno!* Pensant que cette nouveauté pourrait amuser un moment notre vieux compagnon d'infortune, nous descendîmes pour l'en avertir, et lui proposer de venir voir cet étrange spectacle. Nous le trouvâmes en robe de chambre de damas cramoisi à grands ramages, un bonnet de nuit à ruban sur la tête, et paraissant fort alarmé de notre visite, quelque simple qu'en fût le motif. « *Qué procession! que diable!* nous demanda-t-il d'un air effrayé. Je ne me soucie pas de voir tout ça : mais, messieurs, peut-on s'en dispenser? » Nous l'assurâmes que rien n'était plus facile, et que nous n'étions venus lui en faire part que parce que la chose nous avait paru assez curieuse pour qu'il fût bien aise de la voir. « Si cela est ainsi, nous dit-il, je vous suis bien obligé, et je vais monter avec vous sur la terrasse. » Il y vint en effet dans le costume que je viens de décrire, avec une grande lunette qu'il braquait sur le port, en criant : « Où sont-ils? où sont-ils? » Cette figure était si parfaitement comique, que non-seulement la sentinelle ne put pas y tenir, et éclata en le voyant, mais que l'envie de rire gagna tous les soldats qui étaient au pied de la tour, et ceux qui étaient au pont-levis. Heureusement le bon homme était si occupé de la procession de la décade, qu'il ne remarqua pas l'effet que produisait sa robe de chambre, son bonnet de nuit, ses pantoufles, et son air égaré.

Au bout d'environ dix ou douze jours, Courvoisier, l'autre valet de chambre de M. le prince de Conti, dont j'ai déjà parlé, vint lui annoncer qu'à sa sollicitation l'administration du département avait nommé des commissaires pour examiner notre prison, et pour nous transférer dans un endroit plus sain et plus habitable, s'ils la trouvaient aussi affreuse qu'il la leur avait décrite. « Je leur ai dit, ajouta-t-il, qu'on ne voyait goutte dans votre tour, et qu'il y régnait une telle humidité, que vous étiez toujours obligés d'y faire du feu, malgré la fumée dont vous étiez étouffés : ainsi, pour confirmer mon rapport, ayez soin

demain, lorsqu'ils viendront, d'augmenter la fumée à tel point qu'ils en soient eux-mêmes suffoqués. » Conformément à cet avis, nous ne manquâmes pas, le lendemain, d'augmenter la dose ordinaire de fumée par tous les moyens possibles. M. le prince de Conti criait : « Messieurs, messieurs, faites du feu partout! enfumons-nous, enfumons-nous! » Et nous y réussîmes si bien, que nous aurions été étouffés, si nous n'avions pris le parti d'aller respirer sur la terrasse jusqu'au moment de l'arrivée des commissaires. Ces messieurs firent leur entrée dans la tour vers midi. Ils étaient accompagnés du commandant de la place, nommé *Vouland*, ancien militaire, qui, quoique jacobin, avait conservé des manières honnêtes, et un extérieur tout différent de celui des *citoyens commissaires*. Quant à ces derniers, leur ton et leurs manières étaient parfaitement conformes à ce qu'on devait attendre d'eux. « Eh bien, dirent-ils en entrant, *vous vous trouvez bien mal ici?* — Citoyens, répondit M. le prince de Conti, jugez-en vous-mêmes; cet affreux caveau doit-il être l'asile d'un malheureux vieillard qu'on ne peut accuser de rien? — *Il ne s'agit pas ici d'accusation; la convention nationale a ordonné ta détention, Conti, et celle de ta famille, comme mesure de sûreté générale : elle a eu ses raisons pour le faire, et nous n'y pouvons rien. Quant à ce lieu-ci, il n'est pas beau, mais il est sûr; et il y en a de bien plus mauvais encore, je t'en réponds.* — Citoyens, tout ce que je puis dire, c'est que si vous me condamnez à y rester, vous me condamnez à mort; car je sens que je ne résisterai pas longtemps à l'horreur de ce séjour. — Eh! s'écria l'un des commissaires, ce vieux pleureur peut-il attacher tant de prix à vivre encore quelques jours de plus? Et s'il souffre, ne devrait-il pas se réjouir, au contraire, de voir bientôt terminer ainsi toutes ses souffrances? » Cet affreux propos, dont je ne perdis pas une syllabe, ne fut heureusement pas entendu de notre vieux parent, qui dans ce moment pleurait et gémissait [1]. « Mais, reprit l'un de ces messieurs, ces deux

[1] Ceci me rappelle qu'une autre fois, recevant une visite du même genre des commissaires de municipalité ou du département, M. le prince de Conti ayant cru devoir les saluer, et les remercier de je ne sais quelle permission insignifiante qu'ils lui avaient accordée, ils s'écrièrent : « Point de remerciments, point

jeunes gens ont bien vécu ici dix mois! — Oui, m'écriai-je, et de telle manière que je demanderais la mort, plutôt que d'être condamné à y passer ici le même espace de temps! Nous n'avons jamais cessé de réclamer contre l'injustice et la cruauté du traitement qu'on nous faisait essuyer. Nous imaginons que nos plaintes ne vous sont pas parvenues, et nous nous réjouissons maintenant de pouvoir vous les adresser nous-mêmes, espérant que vous nous délivrerez enfin de l'affreux séjour où nous languissons depuis si longtemps. — *Nous verrons si ça se peut. Y a effectivement ben de la fumée ici;* mais il ne tiendrait qu'à vous de n'en pas avoir : vous n'avez qu'à ne pas faire de feu. — Eh mais! citoyen, dit M. le prince de Conti, considérez donc l'humidité de ces voûtes et de ces noires murailles, et l'air infect qui règne toujours ici! » Ils chuchotèrent quelques moments ensemble; puis ils nous dirent : « Si nous pouvons trouver un autre local aussi sûr que celui-ci, et où vous soyez mieux, nous vous transférerons : en attendant, tâchez de prendre patience. Bonjour, citoyens. » Et ils s'en allèrent. « Eh bien! me dit M. le prince de Conti lorsqu'ils furent partis, croyez-vous que ces gens-là nous fassent sortir d'ici? — Hélas! lui répondis-je, il m'est impossible de compter beaucoup sur leurs promesses; mais il ne faut désespérer de rien. » J'espérais bien peu moi-même, et j'avais tort. Il y avait dans le fort, parmi les endroits habitables et décents, une suite de cinq ou six petites chambres qui ne recevaient le jour que d'un corridor percé de six grandes fenêtres : ces chambres composaient, avant la révolution, l'appartement du major de la place, ou commandant en second du fort; et c'était là qu'on avait mis M. le prince de Conti et ma tante, à l'époque où l'on jugea convenable de nous enfermer dans la tour. On leur avait donné ensuite d'autres logements; et on avait fini, en dernier lieu, par faire partager à M. le prince de Conti notre triste domicile. Les commissaires allèrent examiner ces chambres, et, après une mûre délibération, ils décidèrent qu'en faisant murer trois fenêtres, griller les trois autres, murer une

de révérences, Conti; tout cela est de l'ancien régime, et nous n'en voulons plus. — Hélas! répondit notre malheureux parent, une habitude de soixante ans ne se perd pas en un jour! »

des deux issues du corridor, et établir à l'autre une grosse porte munie de trois verrous, d'une forte serrure, et gardée par une sentinelle, *il n'y aurait pas d'inconvénient* à nous y transférer. Courvoisier s'empressa de venir nous faire part de cette décision; et, quelque peu avantageuse qu'elle eût pu paraître à d'autres, nous en éprouvâmes, Beaujolais et moi, la joie la plus vive. Il fallait réellement avoir passé dix mois dans un lieu aussi obscur que celui où nous étions enfermés, et même avoir presque désespéré d'en jamais sortir, pour se trouver heureux d'être transférés dans un logement muré, grillé, verrouillé, et rendu, par les soins obligeants de messieurs les commissaires, aussi sombre et aussi désagréable que possible. M. le prince de Conti, quoique d'abord assez satisfait, fut cependant loin de partager nos transports. « Ce logement, disait-il, était déjà sombre par lui-même; mais, grand Dieu, que sera-ce lorsqu'on aura muré trois fenêtres et grillé les trois autres? — Mais, lui répondîmes-nous, songez donc au lieu où vous êtes, et estimez-vous heureux d'en sortir, à quelque prix que ce soit. » Il convenait qu'il était difficile de ne pas gagner beaucoup au change, quel qu'il fût; et nous formions ensemble des vœux ardents pour que l'opération du *murage* et *grillage* de notre futur séjour fût promptement achevée. Nous examinions tous les jours, du haut de notre tour, les progrès que faisaient les travaux; et M. le prince de Conti, qui avait de l'argent, faisait donner souvent des *pour-boire* aux ouvriers, pour que la besogne allât plus vite. « N'est-il pas affreux, disait-il, de payer pour accélérer la fabrication de sa propre *cage*, et de soupirer après le moment où elle sera pourvue d'assez de barreaux et de grilles pour qu'on veuille bien nous y mettre? » Enfin, au bout d'environ trois semaines, ce bienheureux moment arriva. Les commissaires, qu'on avait instruits de l'exécution complète de leurs ordres, vinrent nous chercher pour nous mener dans notre nouvelle *cage;* et nous sortîmes, le 1^er^ mai 1794, de l'horrible tour où nous étions entrés le 1 de juin 1793. « Quoi! nous sommes dehors de cet infernal séjour, et nous n'y rentrerons plus!... » Nous ne pouvions croire à la réalité d'un pareil bonheur, et nous éprouvions une sensation indéfinissable, en foulant à nos pieds le peu de terre et

d'herbe sur lesquelles il fallait passer pour arriver à notre nouvelle demeure. Cette demeure n'était assurément pas brillante; mais elle nous parut un vrai palais. Ces chambres étaient petites et assez sombres; mais, en sortant de l'enceinte de ces affreuses murailles noires, ornées de gros anneaux et surmontées d'une lugubre voûte, ne devait-on pas se trouver à merveille dans une chambre, quelle qu'elle fût? Aussi en fûmes-nous enchantés. Nous donnâmes à M. le prince de Conti, en raison de son âge, le choix du logement; et nous nous établîmes ensuite dans les deux chambres qu'il nous laissa, partageant avec lui la jouissance d'une troisième chambre, dont nous fîmes une cuisine.

Nous nous étions toujours méfiés de notre domestique[1] Coste, qui était ivre la plupart du temps. Un jour nous le surprîmes écoutant à notre porte; nous le congédiâmes, et nous prîmes à sa place un nommé Louis, qui, lorsque nous étions nourris chez le traiteur, nous apportait notre dîner de chez lui, et qui, depuis notre nouvel établissement de cuisine, s'était chargé de nous satisfaire lui-même, ce dont il s'acquittait tant bien que mal, mais honnêtement. Louis avait la permission d'aller et de venir pour nos commissions, ainsi que Madeleine, servante et cuisinière de M. le prince de Conti, son mari nommé François, et le fidèle Jacquelin. Tous étaient fouillés en entrant et en sortant, tantôt faiblement, tantôt pas du tout, selon la méchanceté, le caprice ou la bienveillance des soldats qui nous gardaient, et qu'on relevait toutes les vingt-quatre heures. Il y avait des bataillons presque entièrement composés de bonnes gens qui ne cherchaient qu'à adoucir la rigueur de leurs ordres, et qui nous témoignaient souvent combien ils souffraient de ne pouvoir se dispenser de les exécuter. D'autres, au contraire, ne cherchaient qu'à renchérir sur leur sévérité, et à nous tourmenter par leurs chansons révolutionnaires et les propos qu'ils tenaient entre eux. Ces derniers étaient, heureusement, en bien moindre nombre que les autres, c'est-à-dire parmi les troupes soldées, volontaires et autres; car les gardes nationaux étaient

[1] Ou plutôt notre *agent*; car le terme de domestique avait été proscrit dans ce temps révolutionnaire, comme contraire au système d'égalité, et remplacé par celui d'agent.

tous mal intentionnés, attendu qu'on ne laissait d'armes qu'aux coquins; mais, depuis que la ville avait été déclarée en état de siége, les forts n'étaient plus gardés que par les troupes régulières.

Il y avait, sous les fenêtres de notre corridor, un petit jardin, jadis celui du major de la place, qui n'avait environ que vingt pas de long sur sept ou huit de large, et qui était environné de murs. La jouissance de ce jardin faisait l'objet de notre ambition, et il ne pouvait y avoir le moindre inconvénient à nous l'accorder, puisqu'en faisant descendre en bas la sentinelle qui était à notre porte, nous nous trouvions aussi bien en prison en bas qu'en haut, et nous avions l'avantage de respirer l'air, et de nous délier un peu les jambes. Cependant nous eûmes beaucoup de peine à l'obtenir, et ce ne fut qu'à force de présents au citoyen P..., secrétaire du commandant du fort, qui avait alors l'inspection des prisons, que nous arrachâmes cette faveur. C'était toujours M. le prince de Conti qui faisait les frais de ces présents, car il avait de l'argent, ayant eu le bonheur d'emporter de Paris une très-grosse somme dont il s'était sagement pourvu. Quant à nous, ce qu'on nous donnait était à peine suffisant pour nous procurer un peu de viande (pas tous les jours, car elle était fort chère), quelques légumes et une bouteille de mauvais vin que nous payions cinq sous. Il fallait, en outre, subvenir aux frais de chauffage et de blanchissage, et payer la nourriture de Louis, qui se contentait de nos restes, mais qui buvait un peu plus. Pour tout cela, nous n'avions que vingt-quatre francs en assignats, qui alors n'équivalaient plus qu'à six francs environ. Moins heureux que M. le prince de Conti, je n'avais pu sauver de la bagarre que douze louis, qui se trouvaient dans ma poche le jour de mon arrestation. On m'avait conseillé de n'en pas prendre davantage, en m'assurant que tout ce que j'aurais me serait probablement ôté en arrivant à Paris, où je devais être conduit; et que si, dans la route, on me fouillait (ce qui pourrait bien arriver), on ne manquerait pas de me faire un crime d'avoir sur moi ce qu'on appellerait aussitôt *un moyen perfide de corruption*. Beaujolais n'avait absolument rien lorsqu'on l'avait mis en prison [1], et mon mal-

[1] Il prenait une leçon dans le moment où on l'arrêta.

heureux père n'avait qu'une très-petite somme, dont en partant il nous laissa les faibles restes, formant à peu près *quatre ou cinq cents francs en assignats*, et par conséquent, en valeur réelle, *six à sept louis*. Nous avions été obligés d'en dépenser une partie, et les seuls douze louis restaient intacts et sacrés pour un cas d'urgente nécessité. M. le prince de Conti, instruit de notre extrême pénurie, non-seulement nous pria de ne pas penser à contribuer aux présents qu'il faisait (ce qui vraiment nous eût été impossible), mais nous força même à accepter le prêt d'une petite somme que nous lui rendîmes peu de temps après, ainsi que j'aurai occasion de le dire dans la suite, mais dont nous lui eûmes néanmoins une véritable obligation. Nous ne pouvions aller dans le petit jardin qu'accompagnés par P..., qui venait nous chercher quand bon lui semblait, faisait descendre la sentinelle à la porte du jardin, et restait avec nous le peu de temps que nous y passions (environ deux heures par jour). Après quoi il nous signifiait qu'il ne pouvait rester davantage, et nous renfermait. M. le prince de Conti se permit de lui faire quelques observations sur la brièveté du temps qu'il nous accordait, et sur l'incommodité des heures qu'il choisissait, car c'était souvent celles de nos repas, ou bien quand le soleil dardait à plomb sur la tête. P... fit entendre qu'il n'accorderait rien de plus, à moins de nouveaux présents : il voulait des chemises de toile de Hollande. M. le prince de Conti trouva que c'était trop dispendieux, et le débouta de sa demande avec indignation; mais il fut ensuite obligé de se rétracter, et d'accorder la toile de Hollande. Il nous disait, lorsque nous étions seuls : « Il faut convenir que ce P... est un bien vil et plat coquin! Cependant nous sommes encore heureux d'avoir affaire à un homme aussi vénal. — Oui, lui répondis-je, pourvu que, prenant goût à la chose, il ne s'avise pas de nous supprimer le peu qu'il nous accorde pour nous le faire racheter encore, et nous tenir toujours ainsi le pistolet sur la gorge, jusqu'à ce que vous n'ayez plus rien à lui donner. » Et la crainte se réalisa en partie. P..., las de ne plus rien recevoir, passait souvent des journées entières sans venir nous chercher, et finit un jour par nous déclarer qu'ayant reçu de vifs reproches de la part de personnages puis-

sants, sur la permission qu'il nous accordait de nous promener dans le petit jardin, il se voyait forcé de nous la retrancher. Toutes nos observations ne produisirent aucun effet; mais une douzaine de cravates opéra ce miracle, et nous eûmes accès au petit jardin comme auparavant. « Mon argent, disait M. le prince de Conti, ne peut être employé d'une manière plus utile; et tant qu'il durera, je n'y aurai aucun regret. Quand je n'en aurai plus, nous étoufferons, ou nous mourrons de faim; ou plutôt on nous épargnera cette peine, car, nous ne pouvons pas tarder à être expédiés. Vous, monsieur, me disait-il, vous marcherez le premier; car, étant plus près du trône, on vous accordera les honneurs du pas; mais je vous suivrai de près. Et quant à ce jeune homme, ajoutait-il en montrant Beaujolais, ces messieurs *le recommanderont aux soins de l'apothicaire.* » Horrible bon mot de Chabot le capucin à l'égard du malheureux enfant Louis XVII, qui mourut au Temple.

Un déplorable événement, dont nous reçûmes la nouvelle vers cette époque, redoubla toutes les craintes de notre vieux compagnon, et nous confirma dans l'idée que nous avions depuis longtemps du sort qu'on nous préparait. La mort de la vertueuse madame Élisabeth, qui n'était fondée sur aucun prétexte, ni même sur aucun intérêt apparent, ne nous permettait plus de douter que l'intention des monstres qui venaient de l'égorger ne fût de se défaire aussi de tous les membres de notre famille qu'ils avaient en leur pouvoir. Aussitôt que M. le prince de Conti eut reçu cette fatale nouvelle par un papier public, il s'empressa de nous l'apporter, selon sa coutume, et ajouta : « Messieurs, je vous le déclare, ceci est notre arrêt de mort; il n'y a plus personne devant nous, et nous ne pouvons plus tarder à marcher. Quant aux enfants, ils les empoisonnent tous. Vous, monsieur, vous êtes déjà un homme; vous serez traité comme tel : vous auriez dix-neuf ans dans un mois; mais je vous prédis que vous ne les aurez pas; non, vous ne les aurez jamais, c'est moi qui vous le dis; vous êtes perdu, nous sommes tous perdus sans ressource. » Nous étions si accoutumés aux jérémiades continuelles de notre malheureux parent, qu'elles ne nous faisaient plus une bien forte impression; et, quoique

sentant comme lui toute l'horreur de notre position, nous nous trouvions doués d'un peu plus de nerf, et nous nous en servions pour tâcher de diminuer ses craintes, en lui dissimulant les nôtres. Nous convenions du danger auquel nous étions exposés, mais nous nous rabattions sur le peu d'intérêt que les gouvernants auraient à nous sacrifier, tant qu'il existerait hors de France un aussi grand nombre de membres de notre famille; d'autant plus qu'ils avaient déjà confisqué tout ce qu'ils pouvaient nous prendre. Après cela nous avions pour nous la chance des événements : la guerre, par exemple, devenait très-malheureuse pour les républicains ; ils venaient de perdre quatre places; et si Cambrai, qu'on disait au moment de se rendre, tombait effectivement au pouvoir des alliés, la route de Paris leur était ouverte, l'alarme la plus terrible allait s'y répandre; et combien n'avions-nous pas à espérer d'une pareille crise? « Oui, répondait-il; mais, dans l'excès de leur rage et de leur désespoir, ils égorgeront les prisonniers, et nous ne serons pas les derniers à y passer. Malgré cela, les succès des alliés lui donnaient quelques espérances. Jacquelin, qui s'en était aperçu, non-seulement lui apportait toutes les nouvelles favorables qu'il pouvait recueillir, mais en fabriquait souvent qui n'avaient pas le moindre fondement. Tantôt les Autrichiens étaient aux portes de Paris; tantôt les hussards prussiens occupaient la Villette [1]; tantôt la convention était en fuite, le peuple de Paris s'était déclaré contre elle, avait ouvert toutes les prisons, arboré le drapeau blanc! Enfin, il n'y avait sortes de contes que le bon homme n'imaginât pour calmer l'esprit de son vieux maître, qui réellement en avait besoin. Ce qu'il lisait dans les papiers publics n'était nullement de nature à diminuer son chagrin et ses inquiétudes : ils contenaient régulièrement chaque jour la liste des victimes qu'on venait d'égorger à Paris, et auxquelles on ne manquait jamais de donner le titre de *conspirateurs*. Parmi ces prétendus conspirateurs, M. le prince de Conti trouvait, à chaque instant, les noms de personnes auxquelles il s'intéressait plus ou moins, et souvent ceux d'anciens et d'intimes amis. Il nous apportait

[1] Un faubourg de Paris.

alors le fatal journal, et nous disait en pleurant : « Ils viennent encore de faire périr un tel, un de mes meilleurs amis, et qui, certes, ne se mêlait de rien [1]. » Puis il devenait pâle et se promenait à grands pas, en répétant : « Nous allons sans doute être expédiés bien promptement; car ces messieurs ont déclaré guerre à mort à tous les ci-devant, et il paraît qu'ils tiendront parole. » Je craignais toujours qu'il ne devînt tout à coup fou, et il y avait réellement des moments où sa tête n'y était plus du tout. Il reprochait, par exemple, quelquefois à son vieux et fidèle Jacquelin de ricaner en le regardant; le malheureux en était sûrement bien loin! Quelquefois aussi il se relevait au milieu de la nuit, et allait à la porte du corridor écouter la conversation des sentinelles. Un soir, au commencement de juillet, dans le temps où le représentant du peuple Maignet venait d'établir à Orange son infernale commission, nous étions occupés, selon notre habitude, à lire dans nos lits jusqu'à ce que le sommeil nous gagnât, lorsque nous fûmes tout à coup surpris par la visite de M. le prince de Conti, en robe de chambre et en bonnet de nuit; l'effroi le plus marqué était peint sur sa figure : « Messieurs, nous dit-il en entrant, c'est fait de nous : nous n'avons plus que quelques instants à vivre! apprenez que nous partons demain pour Orange! » Revenus du premier moment de stupeur que nous causa cette terrible nouvelle, nous la révoquâmes en doute, et nous lui demandâmes d'où il la tenait. « C'est, dit-il, la sentinelle de notre porte qui en faisait part à un de ses camarades, et je l'ai entendu. Au surplus, ajouta-t-il en adressant la parole à Beaujolais, vous qui avez encore l'air d'un enfant, vous pourriez, en allant causer avec la sentinelle, vous en assurer positivement, et venir nous le dire ensuite; de grâce, levez-vous, et allez-y. » Beaujolais se leva sur-le-champ, et s'y rendit. Le guichet de la porte était fermé, et, au moment où il allait l'ouvrir pour parler à la sentinelle, il entendit quelqu'un qui donnait des ordres, et reconnut la voix de Massugue, capitaine d'artillerie du fort, et terroriste enragé, dont le logement était tout près du nôtre. Il s'arrêta aussitôt pour écouter : « Faites bien atten-

[1] Car il croyait toujours que de ne se mêler de rien devait sauver infailliblement.

tion, disait-il à notre sentinelle, aux prisonniers que vous gardez; car s'ils s'échappent, vous êtes perdu. Si quelqu'un d'eux paraît dans le corridor après minuit, faites-le rentrer dans sa chambre; et s'il n'y rentre pas sur-le-champ, tirez dessus sans hésiter. » A ces paroles, succédèrent un chuchotement et un bourdonnement auxquels Beaujolais ne put rien entendre. Puis il distingua encore la voix de Massugue, qui disait : « Demain, à quatre heures du matin, on viendra les chercher pour les conduire à Orange. » Ceci paraissait assez clair, et Beaujolais n'en entendit pas davantage; il revint aussitôt, et trouva M. le prince de Conti causant avec moi : « Je n'ai pas pu parler à la sentinelle, dit-il en entrant; car Massugue était là, et je n'ai par conséquent rien appris, si ce n'est qu'il était défendu à la sentinelle de nous laisser promener dans le corridor après minuit. Il serait inutile que j'y retournasse; car c'est un mauvais bataillon qui est de garde, et je ne pourrais rien tirer du soldat qui est à la porte. » Alors M. le prince de Conti s'en alla, après nous avoir souhaité une bonne nuit, et en nous assurant qu'il en passerait une bien mauvaise. Aussitôt qu'il fut parti, Beaujolais me conta la chose telle qu'elle s'était passée, et me dit que la crainte de réduire notre vieux parent au désespoir l'avait empêché de lui déclarer la vérité : « Quant à nous, ajouta-t-il, il y a longtemps que nous avons pris notre parti sur le sort qui nous attend; et comme il était à peu près impossible que nous y échappassions, nous ne pouvons guère nous affliger de voir bientôt terminer ainsi toutes nos souffrances. » Cette façon de penser était la mienne; et, après la lui avoir aussi exprimée, nous cessâmes de parler, et nous tombâmes chacun de notre côté dans d'assez noires réflexions. Vers minuit, nous entendîmes ouvrir la porte du corridor; et, à la lueur d'une lampe qui était précisément placée entre nos deux fenêtres, nous aperçûmes Massugue qui s'avançait avec un air de précaution et de mystère. Il s'approcha de la lampe, l'éteignit, et se retira. Cette nouveauté n'était pas de nature à nous distraire agréablement de nos sombres pensées; car Massugue était capable de tout. Comme il était logé auprès de nous, nous étions continuellement obligés de le voir et de l'entendre, et il avait toujours soin de tenir à haute voix

les propos les plus exécrables, de manière à ce qu'il nous fût impossible d'en rien perdre. Il disait un jour, en pilant quelques ingrédients pour sa cuisine : « Je voudrais bien tenir tous les Bourbons dans mon mortier, j'en ferais une jolie fricassée! » Cet aimable propos était accompagné de tous les jurements imaginables, et de toutes les grâces du jargon provençal. Après cela on peut concevoir que sa visite nocturne eut quelque chose de particulièrement désagréable pour nous. Nous ne nous attendions à rien moins qu'à une seconde représentation du 2 septembre : car ce scélérat ne se cachait pas d'avoir participé aux massacres des prisons de Paris, et nous passâmes environ deux heures dans cette pénible attente. Au bout de ce temps, nous eûmes le bonheur de nous assoupir, et nous fûmes agréablement surpris, en nous éveillant, d'apprendre qu'il était huit heures; car comme c'était à quatre heures du matin qu'on devait venir prendre les malheureux destinés à être livrés à la commission d'Orange, et qu'on n'était pas encore venu à huit, il était probable que ce n'était pas à nous qu'on en voulait dans ce moment. En effet, nous apprîmes dans la matinée que ceux dont Massugue parlait étaient des prisonniers qui logeaient au-dessus de nous. On les avait enlevés dans la nuit et transférés à Orange, où la commission les fit périr sur l'échafaud. L'alarme n'en avait pas moins été tout aussi vive pour nous que si elle avait été bien fondée. Nous en avions souvent de semblables à éprouver. Un autre jour, vers trois heures après midi, nous vîmes entrer précipitamment dans notre corridor cinq ou six hommes fort mal vêtus, coiffés de bonnets rouges et armés de longs sabres. « Ah! f.....! dit l'un d'eux, vous êtes b..... bien ici, vous autres. » Puis apercevant M. le prince de Conti qui les regardait avec effroi : « Bonjour, Conti; est-ce que nous te faisons peur? Nous ne voulons pas te faire de mal : nous sommes députés de la société des amis de la liberté (autrement dite le club des jacobins) pour inspecter les prisons, voir si tout y est dans l'ordre, et s'il ne s'y commet point d'abus : aussi faut-il que nous fassions une recherche générale. » Elle s'étendit en effet jusqu'aux commodités, par lesquelles ils craignaient que nous ne pussions nous échapper, sans doute.

Après qu'ils furent sortis, nous les entendîmes accabler d'injures un prisonnier qui logeait à côté de nous, et qui, quoique républicain zélé, avait été condamné à six ans de fers, c'est-à-dire aux galères, pour avoir manifesté, dans le temps des sections, des principes antijacobins. « F.... b..... de fédéraliste, lui disaient-ils, nous allons te faire conduire à Toulon, où on aura soin de te procurer, pour ta santé, l'exercice de la rame. Tu feras bien de te munir d'une provision de mouchoirs, car les petits anneaux qu'on te mettra aux jambes pourraient bien les écorcher avant que tu n'y fusses accoutumé. Au surplus, tu n'y resteras vraisemblablement pas longtemps, car ton jugement a été beaucoup trop doux. Nous le ferons reviser, et tu passeras par le *rasoir national,* entends-tu, j....-f.....? »

Le malheureux entendit si bien, qu'il perdit connaissance; mais il en fut quitte pour la peur, car les menaces de ces scélérats ne furent point réalisées, grâce au bienheureux événement qui trouvera bientôt sa place dans mon récit. Quoique révoltés de la férocité avec laquelle ces misérables traitèrent notre pauvre voisin, nous étions souvent impatientés contre lui de l'espèce d'affectation avec laquelle il ne cessait de manifester, du matin au soir, son ardent républicanisme. Il avait été jadis avocat, et, depuis la révolution, procureur de la commune de Marseille, emploi qu'il avait conservé quelque temps pendant le règne des sections, et pour lequel les jacobins le poursuivirent ensuite comme fédéraliste, le condamnèrent à six ans de fers, et l'envoyèrent au fort Saint-Jean, où, en attendant qu'on le fît partir pour Toulon, on lui avait donné une assez bonne chambre contiguë aux nôtres, et la liberté de se promener dans le fort. Comme nos sentinelles laissaient souvent notre porte ouverte pendant le jour, afin de s'épargner la peine de la rouvrir et de la fermer à tout moment pour nos domestiques, nous eûmes occasion de faire connaissance avec Larguier (c'était le nom de ce prisonnier), qui nous communiquait les papiers publics qu'il recevait. Sans s'embarrasser des victimes dont ces papiers donnaient chaque jour l'horrible liste, il ne paraissait s'occuper que des succès des armées de la république. Lorsqu'elles avaient essuyé quelque échec, nous nous en apercevions tout de suite à

l'air consterné de Larguier, et au peu d'empressement qu'il mettait à nous apporter le papier qui en contenait la nouvelle. Si, au contraire, elles avaient remporté quelque avantage, il nous criait aussitôt : Victoire! victoire! et nous témoignait une joie que nous étions loin de pouvoir partager. Un moment avant la visite des commissaires jacobins qui le traitèrent si mal, il nous avait fait éclater ses transports au sujet de la bataille de Fleurus, dont il venait de recevoir la nouvelle, et qui fut, comme on sait, suivie de la prise des quatre places de Flandre, de la conquête des Pays-Bas, de la Hollande, etc., etc. L'inconcevable zèle de cet homme ne fut nullement refroidi par les tristes compliments que lui firent les républicains par excellence; et il s'empressa de nous en donner les preuves les jours suivants, en redoublant ses démonstrations de joie à la réception des journaux qui contenaient la nouvelle des nouveaux succès remportés par les armes républicaines. « Eh bien! nous disait M. le prince de Conti lorsque nous étions seuls, voilà donc notre dernière ressource perdue? Nous n'avions d'espoir, pour la destruction de cette infernale boutique, que dans les succès des alliés; les voilà battus, écrasés, anéantis! Que nous reste-t-il? Je vous l'ai déjà dit et je vous le repète encore, c'est la guillotine qui nous reste; et nous ne pouvons pas y échapper! » Ces tristes réflexions ne furent point du tout adoucies par la déclaration que vint nous faire M. P.... Il nous signifia qu'il venait de recevoir la défense formelle de nous laisser promener dans le petit jardin, et l'injonction de redoubler de vigilance à notre égard. Nous apprîmes, dans le même temps, que ma tante venait d'être dénoncée à la convention par Vadier, et qu'on avait décrété qu'elle serait sur-le-champ mise au secret, pour être ensuite traduite devant le tribunal révolutionnaire. Tout nous annonçait que notre tour allait arriver, et nous y étions aussi parfaitement résignés qu'il fût possible de l'être, lorsque la bienheureuse journée du 9 thermidor (27 juillet 1794[1]) nous arracha au sort qu'on nous préparait, ainsi qu'à tant d'autres victimes.

La première nouvelle de ce grand événement ne nous causa

[1] La chute de Robespierre et d'un grand nombre de ses complices.

pas toute la joie que nous eussions éprouvée, si nous en avions prévu les suites; car ayant déjà vu tomber plusieurs scélérats tout-puissants, sans que pour cela la scélératesse eût jamais cessé d'être toute-puissante, nous n'osions pas nous flatter que la chute de Robespierre pût mettre un terme à toutes les horreurs dont la France était le théâtre depuis dix-huit mois, et auxquelles nous n'avions presque aucun espoir de survivre. Cependant nous nous réjouîmes sincèrement de nous trouver débarrassés de celui qui avait paru être, dans tous les temps, le principal chef de la troupe d'assassins sous les couteaux de laquelle nous nous trouvions. La division qui venait d'éclater parmi eux était aussi d'un très-bon augure; mais nous nous livrâmes bientôt après à l'espérance et à la joie, en apprenant la suspension de toutes les exécutions, l'élargissement d'un grand nombre de prisonniers, et la déclaration formelle des gouvernants, qu'ils renonçaient au système sanguinaire dont on rejetait tout l'odieux sur Robespierre et ses complices. Chaque jour confirmait de plus en plus nos espérances; et quoique dans ces premiers temps notre position fût toujours absolument la même quant au physique, il s'était opéré un tel changement dans les esprits, que nous en ressentions les effets de la manière la plus marquée. Les idées et la conversation de M. le prince de Conti avaient déjà pris une teinte beaucoup moins sombre. « Allons, disait-il, il paraît qu'on ne veut pas nous couper le cou, du moins quant à présent; et c'est bien quelque chose! Mais Dieu sait si cette fantaisie-là leur durera, et si au premier jour ils ne retourneront pas à leurs anciennes habitudes! »

Environ trois semaines après le 9 thermidor, nous reçûmes une lettre qui nous causa un plaisir extrême : il y avait bien longtemps que nous n'en avions de qui que ce fût. Elle était de madame de B... Cette excellente amie, bravant les dangers les plus réels pour nous procurer par ses lettres toutes les consolations qui étaient en son pouvoir, n'avait cessé de nous écrire que lorsqu'on était venu l'arrêter et la mettre en prison; elle y était restée cinq mois; et son premier soin, en recouvrant sa liberté, avait été de nous en instruire, de nous demander de nos nouvelles, et de nous répéter les assurances de sa constante amitié. Nous

reçûmes aussi, à peu près à la même époque, une lettre de ma mère, datée du Luxembourg [1]. Elle nous écrivait qu'elle avait beaucoup souffert dans les derniers temps, et que sa santé, altérée de toutes manières, était en bien mauvais état; mais qu'elle avait lieu d'espérer que cet état éprouverait bientôt de grandes améliorations. Toutes ces bonnes nouvelles nous mettaient du baume dans le sang; et véritablement nous en avions quelque besoin. Nous fûmes, un matin, réveillés par des acclamations et des cris de joie, dont nous ne tardâmes pas à savoir la cause. On venait d'arrêter une bande de jacobins accusés de conspiration, et on les amenait au fort. Parmi ces messieurs se trouvaient le président, l'accusateur public et le greffier du tribunal révolutionnaire, qui nous avaient interrogés, et qui avaient inondé Marseille de sang; avec plusieurs autres scélérats aussi connus, et le président des jacobins de Marseille, qui, voulant échapper à ceux qui venaient l'arrêter, se réfugia sur le toit d'une maison, d'où il tomba et se cassa le cou; mais, n'étant pas mort sur la place, on l'apporta au fort, où il expira bientôt après [2]. Notre voisin Larguier ne se possédait pas de joie de voir ses ennemis terrassés, et c'était lui qui nous avait réveillés par ses cris. Nous prîmes part à sa joie; car tout nous prouvait que le vent était entièrement changé, et nous avions bien lieu d'espérer qu'il deviendrait encore meilleur.

Ce fut à peu près vers cette époque qu'une bagatelle occasionna entre M. le prince et nous un refroidissement qui dura presque tout le reste du temps que nous passâmes ensemble dans ce triste séjour. Ce débat survint au sujet d'un petit galetas qui se trouvait au bout de notre corridor, et dont nous nous étions emparés. Notre parent craignait que nous ne l'eussions compromis. Sa crainte étant sans aucun fondement, nous gardâmes le galetas; mais comme cette petite altercation nous avait décidés à remet-

[1] Le palais du Luxembourg servait alors de prison, et ma mère y était détenue.

[2] Le greffier de l'atroce tribunal s'appelait C... Lorsqu'on l'arrêta, ses premiers mots, après avoir protesté de son innocence, furent : « A-t-on arrêté Maillet? (son confrère et complice, le président du tribunal.) C'est lui qui est un fier scélérat! » Ce fut ce même C... qui écrivit mon interrogatoire, et qui, à chaque fois que je répondais, Oui ou Non, me disait : « Dites donc, *Oui*, *citoyen*, ou, *Non*, *citoyen*. »

tre à M. le prince de Conti la somme qu'il nous avait prêtée, nous nous trouvions réduits à la possession de cent vingt francs en assignats, équivalant alors à peu près à vingt-six francs réels, indépendamment des douze louis en or, que nous conservions comme un dépôt sacré pour le cas d'urgente nécessité. Cet état de finances n'était pas brillant, et ne donnait pas lieu à des réflexions bien agréables ; mais il nous en fit faire d'utiles. Notre voisin Larguier, qui, comme je l'ai déjà dit, avait été jadis procureur ou avocat, s'entendait fort bien à rédiger une pétition, à poursuivre une affaire, etc. Il nous avait déjà fait obtenir, par ses soins, une augmentation de traitement de douze francs par jour, qui, au fait, n'en était point une, puisque, depuis la première fixation de ce traitement, la valeur des assignats avait baissé dans cette proportion ; mais, au moins, cela nous empêchait d'y perdre, et c'était beaucoup. Nous nous adressâmes donc encore à lui pour savoir s'il n'y aurait pas moyen d'arracher quelque particule de la somme de douze mille francs que ma mère avait envoyée pour nous aux corps administratifs, et dont nous n'avions jamais touché un sou. Larguier nous promit aussitôt de rédiger une pétition conçue de telle manière que, pour peu que ceux auxquels elle serait adressée eussent conservé le moindre degré de pudeur, il leur serait impossible de nous refuser la restitution que nous réclamions : mais, pour être plus sûrs d'obtenir quelque chose, il nous conseilla de nous borner, quant à présent, à la demande du quart de la somme, sans préjudice du reste, et uniquement pour satisfaire au payement de quelques dettes et à nos besoins les plus urgents. Nous y consentîmes, sans partager les espérances de Larguier à cet égard. Les corps administratifs étaient cependant changés depuis le 9 thermidor, et beaucoup mieux composés qu'auparavant. Grâces à cet heureux changement et à la persévérance de Larguier, nous obtînmes, au bout de trois ou quatre pétitions, d'abord la reconnaissance de la somme qu'ils avaient reçue pour nous, et ensuite un ordre pour nous en faire toucher le *quart*. Notre premier soin, en la recevant, fut d'en faire accepter une partie à Larguier, comme une marque de notre reconnaissance. Cette somme de trois mille francs en valait à peu près six cents en effectif ; et certes, dans

la situation où nous nous trouvions, c'était pour nous un secours aussi réel qu'inattendu. D'ailleurs, n'ayant jusqu'alors essuyé que des refus de tout genre, ce premier succès faisait naître en nous l'espoir d'en obtenir de plus essentiels; et ces deux motifs réunis étaient bien de nature à nous causer une joie sensible.

Nous en éprouvâmes, quelque temps après, une plus vive encore. Notre parfaite amie, madame de B...., étant instruite par nous de l'étroite gêne dans laquelle on nous tenait depuis si longtemps, sollicita pour nous un peu plus de liberté, en attendant qu'on jugeât à propos de faire cesser notre captivité. Elle obtint enfin, à force d'instances, un arrêté des comités de la convention, par lequel on nous donnait le fort pour prison, avec injonction de nous y laisser promener tant que bon nous semblerait, et défense de nous renfermer dorénavant dans nos chambres. Il faut avoir été *dix-huit mois au secret,* pour sentir le prix d'une pareille faveur : elle nous pénétra d'un redoublement de reconnaissance pour l'amie aux soins de laquelle nous la devions. Comme M. le prince de Conti était compris dans cet arrêté, nous nous empressâmes, malgré le peu d'intimité qui régnait entre nous depuis quelque temps, d'aller lui en faire part. Il nous remercia beaucoup, mais il reçut la nouvelle assez froidement. « C'est bien cependant quelque chose, il faut en convenir, dit-il, que de pouvoir respirer librement! Mais, avec votre permission, je ne partagerai pas votre joie; car *timeo Danaos...,* et les faveurs de ces messieurs me sont toujours suspectes. » Nous le laissâmes à ses soupçons, et nous courûmes mettre à profit l'espèce de liberté que nous venions d'obtenir. Un de nos premiers soins fut d'aller voir notre tante, qui était aussi portée dans l'arrêté pris en notre faveur. Depuis fort longtemps nous étions privés de la voir. Nous l'embrassâmes avec d'autant plus de plaisir que nous avions été, dans les derniers jours de Robespierre, très-inquiets sur son sort. Elle nous assura qu'elle avait été plus inquiète pour nous que pour elle-même, imaginant que son sexe, et le soin qu'elle avait toujours *de ne se mêler de rien,* la sauveraient infailliblement. Nous ne pûmes lui cacher que nous étions loin de penser comme elle à cet égard; mais elle persista dans son

opinion, et nous n'en parlâmes plus. Nous allâmes, en sortant de chez elle, faire le tour *de notre petit monde;* ce qui malheureusement n'exigeait ni beaucoup de temps ni beaucoup de fatigue, mais ce qui n'en fut pas moins pour nous une véritable jouissance. Nous reçûmes des félicitations de tous les anciens prisonniers qui peuplaient encore le fort, et les *nouveaux venus* nous regardèrent d'un très-mauvais œil, ce que nous leur rendîmes sincèrement. Peu de temps après cet heureux changement, qui nous portait à nous livrer aux plus douces espérances, nous reçûmes une nouvelle qui nous replongea dans l'abattement et le chagrin. Ce fut M. le prince de Conti qui nous en régala le premier. Il accourut à grands pas dans notre chambre, et nous dit, du ton le plus tragique et le plus solennel : « Messieurs, malgré le peu de confiance qui règne entre nous depuis quelque temps, je n'ai pas cru devoir tarder un instant à vous faire part de l'affreux malheur dont je viens de recevoir la nouvelle, et qui vous concerne autant que moi. Sachez, messieurs, que nous sommes condamnés, par un décret de la convention, *à la prison perpétuelle!* » Cette annonce fut pour nous un coup de foudre; car nous savions, depuis quelque temps, que la convention allait s'occuper de prononcer sur notre sort, et nous nous flattions, d'après ce qui avait été déjà dit à ce sujet, qu'elle se bornerait *à nous chasser à jamais du territoire de la république*, ce qui était l'objet de nos vœux les plus ardents; mais, au lieu de cela, une prison perpétuelle! Certes, la guillotine valait encore mieux. Nous demandâmes à notre vieux parent d'où il savait cette nouvelle, et il nous montra un papier public qui la contenait. La chose n'était cependant pas aussi positive qu'il lui avait plu de nous l'annoncer. A la suite d'un rapport sur la proposition de *déporter les membres de la famille Bourbon détenus en France,* il avait été décrété que, *vu le danger éminent, pour la chose publique, de rendre la liberté aux susdits individus, on les retiendrait en prison aussi longtemps que la sûreté générale l'exigerait.* Les mots de *prison perpétuelle* n'étaient pas prononcés, mais véritablement cela y ressemblait beaucoup, et cela nous plongea dans le chagrin le plus amer. Au bout de quelque temps, l'espoir commença à renaître dans nos cœurs :

nous songeâmes qu'ayant le fort pour prison, et n'y étant point sur notre parole, il nous serait bien facile de nous échapper; que le seul embarras serait de nous procurer une barque qui pût nous conduire à Gênes ; et qu'enfin le peu d'argent que nous possédions serait peut-être suffisant pour cela. Mais comme des prisonniers n'ont presque jamais le choix des moyens qu'ils emploient, ils sont forcés de risquer beaucoup plus que d'autres. Nous aventurâmes ainsi tout notre petit trésor, et nous le perdîmes. Sans entrer dans les détails d'une histoire qu'il serait aussi inutile qu'ennuyeux de rapporter ici tout au long, je me contenterai de dire en peu de mots que deux jeunes gens, dont l'un avait été page du roi, et qui tous deux avaient été amenés au fort, quelque temps auparavant, comme royalistes, nous ayant, après les plus belles protestations de zèle et de dévouement, offert leurs services pour nous aider à fuir, nous résolûmes de le tenter. Pour y parvenir, il fallut leur confier la très-petite somme qui composait tout notre avoir, et ils nous la volèrent en décampant, ce qui nous laissa dans une situation d'autant plus pénible, que la perte d'une ressource aussi précieuse nous éloignait plus que jamais du but où nous nous étions crus au moment d'atteindre.

Notre position devenait cependant, à d'autres égards, moins fâcheuse qu'elle ne l'avait été depuis le commencement de notre captivité. Nous nous promenions, nous allions visiter nos *confrères* les prisonniers, et nous jouions avec eux à vingt jeux différents. Quand je dis nos *confrères,* je parle de ceux des prisonniers dont le ton nous convenait : les jacobins, au contraire, qu'on avait commencé à emprisonner depuis quelques mois, et dont le nombre augmentait journellement dans le fort, y faisaient toujours bande à part, et nous avions encore moins d'envie qu'eux de supprimer la ligne de démarcation. Ceux qu'on avait renfermés sous clef étaient comme de vrais tigres ; et lorsque nous passions près de leurs grilles pour nous rendre d'un endroit à l'autre, ils ne manquaient jamais de vomir mille injures contre nous, notre famille, et tous les ci-devant, pour lesquels ils prétendaient avoir été beaucoup trop doux lorsqu'ils avaient eu le pouvoir en main.

Vers la fin de février 1795, on consentit à nous changer de logement, ce que nous désirions d'autant plus, que pour arriver jusqu'à nous il fallait nécessairement passer devant les fenêtres de M. le prince de Conti, et que l'oisiveté, l'âge et l'inquiétude portaient notre vieux parent à la curiosité, au commérage; ce qui, joint à la froideur qui subsistait toujours entre nous, rendait ce proche voisinage gênant et désagréable. Il fut d'autant plus aise lui-même de notre changement de logement, que, s'emparant de nos chambres et y rétablissant la communication avec les siennes, il se trouva beaucoup plus au large. Notre ancien voisin Larguier ayant obtenu sa liberté, ainsi que la plupart des prisonniers qui avaient été enfermés du temps de Robespierre, M. le prince de Conti joignit à son appartement la petite chambre du procureur, qui était claire et sans grilles. Quant à nous, nous eûmes en partage deux petites chambres claires et propres, avec un cabinet pour Louis et une petite cuisine. Nos fenêtres n'étaient point grillées, et donnaient sur la mer; mais on avait d'autant moins d'inquiétude à cet égard, que, vu leur extrême hauteur, on ne pouvait imaginer qu'elles offrissent un moyen de s'échapper à des gens qui avaient tout le fort pour prison. D'ailleurs, à cette époque on s'en occupait fort peu; les administrations étaient mieux composées; les commissaires de la convention, ou représentants du peuple, n'étaient plus des hommes féroces ni des persécuteurs; enfin, tout le système de rigueur était, Dieu merci, passé de mode; ou s'il existait encore à quelques égards, c'était uniquement contre ceux qui en avaient longtemps fait leurs horribles délices, les jacobins. Ma mère avait été depuis quelques mois transférée, du Luxembourg, dans une maison de santé, rue Charonne, où elle était à peu près sur sa parole, en bon air, et à portée de soigner sa santé délabrée. Elle nous manda qu'elle avait de grandes espérances de voir incessamment notre sort s'améliorer beaucoup, et de pouvoir même nous serrer dans ses bras. Ses lettres, les adoucissements de tout genre que nous éprouvions, et dont nous sentions d'autant plus vivement le prix que nous en avions été privés bien cruellement depuis près de deux ans que nous étions en prison; la bonne tournure que prenaient les affaires de notre malheureux pays; enfin, tout nous

encourageait à l'espoir, et, sans diminuer notre extrême désir de recouvrer notre liberté, nous faisait attendre plus patiemment l'effet des espérances qu'on nous donnait alors de toutes parts.

Nous obtînmes qu'on nous payât le reste de nos douze mille francs; et quoique la dépréciation des assignats, qui augmentait sensiblement chaque jour, eût réduit de beaucoup la valeur de cette somme, nous nous trouvions heureux de pouvoir profiter de ce secours avant qu'il fût entièrement réduit à rien. Notre traitement journalier fut encore un peu augmenté, mais non pas en proportion de la perte énorme des assignats; et il eût été tout à fait insuffisant pour notre subsistance sans l'autre secours. Il nous arriva de plus, vers cette époque, un renfort considérable : soixante et douze louis en or, que j'avais laissés à Nice au moment de mon arrestation, me furent renvoyés par celui qui en était resté dépositaire. Notre excellente amie madame de B.... avait aussi l'attention de nous faire passer de temps en temps des petits objets agréables ou utiles; et tout cela adoucissait infiniment notre sort. Plusieurs mois se passèrent ainsi, sans qu'il nous arrivât rien de remarquable, si ce n'est un jour que nous dînions chez des jeunes gens royalistes qu'on avait enfermés au fort pour avoir fait du train à la Comédie, et tenu des propos violents contre la convention. Échauffés malgré nous par des vins du Midi, nous fîmes chorus dans des chansons antirépublicaines, ce qui nous attira une dénonciation en forme de la part des prisonniers jacobins qui avaient entendu nos chansons, et qui voulurent y voir les indices d'un grand complot. Ils ajoutèrent, comme une preuve de plus de nos perfides intentions, que nous avions trouvé le moyen de nous procurer des armes, et que nous les avions cachées dans nos chambres. Ce dernier fait était vrai : nous possédions deux ou trois sabres ou briquets de grenadiers, que des soldats nous avaient vendus; mais de vouloir les faire servir à l'exécution d'un complot, c'est ce qui ne pouvait tomber sous le sens. Nous ne nous en étions munis que pour pouvoir nous défendre, en cas de besoin, contre les jacobins, qui étaient alors en très-grand nombre dans le fort, et menaçaient souvent de nous jouer quelque tour de leur métier. Heureusement pour nous, le représentant du peuple auquel cette dénonciation fut faite était

un homme modéré ; il avait même de fort bons sentiments : son nom était Mariette. Il fit aussitôt venir le commandant du fort, et le chargea de nous instruire de la dénonciation qui venait de lui être faite, en nous assurant qu'elle n'aurait aucune suite, parce qu'il méprisait la source dont elle partait, et qu'il pensait que personne ne devait s'étonner ni s'offenser que nous fussions royalistes ; que quant aux armes, il nous priait de les rendre ; et qu'au lieu de faire visiter nos chambres, comme c'était l'usage en pareil cas, il se contenterait sur cela de notre parole d'honneur. Il était impossible d'agir plus loyalement. Nous rendîmes, comme de raison, les armes que nous avions, et nous fûmes extrêmement sensibles à un genre de procédés auquel nous étions peu accoutumés. Un représentant de la même trempe que la plupart de ceux qui avaient précédé celui-là n'eût pas manqué, sur une pareille dénonciation, de nous mettre au cachot, et de nous expédier ensuite par un procès révolutionnaire. Mariette ne ressemblait pas du tout à ses féroces confrères. Un jour, passant en bateau devant le fort, et nous ayant aperçus à une fenêtre, il ôta son chapeau, et nous salua fort poliment, quoique sans affectation. On peut concevoir qu'une bagatelle de ce genre fasse plaisir, dans une situation comme celle où nous étions alors. J'ignore quelle a été à d'autres égards la conduite politique de Mariette, et ce qu'il était avant la révolution ; il a en général fait peu parler de lui, excepté à Marseille, où il a gagné l'estime des honnêtes gens, et soulevé contre lui la haine implacable des jacobins. Quant à ces derniers, on en amenait tous les jours au fort ; et vers le commencement de mai ils furent tous enfermés, les uns au cachot, d'autres dans les chambres ; on poussa même la rigueur à leur égard jusqu'à empêcher leurs parents ou amis de leur apporter à dîner, comme ils le faisaient auparavant. Ceux qui avaient de l'argent parvenaient cependant à se procurer à manger et à boire ; mais les autres étaient exactement réduits au pain et à l'eau. Leur rage devait être poussée à son comble, mais ils ne la manifestaient plus ; car ces mêmes êtres qui avaient inspiré jadis tant de terreur en éprouvaient à leur tour les effets. Ce fut vers ce temps que se formèrent les compagnies de Jésus et celle des Enfants du soleil, qui ont depuis été fameuses dans

le Midi : elles étaient composées de jeunes gens dont les parents avaient été sacrifiés par les jacobins, et qui se croyaient autorisés à venger leur mort par le meurtre de tous ceux d'entre ces misérables qu'ils pouvaient trouver. Souvent, lorsqu'ils en rencontraient qu'on amenait en prison, ils se faisaient jour à travers ceux qui les gardaient, et les accablaient de coups de sabre. Nous vîmes plusieurs de ces horribles scènes se passer à l'entrée du fort. Ils disaient en outre (en criant à tue-tête, pour que les prisonniers les entendissent) que si on ne s'empressait pas de faire justice de tous les scélérats qu'on tenait en prison, ils se chargeraient de ce soin, et suivraient à cet égard l'exemple des Lyonnais [1]. On conçoit que ceux à qui s'adressaient de pareilles menaces fussent assez inquiets pour ne plus se livrer à leur fureur; et plût à Dieu qu'on se fût contenté d'avoir produit cet effet, sans se rendre aussi criminel que ces scélérats eux-mêmes! nous n'eussions pas été témoins de l'horrible événement qui arriva peu de temps après, et dont je vais faire le récit.

Le 6 juin de cette année 1795, vers cinq heures après midi, tandis que nous étions occupés, Beaujolais à lire et moi à dessiner, nous entendîmes tout d'un coup des cris de : « Aux armes! levez le pont! » Et, courant aussitôt à la fenêtre qui donnait sur la cour, nous vîmes les soldats de garde accourir à leurs postes, s'emparer de leurs armes, et se porter à la hâte vers le pont-levis. Un moment après, ces mêmes soldats revinrent en désordre, suivis d'une foule d'hommes armés de sabres et de pistolets, sans uniformes, et la plupart ayant leurs manches retroussées jusqu'au-dessus des coudes. Au milieu d'eux était un officier qu'on portait, et qui paraissait blessé. Ils chantaient à tue-tête le couplet de la chanson appelée *le Réveil du peuple*, dont les derniers vers étaient :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux;
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

[1] Consultez sur les détails qui précèdent, et sur les faits odieux qui vont suivre, les *Mémoires* de M. l'abbé Guillon, de Durand de Maillanne, et surtout de Fréron, dans la collection des *Mémoires sur la révolution française*. Fs. B.

Il était impossible d'avoir le moindre doute sur les intentions de ces forcenés, et même sur la facilité avec laquelle ils pourraient les exécuter, puisqu'ils étaient parvenus à entrer dans le fort, et que les soldats ne paraissaient leur opposer aucune résistance. Il était certain que nous n'étions pas du nombre de ceux auxquels ils en voulaient; mais il ne l'était pas autant qu'étant ivres comme ils paraissaient l'être, et comme ils l'étaient en effet, ils ne commissent quelque erreur dont nous pouvions devenir les victimes. Ces réflexions s'offrant à nous à la hâte, nous nous hâtâmes de nous barricader aussi bien qu'il nous fut possible. Broches, chenets, bûches, tables et chaises, furent empilés en un moment contre la porte; et, dans le cas où tous ces remparts eussent été forcés, nous étions déterminés à nous sauver par les fenêtres qui donnaient sur la mer. A peine avions-nous fini de nous barricader ainsi, qu'on frappe à notre porte. Nous ne répondons pas d'abord. On redouble en criant : « Ouvrez, qui que vous soyez! Nous ne voulons pas vous faire du mal; nous apportons l'adjoint du commandant du fort qui se meurt, et que nous ne pouvons mettre nulle part ailleurs, car toutes les chambres sont fermées » Nous répondîmes alors que si nous pouvions offrir quelques secours à l'adjoint, nous le ferions avec empressement; mais que nous leur demandions de considérer que nous n'étions nullement en prison pour cause de jacobinisme, et qu'il s'agissait pour nous précisément du contraire. Ils répliquèrent qu'ils le savaient, et nous recommandèrent d'ouvrir vite, parce qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Sur cette assurance, nous nous déterminâmes à ouvrir. Aussitôt dix ou douze jeunes gens assez bien habillés, mais les manches retroussées et le sabre à la main, entrèrent en portant l'adjoint, qu'ils déposèrent sur mon lit. Ensuite, nous adressant la parole, « N'êtes-vous pas, nous dirent-ils, messieurs d'Orléans? » Et, sur notre réponse affirmative, ils nous assurèrent que loin de vouloir attenter à notre vie, ils la défendraient de tout leur pouvoir si elle était en danger; que l'acte de justice qu'ils allaient exercer contribuerait autant à notre sûreté qu'à la leur et à celle de tous les honnêtes gens; puis ils nous demandèrent de l'eau-de-vie, dont assurément ils ne paraissaient avoir aucun be-

soin. Nous n'en avions pas; mais ils trouvèrent une bouteille d'anisette, dont ils se versèrent dans des assiettes à soupe; après quoi ils sortirent en nous recommandant d'avoir soin de l'adjoint; et, soit pour le garder, soit pour empêcher que leurs camarades ne commissent à notre égard quelque fatale erreur, ils laissèrent un d'entre eux en sentinelle à notre porte. L'adjoint était pâle comme un mort, et nous eûmes assez de peine à lui faire reprendre connaissance; mais il n'était pas blessé : on s'était empressé de le désarmer sans lui faire la moindre égratignure, et l'effroi que lui avait causé cette cérémonie, joint à toutes les conséquences qui allaient en résulter, avait été la seule cause de son évanouissement. Revenu à lui, il voulut sortir pour tâcher, disait-il, de s'opposer à l'horrible scène qui allait se passer; mais il trouva à la porte deux sentinelles postées par les massacreurs, qui l'en empêchèrent. Dans ce moment, nous entendîmes enfoncer à grands coups la porte d'un des cachots de la seconde cour, et bientôt après des cris affreux, des gémissements déchirants, et des hurlements de joie. Le sang se glaça dans nos veines, et nous gardâmes le silence le plus profond. Au bout d'environ vingt minutes que dura la boucherie de ce cachot, nous entendîmes l'horrible troupe revenir dans la première cour, sur laquelle donnait une de nos fenêtres; et, nous étant approchés par un mouvement machinal impossible à décrire, nous les vîmes qui s'efforçaient d'enfoncer la porte du cachot n° 1, placé précisément en face de notre fenêtre, et dans lequel il y avait une vingtaine de prisonniers. Ils en avaient déjà égorgé environ vingt-cinq dans l'autre cachot. Ceux du n° 1, dont heureusement pour eux la porte s'ouvrait en dedans, se barricadèrent si bien, qu'après avoir travaillé inutilement pendant plus d'un quart d'heure à l'enfoncer, les massacreurs l'abandonnèrent après avoir tiré quelques coups de pistolets à travers les barreaux, et avoir promis qu'ils reviendraient lorsqu'ils auraient expédié les autres.

Vers six heures, le commandant du fort nous fut amené par deux de ces messieurs, qui ne lui avaient laissé que le fourreau de son sabre, et qui l'enfermèrent avec son adjoint et nous. Il s'était présenté au pont-levis, qu'il avait trouvé levé, et, ne pou-

vant parvenir à le faire baisser, il avait pris le parti d'escalader par le fossé; mais en arrivant dans le fort on l'avait désarmé et conduit chez nous. Il jurait, il tempêtait, il se mordait les poings, et reprochait à son adjoint la pâleur et l'effroi qui se peignaient sur son visage. On entendait toujours les cris des victimes, et les coups de pistolet, de sabre et de massue des égorgeurs. Vers sept heures, nous entendîmes un coup de canon tiré au fort, et nous sûmes depuis qu'il l'avait été par les assassins contre le cachot n° 9, dont les prisonniers, au nombre de plus de trente, furent mitraillés et brûlés; car pour que la *besogne,* suivant leur odieuse expression, allât encore plus vite, ils avaient imaginé de mettre le feu au cachot, après y avoir fait entrer une grande quantité de paille par les soupiraux. Il était près de neuf heures, et nuit close, lorsque nous entendîmes crier dans la première cour : « Voici les représentants du peuple! il faut baisser le pont, car ils menacent de nous traiter en rebelles si nous différons un moment. — Je me f... des représentants, dit l'un d'eux, et je brûle la cervelle au premier lâche qui voudra leur obéir. Allons, camarades, à la *besogne!* nous aurons bientôt fini. » Pendant qu'ils s'éloignaient, les soldats de la garde baissèrent le pont; et les représentants entrèrent au milieu de flambeaux, et suivis d'un grand nombre de grenadiers et de hussards à pied. « Malheureux! s'écrièrent-ils en entrant, faites cesser votre horrible carnage! Au nom de la loi, cessez de vous livrer à ces vengeances odieuses! » Plusieurs répondirent : « Si la loi nous avait fait justice de ces scélérats, nous n'aurions pas été réduits à la nécessité de nous la faire nous-mêmes. Maintenant le vin est tiré, il faut le boire. » Et le massacre continuait toujours. « Grenadiers, crièrent les représentants, hâtez-vous d'arrêter ces forcenés, et qu'on nous fasse venir le commandant du fort. Où est-il donc? » On leur apprit qu'il était enfermé dans une chambre en haut, et ils s'y firent conduire. Ces représentants étaient *Isnard* et *Cadroy*. En entrant dans notre chambre, ils demandèrent au commandant compte de sa conduite, et ils parurent convaincus de l'impossibilité où il avait été de s'opposer à cette horrible scène; puis, s'asseyant sur nos lits, et se plaignant de l'excessive chaleur, ils demandè-

rent à boire : on leur apporta du vin. Isnard le repoussa, en criant d'un ton tragique : *C'est du sang!* On lui offrit ensuite de l'anisette, et il l'avala sur-le-champ. Un moment après, comme notre chambre se remplissait de monde, ils passèrent dans celle à côté pour y délibérer, et s'y enfermèrent avec le commandant. Au bout de quelques minutes ils rentrèrent. Cinq ou six massacreurs arrivèrent alors, tout couverts de sang. « Représentants, dirent-ils, laissez-nous achever notre *besogne;* cela sera bientôt fait, et vous vous en trouverez bien. — Misérables! vous nous faites horreur! — Nous n'avons fait que venger nos pères, nos frères, nos amis; et c'est vous-mêmes qui nous y avez excités. — Qu'on arrête ces scélérats! » s'écrièrent les représentants. On en arrêta en effet quatorze, mais ils furent relâchés deux jours après.

Ainsi se termina cette soirée, dont le résultat fut la mort de quatre-vingts malheureux, parmi lesquels, entre beaucoup d'innocents, se trouvait un cordonnier qui n'était enfermé que pour avoir crié : « Vive le roi! » Aucun des grands scélérats ne perdit la vie : le cachot n° 1 en contenait plusieurs, et ne put être enfoncé; la tour en était remplie, et les massacreurs ne purent pas y pénétrer. Le lendemain, le fort était encore jonché de cadavres et de mourants, comme un champ de bataille. On y voyait aussi d'affreuses mares de sang; et, pour que rien ne manquât à l'horreur de ce lieu, l'air y était empesté par la fumée qui s'exhalait des cachots brûlés. Ce fut seulement alors que nous découvrîmes avec horreur, sous nos lits et sous quelques unes de nos chaises, trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde; il est probable qu'ils y avaient été jetés par ceux des assassins qui avaient voulu se débarrasser de ces preuves de leurs crimes, après s'être introduits dans notre chambre au milieu de la foule qui suivait les représentants. Plusieurs victimes de ce massacre y survécurent deux ou trois jours, et expirèrent ensuite dans des souffrances d'autant plus affreuses qu'on ne s'empressa nullement de leur donner du secours. En traversant le fort le surlendemain de cette horrible soirée, je m'entendis appeler par une voix plaintive et suppliante, qui sortait du fond d'un cachot. Je m'en approchai, et je reconnus un homme qui

avait été officier municipal, et qui, comme tel, m'avait gardé au palais : il passait pour un enragé jacobin, mais je n'avais pas eu personnellement à m'en plaindre ; d'ailleurs il souffrait. « Citoyen, me dit-il, je suis mourant ; j'étais enfermé dans le cachot n° 6 lorsqu'on y mit le feu, et je ne sais comment j'ai pu survivre à tous les malheureux qui y ont péri. Plût à Dieu que j'eusse succombé comme eux ! je n'aurais pas eu à souffrir le martyre dans lequel je gémis encore ; mais, par pitié, faites-moi donner du secours, ou qu'on m'achève ! car rien ne peut égaler les tortures que j'éprouve. » Je lui promis de faire mon possible pour lui obtenir du secours, et je courus aussitôt chez le commandant du fort, pour lui représenter ce qu'il y avait de barbare à laisser ces malheureux dans un pareil état, sans leur accorder la moindre assistance. « J'ai déjà fait demander un chirurgien, me dit-il ; ce n'est pas ma faute s'il ne vient pas ; et tous ces gueux-là ont fait périr assez d'honnêtes gens pour qu'ils crèvent sans qu'on les plaigne. — Je ne les aime pas plus que vous, lui dis-je ; mais, outre que parmi ceux dont je vous parle il peut s'en trouver d'innocents, ce serait se rendre aussi coupable que le plus sanguinaire d'entre eux, que de les laisser périr ainsi. — Je m'en vais envoyer encore pour faire venir ce chirurgien, et c'est tout ce que je puis faire ; car si je voulais leur administrer moi-même ce secours ils seraient vraisemblablement guéris d'une tout autre manière. » Le chirurgien arriva, mais trop tard ; et le malheureux dont j'avais plaidé la cause mourut, ainsi que plusieurs autres.

Un Anglais, qu'un corsaire avait pris à bord d'un bâtiment marchand dont il était subrécargue, avait été amené au fort, comme prisonnier de guerre, deux jours avant le massacre. Le pauvre homme fut, comme on peut croire, saisi de terreur à la vue de cette scène inattendue, d'autant que, n'en connaissant ni la cause ni les auteurs, il était convaincu que les massacreurs étaient des jacobins, qui ne manqueraient pas de l'expédier comme Anglais. Il ne parlait pas un mot de français, et ne l'entendait pas davantage. Comme nous étions les seules personnes du fort qui parlassent anglais, on eut recours à nous pour communiquer avec lui. Il fut enchanté de trouver à qui parler, nous

assura que sa détention avait été contraire à toute espèce de justice, et nous demanda notre intercession pour tâcher de le faire sortir. Je lui fis mettre ses griefs par écrit, et je lui rédigeai plusieurs pétitions; mais, quoiqu'on promît d'y faire droit, le temps s'écoulait, et notre homme restait toujours au fort, séchant d'impatience et d'ennui. Il se plaignait amèrement de ce qu'indépendamment du désagrément de sa situation, ses affaires en souffraient de la manière la plus fâcheuse. Touchés de son malheur, nous lui proposâmes de le faire sauver. Il accepta la proposition avec joie. Comme il avait de l'argent chez un banquier de Marseille, nous lui fîmes retenir, sous un nom supposé, son passage à bord d'un bâtiment danois qui devait mettre à la voile sous peu de jours. Un ancien prisonnier, nommé Joliot, pauvre diable, bien intentionné et très-déterminé, que nous employions souvent à faire nos commissions, et qui avait obtenu sa liberté, se chargea de porter sa valise à bord, et de le munir d'une corde qu'il attacherait lui-même au rempart, et le long de laquelle l'Anglais n'aurait qu'à se laisser glisser jusqu'en bas, où il trouverait un bateau qui le conduirait à bord du bâtiment danois. Ainsi fut dit, ainsi fut fait. La veille du départ du bâtiment, nous avertîmes l'Anglais de se tenir prêt à partir le soir, et de se confier entièrement aux soins de notre homme, qui, en effet, s'acquitta parfaitement de sa commission. L'Anglais s'embarqua, partit, et nous n'en entendîmes plus parler. Le lendemain de sa fuite, on vint nous demander ce qu'il était devenu, et nous affectâmes, comme de raison, une grande surprise en apprenant la nouvelle de sa disparition. Je ne sais si on nous soupçonna d'y avoir contribué; mais comme on ne pouvait le prouver d'aucune manière, l'affaire en resta là, et le concierge en fut quitte pour une bonne semonce. On s'étonnera peut-être que, pouvant aussi facilement faire sauver un confrère prisonnier, nous ne fissions pas usage de cette faculté pour nous sauver nous-mêmes. Mais d'abord notre situation était infiniment plus douce qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, et la presque certitude de pouvoir nous échapper quand bon nous semblerait diminuait beaucoup, à cet égard, notre vive anxiété. Nous recevions en outre de ma mère les assu-

rances les plus positives que la liberté allait nous être rendue, et cet espoir nous détournait d'un parti que nous nous croyions toujours à portée de prendre, et qui d'ailleurs contrarierait beaucoup les vues et les intentions de celle à laquelle nous devions tant de déférence et de tendresse. Nous nous efforcions donc de prendre encore patience.

L'événement qui arriva vers la fin d'août ne contribua pas peu à épuiser ce qui nous en restait encore. M. le prince de Conti [1] et ma tante [2] obtinrent leur liberté : elle n'était pas totale, parce qu'ils avaient déclaré ne point vouloir sortir de France ; mais on leur donnait une ville pour prison : Autun à l'un, et Moulins à l'autre, avec la perspective d'être même, sous très-peu de temps, affranchis de cette petite gêne. Nous nous réjouîmes sincèrement du succès des démarches de nos parents, qui d'ailleurs en étaient transportés : mais comment nous laissait-on en prison lorsqu'on leur rendait la liberté, nous qui n'y étions qu'en vertu du même décret qui les y retenait eux-

[1] Le prince de Conti eut d'abord la permission de se rendre à Nevers, puis à Melun. Il désirait, par-dessus tout, avoir la faculté de rentrer dans sa terre de la Lande, pour y vivre dans la paix et dans l'oubli ; mais, frappé à son tour par le décret de proscription relatif aux Bourbons, il fut transféré en Espagne. Sans parler d'autres motifs, on conçoit qu'avec ses habitudes ce voyage fait sous les auspices de la gendarmerie ne pouvait lui être agréable. Il avait adopté, pour marquer l'humeur qu'il en ressentait, une formule qu'il répétait pendant la route à la porte de chaque auberge, avant de remonter en voiture : « Je déclare hautement, publiquement et ostensiblement, qu'il n'y a qu'une force majeure qui puisse me faire ainsi sortir de France ; et que c'est contre mon gré et contre le vœu de la loi. »

Il fixa son séjour à Barcelone ; il y était lors de l'occupation de cette ville par les troupes françaises, et n'eut qu'à se louer des égards que lui montrèrent nos généraux. Il mourut dans cette ville le 10 mars 1814, à l'âge de quatre-vingts ans. Fs. B.

[2] Après le 18 fructidor, madame la duchesse de Bourbon fut soumise aux dispositions du décret qui prononçait l'exil des personnes de la famille royale. Cette princesse partit pour l'Espagne : elle habita Barcelone jusqu'à la restauration. Rentrée en France à cette époque, elle n'a plus quitté son pays jusqu'à sa mort. Pendant les cent jours, elle ne s'éloigna point : on exigea seulement qu'elle se retirât à la campagne.

Les dernières années de sa vie furent marquées par de nombreux bienfaits. Elle avait établi, sous le nom du fils qu'elle a longtemps pleuré, un hospice où l'indigence et le malheur trouvaient et trouvent encore un asile et les soins les plus généreux *. Elle avait l'esprit cultivé. Elle aimait à écrire : on lui attribue plusieurs opuscules qui ne manquent ni de grâce ni d'intérêt. Le dessin et la peinture étaient ses distractions favorites. On voit dans la galerie du Palais-Royal quelques tableaux de sa composition, au nombre desquels on remarque une vue de la cour du fort Saint-Jean. M. le duc de Montpensier a peint l'intérieur d'un des cachots de cette prison.

La mort surprit madame la duchesse de Bourbon le 10 janvier 1821, dans l'église de Sainte-Geneviève. On la transporta à l'École de droit ; tous les secours de l'art ne purent la rappeler à la vie. Elle était âgée de soixante-douze ans.

Fs. B.

* L'hospice d'Enghien, à Paris.

mêmes ? Quoi qu'il en fût, nous les félicitâmes de tout notre cœur, et les accompagnâmes à leur sortie jusqu'à notre *extrême frontière*, c'est-à-dire jusqu'au pont-levis. Cependant, malgré toutes les promesses de ma mère, qui commençaient à nous paraître fondées sur des espérances au moins bien vagues, nous restions au fort Saint-Jean, oubliés, et plongés dans la mélancolie. Ma mère répondait aux pressantes observations que nous lui adressions à ce sujet, que notre oncle et notre tante n'étaient pas dans le même cas que nous; que l'un par son âge et l'autre par son sexe ne pouvaient donner aucun ombrage, tandis que nous devions nécessairement en causer; que cependant on allait nous accorder notre liberté, mais sous condition d'en aller jouir hors de France : cette condition ne nous effrayait pas du tout. Mais pourquoi, encore une fois, ne pas prendre une détermination à notre égard, comme à l'égard de nos parents? On répondait que les comités avaient trop d'affaires pour s'occuper de la nôtre; mais qu'aussitôt après la conclusion du *grand œuvre de la constitution* on songerait à nous. Cependant le temps s'écoulait, la constitution s'achevait, et on ne faisait rien pour nous. C'était encore après l'acceptation qu'on avait ajourné notre demande. En attendant, la tournure des affaires générales devenait moins favorable de jour en jour. Les jacobins, dont le règne odieux et sanguinaire semblait ne pouvoir jamais renaître, commençaient à relever la tête avec audace : on les faisait sortir de prison, et la journée du 13 vendémiaire ou 4 octobre, dans laquelle la convention parvint à désarmer les sections de Paris qui s'étaient déclarées contre elle, semblait enfin devoir assurer leur triomphe. L'arrivée de Fréron, en qualité d'agent du gouvernement, augmenta notre inquiétude; et nos alarmes furent portées au comble par les mesures qu'il s'empressa d'adopter, et par la protection ouverte qu'il accorda aux jacobins les plus déterminés : il ne se contenta pas de leur rendre la liberté, mais il en composa toutes les administrations, et il en chassa les honnêtes gens. Il poursuivait même déjà ces derniers; et ceux qui du temps de Robespierre avaient été obligés de chercher leur salut dans la fuite eurent encore recours à cette triste ressource. Nous avions alors pour commandant du fort un nommé Bétemps, qui,

quoique l'ayant été du temps de Robespierre, était un fort brave homme. Il n'avait presque jamais caché son *antijacobinisme*, et s'était toujours conduit envers nous d'une manière parfaite. Il ne commandait pas lors du massacre, ayant été employé dans ce temps à un autre service; mais il fut rappelé quelque temps après, et continua de tenir les jacobins, dont le fort était rempli, avec la plus stricte rigueur, tandis qu'il nous accordait tous les adoucissements qui dépendaient de lui. Il nous permettait de nous baigner dans la mer, et nous laissait même aller déjeuner sur la rive opposée. Fréron fut instruit de ses sentiments, et notamment du mépris qu'il affectait étourdiment de témoigner pour lui. Il fit dire à Bétemps de se rendre chez lui. Bétemps s'y refusa; et lorsque les commissaires de Fréron vinrent au fort il eut l'imprudence de les appeler *vils gredins*, *serviteurs du plat sultan*, etc. Le *plat sultan* n'hésita pas, comme on peut croire, à se venger d'une pareille insulte : il décerna aussitôt un mandat d'arrêt contre lui; et nous étions dans sa chambre lorsqu'on vint l'avertir que les gendarmes arrivaient pour l'arrêter : « Qu'on me donne mes pistolets, dit-il froidement, et qu'on m'amène un bateau sous ma fenêtre. Si les b..... m'attrapent, je veux au moins qu'il leur en coûte cher! » Cependant il n'accéléra nullement sa marche, et il eut le bonheur de s'échapper avant que les gendarmes n'arrivassent à son appartement. Ils le cherchèrent dans tout le fort, jurèrent, tempêtèrent, et se saisirent de son secrétaire, contre lequel Fréron avait aussi décerné un mandat d'arrêt. Pendant ce temps, Bétemps s'était allé cacher chez un de ses amis, qui le fit embarquer et partir pour Livourne quelques jours après, malgré toutes les perquisitions de Fréron. Il eut soin de le remplacer au fort par un nommé Grippe, ancien caporal, jacobin enragé, qui s'enivrait tous les jours. Tout ce qui se passait alors nous paraissait être le commencement du retour de ces affreux temps dont l'idée seule faisait tressaillir. Nous pensâmes donc, après une mûre délibération, qu'il était urgent de profiter de la faculté que nous avions encore de rompre nos liens avant qu'on ne nous le rendît impossible en nous replongeant, comme auparavant, dans quelque cachot, et vraisemblablement pour ne plus nous en tirer.

Bétemps nous avait promis, quelques jours avant sa fuite, de faciliter la nôtre, et de s'en aller avec nous. « *Tempus est f..... campum*, » nous disait-il en riant; mais le mandat d'arrêt de Fréron précipita tellement son départ, que nous n'eûmes pas le temps de concerter le nôtre avec le sien. Le commandant Grippe, dont le nom me rappelle des souvenirs si pénibles, avait fait renouveler les consignes, et ne laissait plus entrer dans le fort que ceux qui y venaient pour affaires de service, ou nos domestiques, qu'il était obligé, conformément aux anciens ordres, de laisser aller et venir; je dis nos domestiques, car, indépendamment de Louis, nous avions pris une servante nommée Françoise.

Notre première mesure fut de nous assurer d'un passage à bord de quelque bâtiment italien dont le départ fût prochain. Un capitaine toscan consentit à se charger, pour un prix très-raisonnable, de *deux jeunes gens* et de leurs domestiques, pourvu qu'ils fussent munis de passe-ports, ou sinon il lui fallait un *mont d'or*. Cette difficulté nous parut d'abord effrayante; mais nous apprîmes bientôt après qu'un écrivain de la commune ou municipalité vendait pour deux ou trois louis des passe-ports en blanc, et gagnait sa vie à ce petit commerce. Nous en profitâmes avec empressement, et quatre louis nous procurèrent à chacun un passe-port, que nous remplîmes à notre fantaisie, ayant soin d'y mettre des noms supposés, et d'indiquer des âges un peu différents des nôtres; le tout terminé par un signalement bien exact. Possédant ce trésor, nous conclûmes notre marché avec le capitaine toscan, qui devait partir pour Livourne trois ou quatre jours après. Toute cette affaire était menée par la même personne qui avait fait sauver Bétemps, et qui, craignant elle-même le retour du jacobinisme, s'était décidée à partir sur le même bâtiment que nous. Quoique nous fussions à peu près sûrs de pouvoir sortir par le pont-levis, en attendant pour cela le déclin du jour et nous enveloppant bien dans nos manteaux, nous pensâmes cependant que, dans le malheureux cas où l'un de nous serait reconnu et forcé de rentrer, il fallait nous munir d'une corde, afin qu'il pût se sauver par la fenêtre, tandis que l'autre, au bout d'un délai convenu, viendrait, au pied de la

tour que baigne la mer, repêcher son camarade avec un bateau. On verra combien cette précaution était nécessaire, et combien il fallait être malheureux pour que toutes nos mesures fussent aussi cruellement déjouées.

Le jour du départ du bâtiment était fixé; nous nous préparâmes à décamper la veille, à l'entrée de la nuit. Nous avions préalablement fait sortir par Louis, en plusieurs voyages, le peu d'effets que nous voulions emporter, et nous devions passer la nuit chez une parente de la personne qui avait dirigé toute l'affaire, pour nous embarquer ensuite, et partir tous ensemble au point du jour. Après avoir dîné assez légèrement, car notre anxiété nous laissait peu d'appétit, nous attendîmes avec impatience que l'obscurité nous permît d'exécuter notre grand projet.

Nous étions alors au 18 novembre, et il faisait nuit close à cinq heures et demie; en conséquence, l'heure de notre départ fut fixée à cinq heures un quart. Nous convînmes de ne pas sortir tous deux ensemble, afin de donner moins de prise aux soupçons, et nous décidâmes que Beaujolais partirait d'abord avec Louis, et que quelques minutes après je m'acheminerais tout seul, et que je le rejoindrais sur le port, où il m'attendrait en marchant un peu plus lentement. Dans le cas où je n'aurais pas rejoint Beaujolais au bout de dix minutes, il était convenu qu'il se tiendrait pour averti qu'il m'avait été impossible de sortir par le pont-levis, et qu'il viendrait avec un bateau me chercher au bas de la tour. Avant de se mettre en marche, Louis alla examiner les environs du pont-levis, et s'assurer qu'il ne s'y trouvait ni commandant ni personne qui pût nous reconnaître; et lorsqu'il nous en eut fait un rapport favorable j'embrassai Beaujolais avec la plus vive agitation. J'eus de la peine à me séparer de lui pour le laisser partir, quoique j'eusse tout espoir de l'aller rejoindre dans le moment. Il partit avec le fidèle Louis. Les cinq minutes qui s'écoulèrent après son départ me parurent horriblement longues; enfin, au bout de ce temps, n'entendant rien, je m'enveloppai dans mon manteau, j'enfonçai mon chapeau sur mes yeux, après avoir fermé à double tour la porte de notre chambre, et me flattant de n'y plus jamais rentrer. Je passe devant

quatre sentinelles, aucune ne m'arrête; je franchis le fatal pont, et, me croyant déjà en liberté, j'adresse au ciel les plus sincères actions de grâces pour ma délivrance. Mais je *comptais sans mon hôte*, et le proverbe ne mentit pas. A peine avais-je fait quelques pas que je rencontrai ce *maudit hôte*, c'est-à-dire le commandant du fort qui rentrait chez lui. Je le reconnus aussitôt au manteau blanc qu'il portait; mais, faisant bonne contenance, j'espérais qu'il ne prendrait pas garde à moi. Vain espoir! il m'aborde en me demandant où je vais. « Que vous importe, citoyen? je ne vous connais pas. — Je suis commandant du fort, et je viens de vous en voir sortir. — Cela est vrai; j'y ai dîné avec un canonnier de mes amis, et je vous l'aurais dit sur-le-champ si je vous avais connu. — Non, vous êtes un prisonnier; et, morbleu! vous aurez la bonté de rentrer, car je réponds de vous. — Vous vous trompez beaucoup, je vous assure; et vous me prenez pour un autre. — Non; vous êtes l'aîné des Orléans, et je vous répète que si vous ne rentrez pas à l'instant j'appelle la garde, et je vous fais saisir. — Cette violence serait inutile, car je n'ai aucune envie de faire résistance; j'allais à la comédie, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois à votre insu. Puisque j'ai eu le malheur de vous rencontrer ce soir, je serai privé de ce plaisir; voilà tout. — Oh! je vous en réponds que vous en serez privé! j'y mettrai bon ordre, car je vais de ce pas vous enfermer dans votre chambre, et placer une sentinelle à votre porte. — Je vous remercie de cet aimable soin, et je vous souhaite le bonsoir. » Tout en disant cela, je montais tristement l'escalier du fort, suivi par un caporal et un fusilier; j'avais la mort dans le cœur. Après m'être cru sûr de ma liberté, je voyais s'élever devant moi des obstacles d'autant plus grands, qu'on allait sans doute prendre toutes les précautions possibles pour m'empêcher de les franchir. Il n'y avait pas une minute à perdre; et puisqu'on avait l'imprudence de me remettre dans ma chambre, qui donnait sur la mer, il fallait en profiter, et sauter par la fenêtre au plus vite. Je trouvai notre servante Françoise à la porte de notre chambre : elle était dans le secret; elle fut confondue de me revoir. Avant qu'elle eût le temps d'exprimer sa surprise je la fis entrer avec moi; et la sen-

tinelle n'ayant pas fermé notre porte, j'en mis la clef en dedans, et la fermai à double tour. « Ma chère Françoise, lui dis-je alors, j'ai été reconnu par le maudit commandant, qui rentrait au fort comme j'en sortais; il m'a menacé de me faire renfermer; et puisque heureusement je me trouve encore dans cette chambre, il faut, sans perdre un moment, que vous m'aidiez à attacher la corde à la fenêtre; car plus tard il ne me serait vraisemblablement plus possible de me sauver. — Ah! mon Dieu! me dit-elle en patois, vous vous casserez le cou, et l'on me guillotinera. » Puis elle se mit à pleurer. Je lui déclarai que si elle n'avait que des pleurs et des cris à m'offrir, elle ferait mieux de s'en aller, et de me laisser tirer d'affaire sans aide; car mon parti était pris. La pauvre femme me protesta alors qu'elle ne voulait point m'abandonner; que sa seule inquiétude était pour moi; et que puisque j'étais décidé à me sauver par la fenêtre, elle ne s'en irait que lorsqu'elle m'aurait vu en bas. En conséquence, après avoir noué la corde autour d'une espèce de piton qui tenait à la fenêtre, je recommandai à la bonne Françoise de veiller à ce qu'elle ne se défît point; et, lui ayant témoigné combien j'étais touché de son attachement, j'enjambai la fenêtre, et je m'abandonnai à la funeste corde. A peine étais-je parvenu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, que la corde casse, et je tombe sans connaissance, ayant cependant le temps, avant de la perdre, d'entendre la bonne Françoise s'écrier : « *Ah! Mairé dé Diou, es mouort lou pauvre infan* [1] ! » Je restai en effet comme mort pendant plus d'un quart d'heure : en ouvrant les yeux je fus frappé de la clarté de la lune, et je me trouvai dans la mer jusqu'à mi-corps. Je souffrais beaucoup des reins et du pied droit, que je croyais m'être seulement foulé, grâce au sable sur lequel j'étais tombé. Mais, après avoir attendu quelque temps le bateau que Beaujolais devait m'amener, je me déterminai à traverser le port à la nage, et à gagner ensuite, comme je pourrais, la maison du rendez-vous, ou quelque autre où je serais également en sûreté [2]. Ce fut alors que je m'aperçus, à

[1] Ah! Mère de Dieu, il est mort, le pauvre enfant!

[2] J'ai su depuis que Beaujolais, ne me voyant point arriver, avait aussitôt voulu prendre un bateau pour venir me chercher; mais que, malgré toutes ses offres, aucun batelier n'avait consenti à sortir du port à l'heure qu'il était.

l'excessive douleur que j'éprouvais, que mon pied était cassé; et, la force me manquant, j'eus une peine extrême à faire cinq ou six brassées pour attraper seulement la chaîne du port et m'y reposer. Elle n'était pas encore fermée, et je me flattai qu'avant qu'elle le fût, il pourrait passer quelque bateau qui se chargerait de m'emmener. J'avais environ trente louis en or, qui étaient la moitié de ce que nous possédions; et Beaujolais avait l'autre moitié. J'espérais qu'une partie de cette somme, ou, s'il le fallait, la somme tout entière, suffirait pour engager quelque batelier à me prendre en passant. Mais point! Pendant les deux mortelles heures que je restai sur cette chaîne, sept bateaux passèrent; je faisais en vain à chacun d'eux ma triste supplication, accompagnée de promesses. « Qui es-tu donc? me criaient-ils, et que fais-tu là? — Je suis mourant. Si vous voulez me venir prendre dans votre bateau, vous ne regretterez point votre peine, et je la payerai bien. — Oh! disaient-ils, nous n'avons pas le temps. » Puis ils ajoutaient: « Ce ne peut être que quelque malveillant: car qu'est-ce qu'un honnête homme ferait là, à l'heure qu'il est? » Et ils continuaient à ramer. Pendant ce temps, je souffrais le martyre physiquement et moralement. La douleur de mon pied et celle de mes reins m'avaient donné une fièvre violente, et un frisson qui me faisait claquer les dents. J'étais, en outre, dans l'eau jusqu'à la ceinture, et ce bain de plus de deux heures, au mois de novembre, complétait ma situation. A chaque fois que j'entendais le bruit d'un bateau, mon espoir se ranimait un peu; mais l'atroce dureté de ces hommes me replongeait bientôt après dans l'abattement le plus affreux. Enfin, je commençais à perdre connaissance, lorsque j'entendis un huitième bateau qui arrivait. Je recueillis aussitôt le peu de forces qui me restaient pour adresser ma prière à ceux qui le montaient, et cette fois la réponse fut moins dure, sans être entièrement satisfaisante. « Nous ne pouvons pas, me crièrent-ils, à présent, car il faut que nous allions d'abord chez nous; mais nous ne serons pas long-temps, et nous reviendrons tout de suite après. — O mes amis, dépêchez-vous, car sans cela vous arriverez trop tard: je me meurs! » Il me fut très-difficile d'articuler ce peu de mots, et je tombai ensuite dans un évanouisse-

ment complet. J'en fus tiré, au bout d'un quart d'heure, par le retour du bateau, dont les hommes me soulevaient pour m'emporter. J'étais tellement moulu, et toutes les parties de mon corps étaient si douloureuses, que l'embarquement fut très-pénible. Lorsque je fus dans le bateau, ils me demandèrent qui j'étais. Je pouvais alors à peine balbutier quelques mots; et je trouvai cependant le moyen de leur faire entendre que, comme ils me paraissaient de braves gens, je ne doutais pas que leur humanité ne les portât à m'amener dans la maison que je leur indiquerais, sans m'accabler de questions auxquelles je n'étais pas alors en état de répondre; que, de plus, je les payerais de leur peine de manière à ce qu'ils ne la regrettassent pas. La maison que je leur indiquai était près de là, et occupée par un perruquier nommé Mangin, parfait honnête homme, et auquel je pouvais me fier entièrement. L'un de ces hommes me dit alors : « Je sais qui vous êtes; je vous ai reconnu tout de suite, car je vous ai souvent vu au fort, lorsque la garde nationale y était de service : mais je n'en abuserai pas, soyez tranquille. Je suis bon royaliste, et je vous porterai chez Mangin, qui est mon ami. » Cette assurance me tranquillisa en effet beaucoup : je ne m'attendais pas à ce qui m'allait arriver. Comme on fut obligé, en me débarquant, de prendre les mêmes précautions qui avaient été nécessaires un moment auparavant pour me mettre dans le bateau, cela donna le temps et l'envie à quelques badauds qui passaient sur le port de s'arrêter là, et de satisfaire leur curiosité. « Ah! c'est un homme blessé! D'où l'apporte-t-on? qu'est-ce qui a pu le mettre dans cet état? » Plusieurs autres se rassemblèrent autour d'eux, et la foule se forma en un moment. « Ce n'est rien, disait mon protecteur; nous venons de trouver cet homme, qui vraisemblablement, étant ivre, se sera querellé avec quelque autre, et aura été blessé : nous le portons chez lui. » Dans ce moment, un des curieux s'approchant de moi, et me regardant sous le nez, s'écria, dans son affreux langage : « *Eh! f....o, es oun des Orléans; lou connaisci ben* : *faut qu'ayga vougu s'escapa* [1]. » Et aussitôt on appelle à la garde, et on court rendre

[1] Eh! f....e, c'est un des Orléans; je le connais bien : il faut qu'il ait voulu s'échapper.

compte au citoyen Fréron de la capture qu'on vient de faire, en lui demandant ses ordres à cet égard. Pendant ce temps on me mit provisoirement chez Mangin, avec quatre hommes de garde et une sentinelle a la porte. Je demandai un chirurgien, car je souffrais martyre, et son assistance m'était indispensable. On m'amena un vieux homme en perruque, qui déclara, en voyant ma jambe, qu'elle était beaucoup trop enflée pour qu'on pût en rien faire, et se contenta d'ordonner quelques cataplasmes jusqu'au lendemain matin. Je passai toute la nuit dans une torture épouvantable de corps et d'esprit. Après m'être cru presque assuré de recouvrer ma liberté, dont j'étais privé depuis deux ans et demi, je me voyais tout d'un coup retombé (et vraisemblablement pour toujours) sous les griffes infernales de ceux dont je connaissais, par expérience, les dispositions atroces, et que cette tentative de ma part allait encore rendre plus cruels à mon égard. J'ignorais en outre ce qu'était devenu mon frère : j'étais probablement destiné à ne le revoir jamais; et, privé de la consolation de l'avoir pour compagnon, j'allais traîner ma pénible existence seul, au fond de quelque cachot, jusqu'au moment où on jugerait à propos de m'égorger! Qu'on joigne à ces réflexions déchirantes, et à mille autres de même nature, la douleur que me causait ma jambe, et qui était excessive, on pourra se faire une idée de ma situation.

Pour que rien n'y manquât, M. Fréron voulut y ajouter un interrogatoire. Il ne vint pas en personne, mais il envoya trois commissaires pour s'acquitter de ce soin. Ces messieurs, après avoir fait l'inventaire de tout ce qui était dans mes poches, et s'être emparé de mon argent et de ma montre (ce qui me fut ensuite rendu), commencèrent ainsi : « Qui es-tu? — Vous le savez aussi bien que moi. — N'importe, il faut répondre à nos questions; car c'est au nom de la loi que nous t'interrogeons. Encore une fois, quel est ton nom?—Antoine-Philippe d'Orléans. — Que faisais-tu au pied de la muraille du *fort Jean* lorsqu'on t'y trouva? — J'y étais tombé en voulant m'échapper. — Pourquoi cherchais-tu à t'échapper?— Pour me soustraire à l'atroce tyrannie sous laquelle je gémis depuis plus de deux ans et demi, et pour recouvrer ma liberté, dont on n'avait pas le droit de me

priver. — Qu'est devenu ton frère? — Je l'ignore: j'espère que, plus heureux que moi, il s'est tiré de vos mains, et que vous ne le verrez plus. — Quel est ce passe-port qu'on a trouvé dans ta poche? et comment te l'es-tu procuré? — C'est ce que je suis très-déterminé à ne point vous dire. En tout, je sais fort bien que je suis en votre pouvoir, et que vous ne m'épargnerez pas; mais je sais aussi que je n'ai plus rien à perdre, et je vous déclare que, me trouvant assez tourmenté par la douleur qui me suffoque, je ne veux plus répondre à vos fatigantes questions. » En effet, ils m'en adressèrent en vain plusieurs autres; et après quelques menaces aussi inutiles, ils se retirèrent en disant : « Il y a un peu de délire dans son fait. » Il n'y en avait pas encore cependant; mais je ne tardai pas à sentir que mon esprit s'égarait. Le pauvre Mangin, chez qui j'étais, se désespérait, et me rendait tous les soins imaginables. Je me plaignais que ma jambe était gelée, car le sang n'y circulait pas; c'était en vain qu'on l'entourait de briques chaudes, et presque rouges; je ne les sentais pas. Je disais alors à Mangin : « Vous voyez bien que tout cela est inutile; débarrassez-moi de mes peines, et tirez-moi un coup de pistolet bien placé. Personne ne vous en saura mauvais gré, et c'est vraiment le plus grand service que vous puissiez me rendre! » Le pauvre homme se mit à fondre en larmes, et sa sensibilité, provoquant la mienne, contribua un peu à calmer mon désespoir. Cette cruelle nuit me paraissait un siècle, lorsque enfin le jour commença à poindre. Mangin se mit en campagne pour m'avoir un bon chirurgien, et m'en amena un au bout de quelque temps. Il pansa ma jambe, qu'il dit être cassée au calcanéum, et me fit plusieurs copieuses saignées, dont j'éprouvai beaucoup de soulagement. Quand il eut fini, Mangin me dit tout bas qu'il venait de rencontrer sur le port Beaujolais, qui, en apprenant mon fatal accident, avait aussitôt voulu venir me voir; mais que lui, Mangin, s'y était opposé, de peur d'avoir l'air de s'entendre avec nous, et que Beaujolais était retourné au fort. Un moment après, j'eus la visite du commandant Grippe : « Eh bien! me dit-il d'un air triomphant et féroce, c'est donc comme cela que vous alliez à la comédie? Vous vouliez me faire guillotiner, car vous saviez que je répondais de

vous; mais, Dieu merci, vous n'avez pas pu échapper, et nous allons avoir soin que vous ne recommenciez pas ce tour-là une autre fois. — Il est absurde de dire que je voulais vous faire guillotiner, car vous savez mieux que personne que vous ne pouviez pas répondre de moi, et que ma fuite ne vous exposait à aucun danger. Au surplus, si vous croyez avoir à vous plaindre de moi, vous êtes bien vengé, car je souffre tout ce qu'il est possible de souffrir; et vous pouvez, sans regret, vous dispenser de vos reproches. — Écoutez, me dit-il; votre frère est au fort, et il a grande envie de vous voir. On va vous enfermer chacun séparément, et vous ne pourrez plus communiquer ensemble : mais je puis auparavant vous procurer la consolation de vous voir un moment, si vous le désirez.—Ah! je vous le demande instamment! » Un quart d'heure après, je vis accourir Beaujolais tout en larmes. « Ah! Montpensier, me dit-il, mon pauvre Montpensier, que tu dois souffrir! » Je l'assurai que ma douleur physique n'était rien en comparaison de celle du cœur; et que sa présence me faisait un bien infini, quoique j'eusse sincèrement désiré de ne plus le revoir. Je lui exprimai ensuite ma vive reconnaissance au sujet de son retour. « Hélas! me dit-il, je crains bien que nous n'en profitions pas, car on va nous enfermer séparément; mais je n'aurais pas pu jouir sans toi de ma liberté[1]! » A peine avait-il achevé ces mots, que Grippe l'emmena, malgré ses instances et les miennes. Quelques moments après, un commissaire de Fréron entra, suivi de quelques soldats et d'un brancard « J'ai ordre, dit-il, de faire transporter ce prisonnier à l'hôpital : qu'on le place sur le brancard. — Citoyen, s'écria le chirurgien qui se trouvait à côté de mon lit, il est impossible qu'une telle translation ait lieu maintenant sans de grands dangers pour le blessé. — Je ne connais que mes ordres. — Veuillez au moins communiquer au citoyen Fréron cette observation de ma part. — Donnez votre attestation par écrit. » Il le fit, et le commissaire partit; mais il revint bientôt

[1] Le seul récit d'un pareil procédé contient tellement son éloge en lui-même, qu'il me paraîtrait aussi inutile qu'impossible d'y rien ajouter, si ce n'est que tant que je respirerai ce trait de la plus parfaite amitié ne pourra jamais s'effacer du fond de mon cœur.

après, en déclarant que le citoyen Fréron confirmait son ordre précédent, *quoi qu'il en pût arriver*, et ne laissait au prisonnier que le choix de l'hôpital ou du *fort Jean*. Je choisis ce dernier, à cause de l'espérance d'y voir mon frère de temps en temps. Le fort était d'ailleurs moins éloigné que l'hôpital, qui est situé à l'autre bout de la ville; et je tenais beaucoup à abréger, autant que possible, le voyage en brancard, au milieu d'une populace curieuse et insultante. Je ne pus l'éviter tout à fait; et même il s'était rassemblé une telle foule pour me voir passer, que ceux qui me portaient, escortés d'une vingtaine de soldats, eurent de la peine à la traverser pour arriver au fort, et ne purent se faire jour sans me froisser la jambe d'une cruelle manière. Je trouvai Beaujolais dans la cour du fort; il accourut vers moi, et m'annonça, avec une joie que je partageai au fond de l'âme, qu'il espérait qu'on ne nous séparerait pas. Je lui demandai alors si on allait nous mettre au cachot. « Non, me dit-il; nous allons être enfermés dans les petites chambres où l'on nous avait mis d'abord, à notre sortie de la tour. » Ce fut en effet là que je fus porté, suivi par Beaujolais, dont j'eus l'extrême consolation de ne pas être séparé. Je passai la nuit qui suivit ma translation, et qui était la seconde depuis mon accident, dans des douleurs horribles. Beaujolais se fit conduire trois fois chez le commandant pour obtenir de lui qu'on baissât le pont, afin d'envoyer chercher le chirurgien. Il ne reçut en réponse que les refus les plus durs. « Mon frère se meurt, dit-il à la fin; c'est vous qui serez responsable de sa mort si vous ne permettez pas qu'on aille appeler un chirurgien.—Je m'en f..., répondit le commandant; qu'il crève si bon lui semble: cela ne me regarde pas. Le pont ne doit être baissé sous aucun prétexte: et qu'on ne vienne plus m'importuner! cela m'ennuie. » Beaujolais lui témoigna son indignation; et je restai jusqu'au jour en proie aux douleurs les plus vives, et dans un délire complet. Cependant, grâce aux soins et à l'habileté du chirurgien qui entreprit ma cure, j'éprouvai au bout de deux ou trois jours un grand soulagement; et au bout de neuf la fièvre me quitta tout à fait. La bonne et fidèle Françoise reprit son service auprès de nous dès le moment de notre entrée au fort, et elle en fut quitte pour quelques me-

naces qui n'eurent aucune suite. Il en fut de même de Louis, qui, après avoir accompagné Beaujolais jusque auprès du fort, n'y rentra que quelques heures après, et feignit un grand étonnement en entendant le récit de tout ce qui s'était passé. On l'interrogea, on le menaça; mais il tint ferme, et il ne lui arriva rien. Une chose assez bizarre, c'est que la seule personne qui se trouva compromise dans cette affaire fut un secrétaire de la municipalité, que nous ne connaissions nullement, avec lequel nous n'avions jamais eu la moindre relation, mais qui avait signé les passe-ports en blanc que nous nous étions procurés pour quelques louis. Il fut arrêté, et resta trois mois en prison. On ne l'en fit sortir qu'après avoir découvert l'intervention du commis qui vendait les passe-ports, mais qu'on ne put jamais attraper. L'ami de Bétemps, qui s'était si bien employé pour faciliter notre fuite, décampa lui-même sur le bâtiment sur lequel nous devions nous embarquer, et qui fit voile à la pointe du jour, comme il l'avait annoncé. Jamais je n'oublierai l'affreuse sensation que j'éprouvai lorsque ce même matin, après avoir passé la nuit dans les plus cruelles tortures de corps et d'esprit, Mangin, chez qui j'étais, dit en regardant par la fenêtre : « Voilà un bâtiment qui part!— Quel pavillon? m'écriai-je. — Toscan. — C'était le nôtre! Eh! mon Dieu! je serais donc à l'heure qu'il est sûr de ma liberté; je me livrerais avec mon pauvre frère à la joie la plus vive! Au lieu de cela... Quel cruel contraste! »

Je restai quarante jours au lit, et ne commençai à me tenir sur mes jambes qu'au bout de ce terme; encore ne pouvais-je faire que deux ou trois pas avec une peine extrême, et soutenu des deux côtés. Je fus boiteux pendant quinze mois après mon accident, et l'enflure de ma jambe ne se dissipa totalement qu'à cette époque. Mais revenons au fort; car nous avons encore quelques mois à y passer, et nous ne nous flattions pas même alors d'en être quittes à si bon marché.

La dépréciation des assignats croissait journellement, à tel point que, quoiqu'on eût voulu augmenter à peu près en proportion le mince traitement qu'on nous accordait pour notre subsistance, nous nous trouvions réduits à la valeur de quarante sous effectifs par jour pour nous deux et nos domestiques,

Louis et Françoise. Il est vrai que ces quarante sous portaient la brillante dénomination de deux mille francs, et qu'assurément un traitement de deux mille francs par jour était assez magnifique; mais, malgré cette magnificence *de mots*, nous ne nous apercevions que trop, en payant notre viande, nos légumes, notre bois et notre charbon, que nous ne recevions réellement que *quarante sous*. Jamais nous n'eussions pu nous tirer d'affaire si nous n'avions pas eu le peu d'argent dont j'ai parlé ci-dessus, et, de plus, quelques faibles secours que ma mère nous faisait passer de loin en loin. Enfin, vers le mois de mars ou avril 1796, les assignats n'ayant plus aucune valeur, et personne ne voulant les recevoir, nous *pétitionnâmes* les administrateurs pour obtenir quoi que ce fût en numéraire. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient donner que des assignats; qu'ils en donneraient tant que nous voudrions, mais pas un sou sonnant. Nous les remerciâmes de leur papier, dont nous ne pouvions rien faire, et nous nous tirâmes d'affaire comme nous pûmes avec le peu que nous avions et ce que nous envoyait ma mère. Pendant ce temps nous ne cessions de l'engager à solliciter pour nous l'exécution du décret sur l'échange des membres de la famille de Bourbon détenus en France contre les quatre ou cinq représentants du peuple détenus en Autriche. Ce décret avait été exécuté en grande partie, puisque les représentants avaient été rendus aussitôt que Madame, fille de Louis XVI, avait eu la liberté de sortir de France; mais notre sort n'éprouvait aucun changement, et nous nous plaignions d'une indifférence qui ne nous laissait pas apercevoir de terme à notre captivité. On ne s'accoutume point à une semblable existence. Nous en avions la triste preuve : quoique nous fussions depuis trois ans en prison, l'impatience que nous éprouvions d'en sortir était alors pour le moins aussi vive qu'au commencement de notre captivité. Ma mère nous promettait par tous les courriers d'obtenir notre délivrance au premier moment, elle en fixait même l'époque; mais cette époque se passait toujours sans que l'acte de la délivrance arrivât. Elle nous avait enjoint de ne *pétitionner* que quand elle nous le manderait; elle nous le manda : nous écrivîmes; ce fut sans effet. Vers le milieu de mai, elle nous annonça que sa fidèle et

excellente amie madame de la Charce [1] allait se mettre en route pour Marseille, munie de tout ce que nous désirions depuis si longtemps. Nous l'attendions avec une impatience extrême : elle arrive à Marseille. Mangin, le bon Mangin, que nous avions charge d'être aux aguets, vient nous l'annoncer avec empressement : il l'a vue, lui a parlé, et dans un moment elle sera au fort. Elle paraît, se trouve mal en nous voyant, se remet, fond en larmes ; nous l'embrassons, nous la questionnons sur ce qu'elle nous apporte ; puis... nous apprenons avec douleur que notre liberté est encore *à venir,* et qu'elle n'est chargée que de lettres de ma mère, d'instructions verbales, et de quelques présents de sa part. Notre désappointement fut vif, mais nous le lui cachâmes de notre mieux. D'ailleurs nous écoutâmes avec un intérêt extrême tous les détails qu'elle nous communiqua sur ma mère [2], sur sa captivité, etc. ; et, de plus, il nous eût été impossible de ne pas être vivement touchés des marques d'amitié et de sensibilité que nous donnait cette excellente personne. Depuis lors, elle ne cessa pas un seul jour, jusqu'au moment de notre délivrance, de venir dans notre triste demeure, adoucir par ses soins l'amertume de notre sort.

Au commencement de juin, on amena au fort, comme prisonnier, celui qui avait été commandant lors du massacre. Les jacobins avaient juré sa perte, et menaçaient hautement de venir *l'expédier* eux-mêmes si on ne le leur sacrifiait pas promptement. Ils annonçaient aussi l'intention de nous comprendre

[1] Madame de la Charce était une de ses dames.

[2] Au mois de septembre 1793, en vertu de la loi sur les suspects, la duchesse d'Orléans fut arrêtée, et conduite à la prison du Luxembourg ; là, chaque jour elle attendait la mort. Madame Elisabeth était montée sur l'échafaud au mois de juin 1794. On donna l'ordre de transférer la duchesse d'Orléans du Luxembourg à la Conciergerie ; c'était le signal de sa perte. La courageuse vertu d'un homme obscur, de Benoît, concierge du Luxembourg, sauva la princesse. Sous prétexte qu'elle lui paraissait trop malade, il refusa de la remettre aux agents chargés par le comité de salut public de la transférer à la Conciergerie : madame la duchesse d'Orléans ne dut la vie qu'à ce refus. On chercha du moins à l'abreuver d'humiliations : avec cette princesse si respectable par ses vertus, dans le même cachot on enferma une courtisane... Cependant le 9 thermidor (27 juillet 1795) mit un terme aux excès de la terreur. On transféra la duchesse d'Orléans dans une maison de santé (la maison Belhomme, rue Charonne), où du moins elle obtint un peu de liberté. Ce fut alors seulement qu'elle put, avec quelque espérance, s'occuper du sort de ses enfants. Fs. B.

dans cette *expédition,* accusant ces *infâmes Capets* (c'est ainsi qu'ils nous nommaient) d'avoir pris part au massacre. Pagès, l'ex-commandant [1], nous fit dire de son cachot par le concierge, qui heureusement était un brave et honnête homme, qu'il savait positivement, par son conseil, qu'on devait nous impliquer dans la procédure intentée contre lui, et qu'il nous en prévenait, afin que l'étonnement que nous causerait une semblable accusation ne pût pas nous être funeste... Il ne manquait plus que cela pour compléter l'horreur de notre sort. Il était bien évident que si on se déterminait à nous faire comparaître devant un tribunal, on aurait soin de le garnir de faux témoins et de juges à la *Robespierre,* qui ne nous laisseraient sortir que pour nous envoyer à la guillotine. Mais quoique les jacobins eussent alors assez de prépondérance, ils n'étaient cependant pas tout puissants; ils n'avaient même la majorité dans aucune des administrations; et sans cette circonstance nous eussions infailliblement été (quoique deux ans après la mort de Robespierre) victimes de leurs atroces machinations. Nous étions cependant loin d'en être entièrement à l'abri; car si la ressource de l'assassinat judiciaire leur manquait, celle de l'assassinat pur et simple était parfaitement à leur portée, et ils y eurent recours en effet; mais, Dieu merci, ce fut en vain. Un soir, après que madame de la Charce (qui, comme je l'ai déjà dit, passait avec nous la plus grande partie du jour) s'était retirée à son auberge, Mangin, le bon et honnête perruquier qui nous avait donné tant de preuves d'attachement, accourut le visage tout en sueur, et d'une pâleur mortelle : « Je viens, nous dit-il, d'entendre cinq ou six des plus scélérats jacobins tenir des propos atroces sur votre compte et sur celui de Pagès, et ils se sont accordés ensemble pour venir vous *rendre visite* ce soir (telle a été leur expression) aussitôt qu'il commencera à faire nuit. J'en ai prévenu le concierge, sur qui vous pouvez compter; et je vous en préviens, afin que s'ils pénétraient dans le fort vous puissiez être assez bien barricadés pour vous défendre ici quelque temps jusqu'à ce qu'on ait donné l'alarme et qu'on vienne à votre se-

[1] Ce malheureux, quelque temps après notre sortie de prison, fut jugé par une commission jacobine, qui le fit fusiller, comme complice du massacre.

cours. » Nous remerciâmes le bon Mangin de tout notre cœur, et nous nous apprêtâmes à mettre son avis à profit. Au moment où il sortait, Louis arrive tout hors d'haleine, en criant : « *Ben vito la barro de ferro contro la porto! Soun din lou fort, à quei b..... de jacobins; les aye vis* [1] ! » Aussitôt dit, aussitôt fait. La barre (car nous en possédions une) est appliquée contre la porte, et de plus une broche placée obliquement, de manière à pouvoir résister au moins vingt minutes. Lorsque tous ces préparatifs de défense sont finis, Louis nous conte qu'étant à boire dans la cantine [2], il a vu sept ou huit jacobins se jeter sur le concierge pour lui arracher ses clefs, après l'avoir d'abord sommé de les leur donner ; que la garde ne paraissait prendre aucun parti, mais que le concierge se défendait de tout son pouvoir. Ce récit n'était point du tout gai, et nous causa une des sensations les plus pénibles que l'on puisse éprouver. Nous possédions depuis peu une paire de pistolets, que Louis nous avait achetés : nous les chargeâmes, et nous en prîmes chacun un, résolus de vendre notre vie le plus cher que nous pourrions. Louis s'arma d'un grand couteau de cuisine, et Françoise se mit à pleurer. Un moment après, nous entendîmes un grand bruit du côté de la première cour : nous observions, pendant ce temps, le silence le plus profond. Enfin le bruit cesse, et nos inquiétudes diminuent en voyant qu'au bout d'une demi-heure la visite ne s'effectue pas, et que tout paraît tranquille dans le fort. Une heure se passe : il n'arrive rien. Nous ne pouvions envoyer à la découverte ; car la consigne de la sentinelle qui gardait notre porte était de ne laisser sortir personne après la nuit fermée. D'ailleurs, nous ne voulions pas défaire la barricade. Après nous être entretenus quelque temps de notre vive alarme, de la joie que nous avions de la voir dissipée, nous nous couchons, et nous nous endormons bientôt après. On a bien raison de dire qu'il existe des *grâces d'état;* et ce sommeil, en pareil cas, n'en était pas une petite! Vers minuit, nous sommes réveillés en sursaut par des coups redoublés à notre porte. Jamais réveil ne fut plus affreux! Françoise pousse un cri effrayant.

[1] Bien vite la barre de fer contre la porte! Ils sont dans le fort, ces b..... de jacobins; je les ai vus.

[2] Le cabaret du fort.

Nous sautons à bas de nos lits et nous courons à la porte, bien résolus à ne pas l'ouvrir. « Que nous veut-on? criai-je. — Vous n'avez pas le droit de vous enfermer ainsi, et il faut que nous entrions. — Dites-nous qui vous êtes. — La ronde de nuit. — Jamais nous n'avons été assujettis aux rondes de nuit; et qui que vous soyez, quelles que soient vos intentions, nous ne vous ouvrirons pas certainement. » Nous les laissâmes ensuite éclater en menaces, et nous ne leur répondîmes plus. Ils s'en allèrent, et nous respirâmes de nouveau. Je crois réellement que si cette scène eût duré plus longtemps, la pauvre Françoise en serait morte; car elle avait déjà perdu connaissance. Nous nous recouchons; au bout d'une heure, nouvelle alarme, nouveau tapage à la porte. Cette fois nous ne répondîmes rien, et bientôt après le bruit cessa tout à fait.

Nous apprîmes le lendemain que ces deux alarmes nocturnes n'avaient été causées que par un caporal ivre, qui s'était mis dans la tête de faire une ronde de nuit dans toutes les prisons du fort. Dans un temps ordinaire, nous en eussions certainement été plus impatientés qu'effrayés; mais, immédiatement après la sérieuse alarme que nous venions d'essuyer, l'effet en fut aussi complet qu'il soit possible de l'imaginer. Quant à l'issue de la tentative jacobine, nous sûmes que la garde était venue au secours du concierge, et qu'elle avait forcé la bande à se retirer.

Vers le milieu d'août, le commandant du fort, nommé Moriaucourt, qui, quoique un peu jacobin, n'était cependant pas méchant, et semblait même assez bien disposé à notre égard, vint un jour nous trouver, et nous témoigna la peine qu'il avait de nous voir dans une aussi cruelle position. Il nous offrit de l'adoucir autant qu'il serait en son pouvoir; c'est-à-dire de nous donner un meilleur logement, et la liberté de nous promener dans le fort tant que nous voudrions, sans factionnaire ni personne pour nous accompagner; à condition toutefois que nous lui donnerions notre parole d'honneur de ne point nous sauver. Nous acceptâmes son offre avec joie et reconnaissance, non cependant sans quelques regrets de nous voir ainsi liés par notre parole d'honneur de ne point nous sauver, mais en nous flattant, d'après les promesses de ma mère, qui étaient alors plus

positives que jamais, que cet engagement n'aurait pas d'inconvénients pour nous. Deux jours après, nous prîmes possession d'un très-bon logement donnant sur la mer, et qui faisait autrefois partie de l'appartement du commandant. Nous recommençâmes aussi à jouir de la liberté de nous promener dans le fort; et ces adoucissements nous causèrent d'autant plus de joie qu'ils paraissaient être les avant-coureurs de notre délivrance. Nous avions d'abord lieu de croire que, quelque bien disposé en notre faveur que fût Moriaucourt, il n'aurait pas pu prendre sur lui une pareille mesure sans y être au moins autorisé par un pouvoir supérieur. Nous nous gardâmes cependant bien, comme de raison, de lui laisser pénétrer notre idée à cet égard, ni de lui faire soupçonner que nous attribuassions ses bons traitements aux frais que nous avions toujours faits pour attirer ses bonnes grâces, c'est-à-dire à plusieurs petits présents qu'il avait bien voulu ne pas refuser. D'ailleurs, d'autres tout aussi peu scrupuleux s'étaient si mal conduits à notre égard, que nous devions toujours lui savoir gré de cette espèce de fidélité à ses engagements. Il ne borna même pas ses faveurs aux adoucissements dont je viens de faire mention, car il nous permit de nous baigner dans la mer, au pied du fort; mais il ne nous cacha pas qu'il avait été autorisé à ce dernier acte de douceur par le général Willot [1], qui venait d'arriver à Marseille avec des pouvoirs très-étendus. Les mesures antijacobines que ce général s'empressa d'adopter à son arrivée changèrent totalement la face des choses. Les jacobins cessèrent de lever la tête : plusieurs des plus coupables furent enfermés, et les autres se cachèrent. Notre commandant affectait de répéter qu'il avait toujours détesté cette race maudite; mais il oubliait que nous lui avions entendu tenir des propos tout différents; ou plutôt il n'avait pas honte d'être, comme tant d'autres, toujours partisan des plus forts.

Quoi qu'il en fût, nous jouissions des changements qui venaient de s'opérer dans notre situation; mais nous ne pouvions oublier que, quelque agrandie que fût notre cage, elle n'en était pas moins cage, et par cela seul odieuse. D'ailleurs, les clefs

[1] Cet officier général fut, sous la restauration, nommé gouverneur de la Corse. Fr. B.

en pouvaient tomber d'un moment à l'autre dans les mains de nos mortels ennemis ; et qui pouvait douter alors qu'ils ne s'empressassent de se dédommager du temps perdu ? Nous nous déterminâmes à faire part de ces considérations à ma mère, de la manière la plus précise et la plus détaillée ; car, quoiqu'elle sollicitât vivement notre liberté, elle paraissait répugner à quelques-unes des conditions qu'on y mettait ; par exemple, à ce que nous allassions en Amérique. Le voyage de la Cochinchine et du Japon nous aurait paru délicieux si notre liberté en avait été le prix. Enfin, nous la suppliâmes instamment de considérer qu'en s'obstinant à refuser cette condition, qui nous paraissait avantageuse, et à en demander d'autres, qui l'étaient au moins fort peu, elle exposait ses enfants, non-seulement aux couteaux des jacobins, qui d'un moment à l'autre pouvaient reprendre le pouvoir, mais au danger bien plus redoutable encore, selon moi, d'une captivité perpétuelle. A ces observations, nous joignîmes le récit détaillé de tout ce que les jacobins de Marseille venaient de tramer dernièrement contre nous ; madame de la Charce y ajouta ses notes, et nous confiâmes le tout aux soins du bon Mangin, qui s'offrit pour porter le message, et que nous fîmes aussitôt partir pour Paris.

On peut imaginer l'impatience avec laquelle nous attendîmes son retour ! nous eûmes cependant à passer un mois dans cette attente, car ce ne fut qu'au bout de ce terme que nous vîmes reparaître notre fidèle messager. Il ne nous apportait encore que des promesses ; mais celles-là étaient d'un genre si positif, que nous commençâmes à nous livrer à l'espérance. Ma mère nous mandait que, malgré l'extrême répugnance qu'elle avait personnellement à nous laisser franchir les mers pour aller habiter une autre partie du monde, comme notre bonheur était pour elle la première des considérations, elle avait consenti à une mesure qui, dans la circonstance actuelle, paraissait être la condition principale de notre liberté ; qu'en conséquence, le directoire allait prendre un arrêté pour nous faire quitter l'odieux fort Saint-Jean, et nous embarquer sur-le-champ pour l'Amérique, aussitôt qu'elle (ma mère) aurait reçu la nouvelle du départ de notre frère aîné pour cette partie du monde ; car

ces messieurs du directoire avaient exigé d'elle qu'elle lui demandât ce sacrifice, comme condition de notre liberté. Il n'avait pas hésité à répondre qu'il se trouverait trop heureux de pouvoir contribuer à un événement qui lui tenait tant à cœur, et depuis longtemps. On n'attendait donc plus que la nouvelle de son départ de Hambourg; car les soupçonneux gouvernants ne voulaient signer leur arrêté que quand ils en auraient acquis la certitude. Cette nouvelle arriva enfin, et l'arrêté fut signé [1]. Nous en reçûmes la bienheureuse nouvelle dans les premiers jours d'octobre [2]. La joie qu'elle nous causa peut mieux s'imaginer que se décrire; cependant elle ne fut pas sans mélange. L'arrêté était bien rendu, mais son exécution paraissait devoir entraîner des longueurs considérables : d'abord le choix d'un bâtiment, son équipement, etc.; tout cela devait prendre au moins un mois, et pendant ce mois que de choses pouvaient se passer, et nous replonger encore dans notre affreuse captivité! Le commissaire de la marine chargé de l'exécution de cet arrêté eut l'attention de venir nous voir, et ne nous cacha pas les restrictions économiques que le directoire mettait aux arrangements à prendre. Il nous déclara qu'il avait ordre d'acheter notre passage à bord d'un bâtiment que le gouvernement des États-Unis faisait fréter pour ramener dans leur patrie tous les Américains rachetés de l'esclavage d'Alger, au nombre de plus de quatre-vingts. « Ce bâtiment, ajouta-t-il, est petit, sale, incommode, et avec un aussi grand nombre de passagers, vous y serez

[1] La duchesse d'Orléans avait écrit au duc d'Orléans, son fils aîné, pour le prier de quitter l'Europe. « Que la perspective « de soulager les maux de ta pauvre « mère (disait-elle), de rendre la situa- « tion des tiens moins pénible, de con- « tribuer à assurer le calme de ton pays, « exalte ta générosité! » Le duc d'Orléans répondit sur-le-champ à sa mère la lettre suivante : « Quand ma tendre mère « recevra cette lettre, ses ordres seront « exécutés, et je serai parti pour l'Amé- « rique. . . . . .

« Je crois rêver quand je pense que « dans peu j'embrasserai mes frères, et « que je serai réuni à eux; j'ai peine à « le croire, moi qui n'imaginais pas au- « trefois que notre séparation fût possi- « ble. Ce n'est pas, cependant, que je « cherche à me plaindre de ma destinée : « je n'ai que trop senti qu'elle pouvait « être encore plus affreuse. Je ne la crai- « rai pas même malheureuse si, après « avoir retrouvé mes frères, j'apprends « que notre mère chérie est aussi bien « qu'elle peut l'être; et si j'ai pu encore « une fois servir ma patrie en contribuant « à sa tranquillité, et par conséquent à « son bonheur. Il n'y a pas de sacrifices « qui m'aient coûté pour elle; et tant « que je vivrai il n'y en a point que je « ne sois prêt à lui faire. » Fs. B.

[2] Le bon général Willot s'empressa de nous annoncer qu'il en avait reçu la dépêche officielle.

horriblement mal. — Beaucoup mieux qu'ici, répondis-je; et, de grâce, ne songez qu'à nous y embarquer le plus tôt possible! — Mais, en attendant un peu, on trouverait certainement une meilleure occasion. — Rien ne peut être pis qu'une pareille attente; et, dût-on nous mettre à fond de cale, nous le préférerions infiniment à la prolongation de ce séjour ici. — Eh bien, nous dit le bon commissaire, je vais faire tous mes efforts pour que vos désirs soient bientôt satisfaits, et pour qu'en même temps vous soyez aussi bien que possible sur un bâtiment pareil. » Malgré ses bonnes intentions et ses soins, la chose ne pouvait aller vite, car les Américains rachetés d'esclavage étaient encore en quarantaine pour trois semaines, et nous ne pouvions pas songer à partir avant qu'ils n'en fussent sortis. Trois semaines, en pareil cas, nous paraissaient trois siècles.

Cependant notre captivité cessait, pour ainsi dire, d'en être une, depuis la réception de l'arrêté, et n'en avait plus que l'odieux nom; mais ce nom, joint à la possibilité de retomber à tout moment dans la réalité, suffisait pour empoisonner les instants de liberté dont nous jouissions déjà. Nous sortions presque tous les soirs, à l'entrée de la nuit, avec le commandant Moriaucourt, qui ne se cachait pour cela que des jacobins, car il avait l'approbation du général Willot : quelquefois nous allions à la comédie, dans une petite loge où nous ne pouvions pas être vus; quelquefois aussi nous allions souper chez la bonne madame de la Charce, qui nous recevait dans son auberge; et c'était alors une joie bien vive de part et d'autre; mais cette joie était loin d'être sans mélange, car les jacobins nous causaient des inquiétudes continuelles. Si Moriaucourt en apercevait un lorsque nous passions ensemble dans la rue, il prétendait qu'il allait être destitué, dénoncé et perdu. Si l'on frappait un peu rudement à la porte, ce devait être quelque municipal ou administrateur qui, soupçonnant que nous étions là, venait s'en assurer lui-même. D'un autre côté, ces messieurs, ayant effectivement découvert nos sorties nocturnes, allèrent les dénoncer au général, qui en était parfaitement instruit, mais qui fut obligé de faire beaucoup de bruit à cet égard, de nier le fait, et de nous enjoindre secrètement de rester au fort jusqu'à ce

qu'il pût nous en tirer tout à fait, ce qui ne tarderait pas à avoir lieu. Quelques jours avant ce bienheureux événement, le commandant Moriaucourt fut arrêté par ordre du général Willot et mis au cachot, pour avoir laissé échapper deux jacobins renommés qu'on avait confiés à sa garde, et dont il était plus que soupçonné d'être le complice. Ce malheureux allait être jugé par la commission militaire, et, selon toutes les apparences, condamné à mort, si, après avoir fortement sollicité sa grâce, nous ne l'eussions obtenue du général Willot, qui était président de la commission. « Je ne puis rien vous refuser, nous dit-il, et je défère bien volontiers à votre demande; mais il ne fallait rien moins que cela pour sauver un misérable que je pourrais convaincre aisément de la plus basse vénalité. Il a eu le bonheur de s'attirer votre intercession par sa conduite envers vous; et quoique cette conduite n'ait pas, je crois, été toujours désintéressée, je vous promets qu'il aura sa grâce, et que, de plus, il saura qu'il vous la doit. » Nous fîmes au bon général tous les remerciements que méritait une telle faveur, en le priant cependant de laisser ignorer à Moriaucourt la part que nous avions eue à cet acte de clémence.

Après avoir attendu avec une impatience inexprimable la fin de la quarantaine de nos futurs compagnons de voyage, nous sûmes qu'elle allait cesser par le consul des États-Unis (M. Cathalan), qui s'empressa de venir nous l'annoncer, et qui se conduisit en tout pour nous d'une manière parfaite. Non-seulement il refusa, au nom de son gouvernement, de recevoir le prix de notre passage en Amérique, mais, par les arrangements de toute espèce auxquels il se prêta avec une obligeance extrême, il aplanit toutes les difficultés qui auraient pu sans cela retarder notre départ. Ses bons procédés allèrent même jusqu'à offrir de nous recevoir dans sa maison, et de répondre de nous pendant le temps qui pourrait s'écouler encore jusqu'au départ du bâtiment. Le général Willot ne demandait pas mieux que de consentir à cet arrangement; mais le commissaire du gouvernement auquel était confiée cette partie de l'exécution de l'arrêté qui nous concernait s'y opposa fortement, et soutint que nous ne devions sortir du fort que pour aller nous embarquer. « Eh

bien ! qu'on les embarque sur-le-champ, dit le général. — J'y consens, répondit l'autre, pourvu qu'ils aient à bord une garnison de cinquante grenadiers jusqu'au moment où le vaisseau mettra à la voile. — Quant aux grenadiers, reprit le général, c'est mon affaire, et je me charge de ce soin. » A l'issue de cet entretien, dont, comme de raison, nous n'eûmes connaissance que dans la suite, le bon général Willot nous envoya un de ses aides de camp pour nous prier, de la manière la plus polie et la plus aimable, de permettre qu'il vînt nous demander à dîner ce jour-là même, ne pouvant pas nous recevoir chez lui, ainsi qu'il se trouverait heureux de le faire si les circonstances le lui permettaient. Ce message nous parut de très-bon augure, et nous fit le plus grand plaisir, sans cependant que nous en comprissions le véritable motif. Enfin vers trois heures le général arrive; et après s'être excusé de la liberté qu'il avait prise, il nous demande si nous ne sommes pas bien préparés à quelque heureuse nouvelle. « Oui, répondîmes-nous, on nous assure que notre bâtiment sera prêt dans peu de jours; mais il y a déjà bien longtemps qu'on nous le promet, et, en attendant, nous sommes toujours dans ce triste fort. — Et si je venais pour vous en tirer de ce triste fort? — Oh ! c'est impossible ! — Eh bien ! répliqua-t-il, sachez que je suis venu tout exprès pour avoir la satisfaction de vous annoncer moi-même que dès ce soir vous quitterez cette prison, que vous avez tant eu le droit de haïr. — Quoi ! pour n'y plus rentrer? — Non, à moins que vous n'en ayez le désir. » A ces mots, auxquels nous osions à peine ajouter foi, nous nous regardâmes réciproquement, puis nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre; nous nous mîmes à pleurer, à rire, à sauter, en un mot, à donner pendant un quart d'heure toutes les marques de folie la plus complète. Après ces premiers transports, nous apprîmes du général que quoique notre vaisseau ne dût mettre à la voile que dans cinq ou six jours, il allait nous y conduire (pour la forme) avec le commissaire du gouvernement, qui voulait assister à notre embarquement; qu'à peine y serions-nous restés un quart d'heure, il nous enverrait un canot pour nous mener à terre chez le consul Cathalan, où nous logerions, et d'où nous irions ensuite où bon nous semblerait, ayant cepen-

dant soin de ne pas trop nous montrer pendant le jour. Nous remerciâmes de tout notre cœur le brave homme à qui nous devions ce précieux avant-goût de liberté, et nous nous mîmes à table, non pour manger, mais pour nous livrer à l'excessive joie, qui, comme le chagrin, bannit l'appétit. Après le dîner, on annonça l'arrivée du commissaire du gouvernement, qui, entrant dans la chambre sans saluer personne, s'avança vers le général Willot avec l'air le plus insolent, et lui dit : « Je ne m'attendais pas, général, à vous trouver ici. — Citoyen, reprit l'autre sans paraître deviner son motif, nous autres militaires nous sommes accoutumés à une grande exactitude, et je n'ai pas voulu y manquer dans cette occasion-ci. » Aussitôt après on fit venir le concierge des prisons du fort, et nous vîmes, non sans une grande émotion, rayer nos noms de l'écrou sur lequel ils étaient restés si longtemps. On enregistra l'acte de notre délivrance; et lorsque toutes ces formalités furent finies on nous déclara que nous pouvions sortir.

Il est impossible de rendre la sensation que j'éprouvai en traversant le pont-levis, et en comparant avec le moment actuel les affreuses époques où j'étais passé sur ce même pont : la première, à mon entrée dans cet odieux fort, où j'étais resté trois ans et demi; et la seconde, lors de ma malheureuse tentative pour m'en échapper. La douce idée que je repassais ce pont pour la dernière fois pouvait à peine entrer dans mon esprit, et je me croyais, de bien bonne foi, au milieu d'un songe, redoutant l'horrible moment du réveil. Nous trouvâmes à la sortie du fort un nombreux détachement de grenadiers qui nous accompagna jusqu'à la chaloupe, où nous nous embarquâmes avec le général Willot et le commissaire du gouvernement : tout se passa comme on nous l'avait annoncé; et après être restés un quart d'heure sur notre vaisseau, nous nous rendîmes chez le consul Cathalan, qui nous reçut à bras ouverts, et où nous trouvâmes la bonne madame de la Charce et le général Willot. Nous passâmes chez lui, de la manière la plus agréable, les cinq ou six jours qui précédèrent notre embarquement. Nous ne sortions que le soir, en véritables oiseaux de nuit; mais la comédie nous enchantait, et le reste du temps se passait à merveille. Cepen-

dant nous nous trouvions trop près de l'infernale demeure, et trop exposés à y être replongés d'un moment à l'autre, pour ne pas désirer vivement notre départ : aussi fûmes-nous comblés de joie lorsqu'on nous annonça que notre vaisseau devait mettre à la voile le lendemain matin. Nous ne dormîmes pas un seul instant de la nuit ; et le 5 novembre 1796, à sept heures du matin, nous nous rendîmes, avec le général, le consul Cathalan et la bonne madame de la Charce, à bord du vaisseau. Mangin et la pauvre Françoise voulurent aussi nous y accompagner pour nous faire leurs adieux. Le peuple de la ville, instruit de notre départ, se rassembla bientôt en foule pour nous voir. Le port et le rivage voisin étaient couverts de monde. Le fort était garni de gens aux fenêtres et sur les parapets, la plupart nous félicitant sur notre heureuse délivrance, quelques-uns enviant notre sort, et d'autres souhaitant qu'une bonne soupape appliquée à notre bâtiment pût les débarrasser promptement des deux membres de *l'odieuse race!*

Pendant ce temps, le général Willot nous exprimait à la hâte ses vœux sincères pour notre heureuse traversée et pour un plus heureux retour, son dévouement à la bonne cause, et l'espoir de lui être utile un jour. La bonne madame de la Charce avait le cœur déchiré ; et, prête à s'évanouir, elle fut obligée de quitter le bâtiment sans nous dire adieu. La pauvre Françoise pleurait à chaudes larmes ; l'honnête Mangin nous témoignait aussi son attachement à sa manière. Enfin l'ancre se lève, les voiles s'enflent ; ceux qui devaient rester en France descendent à la hâte dans leurs canots : tous les adieux se répètent mille fois. Un vent frais s'élevant, nous nous éloignons rapidement de cette terre où nous avions été si malheureux, et dont cependant nous n'avons pas cessé de souhaiter le bonheur.

Le vent étant devenu contraire quelque temps après, et nous ayant retenu vingt-trois jours dans la Méditerranée, nous fûmes obligés de relâcher à Gibraltar. Le général O'Hara, qui en était alors gouverneur, nous rendit le très-court séjour que nous y fîmes extrêmement agréable. Toutes ses attentions nous flattaient d'autant plus, qu'elles contrastaient d'une manière frappante avec le traitement que nous éprouvions depuis longtemps.

Cet accueil parfait à tous égards était le présage de l'hospitalité qui fut depuis si généreusement exercée envers nous en Angleterre.

Après une traversée de quatre-vingt-treize jours, non moins pénible que longue, nous arrivâmes en Amérique. Toutes nos peines y furent, sinon oubliées, au moins bien adoucies, par l'idée de nous retrouver en possession de notre liberté, et par le bonheur inappréciable de serrer dans nos bras un frere chéri, que nous avions si longtemps désespéré de revoir.

FIN DES MÉMOIRES DU DUC DE MONTPENSIER.

MÉMOIRES

D'UN DÉTENU,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA TYRANNIE DE ROBESPIERRE.

NOTICE

SUR LA VIE DE RIOUFFE.

Honoré Riouffe naquit à Rouen, le 1^er^ avril 1764. Sa famille était, à ce qu'il paraît, originaire de Languedoc; sa mère en le mettant au monde était au sixième mois de sa grossesse, et cet accouchement prématuré lui coûta la vie. Son père, très-habile chirurgien, mourut peu d'années après. Privé des siens de si bonne heure, le jeune orphelin se trouva dans les mains d'un tuteur, qui confia sa première éducation à un curé de village. Il fut ensuite envoyé à Paris pour y achever ses humanités et commencer l'étude des lois, car on le destinait au barreau : mais déjà son âme était possédée du charme des belles-lettres, et c'étaient elles seules qu'il savait cultiver. Un jeune prince d'Allemagne, le duc Léopold de Brunswick, venait de donner au monde l'exemple d'un dévouement toujours trop rare. Il s'était précipité dans une rivière débordée, pour en arracher des hommes, des femmes, des enfants près d'être submergés, et il y périt avec eux. Cette action remplit l'Europe d'attendrissement et d'admiration; l'Académie française en fit le sujet du prix de poésie. Riouffe concourut; son poëme fut reçu avec des applaudissements unanimes. Dans un autre concours, il célébra la centenaire de Corneille, et cette seconde composition ne fut pas accueillie moins favorablement que la première.

Cependant la révolution française approchait : sous quels heureux auspices elle semblait naître ! On crut voir s'ouvrir des temps de sagesse et de félicité. Il était naturel que Riouffe, élève de la philosophie moderne, et avec toute l'inexpérience du jeune âge, partageât l'enthousiasme général,

et que, nourri de la littérature des Grecs et des Romains, il se passionnât plus tard pour les témérités d'un parti composé d'hommes ardents, présomptueux, qui, plus remplis de talents que de lumières, puissants quand il fallut attaquer, faibles quand il fallut se défendre, voulurent arracher au pouvoir les faibles droits dont il avait juré le maintien, et préparèrent, par l'humiliation de l'autorité royale au 20 juin, le grand et déplorable attentat du 10 août. Bientôt cet audacieux parti vit tourner contre lui l'exemple qu'il avait donné. Il avait détruit : on le détruisit à son tour. Des scélérats le foulèrent sous leurs pieds, et l'enveloppèrent dans la proscription dont il avait porté les premiers coups. Vif et sincère dans ses affections, Riouffe courut à ses amis pour s'associer à leur destinée : il sentait qu'après avoir embrassé leur doctrine, il devait embrasser leurs malheurs, et, en mourant avec eux, protester par cette mort même contre les crimes qui déshonoraient leurs principes, et dont ils avaient d'autant plus d'horreur, que ces crimes, c'étaient leurs imprudentes mains qui les avaient déchaînés. On verra dans les Mémoires de Riouffe quelles furent les suites de cette résolution.

Ce fut après le 9 thermidor que ces Mémoires furent composés; ils firent dans le public une très-vive sensation. Aucun ouvrage de ce genre n'a été écrit avec le même talent. Riouffe publia bientôt après une brochure intitulée *Quelques Chapitres*, brochure où il essayait de ramener les esprits à des idées plus exactes et plus positives sur les intérêts publics, et où il s'appliquait surtout à peindre l'amas d'horreurs et d'ignominies dont se nourrit l'âme des tyrans. Vers le même temps, se forma le cercle constitutionnel. Riouffe y prononça l'éloge de Louvet. Ce fut le dernier ouvrage où il manifesta de l'attachement pour le gouvernement républicain.

Mais cet attachement, on s'en doute bien, était fort af-

faibli. L'impression qui dominait alors dans son âme, et qui ne s'en est jamais effacée, était celle que lui avaient laissée les crimes des jacobins et le spectacle des malheurs publics. La crainte de les voir renaître avec la tyrannie populaire le tint désormais en garde contre une démocratie redoutable, inquiète, ombrageuse, qui a besoin de trouver sa place, mais aussi ses limites, dans un système social sagement et fortement constitué, et qui ne peut qu'à l'ombre du trône devenir un élément de grandeur et de prospérité pour l'État. Lorsque les derniers efforts de la faction terroriste eurent amené la chute du directoire et l'établissement du gouvernement consulaire, Riouffe fut nommé membre du tribunat ; jusque-là il n'avait appartenu à aucun corps politique. Il ne porta dans celui-ci qu'un sentiment : la haine de l'anarchie; qu'une idée : la nécessité d'en comprimer à jamais les odieux partisans par un pouvoir à la fois ferme et sage. On se souvient de la déclaration qu'il fit sur ce point du haut de la tribune, et qui, pour quelques hommes aveugles ou hypocrites, fut un si grand sujet de scandale. L'éclat de cette démarche fit penser que Riouffe s'était vendu au pouvoir absolu ; et cependant, lorsqu'il s'agit d'élever sur le trône le chef du gouvernement, il vit avec chagrin cet excès d'ambition, qui en préparait tant d'autres ; il sentait que cette fois le mal était dans le remède lui-même : il ne se prononça qu'avec réserve en faveur d'un agrandissement dont les suites étaient si menaçantes pour les libertés publiques ; tandis qu'un grand nombre de ceux qui avaient blâmé sa servilité avec le plus d'amertume eurent hâte de ramper aux pieds du pouvoir nouveau, et devinrent en un jour ses plus serviles courtisans.

Après sa sortie du tribunat, Riouffe fut fait préfet du département de la Côte-d'Or. De cette préfecture il passa à celle du département de la Meurthe. Il administra ce département jusqu'en 1813, époque où les désastres de nos ar-

mées faisaient refluer dans l'intérieur de la France une foule de soldats exténués par les fatigues de la guerre, et atteints du typhus. Mû par une juste pitié pour le malheur, autant que par le sentiment de ses devoirs, Riouffe faisait de fréquentes visites aux malades, et leur prodiguait les consolations et les secours. Ce fut par ces communications répétées qu'il contracta leur redoutable maladie. Après onze jours de souffrances intolérables, il expira le 30 novembre 1813, emportant avec lui le pressentiment de la chute prochaine de l'empire, et déplorant l'indigne abus que les hommes font des meilleures choses, ceux-ci du pouvoir, ceux-là de la liberté.

Riouffe était d'une stature petite, mais bien proportionnée. Sa physionomie était fine, vive, animée, spirituelle. Jamais causeur n'a eu dans la conversation plus de feu, d'éclat, de variété, de grâces. Il avait un son de voix doux à l'oreille; une parole facile, abondante, pleine d'images et d'énergie; il lisait avec un goût exquis : il possédait à fond plusieurs langues, le latin, le grec, l'italien, l'anglais. Il a laissé quelques traductions, entre autres celle de l'Épître d'Héloïse à Abélard, en vers français, moins tendres et moins harmonieux peut-être que ceux de Colardeau, mais plus nerveux, plus concis, plus fidèles, plus rapprochés de l'original, et surtout plus profondément empreints de cette mélancolie sombre, de ce délire de l'amour au désespoir, que le poëte a peint de si vives couleurs. Un des livres favoris de Riouffe était le roman de *Werther*. Il le lisait, le méditait, le commentait; car, en dépit de sa gaieté naturelle, si vive, si franche, si soutenue; malgré ce feu de saillies étincelantes qui ne languissait jamais, et qui fit le charme des girondins pendant qu'ils fuyaient la proscription dans le Calvados, Riouffe était, par accès, rongé d'une mélancolie noire qui changeait ses traits, altérait son humeur, le rendait inégal, capricieux, bizarre, et dénaturait son carac-

tère au point de faire presque oublier ce fonds de justice et de bonté qui en formait l'essence, et que Riouffe n'oubliait jamais. De là sont nées, pour la plupart, les injustes préventions dont il a été l'objet, comme l'expliquent clairement ses commentaires sur le singulier livre de Goëthe. Mais ce que les manuscrits de Riouffe renferment de plus précieux, ce sont les traductions des trois dialogues de Platon intitulés *l'Apologie de Socrate*, *le Criton*, et *le Phédon*. Il est douteux que jamais traducteur ait reproduit avec un talent plus vrai le naturel, la simplicité, la richesse, l'onction pénétrante, l'harmonie, l'élévation de son modèle. Et quel modèle, et quel sujet! la vertu persécutée par les lois, trahie par la Providence, abandonnée, livrée par elle à l'iniquité des hommes, flétrie par le dernier supplice; et, du milieu de tant d'horreurs, bénissant la Providence, proclamant l'immortalité de l'âme, prenant la défense des saintes lois, rejetant les voies qui lui sont ouvertes pour leur échapper, et embrassant avec joie ce trépas qui est un bienfait, puisqu'il est leur ouvrage. Quel drame sublime! quelles augustes leçons! et de quels sentiments devaient se pénétrer les prisonniers de la Conciergerie lorsque, dans le silence de la nuit et sous les voûtes de leurs cachots, ils venaient autour d'une petite table, et à la lueur d'une lampe sépulcrale, prêter l'oreille à la voix de Riouffe, qui leur enseignait, au nom du divin Socrate, à supporter leur situation présente, à la préférer au sacrilége triomphe des méchants, à la chérir comme un don de Dieu lui-même; car leur âme immortelle et sans souillure, tout à l'heure affranchie de l'infortune d'un jour, allait jouir, dans le sein de Dieu, d'une éternelle félicité! Ce fut en effet dans son cachot que Riouffe traduisit ce Phédon : toute l'éloquence du malheur, toute celle de Platon, brille dans ce morceau : et certes, si quelque chose pouvait élever le génie de Riouffe, c'était de se trouver, dans sa prison, l'interprète des sublimités que Socrate développait dans la sienne il y a deux mille

ans. Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur Riouffe. Quelque idée que l'on ait eue de sa capacité, on ne saurait lui refuser les talents d'un administrateur et les vues d'un homme d'État. L'un des premiers, il donna à Bonaparte le sage conseil de s'environner de corps politiques, afin de tirer de leur appui une force que ses talents tout seuls ne lui auraient, je dois dire ne lui ont pas donnée : conseil que suivront désormais tous les chefs de nations en Europe, car les temps du despotisme absolu sont passés irrévocablement. D'un autre côté, lorsque le concordat, réglé entre le pape et le premier consul, fut soumis, en France, à la ratification des corps politiques, Riouffe, en parlant de cette transaction au chef du gouvernement, l'en félicita dans ces termes : « Autrefois « l'État était dans l'Église; vous avez fait qu'aujourd'hui « l'Église est dans l'État. »

PAR UN AMI DE RIOUFFE.

PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

Mon intention n'est pas d'enter des haines sur des haines; je peins les objets tels que je les ai vus. Il est en ma puissance, il est de mon devoir de sacrifier à la patrie tous les maux que j'ai soufferts, mais je ne puis altérer les principes : ils sont éternels et indestructibles; les passions seulement les font méconnaître et oublier. L'homme de bien qui écrit les trouve sans cesse sous sa plume; ils sont comme une règle qui le force de suivre la ligne droite. Les cœurs bons et doux, après des circonstances aussi affreuses, sont étonnés eux-mêmes de cette inflexibilité, et voudraient, pour ainsi dire, l'adoucir. Mais la vérité ne connaît point d'amnistie : elle ne peut exister en même temps avec le mensonge, puisqu'alors elle cesserait d'être la vérité.

L'histoire puisera sans doute quelques traits dans cette esquisse, quelque incomplète qu'elle soit, ainsi que dans toutes les relations écrites par les prisonniers, qui seuls peuvent bien rendre ce qu'ils ont si profondément senti. On versera des larmes sur des atrocités invraisemblables, dont j'ai été pendant quatorze mois le témoin et la victime : on ne peut trop les mettre au grand jour. La publicité qu'on donne à de pareilles horreurs empêche qu'elles ne recommencent. Qui sait combien de fois l'on eût renouvelé le 2 septembre si ce grand attentat contre l'humanité n'avait été si souvent voué à l'exécration publique par une foule d'écrivains éloquents?

J'ai parlé de Bordeaux et des émissaires du tyran, mais

je n'ai point prétendu inculper Tallien. Je me garde bien d'attaquer des hommes qui peuvent dire, comme Scipion : Tel jour, j'ai sauvé la patrie. Lorsque Flaminius proclama la liberté de la Grèce, les Grecs couvrirent leurs places et leurs temples de ses statues. Ils furent pendant plusieurs jours dans une sorte d'ivresse; ils s'embrassaient en pleurant; ils poussèrent des cris de joie si forts et si unanimes, qu'au rapport de Plutarque les oiseaux tombèrent morts. Flaminius fut obligé de se dérober à leurs transports. Malheur au peuple qui est sans enthousiasme lorsque son tyran est abattu, et chez lequel l'envie arrête l'essor de l'admiration et de la reconnaissance !

Je sens toute la faiblesse de ces Mémoires. Ils ont surtout un défaut qui me fatigue moi-même. J'isole, dans ce petit ouvrage, des scènes qui se rattachent naturellement à d'autres scènes non moins affreuses, dont ma malheureuse patrie a été le théâtre. Je ne parle que des échafauds de Paris, lorsque la France entière était couverte d'échafauds, et que dans la seule petite ville d'Orange on faisait périr mille personnes par le dernier supplice. Je donne l'histoire d'une Conciergerie, et il y en avait dix mille en France. Je retrace des effets dont je n'ai point développé les causes.

Qu'on prenne garde que ce serait alors remplir la tâche de l'historien ; tâche que la scélératesse des décemvirs a rendue bien pénible, mais qu'un écrivain véridique aura peut-être le courage de remplir un jour. Est-ce à moi de connaître et de révéler, en sortant de mon tombeau, les secrets de la plus sanglante tyrannie qui ait jamais désolé le monde? J'ai imprimé le sceau de la vérité la plus pure à tout ce que j'ai dit, parce que je n'ai dit que ce que j'ai vu : à peine de retour parmi les vivants, je n'aurai pas la prétention de vouloir leur apprendre leur propre histoire.

Mon âme, épuisée par le malheur, s'est retrouvée un instant pour exhaler ses inconsolables regrets; mais après ce

premier appel qu'elle a voulu faire à l'humanité entière elle est retombée dans ses mortelles langueurs.

On n'a pas vu impunément pendant quatorze mois l'innocence égorgée par le crime. Quand on est à peine échappé à la fureur des tigres, on n'est pas tenté de s'arrêter dans le désert pour les étudier et les peindre.

Tout ce que j'ai pu remarquer, c'est que Robespierre et ses complices se sont perdus par la bassesse de leurs agents, qu'il y a eu une longue vacillation dans leurs idées, et que les horreurs dont ils ont épouvanté le monde n'étaient que le prélude d'un plan infernal, auquel ils paraissent s'être arrêtés définitivement un mois ou deux avant le 9 thermidor.

Ces machines à destruction, appelées clubs, comités révolutionnaires, etc., étaient composées d'hommes féroces ou stupides, qui n'étaient pas d'abord dans le secret, et mettaient leurs fureurs à la place de celles du gouvernement. D'ailleurs rien n'égalait la mobilité de ce gouvernement, qui, formé d'individus qui avaient aussi leurs passions à satisfaire, interrompait lui-même sa propre marche, pour courir après le délassement des vengeances particulières. Des hommes tels que Robespierre et Saint-Just, fortement exaltés et profondément machiavélistes, ce qui n'est point contradictoire, mais qui, pour le malheur du monde, avaient l'audace et l'opiniâtreté de l'exécution dans les systèmes les plus désastreux et les plus extravagants, ont dû produire des horreurs inouïes jusqu'alors : ils ont dû rejeter tout ce qui n'était pas fanatique ou machiavéliste comme eux. Poussés hors de toutes limites par le mot *révolutionnaire*, mot plus funeste à l'humanité que celui de *Trinité* ou d'*eucharistie*, brisant la seule boussole qui puisse guider dans un pareil bouleversement, le respect du sang humain, ils ont dû, d'exagérations en exagérations, se trouver réduits à n'avoir pour partisans que l'écume de la nation. Ils ont dû nécessai-

rement de législateurs devenir des fondateurs de secte, et, au lieu de faire des lois, prêcher des dogmes. Pour bien les connaître il faudrait savoir s'ils ont été sans cesse emportés eux-mêmes, et si partis de très-bonne foi d'un point philosophique et législatif ils sont arrivés sans s'en apercevoir au comble de la férocité et de la barbarie. Je suis pour cette opinion, quoique ce soit encore un problème pour beaucoup de personnes.

Ivres d'imagination et d'orgueil, sans connaissance des hommes et des choses, vivant dans une atmosphère d'illusions systématiques, s'isolant chaque jour davantage de la nation, si le pouvoir leur fût resté plus longtemps dans les mains, ils l'anéantissaient. Ils étaient devenus le centre auquel aboutissait une foule de scélérats, dont Marat était le dieu.

La France a résisté, par sa masse et par sa longue civilisation, à cette irruption d'une religion [1] nouvelle qui menaçait l'Europe elle-même. Je ne sais si je m'abuse, mais elle n'a jamais été ébranlée d'une manière plus terrible jusque dans ses fondements, et l'antique ordre social plus près de sa ruine.

Ils parlaient moins que Jésus à l'imagination, mais plus à l'intérêt personnel; ils promettaient l'échange des fortunes, il n'en prêchait que la communauté.

Ils étaient législateurs, il n'était que prophète.

Ils étaient maîtres des richesses du plus vaste empire, il vivait dans l'indigence.

Ils faisaient mouvoir quatorze armées; il n'avait à sa suite que quelques hommes, dont la plupart n'avaient que des bâtons pour toute arme.

Ils étaient placés dans un changement général, aidés de

[1] Je dis religion; car, bien qu'ils professassent l'athéisme, ils avaient tant de formules sacerdotales, tant de pratiques minutieuses, que leur politique tendait évidemment à ce but. Enfin j'appelle religion une politique absurde et cruelle prêchée aussi dogmatiquement. (*Note de l'auteur.*)

la puissance incalculable de deux mots nouveaux pour les Français, *révolution* et *liberté;* Jésus, dans un État conquis et tranquille, prêchait l'ancienne doctrine de Moïse.

Enfin, ils avaient à leurs ordres deux cent mille clubistes catéchisants, et des envoyés dont les pouvoirs étaient sans bornes; Jésus n'avait que douze apôtres.

A quoi donc a-t-il tenu qu'ils n'aient réussi? A quoi tient-il que leurs sectateurs, plus furieux qu'eux-mêmes, ne réussissent? A bien peu de chose, sans doute : surtout si la convention nationale, toujours incertaine, et encore subjuguée par une partie de leurs idées, n'a le courage de s'en affranchir tout à fait, et d'en revenir aux principes. Il faut bien se garder de mépriser ces montagnards, dont l'influence se compose de la force du tribunat et de celle de la prêtrise : guérissez-les, ou mettez-les hors d'état de nuire. Mais ceci n'est pas de mon sujet.

Je viens de dire que la bassesse des agents de Robespierre l'a perdu. Le tableau des hommes qu'on traduisait à la Conciergerie et qu'on mettait en jugement m'a démontré cette vérité. Pourquoi cette foule d'artisans, d'ouvriers agricoles, d'hommes insignifiants et nuls, arrêtés sur tous les points de la république, ainsi que je l'ai su des prisonniers qui arrivaient des départements? Qu'on se rappelle la manière dont toutes les autorités constituées étaient composées, et on aura la solution de ce problème.

On envie ses égaux; et le jour où l'on est revêtu de l'autorité, c'est sur eux qu'on aime à l'exercer.

Entre les journaliers qu'on admettait exclusivement dans toutes les places et le ci-devant duc par exemple, il y avait trop d'intermédiaires pour que le journalier ne fût pas tourmenté du besoin de peser sur ceux-ci d'abord. En effet, le marchand est bien plus aristocrate pour lui que l'homme qui frequentait Versailles, et qu'il ne connaissait pas.

Les comités révolutionnaires, au lieu de diriger leur feu

vers un certain but, faisaient, si je puis m'exprimer ainsi, un feu qui écartait. Des petites villes entières se traînaient à l'échafaud ; mais c'était le marchand qui dénonçait le marchand, et tous deux étaient arrêtés par celui qui avait été leur ouvrier. C'était des haines de voisin à voisin, des jalousies de profession qui prenaient tout leur essor sous un masque révolutionnaire.

On ne sera donc pas étonné quand je dirai qu'à très-peu d'exceptions près, la Conciergerie de Paris, pendant plus de dix mois, n'a renfermé que des patriotes; qu'un langage aristocratique y aurait autant surpris qu'indigné; que ses voûtes étaient fatiguées de chants patriotiques, et que pour un homme des castes opposantes on massacrait mille sans-culottes, qu'on traînait à la boucherie en criant : *Vivent les sans-culottes!* On peut s'en convaincre aisément en lisant la liste des citoyens assassinés juridiquement.

Robespierre s'aperçut le premier de cette méprise. On avait assassiné au hasard, et l'anarchie la plus complète avait régné dans l'assassinat. Le discours qu'il prononça le 8 thermidor fut dirigé tout entier contre cette anarchie ; mais il était trop tard. Depuis deux mois environ, il est vrai, ils assassinaient à Paris, le tableau des fortunes et des lumières sous les yeux ; ils tuaient par ordre, et les proscriptions organisées allaient dévorer méthodiquement plusieurs classes de la société ; mais ils avaient tué tant de gens qu'il ne leur importait pas de tuer, qu'on ne leur laissa pas le temps de tuer tous ceux que leur infernale politique voulait sacrifier.

Je puis donc indiquer à l'historien exact [1], par la nature des prisonniers que j'ai vus, deux époques : l'une, où l'on tua pêle-mêle par fureur de parti et par vengeance particulière, étrange aveuglement qu'ont les hommes, d'instituer

[1] La Conciergerie en cela ressemblait aux autres maisons de justice de la république. (*Note de l'auteur.*)

des tribunaux dans les moments où ils sont le moins en état de juger; et une seconde époque, où les jurés ont eu des listes envoyées par le gouvernement, et une conscience politique. C'est cette époque à laquelle le 9 thermidor a mis un terme ; c'est cette époque qui eût été l'application entière de la religion Marat, la destruction de toutes les lumières, le change ou l'anéantissement de toutes les propriétés; pour le dire en un mot, la fin du monde social en France, et peut-être en Europe [1].

La faute des historiens et de tous les raisonneurs en général, c'est de faire les hommes beaucoup trop grands, et la force des choses beaucoup trop petite. Notre amour-propre se plaît à imaginer qu'une tête humaine peut mûrir un vaste plan dans les profondeurs de ses conceptions, et préparer les événements pour les maîtriser à son gré.

Cette première époque, que j'ai déterminée, participait en beaucoup de choses à la seconde, parce que les idées de Marat fermentaient dès lors dans beaucoup de têtes. Robespierre, le Paul de cet autre Jésus, n'osait pas encore faire l'application rigoureuse de cette maxime chérie de son maître : *Que le pauvre devienne riche, et que le riche devienne pauvre;* mais cependant il en faisait l'essai.

Robespierre [2] n'aimait pas Marat, je le sais : il se croyait trop sublime pour n'être qu'un disciple. Cependant il était devenu le grand pontife des maratistes. Haineux, sanguinaire, médiocre, exagéré, sa politique ne devait s'arrêter qu'au

[1] Voyez ce que dit Barrère dans les Mémoires de Vilate :

« Qu'il faut épurer la population ; que sans de grands incendies le monde serait un amas de papier.

« Qu'importe la génération actuelle? » etc.

Enfin voyez son petit cerveau frappé d'un tel délire, qu'il s'applique la tirade de Mahomet, dans laquelle ce conquérant levait le plan d'un bouleversement universel. Lorsque des particuliers rêvent ainsi, on les envoie aux Petites Maisons; lorsque ce sont des hommes revêtus du pouvoir suprême, ils désolent et ravagent le monde.

(*Note de l'auteur.*)

[2] Ce monstre a fait à son malheureux pays plus de mal que n'auraient pu lui en faire tous les tyrans ensemble. Il tua les mœurs, en créant un peuple de faux témoins, de juges assassins. Un tyran guerrier tue; un tyran en robe de palais tue et corrompt; il est le plus grand fléau qui puisse frapper les hommes.

(*Note de l'auteur.*)

bouleversement universel, et le maratisme l'entraînait par son centre de gravité. Marat eut cela d'extraordinaire, que du premier pas il franchit tout l'espace que des factieux qui l'ont suivi n'ont franchi qu'à plusieurs reprises.

Robespierre n'avait d'autre levier que le maratisme.

Outre la vérité historique, il résulte encore de ceci que le complément de la révolution du 9 thermidor n'aura lieu que le jour où le maratisme sera détruit. Or, que penser de l'inconséquence de ceux qui, aspirant à ce complément, semblent vouloir que Marat reste l'objet du culte universel?

Je ne puis taire que cette première époque a porté peut-être un coup mortel à la liberté, par le grand nombre d'amis éclairés et vertueux qu'elle a perdus. Je me réserve d'écrire un jour la déchirante histoire de ceux qu'on appelle fédéralistes : elle sera l'histoire du républicanisme. Tous les partis, s'il reste encore parmi nous quelque amour de la justice, pleureront la perte de quelques hommes irréparables, et celle de tant d'hommes de bien qu'une calomnie absurde a traînés à l'échafaud. Dans cette grande lutte de la liberté avec la tyrannie, jamais celle-ci n'a été servie par un hasard plus heureux. Si sa plus douce jouissance est d'immoler les citoyens vertueux, jamais ses vœux n'ont été mieux exaucés. Les grandes routes ont été couvertes de leurs cadavres, et tous les échafauds de leur sang. Il faudra bien consacrer aux éternels regrets de la postérité cette foule d'administrateurs qui, dans le fond des départements, remplissaient de bonne foi les places qui leur avaient été confiées; tous ces patriotes de 89, qui crurent qu'il fallait aimer les lois et les exécuter : placés entre les ennemis de la révolution et les tyrans, ils ont été accablés avec une facilité qui fait sentir davantage toute la grandeur de leur perte, puisque, dans un pays où les idées ont si peu de pente vers la politique, on a tué tant de sentinelles vigilantes. Jamais la vertu n'a été plus isolée sur la terre. La haine qu'on leur porte n'est point

encore assouvie. Quatre mois après le 9 thermidor, leur sang a rougi les mains des bourreaux, tant il est vrai que les scélérats ne pardonnent jamais à la vertu!

Je mettrai en opposition ce ramas d'aventuriers et d'histrions, cette sentine de la république, qui, sous les drapeaux de Marat, la couvrit de deuil et de honte, et dont l'irruption sera placée à côté des invasions les plus funestes des Goths et des Vandales. Si cette histoire des crimes humains navre mon âme de douleur, le récit de quelques vertus qui brillent par intervalles en adoucira l'amertume; et ces vertus, ces suicides généreux, je sais de quel côté les trouver. J'ai vu tous les partis dans les fers, et je saurai les peindre.

Mais quand la vérité pourra-t-elle se montrer sans qu'on l'accuse d'être téméraire? Cependant elle fait sans cesse des sacrifices à la paix; elle craint d'exciter des haines; elle tempère les accents de sa voix modeste lorsque le mensonge renforce la sienne, et voudrait se faire entendre d'un bout du monde à l'autre.

MÉMOIRES

D'UN DÉTENU,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA TYRANNIE DE ROBESPIERRE.

Le mois d'octobre 1793 (vieux style) sera fameux à jamais par les arrestations innombrables qui eurent lieu pendant sa durée. La tyrannie entra, pour ainsi dire, en possession de la France entière à cette époque, et ses effets se firent sentir d'une manière explosive sur toute la surface de la république. La faction dont Robespierre était le chef triomphait partout, et recueillait les fruits de la victoire qu'elle avait remportée le 31 mai. L'usurpation s'organisait : les efforts des bons citoyens, sans suite, sans puissance, sans point central, n'avaient été qu'une misérable velléité, qui n'eut d'autres effets que d'indiquer plus sûrement aux coups du tyran tout ce qu'il y avait de gens éclairés et capables d'énergie dans la république. Le prétendu fédéralisme fut un vaste piége, dans lequel furent enveloppés tous les administrateurs dignes de leur poste et une foule d'hommes dignes de la liberté. Une génération entière, cette génération véritablement disciple des Jean-Jacques, des Voltaire, des Diderot, a pu être anéantie, et l'a été en grande partie sous cet horrible prétexte.

L'âme est inconsolable quand on songe à cet espoir de la patrie dévoré par un tyran, et abandonné encore chaque jour à la férocité des jacobins, ses satellites [1]. Enfin, la France n'offrait alors que l'image d'un pays conquis par des sauvages, et dont Robespierre dirigeait les mains destructives contre les

[1] J'écrivais ces lignes avant la fermeture de ce repaire de brigands. (*Note de l'auteur.*)

lumières et la probité. Dans cet état désastreux, Bordeaux n'échappa point au sort commun. On était trop heureux de pouvoir l'accuser aussi de fédéralisme, et on en profita. On avait fait depuis quelques jours des visites domiciliaires dans cette ville, nom sous lequel la tyrannie essayait partout la violation de l'asile des citoyens et la destruction totale des droits de l'homme. La force départementale bordelaise dissoute aussitôt que formée, un département faible et irrésolu, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens égoïstes et inertes, promettaient un succès facile aux émissaires du tyran, qui, gorgés des trésors de l'État, marchandaient la liberté d'une petite portion de citoyens, pour avoir le droit d'usurper celle de tous les autres. Ils avaient établi une espèce de camp d'observation, où ils avaient rassemblé trois ou quatre mille hommes, sous le nom d'armée révolutionnaire; c'est là que, dans leurs complots parricides, ils machinaient contre cette grande cité; c'est de là qu'ils la divisaient, l'affamaient; qu'ils soufflaient dans son sein tous les fléaux, la délation, l'espionnage, la calomnie et l'anarchie; qu'ils épouvantaient tous les hommes intègres, et appelaient à eux tous les scélérats. Ils ont suivi constamment la même marche avec les autres villes. Ils se rendaient cette justice, qu'ils ne pouvaient habiter dans les mêmes murs avec la liberté, les lois et les lumières. Partout où ils osaient se montrer les bons citoyens devaient se cacher; et leur cortége ne devait être formé que par cette populace qu'on trouve toujours à la suite des imposteurs, par une soldatesque effrénée, des jacobins et des bourreaux. Ils agissaient avec toutes les forces du gouvernement qu'ils avaient usurpé. Bordeaux était abandonné aux siennes, et ces forces étaient nulles.

Les tentatives des amis de la liberté, comme je viens de le dire, avaient été impuissantes, par l'incohérence des mesures et l'impossibilité de les centraliser. La force du gouvernement en France sera toujours incalculable, et présentera sans cesse une masse inexpugnable, tandis que les citoyens n'auront qu'un morcellement de forces à lui opposer. Réuni à une faction, quand il voudra il perdra la liberté, comme l'avait fait Robespierre. Que dis-je? il peut la tuer par la seule arme de la calom-

nie. Or il était, comme je viens de le dire, tout entier dans la main des factieux. On voyait bien, à Bordeaux, une jeunesse ardente s'agiter ; mais sans objet bien déterminé, sans chef et sans moyens. Le plus grand résultat qu'elle obtint fut de se réunir en club. L'âme s'ouvrait à une sorte de joie et d'attendrissement, en voyant cette jeune élite se lever pour conserver le dépôt de la liberté ; mais la raison ne s'ouvrait pas à l'espérance. On avait fait assez, à Bordeaux comme partout ailleurs, pour exprimer le vœu du peuple : on n'avait pas fait assez pour l'appuyer auprès des usurpateurs, qui feignaient de ne pas l'entendre.

Les pères, les mères, les épouses croyaient avoir fait les plus grands sacrifices en laissant leurs enfants ou leurs maris courir les dangers du club, et ceux-ci en prononçant des discours à la tribune. Vieux ou jeunes, on peut dire de tous qu'inexpérimentés dans les orages démocratiques, ils ne prévoyaient guère ce que cachait de vengeance et de projets infernaux la conquête de la France, méditée et exécutée par les jacobins. Il en était ainsi partout où une sorte de sécurité engourdissait la résistance. Le jacobinisme et le *robespierrisme* étaient des maladies nouvelles, dont on voyait bien les symptômes, mais dont on ignorait les terribles effets. Les départements éloignés surtout pouvaient-ils prévoir qu'il en résulterait la ruine des plus florissantes cités, le massacre de plus de cent mille citoyens, l'emprisonnement de trois cent mille, la destruction du commerce et des arts, l'asservissement de la France mutilée, flétrie, et noyée dans son sang?

Si l'amour de la patrie et de la liberté, le respect des personnes et des propriétés, l'obéissance aux lois ; si tant de sentiments généreux s'exhalaient pour ainsi dire à pure perte de tous ces jeunes cœurs, il n'en était pas de même de la tyrannie et de ses émissaires. Leur rage était concentrée, leur langage hypocrite et calomniateur, leur marche assurée, corruptrice et savante. Ils avaient débuté par s'emparer du nom de la section Franklin, plutôt que de la section elle-même[1]. Ils ébranlaient

[1] Cette section, comme on l'imagine aisément, était composée de la classe du peuple la moins instruite. Lorsque j'ai lu ce morceau à la Conciergerie, des hommes de tous les points de la république s'écrièrent unanimement : « C'est le tableau de ce qui s'est passé dans nos communes. » (*Note de l'auteur.*)

toutes les autorités, en attendant l'instant de les détruire; ils fanatisaient l'ignorance, épiaient la vénalité; et, ne s'appliquant à connaître les sources du bonheur public que pour les empoisonner, ils y parvenaient chaque jour davantage. Ce qu'il y a de particulier, c'est que toutes leurs machinations pesaient sur la classe des sans-culottes, dont ils se disaient les amis; ils l'affamaient pour la conquérir. Les ouvriers et leurs femmes passaient des nuits entières à la porte des boulangers. Ils poussèrent l'impudence jusqu'à ne vouloir accorder de subsistances qu'à la section Franklin exclusivement; elle était pour eux comme une citadelle d'où ils assiégeaient la ville. Des orateurs véhéments dirigeaient sans cesse leurs discours contre cette section, arsenal d'anarchie, et qui, menaçant sans cesse la sûreté publique, s'était déjà emparée de plusieurs pièces de canon. Un incident provoqua enfin un éclat qui pouvait devenir décisif : une députation du club des jeunes gens, envoyée à la section Franklin, y fut arrêtée : alors on court aux armes. Les émissaires du tyran devaient se réjouir : il paraissait certain que le sang français allait couler. Les membres de la municipalité l'apprennent, et se rendent sur la place. Le courroux si bien fondé de cette jeunesse s'amollit à la vue des magistrats, et se change en obéissance. Devant l'organe de la loi, leurs armes s'inclinent avec respect. Voulez-vous savoir si une âme est de trempe à être libre, mettez à l'épreuve son respect pour les magistrats. Celui des jeunes gens de Bordeaux fut sans bornes; ils se retirèrent. Leurs députés furent relâchés; mais c'est tout ce qu'on tint des nombreuses promesses qu'on leur fit, et le machiavélisme de tyrans déjà vieillis dans la perfidie obtint un triomphe aisé sur la candeur et l'inexpérience. Le club des jeunes gens fut fermé : la section Franklin redoubla d'audace, le département prit la fuite; et ce seul foyer où brillait encore quelque étincelle d'esprit public fut détruit. Des gardes nationaux choisis dans la section Franklin, devenue maîtresse, en prirent possession comme d'une place emportée d'assaut. Tout Bordeaux n'offrit plus que cette triste image : il n'y resta plus de trace de liberté. Des brigands, à la tête d'hommes stipendiés, portèrent l'effroi dans toutes les maisons, et enlevèrent une

foule de citoyens pendant la nuit. Un sommeil paisible ne fut plus un bien dont aucun habitant eût la jouissance. Le bruit des arrestations nocturnes éclatait le matin, et remplissait tous les quartiers de stupeur et d'épouvante. Les vrais magistrats étaient en fuite, destitués ou arrêtés eux-mêmes. Un mauvais génie invisible semblait s'être emparé de la ville, et ne se plaire qu'à porter ses coups dans l'ombre : c'est dans ces circonstances qu'on vit tout à coup paraître le buste de Marat, couvert d'un bonnet rouge, et promené par un comédien du Vaudeville, que suivaient quelques hommes inconnus. Ces présages affreux, qu'ils appelaient une fête, redoublaient la tristesse universelle. On regardait en silence cette procession traverser les rues, et n'entraînant après elle que quelques vagabonds, comme un égout qui entraîne les immondices après l'orage. Le triomphe du nouveau Teutatès annonçait que des sacrifices d'hommes allaient se faire. Les faibles digues qui défendaient encore l'ordre public furent renversées par la destitution totale de la municipalité ; des intrigants, des envoyés jacobites se répandirent dans toutes les places. Ce fut alors que les émissaires du tyran entrèrent en conquérants dans cette cité, organisée pour eux et par eux ; nouvelle et effrayante tactique qui joint au mulet de Philippe la délation et la scélératesse où le crime et l'hypocrisie seuls font tout, et où le général et les soldats ne paraissent que pour le pillage et les proscriptions. Je ne fus point témoin de ces horreurs [1] ; j'étais destiné à en voir d'autres plus atroces encore. Si je n'ai pas été témoin de

[1] Pour s'en faire une idée, il faut lire ce fragment d'une lettre de la veuve Guadet à une de ses amies :

« Tous mes malheurs ne se sont pas bornés à perdre le plus chéri des maris. Ces monstres altérés de sang ont aussi entraîné dans sa chute mon respectable père, âge de soixante-dix-huit ans, ma sœur Bouquey et son mari, mon beau-père, un frère à mon mari et une de ses tantes, n'ayant d'autres crimes que leurs vertus, et d'avoir voulu conserver ceux qui la propageaient. Je n'aurais pas même échappé à la fureur de ces cannibales, de ces assassins, si la Providence n'eût pas veillé sur mes jours, qu'elle conservait sans doute pour mes pauvres enfants. La petite vérole m'avait mise à deux doigts de la mort, lorsque ces monstres de Lacombe et Julien m'envoyèrent chercher par deux cavaliers de la troupe révolutionnaire, pour me conduire au tribunal avec mes trois enfants : leur projet était de me faire périr, et de mettre mes enfants à l'hospice. Ces malheureux cavaliers eurent pitié de moi, rendirent compte de mon état à Lacombe, qui leur répondit : « Ce sera donc pour une autre fois. » Une chose que vous aurez peine à croire, et qui fait tort à l'humanité, c'est que mon médecin et mon chirurgien m'abandonnèrent, tant la terreur était dans toutes les âmes ! »

(*Note de l'auteur.*)

la dévastation de Bordeaux, et si je n'ai pas vu le sang couler dans ses murs, j'ai vu massacrer sa députation entière : les hommes les plus éclairés, les plus éloquents et les plus vertueux de la république, ne survécurent que peu de jours à la liberté de la seconde des cités qu'ils représentaient, et dont ils soutinrent la gloire jusque sur l'échafaud.

Tel était l'état déplorable dans lequel se trouvait Bordeaux, et l'orage qui grondait sur lui, lorsque j'y fus arrêté, le 4 octobre 1793 (vieux style), à trois heures après minuit, peu de temps avant l'entrée des lieutenants du vainqueur du 31 mai.

Je n'avais jamais paru de ma vie devant aucun magistrat, je n'avais jamais connu d'assignation devant aucun tribunal ; et mon indépendance avait été jusqu'alors, je crois, la plus grande et la plus complète dont aucun être eût jamais joui. Je puis dire que je n'avais aucune idée de ce que c'était qu'une prison et des fers. Jeté depuis dans des cachots, au milieu d'une foule d'infortunés, je me suis souvent reproché de n'avoir jamais arrêté mes pensées sur ces dépôts où l'ordre social entasse ceux qu'il sacrifie à sa sûreté, et où, depuis, la tyrannie a précipité des milliers de victimes. Ce fut du sein de cette indépendance vierge, pour m'exprimer ainsi, que je fus plongé tout à coup dans la captivité et chargé de fers. D'abord ma position me parut un rêve. Il me semblait toujours que j'allais me réveiller libre.

Je fus conduit au comité révolutionnaire de la section Franklin, le seul qu'il y eût alors, et qui était sorti comme tout formé des enfers. C'était un ramas de clubistes, présidé par des émissaires à cheveux noirs : il semble réellement qu'il n'y ait qu'à oser en France, tant la privation de tout exercice politique rend un peuple ignorant et aveugle sur ses droits. Ce club instrumentait tout aussi tranquillement que si c'eût été la chose la plus naturelle du monde, que d'arrêter la nuit trois ou quatre cents personnes, et de remplir tout de confusion et d'alarmes. Seulement une sorte de satisfaction niaise, mêlée d'étonnement, se peignait sur la figure des sans-culottes, qui exécutaient avec malignité et indécision. Quelque éclat qu'ait jeté

l'esprit français par sa littérature et ses philosophes, il est peu de nations où l'esprit de la masse soit moins avancé. C'est que la littérature ne polit qu'un certain cercle d'hommes, et que la liberté seule donne du sens et de l'esprit à une nation.

J'avais été arrêté avec un Espagnol. Il était venu chercher la liberté en France, sous la garantie de la foi nationale. Persécuté par l'inquisition religieuse de son pays, il était tombé en France dans les mains de l'inquisition politique des comités révolutionnaires. Je doute qu'il existe une âme plus véritablement et plus énergiquement éprise de l'amour de la liberté, et plus digne d'en jouir. Sa destinée est d'être toujours persécuté pour sa cause, et de l'aimer toujours davantage. Raconter mes malheurs, c'est raconter les siens; notre persécution avait les mêmes causes, les mêmes fers nous ont enchaînés, les mêmes cachots nous ont reçus, et le même coup devait finir notre vie. Au moment où nous fûmes saisis, un officier municipal accompagnait la horde. Je remarque cette circonstance : depuis je n'ai plus vu de magistrat du peuple, et mes yeux ne se sont plus reposés sur l'écharpe nationale, signe consolateur, et qui rappelait au moins l'idée d'un pays civilisé. C'était à cette tourbe que des Français étaient abandonnés. Si j'étais indigné pour moi-même, combien ne le fus-je pas davantage quand je vis au milieu de ces factieux un représentant du peuple, *Duchâtel*, la tête nue, et pressé par des satellites!... Ils osaient l'interroger... Il me sembla voir tout le peuple français outragé dans sa personne. Au bout de trois heures qui suivirent un court interrogatoire, on vint nous signifier que *Duchâtel*, l'Espagnol et moi, allions être traduits à la Réole, devant des représentants.

Bientôt un grand bruit se fait entendre ; des hommes armés s'assemblent, les allées et les venues se précipitent. O véritable contre-révolution! Je vois passer *Duchâtel*, les mains chargées d'indignes fers et attaché au corps avec une corde qu'un gendarme tenait en laisse à six pieds : ce jeune homme retenait des larmes d'indignation qui roulaient dans ses yeux ; la tête haute et le regard courageux et terrible, son caractère de représentant se traçait sur son front, en traits d'autant plus augustes qu'il

était méconnu : sa taille était avantageuse, l'intrépidité respirait tellement dans tout son visage, d'une beauté mâle et vigoureuse, sa jeunesse paraissait tellement indépendante et libre, que tant qu'a duré la route je ne me souviens pas d'avoir vu un seul moment de sécurité aux gendarmes, quoiqu'il eût des fers aux pieds et aux mains, et qu'il fût attaché avec une douzaine de cordes au dedans et au dehors de la voiture ; il traversa avec majesté tout le long corridor et une partie de la place. Les hommes qui le conduisaient avaient les yeux baissés, comme honteux de descendre du rang de citoyen français au rôle de sbire de la tyrannie.

On nous jeta chacun dans une voiture : le peuple gardait le silence, les femmes pleuraient, l'intérêt était sur tous les visages; c'était une énigme, un mystère du gouvernement. Le peuple, par ce choc violent, était reporté à trente ans en deçà de la révolution, et avait l'air de dire : *Cela vient d'en haut,* comme il le faisait sous le despotisme. Des siècles d'une obéissance passive lui ont fait contracter cette habitude trop funeste, lorsqu'une grande injustice vient étonner sa moralité : cette locution ne se détruira pas en un jour, et surtout avec le gouvernement révolutionnaire. Cependant un pays n'est point libre, et est indigne de l'être, lorsque cette locution servile est en usage, et qu'on dit sur une grande oppression, au lieu de la repousser : *Cela vient d'en haut.*

Enfin nous partons : le cortége était magnifique, et beaucoup trop ; trois berlines à six chevaux, des hommes qui couraient à cheval devant, derrière et aux portières, donnent une idée des dilapidations qui se commettent dans ces occasions. C'était la fête des chars, et nous recrutâmes jusqu'aux portes de la ville beaucoup de sans-culottes à qui leurs camarades disaient de monter : *Prends un cheval; c'est la nation qui paye.*

J'avais quatre citoyens dans ma voiture, sans compter ceux qui étaient sur le siége et sur l'impériale : je leur parlai avec chaleur et véracité sur beaucoup d'objets; ils m'écoutaient. Mais avais-je plus de raison que des citoyens venus exprès de Paris pour apporter à Bordeaux la véritable politique, et qui tout d'un coup, comme par magie, avaient rendu une grande partie de

porteurs d'eau et des commissionnaires de cette ville si puissants, qu'ils arrêtaient les gens riches, et si heureux, qu'ils couraient la poste?

A la première pause, pour souper, je ne pus retenir mon indignation : l'Espagnol et moi n'étions point attachés; le redoutable Duchâtel l'était; des mains étrangères suppléaient à l'usage des siennes, comprimées dans d'étroits ferrements; on le faisait manger. Un innocent, un représentant du peuple, un homme dans cet état, auquel son semblable insulte à ce point, faisait bouillonner mon sang. Je lisais dans ses yeux (les plus expressifs que j'aie jamais vus) tout ce qui se passait dans son âme; je mendiais dans ses regards le signal de la résistance, qui nous eût fait infailliblement massacrer tous trois. Le sourire amer était sur ses lèvres, et le désespoir dans son cœur. En parlant avec force contre cette indignité, je saisis, sans m'en apercevoir, une bouteille, dans l'attitude d'un homme qui veut la lancer. Il n'en fallut pas davantage : aussitôt trois gendarmes me serrent, m'entourent, comme par une manœuvre insensible. Au bout d'un quart d'heure je n'eus plus rien à envier à mon malheureux camarade d'infortune, et je fus garrotté. Depuis, je l'ai été jusqu'à Paris. Le chef de la bande qui nous conduisait était un homme à cheveux noirs, crépus et jacobites, au teint bilieux, à la mâchoire pesante, au ventre énorme, et à l'air mystérieux d'un satellite de le Noir ou de Sartines. La liberté ne lui avait pas donné une haute idée de la dignité de l'homme, puisqu'il l'outrageait ainsi. Il est probable qu'il n'avait pas non plus étudié la tolérance dans Voltaire; il avait à la bouche certains mots de *Montagne,* de *sans-culottes,* de *jacobins,* comme un bedaud de paroisse ceux de *luthériens*, de *pape* et d'*assemblée des fidèles;* voilà, je crois, tout ce qu'il savait de la révolution. Au reste, il était costumé convenablement : les moustaches, le large sabre, les pistolets à la ceinture, le pantalon neuf, et tous les agnus et les médailles de l'ordre; je parie aussi qu'il était fort en règle du côté des cartes civiques et des certificats Ce fut par son ordre que je fus attaché : je lui en témoignai mon ressentiment par une pluie de sarcasmes. Monseigneur le jacobin, lui disais-je, vous qui êtes couronné d'un bonnet rouge, en vertu

de quel article des Droits de l'homme chargez-vous un citoyen français de fers ? Il me répondit sérieusement qu'il n'y avait plus de monseigneur. Il fut d'ailleurs enchanté d'apercevoir que j'étais antijacobin ; cette découverte acheva de lui ôter toute espèce de remords, et c'est le seul profit que j'aie retiré de mes discours. Il retourna vers la proie qu'il couvait spécialement des yeux, le représentant. C'est par de pareils Vandales que la France est ensanglantée depuis un an entier. En arrivant à la Réole, il ne manqua pas de me faire mettre au cachot tout seul, comme mutin. Au passage de la Garonne, j'avais eu une nouvelle altercation, et j'avais été tenté vingt fois, en la passant, d'aller au fond de la rivière chercher la vérité avec un grand coquin de Biscayen qui discutait vivement sur les droits de l'homme, avec moi qu'il tenait enchaîné.

Quand je fus sous ces voûtes souterraines, quand d'énormes verrous se refermèrent sur moi avec un fracas inconnu à mes oreilles ; quand je me vis seul, séquestré de la nature entière, privé de la douce lumière du jour, je payai à l'humanité le tribut qu'elle ne remet à personne. Je me souvins de mes affections, et je pleurai. Ce sont les seules larmes que j'aie versées dans ce long cours d'adversités. Mon dernier adieu s'exhala vers tout ce que j'avais de cher, à travers ces murailles épaisses : depuis, mes yeux sont restés secs. Il est des côtés du cœur si tendres, qu'on ne peut y toucher sans une crise douloureuse. J'échappais à des sentiments que je ne pouvais détruire ; et je me suis toujours arrangé comme un homme qui sait très-bien qu'il est mort. Les agents subalternes avaient disparu, et les égards, l'humanité même se remontrèrent. On nous mit au bout de deux jours, l'Espagnol et moi, toujours séparés, dans une maison de bénédictins qui servait de caserne. A travers des barreaux simples et très-espacés, mes yeux se promenaient sur une immense vallée que traverse la Garonne ; je revis des arbres, des champs, et le magnifique spectacle de la nature. J'en jouissais de toute mon âme, comme d'un bien que j'étais menacé de perdre à jamais. L'appareil qui nous environnait était tout militaire d'ailleurs. Interrogés quelques jours avant, nous avions traversé une haie de soldats qui gardaient un escalier étroit, long et obs-

cur, par lequel on arrivait à une chambre mal éclairée, où siégeaient les représentants. On me demanda peu de chose, même avec une espèce de bonté, mais forcée autant qu'il m'en souvient, et le ton d'un intendant poli, mais vieilli dans l'exercice d'un pouvoir despotique. Le général de l'armée révolutionnaire m'était venu prendre avec quelques adjudants, et me parut faire là précisément le même métier que j'ai vu faire depuis aux valets de guichetiers à la Conciergerie : le club se tenait sous ma chambre. Quelquefois dans le lointain, à travers les taillis, au delà de la rivière, je voyais les représentants du peuple se promener à cheval, suivis du général révolutionnaire et de ses adjudants. Je n'étais point fâché de voir les armes céder à la toge; mais je ne pouvais m'empêcher de comparer cet état de puissance avec les dogmes de la sans-culotterie.

Enfin nous fûmes envoyés tous trois à Paris, et remis à la discrétion de deux gendarmes, qui, spéculant sur nous, nous affamèrent le long de la route. Duchâtel était avec un gendarme dans la première voiture; l'Espagnol et moi avec l'autre gendarme dans la seconde. Ce fut par une suite de cette cupidité que nous fîmes le chemin sans descendre et sans arrêter, et que nous restâmes cent quarante-neuf heures assis au fond d'un cabriolet fort incommode : aux relais nous obtenions qu'on plaçât nos voitures de front; nous nous voyions, et cela nous consolait. Duchâtel plaisantait même d'assez bonne grâce sur le sort qui l'attendait.

A un relais, Duchâtel apprit qu'un de ses collègues était à l'auberge; il demanda à le voir; il obtint pour toute réponse : « Je n'ai pas le temps, je dîne. » Je ne cherche point à me rappeler le nom de cet homme : c'était à son collègue malheureux, souffrant, enchaîné, qu'il répondait ainsi. Cet individu peut bien être un de ceux qui ont usurpé la souveraineté nationale, mais à coup sûr ce n'est pas un grand homme.

Pour l'instruction de ceux qui abandonnent avec tant de facilité l'existence des citoyens à des mains mercenaires, je dois une petite digression sur un des gendarmes; on verra combien l'abus de l'autorité est voisin de son exercice, et de combien d'instituteurs sages et profonds a besoin une nation dont la maladie

particulière est l'ostentation, l'envie de paraître, et de sortir de sa sphère.

Ce gendarme avait été cuisinier à Agen ; il voulut se montrer dans toute sa splendeur aux mêmes lieux où il avait végété dans l'obscurité de la cuisine.

Il nous fit faire quarante lieues de plus, exprès pour sa gloire, et pour que tout Agen le vît disposant des deniers de l'État et enchaînant les citoyens. Cet homme était bien un des plus jactancieux et des plus méchants qu'on puisse voir.

Il avait un de ces fronts larges et plats sur lesquels on lit en gros caractères, *impudence*. Il ne manquait jamais de mettre à chaque poste tous les gardes nationaux en réquisition, qui regardaient en avançant la tête, avec mystère et une précaution respectueuse, comme si Pitt et Cobourg au moins eussent été derrière les stores. S'il était de l'essence de la liberté d'avoir des gendarmes, il en faudrait au moins de formés exprès pour elle. J'ai vu les routes couvertes de femmes attachées avec des colliers de fer au col, des hommes enchaînés trois à trois, d'autres courant attachés à la queue d'un cheval, pour avoir été ou brissotins, ou rolandins, ou modérés. L'humanité a été plus dégradée en France pendant un an (l'an II de la république), qu'elle ne l'est en Turquie depuis cent ans. Je ne m'appesantis sur toutes ces choses que parce qu'à chaque pas on sent le besoin de donner au peuple le respect de lui-même et de la dignité de l'homme.

Quand nous fûmes dans Agen, à la même auberge où il avait servi, c'est alors que notre homme voulut recueillir tous les regards : il allait, il venait, il visitait la voiture à chaque instant et sans nécessité ; il faisait des signes aux citoyens, plus triomphant que s'il eût amené douze Autrichiens faits prisonniers de sa main. Il nous laissa trois heures en proie à l'ardeur du soleil et aux injures de toute espèce ; je fus couché en joue, injurié spécialement, parce qu'à la fin mes yeux s'étaient allumés d'indignation, et que mes regards sans doute étaient devenus sinistres, comme ceux des clubistes qui nous visitaient la carte à la boutonnière, le bonnet sacré en tête, et les imprécations à la bouche.

L'illustre cuisinier met enfin le comble à sa gloire : il fend la foule, crie *gare!* et paraît avec deux maréchaux ferrants. Alors, aux yeux de tout Agen, il commande, du ton qu'on crie aux armes, de river à la jambe de l'Espagnol et à la mienne un boulet ramé de quatre-vingts livres. Ces deux boulets furent apportés avec ostentation, et montrés au peuple préalablement. Nos mains attachées, nos corps ceints d'une triple corde lui paraissaient des mesures peu suffisantes ; nous gardâmes, le reste de la route, ces fers tellement pesants, que si la voiture eût penché, nous avions infailliblement la jambe cassée, et si extraordinaires, qu'ils étonnèrent à la Conciergerie de Paris des guichetiers en place depuis dix-neuf ans. C'est à la jactance de l'illustre cuisinier d'Agen que l'Espagnol et moi dûmes ce traitement. On ne pouvait rien ajouter à la barbarie de ceux qu'avait éprouvés, dès le commencement de la route, le représentant du peuple. Pour l'Espagnol, combien de fois pendant le chemin ne lui demandai-je pas pardon de tant d'indignités, au nom de la nation française !

Nous arrivâmes à Paris le 16 octobre (vieux style). Ici s'ouvre une scène nouvelle. Nous voilà donc tombés tous trois dans cet abîme des vivants, dans cette Conciergerie de Paris, teinte encore sur tous les murs du sang des victimes du 2 septembre, et où le tribunal révolutionnaire a dépassé toutes les bornes connues de la scélératesse et de la férocité. Avant d'y parvenir, nous avions été présentés à toutes les prisons de Paris, et promenés pendant trois heures du Luxembourg à la Force, de la Force à l'Abbaye, dont la vue seule me fit frissonner. On nous reçut à la Conciergerie. On nous porta dans le premier guichet, et l'on fit venir des serruriers pour dériver mes fers et ceux de l'Espagnol. Ceux de Duchâtel étaient à vis. D'abord on m'assit sur un fauteuil ; mais cette posture ne paraissant pas commode à l'ouvrier, on m'étendit à terre; couché comme un animal exposé en vente, j'étais en butte à leurs ris insolents. L'opération finie, je veux me relever ; mais n'ayant pas consulté mes forces épuisées, à mon insu, par une longue marche (j'étais resté, comme je viens de le dire, cent quarante-neuf heures en voiture sans changer de place), je chancelle ; aucune main secourable ne se présente :

j'étais repoussé de l'un à l'autre comme un homme ivre dont se joue la populace. Je désespérai cette fois de l'humanité, je la maudis, et je tombai la face contre terre. Oui, mon âme est forte, puisqu'elle n'a pas succombé à ces épreuves. O dignité de l'homme, première base de la liberté, quand seras-tu respectée? Bientôt je fus séparé de mes compagnons, et plongé, sous le nom de secret, dans le cachot le plus infect de la maison. J'y trouvai des voleurs, et un assassin condamné à mort, qui croyait gagner beaucoup en prolongeant sa misérable existence dans un pareil repaire, au moyen d'un appel en cassation qui ne lui réussit pas. Le soir, trois grands guichetiers suivis d'énormes chiens, vinrent nous visiter. Je vis mes malheureux compagnons se presser d'aller au-devant d'eux : c'était en effet les seuls êtres par lesquels ils communiquaient encore avec le monde. Ce fut à la lueur de leurs flambeaux, qui apportaient la lumière dans cette caverne où jamais celle du soleil ne pénétrait, que je vis et de quels hommes j'étais entouré, et quelle habitation m'était échue en partage : elle était de douze pieds carrés au plus. Mes compagnons étaient au nombre de trois : l'un, condamné pour assassinat, était un vieux voleur de cinquante ans, nommé Pampin, tout mutilé par le crime, boiteux et borgne, la figure balafrée et couverte de rides pendantes ; mais il avait des bras de fer, et des épaules d'une largeur démesurée : le sceau de l'homicide était imprimé sur sa personne des pieds à la tête ; sa voix était rauque et terrible.

Le second était un marchand d'argent, fabricateur de faux assignats, être dégradé, qui n'avait pas même le ressort qui peut rester dans l'âme d'un voleur ; tout son maintien était patelin et faux ; il avait l'air né pour l'espionnage plus encore que pour le vol. Il feignait de n'avoir pas d'argent, pour vivre aux dépens des autres. Ce qu'il avait, il le mangeait seul et à bas bruit ; ses plaintes lâches et hypocrites, ses habitudes mendiantes, son égoïsme, l'eussent mis, s'il était possible, au-dessous de l'assassin lui-même, comme Barrère est au-dessous de Robespierre. Ses autres camarades le sentaient, et le traitaient avec supériorité ; ils lui reprochaient de manquer de savoir vivre, et voulaient souvent l'endoctriner à force de coups de poing. Quand Pampin,

Pampin fameux par ses longs malheurs et par ses travaux, plus nombreux que ceux d'Ulysse, avec sa voix enrouée, mais forte, lui avait dit, « Tu n'es pas fait pour vivre avec d'honnêtes gens, » il ne répliquait plus; et si les leçons de Pampin devenaient un peu trop vives, il pleurait. Je connus que la lâcheté et l'avarice sordide sont les plus honteux et les plus haïssables des vices; car je portais une telle aversion au marchand d'argent, que j'étais à chaque instant prêt à me réunir aux autres contre lui. L'union de la caverne, les services de la fraternité, de camarade à camarade, une certaine tournure d'indépendance, conservaient à l'âme des Pampin et à ceux de son espèce que j'ai vus, quelques-uns des caractères de son essence primitive : ce maraud de publicain, faux monnayeur qui aurait aussi volé sur la grande route s'il en avait eu le courage, n'avait rien de tout cela, et paraissait pétri d'un limon encore plus vil; il aurait volé ses camarades même, sans Pampin, qui, comme dépositaire du grand code des procédés à observer entre voleurs, disait qu'il ne fallait point *travailler* en prison. Zénon dictait ses préceptes avec moins d'austérité.

Le troisième était un jeune homme que le libertinage avait conduit au vol, auquel il paraissait s'être livré avec un attrait irrésistible. Il ne manquait pas d'une sorte d'éducation : il avait été, dans sa première jeunesse, secrétaire de Diétrich, qui, à force de vertu, avait péri sur le même échafaud où ce jeune homme, qui l'avait servi autrefois, fut conduit, peu de temps après lui, à force de crimes. La prison avait été souvent son domicile; il y avait été mis cette fois pour faux assignats, et ce fut la dernière. C'était un véritable *Pilade*. Le nom d'un de ses amis, arrêté comme lui, et son complice, était sans cesse à sa bouche; il ne parlait que du bonheur de sacrifier sa vie pour la sienne. Cet ami, de son côté, pourvoyait exactement à tous ses besoins. Le même échafaud a terminé leur sort à tous deux.

Tels étaient les individus que je découvris autour de moi, et auxquels on m'associait parce qu'on me soupçonnait d'être brissotin. Ils étaient fort déguenillés, et portaient leurs professions écrites sur leurs figures sinistres. Les guichetiers les traitaient avec une sorte de bonté, mais avec une grande supériorité pro-

tectrice. Pour moi, couché sur mon fumier, je gardais le silence. Un guichetier secoua ma jambe d'une main et la laissa retomber, tandis que, de l'autre, il me promenait la chandelle devant la figure. J'ai su depuis que c'était la manière dont ils signalaient les nouveaux venus. Je lui dis : « Si ta place te donne le droit de me traiter avec cette indignité, tu as raison ; » et je tournai le dos. Pendant treize jours que je suis resté dans mon cachot, je ne leur ai plus adressé la parole une seule fois.

Pendant ce temps, où j'eus occasion de me trouver avec beaucoup de voleurs, je ne leur ai vu guère d'autre remords que celui de s'être laissé prendre. J'appris de leur bouche beaucoup de leurs exploits, souvent ensanglantés par l'assassinat; et c'était presque toujours en riant aux éclats qu'ils les racontaient. J'y ai appris (ce qu'on refuserait de croire, si depuis il n'y avait eu un jury du tribunal révolutionnaire) qu'un de leurs camarades, exécuté à vingt-deux ans, avait déjà assassiné soixante-trois personnes. Je connus par leurs entretiens, au moment où je feignais de dormir, qu'ils tenaient à tous les voleurs de Paris, à ceux du garde-meuble, et que si la loi n'en eût fait justice, ils auraient exécuté de nouveaux assassinats qu'ils méditaient jusque dans les fers ; car le jeune homme était vraiment tout noir de crimes, et avait assassiné, mais sans être découvert. Les joueurs de tripots, les marchands d'argent recrutent surtout leur armée. Je les ai vus beaucoup soupirer après le repos, et envier le sort de quelques-uns de leurs camarades qu'ils nommaient, et qui, retirés à leurs campagnes, vivaient du fruit de leurs forfaits restés inconnus. Leurs habitations les plus ordinaires sont les bourgs environnant Paris : ils ont des correspondants, et vont souvent à soixante ou cent lieues pour des expéditions qu'on leur indique. La corruption de leurs mœurs est au comble, et le mépris des lois sociales a été précédé chez tous par le mépris des lois de la nature. Ce sont de terribles gens, pour être sans préjugés. Inceste et athéisme sont des mots auxquels ils prétendent qu'il n'y a aucune idée véritable attachée.

Un de leurs stratagèmes est d'enrôler dans leur bataillon de jeunes garçons d'une figure agréable ; et ces Ganymèdes, enfants de Mercure, leur ouvrent la nuit les portes de l'homme dont le

goût dépravé n'est pas à l'épreuve de la beauté d'un visage imberbe. Ils étaient aristocrates presque tous; mais la cause s'en rapportait uniquement à eux.

C'était parce que, dans le nouveau code, ils étaient jugés par des jurés qu'ils traitaient d'ignorants, et qu'il n'était pas facile d'abuser. Je ne pouvais m'empêcher de rire, en les voyant se frapper le front de colère, et dire en jurant : *Si c'étaient des gens habiles, nous nous tirerions d'affaire.* Ils savaient parfaitement les lois qui les concernent, et surtout leurs ambiguïtés. Mais le sens et la raison du jury n'étaient point éblouis des fausses lueurs de leur chicane, qu'ils possédaient mieux que beaucoup d'avocats, et c'est ce qui les irritait. D'ailleurs ils étaient attachés au vieux barreau, sous lequel ils avaient fait leurs premières armes, aux vieilles perruques parlementaires, avec lesquelles ils avaient eu plus d'un démêlé dont ils s'étaient tirés avec bonheur. Pampin parlait toujours avec les plus grands éloges de l'ancienne magistrature.

L'industrie de ces hommes est étonnante. Il en était peu d'entre eux qui ne se fussent sauvés de prison plusieurs fois. J'appris d'eux-mêmes qu'en 1791 et 1792 ils trouvaient le moyen de contrefaire des billets de maisons de secours, et même des assignats, jusque dans leurs cachots, et de les mettre ensuite en circulation. Ils se servaient d'un clou ou d'un ardillon de boucle pour graver les planches. Pour se procurer de la lumière, ils pressuraient leur salade, dont ils exprimaient l'huile, et effilaient leurs chemises, dont ils tressaient des mèches : des marchands, ainsi que je l'ai appris de leur bouche, en achetaient pour cent francs par jour à leurs femmes, qui les exportaient avec adresse de la Conciergerie. Ils m'ont paru, par rapport aux autres hommes, ce que le loup est par rapport aux animaux domestiques; ils méprisaient beaucoup les *révolutionnaires*, nom donné par eux aux gens arrêtés pour affaires politiques, et les regardaient comme des hommes sans industrie, sans invention, sans courage, et capables de faire manquer une entreprise.

Malgré leur politesse et même leur amitié pour moi, malgré leur confiance la plus abandonnée, j'étais, au milieu de mes très-chers voleurs, navré de tristesse. Je ne trouvais aucun rapport

entre mon prétendu girondisme et leurs crimes. Nous étions absolument privés de clarté; l'air était méphitique; la malpropreté, le plus grand des fléaux, nous couvrait, pour ainsi dire, de nos propres immondices; elles reluaient jusqu'à nous dans un terrain de douze pieds, et où nous avons été entassés souvent sept à la fois. Je savais assez bien, au moyen des arrivants, ce qui se passait à Bicêtre, à la grande et petite Force, tous les vols que faisaient les petits voleurs; mais j'ignorais ce que faisait le reste du monde; j'étais au secret le plus rigoureux, sans nouvelles de mes camarades d'infortune. On ne m'interrogeait point. J'eus d'abord recours à mon imagination, mais elle n'enfantait plus de prestiges. J'essayais d'évoquer la nature dans ce qu'elle a de plus riant, et d'embellir mes rêveries du charme de ses tableaux; elle était sourde à ma voix. Les vers suivants, faits entre un voleur assassin et un fabricateur de faux assignats, me prouvèrent, par le peu d'illumination dont ma tête était remplie en les composant, qu'elle était glacée, aussi bien que mon cœur. C'est la peinture de la moisson, telle qu'elle se fait dans mon pays natal. De quelle plus douce image pouvais-je chercher à embellir ma caverne?

Moissons, dont le zéphyr, dans ces riantes plaines,
Agitait en courant les vagues incertaines,
Cérès dans ses greniers appelle vos trésors,
Et la seule Pomone embellira ces bords.
Déjà de vos épis l'appui long et fragile
Va tombant sous la faux du moissonneur agile.
Quelque temps, du soleil épuisant tous les traits,
De vos javelles d'or vous couvrez les guérets.
Bientôt un bras nerveux vous enserre et vous lie.
Le glaneur suit de près la gerbe qu'il envie :
Il s'anime au travail, et son tas va croissant.
L'avare laboureur l'éloigne en menaçant,
Tandis qu'un tendre enfant, guidé par la nature,
Du pauvre qu'on outrage a ressenti l'injure,
Et, glissant vers la gerbe une innocente main,
Fait de quelques épis l'honorable larcin :
Sur le pas du glaneur il les sème avec joie.
Mais un fouet dans les airs éclate et se déploie;

C'est un rustique char qui, pesamment traîné,
Roule vers le hameau, de gerbes couronné.

O fortunés travaux, scène heureuse et champêtre!
Avant la fin du jour vous allez disparaître;
Où flottaient les moissons, mes yeux ne verront plus
Que des chasseurs cruels dans la plaine accourus.
Pour moi, qui dans ces champs, devenus solitaires,
De l'amant de Procris fuis les jeux sanguinaires;
Paisible promeneur, je respecte en marchant
L'humble chaume où l'oiseau se cache en palpitant.

J'abandonnai bientôt cette esquisse; mon imagination broncha, les moissons disparurent, et je me trouvai avec mes camarades les voleurs. Le désespoir s'emparait tout de bon de mon âme, je m'abstenais presque entièrement de nourriture; non que je fusse bien déterminé à mourir, mais je trouvais dans l'appauvrissement de mon sang une patience, une résiguation que ne pouvaient me donner toutes les leçons de Sénèque et d'Épictète lui-même. Si je ne briguais pas précisément la mort, j'en acquérais au moins l'immobilité; je restais sans peine quarante-huit heures couché sur le même côté : quand je mangeais, au contraire, comme un jour où je régalais mon camarade Pampin, mon sang reprenait son activité; je retrouvais de la rage, et j'étais aux enfers. Une diète excessive me donnait un engourdissement qui n'était pas sans quelque charme : je me sentais cheminer vers la mort par la douce voie du sommeil, mais j'y allais en voyageur paresseux et à mon aise : je savais que je n'avais qu'à vouloir pour arriver au terme.

Vers les onze heures du matin les verrous retentissent, les quatre ou cinq portes qu'il fallait ouvrir pour arriver jusqu'à nous mugissent sous leurs gonds, et retombent avec fracas; les nôtres s'ébranlent : on ouvre; c'était Lebeau, concierge, qui venait lui-même me chercher pour l'interrogatoire. Un de ses enfants qui était avec lui recule à la vue du cachot, et s'écrie, avec la naïveté de son âge : *Que c'est affreux un cachot, papa!* Lebeau lui-même, homme bon et sensible, se tenait à une certaine distance, et détournait la tête, moins pour ne pas respirer l'air pestilentiel qui s'en exhalait, que pour ne pas voir un spec-

tacle si déplorable. Pâle, défait, la barbe sale et longue, les habits couverts de la paille hachée qui, depuis treize jours, composait mon lit, je partis pour l'interrogatoire : il fut long, et peut-être plus vif que ne le permettaient l'humanité et l'état dans lequel j'étais. Je ne revins plus dans ma caverne; et je suis bien aise d'apprendre aux lecteurs que, peu de mois après, Fouquier-Tainville exila tous les voleurs de la Conciergerie, leur ancien domicile, et ne voulut plus y souffrir que la probité, les talents et les lumières : mon cachot fut supprimé, comme trop malsain.

On me mit dans une autre partie de la Conciergerie. Je quittai l'antre du crime justement enchaîné; j'entrai dans le temple de la vertu persécutée [1]. Vergniaux, Gensonné, Brissot, Ducos, Fonfrède, Valazé, Duchâtel et leurs collègues, furent les hôtes que je trouvai installés dans ma nouvelle demeure. Depuis une année entière que je l'habite, je ne cesse d'y voir l'ombre de ces grands hommes planant sur ma tête, et ranimant mon courage. Le sentiment de l'admiration fit place bientôt à celui de la reconnaissance. J'appris que c'était aux sollicitations de Ducos que je devais d'être sorti du cachot, c'est-à-dire la vie, bien triste présent, sans doute, dans ces temps désastreux, mais dont il m'est bien doux de lui être redevable. L'aimable et intéressant jeune homme! il m'avait vu une seule fois dans le monde, et il me fit l'accueil d'un frère.

La curiosité se réveille à ces noms fameux, mais j'ai peu de moyens de la satisfaire; j'arrivai deux jours avant leur condamnation, et comme pour être témoin de leur mort. La France et l'Europe connaissent leur procès, si l'on peut donner ce nom à la proscription la plus atroce; il fut tout du long la violation la plus solennelle de tous les droits, jusqu'à leur ôter enfin celui de se défendre [2].

[1] Dans sa nouvelle demeure, Riouffe occupait le n° 13 : nous avons placé à la fin de ce volume un fragment où il donne une idée piquante des distractions que se procuraient les malheureux habitants de ce séjour. Voyez la note A.

Fs. B.

[2] Lasource, après sa condamnation, leur cita ce mot d'un ancien :

« Je meurs dans un moment où le « peuple a perdu sa raison : vous, vous « mourrez le jour où il l'aura recouvrée. »

(*Note de l'auteur.*)

Tous ces athlètes vigoureux, qui réunissaient à eux seuls presque toute l'éloquence française, étaient entraînés dans l'arène, enchaînés de toutes parts ; il leur était défendu de se servir de leurs forces. Vergniaux, une seule fois, avec cette flexibilité d'organe qui va remuer toutes les âmes, laissa échapper une étincelle de son talent : tous les yeux pleurèrent, la tyrannie pâlit, et arracha le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs.

Ils étaient tous calmes sans ostentation, quoique aucun ne se laissât abuser par l'espérance. Leurs âmes étaient à une telle hauteur, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot[1], grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune ; et si quelque inquiétude était peinte sur sa figure, on voyait bien que la patrie seule en était l'objet. Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins. Il ne lui échappait pas un mot de sa situation, mais des réflexions générales sur le bonheur du peuple, pour lequel il faisait des vœux. Vergniaux, tantôt grave et tantôt moins sérieux, nous citait une foule de vers plaisants dont sa mémoire était ornée, et quelquefois nous faisait jouir des derniers accents de cette éloquence sublime qui était déjà perdue pour l'univers, puisque les barbares l'empêchaient de parler. Pour Valazé, ses yeux avaient je ne sais quoi de divin. Un sourire doux et serein ne quittait point ses lèvres, il jouissait par avant-goût de sa mort glorieuse. On voyait qu'il était déjà libre, et qu'il avait trouvé dans une grande résolution la garantie de sa liberté. Je lui disais quelquefois : « Valazé, que vous êtes friand d'une si belle mort, et qu'on vous punirait en ne vous condamnant pas ! » Le dernier jour, avant de monter au tribunal, il revint sur ses pas pour me donner une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en me disant : « C'est une arme dangereuse ; on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » L'ironie digne de Socrate avec laquelle il prononça ces mots produisit sur moi un effet que je ne démêlai pas bien ; mais quand j'appris que ce Ca-

[1] Voyez à la fin sa lettre à Barrère, note B. (*Note de l'auteur.*)

ton moderne s'était frappé d'un poignard qu'il tenait caché sous son manteau, je n'en fus point surpris, et je crus que je l'avais deviné : il avait dérobé ce poignard aux recherches, car on les fouillait comme de vils criminels, avant de monter. Vergniaux jeta du poison qu'il avait conservé, et préféra de mourir avec ses collègues.

Les deux frères Fonfrède et Ducos se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus tendre et plus vif encore. Leur jeunesse, leur amitié, la gaieté de Ducos, inaltérable jusqu'au dernier moment[1], les grâces de son esprit et de sa figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos s'était sacrifié pour son frère, et s'était rendu en prison pour partager son sort. Souvent ils s'embrassaient, et puisaient dans ces embrassements des forces nouvelles. Ils quittaient tout ce qui peut rendre la vie chère, une fortune immense, des épouses chéries, des enfants; et cependant ils ne jetaient point leurs regards en arrière, mais les tenaient fortement fixés sur la patrie et la liberté.

Une seule fois Fonfrède me prit à part, et, comme en cachette de son frère, laissa couler un torrent de larmes aux noms qui brisent les cœurs les plus stoïques, aux noms de sa femme et de ses enfants. Son frère l'aperçoit : *Qu'as-tu donc?* lui dit-il... Fonfrède, honteux de pleurer, et rentrant ses larmes : *Ce n'est rien, c'est lui qui me parle...* Il rejetait ainsi sur moi ce qu'il croyait la honte d'une faiblesse. Ils s'embrassèrent, et, s'entrelaçant, ils devinrent plus forts. Fonfrède arrêta ses larmes qui coulaient, son frère arrêta les siennes prêtes à couler, et tous deux redevinrent vraiment Romains. Cette scène se passa vingt-quatre heures avant leur exécution.

Ils furent condamnés à mort dans la nuit du 30 octobre (vieux style), vers les onze heures. Ils le furent tous; on avait en vain espéré pour Ducos et Fonfrède, qui peut-être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance. Le signal qu'ils nous avaient promis nous fut donné. Ce furent des chants patriotiques qui éclatèrent simultanément, et toutes leurs voix se mê-

[1] On peut en voir une preuve dans le pot-pourri qu'il fit peu de jours avant sa mort, et qu'on trouvera dans les Eclaircissements (C). Fs. B.

lèrent pour adresser les derniers hymnes à la liberté ; ils parodiaient la chanson des Marseillais de cette sorte :

> Contre nous de la tyrannie
> Le couteau sanglant est levé, etc.

Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants[1] ; et s'ils les interrompaient, c'était pour s'entretenir de leur patrie, et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos.

C'est la première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talents, tout ce qu'il y a d'intéressant parmi les hommes fut englouti d'un seul coup. Si des cannibales avaient des représentants, ils ne commettraient point un pareil attentat. Nous étions tellement exaltés par leur courage, que nous ne ressentîmes le coup que longtemps après qu'il fut porté.

Nous marchions à grands pas, l'âme triomphante de voir qu'une belle mort ne manquait pas à de si belles vies, et qu'ils remplissaient d'une manière digne d'eux la seule tâche qu'il leur restât à remplir, celle de bien mourir ; mais quand ce courage, emprunté du leur, se fut refroidi, alors nous sentîmes quelle perte nous venions de faire. Le désespoir devint notre partage : on se montrait en pleurant le misérable grabat que le grand Vergniaux avait quitté pour aller, les mains liées, porter sa tête sur l'échafaud. Valazé, Ducos et Fonfrède étaient sans cesse devant nos yeux. Les places qu'ils occupaient devinrent l'objet d'une vénération religieuse, et l'aristocratie même se faisait montrer, avec empressement et respect, les lits où avaient couché ces grands hommes.

O vous les premiers de nos citoyens, vous n'avez eu d'autres torts que de naître dans un siècle de boue, et d'avoir eu le courage de la vertu dans la plus prostituée des cités ! Elle aura beau vous élever des statues, et chercher à dérober, sous leurs piédestaux, la place où vous fûtes immolés (ce qu'elle fera, si sa destinée est d'être libre enfin), jamais elle n'effacera les marques

[1] C'est ainsi que plusieurs malheureux se préparèrent à la mort, dans ce temps où rien n'attachait plus à la vie, excepté les affections de famille. Nous avons conservé une romance touchante, pleine à la fois de résignation et de sentiments. Voyez la note (D), à la fin du volume. Ed. B.

de votre sang, qui déposeront contre elle aux yeux de l'univers et de la postérité. Vous êtes morts comme des hommes qui avaient fondé la liberté républicaine, et avec lesquels elle devait s'éclipser. Vous brillez, au milieu de tant de lâcheté et d'incivisme, comme Caton et Brutus au milieu du sénat corrompu.

Cent mille Français furent immolés sur votre tombe, l'ordre social s'écroula, et la tyrannie régna sur des cadavres ; nos plus belles cités détruites ou ravagées, une année d'horreurs inconnues jusqu'alors au monde, ont suivi votre perte, et gravé votre apologie en traits ineffaçables sur les tables de l'histoire.

Plusieurs d'entre eux ont remis leur défense entre des mains fidèles : fasse le ciel qu'au milieu de la terreur universelle, elles soient restées courageuses dépositaires de ces trésors inestimables, et qu'ils ne soient pas perdus pour la postérité!

Dans le côté de la Conciergerie où je viens de dire que j'avais été placé était la prison des femmes, séparée de celle des hommes par une grille. Les prisonniers communiquaient avec elles à travers cette grille, et les fenêtres de deux chambres à rez-de-chaussée qui donnent sur leur cour. C'est là que j'ai vu engloutir une foule innombrable de victimes, de tout âge et de toute condition. Le sang des vingt-deux fumait encore, lorsque la citoyenne Roland arriva. Bien éclairée sur le sort qui l'attendait, sa tranquillité n'en était point altérée. Sans être dans la fleur de l'âge, elle était encore pleine d'agréments ; elle était grande, et d'une taille élégante. Sa physionomie était très-spirituelle ; mais ses malheurs et une longue détention avaient laissé sur son visage des traces de mélancolie, qui tempéraient sa vivacité naturelle. Elle avait l'âme d'une républicaine dans un corps pétri de grâces, et façonné par une certaine politesse de cour. Quelque chose de plus que ce qui se trouve ordinairement dans les yeux des femmes se peignait dans ses grands yeux noirs, pleins d'expression et de douceur ; elle parlait souvent à la grille, avec la liberté et le courage d'un grand homme. Ce langage républicain, sortant de la bouche d'une jolie femme française dont on préparait l'échafaud, était un des miracles de la révolution auquel on n'était point encore accoutumé. Nous étions tous attentifs autour d'elle, dans une espèce d'admiration

et de stupeur. Sa conversation était sérieuse, sans être froide; elle s'exprimait avec une pureté, un nombre et une prosodie, qui faisaient de son langage une espèce de musique dont l'oreille n'était jamais rassasiée. Elle ne parlait jamais des députés qui venaient de périr qu'avec respect, mais sans pitié efféminée, et leur reprochant même de n'avoir pas pris des mesures assez fortes. Elle les désignait le plus ordinairement sous le nom de *nos amis*. Elle faisait souvent appeler Clavière pour s'entretenir avec lui. Quelquefois aussi son sexe reprenait le dessus, et on voyait qu'elle avait pleuré au souvenir de sa fille et de son époux. Ce mélange d'amollissement naturel et de force la rendait plus intéressante. La femme qui la servait me dit un jour : *Devant vous elle rassemble toutes ses forces; mais dans la chambre elle reste quelquefois trois heures appuyée sur sa fenêtre, a pleurer.* Le jour où elle monta à l'interrogatoire, nous la vîmes passer avec son assurance ordinaire : quand elle revint, ses yeux étaient humides; on l'avait traitée avec une telle dureté, jusqu'à lui faire des questions outrageantes pour son honneur, qu'elle n'avait pu retenir ses larmes, tout en exprimant son indignation. Un pédant mercenaire outrageait froidement cette femme célèbre par son esprit, et qui, à la barre de la convention nationale, avait forcé, par les grâces de son éloquence, ses ennemis à se taire et à l'admirer. Elle resta huit jours à la Conciergerie, et sa douceur l'avait déjà rendue chère à tout ce qu'il y avait de prisonniers, qui la pleurèrent sincèrement.

Le jour où elle fut condamnée, elle s'était habillée en blanc et avec soin : ses longs cheveux noirs tombaient épars jusqu'à sa ceinture. Elle eût attendri les cœurs les plus féroces; mais ces monstres en avaient-ils un? D'ailleurs elle n'y prétendait pas : elle avait choisi cet habit comme symbole de la pureté de son âme. Après sa condamnation, elle repassa dans le guichet avec une vitesse qui tenait de la joie. Elle indiqua par un signe démonstratif qu'elle était condamnée à mort. Associée à un homme que le même sort attendait, mais dont le courage n'égalait pas le sien, elle parvint à lui en donner avec une gaieté si douce et si vraie, qu'elle fit naître le rire sur ses lèvres à plusieurs reprises.

A la place du supplice, elle s'inclina devant la statue de la Liberté, et prononça ces paroles mémorables : *O Liberté! que de crimes on commet en ton nom!*

Elle avait dit souvent que son mari ne lui survivrait pas. Nous apprîmes dans nos cachots que sa prédiction était justifiée, et que le vertueux Roland s'était tué sur une grande route, indiquant par là qu'il avait voulu mourir irréprochable envers l'hospitalité courageuse.

Mon cœur, qui devait être déchiré par tant de tenaillements dans cette horrible demeure, n'a point connu de douleur plus amère que celle que me causa la mort de cette femme à jamais célèbre. Le souvenir de son assassinat s'unira dans mon âme à celui de mes infortunés amis, pour l'envelopper jusqu'au tombeau d'un deuil inconsolable.

Qu'on me permette d'intervertir ici l'ordre des temps, pour faire un rapprochement qui s'offre de lui-même. Roland s'arrache la vie, et ne survit point à une épouse digne de lui. Peu de mois après, Clavière, né dans une république ancienne, et fils adoptif d'une république nouvelle qui lui destine la ciguë, s'enfonce un couteau dans le cœur, en citant ces vers de Voltaire :

> Les criminels tremblants sont traînés au supplice;
> Les mortels généreux disposent de leur sort.

Sa femme l'apprend, et s'empoisonne, après avoir consolé ses enfants et mis ordre à ses affaires. Ici c'est l'époux qui se précipite volontairement dans la tombe d'une épouse chérie; et là c'est l'épouse qui refuse de survivre à son mari. O étincelles de vertu républicaine, vous sillonnez ces longues ténèbres où la France a été plongée pendant plus d'une année entière! vous élevez l'âme, que vous consolez de cet amas de bassesses et de crimes dont l'histoire craindra de salir ses pages!

Sous une lampe funéraire, au bout d'un long corridor, ce vieillard auguste me prend à part. Il venait de lire la liste de ses témoins, et d'y trouver en tête ses plus féroces ennemis, entre autres Arthur, cet étranger devenu membre de la commune de Paris, et encore plus factieux et plus sanguinaire que les Hébert

et les Chaumette. « Ce sont des assassins, me dit-il ; je veux me dérober à leur fureur. » Alors commence l'entretien le plus grave et le plus réfléchi sur les moyens de se débarrasser de la vie. Il calcule les coups et la manière la plus sûre de se percer le cœur. Illustre Genevois ! je fus digne de toi ; je t'entendis, sans pâlir, délibérer sur ta mort ; j'approuvai ta résolution républicaine ; je vis le couteau se promener sur ta poitrine, et ta main assurée marquant la place où tu devais te frapper. Je t'eusse imité ; mais, comme toi, je n'en avais pas reçu le signal. Enfin il me quitte... Au bout d'un quart d'heure, il n'était plus. On le trouva rendant le dernier soupir dans sa chambre, où il s'était enfermé pour consommer son dessein.

Des jurés du tribunal révolutionnaire furent appelés. L'apparition subite de ces monstres qui nous dévoraient chaque jour en détail, leur air affreux, leurs bonnets rouges qui nous semblaient teints de notre propre sang, leur langage grossier, leur joie barbare ; d'un autre côté, ce corps d'un vieillard dont le front chauve, la bouche entr'ouverte et les yeux à peine fermés, retenaient encore quelques traces d'une vie qu'il venait de terminer lui-même : tout cet horrible spectacle sera longtemps devant mes yeux.

Peu de temps après la mort de la citoyenne Roland, je serrai dans mes bras Girey-Dupré et Boisguyon, qui arrivaient de Bordeaux, tout meurtris de leurs fers. Je ne parlerai point du courage de Girey-Dupré : ce mot suppose un effort ; je dirai seulement qu'il est mort sans y faire attention ; ses fers n'avaient rien changé à sa gaieté ouverte et franche. Il avait la même fleur de santé que je lui avais toujours connue ; il s'abandonnait sans réserve aux moindres amusements. Tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait qu'il était dans les fers et que l'échafaud l'attendait. A l'interrogatoire il ne répondit que ces mots : *J'ai connu Brissot ; j'atteste qu'il a vécu comme Aristide, et qu'il est mort, comme Sidney, martyr de la liberté.* Une réponse courageuse désarme les grandes âmes, elle irrite la médiocrité. C'est l'effet que produisit celle de Girey-Dupré. On interrompit là son interrogatoire ; et, dans son acte d'accusation, on consigna comme criminelle cette réponse qui le couvre de gloire. Il n'alla

point à la mort, il y vola [1]. En montant au jugement, il leur offrit la victime toute préparée pour le supplice ; il avait ouvert le col de sa chemise, et parut ainsi à l'audience. Sa raison ferme et inébranlable aux lâches séductions de l'espérance lui avait démontré qu'il n'y avait plus qu'à présenter sa tête. Si l'on se rappelle le talent qu'il annonçait dans le *Patriote français ;* si, d'un autre côté, l'on considère tant de grandeur d'âme dans un jeune homme de vingt-quatre ans, on sentira qu'il n'est point de perte plus cruelle pour un pays libre que celle d'un jeune citoyen qui donnait de si belles espérances. Doué d'une moralité profonde, il pouvait honorer les places les plus importantes. Il était, pour m'exprimer ainsi, de cette étoffe dont on fait de vrais magistrats dans une république. On l'a moissonné dans la fleur de son âge ; c'est un crime irréparable envers la patrie.

Voici un couplet qu'il fit, peu de moments avant de monter au tribunal :

Pour nous quel triomphe éclatant :
Martyrs de la liberté sainte,
L'immortalité nous attend.
Dignes d'un destin si brillant,
A l'échafaud marchons sans crainte ;
L'immortalité nous attend.
Mourons pour la patrie :
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Boisguyon était un philosophe pratique, d'une vertu douce et bienfaisante : recueilli en lui même, il travaillait sans cesse à se rendre meilleur ; son esprit était fort cultivé ; il passait pour avoir dirigé toutes les opérations de Beysser, sous lequel il commandait. Mais comme en toute chose il était ennemi de l'ostentation, on ne le nommait presque jamais, ou même pas du tout. Ce sont de ces mérites qui n'ont rien à démêler avec le vulgaire, et que l'observateur philosophe se plaît à contempler dans l'espèce de coque mystérieuse où ils s'enveloppent. Pour le peindre en un mot, il avait des pièces qui eussent pu servir à sa

[1] L'auteur d'une relation qui regarde aussi la Conciergerie cite un trait frappant de l'impatience qu'on montrait quelquefois alors pour aller à l'échafaud. Voyez la note (E).

Ps. B.

justification : mais compromettre des personnes qui n'étaient point ses amis, et qu'on eût plutôt soupçonnées de vouloir le sacrifier!... Il brûla ces pièces, de peur d'être tenté d'en faire usage.

Son patriotisme constant n'avait guère dû être autre chose, en aucun temps, que de la philanthropie. Mais son âme n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de Girey-Dupré. Il écrivit à Robespierre, sur lequel il n'était pas encore tout à fait détrompé. Il lui rappelait dans sa lettre que, dans des temps où ils étaient menacés, il avait protégé ses jours. Le tyran l'avait oublié; il ne répondit point, et ne daigna pas faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

Vers le même temps on amena Bailly, l'homme de la révolution le plus heureux en honneurs, et celui dont l'agonie fut la plus douloureuse. Il épuisa la férocité de la populace, dont il avait été l'idole, et fut lâchement abandonné par le peuple, qui n'avait jamais cessé de l'estimer. Il est mort comme le juste de Platon, ou comme Jésus-Christ, au milieu de l'ignominie : on cracha sur lui; on brûla un drapeau sous sa figure; des hommes furieux s'approchaient pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. On le couvrit de boue. Il fut trois heures à la place de son supplice, et son échafaud fut dressé dans un tas d'ordures. Une pluie froide, qui tombait à verse, ajoutait encore à l'horreur de sa situation : les mains liées derrière le dos, obligé de ravaler l'humeur qui s'écoulait de son nez, il demandait quelquefois le terme de tant de maux; mais ces paroles étaient proférées avec le calme d'un des premiers philosophes de l'Europe. Il répondit à un homme qui lui disait, « Tu trembles, Bailly? — Mon ami, c'est de froid. » Si on demande d'où nous sommes si bien instruits, qu'on sache que c'était par le moyen du bourreau, qui pendant une année entière n'a cessé un seul jour d'être appelé dans cette horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables et admirables circonstances.

Si je m'abandonnais à la tâche douloureuse de nommer individuellement tous les êtres intéressants sacrifiés dans cette boucherie, à parler de leur courage et de leurs vertus, j'entasserais

des volumes. Qu'on sache seulement que le mépris de la mort était devenu une chose triviale, et que Socrate, au milieu de quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe que j'ai vu massacrer en un an, n'aurait été remarqué que par son éloquence, et ses discours sublimes sur l'immortalité de l'âme.

Encore se trouvait-il quelquefois des hommes qui s'exaltaient à leurs derniers moments, et découvraient à leurs camarades d'infortune un monde nouveau, dont ils croyaient déjà être les habitants.

Lamourette, évêque de Lyon, connu par quelques bons ouvrages et une grande érudition ecclésiastique, son arrêt de mort devant lui, nous parla si fortement sur cette matière, qu'il ramena plusieurs incrédules à son système, et fit couler les larmes de tous les yeux. « Non, mes amis, s'écriait-il, on ne peut tuer la pensée. » Sa voix était élevée, et son regard animé; c'est avec ces accents que Socrate parlait sans doute. C'est Lamourette qui disait aussi : « Qu'est-ce que la guillotine? une chiquenaude sur le col. » C'était encore un fédéraliste.

Il avait, dans un discours fort éloquent, tâché de mettre ses concitoyens en garde contre les manœuvres de l'anarchie, et tenté de rallier tous les cœurs aux principes et à la morale. Fouquier-Tainville lui prouva que c'était le comble de la scélératesse, et le livra à ses bourreaux.

Si quelques-uns parmi nous étaient entraînés vers les idées religieuses par un attrait invincible, il en était d'autres qui se faisaient gloire de déployer le fanatisme de l'irréligion. Tous ces instruments de la scélératesse de Robespierre, et qu'il s'amusait quelquefois à briser, mouraient dans l'athéisme le plus jactancieux, et dans les imprécations. Ainsi moururent les Grammont père et fils, les Momoro, les Vincent, les Hébert, les Lebourgeois, les Ronsin, enfants perdus d'un parti qu'ils forcèrent, tout abominable qu'il était, à désavouer leurs fureurs, et presque à en rougir.

L'infortuné Camille Desmoulins mourut indigné de la lâcheté du peuple, et furieux d'avoir été la dupe de Robespierre, auquel il avait immolé les plus éclairés de ses collègues, et surtout les plus purs : il n'avait jamais eu d'autre mérite que celui d'être

un écrivain amusant, et fut constamment le parasite et le prôneur de tous les partis qui dominaient. Il marcha toujours sous la bannière d'un homme, jamais sous celle de la vertu et de la vérité, soit par faiblesse de tête ou autrement; il avilit le caractère de représentant et de citoyen par la lâcheté avec laquelle il endura les outrages de Robespierre; son *Vieux Cordelier* vint trop tard; il ne s'éleva pas à la hauteur de ce qu'il avait écrit, et montra, dans tout son jour, qu'on peut être le plus pitoyable des hommes et un écrivain très-piquant. Il avait beaucoup d'imagination et nul jugement. Généralement il y a eu trop d'hommes à imagination dans cette dernière législature : c'est entasser des matières combustibles dans un édifice public. Son inconséquence était telle, qu'il ne vit pas que sa femme, dénoncée comme conspiratrice, était par cela seul perdue infailliblement. Il dit, en revenant de l'audience : « Je crains qu'ils ne fassent arrêter ma femme. » Heureuse imprévoyance, au reste, qui l'empêcha d'emporter au tombeau la plus horrible douleur qui puisse atteindre l'âme, celle de causer la perte de ce qui nous est cher.

Mais est-ce à moi qu'il appartient de le juger avec sévérité, moi qui ai vu l'effet que les feuilles du *Vieux Cordelier* produisirent au milieu de nous? Une seule fois, sous cet affreux régime de Robespierre, le signal de la clémence fut offert aux Français accablés, et noyés dans leur sang; et ce fut la main de Camille Desmoulins qui le présenta. Sa voix semblait nous rappeler à la lumière, et nous dire : « Il est encore des cœurs humains. » Son généreux dévouement lui coûta la vie. Nous devons oublier ses erreurs, et pleurer sa perte. Laissons à la postérité le soin de prononcer.

En effet, peu de jours après, nous la vîmes arriver sa veuve si intéressante et si douce. Elle était encore dans le vertige de la douleur; elle marchait et regardait comme Nina. O jeu bizarre des révolutions! la veuve Hébert et la veuve Camille Desmoulins, dont les maris venaient de se traîner à l'échafaud, s'asseyaient souvent sur la même pierre dans la cour de la Conciergerie, et pleuraient ensemble. Elles furent bientôt les rejoindre.

Danton, placé dans un cachot à côté de Westermann, ne ces-

sait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous. Ce terrible Danton fut véritablement escamoté par Robespierre. Il en était un peu honteux. Il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas; toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements ou d'expressions ordurières.

En voici quelques-unes que j'ai retenues :

« C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire; mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes : ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres du 2 septembre. » Étrange langage dans la bouche de Danton!

« Je laisse tout dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je ne les partageais pas.

« Si je laissais mes jambes à Couthon, on pourrait encore aller quelque temps au comité de salut public.

« Ce sont tous mes frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre.

« J'avais un espion qui ne me quittait pas.

« Je savais que je devais être arrêté. »

« Ce qui prouve que Robespierre est un Néron, c'est qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié que la veille de son arrestation.

« Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats.

« Il vaut mieux être un pauvre pêcheur, que de gouverner les hommes.

« Les f..... bêtes, ils crieront *Vive la république!* en me voyant passer. »

Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne, et de la nature.

Lacroix, fort embarrassé de son maintien, semblait, plus que tous les autres, tourmenté de la conscience que tous les malheureux qu'il voyait, c'était lui qui les avait faits. Il affectait un étonnement qui, ne pouvant être réel, remplissait d'indignation ceux qui en étaient témoins. Il avait l'air de s'attendrir

sur le sort de tant de victimes : « Pourquoi cette foule de jeunes filles dans les fers? » s'écriait-il. Tout le surprenait, et la forme du tribunal, et le régime si dur des prisons, et le nombre des prisonniers. « Quoi! lui dit un d'entre eux, jamais des charretées de victimes, se rencontrant sur vos pas, ne vous ont appris qu'il y avait dans Paris une boucherie d'hommes? — Non, répondit-il; je n'ai jamais rencontré des charrettes. » Il avait été un des plus ardents promoteurs des institutions révolutionnaires. Si son ignorance n'eût pas été feinte, elle n'en eût pas été moins odieuse. Génies destructeurs qui lancent les fléaux parmi les hommes, et ne daignent pas s'informer de leurs progrès!

Honte d'avoir été trahis par leur parti, honte de se trouver au milieu de leurs victimes, dont ils ne pouvaient comprendre la modération à leur égard, telle était l'expression générale de leur figure : peu ou point de sollicitude pour la patrie. Ils mouraient en cherchant à démêler le fil des intrigues qui les avaient perdus, et comment il était arrivé qu'ils ne fussent pas restés les plus forts. Danton, le véritable géant de ce parti, et qu'il ne faut confondre avec aucun d'eux, généralisait davantage ses idées.

Fabre d'Églantine, malade et faible, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes, qu'il disait avoir laissée entre les mains du comité de salut public, et de la crainte que Billaud-Varennes ne la lui volât.

L'orateur du genre humain, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, Clootz, est mort comme il avait vécu, mais avec un courage que je ne lui eusse jamais soupçonné. Il était avec la tourbe Hébert. Ces misérables se reprochaient leur mort. Clootz prit la parole, et, d'une voix haute, leur cita tout au long ces vers si connus :

> Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
> Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé,
> Et que, blessé pour moi d'un pareil voisinage,
> En mort de qualité je lui tins ce langage...

L'apologue eut son effet, on redevint amis; et Clootz, qui se mourait de peur qu'un d'eux ne crût en Dieu, prit la parole, et leur prêcha le matérialisme jusqu'au dernier soupir.

Si je dis d'Hébert qu'il a été lâche, et qu'il implorait la mort qu'il n'avait pas le courage de se donner, qui s'en étonnera? Ce scandaleux fabricateur de feuilles ordurières, qui avait volé jadis à la porte d'un spectacle; ce misérable factieux qui n'avait pu dépouiller la bassesse de son caractère, quoiqu'on l'eût élevé aux magistratures, est mort comme la femmelette la plus faible. Il tomba plusieurs fois en défaillance; il était honteux et humilié. L'instruction de son procès l'avait rendu à toute sa turpitude première; il n'y avait été question que de chemises et d'effets volés. C'est ainsi que Paris choisissait ses magistrats à cette époque. Il mourut cependant pour des crimes imaginaires, lui qui en avait tant commis de réels! un pareil tribunal innocente tous les coupables, et les Hébert eux-mêmes. La conspiration dans laquelle on l'enveloppa n'était pas plus réelle que toutes les conspirations imaginées par le comité de salut public. Lorsque le crime est dans le gouvernement, on n'ose plus le punir sous son véritable nom; et c'est par les procédés des tribunaux qu'on acquiert la démonstration qu'il y a tyrannie.

Une singularité très-frappante, c'est que Danton, Hébert, Chaumette et Robespierre, ont été dans le même cachot : tant de travaux, de dissimulations, d'extravagances et de crimes, ont abouti à leur conquérir quatre pieds de terrain à la Conciergerie, et une planche à la place de la Révolution.

Danton y parlait beaucoup, et s'efforçait de donner à ses phrases une tournure précise et apophthegmatique, propre à être citée.

Hébert y tombait en défaillance. Robespierre, étendu sur un lit de douleur, avait l'air de se réveiller d'un long rêve. Il était foulé aux pieds des guichetiers. Je ne prétends pas mettre Robespierre en opposition avec Danton. Le premier était un fou sanguinaire; il avait l'esprit d'un procureur et l'âme de Sylla : c'est un monstre à part, qu'on ne peut comparer à rien. Danton était très-pervers, mais il avait quelques sentiments d'homme dans le cœur. Il avait l'instinct du grand, plutôt qu'il n'avait du génie. L'exagération était dans sa tête, au point qu'il proposa de mettre tous les aristocrates hors de la loi; il imagina

le tribunal et l'armée révolutionnaires ; mais il ne dirigea rien, et fut accablé par sa propre découverte, comme un enfant qui joue avec de la poudre à canon. Il avait senti le besoin de créer l'obstacle et la résistance : en cela il vit peut-être en grand. Il fut exagéré, funeste, inconséquent, cruel dans les moyens, qu'il ne put ni régulariser ni prévoir : en cela il fut un homme au-dessous du médiocre, et un des fléaux de l'humanité.

Si l'assemblée constituante eût senti le besoin d'être révolutionnaire, avec les grands génies qu'elle possédait, elle eût épargné bien des maux à la France. Des hommes grossiers et ignorants, avec ce mot, ont manqué de tout perdre, jusqu'à la liberté.

Je le répète : Marat franchit du premier pas l'intervalle immense qui sépare un État monarchique d'un État démocratique, et arriva le premier à la loi agraire : c'est ce qui le rendit si fort.

Danton, craignant sans cesse que le char révolutionnaire n'allât pas assez vite, mit dessus tant de chevaux qu'il fut emporté dans les abîmes, et lui-même écrasé sous les roues.

Robespierre hérita de tous deux, et s'empara de leurs moyens ; mais ces moyens étaient mauvais en eux-mêmes, et le perdirent. Quant à lui, il n'inventa rien ; il dut toute sa force à la délation.

Marat fut tribun ; Danton, démagogue ; Robespierre, délateur.

Ce qu'on appelle le parti de la Gironde eut des lumières et de la probité ; ce fut, à proprement parler, le parti des républicains : mais les talents y étaient répandus avec une telle profusion, qu'il n'avait point de chef et ne pouvait en avoir. Qu'on pèse cette observation !

Un autre personnage qui n'a point été connu, et qui appartient à l'histoire autant pour le moins que la plupart des députés que je viens de nommer, c'est l'Admiral. J'ignore sous quelle couleur on s'est plu à peindre cet homme. Voici ce que je sais de lui, et ce que je puis certifier :

Lorsqu'il arriva dans la Conciergerie, précédé par le bruit du coup qu'il avait tenté sur Collot d'Herbois, les guichetiers se précipitèrent vers lui, comme ils l'auraient fait sans doute

vers Damiens et Ravaillac. En effet, n'était-ce pas un des rois du comité de salut public, aux jours duquel on avait voulu attenter? Ils l'accablèrent de reproches et de questions. Ferme et inébranlable au milieu de leurs injures, il leur répondit : « Quand je vous dirais les motifs qui m'ont porté à exécuter un pareil dessein, vous ne m'entendriez pas. »

On mit avec lui dans son cachot un prisonnier condamné aux galères pour vol, et qu'on employait par grâce aux travaux les plus grossiers de la prison. Il y était placé comme mouton, c'est-à-dire espion; mais il ne put rien tirer de lui, sinon qu'il avait voulu servir sa patrie. Ce serait une étrange méprise cependant chez une grande nation, et digne en tout de cette désastreuse époque, que de mettre sous les mêmes verrous ses Brutus avec ses galériens, et de confondre ses Scévolas avec ses Cartouches : la postérité jugera. Quoi qu'il en soit, l'Admiral, si c'était un Brutus, n'a dû son courage qu'à l'instinct naturel. Il paraissait n'avoir pas reçu une éducation plus soignée que celle qu'on donne ordinairement aux artisans. Il puisa dans la force de son âme ce que Brutus avait puisé dans les leçons du Portique. Il monta plusieurs fois pour être confronté. C'était un homme petit, mais musculeusement et fortement constitué : son maintien et sa figure étaient d'une austérité extrêmement sévère et triste. A la vue d'une trentaine de personnes avec lesquelles on le confrontait, il s'écria : « Que de braves citoyens compromis pour moi! C'était le seul chagrin qui pût m'atteindre, mais il est bien vif. » Il assura qu'il avait conçu seul son projet. « Qu'y a-t-il donc là de si difficile à comprendre? leur disait-il. Ne sont-ce pas des tyrans? » Puis, s'en allant gravement après la confrontation, il entonna d'une voix forte :

> Plutôt la mort que l'esclavage!
> C'est la devise des Français.

Ces faits m'ont été attestés par une femme qui, toute robespierriste qu'elle était, fut mise en jugement et condamnée avec lui, pour lui avoir acheté des meubles il y avait environ quatre mois. Nulle autre relation, nul autre rapport ensemble. Quel-

que accoutumé qu'on soit à ces traits d'une barbarie sans exemple, on en est toujours étonné [1].

Ce qui n'étonne pas moins et fait frémir d'horreur, c'est le procès de la jeune fille Renaud, qui alla avec lui à la mort. Cette jeune fille, qui semblait avoir quelque exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux, n'avait point eu le dessein de tuer Robespierre; elle n'avait pas la moindre arme offensive sur elle. Pour ses opinions, elles étaient mauvaises; mais quel rapport entre des opinions mauvaises et l'échafaud? Cependant on l'arrête, on la plonge dans des cachots. Il semble qu'on va inventer de nouveaux supplices, pour prouver au tyran combien ses jours sont sacrés. Tout ce qui connaît cette malheureuse jeune fille doit périr, son père, ses parents, ses amis, ses connaissances : ses frères, qui répandent leur sang aux frontières, sont amenés chargés de fers pour le verser sur l'échafaud; et s'ils échappent, c'est parce que, trop avide d'assassiner leur famille, on n'a pas eu la patience de les attendre. Soixante personnes, que la petite Renaud n'a jamais vues, aussi innocentes qu'elle, et dont la plupart étaient en détention depuis six mois, l'accompagnent à la mort comme complices, et couvertes d'une chemise rouge. Sa maison, la rue entière qu'elle habitait, ne vont-elles pas être rasées? Examinez, sous Tibère, la conduite de ce sénat qui le fatiguait par sa bassesse, et vous ne trouverez rien de marqué au coin d'une adulation plus féroce. Cette conduite du gouvernement d'alors et du tribunal révolutionnaire surpasse tout ce que Tacite en raconte : ainsi, comme ils ont donné l'exemple de la plus grande férocité, ils l'ont aussi donné de la plus grande servitude.

[1] Voici un trait non moins caractéristique, et qui prouve que Robespierre ne manquait pas d'imitateurs. Il s'agit d'un jeune homme arrêté à Brives par ordre d'un certain Desprez, fougueux jacobin.

« Depuis dix ans, dit l'auteur du récit, il ne résidait plus à Brives; après la suppression des aides, où il était employé, il s'attacha à un bienfaiteur qu'il trouva aux environs de Tours. Étant sur le point de s'y marier avec une femme riche et aimable, il était venu prendre des arrangements avec sa famille, muni de certificats de mœurs civiques et d'un passeport. Desprez le trouvant dans la rue, *Mon ami*, lui dit-il, *je t'apprends que ta figure me déplaît, et qu'en conséquence je t'enverrai ce soir à la maison d'arrêt, tenir compagnie à ton cousin Faurie;* ce qui fut exécuté. »

F^s, B.

Mais voici assez de faits particuliers ; il est temps de peindre l'esprit qui n'a cessé d'animer ce tribunal abominable, et les scènes d'horreur qui se sont renouvelées dans la Conciergerie. On croyait assez généralement, avant le 22 prairial, que ce tribunal conservait quelques formes ; mais je puis attester qu'il n'a jamais été qu'un tribunal de sang, ne suivant d'autres lois que son caprice, ou la férocité des tyrans auxquels il n'a jamais cessé d'être vendu : j'en ai la preuve dans les différents jugements dont j'ai eu connaissance pendant une année de détention. Il est vrai qu'il ne poussa pas tout à coup l'impudence jusqu'à entasser, comme Caligula, dans un même proces, au nombre de soixante ou quatre-vingts, des hommes qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger en une heure ; mais s'il était moins scandaleux, il n'était pas moins atroce. Comment des êtres qui devinrent les bourreaux des prétendus conspirateurs des prisons ont-ils pu être en aucun temps des juges intègres ? Comment les assassins des vingt-deux députés, de Bailly, de Dietrich, de Houchard, de Custine père et fils, de Lamourette, de Biron, de Lamarlière, de la citoyenne Roland, et mille autres, peuvent-ils être soupçonnés d'avoir jamais eu de l'humanité ? N'avaient-ils pas commencé par porter la désolation dans Orléans, par la boucherie de neuf citoyens des plus considérables de cette ville ? Ils ne cessèrent de tuer en détail, jusqu'à ce qu'enfin ils aient tué en masse ; et si alors l'instruction, au lieu d'être d'une heure, durait quelquefois deux jours, c'était un supplice de plus, car personne n'échappait. Longtemps avant le 22 prairial, un de mes camarades de chambre, receveur de district, assassiné pour fédéralisme, trouva dans le même homme son dénonciateur, son témoin et son juré ; et ce juré, il l'avait fait condamner pour émission de faux assignats : le crime trouvant partout protection, ce scélérat avait eu le moyen d'échapper à la vengeance des lois, et de devenir juge, de vil criminel qu'il était : de plus, il était débiteur de celui qu'il condamna comme juré, et sa boule noire n'en tomba que plus vite. J'ai vu le billet entre les mains de ce malheureux jeune homme, nommé Barré, dont le frère et le vieux père moururent de douleur : un brigand, échappé au supplice, porta la

désolation dans toute une famille honorée, patriote et paisible, et la fit disparaître de la terre.

Les malheureuses victimes étaient aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurrées d'une idée de justice : on ne pouvait croire qu'elle se fût entièrement effacée du cœur d'hommes qui osaient s'appeler juges et jurés. Ceux qui arrivaient des départements éloignés discutaient surtout leurs droits avec confiance : un vieux conseiller du parlement de Toulouse disait, avant de monter, qu'il ne voudrait pas être à leur place, et qu'il les embarrasserait bien; un autre citait le droit romain. Cette erreur qui navrait l'âme des prisonniers, habitants anciens et expérimentés de la Conciergerie, prenait sa source dans une ignorance bien naturelle : malheur à l'homme qui eût deviné tant d'horreurs! Au moment d'être jugés, le bandeau s'épaississait plus que jamais sur leurs yeux : la victime désignée sans le savoir, descendant en elle-même, n'y trouvait qu'innocence et que paix; un appareil légal se développait devant elle : un acte d'accusation, une liste de jurés, des témoins, des défenseurs chèrement payés, toutes les formes protectrices, tout ce qu'il y a de saint parmi les hommes était mis en usage; mais ce n'était qu'une comédie atroce qu'on jouait pour mieux l'abuser. Est-il étonnant qu'elle en fût la dupe? Custine fils [1], malgré tout son esprit, malgré sa proscription demandée et obtenue ouvertement par Robespierre, y succomba lui-même : il prit un défenseur, écrivit toute la nuit ses moyens de défense, et faisait à ses bourreaux l'honneur de croire que l'innocence pouvait échapper une fois de leurs mains. L'espérance habite dans le cœur de l'homme jusqu'au dernier moment, pour l'amollir et le trahir. Personne, pour le dire, là-dessus n'a fait ce qu'il devait : il fallait les faire succomber sous le poids de l'opprobre, et refuser de leur répondre : ou ces septembristes, habillés en juges, auraient repris les bûches du 2 septembre, ou ils auraient été obligés de lâcher leur proie. Il est bien vrai qu'après le 22 prairial ils ne gardèrent plus de mesure : la paresse des subalternes y trouvait son profit, autant que la cruauté des

[1] Voyez page 159 la notice sur son jugement. L'S B.

chefs. On n'avait plus besoin d'examiner des pièces qui s'accumulaient d'une manière effrayante; on envoyait un garçon de bureau prendre les noms, et c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait plus que de listes de proscription. Les défenseurs furent supprimés, ainsi que les interrogatoires; mais, si l'on ose le dire, cette loi fut salutaire, puisqu'elle ôta tout à fait le masque dont se couvrait ce fantôme de tribunal, qui au fond ne fut jamais composé que d'assassins : on vit alors des hommes condamnés par méprise de nom, le frère pour le frère, le père pour le fils, la mère pour la fille [1]. Un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'avait jamais été marié, fut conduit au supplice comme ayant un fils émigré, et qui portait les armes contre sa patrie. On se joua ouvertement et sans pudeur de la vie des hommes. La canaille des huissiers, des sous-greffiers et de tous les subalternes, composée d'anciens recors ou de misérables qui savaient à peine lire, se déchaîna contre l'existence des citoyens; ils insultaient, dans leur griffonnage barbare, à ceux qu'ils assassinaient. J'ai vu apporter à une femme un acte d'accusation sur lequel était écrit : *Tête à guillotiner sans rémission.* Aucun de ces actes infâmes n'était orthographié, et on n'y trouvait aucune construction française. Souvent on recevait un acte destiné à une autre personne : alors l'huissier se contentait de substituer votre nom à celui qu'il effaçait. Plusieurs fois, en buvant avec les guichetiers, ils en fabriquaient tout à coup et de gaieté de cœur. Des femmes ont entendu dicter leurs accusations au milieu des ris : *Joignons celle-là a son mari*, criaient-ils en s'enivrant; et la victime n'échappait pas. En effet, ces actes

[1] Lors même que l'on échappait à ces cruelles méprises, il arrivait souvent que des agents subalternes prolongeaient l'anxiété des malheureux. Nous en trouvons un exemple dans une brochure sur la maison d'arrêt dite *des Anglaises*.

« Une jeune personne de seize ans, envoyée en Angleterre pour y faire son éducation, revenait en France : on l'arrête comme émigrée, et on la conduit aux Anglaises. Son père obtient son élargissement du comité de législation. Il se présente à la prison, et remet à Bertrand lui-même l'ordre de sortir. Celui-ci monte à la chambre de la prisonnière, et d'une voix dure il lui dit : *Ramasse tes effets.* Cette apostrophe l'intimide; elle demande pourquoi : *Allons, allons, les gendarmes n'ont pas le temps d'attendre.* En se tournant vers plusieurs prisonniers attirés par la curiosité, il passait sa main à son cou; et en regardant la jeune personne qui faisait ses paquets, il disait à voix basse : « C'est bien malheureux; » et le monstre tenait en ses mains sa liberté. O raffinement de barbarie! ce fut d'une fenêtre que l'on vit dans la rue le père serrer dans ses bras sa fille, et la voiture prendre la route du boulevard, et non celle de la Conciergerie. » Ed. B.

étant imprimés avec un protocole commun à tous, il n'y avait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de lignes que se commettaient les méprises les plus absurdes, et toujours impunément. La ci-devant duchesse de Biron, entre autres, monta avec un acte d'accusation rédigé pour son homme d'affaires. Oui, c'est l'heureux génie de la France qui les poussa à se démasquer par la loi du 22 prairial. N'avaient-ils pas ôté la parole aux vingt-deux députés et à Danton? La conscience des jurés ne jouait-elle pas à l'aise dans leurs poitrines depuis qu'ils pouvaient se déclarer assez instruits? Ne jugeaient-ils pas d'après des inductions? Pourquoi donc cette loi du 22? O vertige des scélérats! ô inconcevable enchaînement des événements humains!

Enfin, avant le 22 prairial, n'ai-je pas vu des hommes qui, pendant qu'on les interrogeait, avaient entendu rédiger leur acte d'accusation dans la pièce voisine? Avant le 22 prairial, n'insultaient-ils pas de la manière la plus barbare à l'accusé, qu'ils chargeaient d'outrages et qu'ils livraient aux risées du peuple? La pudeur des femmes les plus vertueuses et les plus respectées n'y était-elle pas révoquée en doute, et forcée à rougir aux quolibets grossiers d'une canaille crapuleuse, dont le repaire le plus ordinaire était dans les mauvais lieux, et qui souvent siégeaient étant ivres? Je viens de dire que parmi ces jurés il y avait un faiseur de faux assignats, mais presque tous étaient aussi vils; et qui voudrait fouiller dans cet égout y trouverait des hommes flétris par la justice [1]. Coffinhal, Dumas, n'étaient-ils pas juges avant cette époque? et, pour *faire feu de file,* avaient-ils attendu le signal de la loi du 22 ? Si c'est une vérité incontestable que le crime à découvert est moins hideux que lorsqu'il prend le masque de la vertu, ne serait-il pas absurde de nier que le tribunal était plus atroce encore avant le 22 prairial qu'après?

Les furieux du dehors secondaient parfaitement ces monstres : jamais anthropophages n'ont eu de pourvoyeurs plus zélés et plus entendus. On voyait arriver sans cesse de nouvelles victimes;

[1] A la première séance du tribunal, renouvelé après le 9 thermidor, on chassa un juré qui avait été fouetté et marqué, tant l'épuration prétendue avait été scrupuleuse. Le tribunal, présidé par Dobsent, n'en continua pas moins à assassiner des fédéralistes, aux yeux de tout Paris témoin du fait que je viens de citer.
(*Note de l'auteur.*)

il semblait surtout qu'ils étaient animés d'une fureur aveugle contre le sexe le plus faible et le plus aimable. Les femmes les plus belles, les plus jeunes, les plus intéressantes, tombaient pêle-mêle dans ce gouffre, d'où elles sortaient pour aller, par douzaine, inonder l'échafaud de leur sang.

On eût dit que le gouvernement était dans les mains de ces hommes dépravés qui, non contents d'insulter au sexe par des goûts monstrueux, lui vouent encore une haine implacable. De jeunes femmes enceintes, d'autres qui venaient d'accoucher, et qui étaient encore dans cet état de faiblesse et de pâleur qui suit ce grand travail de la nature, et qui serait respecté par les peuples les plus sauvages; d'autres dont le lait s'était arrêté tout à coup, ou par frayeur, ou parce qu'on avait arraché leurs enfants de leur sein, étaient jour et nuit précipitées dans cet abîme. Elles arrivaient traînées de cachots en cachots, leurs faibles mains comprimées dans d'indignes fers. On en a vu qui avaient un collier au cou. Elles entraient, les unes évanouies et portées dans les bras des guichetiers, qui en riaient; d'autres en pleurs, d'autres dans un état de stupéfaction qui les rendait comme imbéciles. Vers les derniers mois surtout, c'était l'activité des enfers. Jour et nuit les verrous s'agitaient. Soixante personnes arrivaient le soir, pour aller à l'échafaud. Le lendemain, elles étaient remplacées par cent autres, que le même sort attendait les jours suivants.

De tous les coins de la France on charriait des victimes à la Conciergerie. Elle se remplissait sans cesse par les envois des départements, et se vidait sans cesse par le massacre et le transférement dans d'autres maisons. Des guichetiers, chargés d'actes d'accusation, les colportaient de chambre en chambre très-avant dans la nuit. Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes, croyaient que c'était leur arrêt. Ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque jour de manière à en effrayer six cents. Par la gradation des massacres, j'ai bien connu toute la profondeur de ce vers de Racine :

Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.

D'abord ils avaient entassé quinze personnes dans leur char-

rette meurtrière ; bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt-quatre ; et quand la mort de Robespierre est venue arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la place du supplice. Déjà un aqueduc immense qui devait voiturer du sang avait été creusé à la place Saint-Antoine. Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire : tous les jours le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans cet aqueduc.

C'était vers les trois heures après midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et traversaient lentement, sous de longues voûtes, au milieu des prisonniers qui se rangeaient en haie pour les voir passer, avec une avidité sans pareille. J'ai vu quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. J'ai vu trente fermiers généraux passer d'un pas calme et ferme ; les vingt-cinq premiers négociants de Sedan, plaignant, en allant à la mort, dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain. J'ai vu ce Beysser, l'effroi des rebelles de la Vendée, et le plus bel homme de guerre qu'eût la France ; j'ai vu tous ces généraux que la victoire venait de couvrir de lauriers qu'on changeait soudain en cyprès ; enfin tous ces jeunes militaires si forts, si vigoureux, qu'on entourait d'une armée de gendarmes : leur jugement semblait avoir fait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles. J'ai vu ces longues traînées d'hommes qu'on envoyait à la boucherie. Aucune plainte ne sortait de leur bouche ; ils marchaient silencieusement, et semblaient craindre de regarder le ciel, de peur que leurs regards n'exprimassent trop d'indignation. Ils ne savaient que mourir. Ce n'est pas tant à braver la mort qu'à braver la douleur qu'il faudrait accoutumer les hommes. Que de gens se sont laissé couper la tête, pour avoir eu peur de se faire casser un bras [1] !

[1] Le courage n'est peut-être pas le mot propre à caractériser la résignation à une mort inévitable.

Le courage suppose la liberté du choix entre une action lâche et une mort glorieuse. Vergniaux, Gensonné, Ducos et

Dans ce hachis d'hommes, qu'on appelait fournées, on entassait des êtres diamétralement opposés de système et de parti. Thouret avec d'Éprémesnil, le Chapelier [1] avec la ci-devant duchesse de Gramont. Plusieurs fois des générations entières ont été absolument détruites en un jour : le respectable Malesherbes [2], âgé de plus de quatre-vingts ans, fut traîné à la mort, à la tête de sa famille entière ; il périt avec sa sœur, sa fille et son gendre, et la fille et le gendre de sa fille ; madame de Montmorin, avec son fils. Quatre Brienne furent tués à la fois. Dans d'autres *fournées,* on voyait réuni ce que la nature avait de plus aimable : quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple, et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une fête publique, furent menées ensemble à l'échafaud. Elles disparurent tout à coup, et furent moissonnées dans leur printemps ; la cour des femmes avait l'air, le lendemain de leur mort, d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai vu jamais parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie.

Fonfrède ont donné chez nous le plus grand exemple de ce courage. Il prend sa source dans la grandeur d'âme et dans l'amour de la vertu.

L'autre prend la sienne dans l'éducation, qui donne l'amour des convenances. L'extrême civilisation arrête l'essor des sentiments naturels, et fait regarder comme inconvenable leur manifestation en public. Le ci-devant duc de Villeroi et le ci-devant comte de Brienne, ex-ministre, n'étaient certainement pas des gens courageux : ils mentaient sans cesse à leur conscience, et tombaient à genoux devant un bonnet rouge. Ils refuseront de jouer une partie de piquet, parce qu'on leur présentait des cartes qui n'étaient pas républicaines. Le lendemain, ils allèrent à la mort avec beaucoup de tranquillité.

J'ai vu au contraire des hommes de la dernière classe du peuple qui, en allant au supplice, prenaient à témoin le ciel et la terre, et faisaient tout retentir de leurs lamentations. Quelle différence y avait-il entre les premiers et ceux-ci? Les uns avaient de l'éducation, et les autres n'en avaient pas. Mais s'il eût fallu s'exposer pour secourir son semblable, à coup sûr le dévouement se serait trouvé du côté des hommes grossiers qui pleuraient

(*Note de l'auteur.*)

[1] Le Chapelier dit à d'Éprémesnil : « Monsieur d'Éprémesnil, on nous donne dans nos derniers moments un terrible problème à résoudre. — Quel problème? — C'est de savoir, quand nous serons dans la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » reprit d'Éprémesnil.

[2] Ce vieillard, respecté de toute l'Europe, reçut jusqu'à ses derniers moments les hommages qui sont dus à la vertu. On se souvenait que le premier emploi qu'il fit de son pouvoir, étant ministre, fut de rendre la liberté à une foule de citoyens ; enfin de visiter les prisons, et d'y adoucir le sort des malheureux. Un citoyen l'aperçoit dans un endroit écarté, au fond de l'infirmerie; il tombe à ses pieds, d'attendrissement et d'admiration : « Je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet, et de me faire mettre en prison, » lui dit le vieux Malesherbes en le relevant. Il conservait beaucoup de sérénité, et même de gaieté. Après avoir lu son acte d'accusation, il dit : « Mais si cela avait au moins le sens commun! »

En descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux pas : « C'est de mauvais augure, dit-il ; un Romain rentrerait chez lui. »

(*Note de l'auteur.*)

Vingt femmes du Poitou, pauvres paysannes pour la plupart, furent également assassinées ensemble : je les vois encore, ces malheureuses victimes, je les vois étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route, et dormant sur le pavé. Leurs regards, où ne se peignait aucune intelligence du sort qui les menaçait, ressemblaient à ceux des bœufs entassés dans les marchés, et qui regardent fixement et sans connaissance autour d'eux. Elles furent exécutées toutes, peu de jours après leur arrivée. Au moment d'aller au supplice, on arracha du sein d'une de ces infortunées un enfant qu'elle nourrissait, et qui, au moment même, s'abreuvait d'un lait dont le bourreau allait tarir la source. O cris de la douleur maternelle, que vous fûtes aigus ! mais vous fûtes sans effet ! Quelques femmes sont mortes dans la charrette, et on a guillotiné des cadavres. N'ai-je pas vu, peu de jours avant le 9 thermidor, d'autres femmes traînées à la mort ? elles s'étaient déclarées enceintes... Et ce sont des hommes, des Français, à qui leurs philosophes les plus éloquents prêchent, depuis soixante années, l'humanité et la tolérance !... Si l'on n'eût arrêté ce débordement de sang humain, je ne doute pas qu'on n'eût vu des hommes aller se précipiter d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine. Comme l'a très-bien dit Fréron, la première des affections sociales, l'amour de la vie, s'éteignait déjà dans tous les cœurs [1]. J'ai vu plus de dix femmes qui, n'osant prendre du poison, avaient crié *vive le roi !* et chargeaient par ce moyen cet abominable tribunal du soin de terminer leurs jours : les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres à un amant, d'autres par dégoût de la vie, presque aucune par fanatisme royal. Et dans quelle classe se trouvaient ces infortunées ? Dans celle de l'indigence : quelques-unes étaient de misérables prostituées,

[1] Voici encore un exemple de ce dégoût de la vie : il est extrait d'un ouvrage que nous avons déjà cité.

« Un pauvre marchand de serre-têtes, ennuyé de ce que son tour ne venait pas, envoya à l'accusateur public une lettre datée de l'an deuxième de la persécution, dans laquelle il vouait à l'exécration le tribunal, demandait un roi, et l'ancien régime. Appelé à un interrogatoire secret, on lui demanda s'il reconnaissait la lettre. « Oui, répondit-il, c'est moi qui « l'ai écrite ; et la preuve, c'est qu'en « voici la copie, ajouta-t-il, en tirant un « papier de sa poche. » Le malheureux fut expédié le lendemain. »

F^s. B.

mais encore riches de leur jeunesse et de leur beauté. Oh! si des législateurs étaient témoins des terribles effets de lois violentes ou passionnées, combien de victimes elles écrasent, comme ces édifices qui s'écroulent dans une fête publique, ils frémiraient des dangers de leur mission : ils verraient des milliers de citoyens dans les pleurs, les autres en fuite et mourant de misère; d'autres, dont la raison est aliénée, et qui, dans leur délire, d'une voix de fer, les maudissent le jour et la nuit, avec des imprécations affreuses. Après la loi qui chassait, sous trois jours, tous les nobles de Paris, j'ai vu arriver, entre beaucoup d'autres, une jeune femme qui depuis n'avait pris aucune nourriture; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle avait à peine trouvé, depuis un an, dans l'ouvrage de ses mains, de quoi fournir à son existence : cette loi lui ôtait tous moyens de vivre; elle n'avait plus de ressource que la mort, et elle était venue la demander, en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême, causée par le chagrin et l'inanition, n'empêchait pas de trouver sur son visage les traces de la décence, de la beauté et de la jeunesse. Ses malheurs n'étaient pas encore au comble; elle devait apprendre qu'un époux adoré, dont elle ignorait le sort, avait péri sur l'échafaud peu de jours avant. Sur son acte d'accusation, elle lut qu'elle était veuve... elle fut rejoindre son époux.

Si, au milieu de tant de désolations, quelques malheurs enfonçaient des pointes plus acérées dans le cœur des infortunés au milieu du courage général, quelques actions particulières se faisaient remarquer, et brillaient d'un éclat plus vif que toutes les autres. Cette époque, qui offre l'exemple de tous les crimes, offre aussi quelquefois celui de la vertu sublime. De jeunes femmes de chambre ont voulu mourir avec leurs maîtresses; et quand l'espionnage et la délation portaient un coup mortel aux mœurs, elles périssaient par un dévouement généreux. Une bonne religieuse ne voulut pas sauver sa vie aux dépens d'un très-léger mensonge. La ci-devant marquise de Bois-Bérenger et sa sœur, la comtesse de Malézy, se conduisirent réellement avec l'héroïsme qui est très-exactement décrit dans l'Almanach des prisons, article *Luxembourg*.

Toutes ces femmes étaient très-jeunes, et de la figure la plus intéressante.

La ci-devant marquise de Bois-Bérenger ne quittait pas sa mère d'un instant; elle veillait sur elle, et on eût dit que la sollicitude maternelle était passée tout entière dans l'âme de la fille [1]. Elle couvait sa malheureuse mère de ses yeux, était sans cesse sur ses pas, l'encourageait par son exemple et par ses discours. Pour la mère, elle était, ainsi que toutes les mères que j'ai vues dans ces horribles crises, muette et pétrifiée... c'était Niobé changée en pierre. Elles avaient toutes une piété douce, et semblaient des anges qui prennent leur essor vers le ciel.

La ci-devant comtesse de Malézy disait à son père : « Je me serrerai tant contre vous, mon bon père, vous qui êtes si honnête homme, que Dieu me laissera passer malgré mes péchés. » Elle avait une des plus séduisantes figures et des plus aimables qu'il fût possible de voir.

Toutes ces familles proscrites, heureuses de mourir ensemble, s'unissaient étroitement, confondaient leurs âmes dans un épanchement mutuel, persuadées qu'elles allaient se retrouver, et que ce passage d'un monde où elles étaient persécutées, dans un autre monde plus heureux, était désirable pour elles; que mourir, c'était fermer un instant les yeux pour les rouvrir à une lumière éternelle; et qu'elles allaient enfin trouver l'égalité dans un asile de paix, où tous les titres disparaissent

[1] Le trait de piété filiale que nous allons citer est comparable à tout ce que nous connaissons de plus touchant :

« Une jeune personne, lorsque son malheureux père fut traduit à la Conciergerie, fit deux cents lieues à pied pour le suivre. Elle accompagnait la charrette où il était traîné avec ses compagnons. La malheureuse allait dans chaque ville préparer des aliments, mendier une couverture, ou du moins un peu de paille, pour reposer son père dans les différents cachots qu'il habitait. Elle ne cessa point un moment de le suivre, de le consoler par sa présence, jusqu'à ce que la prison de la Conciergerie la séparât pour jamais de son pauvre père. Habituée à fléchir des geôliers, elle essaya l'empire de la pitié sur des bourreaux. Pendant trois mois elle veilla tous les matins à la porte d'anciens membres du comité de sûreté générale; pendant trois mois elle vécut de promesses perfides, de refus injurieux, de menaces même. Son père parut devant les juges assassins. Au moment où l'exécrable Dumas ferma la bouche à ce malheureux qui allait prouver qu'on le prenait pour un autre, la fille voulut faire entendre le cri de la nature : elle fut entraînée avec violence. Le père vit cet affreux spectacle; il marcha à l'échafaud en pensant que sa fille allait rester seule dans le monde, livrée à son désespoir et aux horreurs de l'indigence. »

Fs. B.

vers Damiens et Ravaillac. En effet, n'était-ce pas un des rois du comité de salut public, aux jours duquel on avait voulu attenter? Ils l'accablèrent de reproches et de questions. Ferme et inébranlable au milieu de leurs injures, il leur répondit : « Quand je vous dirais les motifs qui m'ont porté à exécuter un pareil dessein, vous ne m'entendriez pas. »

On mit avec lui dans son cachot un prisonnier condamné aux galères pour vol, et qu'on employait par grâce aux travaux les plus grossiers de la prison. Il y était placé comme mouton, c'est-à-dire espion ; mais il ne put rien tirer de lui, sinon qu'il avait voulu servir sa patrie. Ce serait une étrange méprise cependant chez une grande nation, et digne en tout de cette désastreuse époque, que de mettre sous les mêmes verrous ses Brutus avec ses galériens, et de confondre ses Scévolas avec ses Cartouches : la postérité jugera. Quoi qu'il en soit, l'Admiral, si c'était un Brutus, n'a dû son courage qu'à l'instinct naturel. Il paraissait n'avoir pas reçu une éducation plus soignée que celle qu'on donne ordinairement aux artisans. Il puisa dans la force de son âme ce que Brutus avait puisé dans les leçons du Portique. Il monta plusieurs fois pour être confronté. C'était un homme petit, mais musculeusement et fortement constitué : son maintien et sa figure étaient d'une austérité extrêmement sévère et triste. A la vue d'une trentaine de personnes avec lesquelles on le confrontait, il s'écria : « Que de braves citoyens compromis pour moi ! C'était le seul chagrin qui pût m'atteindre, mais il est bien vif. » Il assura qu'il avait conçu seul son projet. « Qu'y a-t-il donc là de si difficile à comprendre ? leur disait-il. Ne sont-ce pas des tyrans ? » Puis, s'en allant gravement après la confrontation, il entonna d'une voix forte :

> Plutôt la mort que l'esclavage!
> C'est la devise des Français.

Ces faits m'ont été attestés par une femme qui, toute robespierriste qu'elle était, fut mise en jugement et condamnée avec lui, pour lui avoir acheté des meubles il y avait environ quatre mois. Nulle autre relation, nul autre rapport ensemble. Quel-

que accoutumé qu'on soit à ces traits d'une barbarie sans exemple, on en est toujours étonné [1].

Ce qui n'étonne pas moins et fait frémir d'horreur, c'est le procès de la jeune fille Renaud, qui alla avec lui à la mort. Cette jeune fille, qui semblait avoir quelque exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux, n'avait point eu le dessein de tuer Robespierre; elle n'avait pas la moindre arme offensive sur elle. Pour ses opinions, elles étaient mauvaises; mais quel rapport entre des opinions mauvaises et l'échafaud? Cependant on l'arrête, on la plonge dans des cachots. Il semble qu'on va inventer de nouveaux supplices, pour prouver au tyran combien ses jours sont sacrés. Tout ce qui connaît cette malheureuse jeune fille doit périr, son père, ses parents, ses amis, ses connaissances : ses frères, qui répandent leur sang aux frontières, sont amenés chargés de fers pour le verser sur l'échafaud; et s'ils échappent, c'est parce que, trop avide d'assassiner leur famille, on n'a pas eu la patience de les attendre. Soixante personnes, que la petite Renaud n'a jamais vues, aussi innocentes qu'elle, et dont la plupart étaient en détention depuis six mois, l'accompagnent à la mort comme complices, et couvertes d'une chemise rouge. Sa maison, la rue entière qu'elle habitait, ne vont-elles pas être rasées? Examinez, sous Tibère, la conduite de ce sénat qui le fatiguait par sa bassesse, et vous ne trouverez rien de marqué au coin d'une adulation plus féroce. Cette conduite du gouvernement d'alors et du tribunal révolutionnaire surpasse tout ce que Tacite en raconte : ainsi, comme ils ont donné l'exemple de la plus grande férocité, ils l'ont aussi donné de la plus grande servitude.

[1] Voici un trait non moins caractéristique, et qui prouve que Robespierre ne manquait pas d'imitateurs. Il s'agit d'un jeune homme arrêté à Brives par ordre d'un certain Desprez, fougueux jacobin.

« Depuis dix ans, dit l'auteur du récit, il ne résidait plus à Brives; après la suppression des aides, où il était employé, il s'attacha à un bienfaiteur qu'il trouva aux environs de Tours. Étant sur le point de s'y marier avec une femme riche et aimable, il était venu prendre des arrangements avec sa famille, muni de certificats de mœurs civiques et d'un passeport. Desprez le trouvant dans la rue, *Mon ami*, lui dit-il, *je t'apprends que ta figure me déplaît, et qu'en conséquence je t'enverrai ce soir à la maison d'arrêt, tenir compagnie à ton cousin Faurie;* ce qui fut exécuté. »

Fs, B.

FRAGMENTS

ET CORRESPONDANCE[1].

A JOSEPH SOUQUE.

Paris, 5 ventôse an III de la république une et indivisible.

Vous trouvez donc, mon cher ami, que je ne suis point entré dans assez de détails sur ce qui me concerne, et vous voudriez que, dans ce petit ouvrage que j'ai intitulé *mes Mémoires*, il fût un peu plus question de moi. Je sens tout ce que ce reproche a d'obligeant. Je suis pour vous d'un intérêt plus vif que ne l'est pour le public si insouciant le nom qu'il chérit le plus. Vous voudriez me suivre dans les moindres objets de ma vie enchaînée, j'allais presque dire domestique. En effet, dans ces horribles demeures ne m'étais-je pas composé une famille, des amis? et quatorze mois d'habitude ne m'avaient-ils pas fait donner quelquefois le nom si doux de foyer à l'antre où la tyrannie m'avait enseveli? Ne retrouvais-je pas quelquefois avec plaisir mon misérable grabat? La gaieté n'apparaissait-elle jamais à cette table, où tant de convives s'asseyaient pour la dernière fois au banquet de la vie? Ne fut-elle jamais pour moi une table hospitalière, où, pressé entre des hommes d'un courage élevé, d'un cœur pur, le mien se sentait réchauffer et revivre? D'un autre côté, ce cœur n'a-t-il pas été tour à tour agité par tous les sentiments? N'a-t-il pas été ouvert aux douleurs d'autrui, et déchiré de ses propres angoisses? Vous me connaissez sensi-

[1] La lettre écrite à M. Souque ajoute une foule de particularités curieuses aux Mémoires qu'on vient de lire : publiée dans toutes les éditions précédentes à la suite de ces Mémoires, elle en était inséparable, ainsi que les fragments de correspondance et les maximes de la *religion d'Ibrascha*. On ne doit voir dans ce dernier morceau qu'une facétie, dont la lettre à M. Souque indique l'origine et l'objet, et à laquelle Riouffe lui-même n'attachait pas plus d'importance qu'elle n'en mérite. Ce serait le juger beaucoup trop sévèrement, que de penser qu'il eût voulu, dans cette singulière *théogonie*, attaquer un sacerdoce et des vérités toujours respectables.

Fs. B.

ble ; vous avez la bonté de croire que je suis observateur, et vous espérez, par un double résultat, connaître mieux le cœur de l'homme en connaissant plus particulièrement le cœur de votre ami. Qu'il est tumultueux ce cœur qui vaut quelque chose enfin, puisqu'il sympathise avec le vôtre! Je vous l'ai toujours répété, je suis frappé d'une organisation funeste, sur laquelle j'adresse chaque jour au ciel des plaintes amères, mais inutiles. Misérable victime jetée au milieu du monde social, il m'effraye et me navre. Je halète après la nature ; mais je suis, par rapport à elle, comme ces enfants qui, n'ayant point été nourris par leur propre mère, n'ont pas l'habitude du visage et du doux giron maternel, et ont laissé prendre le change à leurs affections filiales. Les révolutions des saisons, la variation des airs, les aspects lointains de la nature, le choc des éléments, tout retombe sur mon cœur. Le repos ne semble pas fait pour lui ; il est ouvert à toutes les atteintes, comme le serait un corps dépouillé de l'épiderme protecteur qui recouvre ses fibres, ses nerfs et ses muscles : de cette foule de sensations qui m'assiégent résulte nécessairement une plénitude de vie qui doit produire la satiété. Si vivre c'est sentir, quelle vie patriarcale égalerait la mienne, à peine arrivé cependant sur le seuil de l'âge viril? Je vous donne là mon secret, mon cher ami ; il ne m'est plus possible désormais de trancher du héros ; et, quelque honorables motifs que vous ajoutiez d'ailleurs à mon dédain de la vie, vous vous souviendrez toujours que la satiété y avait beaucoup de part, et que, rendu de fatigue, j'ai pu soupirer après le port tranquille où la sensibilité repose. Quoi qu'il en soit, vous voilà bien instruit de mon mépris pour l'existence ; et ce mot vague, si trivialement employé à chaque heure, a pris pour vous un sens précis, parce que je vous en ai développé les causes.

J'étais donc au milieu des actes d'accusation et de bourreaux fort expéditifs, il est vrai, mais qui ne marchent point escortés par la douleur et la honte, tout aussi tranquille, pour ma part, que dans aucune situation de ma vie. Quelquefois, il est vrai, je me troublais à l'idée que je serais interrogé en public, et exposé sur de hauts gradins aux regards du peuple. Mais cette sensation n'était pas plus forte que celle qu'éprouve un orateur timide qui

doit faire un discours en public, ou un jeune homme qui doit paraître pour la première fois dans un cercle nombreux. J'y eusse été timide, forte preuve que je n'y eusse pas été lâche. Si pour moi-même j'étais en pleine sécurité, je n'y gagnais rien du côté du bonheur : qu'on ne mette pas les remords du plus grand des scélérats auprès des souffrances, des palpitations suffocantes et continues dont mon cœur était convulsivement bouleversé.

Une femme qui avait possédé toute mon âme, et qui peut-être, si elle l'eût mieux connue, aurait voulu la conserver, m'avait écrit à Bordeaux : ses lettres n'étaient point signées ; elles ne contenaient rien de relatif aux affaires politiques. Mais qui pouvait me rassurer, moi qui chaque jour voyais immoler et proscrire jusqu'à de jeunes filles qui a peine savaient ce que c'était que la révolution ? Me voici donc cette pensée mortelle enfoncée dans le cœur, qu'on pourrait l'arrêter ; que si une fois elle franchissait le seuil fatal de la Conciergerie, elle était perdue, et que j'en serais la cause. Son image, qui s'effaçait déjà de mon cœur, s'y regrave tout à coup en traits plus forts ; mais ce n'était plus l'amour cette fois-ci, c'était la terreur qui la burinait. Chaque jour, comme un serviteur fidèle, elle accourait à mon réveil, elle accourait à mon coucher, au milieu des nuits ; mais c'était pour me torturer par la crainte de la voir compromise. Si une femme était amenée la nuit, réveillé par le bruit des verrous, je croyais que c'était elle. Dans le jour, mes transes mortelles accompagnaient chaque nouvelle de l'arrivée d'une victime.

Que de palpitations, que de craintes, que d'alarmes ! Je ne sais quelle Providence, qui a toujours mesuré mes adversités à mes forces, m'a épargné cet horrible malheur, le plus grand qui puisse arriver, celui de causer la perte de ses amis. Je fusse tombé mort à sa première vue ! Tel fut le ver rongeur qui pendant onze mois, jour et nuit, s'attachait à mon cœur. Prométhée sur le Caucase est ma véritable image. On dit de lui que c'était sans interruption ; on doit le dire dans un récit fabuleux. Moi qui écris la vérité sous les yeux de la nature, je dirai que c'était par intervalles, mais jamais par des intervalles d'un jour entier ou d'une nuit entière.

Dans ces tribulations qui m'étaient envoyées par elle, je m'écriais : L'infortunée! je causerais sa mort! Hélas ! si une passion profonde exaltait son âme... J'en ai vu, des amants, heureux de mourir ensemble ; mais faut-il qu'au moment où elle a cessé de m'aimer, elle commence à souffrir pour moi ? Quelque horribles qu'aient été mes souffrances, je te rends grâce, ô ciel ! tu m'as épargné la plus affreuse de toutes. L'idée seule que je serais la cause qu'on assignerait quelqu'un en témoignage me remplissait d'épouvante ; c'était les appeler au milieu d'un coupe-gorge; il suffisait que leur figure déplût à quelque juré pour qu'on se fît un jeu de les faire monter au rang des accusés, et de là au rang des victimes. Mes craintes, justifiées par beaucoup d'événements, peignent mieux que tous les discours la jurisprudence de ce tribunal. Ce sont ces motifs surtout qui m'avaient déterminé à me donner la mort aussitôt que j'aurais reçu mon acte d'accusation. Je l'eusse fait ; les exemples généreux ne me manquaient pas ; Roland, Clavière, Buzot, Barbaroux, Valazé, m'avaient ouvert la carrière, et, avant eux tous, Cassius, Brutus et Caton. Sur la même cruche avec laquelle j'allais chercher de l'eau pour notre provision, j'aiguisais en philosophant le couteau qui devait me délivrer de mes tyrans ; seulement, toujours à la veille de m'enfoncer ce large couteau dans les entrailles, je disais, comme le fils de Marie : *Détournez de moi ce calice, s'il est possible!* Lisez Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle, vous ne trouverez pas d'expression d'une résignation plus touchante et d'un courage plus vrai : celui-là est accommodé à la nature humaine. Souvent le bruit se répandait que mon tour était arrivé : comme on bat la générale pour tenir les troupes en haleine et les éprouver, le hasard semblait renouveler de temps en temps pour moi ces fatales épreuves ; les événements me trouvaient toujours prêt, et mon âme était à son poste. Enfin cette âme avait de la force contre tout, mais succombait à l'idée d'un témoin obligé, à cause de moi, de comparaître au milieu de cette foule d'assassins. Hélas ! parmi ceux qui devaient naturellement être appelés, pendant que, tout occupé de leurs dangers et bravant les miens propres, j'avais pris la résolution d'assurer leur tranquillité par le sacrifice de ma vie, plusieurs cons-

piraient ma perte : mon généreux dévouement était payé par ce digne salaire.

Je vous dispensais tous des devoirs de l'amitié : ils étaient si dangereux à remplir alors! Je trouvais dans mon abandon même quelques charmes ; je me disais : « Tous les fils des affections humaines sont coupés autour de moi ; mais je m'en console, ils auraient été peut-être autant de conducteurs par lesquels mes adversités seraient descendues jusqu'aux autres, et les auraient enveloppés... » Mais refuser de dire la vérité, me trahir, me dénoncer, vouloir forcer la personne dont j'ai parlé plus haut à joindre ses dénonciations aux leurs... ces traits sont d'une si hideuse bassesse, que je n'aurais qu'à prononcer leur nom, pour leur imprimer un opprobre ineffaçable.

Comme vous avez l'usage d'analyser en lisant, vous résumez ce que je viens de dire, et vous me voyez prêt à chaque instant d'être frappé de la hache, ayant des ennemis au dehors et point d'amis : vous étiez enchaîné vous-même alors par suite de votre dévouement généreux, et, aux amis près, dans une situation équivalente. Les visites assidues, les petits soins multipliés adoucissaient le sort des autres prisonniers. Quand les visites furent supprimées, les lettres pleines de sentiments affectueux les remplacèrent ; enfin, quand le raffinement de la cruauté eut imposé la privation de tous ces allégements à mes camarades d'infortune, l'industrieuse et active amitié trompait les surveillants, les barreaux et les verrous, pour faire circuler la consolation jusqu'à leur cœur : la vue de ces objets me portait quelquefois à des retours douloureux sur mon isolement.

Et moi aussi je méritais qu'on m'aimât, me disais-je! Mes larmes se gonflaient dans leur source, mais ne jaillissaient point; et les raisons que j'ai dites plus haut accouraient me calmer. Imaginez que tous ces mouvements, ces troubles, ces douleurs, s'agitaient confusément dans mon sein, mais sans éclater au dehors, comme ces volcans qui crevassent et déchirent les entrailles de la terre, et dont la surface est recouverte d'une pelouse riante. J'étais le consolateur universel ; même beaucoup de gens me croyaient de la gaieté : en effet, je ne confiais guère ma tristesse qu'à un long corridor éclairé par une lampe sépul-

crale, triste asile de la mort, et où les prisonniers, se promenant lentement, semblaient s'accoutumer à la nuit et au silence des tombeaux.

Là, que j'ai recueilli de tristes regrets! combien d'adieux ai-je été chargé de faire passer à des veuves désolées, à de malheureux orphelins! Jeune et infortuné Monclar, c'est là que tu me parlais sans cesse de Sophie! Depuis quatre ans d'une union sans exemple, et formée par un amour passionné et constant, la couche nuptiale ne l'avait pas vu s'absenter une seule fois; la mère, l'enfant et le jeune époux y trouvaient ensemble chaque nuit le repos et le bonheur. Des scélérats l'ont arraché de leur sein. Ils ont opéré ce déchirement affreux, et leur ont ôté leur appui, leur consolation, leur bien suprême; et il était innocent, et il ne leur offrait pas même un prétexte pour l'assassiner!

Fille de Vernet [1], c'est là que je pleurais ta perte, toi dont le cœur se plaisait tant à s'épancher dans le mien! Ton acte d'accusation te remplit de joie; la sécurité animée et la gaieté reparurent sur ton visage. « Ces faits sont tellement faux, qu'ils ne peuvent me condamner, » disais-tu. Le bonheur de l'innocence rayonna dans tes yeux; l'espérance, qui a des ailes, te reporta en un instant dans les bras de ton frère, de ta fille, de ton ami. « Je les verrai... » Non, tu ne les reverras plus! ils t'ont assassinée... Estimable Laviolette, la plus tendre et la plus chérie des mères, toi qui, à Courtray, pansais de tes propres mains les blessures des Français, et qu'un amour ardent de la révolution avait entraînée au milieu d'eux, tu y as trouvé la mort... sur l'échafaud! Des jurés ivres te condamnèrent en sortant de leur taverne. L'inexprimable bonté qui se peignait sur ta figure ne les a point désarmés; mais la sérénité de ton courage n'en fut point troublée. C'est au bout de ce long corridor que tu me fis appeler, et à travers une fenêtre tu me dis : « Regardez-moi, je suis tranquille; assurez vos camarades que je meurs digne d'eux. » Telles furent tes dernières paroles. Oui, véritable amante de la liberté, tu

[1] Elle était digne d'un père aussi célèbre, dont elle parlait sans cesse avec le respect filial et l'admiration d'une âme fortement éprise des beaux-arts. Elle a cru, jusqu'à son dernier moment, que c'était le féroce *** qui la conduisait à l'échafaud. *** faire périr la fille de Vernet!...

(*Note de l'auteur.*)

fus aussi courageuse qu'ils furent barbares, aussi calme et aussi bonne que ton époux, qui t'assassinait, était furieux et imprudent. Qu'il la regarde cette tête de mort que tu fis mettre sur le portrait que tu lui envoyas avant de mourir.... et se dise à chaque instant du jour : « Cette tête... maintenant c'est celle de ma femme..., et c'est moi qui l'ai tuée... »

Pour arracher votre âme à la profonde tristesse dans laquelle tout ce que je viens de vous dire a dû la plonger, et remplir l'objet de ma lettre, qui est de vous montrer l'intérieur de notre prison, je n'ai qu'à vous ouvrir les portes du n° 13 ; c'est là que j'habitais. Le courage était comme inhérent à cette chambre. Pour nous, Robespierre fut toujours un tyran, le 31 mai une contre-révolution, la Montagne un ramas de brigands ou de fous furieux, les jurés du tribunal révolutionnaire des cannibales ; et nous le proclamions hautement. C'est là que, pendant quatorze mois entiers, j'ai vécu avec S..., le brave commandant du Finistère, celui qui, au 10 mars, sauva la convention nationale, et qui, sans se démentir un seul instant au milieu de tant de souffrances, nous donna le modèle le plus accompli d'égalité d'âme, de bienfaisance, d'aménité, et d'une invincible politesse. C'est encore une des grâces que j'ai à rendre au ciel. Il vit, et je n'ai point à déplorer sa perte, qui eût empoisonné le reste de mes jours. Tous mes amis du dehors m'avaient abandonné, il m'en tint lieu ; je l'admirais et je l'aimais.

Notre refrain continuel était : Liberté, égalité, humanité ; nous avions même consacré ce serment dans une certaine cérémonie religieuse qui dut son origine à des circonstances assez plaisantes. Nous avions dans cette même chambre un bon bénédictin, véritablement illuminé, toujours les mains jointes sur la poitrine, comme on peint saint Benoît, et tourmenté surtout de la fureur de faire des prosélytes. L'aimable Ducorneau, jeune Bordelais, plein d'esprit, de talents et de gaieté, qu'ils ont assassiné depuis pour fédéralisme, était le diable de ce nouveau saint Antoine. Tantôt il lui volait son bréviaire, et saint Antoine de courir après le diable, le manche à balai à la main ; tantôt il lui éteignait sa bougie ; enfin, lui faisant autant de tours que Satan faisait éprouver de tentations à saint Antoine, quelquefois il mê-

lait aux psaumes chantés par le bon homme le refrain d'une chanson égrillarde. Mais le saint homme ne perdait pas courage : toujours aux aguets et toujours priant, il avait les yeux sur son bréviaire et sur Ducorneau, qui, borgne, petit et basané, la figure pétrie de malice, remplissait parfaitement l'idée qu'on se fait d'un diablotin ; tandis que l'autre, en arrêt, avait l'air d'un béat aux prises avec lui. Le moine offrait ses souffrances à Dieu, et se montrait d'autant plus endurant, qu'il espérait bien qu'à la fin il en convertirait au moins un ou deux. Pour répondre à ses éternels sermons, et las d'argumenter, nous imaginâmes d'élever autel contre autel. Nous eûmes bientôt un culte, des hymnes et des chantres. Alors le saint père désespéra vraiment de notre salut. Il lorgnait quelques-uns d'entre nous, comme de meilleure pâte et plus faciles à convertir; il n'espéra plus rien quand il les vit tous rangés sous les drapeaux d'*Ibrascha* [1], c'était le nom de notre dieu. Ce qui acheva de lui navrer le cœur, ce fut l'aventure suivante : L'Espagnol, à cette époque, était à l'agonie; le moine rôdait autour de lui comme autour d'une proie chérie. Ramener un Espagnol au giron de l'Église, quelle béatitude! Mais l'Espagnol mourant ranime ses forces et crie : « Vive Ibrascha! » Le moine était hors de lui-même.

Il feignait de dormir au moment où nous commencions notre office; mais il ne pouvait se contenir longtemps. Aussitôt que notre grand chantre avait entonné, le moine furieux se levait en sursaut, chantait *De profundis* à tue-tête ; sa voix faible et cassée ne pouvait couvrir la voix forte et sonore de deux jeunes anachorètes que nous avions, Bailleul et Mathieu. Alors il nous accablait d'injures, traitait notre dieu d'imposteur, et soutenait qu'il le prouverait de reste. Il s'élançait, comme Polyeucte, pour briser notre autel; et ne trouvant pas encore qu'il fût assez bruyant, armé d'un saint zèle et d'une bûche, il frappait contre la porte avec un bruit épouvantable. C'est ainsi que cet impie troublait nos cérémonies augustes : quel sacrilége! Aussi nous lui prodiguions les épithètes de philosophe, d'esprit fort et d'incrédule. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce bon homme se plaisait dans ces tribulations, et ne voulut jamais changer de

[1] Voyez à la fin de la lettre la religion d'Ibrascha. (*Note de l'auteur.*)

chambre. Malgré nos mauvaises plaisanteries, nous l'aimions et nous le respections : il le savait bien. Nous le pleurâmes sincèrement, quand nous sûmes son assassinat par le tribunal. Il fut enveloppé dans la conjuration du Luxembourg.

Vous le voyez, nos cachots ont souvent retenti des longs éclats d'une joie insensée. Si quelque chose prouve l'imperfection de notre nature et toute sa misère, c'est cette bigarrure de sentiments divers dont elle est affectée presque en même temps. Sa douleur lui échappe comme son plaisir. Aux yeux d'un être impassible, l'existence humaine ressemblerait à un songe délirant. Que serait-ce si je vous parlais de nos repas, plus philosophiques, il est vrai, que ceux de Platon, mais quelquefois aussi plus bruyants que ceux des amants de Pénélope?

C'est là que notre rire avait l'air d'un vertige, et qu'on eût pu nous dire, comme aux prétendants, dans l'*Odyssée* : « Ah ! malheureux, quel délire ! vous riez, et vos têtes, vos visages, vos corps, sont enveloppés des ombres du trépas! Les morceaux que vous mangez sont souillés de sang, vos yeux sont inondés de larmes. Entendez-vous ces gémissements? Le sang bat les pieds de ces murs, de ces colonnes ; le vestibule et la cour se remplissent de fantômes qui se précipitent aux enfers, dans le sein de la nuit. »

Une table grossière rassemblait dix-huit ou vingt prisonniers ; souvent la moitié s'y asseyait pour la dernière fois. Ce repas était pour eux le dernier repas. Quelle était la surprise des nouveaux venus, lorsqu'ils nous voyaient boire la gaieté dans la coupe de la mort, et mêler les chants de la liberté aux cris des bourreaux qui nous appelaient? C'est à cette table que Ducorneau, la veille de son supplice, improvisait cette belle chanson qui était comme le chant du cygne, et où il nous disait, en parlant de lui et d'un autre qui allait partager son sort :

Au dernier moment, Socrate
Sacrifie à la santé ;
Notre bouche démocrate
Ne boit qu'à la liberté.

Ou bien :

Nos reconnaissantes ombres,
Planant au milieu de vous,

Rempliront ces voûtes sombres
De frémissements bien doux.

Nous répétions en chœur. Quel chœur ! quelle situation ! mais combien elle devint plus déchirante, lorsqu'après leur mort nous chantions chaque jour, et avec un culte religieux, ces paroles pénétrantes, dont l'auteur avait disparu d'au milieu de nous ! La voix plus triste et plus sombre, les yeux fixés sur les profondeurs ténébreuses du cachot, cherchant leurs traces, nous parodiions ce couplet funèbre, et nous disions en pleurant :

Leurs reconnaissantes ombres,
Planant au milieu de nous,
Remplissent ces voûtes sombres
De frémissements bien doux.

Oui, trop infortunés amis, vos ombres erraient véritablement parmi nous, ou nous errions au milieu d'elles. Car, dans cet asile où la mort frappait sans cesse, qui pouvait assigner les limites incertaines qui séparaient l'existence du trépas ?

C'est là encore que, dans une ivresse indéfinissable, un autre convive inspiré s'écriait :

Amis, combien il a d'attraits
L'instant où s'unissent nos âmes !
Le cœur juste est toujours en paix.
O doux plaisir que n'eut jamais
L'ambitieux avec ses trames !
Venez bourreaux, nous sommes prêts.

Ce sont des hommes qui ont la certitude que le bourreau les tuera demain, qui s'égayent ainsi. Bientôt cette scène bruyante s'apaise ; c'est le Phédon, c'est l'apologie de Socrate qu'ils lisent. Voyez quel transport excite parmi eux cette lecture ravissante, et quel empire a sur tous les esprits le dogme sublime de l'immortalité de l'âme [1] ! Froids athées, si vous aviez vu l'homme dans ces terribles épreuves, vous rougiriez de la sécheresse de vos

[1] J'ai observé que les idées religieuses se sont fort épurées dans toutes les têtes, et que le déisme y a remplacé les superstitions dont notre enfance a été nourrie. Elles se retraçaient à très-peu de personnes dans ces terribles moments, preuve que l'espèce humaine commence à en être bien guérie en France. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'homme a besoin d'étayer sa faiblesse de l'espoir consolateur qu'il existe un Dieu ! Plutôt que de s'en priver, il retombera vers les croyances absurdes.
(*Note de l'auteur.*)

systèmes : c'est moi-même qui étais l'interprète et le lecteur, et j'atteste le ciel que dans tout ce récit, qui paraît arrangé dramatiquement, si je suis comptable envers la vérité, c'est que je reste au-dessous d'elle.

Est-ce la tyrannie qui arrache du cœur de l'homme le sentiment le plus profondément gravé, l'amour de la vie; ou bien n'est-ce pas qu'il n'y a rien d'absolu dans la nature, qu'elle est un éternel alliage, qu'elle point dans le bonheur, et réjouit au sein de la plus grande adversité? Si quelquefois elle conseille à l'homme d'agrandir ses facultés, elle montre d'autres fois à son orgueil égaré l'instinct des animaux comme une boussole; elle l'invite à redescendre jusqu'à eux, et à dépouiller son esprit superbe de prévoyance et de souvenir. En un mot, rejetons-nous dans ses bras, et ne désespérons jamais d'elle. Il n'est point de circonstances où elle n'offre de consolations, point de déserts qu'elle n'embellisse, point de cachots qu'elle n'éclaire; dans les nôtres, cette glu qui enveloppe le cœur des malheureux, et les rend si prompts à s'attacher l'un à l'autre, nous faisait goûter les charmes d'une amitié touchante.

Quand j'ai été rendu à la société, rien ne m'a plus surpris que la sécheresse et la froideur que j'y ai remarquées. Dans le monde, me suis-je dit, on ignore la langue du malheur, on ne sait pas verser le baume de l'attendrissement sur nos profondes afflictions. Tous ces hommes qui courent en sens contraire, emportés sans passions, n'ont pas même une idée de ce que j'ai enduré, de ce que j'ai vu. Dans les mœurs antiques, lorsque le toit hospitalier reçoit un voyageur, son hôte s'informe avec soin des aventures de son voyage, l'écoute avec intérêt, et lui offre le doux repos; et moi qui ai voyagé, plus avant qu'aucun mortel peut-être, vers les extrémités de la vie, lorsque je reparais, des hommes qui m'ont connu dès mon enfance me demandent à peine d'où je viens.

Pour nous, avec quel empressement nous partagions le sort d'un nouveau captif! comme nous allions au-devant de lui! comme notre âme exercée dans le malheur venait à l'aide de son âme inexpérimentée, et désespérée par cet aspect effroyable des cachots! Le désespoir est le sentiment de tous les êtres au moment

où, pour la première fois, ils sont privés de leur liberté. Les animaux refusent de manger, et plusieurs d'entre eux meurent; l'homme que les grandes crises rejettent dans la nature est affecté de la même manière, et mourrait, sans ses idées acquises et sans les consolations.

Sans cesse les uns avec les autres, si nous nous séparions de l'espace d'une chambre à une autre, nous nous retrouvions le soir sous nos triples verrous; et ceux que la mort atteignait, nous nous disions : « Nous ne les avons pas quittés; demain, ou quelques jours plus tard, nous serons avec eux pour jamais. »

Les crimes ordinaires ne donnent des remords qu'à ceux qui les commettent; la tyrannie en donne au lâche qui la souffre, comme au scélérat qui l'exerce. Nous étions débarrassés de ce sentiment, et nous n'avions pas, chaque jour en nous levant, à nous reprocher l'existence de Robespierre. On arrivait du dehors glacé par la terreur; au milieu de nous on redevenait homme.

Rien n'égalait la véracité avec laquelle nous nous exprimions. Lorsque tout tremblait au dehors, le courage s'était réfugié sous les voûtes de nos cachots. Ce bonheur de n'avoir pas désappris la langue de la liberté, l'orgueil de souffrir pour sa cause, l'innocence de nos cœurs, tous ces sentiments engourdissaient quelquefois nos cuisantes douleurs. Persuadés que, pour quitter ses vêtements mortels, on n'a pas besoin d'être aidé par les valets du bourreau et de la souillure qu'impriment leurs mains sanglantes, plusieurs d'entre nous avaient pris la même résolution que moi; mais tous étaient résignés.

Vous expliquer comment j'ai pu vivre, c'est m'excuser d'avoir vécu. Mes oreilles ont entendu les cris des victimes, mes yeux ont vu ces sanglantes iniquités; j'ai été quatorze mois sous l'échafaud, et je ne suis pas mort de douleur! Je commence à douter de moi-même. Sans doute cœur d'homme ne pourrait soutenir le spectacle de tant de barbarie, et ceux même qui commandaient tant de meurtres n'auraient pu les voir; mais je n'étais pas le témoin de leurs cruautés, j'en étais la victime : j'ai vécu, parce qu'à chaque instant je croyais que j'allais cesser de vivre; et je ne suis pas mort des maux d'autrui, parce qu'ils n'étaient pas plus grands que les miens.

D'ailleurs, cette misérable vie, ne l'ai-je pas prodiguée de cent manières différentes? N'ai-je pas proposé deux fois de nous élancer au milieu des condamnés, de les sauver, ou de périr avec eux? Un jour, parmi les victimes entassées pour le supplice, se trouvait un vieillard de Saar-Libre, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il était d'une telle surdité, et possédait d'ailleurs si peu de français, qu'il ne savait pas même de quoi il était question. Il s'endormit à l'audience, et on ne le réveilla que pour lui prononcer son jugement, qu'il ne comprit pas plus que tout le reste. On lui persuada qu'on le transférait dans une autre prison, lorsque sur la charrette on le transférait à la mort; et il le crut. J'avais vu ce vieillard, qui avait plutôt l'air d'attendre avec l'autorité patriarcale les hommages de deux ou trois générations, que d'être prêt à comparaître devant des juges, disons mieux, devant des bourreaux. (A chaque instant on est fatigué de l'impropriété des termes, et de donner le nom de tribunal à une caverne, de juges à des assassins, et de procès à des proscriptions. C'est au lecteur d'y suppléer ici comme dans mon Mémoire.) Quand je le sus condamné, je me portai à des extrémités qui auraient dû infailliblement me perdre; il ne m'a manqué qu'un dénonciateur.

Enfin voici les stances que j'avais composées longtemps avant le 9 thermidor, et que nous récitions tous les jours. Lisez-les, jugez par elles de mon courage et de celui de mes amis du n° 13; voyez si dans le monde chacun de ces vers, prononcé à cette époque, n'eût pas fait frissonner de tout son corps le plus intrépide des citoyens; voyez enfin que, si j'ai vécu, on ne peut pas au moins m'accuser d'avoir cherché à vivre. Je finirai par ces stances cette lettre entreprise pour vous plaire, pour plaire à quelques-uns de mes camarades d'infortune, dont elle attendrira les souvenirs. Si c'est un tort de l'avoir écrite, ce tort appartient uniquement à l'amitié.

Salut et fraternité.

HONORÉ RIOUFFE.

STANCES.

Entends ma voix, finis mes maux ;
Reçois, bienfaisante nature,
Au sein de l'éternel repos
Ton innocente créature.
Pour ne plus voir tant de forfaits,
Mes yeux, fermez-vous à jamais.

Dans l'épaisseur des noirs cachots
Où m'a plongé la tyrannie,
Dois-je attendre que des bourreaux
Viennent finir ma triste vie ?
Pour ne plus voir, etc.

Marat est le dieu des Français ;
Chaque jour la vertu succombe :
Ivre de sang et de succès,
Son meurtrier flétrit sa tombe.
Pour ne plus voir, etc.

Vingt Brutus, par des factieux
Punis d'adorer leur patrie,
Des flots de leur sang généreux
Inondent un peuple en furie.
Pour ne plus voir, etc.

J'ai vu, sous le même couteau,
Rouler leur tête triomphante,
Et s'abîmer dans leur tombeau
La liberté toute sanglante.
Pour ne plus voir, etc.

Affreux triomphe des pervers,
Attentat dont l'horreur m'accable !
J'en porterai jusqu'aux enfers
Le souvenir inconsolable.
Pour ne plus voir, etc.

Liberté, trésor des grands cœurs,
Serais-tu le crime du sage,
Lorsque chez un peuple sans mœurs
Il fait entendre ton langage ?
Pour ne plus voir, etc.

Des monstres sortis des forêts,
Bien dignes d'être d'un Tibère
Ou les bourreaux ou les valets,
Assassinent sous Robespierre.
Pour ne plus voir, etc.

Tout un grand peuple ensanglanté,
Chargé de misère et d'outrage,
Au saint nom de la liberté
Est replongé dans l'esclavage.
Pour ne plus voir, etc.

La moitié des Français aux fers,
Dans l'opprobre et dans les alarmes,
Sur leurs tombeaux sans cesse ouverts,
Dans des cachots versent des larmes.
Pour ne plus voir, etc.

Voyez d'infâmes délateurs,
Qu'aucun remords jamais ne touche,
Boire le sang, tuer les mœurs,
La philosophie à la bouche.
Pour ne plus voir, etc.

Je suis comme un agneau tremblant,
Ravi soudain à la prairie,
Et que sur un pavé sanglant
On entraîne à la boucherie.
Pour ne plus voir, etc.

Chaque jour offre à mes regards
La beauté dont la mort s'apprête,
Livrant ses longs cheveux épars
Aux mains qui vont frapper sa tête.
Pour ne plus voir, etc.

Le fils qu'un même sort attend
Est couvert du sang de son père;
La fille à l'échafaud sanglant
Précède sa mourante mère.
Pour ne plus voir, etc.

Ainsi qu'un sauvage abruti
Brise l'œuvre de Praxitèle,

Sans pudeur on détruit Bailly,
Couvert d'une gloire immortelle.
Pour ne plus voir, etc.

Souvent des présages affreux,
Pénétrant ces voûtes funèbres,
Glacent le cœur des malheureux
Qui s'agitent dans les ténèbres.
Pour ne plus voir, etc.

Tristes ombres de nos amis,
Notre voix en vain vous implore,
Et vous fuyez ces murs rougis
De votre sang qui fume encore.
Pour ne plus voir, etc.

Le sinistre oiseau de la nuit
Ne va porter son triste augure
Qu'aux toits où le mourant languit,
Redemandé par la nature.
Pour ne plus voir, etc.

Des chiens par de longs hurlements,
Des cachots rompant le silence,
Nous annoncent que nos tyrans
Demain frapperont l'innocence.
Pour ne plus voir, etc.

L'airain gémissant dans les airs
Vient de marquer nos tristes heures:
Soulevant le poids de mes fers,
Je veille seul en ces demeures.
Pour ne plus voir, etc.

Je vais, je compte en pâlissant
Toutes ces couches funéraires;
Je suis comme un fantôme errant
Dans la poudre des cimetières.
Pour ne plus voir, etc.

Toi, tu mourras dans ton printemps;
Ta mort fera périr ton père:
Ainsi le souffle des tyrans
Dépeuple et met en deuil la terre.
Pour ne plus voir, etc.

Quels cris arrivent jusqu'à moi?
Une voix éclate et s'arrête :
Un songe, suivi de l'effroi,
Vient de planer sur quelque tête.
Pour ne plus voir, etc.

Hélas ! c'est un infortuné
Dont l'épouse a cessé de vivre :
Comme elle au glaive destiné,
Console-toi, tu vas la suivre.
Pour ne plus voir, etc.

Entends ma voix, finis mes maux,
Reçois, bienfaisante nature,
Au sein de l'éternel repos
Ton innocente créature.
Pour ne plus voir tant de forfaits,
Mes yeux, fermez-vous à jamais.

RELIGION D'IBRASCHA.

Je mets ici cette religion, qui, après tout, en vaut bien une autre, et ne paraîtra un jeu tout à fait puéril qu'aux esprits tout à fait superficiels. Ceux qui voudront l'adopter en sont les maîtres.

GLOIRE A IBRASCHA,

DIEU DES SEPT LUMIÈRES.

L'homme ne peut comprendre les sept lumières; à peine en possède-t-il une.

Malheur à qui ne croit point à Ibrascha ! mais surtout compassion !

Ibrascha n'est point incarné; il n'est point fils de vierge.

Ibrascha dit : « Depuis que j'existe, l'ordre de la nature n'a jamais été interrompu par des miracles, et ne le sera jamais. »

Ibrascha est une intelligence. Vingt mille ans se sont écoulés depuis que cette intelligence est émanée de Dieu. Elle se détacha

de son sein, comme une étoile qui sillonne le ciel. Les hommes virent une longue traînée de feu dans les airs; mais ils ignorèrent.

Elle erra trois mille ans sur le monde d'eau, mais elle ne s'y fixa point.

Elle erra sur le monde de feu, mais elle ne s'y fixa point.

Elle erra sur les animaux quadrupèdes, sur les poissons, sur les oiseaux, sur les végétaux, sur les minéraux; mais elle ne s'y fixa point.

Elle s'arrêta quelque temps sur l'éléphant, mais elle ne s'y fixa point.

Elle avait déjà perdu de tout son éclat, quand Dieu dit: « Que cette parcelle de mon intelligence se fixe. » Elle se fixa dans la tête d'un homme de bien, et la philosophie naquit.

Ce sage s'appelait Pyplasofu; il vivait avec industrie, était craint des méchants, et protégeait les faibles.

Quand il savait quelque vérité, quand il connaissait quelque abus, il ne dormait pas qu'il n'eût révélé l'un et dévoilé l'autre.

Tous les soirs il récapitulait ce qu'il avait fait dans la journée, et purgeait son âme.

Son âme et son corps étaient sans souillure : il méditait, et il était actif.

Un faux sage nommé Majehusmet en devint jaloux. Il se dit : « Mentons-nous à nous-mêmes et aux autres; » et la religion naquit, ennemie de Dieu et des hommes.

Les fils de Majehusmet ont persécuté ceux de Pyplasofu.

Gloire à la vérité! Entendez la vérité, rien que la vérité. Ibrascha a vaincu, la lumière est sortie de dessous les nuages.

MAXIMES D'IBRASCHA.

Ibrascha dit :

Art. Ier. — Tous les malheurs du monde viennent de ce que le sage a ignoré sa force, et de ce que l'ignorant n'a pas connu son ignorance. *Dit Ibrascha.*

II. — Le sage s'est retiré du monde, et il a été comme l'écho, qui n'a que de la voix et point de corps. *Dit Ibrascha.*

III. — Si tu as une idée utile, communique-la par la parole: es-tu retenu au lit paralytique, ou es-tu muet, que tu te contentes d'écrire? La vérité dans un livre est comme le sperme de l'homme qui tombe sur la terre : il se refroidit et meurt. *Vive Ibrascha!*

IV. — Agis, mais que tes actions soient bonnes. *Dit Ibrascha.*

V. — Que celui qui fera métier d'étude, et ne produira aucun enseignement par la parole, soit regardé comme fou. *Vive Ibrascha!*

VI. — Sois ferme dans la vérité. Avec du caractère on remue des montagnes. *Vive Ibrascha!*

VII. — Que le sage soit aussi opiniâtre que l'ignorant, et le monde sera heureux. *Dit Ibrascha.*

VIII. — Ibrascha n'a point composé de livres; mais ce qu'il y a de vrai dans tous les livres vient d'Ibrascha. *Vive Ibrascha!*

IX. — La vérité n'est pas vérité parce qu'elle est ancienne, mais parce qu'elle est vérité. *Dit Ibrascha.*

X. — Tout homme qui la trouve est inspiré par Ibrascha, de quelque secte qu'il soit. *Vive Ibrascha!*

XI. — Le livre d'Ibrascha ne contient que des vérités reconnues.

XII. — Tous les cinquante ans les sages du monde s'assembleront dans une île déserte, et effaceront du livre d'Ibrascha tout ce que de nouvelles découvertes auront démontré être faux: car le vrai seul est du livre d'Ibrascha. *Vive Ibrascha!*

XIII. — Une découverte ne peut être gravée dans le livre d'Ibrascha que quinze ans après qu'elle aura été faite. *Dit Ibrascha.*

XIV. — Le livre d'Ibrascha contient des vérités sur la figure de la terre, sur les météores et sur la morale. *Vive Ibrascha!*

XV. — Cherche à connaître. Là où est la science des choses, l'imagination et la crédulité se taisent. *Vive Ibrascha!*

XVI. — Le temps est le grand éditeur du livre d'Ibrascha. *Vive Ibrascha!*

XVII. — Les résultats et les causes, voilà ce que contient le livre d'Ibrascha. Les démonstrations sont laissées dans les écrits des lettrés. Les lettrés sont les scribes d'Ibrascha : c'est la lanterne où est la lumière. La lanterne obscurcit la lumière, mais la conserve. *Vive Ibrascha!*

XVIII. — L'homme ne sait rien, ne peut rien plus que l'homme. S'il dit autrement, anathème! Il est prêtre. *Vive Ibrascha!*

XIX. — Le livre d'Ibrascha sera lu toutes les décades. *Vive Ibrascha!*

XX. — Si un homme ou des hommes veulent s'approprier la lecture du livre d'Ibrascha, y mêler quelque révélation, qu'on crie au prêtre, et qu'on le chasse. Que ce nom de prêtre soit anathème [1]! *Dit Ibrascha.*

XXI. — Aussitôt que tu auras loué Dieu, maudis les prêtres ennemis de Dieu. Le prêtre est celui qui se prétend revêtu d'un certain caractère, et ministre du ciel. *Vive Ibrascha!*

XXII. — Le prêtre est la plante parasite qui pousse autour de l'arbre religieux et l'étouffe. *Vive Ibrascha!*

XXIII. — Tous les sages sont fils d'Ibrascha. Socrate est son fils chéri. *Vive Socrate, vive Ibrascha!*

XXIV. — Tous les ans on représentera dramatiquement la mort de Socrate, homme juste, tué par les prêtres. *Vive Ibrascha!*

XXV. — Ibrascha n'a écrit que ces trois mots, que les sages ne pourront jamais effacer dans leurs assemblées cinquantenaires : Liberté, Égalité, Humanité; et cette autre maxime également ineffaçable : Femme, que ton sein nourrisse ton enfant, que tes entrailles ont porté.

GLOIRE A IBRASCHA!

[1] L'intolérance philosophique se montrerait ici par trop à découvert, et l'on gémirait de trouver les persécutés disposés à devenir persécuteurs, si l'on ne devait voir réellement dans ce passage rien qu'un trait ajouté à dessein pour renforcer la mauvaise humeur du bon et malheureux chanoine dont il est question plus haut dans la lettre à M. Souque. Fs. B.

DERNIÈRE LETTRE
DE FRÉDÉRIC DIETRICH
A SES ENFANTS.

Mon cher fils, tu recevras par la première diligence quelques morceaux de musique gravée, et tout ce que j'ai copié, arrangé et composé de musique; le tout écrit de ma main, durant ma captivité. — Il y a du fort mauvais, du fort mal arrangé; il y a aussi des choses charmantes : c'est malheureusement tout ce que je puis te laisser. — Rassemblez, mes chers enfants, toutes vos forces; votre père n'existera plus lorsque vous recevrez ce peu de mots. — Conservez-vous pour votre mère et votre petit frère. — Mon cœur se brise en songeant aux malheurs que nous avons attirés sur l'ami et sa famille. J'espère que mon père aura soin de lui et de vous; je l'en prie encore aujourd'hui. Continuez à aimer votre patrie; ne cherchez, de votre vie, à tirer aucune vengeance de ceux qui m'ont si injustement persécuté. Si je pouvais leur faire du bien au moment où ils m'envoient à la mort, ce serait un bonheur pour moi. Consolez-vous de ma perte, en songeant que depuis treize mois votre malheureux père souffrait un supplice mille fois plus douloureux que la mort. Tâchez d'obtenir votre réunion à votre tendre et vertueuse mère; j'espère que mes ennemis, satisfaits de ma mort, ne s'y opposeront plus. L'avenir me justifiera dans l'opinion des hommes justes et des vrais républicains. J'attends ma fin avec un calme qui doit vous servir de consolation; l'innocent peut seul l'envisager ainsi. Je vous embrasse, mes chers amis, mes chers enfants; conservez vos principes et votre vertu, et vous saurez supporter tous les événements avec courage. Je serre l'ami contre mon cœur. Je vous dis adieu pour la dernière fois. — Adieu.

NOTES

SUR LE JUGEMENT DU CITOYEN CUSTINE FILS.

Le citoyen accusé parut devant le tribunal avec l'air calme et serein qu'il avait partout ailleurs. Sa présence d'esprit annonçait une belle défense: il la fit en effet.

Après la lecture de l'acte d'accusation, un seul témoin comparut : ce fut Vincent, qui sortait de sa prison pour déposer contre l'accusé.

Sa déposition portait en substance « que l'accusé fuyait les patriotes, c'est-à-dire les jacobins; qu'il s'était lié avec les contre-révolutionnaires, c'est-à-dire les girondins; et qu'il avait été complice des projets liberticides du général, son père. »

Le président (c'était Dumas) ayant demandé au témoin quelles preuves il pouvait alléguer à l'appui de sa déposition, il répondit « qu'il l'avait ouï dire, et qu'au surplus tout le monde l'assurait. » Vincent se retira sans pouvoir en dire davantage. Ensuite l'interrogatoire commença.

Le président interrogea l'accusé sur une lettre qu'il avait écrite à son père au mois de juin précédent, qu'il avait confiée à un courrier du général, et qu'on avait interceptée, dans laquelle il lui témoignait « la part qu'il prenait à ses peines... à sa situation pénible... » et où il finissait par l'instruire « de quelle manière le nouveau comité de salut public venait d'être composé. »

Cette lettre avait déjà été dénoncée aux jacobins; et l'accusé, libre alors, avait donné l'explication de cette lettre dans une affiche qu'il avait adressée à ses concitoyens.

Le président ayant demandé à l'accusé quelles étaient « les peines de son père auxquelles il participait si douloureusement, » celui-ci répondit qu'il s'agissait alors « de la prise de Condé, qui avait eu lieu presque au moment où ce général était venu prendre le commandement de l'armée du Nord, et où il n'avait pu avoir aucune espèce de communication; et que sa douleur était d'autant plus vive, que Valenciennes étant me-

nacée du même sort, les ennemis de son père ne manqueraient pas de lui en faire un crime, quoique, depuis son arrivée à l'armée, il lui eût été impossible de communiquer en rien avec les deux places. »

Interrogé pourquoi il instruisait son père du renouvellement du comité de salut public, il répondit que « rien n'était plus intéressant pour un général d'armée que de savoir à quels hommes il avait affaire, et quel parti il pouvait tirer de leurs lumières. »

Interrogé s'il avait eu des liaisons avec les députés frappés par le glaive de la loi, il répondit « qu'il ne les avait jamais vus qu'aux différents comités dont ils étaient membres, et où il était obligé d'aller pour les affaires de son père; qu'au demeurant, il estimait leurs talents, et qu'il ignorait leurs intentions. »

L'assemblée était déjà bien disposée en sa faveur, et l'on entendait dire tout haut, dans tous les coins de la salle : « Mais il n'y a rien là-dedans! ce jeune homme sera sûrement acquitté. »

Interrogé pourquoi il avait été envoyé auprès du duc de Brunswick au commencement de la guerre, il répondit « que le conseil l'avait chargé d'engager le prince, célèbre par ses talents militaires, à accepter le commandement des armées françaises; qu'il avait tout fait pour réussir; et que s'il avait pu y parvenir, il aurait cru rendre un grand service à la patrie, en préparant ses triomphes sur les puissances coalisées; qu'au surplus, si la cour avait eu quelque vue ultérieure dans ce projet, il l'avait ignorée; et qu'il n'était pas naturel qu'on l'eût communiquée à un jeune homme de vingt-trois ans, dont on fait d'ordinaire un instrument aveugle de ses desseins, en pareil cas. »

Ici l'accusé eut l'occasion de montrer son courage et sa fermeté. Le président crut devoir lire aux jurés la correspondance de l'accusé étant à Brunswick; mais celui-ci, s'apercevant qu'il tronquait les lettres pour en abuser, se leva avec vivacité, et, s'adressant aux jurés, s'écria avec force : « Citoyens jurés, je demande que le président lise mes lettres en entier; il les tronque pour me perdre. Je vous demande justice de cette mauvaise foi. » Le président, embarrassé, et se voyant surpris sur le fait,

dit « que les jurés auraient bientôt sous les yeux toute la correspondance, et jugeraient d'après les pieces. »

La lettre dont le président voulait abuser fut expliquée par l'accusé, à la satisfaction de l'assemblée. Il écrivait au conseil « qu'il avait espéré, durant plusieurs jours, que le duc accepterait les propositions de la France; mais que les puissances coalisées avaient opposé des offres supérieures aux nôtres, et que le prince paraissait disposé à préférer le trône de Pologne, qu'on lui promettait, au commandement des armées françaises. » Le président tronquait la lettre pour donner à entendre au jury que l'accusé avait été chargé d'offrir le trône de France au duc de Brunswick.

L'assemblée était si satisfaite de cette explication, et si bien convaincue de la mauvaise foi du président, qu'on continuait à répéter : « Mais il n'y a rien là-dedans ! Certainement ce pauvre jeune homme sera acquitté. » Il est vrai que certains hommes soudoyés, se glissant dans les groupes, disaient de temps en temps : « Savez-vous que si on acquitte ce jeune homme, il vengera le sang de son père! »

Enfin, interrogé s'il avait eu connaissance des complots de son père, il répondit « qu'il n'avait jamais connu de son père d'autre dessein que celui de bien servir la république; qu'il n'avait été qu'un moment auprès de lui à l'armée; que depuis longtemps il s'était borné à faire les commissions du général auprès des comités; et qu'on pouvait juger, par les lettres qu'on avait interceptées, que le père ne consultait en rien le fils sur ses desseins, comme sur ses expéditions militaires. » Autant l'accusé montra de sagesse et de modération dans sa défense, autant le président fit paraître de platitude et de méchanceté. Il finit par oser déclarer aux jurés « qu'il lui paraissait impossible, et contraire à la nature des choses, qu'un fils tel que l'accusé, habituellement en correspondance avec son père, ne fût pas son complice. »

Le défenseur, dont le plaidoyer parut en général très-faible, en comparaison de la défense noble et éloquente de l'accusé, releva ces derniers mots du président, en témoignant sa surprise d'avoir entendu des expressions pareilles : « Quel est le

tribunal dans le monde, dit-il, où l'on oserait se permettre de condamner un accusé sur des présomptions pareilles? Quoi! il est contraire à la nature des choses qu'un fils ne soit pas complice d'un père! Quelle jurisprudence! J'irai plus loin. Et quand même l'accusé aurait été instruit des desseins d'un père coupable (car le général doit l'être sans doute, puisque vous l'avez condamné), je le demande ici, un fils doit-il dénoncer son père? Où serait donc la piété filiale, la première des vertus? où seraient les mœurs, qu'on cherche à régénérer? »

Ce morceau fit une impression si forte sur les auditeurs, qu'on ne douta plus que l'accusé ne fût acquitté. Néanmoins, les émissaires à gages allaient répétant, dans tous les coins de la salle : *Si l'on acquitte ce jeune homme, il vengera le sang de son père;* et l'on ne répondait rien à ce propos.

Enfin, au moment où la sentence de mort fut prononcée, l'auditoire témoigna sensiblement sa surprise et sa douleur. On entendait les bonnes gens dire en s'en allant : *Pauvre jeune homme! je croyions bien qu'il serait acquitté.*

L'accusé entendit son arrêt avec fermeté, haussa les épaules sans dire un mot, et sortit avec l'air calme et serein, comme il était entré au tribunal.

LES DEUX DERNIÈRES

LETTRES DE CUSTINE FILS

A SON ÉPOUSE.

A neuf heures du matin.

Je ne puis mieux commencer ma dernière journée qu'en te parlant des tendres et douloureux sentiments que tu me fais éprouver. Je les repousse quelquefois, et quelquefois ils ne peuvent être éloignés. Que vas-tu devenir? Te laissera-t-on du moins ton habitation, du moins ta chambre? Tristes pensées! tristes images!

J'ai dormi neuf heures. Pourquoi ta nuit n'a-t-elle pu être aussi calme? car c'est ta tendresse, non ta peine, qu'il me faut.

Tu sais déjà le sacrifice que j'ai fait. J'ai un pauvre compagnon d'infortune, qui t'a vue petite, et qui a l'air d'un bon homme; on est trop heureux, en finissant ses maux, de soulager ceux d'un autre: fais savoir cela à Philoctète.

J'ai oublié de te dire que je m'étais défendu à peu près seul, et seulement pour les gens qui m'aiment.

A quatre heures du soir.

Il faut te quitter... Je t'envoie mes cheveux dans cette lettre. La citoyenne... promet de te remettre l'un et l'autre. Témoigne-lui-en ma reconnaissance.

C'en est fait, ma pauvre Delphine; je t'embrasse pour la dernière fois. Je ne puis pas te voir; et si même je le pouvais, je ne le voudrais pas. La séparation serait trop difficile; et ce n'est pas le moment de s'attendrir.

Que dis-je, s'attendrir?... Comment pourrais-je m'en défendre à ton image? Il n'en est qu'un moyen... celui de la repousser avec une barbarie déchirante, mais nécessaire. Ma réputation sera ce qu'elle doit être; et, pour la vie, c'est chose fragile par sa nature. Des regrets sont les seules affections qui viennent troubler par moments ma tranquillité parfaite. Charge-toi de les exprimer, toi qui connais bien mes sentiments; et détourne ta pensée des plus douloureux de tous, car ils s'adressent à toi.

Je ne pense pas avoir jamais fait à dessein du mal à personne. J'ai quelquefois senti le désir vif de faire le bien. Je voudrais en avoir fait davantage; mais je ne sens pas le poids incommode du remords. Pourquoi donc éprouverais-je aucun trouble? Mourir est nécessaire, et tout aussi simple que de naître.

Ton sort m'afflige. Puisse-t-il s'adoucir! puisse-t-il même devenir heureux un jour! C'est un de mes vœux les plus chers et les plus vrais.

Apprends à ton fils à bien connaître son père. Que des soins éclairés écartent loin de lui le vice; et quant au malheur, qu'une âme énergique et pure lui donne la force de le supporter.

Adieu! Je n'érige point en axiomes les espérances de mon

imagination et de mon cœur ; mais crois que je ne te quitte pas sans désirer de te revoir un jour.

J'ai pardonné au *petit nombre* de ceux qui ont paru se réjouir de mon arrêt. Toi, donne une récompense à qui te remettra cette lettre.

FIN DES MÉMOIRES DE RIOUFFE.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

(A.)

C'est un numéro bien remarquable que ce numéro 13 ; on y jouait jusqu'au tribunal même. Dix-huit lits, attenant les uns aux autres, étaient séparés par de hautes planches, entre lesquelles chaque individu isolé était comme enseveli : sur chaque lit siégeait un juré. L'accusé, monté sur une table, les avait en face de lui ; le greffier et l'accusateur public remplissaient le parquet. C'était ordinairement à minuit que commençaient nos séances, lorsque, sous nos verrous et sous nos tristes voûtes, nous étions presque certains de n'être plus troublés. L'accusé était toujours condamné : cela pouvait-il être autrement, puisque c'était le tribunal révolutionnaire? Une fois condamné, l'horrible appareil se développait, les mains étaient attachées, et le patient venait, sur la barre d'un lit, recevoir le coup du glaive qui s'abattait sur sa tête. Par un de ces événements très-ordinaires en révolution, l'accusateur public devient accusé lui-même, et par conséquent condamné. Il subit son jugement ; mais tout à coup il revient, couvert d'un drap blanc, nous effrayer par le tableau des tortures qu'il éprouvait aux enfers ; il nous fit l'énumération de ses crimes, prédit aux jurés ce qui leur arriverait : Qu'ils seraient promenés dans des tombereaux de sang, enfermés dans des cages de fer, et qu'ils épouvanteraient le monde par l'horreur de leurs supplices, comme ils l'avaient épouvanté par leurs cruautés inouïes. Il y avait dans notre chambre un nommé Lapagne, le Pampin du numéro 13. Il avait été maire d'Ingouville, faubourg du Havre, où il avait été envoyé par les jacobins ; et à cette époque il était bien digne de les servir, puisqu'il avait été chef de voleurs, et condamné à être rompu pour assassinat, sous l'ancien régime. Notre revenant va le saisir, et, lui reprochant tous ses forfaits avec des imprécations affreuses, il l'entraîne aux enfers. Lapagne! Lapagne! Lapagne!... criait-il lamentablement. Lapagne le suivait, interdit, épouvanté ; sa terreur ren-

dait plus pittoresque cette scène, éclairée par une seule bougie, qui laissait les ténèbres régner paisiblement sur les deux tiers de notre cachot. Ce revenant, c'était moi... C'est ainsi que nous badinions dans le sein de la mort, et que, dans nos jeux prophétiques, nous disions la vérité au milieu des espions et des bourreaux.

(*Note de Riouffe*).

(B.)

J.-P. Brissot à Barrère, député de la convention.

A l'Abbaye, ce 7 septembre, l'an II de la république une et indivisible.

Le peuple vous demandait du pain, vous avez promis mon sang! Ainsi vous ordonnez ma mort avant même que je sois traduit devant un tribunal! ainsi vous insultez au peuple, à qui vous prêtez le goût du sang, et aux tribunaux, que vous supposez être les instruments de vos passions! Ah! si mon sang pouvait amener l'abondance et éteindre toutes les divisions, je le verserais moi-même tout à l'heure.

Pour excuser cette phrase sanguinaire, vous supposez que je conspire dans ma prison; vous supposez que j'ai dit : *Avant que ma tête tombe, il en tombera dans le sein de la convention.*

C'est une calomnie nouvelle, imaginée pour irriter les esprits contre moi. Je vous défie de citer un seul témoin, une seule preuve de cette conspiration et de ce propos. J'abhorre le sang, je ne demanderais pas même celui de mes persécuteurs, qui voudraient boire le mien. La philosophie, la justice, l'ordre et l'humanité, voilà les vrais fondements des républiques; et l'on sait bien que tout mon crime est de n'en avoir pas voulu d'autres. Voilà ma conspiration, celle que je continue dans ma prison. Oui, je conspire avec mes triples grilles et mes triples verrous; je conspire seul, ou avec les philosophes de l'antiquité, qui m'apprennent à supporter mes malheurs pour la liberté, dont je serai toujours l'apôtre. Voilà le complot qu'il faut ajouter à la liste de ceux qu'on m'impute, et dont on cherche en vain les preuves, puisqu'ils sont tous imaginaires. Mais on veut des victimes... Frappez donc! et puissé-je être le dernier républicain qu'immole l'esprit de parti!

(C.)

Parmi les députés de la Conciergerie, Ducos est un de ceux qui ont montré le plus d'hilarité. Voici un pot-pourri qu'il a fait, quelques jours avant sa mort, à l'occasion de l'arrestation du député Bailleul à Provins.

AIR : *Un jour de cet automne.*

Un jour de cet automne,
De Provins revenant...
Quoi! sur l'air de la Nonne,
Chanter mon accident!
Non, non, mon honneur m'ordonne
D'être grave et touchant.

AIR : *Des Folies d'Espagne.*

Peuple français, écoutez-moi sans rire;
Je vais narrer un grand événement,
Comme je fus toujours de mal en pire,
De point en point, de Provins revenant.

AIR : *Je ne saurais danser.*

L'exorde est fini,
Je vais entrer en matière;
L'exorde est fini,
J'en suis quitte, Dieu merci.
Cicéron cadet,
Je me pique d'éloquence,
Cicéron cadet,
Mieux que lui je vais au fait.

AIR : *Des Guillotinés*, ci-devant *des Pendus.*

L'autre jour, la convention
Décréta d'arrestation
Ma personne, sans dire Gare!
Pour me sauver de la bagarre,
Je résolus, fort à propos,
De prendre mon sac sur le dos.

AIR : *Du haut en bas.*

Clopin, clopant,
Je cheminais dans la campagne,
Clopin, clopant,
D'horreur et d'effroi palpitant.
Maudissant un peu la Montagne,
Je m'enfonçai dans la Champagne
Clopin, clopant.

AIR : *Aussitôt que je t'aperçois.*

Un mal auquel je suis sujet
M'attaqua sur la route ;
Car la peur changeait chaque objet,
Et je n'y voyais goutte...
Je prenais, le long du chemin,
Un âne pour un jacobin,
Un âne (*bis*) pour un jacobin.
Il est de plus lourdes méprises ;
La peur fait bien d'autres sottises ;
Chaque jour l'on voit (*bis.*)
Quelqu'un s'y tromper de sang-froid. (*ter.*)

AIR : *Ma'lb'rough s'en va-t-en guerre.*

Enfin, sans perdre haleine
Mironton, etc.,
La fortune inhumaine
Me conduit à Provins. (*bis.*)
O honte! affreux destins!
C'est là que, dans l'auberge,
Portant mon sac et ma flamberge,
En paix je me gauberge,
Vient un municipal,
Lequel, d'un ton brutal,

AIR : *De la Carmagnole.*

Dit : Citoyen, vous avez tort (*bis*)
De voyager sans passe-port. (*bis*)
Pour punir cet oubli,
Il vous faut aujourd'hui

Danser la Carmagnole
Au bruit du son,
Danser la Carmagnole
Au bruit du son du violon [1].

AIR : *Du vaudeville de Figaro.*

Ah ! je suis inviolable,
Repris-je avec dignité :
Si j'ai l'air d'un pauvre diable,
C'est que je suis député.
Citoyens, daignez à table
Vous asseoir à mon côté :
Buvons à la liberté ! (*bis*)

AIR : *Des Marseillais.*

Malgré votre habit sans-culotte,
Vous êtes, dit-il, un suspect ;
Vous irez siffler la linotte,
Mon cher député, sauf respect. (*bis*)
Entendez-vous, dans la cuisine,
Le bruit qu'y fait maint citoyen,
Criant : Haro sur ce vaurien !
On vous a jugé sur la mine.
Aux armes, citoyens ! saisissez ce grimaud ;
Marchez ! (*bis*) Les fers aux mains, qu'on le mène au cachot !

AIR : *Que ne suis-je la fougère.*

Hélas ! voudra-t-on le croire ?
Il le fit comme il le dit.
Je voulus faire une histoire,
Mais je fus tout interdit.
De frayeur perdant la tête
Durant ce conflit soudain,
Je passai pour une bête ;
Et c'est mon plus vif chagrin.

AIR : *Où allez-vous, monsieur l'abbé ?*

Quand j'eus gémi suffisamment

[1] On appelle violon, à Paris, une prison pour enfermer ceux qu'on arrête la nuit, et qui sont le lendemain interrogés.

Et réfléchi patiemment,
Mon homme, enfin, m'accoste...
Eh bien?
A Paris, par la poste:
Vous m'entendez bien.

AIR : *On doit soixante mille francs.*

Dans un mauvais cabriolet
On me jette comme un paquet.
Sans pitié pour mes larmes, (*bis*)
Vers les lieux d'où j'étais venu,
On me ramène confondu
Entre mes deux gendarmes. (*bis*)

AIR : *Je suis Lindor.*

De mes malheurs telle fut l'Iliade;
Et les railleurs, pour aigrir mes chagrins,
Vingt fois le jour me parlent de Provins.
Hélas! j'ai fait une belle ambassade!

(D.)

La romance dont Nicolas Montjourdain, ci-devant commandant de bataillon de la section Poissonnière, composa les cinq premiers couplets avant sa condamnation, et les trois autres après, a étonné et attendri tout Paris; la voici :

AIR : *du vaudeville de la Soirée orageuse.*

L'heure avance où je vais mourir,
L'heure sonne, et la mort m'appelle:
Je n'ai point de lâche désir,
Je ne fuirai point devant elle.
Je meurs plein de foi, plein d'honneur;
Mais je laisse ma douce amie
Dans le veuvage et la douleur...
Ah! je dois regretter la vie!

Demain, mes yeux inanimés
Ne s'ouvriront plus sur tes charmes;
Tes beaux yeux, à l'amour fermés,
Demain seront noyés de larmes.

La mort glacera cette main
Qui m'unit à ma douce amie;
Je ne vivrai plus sur ton sein...
Ah! je dois regretter la vie.

Si dix ans j'ai fait ton bonheur,
Garde de briser mon ouvrage;
Donne un moment à la douleur,
Consacre aux plaisirs ton bel âge.
Qu'un heureux époux, à son tour,
Vienne rendre à ma douce amie
Des jours de paix, des nuits d'amour;
Je ne regrette plus la vie.

Je revolerai près de toi
Des lieux où la vertu sommeille;
Je ferai marcher devant moi
Un songe heureux qui te réveille.
Ah! puisse encor la volupté
Ramener à ma douce amie
L'amour au sein de la beauté;
Je ne regrette plus la vie.

Si le coup qui m'attend demain
N'enlève pas ma tendre mère;
Si l'âge, l'ennui, le chagrin,
N'accablent point mon triste père;
Ne les fuis pas dans la douleur,
Reste à leur sort toujours unie;
Qu'ils me retrouvent dans ton cœur;
Ils aimeront encor la vie.

Je vais vous quitter pour jamais;
Adieu plaisirs, joyeuse vie,
Propos libertins et vins frais,
Qu'avec quelque peine j'oublie!
Mais j'ai mon passe-port : demain
Je prends la voiture publique,
Et vais porter mon front serein
Sous la faux de la république.

Mes tristes et chers compagnons,
Ne pleurez point mon infortune :

C'est, dans le siècle où nous vivons,
Une misère trop commune.
Dans vos gaietés, dans vos ébats,
Buvant, criant, faisant tempête,
Mes amis, ne m'avez-vous pas
Fait quelquefois perdre la tête?

Quand au milieu de tout Paris,
Par un ordre de la patrie,
On me roule à travers les ris
D'une multitude étourdie
Qui croit que de sa liberté
Ma mort assure la conquête,
Qu'est-ce autre chose, en vérité,
Qu'une foule qui perd la tête?

(E.)

J'ai connu dans cette maison un homme très-singulier et très-original : il s'était si fort dégoûté de la vie, qu'il ne parlait jamais que de mourir, dans toutes ses conversations; et cependant cette envie ne lui fit jamais perdre un fonds de gaieté qui était à toute épreuve.

Ce prisonnier se nommait Gosnay. Il pouvait avoir vingt-sept ans; il avait été autrefois grenadier dans le ci-devant régiment d'Artois; il avait depuis servi dans les hussards de Berchiny; il était à la Conciergerie, comme prévenu d'émigration : c'était Ronsin qui l'avait fait arrêter à Châlons-sur-Saône, et traduire à Paris.

Ses manières affables et joviales lui avaient attiré les bonnes grâces d'une jeune et jolie personne qui venait régulièrement, à la Conciergerie, rendre des soins à son oncle asthmatique. Après avoir rempli ce devoir pieux, elle allait passer trois ou quatre heures auprès de son cher prisonnier; c'était pour elle un plaisir inexprimable de pourvoir à ses besoins, et même à ce que l'on appelle *ses menus plaisirs*.

Gosnay était sensible à ses procédés généreux; il avait promis de l'épouser lors de son élargissement; mais le malheureux nourrissait toujours dans son âme le désir de mourir.

Lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation, il le prit froidement, le roula dans ses mains, l'approcha d'une lumière, et en alluma sa pipe. Cependant ses camarades lui firent observer que c'était une fo-

lie de courir à la mort à son âge, lorsqu'il avait des moyens de défense aussi péremptoires que les siens.

Gosnay parut céder à leurs sollicitudes; mais, intérieurement, il voulait toujours mourir.

Avant de monter au tribunal, il but du vin blanc, mangea des huitres avec ses camarades, fuma tranquillement, en s'entretenant avec eux sur la destruction de notre être. « Ce n'est pas tout, leur dit-il : à présent que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper; et vous allez me donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer pour ce soir un bon repas. »

Lorsqu'on lui lut son acte d'accusation au tribunal, il dit affirmativement que tous les chefs articulés contre lui étaient parfaitement vrais; et son défenseur ayant voulu observer qu'il n'avait pas la tête à lui, il répondit : « Jamais ma tête n'a été plus à moi que dans ce moment, quoique je sois à la veille de la perdre. Défenseur officieux, je te défends de me défendre. Et qu'on me mène à la guillotine! »

Condamné à mort, il traversa la cour, et salua ses camarades avec sa gaieté ordinaire, et sans qu'on vît sur son visage la moindre altération.

Arrivé dans la salle des condamnés, il but, mangea avec appétit, et se montra tel qu'on l'a toujours vu.

En montant sur la charrette, il adressa la parole à un des guichetiers avec qui il avait eu une sorte de familiarité : « Mon ami Rivière, lui dit-il, il faut que nous buvions un verre de kirsch-waser dans ta tasse; sans quoi je t'en voudrais jusqu'à la mort. » Rivière apporta la liqueur, et Gosnay parut la boire avec plaisir. En traversant la cour du palais, quelques personnes le poursuivaient par des huées. Il leur répondit froidement : « Lâches que vous êtes, vous m'insultez! Eh! iriez-vous à la mort avec autant de courage que moi? »

Arrivé au pied de l'échafaud, il s'écria : « Me voilà donc arrivé où j'en voulais venir! » Et il livra tranquillement sa tête à l'exécuteur.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

TABLE

DU TOME NEUVIÈME.

Pages.

Avant-propos. 1
Note. — Procès-verbal d'inhumation de Louis XVI. — A son excellence monseigneur le marquis Dambray, chancelier de France. 13
Copie du procès-verbal de l'inhumation de Louis Capet. . . . . *ib.*

MÉMOIRES DE CLÉRY.

Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France. 17
Dernières heures de Louis XVI, roi de France, écrites par l'abbé Edgeworth de Firmont, son confesseur. 109
Récit des événements arrivés au Temple depuis le 13 août 1792 jusqu'à la mort du dauphin Louis XVII. 129
Éclaircissements historiques. 173

MÉMOIRES DE M. LE DUC DE MONTPENSIER.

Notice sur le duc de Montpensier. 243
Ma captivité de quarante-trois mois. 249

MÉMOIRES DE RIOUFFE.
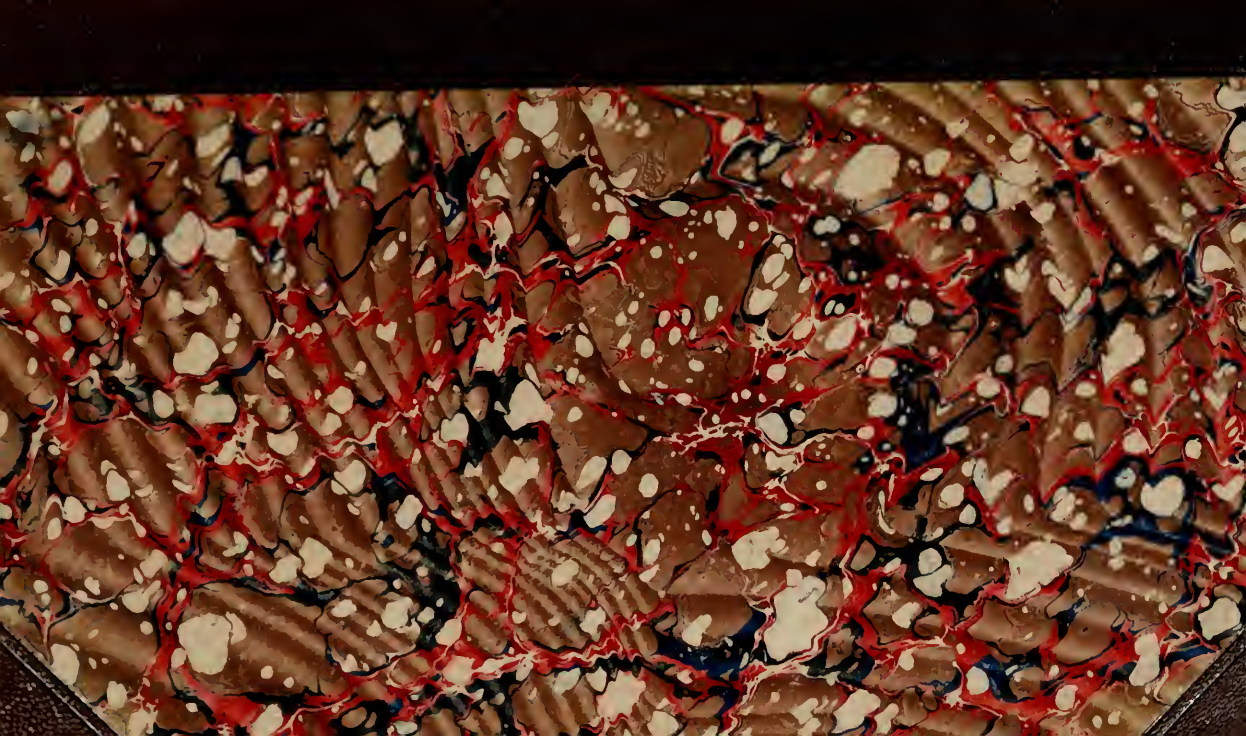
Notice sur la vie de Riouffe. 373
Préface de l'auteur. 379
Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre. 389
Fragments et correspondance. 438
Stances. 431
Religion d'Ibrascha. 434
Dernière lettre de Frédéric Dietrich à ses enfants. 438
Notes sur le jugement du citoyen Custine fils. 439
Les deux dernières lettres de Custine fils à son épouse. 462
Éclaircissements historiques et pièces officielles. 465